GÉRALD
ARBOIT

Des Services secrets pour la France

Du Dépôt de la Guerre à la DGSE (1856-2013)

CNRS EDITIONS



À l'origine, un Mémoire adressé au ministère de la Guerre en 1856, vibrant plaidoyer pour la création d'un service de renseignement efficace et centralisé. Son auteur, le capitaine Joseph Tanski, précurseur de l'espionnage à la française, appelait les responsables militaires à inventer de nouvelles méthodes pour regrouper et analyser l'information. 160 ans plus tard, la réforme de Nicolas Sarkozy permet enfin à la France de disposer d'une communauté du renseignement mieux adaptée aux menaces du XXI[e] siècle. Entre-temps, les atermoiements politiques, les rivalités entre services, les querelles entre le Quai d'Orsay et le ministère de la Guerre auront longtemps constitué un handicap pour l'efficacité du renseignement français.

De la naissance des premières structures d'espionnage sous le Second Empire à la création de la DCRI en 2008, de la guerre de Crimée à l'ère post-guerre froide en passant par le 2e Bureau, le BCRA et la DGSE, Gérald Arboit signe la première étude de fond sur l'histoire de nos services secrets. S'appuyant sur de nombreuses archives déclassifiées et libérées des fantasmes, il montre qu'après s'être longtemps désintéressés du renseignement, les responsables militaires et politiques ont compris son importance dans leur rivalité avec l'Allemagne. Engagée dès les années 1900, la professionnalisation des espions et contre-espions permettra alors d'engranger des succès incomparables mais il faudra attendre la fin de la guerre froide pour que voient le jour des services secrets formés aux technologies nouvelles, au contre-terrorisme ou à l'intelligence économique.

Un livre essentiel à la compréhension des rouages d'un instrument devenu un pilier de la souveraineté de la France.

Historien spécialiste des relations internationales contemporaines, ancien auditeur de l'Institut des hautes études de Défense nationale, Gérald Arboit est directeur de recherche au sein du Centre français de recherche sur le renseignement. Il est notamment l'auteur de James Angleton, le contre-espion de la CIA (2007) *et de* La Guerre froide (2012).

Gérald Arboit

Des Services secrets pour la France

Du Dépôt de la Guerre à la DGSE
1856-2013

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Du même auteur

Au cœur des services secrets. Idées reçues sur le renseignement, Paris, Cavalier bleu, 2013.
La Guerre froide, Rennes, Ouest France, 2012.
Saint John Philby contre Lawrence d'Arabie, Rennes, Ouest France, 2012.
Schulmeister. L'espion de Napoléon. Le renseignement en Allemagne et en Autriche sous Napoléon, Rennes, Ouest France, 2011.
Histoire de l'espionnage, avec Éric Denécé, Rennes, Ouest France, 2010.
James Angleton. Le contre-espion de la CIA, Paris, Nouveaux Mondes, 2007.
Les médias de masse et les causes de conflits majeurs. L'information dans le cas de « la guerre en Irak », sous la direction de Michel Mathien et Gérald Arboit, Bruxelles, Bruylant, 2006.
Fragments de la vie de Charles Schulmeister de Meinau. Un mémoire inédit de l'espion de l'Empereur Napoléon Ier, préface d'Éric Denécé, Paris, L'Harmattan, 2003.
Aux sources de la politique arabe de la France. Le Second Empire au Machrek, préface de Jacques Frémeaux, professeur à la Sorbonne (Université de Paris-IV), Paris, L'Harmattan, 2000.
Terres-Rouges. Le fer et le feu à Audun-le-Tiche, Knutange, Fensch Vallée/Comité d'établissement de l'A.R.B.E.D., division des mines françaises, 1997.
Le Saint-Siège face au nouvel ordre au Moyen-Orient. De la guerre du Golfe à la reconnaissance diplomatique d'Israël, Paris, L'Harmattan, 1996.

ISBN : 978-2-271-08038-7

Sommaire

Préface

Dès 1748, Montesquieu note que « l'espionnage serait peut-être tolérable s'il pouvait être exercé par d'honnêtes gens ; mais l'infamie nécessaire de la personne peut faire juger de l'infamie de la chose[1]. » Dans les affaires de l'État, tant dans sa posture que dans la conduite de son action, le renseignement est censé être une politique publique parmi les autres. Mais il y tient une place singulière : il se cache entre le discours et l'emploi des armes. Il peut être sous-jacent, en amont, concomitant et en aval. Bien entendu, encore faut-il avoir conscience, être convaincu de son utilité. L'avènement en France d'une prise de conscience de cette utilité, celle d'un véritable renseignement d'État – c'est-à-dire orienté, structuré rationnellement et coordonné au plus haut de l'appareil politique – a pris du temps. C'est à l'histoire de ce processus laborieux que s'est attelé Gérald Arboit, en débutant son analyse historique en 1856. Cette date est une charnière en la matière. Plutôt qu'à une « éclosion », c'est à une lente gestation à laquelle on assiste dans cette étude. Et plutôt que la gestation du renseignement en France, c'est bien une mayonnaise « à la française » – nuance bien plus que sémantique – que l'on voit tenter de faire monter, avec toutes les incertitudes et tous les périls qu'un tel exercice représente si l'on n'a ni la culture, ni l'inclination pour se lancer dans une telle recette.

Cheminement laborieux, mal assuré car semé d'embûches, consécutif à la mise en évidence, à la fin de la première moitié du XIXe siècle, d'une réalité qui s'impose d'elle-même, faite d'enseignements successifs, indirects et directs, au demeurant chez les militaires français. Certains parmi ceux-ci ont pris alors conscience de la modernisation d'un monde occidental qui entame sa globalisation, en même temps qu'y naissent ou s'y affirment les nationalismes

dans un contexte post-westphalien. Antagonismes. Et donc chocs. Mais de quoi s'agit-il ?

Les enseignements indirects se réfèrent principalement à la « Guerre des sept semaines » entre la Prusse et l'Autriche, caractérisée par la victoire prussienne de Sadowa en juillet 1866. Mais, comme le soulève Gérald Arboit, « les décideurs politico-militaires français vivaient [trop] sur la même illusion d'invincibilité que leurs homologues autrichiens » pour porter attention à ces réorganisations du côté prussien. Manifestation d'une part du sentiment de supériorité qui animait nos responsables (nous le reverrons plus loin) et d'autre part du fait que « nous pêchons gravement par manque de culture de nos élites – politiques et militaires – dans ce domaine [le renseignement], et par un manque de détermination à nous doter de capacités et de dispositifs adaptés à notre rang international et aux défis de demain » ainsi que je l'ai déjà écrit pour ma part{2}. Un commentaire du général Bourbaki, commandant l'infanterie, en février 1870 (!) en réaction au rapport d'un officier rédigé à l'intention du ministre – à l'issue d'une mission clandestine en Allemagne orientée sur les réorganisations prussiennes – est très illustratif à cet égard : « À l'endroit de l'armée de la Confédération du Nord de l'Allemagne : s'il peut être avantageux de faire quelques emprunts de détail à l'organisation et au mode d'instruction de cette armée, bien des événements devront se produire, bien des années s'écouleront avant que la prétention qu'elle a d'égaler et même de surpasser la nôtre puisse être considérée comme réellement fondée{3} ». Dérisoire, comique ou tragique ? Rappelons que de nos jours, l'image du Maréchal Bourbaki est associée à celle du chef d'une armée peu organisée et peu combative, objet d'une profonde déconsidération dans la vulgate militaire. On peut déjà à ce stade avoir une idée des préjugés de la haute autorité militaire française vis-à-vis de cette fonction qui se cherche, encore balbutiante, qu'est le renseignement.

Ce furent aussi des enseignements directs. Tout d'abord ceux consécutifs à l'engagement de la France et du Royaume-Uni dans la guerre de Crimée. Gérald Arboit s'attarde sur l'initiative de celui qu'il considère comme « le véritable créateur du renseignement français », Joseph Tanski, qui adressa le 15 janvier 1856 au ministre de la Guerre un « Mémoire sur la création d'un service central de renseignements militaires et d'un corps spécial de guides d'état-major ». Ce retour sur expérience (« RETEX » aujourd'hui pour les militaires) des opérations en Crimée établissait que le manque de renseignements sur le pays, les habitants, les forces réelles de l'ennemi – ce qu'on englobe aujourd'hui dans l'expression « renseignement d'intérêt militaire{4} » – avait été le résultat à la fois d'un dysfonctionnement des structures de l'État, comme d'un déficit culturel : « d'une part la duplication de moyens entre les ministères de la Guerre et des Affaires

étrangères, d'autre part l'insuffisante implication des militaires ». La critique, si elle est sévère, résistera malheureusement trop bien à l'usure du temps. Tout était dit, comme en chapeau au remarquable travail historiographique auquel nous invite par la suite Gérald Arboit.

Le mémoire de Tanski finira dans la poussière des archives du « Dépôt de la Guerre », mais sera doublé quelque temps plus tard par son protagoniste devenu civil et journaliste, par le premier appel public à la création d'un service de renseignement permanent dans la *Revue des deux mondes*. En France, cet officier fut plus qu'un précurseur : un visionnaire, tant dans sa démarche de technicien que de politologue. Il s'agit là de la première des inflexions déterminantes dans le fastidieux cheminement en faveur de l'émergence d'un véritable renseignement en France.

Malgré les enseignements indirects de Sadowa et le retour d'expérience plus direct de la Guerre de Crimée, malgré surtout la terrible déconvenue de la défaite contre la Prusse en 1870, les leçons ne seront pas retenues pour autant par les élites civiles et militaires en matière de renseignement. Pourtant, une expérience intéressante et novatrice avait été tentée dans l'urgence après la capitulation de Sedan, lors de l'installation le 4 septembre 1870 d'un nouveau gouvernement provisoire dit *de la Défense Nationale* : innovation complète dans notre histoire de la part d'un polytechnicien, Joseph Cuvinot – mandaté par le nouveau ministre de la Guerre – qui fit centraliser tous les moyens d'information, de toutes origines, civiles et militaires, et lança toutes missions, reconnaissances ouvertes et clandestines, pour informer les plus hautes autorités de l'État de la situation de guerre aux fins d'action. Cette initiative fut éphémère, mais préfigura, comme le souligne parfaitement Gérald Arboit, celle qui fera infléchir durablement le renseignement « à la française » environ sept décennies plus tard. Mais la préoccupation d'un renseignement national permanent et centralisé – interministériel, donc –, un instant soulevée à la lumière des déficiences enregistrées après le conflit contre la Prusse, ne s'imposa toujours pas.

Et puis il y eut surtout l'affaire Dreyfus !... L'onde de choc qui en résulta ébranla le pays tout entier. Séisme majeur également pour le renseignement en France, et péripéties « à la française » : ses conséquences pour le renseignement national tout juste balbutiant sont en effet énormes. Elles marquent durablement les esprits et engendrent longtemps après un manque de confiance et de crédibilité vis-à-vis du service fourni par les militaires à leurs clients. La pire des faillites pour cette fonction ! En interne à la Défense, les conséquences se feront au moins sentir jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, « malgré le remarquable travail de nos services pendant la Grande Guerre, malgré la démonstration de leur loyauté, le retour de la paix en 1918 a entraîné un partage confus des

attributions et des responsabilités en matière de contre-espionnage. L'autorité civile en est la grande bénéficiaire{5}. » Les officiers eux-mêmes se désintéressaient de la chose. On était muté en administration centrale dans le renseignement à contrecœur ; on faisait tout pour en sortir si l'on y était déjà affecté : on en démissionnait ou on s'enfuyait en courant ! Ce sentiment marquera les officiers des deux plus anciennes armées (terre et mer) jusqu'à il y a peu. Ce désamour pour le renseignement reléguera ainsi les « officiers rens » aux carrières de second rang et leur barrera longtemps l'accès aux responsabilités élevées.

Par ailleurs, la méfiance déjà forte entre le Quai d'Orsay et le Boulevard Saint-Germain était consommée. Plus encore, on sentait poindre de la part des diplomates un certain mépris – est-ce totalement révolu ? – vis-à-vis du renseignement extérieur fourni par les militaires, alors que les Affaires Étrangères n'étaient prêtes ni organiquement, ni même idéologiquement à assumer cette mission. L'Affaire Dreyfus représenta donc la seconde inflexion déterminante – aux conséquences traumatisantes, négatives et durables – qui retardera une maturation sereine du renseignement en France.

Vint la Grande Guerre : on pouvait espérer enfin une prise de conscience ! Mais tant chez les militaires que chez les civils, le dispositif au départ se cherche, s'éclate, se regroupe, se cherche encore. Au point qu'il fallait y voir un « manque "voulu" d'organisation »{6}. L'autonomie des ministères, bureaux et services reste de mise. Pourtant, il n'y a alors qu'un seul ennemi commun, et on vit naître un ardent besoin d'*Union sacrée* : las ! Les préoccupations de politique intérieure et les conséquences de l'Affaire Dreyfus – toujours – ne furent jamais loin.

Ce qu'il faut toutefois impérativement retenir de ce conflit pour notre propos, c'est sans aucun doute l'avènement – parallèlement à une irrésistible modernisation de la guerre – de méthodes inédites de récolte de l'information qui donnent véritablement jour à ce que l'on appelle aujourd'hui le renseignement technique : utilisation de technologies et techniques nouvelles, manœuvre des capteurs, croisement avec d'autres sources, emploi du chiffrement qui se généralise. On pourra y rajouter, dès avant la guerre, et malgré toujours les séquelles de l'Affaire, le rapprochement des militaires et de l'Intérieur quant à la lutte contre l'espionnage, même si le corpus juridique laissera encore longtemps à désirer pour aider réellement les services et la justice dans cette tâche.

C'est là une troisième inflexion déterminante qui voit cette fois un « renseignement à la française » entrer de plain-pied dans la modernité. Mais les hommes, eux, ne changent pas aussi facilement pour autant et la défiance du

haut commandement militaire envers le renseignement reste de mise. Toutes les excuses sont bonnes : le chef ne décide que sur son « inspiration », dont il tire sa grandeur et – pense-t-il – sa légitimité[7] ! Vision très clausewitzienne, comme le resteront longtemps encore les chefs militaires français.

La « révolution dans les affaires militaires » – anachronisme qu'utilise Gérald Arboit – s'est doublée par ailleurs de l'émergence renforcée des échanges entre services de renseignement entre pays alliés ou amis. Cette nécessité perdurera de façon plus ou moins prononcée dans l'entre-deux-guerres, assujettie aux politiques extérieures des protagonistes, comme de leurs impératifs d'influence. Ces relations (la plupart du temps plus à l'initiative des chefs de services que de leurs autorités de tutelle) vont s'avérer productives. Mais comme le souligne Gérald Arboit, ces échanges sont segmentés, sectoriels, n'étant gouvernés que par les intérêts réciproques des services. C'est encore peu ou prou la situation qui prévaut aujourd'hui.

Ce qui persiste, entre d'une part le « RETEX » de la Première Guerre mondiale selon lequel le renseignement « peut être utile » et, d'autre part, à la veille de la Seconde, les couardises politiques résultant d'une volonté franco-britannique d'*appeasement* à tout prix face au nazisme, c'est l'absence de volonté de se coordonner. Ainsi que le note Gérald Arboit, « si toute coordination du renseignement, quel qu'il fût, était impossible, cela tenait tout simplement à l'inexistence d'une culture interministérielle ». Les luttes de prééminence et de défense du « pré carré » – les « rivalités entre administrations » –, phénomène particulièrement marqué dans la vie politique nationale encore de nos jours, prenaient systématiquement le dessus sur les initiatives positives. Le Front Populaire s'en sortit un peu mieux, tenta l'impossible, mais « la coordination céda souvent devant la défiance des corps de l'État »[8]. Il faut garder en mémoire cette caractéristique de notre mécanique politique, caractérisée par l'omniprésence et l'omnipotence des cabinets ministériels, particularité bien française.

Malgré cette situation, le renseignement national n'a pas failli en amont de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que le soutiendra le général Alphonse Georges, adjoint au commandant en chef Maurice Gamelin, à Alger en 1943. Révélatrice est la note relevée dans les *Carnets du chef des services* spéciaux français, le général Louis Rivet, à propos d'un chef de la Gestapo allemande à Paris dans les premiers mois de 1941 disant à l'un des agents du SR de Vichy : « nous avons saisi la preuve dans les documents de La Charité-sur-Loire que le SR français était très bien renseigné sur l'Allemagne[9] ». Voilà pour les services « historiques ».

Mais en parallèle, durant l'occupation, la création ex nihilo à Londres par le

général de Gaulle d'un service spécial, le Bureau central du renseignement et de l'action (BCRA), préfigura ce qui prévalut à la Libération avec la création du futur SDECE, aujourd'hui DGSE. Avant tout outil politique au service de l'action du Général en rupture de ban, de sa volonté de rassemblement pour s'imposer à la fois comme autorité unique vis-à-vis d'une Résistance (intérieure et extérieure) très éclatée, en même temps qu'aux yeux des Alliés qui ne l'acceptaient pas encore comme le représentant crédible de la France libre, le BCRA n'aura de cesse de tout mettre en œuvre pour assurer la prééminence de la vision de son chef et son avenir politique. Ce qui donna d'autant plus d'importance à la mission et au rôle du BCRA, comme acteur à la fois de puissance et d'influence. Considération particulièrement innovante, moderne, malheureusement entachée par la politisation des hommes et des factions héritées de la guerre – après fusion des services « historiques » et de ceux du Général – qui laissera de profondes traces bien au-delà de la Libération au sein de l'appareil national de renseignement.

On assista toutefois ainsi à une nouvelle inflexion majeure touchant le jeune « renseignement à la française », une véritable refondation : la séparation définitive militaires-civils dans le contre-espionnage, la réorganisation des services de l'intérieur avec des pouvoirs accrus de ce ministère en matière de sécurité du territoire et de contre-ingérence, et la création sur les cendres du BCRA d'un service extérieur chargé à la fois du renseignement et de l'action clandestine.

Cette réforme était incomplète : elle négligeait et éclatait la fonction renseignement militaire entre chacune des armées, en même temps qu'à l'état-major central et qu'au futur Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), sans grande coordination entre ces acteurs. Il faudra du temps pour y remédier[10]. Surtout, elle laissait toujours incertaine l'orientation des services de la part des hautes autorités de l'État. Ne parlons pas de la rivalité entre le nouveau service extérieur et les militaires, voire entre extérieur et intérieur, le tout sur fond de luttes et méfiances (voire de haines) politiques comme personnelles. Le renseignement économique ne fut pas mieux servi. La mayonnaise, une fois de plus, non seulement n'avait pas pris, mais pis, elle avait tourné.

Passés les demi-succès ou semi-échecs du renseignement colonial ou d'outre-mer, durant la Guerre Froide, devant la quasi-impossibilité de pénétrer les pays et les services de l'Est, comme devant le fait que « L'empire soviétique semblait gagner à tous les coups », les Occidentaux se remirent à échanger du renseignement entre eux. Ils ont continué après la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique avec cette nouvelle menace – réelle mais

néanmoins fantasmée après les attentats du 11 septembre 2001 – qu'est le terrorisme. Quoi qu'il en soit, cette coopération est devenue aujourd'hui essentielle, indispensable, et intrinsèque aux dynamiques qui gouvernent le fonctionnement des services.

Avec l'émergence de notre Ve République, on assista à une nouvelle et éphémère tentative de coordination des services (hormis les militaires) autour du problème algérien : la responsabilité en revint au Premier ministre. Mais le choix de ce dernier – Michel Debré, inspirateur de la nouvelle Constitution ainsi que de l'ordonnance de janvier 1959 portant organisation générale de la Défense –, sous l'autorité du général de Gaulle rend illusoire toute exemplarité pour une refondation de la coordination des services sous la responsabilité du Premier ministre : il n'y a qu'une pâle analogie avec le rôle et l'autorité effective du premier parmi les ministres d'aujourd'hui.

Pardon à Michel Rocard, l'un de nos rares hommes politiques à avoir montré un réel intérêt pour cette fonction{11}, mais l'ex-Comité interministériel du renseignement (CIR) était une institution très formelle et peu efficace, qui eut une vie effacée quand elle n'était tout simplement pas mise en sommeil. C'est à un changement complet de portage auquel on a assisté, avec la création – post *Livre Blanc 2008* – du Conseil national du renseignement, et surtout la mise en place du Coordinateur, placé auprès du Président de la République. Outre que le nouveau dispositif – pensé et voulu par les services eux-mêmes – devenait plus dynamique et plus réactif, il fondait véritablement une « communauté » du renseignement au sens opérationnel de cette notion, impliquant directement les directeurs, avec un intérêt direct porté par la Présidence, attentive à son « domaine réservé » : la politique extérieure de la France, la défense et la dissuasion nucléaire qui la chapeaute. Il faut avoir participé au CIR ancienne formule, travaillé en collaboration avec son secrétariat permanent sis au SGDN, et avoir ensuite vécu de l'intérieur, en 2008, la mise en place du nouveau dispositif pour en témoigner en ces termes. C'est la dernière en date des inflexions majeures qui ont marqué la difficile gestation du renseignement national, dans un processus laborieux « à la française », comme nous le fait vivre et partager Gérald Arboit.

Mais au-delà, dépassant les questions actuellement mal posées – relevant plus de considérations technocratiques et de non-dits partisans qu'honnêtement pesées – quant à une nouvelle réorganisation de l'outil, sa tutelle, son périmètre et son contenu, il importe avant tout de s'interroger sur notre « espace de référence », notre projet par rapport à un monde qui évolue{12}. Un renseignement pour quoi faire ? Et dans le même temps repenser les choses, rattraper la mayonnaise : ne plus bricoler un « renseignement à la française »,

combler enfin nos ataviques déficiences en la matière, dépasser l'indifférence, le mépris et la paresse intellectuelle souvent manifestés jusque-là. Et donc commencer par l'acculturation de nos élites.

Merci à Gérald Arboit d'y contribuer.

Michel Masson
Général de corps aérien (2e S.)
Ancien Directeur du renseignement militaire

Abréviations

AOF : Afrique occidentale française
ASIS : *Australian Secret Intelligence Service*
AVH : *Államvédelmi Hatóság*
BAM : Bureau des archives militaires
BCRA : Bureau central de renseignement et d'action
BCRAM : Bureau central de renseignement et d'action militaire
BENE : Bureau d'étude du nord-est
BIS : Bureau d'information et de statistique
BMA : Bureau des menées antinationales
BNCI : Banque nationale pour le commerce et l'industrie
BND : *Bundesnachrichtendienst*
BOSS : *South African Bureau of State Security*
BoT : *Board of Trade*
BREM : Bureau de renseignements et d'études militaires
BRREPE : Bureau de recherche de renseignement et d'étude de la presse étrangère
BRUSA : Accord de coopération anglo-américain
BSM : Bureau de statistique militaire
BTLC : Bureau technique de liaison et de coordination
CAP : Centre d'analyse et de prévision
CCI : Centre de coordination interarmées
CE : Contre-espionnage
CEA : Centre d'études atomiques
CEE : Communauté économique européenne

CEERAT : Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre
CER : Centre d'exploitation du renseignement
CER : Centre d'exploitation du renseignement
CERM : Centre d'exploitation du renseignement militaire
CESC : Cercle d'entraide sociale et culturelle
CFIAR : Centre de formation interarmées du renseignement
CFLN : Comité français de la Libération nationale
CIA : *Central Intelligence Agency*
CIC : *Counter Intelligence Corps*
CIG : Centre d'information général
CILAT : Comité interministériel de liaison antiterroriste
CIR : Comité interministériel du renseignement
CLI : Corps léger d'intervention
CNR : Conseil national du renseignement
COS : Commandement des opérations spéciales
CPCO : Centre de planification et de conduite des opérations
CPR : Comité permanent du renseignement
CRA : Centre de renseignement avancé
CRO : Centres de renseignement et d'opérations
CROS : Conseiller pour le renseignement et les opérations spéciales
CRUA : Comité révolutionnaire d'unité et d'action
CSDN : Conseil supérieur de la Défense nationale
DAEF : Direction des affaires économiques et financières
DCI : *Director of the Central Intelligence*
DCRI : Direction centrale du renseignement intérieur
DCSD : Direction de la coopération de sécurité et de défense
DGED : Direction générale des études et de la documentation
DGER : Direction générale des études et des recherches
DGSS : Direction générale des services spéciaux
DNAT : Division nationale antiterroriste
DNED : Direction nationale des enquêtes douanières
DNRED : Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DOP : Détachements opérationnels de protection
DPSD : Direction de la protection et de la sécurité de défense
DREE : Direction des affaires économiques extérieures
DRM : Direction du renseignement militaire
DS : *Duržavna Sigurnost*
DSM : Direction de la sécurité militaire

DSR/SM : Direction des services de renseignement et de la sécurité militaire
DSRA : Direction des services de renseignement et d'action
DST : Direction de la surveillance du territoire
EIREL : École interarmées du renseignement et de l'étude des langues
EMA : État-major des armées
EMDN : État-major de la défense nationale
EMFA : État-major des forces armées
EMGFA : État-major général des forces armées
EMIFT : État-major interarmées et des forces terrestres
ETA : *Euskadi Ta Askatasuna*
FBI : *Federal Bureau of Investigation*
FFL : Forces françaises libres
FIAT : *Field Information Agencies for Technics*
FICS : *French Indo-China Section*
FLN : Front de libération nationale
GAD : Groupements d'autodéfense
GCCS : *Government Code & Cypher School*
GCHQ : *Government Communications Headquarters*
GCMA : Groupements de commandos mixtes aéroportés
GIA : *Jama'ah al-Islamiyah al-Musallaha*
GIC : Groupement interministériel de contrôle
GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
GMA : *Gihaz al Mukhabārāt al 'Āmah*
GQG : Grand-quartier-général
GRU : *Glavnoe Razvedyvatel'noye Upravleniye*
GUGB : *Glavnoe Upravlenie Gosudarstvennoi Bezopasnosti*
HVA : *Hauptverwaltung Aufklärung*
IHEDN : Institut des hautes études de Défense nationale
INO : *Inostrannyi Otdel*
Interpol : Organisation internationale de police criminelle
KGB : *Komitet gossoudarstvennoï bezopasnosti*
MAK : *Maktab Khadamāt al-Mujāhidīn al-'Arab*
MGB : *Ministerstvo Gossoudarstvennoï Bezopasnosti*
MI : *Military Intelligence*
MNA : Mouvement national algérien
MpC : Mouvement pour la Communauté
MSE : *Guójiā Ānquánbù*
MSW : *Departament I Ministerstwa Spraw Wewnętrznych*
MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques

NKVD : *Narodnyy Komissariat Vnutrennikh Del*
NSA : *National Security Agency*
OAS : Organisation de l'armée secrète
OCCAJ : Organisme central de coordination et d'action judiciaire
OIPC : Organisation internationale de Police Criminelle
ORAF : Organisation de la résistance en Afrique du Nord
ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française
OS : Organisation secrète
OSS : *Office of Strategic Services*
OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAF : Police de l'air et des frontières
PIDE : *Polícia Internacional e de Defesa do Estado*
PLR : Postes de liaison et de renseignement
RAP : Renseignement, action, protection
RG : Renseignements généraux
RGA : Renseignements généraux d'Algérie
RGPP : Renseignements généraux de la Préfecture de Police de Paris
ROEM : Renseignement d'origine électromagnétique
ROHUM : Renseignement d'origine humaine
ROVS : *Rossiiskii Obshchevoennyi Soius*
RPF : Rassemblement du peuple français
SAE : Section des armées étrangères
SCAI : Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies françaises
SCM : Section des communications militaires
SCR : Section de centralisation des renseignements
SCT : section de contrôle des télégrammes
SCTIP : Service de coopération technique internationale de police
SD : *Sicherheitsdienst*
SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
SDI : Sous-direction à l'information
SDIG : Sous-direction à l'information générale
SEAC : *South East Asia Command*
SEE : Section d'études économiques
SEH : Service des études historiques
SGCI : Secrétariat général du Comité interministériel
SGDN : Secrétariat général de la Défense nationale
SGRS : Service général du renseignement et de la sécurité
SIFAR : *Servizio per le Informazioni e la Sicurezza Militare*

SIM : *Servizio Informazioni Militare*
SIS : *Secret Intelligence Service*
SMA : Service des menées antinationales
SMR : Services militaires de renseignement
SOE : *Special Operations Executive*
SR : Section de renseignements
SREO : Service de renseignements d'Extrême-Orient
SRI : Service de renseignement intercolonial
SRO : Service de renseignement opérationnel
SSEC : Service de la sécurité extérieure de la communauté
SSFA : Service de sécurité des forces armées
SSM : Service de sécurité militaire
STA-FMA : Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie
SVR : *Sluzhba Vneshnoi Razvedki*
TR : Travaux ruraux
UB : *Urząd Bezpieczeństwa*
UCLAT : Unité de coordination de la lutte antiterroriste
UDBA : *Uprava državne bezbednosti*
UNITA : *União Nacional para a Independência Total de Angola*

Introduction

« Tout le monde parle de renseignements, loue la perspicacité de ceux qui en ont, blâme l'inhabileté de ceux qui en manquent, et cependant la science des renseignements, leur recherche et leur emploi, est la branche la moins connue, la plus négligée jusqu'ici surtout en France. On l'a considérée comme une partie accessoire, à laquelle chacun était naturellement apte et qui n'avait nullement besoin d'être étudiée{13}. »

Ce propos liminaire d'une grande actualité en cette première décennie du XXIe siècle a pourtant été écrit il y a plus d'un siècle. L'homme qui énonça ce constat était un officier général et avait fait preuve, depuis quelque quarante années, d'une certaine habileté dans le domaine. Jules Lewal comptait parmi les fondateurs des services de renseignement en France ; l'un seulement, tant leurs origines étaient multiples et échelonnées dans le temps. Dans une certaine mesure, elles se lisaient parallèlement dans les grandes évolutions de l'information. La guerre de Crimée (1853-1856) fut le point de démarrage d'une réelle réflexion, plus pratique que scientifique, et d'ailleurs moins française qu'européenne. Le conflit franco-allemand de 1870-1871 servit également de moule de réflexion. Les conflits et menaces suivants, tout au long du XXe siècle, ne furent ensuite que des adaptations aux technologies nouvelles de l'information et aux nécessités des époques concernées.

Si l'on a beaucoup glosé sur cette longue évolution des services de renseignement, rares furent les sommes comme celle de Jules Lewal. S'il pouvait paraître présomptueux de parler de « science des renseignements », tant hier qu'aujourd'hui, il était indéniable que cette discipline s'était toujours fondée sur des fondements théoriques. Le renseignement n'a jamais appartenu *stricto sensu* au monde militaire, ni même à celui de l'État. À toute époque, il se montra indissociablement lié à sa matière première qu'est l'information brute et à

l'usage que la société en faisait ; et à chaque société correspondait sa conception de l'information. Il y a donc une dimension culturelle évidente propre au renseignement qui n'a jamais vraiment été mise en évidence jusqu'à présent{14}.

Cette approche informationnelle était pourtant porteuse d'une rigueur toute scientifique : avant d'être un cycle, elle est une démarche logique de traitement de l'information. Elle repose sur l'expression initiale d'un besoin de renseignement, émanation de la formulation académique d'une hypothèse de travail, qui se traduit par l'établissement d'un plan de recherche. Au commencement était donc la question. Puis viennent la collecte méthodique des informations, le traitement des informations brutes par leur évaluation, leur regroupement, leur recoupement. Commence alors la phase certainement la plus importante, parce qu'elle donne véritablement corps au renseignement : l'analyse qui confirme ou infirme l'hypothèse de départ, mais sans « certitude, bien qu'elle s'appuie d'une manière ou d'une autre sur des informations ». Ensuite intervient la diffusion de cette « estimation » auprès de ceux qui ont « besoin d'en connaître ». À toutes les époques, cette ultime étape est de loin la plus compliquée, dans la mesure où les informations recueillies et élaborées peuvent ne pas convenir au décideur qui les reçoit. Au fond, le second plus vieux métier du monde n'a jamais été autre chose qu'une « institution de clarification de la réalité »{15}, née de la rencontre d'une interrogation, d'une autorité prête à la formuler et d'hommes auprès desquels la vérifier. De ce point de vue, effectivement, le renseignement se mâtine d'intelligence.

Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître le premier appel à un service de renseignement permanent dans la *Revue des deux mondes* au milieu du Second Empire. Signée d'un ancien capitaine de la Légion étrangère reconverti dans le journalisme, Joseph Tanski, cette tribune faisait état de son expérience comme directeur du service des renseignements militaires de l'armée d'Orient, pendant l'expédition de Crimée (1854-1855). Ce polonais réfugié en France depuis une vingtaine d'années peut être considéré comme le véritable créateur du renseignement français. Préalable à son appel public, il avait remis le 15 janvier 1856 un mémoire au ministre de la Guerre « sur la création d'un service central de renseignements militaires et d'un corps spécial de guides d'état-major »{16}. Ce rapport allait conditionner les premières années de gestation d'un service de renseignement. À l'autre bout du prisme temporel, il faudra encore une fois l'ambition d'un homme, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, puis président de la République, pour imaginer l'ajustement des différents services afin de former la communauté du renseignement aux défis du XXIe siècle.

L'ambition de cet ouvrage est de présenter une vue d'ensemble de l'histoire de cette évolution, traversant quelque cent soixante ans, ainsi que trois guerres

franco-allemandes et mondiales, deux guerres coloniales, une Guerre froide, six après-guerres, cinq régimes constitutionnels et nombre d'alternances politiques et autres affaires retentissantes. Il s'agit donc de faire l'étude des évolutions de l'appareil de renseignement, contraint par les nécessités, sans entrer dans les détails des affaires les plus connues, dans une approche nécessairement chronologique, compte tenu de l'importance temporelle. Elle seule permet d'approcher la réalité de ses temps bouleversés pour échapper aux jugements abrupts autant qu'aux arrière-pensées. Ce faisant, les répétitions sont inévitables, notamment à propos de l'Affaire Dreyfus, tant ses conséquences culturelles sont importantes pour saisir les états d'esprits.

Il a fallu également maîtriser l'enchaînement des périodes propre au sujet, allant de la formation de services de renseignement (1856-1899), en passant par sa reconstruction (1899-1919) et sa mutation (1919-1962), pour en arriver à son adaptation aux besoins des décideurs (1962-2010). Cette hiérarchisation bouleverse les cadres d'analyse et fait apparaître une autre vision de l'histoire générale de la France, notamment dans des moments difficiles comme la Seconde Guerre mondiale ou les conflits coloniaux.

Pour un chercheur en histoire contemporaine, cette approche pose inévitablement un défi, tant l'accès à la documentation est délicat. Parlant de renseignement, on pense immédiatement au secret, mais il n'en est point que le temps ne révèle[17]. Au contraire, l'importance des centres d'archives, en France et à l'étranger, fait de l'étude du renseignement un territoire abordable pour l'historien qui en a fait son objet depuis près de vingt ans. Les contraintes ne valent que pour les périodes actuelles, depuis la fin de la guerre d'Algérie (1954-1962) en général, et les dérogations s'obtiennent plus facilement à qui sait formuler ses demandes. En outre, certaines périodes ont déjà été travaillées avec plus ou moins de succès dans le sens d'une histoire du renseignement. Mais, le plus souvent, il n'existe pas de continuité bibliographique, obligeant le chercheur individuel à se réapproprier les époques et les institutions étudiées sous l'angle unique du renseignement. Cette étude ne serait pas ce qu'elle est non plus sans les conversations avec d'anciens des services, permettant de compléter les ressources orales du Service historique des armées. Pour des raisons qui peuvent se comprendre, leurs témoignages n'apparaîtront dans la pleine lumière du texte qu'après leur décès. De la même façon, nous avons bénéficié des facilités d'accès à des fonds extra-européens grâce à d'utiles contacts.

Au final, ce travail de synthèse pose un cadre chronologique et bibliographique à une histoire complète autant qu'inédite de la communauté du renseignement. Il ne s'agit toutefois que d'une introduction, que d'autres voudront bien suivre après nous afin d'en compléter les limites. Mais celles-ci ne

se justifient que par la nécessité de mettre un terme à un travail d'écriture dont la gestation était déjà très longue.

Chapitre premier
Les conceptions du renseignement au milieu du XIXe siècle

Pourquoi Joseph Tanski avait-il exposé ces questions à la *Revue des deux mondes*[18] ? Non qu'il exposât devant une opinion publique qui ne s'en préoccupait pas encore une question de sécurité nationale, mais simplement était-ce le lieu pour ouvrir cette discussion ?

De quoi s'agissait-il ? En premier lieu de laver son honneur de réfugié Polonais qui, après avoir été victime de l'écrasement du mouvement national de 1831, était mis en cause par le *Journal de l'Employé Jakovlef pendant sa captivité chez les Français et les Turcs*, publié à Moscou peu auparavant et dont la revue avait donné des extraits, le mois précédent, dans un article consacré à la « littérature militaire en Russie ». Dans son droit de réponse, cet ancien capitaine de la Légion étrangère évoqua aussi la nécessité d'édifier en France un service de renseignement militaire permanent. La question se posait en effet au lendemain de la guerre de Crimée, où les armées françaises et anglaises avaient cruellement manqué d'informations tactiques. La funeste charge de la *Light Brigade* de l'aristocratique Lieutenant General James Thomas Brudenell, Lord Cardigan, le 25 octobre 1854, en avait été le plus cruel exemple. La topographie du terrain sur lequel se déroulait la bataille de Balaklava avait placé le commandant en chef, le généralissime britannique FitzRoy James Henry Somerset, Lord Raglan sur une crête séparant deux vallées. Ce qu'il voyait ne correspondait donc pas à ce que Lord Cardigan apercevait du fond de sa vallée. L'absence de reconnaissance préalable fit confondre à ce dernier la redoute prise

par les Russes sur les hauteurs de la colline avec le côté gauche de la vallée qu'observait Raglan. Seulement, Cardigan comprit qu'il devait charger le gros du dispositif russe{19}. L'échec de la manœuvre conduisit Britanniques et Français à revoir leur dispositif de renseignement.

Une activité temporaire

La guerre de Crimée (1853-1856) était la première opération militaire d'envergure lancée par les principales puissances européennes depuis la chute de Napoléon Ier. Si du point de vue de l'art militaire en général cette nuance n'avait guère d'importance, il en allait évidemment autrement pour les questions de renseignement. En effet, les usages en la matière à l'époque en faisaient encore une activité temporaire et jusqu'en 1870. À chaque opération, les chefs de corps étaient seuls chargés d'organiser, avec plus ou moins de bonheur, en avant de leur front, un système d'espionnage. Ils confiaient ce service à

« un officier chargé de tenir un registre spécial sur lequel doivent être consignés, à mesure qu'on les obtient, tous les renseignements sur l'ennemi avec l'indication de la source d'où ils proviennent. L'emploi des fonds secrets destinés à rémunérer les agents, les guides, les courriers, et généralement à acquitter toutes les dépenses relatives au service des renseignements, est confié à l'officier chargé de ce service. »

Ce numéraire était distribué mensuellement par le chef d'état-major de l'opération, à qui étaient destinés deux états des sommes dépensées, avec une indication succincte de leur motif ; un exemplaire restait entre ses mains, l'autre était transmis au commandant en chef{20}.

Ce formalisme de l'état-major général d'août 1884 ne faisait que normaliser dans un cadre réglementaire des pratiques courantes des armées françaises en vogue depuis l'époque napoléonienne{21} au moins, révisé une dernière fois en mai 1844. En fait, le renseignement d'intérêt militaire résultait plutôt d'un empirisme nourrit des combats des armées françaises depuis l'époque la plus reculée, si bien que la mémoire des prestigieuses campagnes de l'Empire ne lui faisait pas la part belle. Les souvenirs qui paraissaient régulièrement à partir de 1820 parlaient pourtant de topographie et de statistique militaire. Dans *De l'esprit des institutions militaires*, le maréchal Auguste Viesse de Marmont précisait qu'

« un général ne doit rien négliger pour connaître d'avance et avec quelque détail le pays où il va faire la guerre. Il s'en procurera la statistique approximative ; il saura en quoi consistent ses ressources de toute nature, en étudiant avec soin sa topographie{22} ».

Aussi, statistique et topographie étaient toutes deux enseignées, d'abord à l'École d'application du corps d'état-major, comme spécialisation des jeunes officiers sortis des écoles, puis à partir de 1832 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, en formation initiale. Répétiteur de mathématique, puis d'histoire depuis six ans, Théophile-Sébastien Lavallée les avait réunies dans un cours de géographie et de statistique appliquées à l'art militaire. Il ne s'agissait en fait que de répertorier tout ce qui pouvait être utile à la guerre et de le visualiser graphiquement sur un plan. L'héritage des campagnes napoléoniennes était évident : Napoléon préparait ses campagnes avec le concours d'un ingénieur-géographe{23}. Par statistique, on entendait trois larges séries de renseignements : d'abord, ceux relatifs à la population, à l'agriculture et au commerce ; ensuite, les indications des ressources qu'une armée trouverait dans le pays pour loger et abreuver les hommes et les chevaux, pour la subsistance des hommes, pour les transports, pour les renouvellements et les réparations des vêtements, des chaussures, armes et voitures ; enfin, les ressources pécuniaires. L'objectif était donc de permettre aux armées de vivre sur le pays autant que de garantir de substantiels bénéfices à leurs chefs{24}. De ce point de vue, l'art militaire n'avait pas connu de mutations techniques et tactiques profondes depuis la révolution advenue entre la fin de la Guerre de Cent Ans (1453) et celle du règne de Louis XIV (1715){25}.

En temps de paix, ce travail était réalisé depuis le XVIIe siècle par une poignée d'ingénieurs-géographes{26}, dont l'existence n'était justifiée budgétairement deux cents ans plus tard que par l'établissement de la carte... de France, et par des officiers d'état-major ou du Génie, du moment qu'ils le faisaient à l'étranger. Toute l'information remontant de ces deux types de « chevauchées » politico-administratives aboutissait depuis 1660 au Dépôt des plans en reliefs des places fortes de France – transformé en Dépôt des fortifications en 1791 –, et 1688 au Dépôt de la Guerre. Ces deux institutions sœurs chargées de recevoir les travaux topographiques, dont le pendant maritime était le Dépôt des cartes et plans établi en 1660, constituèrent les centres du renseignement français jusqu'à la création d'un service permanent en 1871. Là résidait l'origine de la spécialisation pour le renseignement d'hommes issus des armes dites savantes, comme l'Artillerie et le Génie. D'une manière générale, les autres officiers, de la Ligne ou de cavalerie légère, semblaient bouder cet exercice qui les contraignait à solliciter un congé, surtout pour se rendre hors des frontières nationales, et à s'habiller en bourgeois, ce dont ces hommes pénétrés de leur mission au service de la Nation répugnaient le plus. En 1869, Antoine de Gramont, colonel du 47e régiment d'infanterie, en garnison à Mézières, dans les Ardennes, reçut un avertissement pour trop favoriser la tenue civile de ses officiers... Il ne fallait pas voir là un simple

dilettantisme d'un corps officier qui se percevait comme élitiste, ni même un quelconque snobisme. Un officier d'état-major était bien attaché à chaque état-major de corps d'armée, mais sans autre véritable formation qu'administrative. D'ailleurs n'armait-il la « partie secrète », ainsi que l'on nommait depuis la fin de l'Ancien régime le service de renseignement militaire, qu'au moment d'entrer en campagne, moment à partir duquel il recevait les fonds nécessaires pour mener sa mission. Ainsi Joseph Tanski ne fut-il recruté qu'au moment où se formait le corps expéditionnaire d'Orient. Ce choix s'expliquait parce qu'il parlait donc la langue de l'adversaire que l'armée française allait devoir affronter. Hors cela, il ne disposait d'aucune connaissance particulière du futur théâtre d'opération, si ce n'est celle du commandant en chef qu'il a connu lorsqu'il était capitaine dans la Légion étrangère, vingt ans plus tôt. En 1854, il s'agissait néanmoins d'une exception, qui devint la norme sous le Second Empire, à l'occasion des multiples opérations extérieures jusqu'en 1870.

Indéniablement, le désintérêt culturel pour le renseignement des penseurs stratégiques français, qui remontait déjà au XVIIIe siècle, atteignait son paroxysme, signant le déclin évident de l'armée[27]. Il n'était pas spécifiquement français, mais il était largement européen. Au sortir des campagnes napoléoniennes, le théoricien prussien Carl von Clausewitz n'y consacrait même pas un chapitre dans son essai *De la Guerre*, estimant simplement que les renseignements y sont de peu d'utilité, « car la plupart sont faux »[28]. En 1866, les Autrichiens furent pareillement surpris, à Sadowa, par une armée prussienne ayant intégré tous les apports de la technologie de l'époque.

En France, cette défaite de la première armée d'Europe passa inaperçue pour trois raisons. D'abord, les rares observateurs des mutations militaires depuis la guerre civile américaine (1861-1865) – chemins de fer, télégraphe, maîtrise de l'information sur le champ de bataille et en amont – n'en avaient pas compris la portée. Ensuite, les décideurs politico-militaires français vivaient sur la même illusion d'invincibilité que leurs homologues autrichiens. Enfin, à une époque où les guerres opposaient encore des pays voisins, cette appréhension essentiellement tactique d'un renseignement limité au seul temps de guerre ne posait pas véritablement de problème aux armées européennes. Les contingents employés disposaient d'officiers parlant la langue du pays, parce que d'origine frontalière – avant d'entrer en campagne, des reconnaissances étaient menées l'espace d'une tournée de quelques jours. Par ailleurs, il était toujours aisé de trouver parmi les populations civiles des hommes francophiles, capables de fournir des informations, voire de coordonner des réseaux d'« espions » stipendiés. Il s'agissait généralement de riches paysans, de marchands ambulants, notamment juifs – là réside une des racines de l'antisémitisme

militaire qui devait se révéler avec l'affaire Dreyfus –, de contrebandiers, comme Charles-Louis Schulmeister en Allemagne et en Autriche durant l'Empire ; parce qu'ils étaient appâtés par l'espoir de gains faciles, ils étaient préférés des militaires. Ceux qui se rangeaient du côté français par idéologie, comme l'avocat piémontais Angelo Pico en 1796, étaient regardés avec plus de méfiance.

Une activité de reconnaissance

Pourtant, les opérations militaires qui accompagnèrent, puis poursuivirent, le rêve impérial jusqu'en 1870 se contentèrent d'utiliser leur « partie secrète » comme une simple reconnaissance de l'avant. La littérature de l'époque, et pas uniquement française, insistait sur l'exploration qu'elle permettait. Plusieurs livres traitaient ainsi des « avant-postes ». Le plus célèbre est certainement les *Avant-postes de cavalerie légère* du général Antoine-Fortuné de Brack. Publié en 1831, il fut constamment réédité ensuite ; la septième édition datait de 1912 et la huitième de 1942... La raison de ce succès repose d'abord sur le fait qu'il s'agisse d'une véritable doctrine d'emploi. Elle contribuait en outre à la légende napoléonienne. Inactif depuis quinze ans, l'officier faisait appel à ses souvenirs glorieux pour étayer ses maximes. À la différence de Marmont, il s'intéressa au renseignement opérationnel. Une section du chapitre intitulé *Des Indices*, était consacrée aux quatre « moyens de connaître les mouvements de l'ennemi » : les rapports des prisonniers, déserteurs, et voyageurs ; les rapports des espions ; les reconnaissances ; les indices. Il ne s'agissait pas seulement d'une opération de collecte. Cette action était liée à une analyse immédiate de l'information, d'où procédait une « estimation » plus que probable. Elle reposait sur une « connaissance des usages généraux de la guerre et des habitudes de l'ennemi », née de la pratique et de l'expérience acquises lors des campagnes de la Révolution et de l'Empire plutôt que d'une théorie. Ainsi Brack déplorait-il qu'un officier d'avant-garde employât des espions « malheureusement trop rarement, parce qu'il n'a[vait] pas assez d'argent pour les bien payer[29] ». Brack et ses successeurs prolongeaient la tradition des auteurs de la petite guerre, ces opérations de « petite guerre » ou *guérilla* propres au XVIIIe siècle. À cette différence qu'ils reconnaissaient pleinement l'importance du renseignement. Toutefois, celui-ci restait tactique, c'est-à-dire immédiat et limité au temps de guerre. En outre, son influence était marginale.

La même année, le colonel Thomas-Robert Bugeaud faisait une place plus grande au renseignement dans sa réflexion. À l'origine, ses *Aperçus sur quelques détails de la guerre* n'étaient destinés qu'à ses officiers du 56e régiment

d'infanterie. La décision du duc Ferdinand-Philippe d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, de les diffuser auprès des jeunes officiers en fit l'auteur de l'un des plus grands succès de la littérature militaire du XIXe siècle. Comme Brack, ses maximes se limitaient aux « avant-postes ». Comme lui, il se fondait sur son expérience acquise pendant l'épopée napoléonienne. Il reconnaissait aussi l'espionnage comme l'« une des parties les plus importantes de l'art de la guerre ; le général qui saura l'employer habilement en tirera des avantages considérables ». Il se différenciait pourtant du cavalier en estimant que chaque corps devait être doté d'un service d'espionnage bien avant l'entrée en campagne : « Tous les officiers d'état-major, même en temps de paix, devraient être exercés à instruire des soldats au rôle d'espion, à les envoyer de divers côtés à la découverte, à contrôler leurs rapports, etc. Il y aurait matière à faire un petit manuel sur ce service ». Et de noter l'incongruité de la position française en ce domaine :

« Les officiers anglais, russes, américains, n'hésitent point à se déguiser, à prendre une fausse qualité, un faux titre, pour pénétrer les desseins de l'ennemi [...]. Leurs exemples devraient être suivis dans l'armée française, et l'on serait mieux et plus sûrement renseigné par un des siens, se dévouant à l'espionnage, que par les juifs, femmes, colporteurs, que l'on cherche à embaucher pour ce métier{30}. »

Malgré l'intérêt de l'héritier au trône, colonel d'un régiment de cavalerie légère, Bugeaud ne fit pas plus école que Brack. Du moins en métropole, car, en juin 1836, l'officier était envoyé en Algérie combattre les troupes ottomanes et les razzias arabes. Cet ancien de la campagne d'Espagne (1808-1814) fit la synthèse de la grande et de la petite guerre face à un adversaire mobile et insaisissable. Parmi ces mesures non conventionnelles, il prit deux arrêtés, les 17 août 1841 et 12 février 1844, reconstituant la direction des affaires arabes installée en Algérie en 1833 et chargeant les bureaux arabes de leur organisation, de leurs attributions et de leur service définitifs. Ces derniers étaient soumis directement à l'autorité du commandant supérieur, avec l'unique « mission de l'informer, le conseiller et transmettre ses directives aux administrations. En droit, le bureau arabe ne [devait] pas avoir de pensée propre ». Et de préciser que « la mission fondamentale est le renseignement », aussi bien politique – c'est une nouveauté lourde de conséquences – que statistique – économique, fiscale et sanitaire. L'implantation de ces bureaux fut lente en Algérie et leur suppression par le gouvernement parisien en 1870 limitait la portée de cette expérience.

Les militaires s'empressèrent de les reconstituer, cinq ans plus tard, au sein du deuxième bureau du cabinet algérien, puis de les autonomiser sous la forme d'une section (1875-1881) et d'un service central (1882-1885), avant d'être intégrés dans les structures civiles du Gouvernement général, c'est-à-dire de

devenir une entité de renseignements généraux et de surveillance policière des populations non urbanisées[31]. Cette évolution fut également celle de la colonisation de l'Afrique[32], d'abord sous le terme de service des renseignements de l'état-major du Corps de Débarquement (1880 à Tunis, 1909 à Casablanca), puis de bureau des Affaires indigènes (1906 à Tunis, 1926 à Casablanca) sous autorité civile, enfin comme instrument d'administration de l'indigénat au sein des directions des Affaires politiques de chaque ensemble colonial (1897 en Afrique occidentale, 1910 en Afrique orientale). À cette évolution de contrôle sociétal de plus en plus poussé, ces services de renseignement « s'inspir[ait] des conditions spéciales dans lesquelles[33] » chaque territoire colonial ou sous protectorat se trouvait. De fait, il manquait à ces premiers services permanents de renseignement une unité de vue et de direction. De plus, en s'affirmant comme un outil de la colonisation, ils se rapprochaient de l'action de « Haute Police » en œuvre en métropole et dépendant du ministère de l'Intérieur. Pourtant, des officiers de ces bureaux s'étaient vu confier, pendant le Second Empire, la « partie secrète » des expéditions de Syrie (1860-1861) et, même, du Mexique (1861-1867).

Une activité ministérielle

En s'affranchissant des missions de reconnaissance imposées aux armées et en se spécialisant dans le renseignement humain, à savoir l'analyse des sociétés tribales de leur juridiction[34], les services de renseignement des colonies semblaient quitter l'histoire générale du renseignement sur le territoire métropolitain. Pourtant, leur réapparition après 1870 soulignait un trait particulier du processus en cours à Paris. Dès le Second Empire, une activité de centralisation de l'information d'intérêt militaire s'opérait au sein du ministère de la Guerre. Héritier de l'état-major général de l'Armée, créé *ex nihilo* par Louis-Alexandre Berthier, ingénieur-géographe de la Monarchie devenu chef d'état-major de la révolution, la majeure partie de ses innovations – l'organisation en bureaux – avait été transférée au niveau ministériel après la disparition de l'Empire. Mais, à la différence de la structure imaginée par Berthier, ce département n'était plus responsable que de la gestion des personnels et des matériels militaires. Aucun bureau n'était chargé de préparer les opérations, et encore moins de coordonner un quelconque renseignement. Cette appréhension de l'art militaire n'était en rien surprenante tant elle correspondait à une pratique courante dans l'Europe du milieu du XIXe siècle, à la seule exception de la Prusse. Dans ce pays, la guerre de libération de 1813-1815

avait montré l'importance d'un *Generalstab* permanent. Comme le ministère français, il était chargé de traiter toutes les questions relatives au personnel et au matériel, mais dans le but de préparer son éventuelle mobilisation. Toute son activité était tournée vers cet objectif. Des officiers d'état-major suivaient l'évolution politique pour mettre à jour leurs plans, tandis que d'autres étaient détachés auprès des corps divisionnaires pour les en informer{35}.

En France, les efforts ministériels portèrent uniquement, dans un premier temps, à établir une deuxième section des officiers généraux en surnombre depuis l'Empire, puis à organiser le service des officiers d'état-major. Hormis la statistique et les reconnaissances, il se résumait à des fonctions d'aides de camp, d'officiers dans les états-majors divisionnaires territoriaux (88 % des 560 officiers de 1833{36}) ou détachés au service de la carte (11 %) au Dépôt de la Guerre, où depuis 1750 étaient aussi affectés les ingénieurs-géographes. « Arsenal littéraire et scientifique de l'armée{37} », cet organe était d'abord un service cartographique, secondairement un service de recherche historique, et très accessoirement le conservatoire des archives de l'armée. Parfois, quelques officiers pouvaient être « mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères, pour être attachés aux ambassadeurs ou employés à des missions diplomatiques » (0,4 %){38}. Fait important pour l'avènement d'un renseignement permanent, le ministère des Affaires étrangères était le point d'arrivée de toute l'information sur le monde. Pour les militaires, il s'agissait en premier lieu des statistiques militaires étrangères, publiées par les armées des différents pays européens ou collationnées par les représentants français en poste.

La spécialisation de l'information tout au long du XIXe siècle, concomitante aux progrès des techniques militaires, rendait nécessaire l'envoi d'officiers hors de France. Mais le ministère des Affaires étrangères était un acteur à part entière du recueil et de l'analyse du renseignement. Les rois de France avaient toujours eu une politique étrangère, mais à l'origine ils la menaient tout seuls, en relation directe avec les autres souverains. Ils avaient des conseillers diplomatiques. Ils envoyaient des ambassades, temporaires puis permanentes. Si tout cela ne fait pas encore un ministère, qui n'apparut fonctionnellement qu'en 1589, avant de devenir un ensemble de services disponibles à volonté sous Louis XIV (1626), il n'en était pas moins à l'origine des premiers réseaux d'information gouvernementaux sur l'étranger ayant une compétence géographique. Des ambassades, d'abord souvent dirigées par des prélats, sont envoyées auprès des principaux souverains avec lesquels la France a des intérêts. On y trouvait aussi de grands seigneurs assez riches et désintéressés pour aller se ruiner dans des postes de prestige comme Londres et Vienne. Mais nombreux sont aussi les magistrats qui se spécialisent dans les Affaires étrangères et deviennent de

grands diplomates professionnels.

Dès lors, la conduite des Affaires étrangères se nourrit de l'envoi de représentants, itinérants ou résidants, auprès de pays de plus en plus nombreux et lointains. La nécessité de s'informer sur les éventuels litiges, frontaliers ou commerciaux, la défense des intérêts du pays ou de ses citoyens, voire le besoin d'établir des relations politiques ou militaires, imposaient de plus en plus cette présence à l'étranger. Les agents s'efforçaient de connaître le pays dans lequel ils vivaient, étudiant la personnalité du souverain et de ses principaux ministres, les jeux des institutions et des courtisans, les mouvements sociaux, les ressources financières et les forces militaires. Pour cela, il leur fallait s'intégrer à la société qu'ils étaient censés observer. Bien que le Congrès de Vienne (1815) eût ajouté à la traditionnelle protection qu'offrait le « droit des gens » une hiérarchie de postes – ambassadeur, ministres, chargés d'affaire – parallèle au réseau consulaire hérité du ministère de la Marine (décret du 14 février 1793), le recueil diplomatique d'information était commun à tous. Ainsi concourait-il à l'établissement d'une statistique étrangère, mais dans un sens plus large que les militaires. Il ne s'agissait plus de permettre une marche de l'armée, mais de suivre l'état des relations politiques et commerciales nationales, en comparaison de la concurrence étrangère. Cette connaissance, dont une partie était destinée au département du Commerce et nourrissait la statistique générale de la France, offrait de mesurer la puissance d'un État.

Ce que l'action de l'État gagnait ainsi en efficacité, cette bureaucratisation lui faisait perdre en confidentialité. Pourtant, les souverains n'entendaient pas se priver d'agir directement, au-delà de ces services d'information officiels, en utilisant des *missi dominici*, c'est-à-dire des envoyés spéciaux – littéralement des « envoyés du seigneur » – à qui ils pouvaient confier des « services secrets ». Loin de signifier qu'il existât des organismes chargés de ces missions, ce dernier qualificatif recouvrait « tout service réalisé par un individu, de clandestine et secrète manière », qu'il s'agisse de renseignement ou simplement d'information[39]. Cette définition datant du début du XIXe siècle établit bien le *distinguo* entre ce qui dépend réellement de l'action invisible[40] de l'État et ce qui appartient à la relation directe entre décideurs. Si le secret couvre aussi bien l'un que l'autre, entretenant la confusion entre les deux activités, seule la première appartient au domaine du renseignement[41]. Et il est compréhensible de ne pas en retrouver aisément les traces à travers l'Histoire. François Leclerc du Tremblay, plus connu comme le Père Joseph, cette « éminence grise » du Cardinal de Richelieu, fut-il autre chose qu'un habile négociateur ? Accomplit-il quelque « service secret », ainsi que le lui prête la légende depuis Alexandre Dumas[42] ? Ou bien ne fut-il qu'un de ces intellectuels de la Contre-réforme, un

Humaniste qui correspondait avec l'Europe entière et, de fait, un homme bien informé sur la politique, l'économie, la science et la technique[43] ?

De la même façon, Louis XIV eut-il le souci de fonder son action sur le secret le plus impénétrable et de choisir ses collaborateurs aussi pour leur capacité à le lui conserver[44], alors que son petit-fils, Louis XV, inventa une diplomatie parallèle pour conserver une part d'autonomie face à ses ministres, démontrant avant tout une faiblesse du pouvoir royal. Cette dernière initiative s'apparentait aussi à la « partie secrète » des militaires, dans la mesure où elle devait permettre d'installer le prince de Conti sur le trône de Pologne (1747-1757) tout en préservant l'équilibre européen, déjà mis à mal à ce sujet (1733-1738). Pour ce faire, elle utilisa les ressorts de la diplomatie secrète (réseaux parallèles au sein du réseau diplomatique officiel, installation d'hommes liges dans les ambassades, aussi bien qu'au sein du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, communications codées pour préserver le secret). Déjà, ce « secret du Roi » dut affronter la réalité de la vie politique interne à l'État, ses animateurs tombant les uns après les autres en disgrâce (1758-1762). Au lendemain de la guerre de Sept ans (1756-1763), une nouvelle diplomatie parallèle fut mise en œuvre pour assurer la revanche française contre l'Angleterre. Mais les ambitions démesurées d'un de ses officiers, Charles d'Éon de Beaumont, plus connu comme l'excentrique chevalier d'Éon, et les intrigues des courtisans pour révéler ce nouveau « secret du Roi » ruina tout espoir de réussite (1763-1773). À la mort de Louis XV, ces constructions diplomatiques furent révélées à son successeur, qui autorisa sa diplomatie officielle à utiliser les moyens de l'action invisible avant d'engager la France dans l'aventure américaine (1774-1776)[45].

L'honorable espion

Si les déboires de Louis XV à maintenir des « services secrets » dans la clandestinité de la Cour ne découragèrent pas les décideurs à faire usage de *missi dominici*, ils confortèrent les Affaires étrangères à gérer directement leurs « agents secrets », aventuriers français agissant pour le gain, réprouvés européens fuyant les persécutions de leurs pays ou femmes du monde tenant des salons bien fréquentés. Ils participaient d'une « économie unifiée du secret »[46] qui devait caractériser la société européenne jusqu'en 1914, où l'ambassadeur était un honorable espion et les agents secrets couverts « de tous les droits et immunités dus à un ministre public », où l'un s'insérait dans la société diplomatique publique tandis que les autres évoluaient dans un monde parallèle, plutôt que fait d'ombre. La Révolution française apporta une dimension

supplémentaire au processus de relations entre puissances. Ses *missi dominici* étaient dorénavant plus politiques et moins motivés par le seul argent. Ils devenaient des « émissaires secrets », agissant « à l'insu du gouvernement étranger » où ils étaient envoyés, risquant d'être renvoyés si leur présence était découverte, voire de subir « toute la rigueur de la loi » s'ils étaient convaincus d'espionnage[{47}].

Il semblerait que les diplomates s'embarrassèrent peu des variations sémantiques autour des « agents secrets ». Ils établissaient avec eux des « correspondances secrètes » ou, si la mission qu'ils devaient leur assigner appartenait au registre de l'action invisible, ils leur remettaient des fonds et les réunissaient en « agences »[{48}], généralement sous une couverture commerciale pour faciliter déplacements et correspondances de ces « émissaires secrets ». On en trouve une trace à Ancône, au moment de l'expédition de Bonaparte en Égypte, sous la forme d'un comité d'insurrection pour les Grecs d'Albanie et de Morée contre la Porte ottomane, chargé « d'effectuer une diversion en Grèce en faveur de l'armée d'Orient »[{49}]. L'expérience ne connut pas plus de succès que les divers « secrets du Roi » Louis XV, cette fois en raison du retournement de la situation militaire ; établie en novembre 1798, l'agence était dissoute en avril suivant. À sa tête se trouvaient deux agents consulaires, dont Émile Claude Gaudin, tenu pour un « jacobin enragé » par les agents russes de Bucarest où il fut consul (1795-1796) et qui avait été secrétaire de légation à Constantinople (1793-1795 et 1796-1798) et Vienne (1798-1799). Vivotant depuis la fin de l'Empire, il se porta candidat pour une « mission d'observation de la Grèce, avec la qualité d'agent secret » auprès des Affaires étrangères, le 11 février 1825. Trop marqué politiquement, tant en France qu'en Orient, il lui fut laconiquement répondu que « cela ne se [pouvait] »[{50}].

Les diplomates agissaient donc dans leurs pays de résidence, comme les militaires en campagne. Ils établissaient des « parties secrètes » le temps de leur mission, à charge pour leurs successeurs de les recréer. Naturellement, tous n'y montrèrent pas la même habileté, le même souci ou le même besoin. L'analogie avec les armées est encore ici pertinente. Ce qui était compréhensible pendant les périodes de guerre, comme entre 1792 et 1815, ne l'était plus en période de paix. La permanence de la représentation diplomatique à l'étranger impliquait toutefois une constante défense des intérêts français. La croissante ouverture du monde au XIX[e] siècle laissait de rares territoires en dehors des préoccupations des grandes puissances. Elles ne se disputaient plus pour la liberté de la Hollande ou l'intégrité de la Pologne, mais pour les promesses de l'Empire ottoman. France, Grande-Bretagne, Autriche et Russie se concurrençaient pour la protection des communautés chrétiennes, moteur des crises à répétition entre 1840 et 1856 ;

derrière elles se camouflaient des intérêts économiques et d'influence sur un espace intermédiaire, encore vierge de toute colonisation, entre Europe et Asie. Les appétits des grandes puissances généraient des tensions, alimentées par les actions invisibles d'« agents secrets ».

Pendant l'insurrection de la Grèce de 1821-1827, la France entretint ainsi une agence parisienne dédiée à cette question. Elle était dirigée par un ancien secrétaire-interprète grec, naturalisé français par Napoléon, Panagiotis Codrikas. Cet ancien secrétaire du prince Michel Soutzo, *hospodar* de Valachie, était un transfuge de l'Empire ottoman ; il avait omis de retourner à Constantinople, alors qu'il était attaché à la première ambassade turque près la France en 1802. Depuis dix ans déjà, il entretenait la correspondance secrète de son maître avec ses agents en Europe centrale et orientale. Pendant son séjour parisien (1797-1802) au service de la Porte, il s'était constitué des liaisons parmi les Grecs de l'administration ottomane. Cette double connaissance du système ottoman, il avait décidé de la mettre au service de la France, opérant sous la tutelle du gérant des archives du ministère des Affaires étrangères, le comte Alexandre d'Hauterive. Ce protecteur lui permit de traverser sans problème l'Empire et la Restauration. Mais ce fut le directeur des affaires politiques du Département, le duc Henri de Chastelux de Rauzan, qui l'employa de l'été 1821 au printemps 1826 pour monter un espionnage sur la Grèce. En plus de son service d'information[51], il lui demanda également de traiter un contact, en avril 1823, un ancien capitaine de frégate français, le comte Jean-Philippe Jourdain, passé au service du gouvernement grec avec le grade de colonel ; il était à Paris en mission financière pour la Grèce et Codrika en profita pour le rencontrer et en faire son « émissaire secret ». Seulement, la probité de cet agent ne s'avérant pas solide, le 20 février 1824, le ministre des Affaires étrangères fut contraint de s'en séparer. En outre, la dernière lettre de Jourdain portant le cachet de la Santé de Livourne « Ouvert par nécessité », son double jeu était dorénavant connu des adversaires de la France, l'Autriche et la Grande-Bretagne[52].

Les mêmes combinaisons furent utilisées en Syrie à l'occasion de l'embrasement communautaire de 1860-1861. Sur ses fonds secrets, le ministère des Affaires étrangères finançait depuis l'été 1859 une feuille arabophone, le *Byrjis Barys-Anis al-Jalis (L'Aigle de Paris-Le confident de celui qui est assis)*, soutenant la volonté réformatrice de la France pour l'Empire ottoman ; imprimée à Paris, elle était déversée par caisses entières à Beyrouth, irriguant la Montagne libanaise. Son ton était aussi hostile à la Grande-Bretagne, si bien que le voyageur anglais Richard Edwards en dénonça l'action dans son livre *La Syrie, 1840-1862*, publié à Paris en 1862. Puis, à l'été 1861, le ministère envoya un « émissaire secret », un père jésuite, William Gifford Palgrave – opérant sous le

nom de Michael Cohen –, pour réunir toutes les tribus du Nadj autour d'un objectif commun, l'expulsion d'Arabie, de Syrie et de Mésopotamie de la Porte et de la Grande-Bretagne, afin de se lier, sur la base du christianisme, à la France ! Cette mission particulière était échafaudée avec le soutien du Saint-Siège, mais le succès ne fut pas la hauteur des espoirs des différents protagonistes{53}.

Une telle mise en œuvre de moyens, financiers et humains, ne s'expliquait que par la nature stratégique de cette région au regard des décideurs politiques et diplomatiques français de l'époque. Dans l'un comme dans l'autre des cas, ces opérations clandestines reposèrent sur les compétences d'un personnel particulier, les secrétaires-interprètes du ministère des Affaires étrangères. Mais « agents » et « émissaires secrets » n'étaient que les instruments soutenant une vision plus large. Mais ils étaient toujours traités par des agents consulaires établis dans la région. Rattachés au ministère des Affaires étrangères depuis peu, ils n'avaient jamais oublié leur appartenance préalable à celui de la Marine{54}. Plus certainement, en raison de la stabilité de leur personnel, qui n'était sujet qu'à un renouvellement limité et familial, spécialement en Afrique du Nord et au Levant, ce qui leur donnait une connaissance particulière de leur environnement, mais également de leur activité militaire depuis l'Empire – la surveillance des mouvements des escadres britanniques et russes en Méditerranée –, les consuls étaient plus disposés au renseignement.

Le Département en tint compte dans sa réforme de 1825, en élargissant le champ de compétence des consuls à la politique. Naturellement, l'essentiel de leurs fonctions restait défini par l'ordonnance du 3 mars 1781, à savoir la statistique commerciale, qui n'était guère du goût des diplomates de carrière. Consul à Civitavecchia depuis le 17 avril 1831, Henri Beyle, *alias* Stendhal, avait certes montré une belle activité d'information. Dès sa prise de fonction, il avait demandé à ses treize vice-consuls et agents répartis dans les états romains des détails clairs et précis :

« Il ne faut pas craindre d'être trop long. Il convient de donner beaucoup de détails. Souvent un détail qui semble insignifiant à celui qui l'écrit, prend un caractère important quand il est réuni à tous ceux que reçoit l'autorité supérieure. »

Mieux, il leur avait imposé de

« faire trois colonnes. En classant ainsi les nouvelles, la personne qui écrit pense mûrement au degré des probabilités : choses certaines vues par moi ; bruits accrédités parmi les gens sages ; simple on-dit ».

Toutefois, ce goût pour l'analyse de l'information, certainement développé au

Conseil d'État au service de Napoléon, s'était plus exercé au profit de questions politiques, qui n'étaient pas de sa compétence, que commerciales. Certes, sa correspondance portait aussi sur les problèmes de quarantaine, la protection des citoyens français, la mise en état de défense de Civitavecchia, la création de la Banca Romana et le commerce dans les États romains. De ce point de vue, Beyle était un agent attentif et perspicace. Mais il se noyait dans le factuel, au point de négliger l'analyse statistique ; au fond, Stendhal était un consul ordinaire. Le 31 mars 1841, le ministre des Affaires étrangères, François Guizot, dut ainsi prendre une ordonnance, regrettant que plusieurs de ses agents aient cessé d'envoyer le mémoire annuel sur la navigation et le commerce{55}. Après un rappel à ses obligations début mai, qui le surprit en pleine crise de goutte, Beyle fit le tour de ses informateurs dans le monde de la pêche, du négoce, de la petite bourgeoisie et des *vetturini* (voituriers). En juin, en août et en octobre, il livrait enfin les parties d'un « Tableau du commerce de Rome et de Civitavecchia » depuis 1831.

L'origine des informations réunies fit que, pour l'essentiel, ces données étaient sinon fausses, du moins sous-estimées{56}. Cela tenait autant à la rareté de l'information qu'au caractère généraliste de la fonction diplomatique. Les agents diplomatiques étaient rappelés avant d'avoir atteint un degré de connaissance moins superficielle de leur résidence. Et les gérants qui assuraient leur intérim n'étaient pas aussi bien introduits dans les mondanités où se colportaient ces « secrets » fragmentaires. En effet, jusqu'à la fin du XIXe siècle, les données intéressant les États étaient rarement accessibles librement. C'est pourquoi il fallait disposer d'un fort réseau, personnel ou hérité de son prédécesseur. Rien n'était plus difficile, d'autant que les informations recueillies étaient tout au plus d'ordre politique. À peine arrivé à son poste, Beyle notait ainsi :

« Le malheur de nos agents est de vivre isolés. Ils ne voient que des gens de très bonne compagnie, par conséquent étiolés{57}. »

Découvrant sa résidence en Russie, Paul de Barante le regrettait pareillement, incapable d'accomplir les instructions concernant les statistiques :

« On n'est aidé par aucune sorte de publicité ; rien n'est mis en discussion, ni en délibération dans les conseils ; rien ne vient à la connaissance des hommes qui ne se sont pas spécialement occupés de telle ou besogne ; il n'y a point de mouvement d'opinion, aucune curiosité, aucun intérêt sur la marche des administrations{58}. »

À moins de faire comme les Anglais, qui achetaient ces renseignements, parmi d'autres{59} !

Naturellement, les diplomates français n'étaient pas en reste. Mais l'inconvénient de ce commerce était de voir nombre de pièces forgées pour quelque besoin se muer en désinformation ou propagande. À l'automne 1829, Louis Bellocq, chargé d'affaires français à Rome, en fit les frais. Tout à son obsession antiautrichienne, propre à la diplomatie française de la Restauration, il s'était laissé leurrer par une prétendue correspondance attribuée à un diplomate de la cour de Vienne et à son ministre, le chancelier Klemens Wenzel von Metternich. À Paris, le ministre des Affaires étrangères Jules de Polignac suspecta la fraude, sans pouvoir véritablement la prouver. Aussi se dépêcha-t-il de nommer dans la capitale des États du Pape l'un de ses prédécesseurs, Auguste de La Ferronays. Cet ancien huguenot disposait d'un réseau autrichien conséquent. Ainsi découvrit-il que le même faussaire avait pareillement (dés)informé l'ambassadeur du Roi, François-René de Chateaubriand, à l'occasion du conclave de février 1829[60].

Des attachés très spéciaux

La spécialisation accrue de l'information tout au long du XIXe siècle, comme le prouvent les quatorze circulaires d'ordre économique émises à destination des postes diplomatiques, entre 1841 et 1848, par le Quai d'Orsay, rendait les effectifs humains insuffisants. Sur certaines questions, des voyageurs privés étaient en mesure de fournir des informations plus précises que les diplomates. La personnalité des agents d'information de l'État était alors en cause : tous n'étaient pas aptes à faire du renseignement, pas plus que leurs affectations ne s'y prêtaient. Ainsi Barante ne s'intéressait tout bonnement pas au Caucase en proie à une insurrection contre le pouvoir du tsar ; ses rapports étaient documentés sur la politique européenne de la Russie, mais restaient bien sommaires sur l'Asie. L'information provenait des consuls de Tiflis, de Trébizonde et d'Erzurum qui transmettaient à Paris les échos de la guerre que menait l'imam Chamil depuis 1834. À Tiflis, les agents français suivaient ses succès contre les armées russes grâce à l'amitié que leur faisait, à partir de 1844, le *namestnik* (vice-roi) du Caucase[61] ; le prince Mihail Semenovič Voroncov avait commandé le corps d'occupation russe de la France à la fin de l'époque napoléonienne !

C'est pourquoi les ministres successifs de la Guerre de la Restauration tentèrent d'imposer que le renseignement militaire soit le fait d'officiers d'état-major, dont le corps avait été recréé en 1818. Ainsi, l'ordonnance du 6 mai leur consentait explicitement de mener de telles reconnaissances au long cours[62]. Il

s'agissait alors de suivre les manœuvres des armées européennes, d'assister à leurs interventions extérieures et à leurs combats. Le 13 février 1819, le maréchal Laurent Gouvion Saint-Cyr demandait à son collègue des Affaires étrangères, le général Jean-Joseph Dessolles, d'affecter des officiers dans les ambassades. Objectant des raisons d'ordre diplomatique et financière, Dessoles avait repoussé l'idée. Toutefois, il ne fit aucune objection quant à l'envoi de courtes missions[63].

L'armée de terre recevait ainsi une reconnaissance diplomatique dont bénéficiait, jusque-là, la marine militaire. En effet, tenus de s'informer des bâtiments qui venaient faire relâche dans les ports de leurs juridictions, les consuls étaient les principales sources des commandants de la Royale qui adressaient au ministre de la Marine un rapport politique, économique et commercial des contrées visitées[64]. En même temps, l'état-major de l'armée renouait avec une pratique de l'Empire ; en 1806, le capitaine Ange François Le Lièvre de La Grange avait été affecté à l'ambassade de Vienne avec pour unique mission d'observer l'armée autrichienne. Spécialement dédiée au renseignement stratégique, l'initiative avait été sans lendemain. Treize ans plus tard, l'armée française tentait de se doter de moyens d'information semblables à ceux dont bénéficiait alors la seule véritable puissance militaire continentale, la Prusse. Le 14 avril 1818, le chef du Deuxième département du *Kriegsministerium* (ministère de la Guerre), le général Karl Wilhelm von Grolman avait obtenu du chancelier Karl August von Hardenberg que des officiers fussent détachés dans les ambassades du royaume :

« Le but de la mission de ces agents qui est la connaissance exacte des États du point de vue purement militaire est absolument apolitique, ils doivent éviter toute ingérence dans la politique et doivent, avant tout, observer les plus grandes prudence et circonspection dans leur comportement[65]. »

Sans atteindre ce formalisme tout prussien, des militaires français furent affectés à des missions similaires, moins pour recueillir du renseignement que pour permettre au ministre de la Guerre d'agir dans le domaine diplomatique. Et encore de façon marginale : en 1833, seuls 0,4 % des 560 officiers d'état-major étaient détachés aux Affaires étrangères[66], les autres (1,9 %) suivant les crises du moment (indépendance belge – 1830 –, expédition égyptienne en Palestine – 1832). Le rôle politique des attachés militaires français apparaissait clairement dans leur subordination au seul ministre de la Guerre. Le capitaine Louis-François-Joseph Harmois en fit les frais ; le 26 juin 1841, le maréchal Jean-de-Dieu Soult l'admonesta pour ne pas lui avoir transmis son état de l'armée espagnole directement[67].

Le cabinet noir

Cet officier n'avait pourtant fait que respecter les usages en matière de correspondance ministérielle étrangère. Il avait suivi en cela les règles qu'il avait apprises après deux détachements au ministère des Affaires étrangères en 1836 et en 1839[68]. Transmettre les courriers d'ordre militaire sous couvert du Département permettait généralement de réduire les risques de violation par les services de surveillance postale étrangers. Communément appelés « cabinets noirs » dans l'Europe entière, ils étaient un outil aux mains de tous les gouvernements pour repérer et censurer les opposants politiques, et s'informer du soutien qu'ils pouvaient obtenir des « agents secrets » et autres « émissaires » employés par les ambassades. Ce type de contrôle était le résultat du monopole postal imposé par les États au cours des XVIIe et XVIIIe siècles et de l'ouverture de l'échange de courrier au public ; s'il semble être né en France à l'initiative de Richelieu, le plus efficace « cabinet noir » était certainement la *Geheime Kabinets-Kanzlei* de Vienne. Naturellement, cette inquisition postale était un secret de polichinelle dans la communauté diplomatique européenne. Si Lord Palmerston, ministre des Affaires étrangères britanniques (1830-1851), se contentait de remplir ses lettres à Vienne d'insultes contre les Habsbourg et de propagande[69], les diplomates, suivis en cela par les militaires, les banquiers, les marchands internationaux, et même les comploteurs, avaient anticipé l'action des « cabinets noirs » en recourant à la cryptographie de leur missive – du moins tant que l'inviolabilité du code était acquise.

Dans l'exercice de cet art, les Affaires étrangères françaises avaient rattrapé leur retard sur leurs voisins italiens ou allemands depuis deux siècles lorsque la Révolution ouvrit une période de déclin cryptographique évidente. Le savoir-faire d'Antoine Rossignol et de son fils Bonaventure, employés par la Ferme générale des Postes, suscitait en effet la réprobation des doléances émanant des provinces. « La Nation française » s'étant élevée « avec indignation contre (...) la violation du secret de la poste, l'une des plus absurdes et des plus infâmes inventions du despotisme »[70], le « cabinet noir » fut démantelé par le décret du 10 juin 1790 et le cryptage des missives diplomatiques confié pour un temps à des chefs de bureaux totalement incompétents en la matière. Rapidement, il ne s'était plus trouvé personne pouvant donner la clé des lettres chiffrées employées par les cours étrangères. Un rapport de l'ancien chiffreur Desroches du 26 octobre 1795 avait suggéré une nouvelle réforme de l'organisation interne du ministère qui rétablissait le bureau du Chiffre, où s'illustrèrent trois générations de la famille Billecocq[71]. En avril 1798, le Directoire rétablit à son tour le

contrôle des lettres venant de l'étranger. Régulièrement dénoncé, le « cabinet noir » disparut officiellement au lendemain de la chute du ministère ultra de Villèle. Moins d'un mois plus tard, le 31 janvier 1828, le libéral Martignac mettait fin sur le territoire royal à cette entreprise « immorale ». Mais l'affaire occupa la rumeur publique encore deux ans, rejaillissant au cours d'« un procès curieux dans les premiers mois qui suivirent l'avènement » de la monarchie de juillet 1830.

Une épouse de la bonne société demandait la séparation de corps et de bien de son époux, au prétexte qu'il avait été un des principaux dirigeants du « cabinet noir ». Le tribunal civil de la Seine ne pouvant naturellement y souscrire, il débouta la plaignante[72]. L'écho de ce jugement dans la presse témoigna néanmoins du « soupçon civique[73] » qui entachait cette pratique. Bien que placée sous la responsabilité des Postes, ce fut toujours sur le budget du Quai d'Orsay que les dernières pensions du cabinet noir français se payaient en 1847. La révolution de 1848 eut raison dans toute l'Europe du vieux système des « cabinets noirs ». Jusque-là, le ministère des Affaires étrangères françaises, comme ceux des principaux pays européens, disposa donc d'ouvreurs de lettres, linguistes et autres cryptographes. La disparition de ce service tenait moins aux ragots publics remontés à la Chambre qu'à la croissance exponentielle des correspondances et aux progrès des technologies de transmission des informations privées (télégraphe) ainsi que de la sophistication des mesures de protection des courriers. Naturellement, la disparition des « cabinets noirs » européens n'était qu'apparente et le bureau du Chiffre des Affaires étrangères continua ces interceptions tout au long du XIXe siècle.

De la Sûreté générale

Les raisons de la seconde disparition du « cabinet noir » en France mettaient surtout en avant une question de morale. Dans un espace public de mieux en mieux informé et représentant une frange de plus en plus importante de la société, cette institution sans réelle utilité soulevait les plaintes les plus vives. Comme à toutes les époques, elles émanaient de proscrits et d'opposants au régime en place ayant des relais auprès de l'opinion, via la littérature ou la presse, et vouaient aux mêmes gémonies toute activité de renseignement gouvernemental. L'opprobre touchant les figures de l'agent de renseignement n'était pas total. Du plus profond de la Touraine, Paul-Louis Courier de Méré établissait, en 1823, une gradation : « On appelle ces gens, à la ville, des mouchards ; à l'armée, des espions ; à la cour, des agents secrets ; aux champs,

ils n'ont point de nom encore, n'étant connus que depuis peu[74] ». Si ce pamphlétaire semblait bien considérer l'action de renseignement militaire et extérieur, cela tenait évidemment à ses anciennes activités à la direction des états-majors des armées de Naples et d'Italie (1804-1809). Mais ce libéral et anticlérical, réfugié à Luynes au début de la Seconde Restauration, avait été inquiété par la vague d'arrestations arbitraires survenues en début de 1816 dans la région.

Le rejet public portait donc moins sur l'appareil de renseignement, dont l'opinion ignorait la réalité, que sur sa troisième branche, celle de la police gouvernementale, appelée aussi « Haute Police ». Cette fonction concernait « la sûreté de l'État (...), la surveillance de l'exécution des lois, la recherche des manœuvres des partis tendant à troubler le pays, en un mot, tout ce qui tient aux plus hauts intérêts de la société. » Elle se distinguait en cela des polices municipale (ou administrative) et judiciaire, qui ne s'appliquaient qu'aux seuls intérêts des communes ou de la sûreté des personnes et des propriétés. Alors que ces polices agissaient sous la surveillance des préfets et des procureurs généraux des cours de justice, la « Haute Police »

« ne peut avoir d'action que sur délégation expresse et instantanée de l'autorité [politique décisionnaire], motivée par cas tellement grave que le salut de l'État y soit intéressé. À cette exception près que la nécessité justifierait, la haute police n'exerce qu'une surveillance générale. Sa mission est d'éclairer les diverses autorités, d'indiquer les mesures et de préparer leur simultanéité, quand plusieurs ou tous les fonctionnaires doivent concourir à leur exécution »[75].

Cette mission se départait déjà de l'action des polices municipale et judiciaire en ce sens que son objectif n'était pas de traduire en justice des malfaiteurs et des criminels, mais de conseiller le décideur politique. Alors que les deux premières n'utilisaient le renseignement que pour l'accomplissement de leur mission, la « Haute Police » avait pour mission de faire du renseignement. La grande part de son action était la surveillance des populations allogènes, qui se rendaient en ville pour des besoins de travail dans le but de protéger et de défendre le gouvernement. Elle concernait aussi ceux qui nouaient des intelligences avec les ennemis de l'État ou, plus prosaïquement, en temps de guerre uniquement, qui se livraient à l'espionnage. S'ajoutait encore la mission de

« surveiller particulièrement l'esprit des habitants, les opérations de commerce et celles de la conscription, le service des douanes, le mouvement des ports, la ligne des côtes et des frontières, les communications avec l'étranger, les subsistances, la librairie, l'instruction publique, les associations politiques et religieuses et, en général, toutes les parties de l'administration et des services publics[76]. »

Pour cela, elle utilisait des « mouchards », qui étaient chargés de pénétrer les rangs de tous les mouvements qui pouvaient menacer la sûreté de l'État pour en rapporter ce qu'il s'y disait. À Paris, la « Haute Police » usait d'agents provocateurs afin de permettre à la police judiciaire d'appréhender les meneurs les plus dangereux.

Démentant Courier, qui résumait cette fonction à l'action des indicateurs, Louis-Philippe Brun d'Aubignosc, qui avait été directeur général de la Police de Hambourg, pour tout le Nord de l'Empire (1811-1814), estimait au contraire que la mission de la « Haute Police » « était purement diplomatique », avant de préciser qu'il l'avait remplie comme « le ministre plénipotentiaire près les villes hanséatiques avant leur réunion à l'empire »[77]. De cette affirmation, il était possible de déduire les moyens utilisés pour remplir cette mission : le dépouillement systématique des journaux, l'interception des correspondances et, bien qu'il s'en défendît, l'utilisation d'« agents » et d'« émissaires secrets », autrement dit ces « mouchards » évoqués par Courier.

Dans la France napoléonienne ramenée à ses frontières de 1792, les représentants de la « Haute Police » en province, ces commissaires spéciaux créés par le décret impérial du 25 mars 1811, durent également faire assaut de diplomatie pour assurer leurs relations avec les préfets, qui voyaient comme une intrusion cette action de renseignement au seul profit de l'Empereur. Dans ce bras de fer administratif, la « Haute police » avait été défaite avec la Restauration, la préfectorale obtenant la suppression du corps des commissaires spéciaux et leur remplacement par des lieutenants de police, institués par le décret royal du 6 avril 1815, qui ne conservaient que les compétences de police administrative. Avec la suppression du ministère de la Police en décembre 1818, la division de la Sûreté générale et de la police secrète cessa de couvrir l'ensemble du territoire national pour ne plus être qu'une direction de la Préfecture de Police de Paris, siège de toute la vie politique de la Nation. Dans le reste du pays, les préfets reprenaient à leur actif les compétences des anciens commissaires spéciaux pour tenir les villes et se prémunir de l'action des opposants politiques, comme Paul-Louis Courier ou Charles-Louis Schulmeister, qui avaient trouvé refuge dans les campagnes. Cette situation perdura jusqu'en février 1876.

Lorsque la sûreté de l'État était remise en question, comme lors de l'équipée vendéenne de la duchesse de Berry (printemps 1832), le gouvernement n'hésitait pas à recourir à des commissaires spéciaux, c'est-à-dire à des chargés de mission de renseignement. François-René de Chateaubriand y faisait mention lorsqu'il évoquait les « pièges des espions »[78]. Face à Marie Caroline de Bourbon, la « Haute Police » était menée par Louis Joly, envoyé en mission extraordinaire

dans l'Ouest, à Nantes, en août 1832. Il traitait un « mouchard », Simon Deutz, qui était l'agent de liaison de la duchesse, recommandé par le pape Grégoire XVI lui-même, lors du séjour de la duchesse de Berry à Rome. Juif converti en 1828, Deutz avait assuré une mission aux États-Unis pour la Sacrée Congrégation pour la propagation de la Foi (1830). Suspecté par l'entourage de la duchesse de Berry, il avait toutefois réussi à gagner sa confiance. Chargé d'une mission diplomatique auprès de la sœur de Marie-Caroline, la reine d'Espagne Marie-Christine, en avril 1832, il en avait profité pour entrer en contact avec le ministre de l'Intérieur, Camille de Montalivet par l'entremise de Barthélémy de Lesseps, chargé d'affaires du consulat général de Lisbonne. Ne recevant pas de réponse, il s'était directement rendu à Paris pour négocier sa trahison. Après une première surveillance policière au printemps, une opération fut montée. Deutz devait rentrer en contact avec la duchesse à Nantes, tandis qu'un nouveau préfet de la Loire-Inférieure était nommé afin de s'assurer de la fidélité des troupes chargées de l'arrestation. Le 6 novembre, la conjuration vendéenne contre la monarchie de Juillet s'achevait. Adolphe Thiers, qui avait succédé à Montalivet, engrangeait les bénéfices politiques de l'affaire{79}.

Le soulèvement vendéen avait vu intervenir deux formes de police, celle chargée du maintien de l'ordre et de la répression des crimes, personnifiée par le préfet, et celle de renseignement général, dépendant directement du ministère de l'Intérieur, symbolisée par Joly ; fort de son succès, et parce que sa mission était temporaire, il se vit offrir la direction de la police municipale de Paris{80}. Cette dichotomie policière devait présider à la mise en place d'une police cohérente et hiérarchisée en France tout au long des XIXe et XXe siècles, exception faite de Paris qui conserva ce modèle initial. À ce dispositif s'ajoutait, dans les campagnes, la gendarmerie. Si la « Haute Police », entendue comme la sûreté extérieure (espionnage, trahison, surveillance des étrangers, des pigeons et des voyageurs...) et des intérêts de l'État (sécurité du chef de l'État, prévention des complots et autres troubles civils, surveillance des cultes, des libraires, de la presse, de la fabrication, du commerce et de la détention des armes et explosifs...), devait survivre dans sa forme première, ce fut au prix de sa fusion avec les missions de la Sûreté générale – c'est-à-dire à vocation nationale –, en charge de la police administrative (respect des lois et règlements, émigration, jeux, associations, coalitions, mendicité, vagabondage...).

La nécessité d'une « Haute Police » ressurgit avec les perspectives de prolongement de la ligne de chemins de fer Paris-Le Pecq jusqu'à Saint-Germain-en-Laye. La crainte du transfert du banditisme rural sur ce nouveau type de transport, mais également la peur d'une contagion républicaine, poussèrent le gouvernement royal à la ressusciter par l'ordonnance royale du

15 novembre 1846. Le ministère de l'Intérieur y songeait depuis le premier voyage jusqu'au Pecq, le 25 août 1837. Seulement, l'opposition du corps préfectoral lui imposa de placer les nouveaux « commissaires de police spéciaux » sous une double tutelle avec le ministère des Travaux publics. Placés de fait sous l'autorité des ingénieurs des Ponts et chaussées, ils agissaient comme représentants d'une police d'exploitation et non de renseignement.

Renseignement et contrôle du territoire national

Naturellement, la surveillance de l'opinion, notamment de ces « classes dangereuses » apparues dans le langage politique parisien en 1838[81], n'avait jamais échappé à la police. Seulement, à partir du Second Empire, elle s'était professionnalisée. À Paris, capitale des révolutions, les capacités de renseignement de la préfecture de police étaient bien organisées depuis la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), héritières des pratiques de la lieutenance générale de la monarchie. Au côté du préfet qui entretenait ses « mouchards » dans la bonne société parisienne, trois brigades de renseignement animaient des réseaux de « correspondants » au sein des milieux les plus fermés (clubs, presse, personnalités, affaires recommandées, mutuelles ouvrières, personnels des usines...). Chacune groupait vingt inspecteurs et un officier de paix, tous en civil. Placés sous le commandement de Charles Michel Lagrange, ils se contentaient d'assembler le maximum de renseignements sans jamais se découvrir, ni entreprendre d'action répressive. À cela s'ajoutait l'information provenant du « cabinet noir », installé quasi officiellement à la poste centrale. Si un délit se préparait ou survenait, Lagrange décidait de la conduite à tenir.

Souvent, ces inspecteurs n'hésitaient pas à encourager la création de sociétés secrètes, à inspirer des grèves et autres complots. Le bureau politique de la préfecture de police de Paris gérait quelque quatre-vingts agents, qui lui coûtaient mensuellement 17 000 francs, sur un budget de 200 000 francs. Certains étaient installés à Londres, Turin, New York, Bruxelles et en Suisse, d'où ils surveillaient l'opposition républicaine, légitimiste et orléaniste. D'autres agissaient sur les lignes de chemin de fer vers Lyon, le Nord, Orléans et Marseille. De 1851 à 1870, ce réseau permit d'établir près de 35 900 fiches. La force de cette police politique résidait dans les archives qu'elle se constituait, mais qui ne représentaient que 32 % de l'ensemble des fiches élaborées depuis 1830. Journellement, un rapport était soumis au préfet de police, qui le transmettait à l'empereur[82]. Cette masse de renseignements permit tout juste de réprimer des manifestations ou des rassemblements importants. Mais elle

n'empêcha jamais quelque révolution que ce fût depuis 1789.

Pourtant, le gouvernement impérial se décida à étendre le système parisien à l'ensemble du territoire national. Alors que l'obligation du passeport intérieur de circulation tombait en désuétude, la diffusion du livret ouvrier, en vertu de la loi du 22 juin 1854[83], permettait de contrôler le travail et le déplacement des travailleurs. Maires et préfets étaient maîtres de sa régularisation, mais la responsabilité de renseignement incombait à l'employeur. En fait, la loi instaurait dans un cadre officiel la relation des « mouchards », tout au moins dans les classes laborieuses. Cette mesure accompagnait le processus d'implantation cantonale des brigades de gendarmerie conformément au décret du 1er mars 1854[84]. Dans le cadre de leurs missions, la répression de l'espionnage étranger figurait au même rang que les mouvements séditieux en réunion (article 77). Dans tous les cas, l'information devait remonter au ministre de l'Intérieur, promu centre de coordination du renseignement intérieur.

Le décret du 15 janvier 1855 rétablissant les « commissaires spéciaux » permettait de doubler l'implantation rurale de la gendarmerie d'un réseau policier national. La gare apparaissait comme un poste d'observation idéal dans ce processus de redéfinition de la modernité en cours[85]. Il s'agissait ni plus ni moins d'une réorganisation du service imaginé neuf ans plus tôt, avant qu'il ne soit fondu en 1848 dans le corps des inspecteurs de l'exploitation commerciale placés sous l'autorité des ingénieurs de contrôle. Le décret du 22 février le démontrait bien en créant « un service spécial de surveillance des chemins de fer », fort de 30 commissaires spéciaux et de 70 inspecteurs placés sous leur autorité. Répartis dans 24 résidences administratives situées aux extrémités et aux points intermédiaires des réseaux ferroviaires, sans véritablement être détachés de leur tutelle des Travaux publics qui continuaient à les nommer, ils ne devaient rendre compte qu'« aux préfets de tous les faits intéressant leur service » et au ministre de l'Intérieur. Une ordonnance du 22 octobre 1856 précisait que « les inspecteurs spéciaux [étaient] appelés à concourir au service comme agents de renseignement » sous l'autorité de commissaires centraux, créés pour l'occasion[86]. Le décret du 15 mars 1861 attribuait à ces derniers, et plus précisément aux commissaires spéciaux de Paris, Strasbourg, Le Havre, Forbach et Saint-Louis, la responsabilité des « mouvements de l'émigration française et étrangère[87] ». Enfin, une circulaire du 1er octobre 1862 les mettait à disposition des préfets pour des « missions administratives ».

Le Second Empire avait lentement élaboré un dispositif de renseignement intérieur. Mais sa motivation principale était de « constate[r] avec rapidité et certitude l'état de l'opinion publique[88] ». Combien même il était posté aux frontières, sa mission n'était pas de mener du contre-espionnage, mais

simplement d'empêcher des opposants républicains, légitimistes et orléanistes de communiquer depuis l'étranger avec leurs affiliés en France. Napoléon n'avait pas été un ancien *carbonaro* pour rien... De fait, l'espionnage prussien put aisément se répandre, bien qu'il fût détecté à Paris par la brigade de renseignement Lombard, qui se trouva en mesure d'en démanteler certains réseaux dès le début de la guerre{89}, ou constaté en province par la gendarmerie et par la police{90}.

Du développement du renseignement économique

Étrangement, depuis les premières années de la monarchie de Juillet, le renseignement intérieur sembla s'être privatisé. Si d'Aubignosc avait obtenu d'être nommé, par arrêté du 13 juillet 1830, lieutenant-général de police de la ville d'Alger, nouvellement conquise par les armées françaises, nombre d'anciens membres de la « Haute Police » de Paris s'étaient reconvertis dans une nouvelle profession, celle de détective privé. Le plus connu d'entre eux était certainement Eugène-François Vidocq. Ancien chef de la brigade de sûreté de la préfecture de police de Paris, démissionnaire depuis le 15 novembre 1832, il avait créé la première agence de détectives privés de France. Installé à Paris, en juin 1833, sous le nom de *L'Intermédiaire, Bureau de renseignements dans l'intérêt du commerce*, cet ancien bagnard envisageait de fonder un « établissement spécial, ayant pour objet de lui procurer des renseignements sur les prétendus négociants, c'est-à-dire sur les *escrocs* qui, à l'aide des qualifications de banquiers, négociants et commissaires, usurpaient la confiance publique, et faisaient journellement des dupes parmi les véritables commerçants{91} ». L'entreprise prit fin en août 1842, malgré son évident succès. Vidocq fut incarcéré pour voie de fait et ses dossiers furent saisis par la police{92}...

Avec Vidocq, on assistait à deux tendances innovantes, l'une en matière administrative, l'autre de renseignement. Dans le premier cas, il initiait une pratique qui devait devenir une règle à chaque fois que les conditions économiques imposaient à l'État de réduire sa masse salariale policière, le « pantouflage » d'anciens agents dans des emplois de détective privé. Dans l'autre cas, c'était une logique tout à fait différente puisque le développement d'activités de détective privé était consécutif à une généralisation de l'activité bancaire et du crédit. En affirmant agir pour la défense du commerce et de l'industrie, Vidocq avait tout simplement inventé le renseignement économique. Il s'agissait de la traduction au plan intérieur du service que rendaient les consuls

à l’étranger pour garantir la solvabilité et la moralité des maisons de commerce. Le développement en France du chemin de fer (1837), de la navigation à vapeur (1838) et du télégraphe (1850) se traduisit à chaque fois par de brutales crises de croissance du commerce qui inquiétèrent les entrepreneurs les plus actifs dans cette économie-monde qui s’ouvrait à eux. Avec l’amplification des échanges apparurent des aléas liés à l’insolvabilité ou à la bonne foi des partenaires. Corollaire de cette accélération du rythme des affaires, le développement du crédit nécessitait plus de sécurité. Les banques, même les plus grandes, voyant affluer de plus en plus de demandes de renseignement, durent organiser leurs services spéciaux d’information en interne, puis les externaliser. Les grandes industries sidérurgiques du centre, au Creusot, et de l’est, en Lorraine, ne procédèrent pas différemment. Mais elles firent preuve d’une autre forme d’intelligence, fondée sur l’observation de la concurrence et la constitution de réseaux d’information. Quant aux soyeux lyonnais, ils mobilisèrent les ressources des chambres de commerce. Ce mouvement était enfin soutenu par le développement d’une presse spécialisée dans le commerce et l’industrie, qui permettait aussi de se renseigner sur les inventions des concurrents, tant en France qu’en Europe.

Chapitre 2
De la Crimée à la perte de l'Alsace-Moselle

1854-1870

Pour l'histoire du renseignement, la guerre de Crimée (27 mars 1854-27 décembre 1855) est primordiale. Elle ouvre un cycle qui, pour la France, ne devait s'achever que dans la défaite de septembre 1870. Cette première conflagration d'importance depuis les guerres napoléoniennes préfigurait par bien des points les opérations extérieures contemporaines. D'abord parce que la querelle de moines, à propos de la disparition de l'étoile de la grotte de la Nativité à Bethleem[93], déboucha sur un conflit de vingt et un mois en mer Noire entre la Russie et les nations coalisées derrière l'Empire ottoman ; la première cherchait à entrer en Méditerranée, les secondes (France et Grande Bretagne surtout) à l'en empêcher. Hormis sa durée, imprévisible par nature, la guerre imposait une nécessaire projection de force. Or, comme lors du débarquement en Algérie en 1830, la marine impériale se trouvait dépourvue de capacités et dut affermer des navires marchands. Inventé vingt-cinq ans plus tôt et après l'introduction du code de Samuel Morse en 1850, le télégraphe électrique trouvait également une utilisation pratique, même si elle se révéla peu concluante. Ces données entraînaient une mutation de la conduite des opérations militaires. Ainsi, une fois les problèmes de décodage réglés, ce nouveau moyen de communication permit à l'autorité politique, bien avant la guerre civile américaine (1861-1865), d'intervenir dans la planification du conflit en cours. L'usage de la photographie, par le procédé mis au point par Louis Daguerre,

devenait en outre un auxiliaire de la planification. À la différence des photographies modernes, il ne s'agissait encore que d'une image sans négatif, exposée directement sur une surface en argent polie comme un miroir. Pour cela, l'usage du daguerréotype, comme de son dérivé plus léger et maniable, le calotype, nécessitait un temps de pose long, ce qui le disqualifiait pour un usage opérationnel.

À la croisée de ces évolutions de l'art de la guerre se trouvait le renseignement. Les contingences de la projection impliquaient de disposer d'une information préalable sur les futures zones d'opération. La durée et la particularité du conflit posaient également la question du partage de l'information et des pratiques en coalition. Inévitablement, l'idée d'une permanence d'un service de renseignement, même en temps de paix, commença à germer chez certains militaires. De ce point de vue, la guerre de Crimée, comme toutes celles à venir, fut un révélateur[94].

Reconnaissance ou renseignement d'intérêt militaire ?

Les opérations en Crimée commencèrent au printemps 1854, après une « drôle de guerre » de neuf mois pendant laquelle l'action des Français et des Britanniques fut purement diplomatique. Le déploiement d'une flotte combinée, bloquant le détroit des Dardanelles, dès la mi-juin 1853, participait de cette volonté de faire plier pacifiquement la Russie. Mais la marine concourait aussi à l'acquisition de renseignements au profit de l'autorité militaire. Ayant reçu l'autorisation de l'Empire ottoman de pénétrer en mer Noire à la suite de la destruction de la flotte ottomane à Sinope (30 novembre 1853), sous prétexte de ravitailler les places turques d'Asie[95], ces croisières s'apparentaient aux reconnaissances menées par la cavalerie légère à terre. Nantie d'une mission diplomatique, l'*HMS Retribution*, du capitaine Sir James Robert Drummond, se livra ainsi à une astucieuse opération de renseignement. Officiellement, il était chargé d'apporter au prince Alexandre Sergueïevitch Menchikov, gouverneur de la place de Sébastopol, la décision franco-britannique d'y confiner la flotte russe. Pour cela, les ambassadeurs avaient rédigé chacun une lettre identique qu'ils avaient confiée aux deux officiers parlementaires pour en faire le commentaire oralement.

La véritable raison de cette croisière restait toutefois cachée. Le navire devait mouiller au plus près de la place forte maritime russe, afin de permettre à un groupe d'officiers, parmi lesquels le lieutenant de vaisseau français Charles Bonie, d'acquérir le maximum de renseignement opérationnel. À l'abri du

pavillon parlementaire, l'*HMS Retribution* réussit à jeter ses ancres au milieu de la passe ouvrant la rade de Sébastopol. Un coup de canon, tiré depuis les batteries de la Quarantaine, l'avait enjoint à stopper. Dès ce moment, alors que les Russes dépêchaient un canot, des officiers britanniques et français se lancèrent dans les vergues, sur le pont, sur les écoutilles avec leurs calotypes, mais surtout leurs compas, leurs quarts de cercle, leurs carnets et leurs crayons. Pendant que Drummond parlementait avec la garde russe, ils reproduisaient et relevaient les fortifications, les ports, les docks, les bassins et les escadres qui s'étendaient idéalement sous leurs yeux. Jamais l'*HMS Retribution* ne mit autant de temps à se remettre sous vapeur et à appareiller.

Le 6 avril suivant, une semaine après la déclaration de guerre, un incident révélateur se produisit à Odessa. La frégate *HMS Furious*, dans laquelle le consul britannique venait de s'embarquer, fut suspectée d'opérer des sondages et canonnée malgré son pavillon parlementaire. Cette action témoignait de la vigueur des reconnaissances maritimes pendant la « drôle de guerre » qui visait à pallier le manque de cartographie de la mer Noire et de ses rivages, pour la plupart mal connus y compris des Turcs eux-mêmes. Mais pas seulement. Depuis janvier 1844, relayant les gazettes allemandes, la presse française avait rendu populaire la geste de l'imam Chamil face à l'armée russe. La crise des Lieux-saints et la présence de la flotte combinée en mer de Marmara dès le printemps 1853 lui donnaient une importance stratégique. Pendant un an, la correspondance du consul à Tiflis François Steyert se fait l'écho des combats des tribus circassiennes{96}, tandis que son collègue d'Erzeroum Charles-Alexandre de Challaye appelait de ses vœux une intervention française en Transcaucasie{97}. Des officiers d'état-major furent détachés auprès des troupes turques aux confins des provinces géorgiennes russes. Leur mission était moins d'évaluer les capacités de l'armée alliée que d'entrer en contact avec Chamil.

Les instructions secrètes du ministre des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys, à son ambassadeur à Constantinople, le général-comte Achille de Baraguey d'Hilliers{98}, comme celles de son collègue de la Guerre, le maréchal Jean-Baptiste Vaillant, au commandant en chef du corps expéditionnaire, le maréchal Armand de Saint-Arnaud{99}, montrent que les troupes de l'imam rebelle avaient été intégrées au plan de manœuvre français. Encore fallait-il qu'une liaison fût établie avec Chamil. Le capitaine de vaisseau Joseph Poucques d'Herbinghen, commandant le *Vauban*, fut notamment chargé de cette opération ; il se fit affecter le chef de bataillon du Génie Hippolyte de Saint-Laurent{100}, le capitaine d'état-major Jean-Auguste Berthaut{101} et le peintre de marine Jean-Baptiste Durand-Brager. Les croisières entreprises les 7 mai et 7 juillet 1854 avaient clairement un objectif de renseignements et Saint-Arnaud

attendait des vaisseaux français qu'ils pussent « étudier avec soin les points jadis occupés par les Russes, et se mettre en rapport avec les principaux chefs circassiens, afin de connaître leurs intentions, leurs forces, leurs ressources réelles[102]. »

Las, les rencontres des capitaines de vaisseaux de Chabannes-Curton, en mai, et d'Herbingen, en juillet, avec l'envoyé de Chamil et des chefs circassiens montrèrent l'inanité des projets diplomatico-militaires échafaudés depuis quatre ans. Sans tarir le flot des rapports consulaires[103], ces croisières permirent de mettre un terme aux projets d'ouverture d'un second front. Elles confortaient de fait le commandant en chef français dans son idée initiale de débarquement en Crimée et de siège de Sébastopol[104].

Les hommes de l'ombre

L'hypothèse Chamil était symptomatique d'une absence de coordination du renseignement et d'un défaut d'analyse. Diplomates et militaires n'en avaient qu'imparfaitement conscience. Les premiers transmettaient des informations à la direction politique du ministère des Affaires étrangères. Après dépouillement, les données pouvant être utiles à d'autres départements (Guerre, Marine, mais aussi Commerce, Intérieur, Industrie) leur étaient ensuite adressées. Outre que cette pratique n'était pas systématique, tous les ministères ne disposaient pas de direction statistique, permettant de recouper les informations en provenance de l'étranger. Concernant les guerres caucasiennes, le ministère de la Guerre se trouvait largement dépourvu. Depuis la campagne de Russie de 1812, si la Russie représentait un objectif majeur, ses périphéries restaient largement ignorées. Les rares informations provenaient des rapports des militaires détachés auprès des Affaires étrangères, comme les chefs d'escadron d'état-major Alphonse-Robert de Senneville[105] et Charles Chautan de Vercly[106], aides de camp des généraux ambassadeurs extraordinaires auprès de l'empereur de Russie Lamoricière (1849-1850) et Castelbajac (1850-1854). La perspective d'une guerre en Crimée permit au ministère de la Guerre d'obtenir une copie des correspondances du consul à Erzeroum, Challaye, du gérant du consulat de Tiflis, Benjamin de Tramadure, et de l'agent consulaire à Redout Kaleh, Charles Champoiseau[107]. Mais c'était sans compter les délais d'acheminement postaux... dans Paris *intra-muros*. Ainsi, une dépêche du consul à Erzeroum, datée du 13 juin 1854[108], ne fut-elle transmise par les Affaires étrangères que le 12 juillet 1855[109].

À cela s'ajoutaient les inévitables interférences de l'Empereur Napoléon III,

toujours prêt à envoyer un « agent secret » pour mener une politique étrangère en marge des circuits officiels. Champoiseau était un de ces hommes de l'ombre. Il cherchait surtout à profiter de la guerre pour se faire une situation ; aussi ce prétendu connaisseur des affaires caucasiennes – n'avait-il pas décrit les installations de Sébastopol, visitées en 1850, à Napoléon III[110] – se révéla-t-il *« un agent consulaire d'une assez médiocre consistance »*[111]. Tout autre fut l'ancien capitaine de la Garde royale Hyacinthe-Hippolyte de Mauduit du Plessix. Après avoir refusé de prêter serment à Louis-Philippe le 12 février 1831, ce légitimiste s'était reconverti dans le journalisme militaire, avant de rejoindre Louis-Napoléon Bonaparte[112]. « Sous l'uniforme de capitaine de hussard », il avait gagné le quartier général du corps expéditionnaire français à Varna à la fin de juin 1854. Il « avait reçu directement de Sa Majesté les pouvoirs nécessaires pour remplir auprès de Chamil une importante mission politique et militaire »[113]. Trois mois plus tard, le chargé d'affaires à Constantinople, le comte Vincent Benedetti, faisait savoir que Mauduit était missionné par les Affaires étrangères[114].

Tant à Paris qu'à Varna, l'autorité militaire était bien décidée à entraver cette opération spéciale[115]. En termes de renseignement, elle n'avait que faire de Mauduit. Le Service politique et topographique de l'armée d'Orient, opérationnel depuis le 26 février 1854, aux ordres du lieutenant-colonel d'état-major Jules Desaint, comblait ses besoins en informations stratégiques aussi bien qu'opérationnelles. Cet officier avait été choisi pour diriger la « partie secrète » de l'armée en raison de sa double compétence topographique et diplomatique. Attaché au 33e régiment de Ligne, il s'était distingué par ses études pour les besoins de la carte de France (1833-1836). Repéré en 1836 par le nouveau chef d'état-major de la 1re division militaire, le général Jacques Aupick en avait fait son aide de camp et Desaint l'avait suivi dans son ambassade à Constantinople douze ans plus tard (1848-1851). En rejoignant son poste à l'été 1848, il s'était livré à un relevé des itinéraires en Turquie d'Europe[116] et avait assisté aux prémices de la crise des Lieux saints. Ainsi s'expliquait la réunion dans un même service de la politique et de la topographie, dont la signification étonna grandement le correspondant du *Times* de Londres, William H. Russell[117]...

L'activité d'information ouverte du lieutenant-colonel Desaint était complétée par un service plus officieux, chargé de l'acquisition de renseignement d'origine humaine avec contact. À sa tête, Tanski avait été choisi conformément aux critères de sélection des officiers de la « partie secrète ». Comme Mauduit, il avait été capitaine, mais dans la Légion étrangère avec Saint-Arnaud. Opposant politique, il avait été brièvement incarcéré à Paris en février 1853. Mais, croyant avoir à faire avec un animateur d'une correspondance étrangère légitimiste, la

police napoléonienne avait oublié un peu vite qu'il était polonais. Ayant fui son pays mis en coupe réglée par la soldatesque russe en novembre 1830, et après un séjour dans l'armée en Algérie et en Espagne, Tanski était devenu journaliste politique, « l'homme des nouvelles et des correspondances étrangères »[118]. Comme Desaint, il avait été repéré par Saint-Arnaud à l'occasion de la parution en 1833 de son *Tableau statistique, politique et moral du système militaire de la Russie*, unanimement salué par la presse parisienne et étudié dans les états-majors. Or, à la différence du lieutenant-colonel, il parlait la langue de l'ennemi.

Un service de renseignement de campagne

Le service du lieutenant-colonel Desaint tenait dans une roulotte de couleur verte, frappée du nom de l'officier et de son affectation en lettres blanches. Il était composé de quatre officiers d'état-major, dont le capitaine Berthaut, et s'était vu affecter le peintre et photographe de l'expédition Jean-Charles Langlois[119]. Pour les Britanniques, Desaint resta le chef cartographe. Mais la structure qu'il animait avec Tanski, promu pour la circonstance colonel, faisait office de « partie secrète » et coordonnait, de ce fait, toute l'activité de reconnaissance des théâtres d'opération de l'armée d'Orient. Le service politique et topographique recueillait tout le renseignement d'intérêt militaire relatif aux dispositifs russes et turcs des côtes de la mer Noire et aux routes par lesquelles faire passer les troupes alliées. Tanski et un autre Polonais se chargeaient du retournement des prisonniers russes, pour en faire des informateurs français, ainsi que de la sécurité de l'opération (contre-espionnage). La reconnaissance des théâtres d'opération, comme de l'espace maritime, dépendait des unités militaires terrestres et navales. Desaint pouvait les actionner selon les besoins, et la marine fut largement utilisée. Mais le siège de Sébastopol montra que l'infanterie et la cavalerie négligèrent cette option pourtant inscrite dans les manuels. L'assaut raté contre le faubourg Karabelnaia, le 18 juin 1854, était un exemple criant de la précipitation que Britanniques et Français avaient à sceller leur alliance renouvelée en ce jour commémoratif de Waterloo, négligeant les précautions les plus élémentaires. Tant au petit Raglan qu'à la tour de Malakoff, l'échec fut total faute de renseignements avérés sur les objectifs. Desaint et Tanski en étaient aussi responsables que les chefs des corps engagés, seulement il ne le leur fut pas reproché, tant les conceptions en matière d'acquisition du renseignement restaient basiques.

L'armée s'était ainsi mise en marche sans une réelle reconnaissance préalable de la région. Aussi le service de Desaint eut-il à remplir plus d'activités

cartographiques que de renseignement. Les Britanniques manquaient eux aussi cruellement de cartes. À leur habitude, ils préférèrent s'en procurer une en l'achetant. En congés en Belgique au tout début de la guerre, le major Thomas Best Jervis avait découvert les copies des cartes de la Crimée et de la Turquie, établies par les états-majors russe et autrichien, toutes deux d'une immense importance stratégique et pratiquement introuvables. À l'absence de cartes opérationnelles s'ajoutait l'impossibilité d'obtenir du renseignement à travers les structures alliées. Depuis deux années, les troupes turques faisaient face aux troupes russes mais étaient dans l'incapacité d'en fournir un état complet. Mieux, les alliés turques et anglais tentaient d'orienter les armées françaises vers une intervention dans le Caucase, par l'entremise d'officiers occidentaux servant dans les troupes ottomanes, comme les colonels Charles de Meffray et l'anglais Guyon (Khorshid Pacha)[120]. À défaut d'avoir des compétences dans le renseignement, la Turquie pratiquait de longue date l'influence.

Le déficit structurel du renseignement français (et britannique) était tel que l'on manquait même d'interprètes. À la différence des Russes, l'armée impériale comptait peu d'officiers parlant une autre langue européenne ou ayant voyagé en Europe orientale ou au-delà. S'ajoutait le manque d'interprètes parlant le russe, ce qui se comprenait dans la mesure où la grande affaire de l'armée française depuis 1830 était l'Algérie... Tanski eut le plus grand mal à recruter des hommes compétents, étant donné que les Grecs, Arméniens et autres réfugiés politiques polonais ou hongrois n'avaient aucune connaissance des besoins militaires. Par ailleurs, les Britanniques en détournaient une partie par leurs largesses.

À cela s'ajoutait la supériorité des capacités russes. Tous les déplacements des troupes alliées se firent sous l'observation constante de leur cavalerie légère. La capture par les troupes britanniques de la voiture du prince Aleksandr Sergeïevich Menchikov, au soir de la bataille de l'Alma (20 septembre 1854), confirma que les Russes connaissaient parfaitement l'état des troupes qu'ils avaient en face d'eux[121]. Depuis deux mois, Tanski et Desaint en avaient le sentiment. Lors de leur assaut contre Giurgevo (7 juillet), au nord du Danube, les Turcs s'étaient en effet emparés de la correspondance des généraux Mikhail Dmitrievich Gorchakov, Fedor Ivanovich Soimonov et Alexander von Lüders. Transmise à Tanski, elle avait établi que les autorités communales bulgares faisaient remonter vers le commandement russe toutes les informations possibles sur les mouvements alliés[122].

Première conflagration d'envergure depuis 1815, la guerre de Crimée a démontré les carences graves dont souffrait l'armée française. Bien que ces dernières passèrent largement inaperçues dans le monde politico-militaire de l'époque, elles n'en suscitèrent pas moins des réflexions dans ces chambres

d'analyse qu'étaient les différents Dépôts. Pourtant, elles ne dépassèrent pas un monde militaire peu réceptif et n'eurent guère d'écho auprès des autorités civiles. Il est vrai également que les principales interventions militaires du Second Empire eurent lieu en dehors du théâtre d'opération européen (Chine, Syrie, Mexique), à l'exception notable de l'Italie, au printemps 1859 ; elles révélèrent toutes les mêmes insuffisances qu'en Crimée. De même, les conséquences des guerres de Sécession (1861-1865) et austro-prussienne (1866) ne furent pas intégrées par un commandement illusionné par les capacités de l'armée d'Afrique. Cette insuffisance du renseignement fut lourde de conséquences dans le conflit franco-prussien de 1870, dont la défaite militaire devait entraîner l'écroulement du régime impérial.

La proposition de Joseph Tanski

À peine déchargé de ses fonctions au sein de l'armée d'Orient, Joseph Tanski renoua avec son activité journalistique. Son « Mémoire sur la création d'un service central de renseignements militaires et d'un corps spécial de guides d'état-major » était avant tout un retour sur expérience des opérations en Crimée. Il estimait que le « manque de renseignements positifs sur le pays, sur les dispositifs des habitants et sur les forces réelles de l'ennemi » avait été le résultat de deux facteurs particuliers, d'une part la duplication de moyens entre les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères, d'autre part l'insuffisante implication des militaires. La première se manifestait par une absence de « notions de la science militaire » des « interprètes et agents » diplomatiques tandis que leurs homologues militaires étaient « spécialement destinés à l'Algérie ». Ces corps « devaient [en] former un seul [...] organisé militairement, soumis à un chef responsable nommé par le ministre de la Guerre ».

Au souci de doter les armées « des interprètes et des agents militaires, capables, intelligents et dévoués » s'ajoutait chez Tanski la volonté d'organiser l'acquisition de l'information « en rapport avec les besoins des armées ». Pour cela, il convenait d'accorder « une position régulière et officielle aux chefs et aux agents » d'un « service général de renseignement militaire ». Hormis la révélation du manque d'intérêt pour le renseignement des successeurs de Saint-Arnaud, les généraux Canrobert puis Pélissier, Tanski posait là les fondements d'une réflexion qui ne devait trouver de réalisation qu'une quinzaine d'années plus tard. Ce service devait être placé au plus près du ministre de la Guerre, seule autorité apte à « faire naître [...] le sentiment du devoir et de l'esprit de corps, sans lesquels il n'y aura[it] jamais de responsabilité morale ni de garantie

réelle ». Il aurait pour mission de « réunir et coordonner tous les états et tous les documents militaires éparpillés dans les bureaux statistiques des ministères de la Guerre, des Affaires étrangères et de la Marine ; analyser et résumer les rapports d'officiers envoyés en mission à l'étranger et les dépêches des agents du ministère des Affaires étrangères [...] ; se tenir au courant de tous les faits et nouvelles militaires publiées par la presse étrangère qui souvent donn[ait] des indications très utiles pour ceux qui s'appliqu[aient] à les étudier avec suite et méthode. »

L'objectif de Tanski était de réorienter l'activité de renseignement des armées vers l'Europe, et notamment la Russie. Aussi préconisait-il de recruter, à l'instar du corps des « guides d'état-major », parmi les militaires de la Légion étrangère, composée essentiellement de soldats allemands, italiens et espagnols, issus des dépôts de réfugiés ou déserteurs polonais des armées russes et allemandes{123}. Il dénonçait le climat algérien (indolence de l'armée d'Afrique) qui avait gagné le corps expéditionnaire d'Orient. Ainsi le mémoire de Tanski se trouva-t-il condamné à l'oubli *« dans les poussières des archives »*{124} militaires et, jusqu'à la fin du Second Empire, des hommes des Bureaux arabes, comme le colonel Chanzy en Syrie{125}, continuèrent à armer le service « politique » des états-majors projetés, nouvelle appellation de l'ancienne « partie secrète »... quand ceux-ci en constituaient. Aussi Tanski chercha-t-il, tout aussi vainement, à populariser ses thèses à l'occasion d'une lettre au rédacteur en chef de la *Revue des deux mondes*{126}.

Les campagnes suivantes de l'Empire, en Italie (1859), en Syrie (1860-1861), en Cochinchine (1861-1862), au Mexique (1862-1867) et contre la Prusse (1870-1871) connurent les mêmes impérities qu'en Crimée. Les Affaires étrangères adressaient aux armées une information plus politique qu'opérationnelle, la Marine effectuait les reconnaissances côtières, tandis que des agents particuliers étaient envoyés par le pouvoir exécutif pour des missions d'information, comme le journaliste Eugène-Hubert de La Pierre, ami et correspondant du duc de Morny, attaché au corps expéditionnaire du Mexique avec un grade de colonel et sur les fonds des Affaires étrangères{127}. Toutefois, ces projections de troupes sur des théâtres extérieurs furent élaborées en amont par un renseignement stratégique piloté par le Dépôt de la Guerre, et dans une moindre mesure par les Dépôts des fortifications et de la Marine.

Les activités des Dépôts

Le service permanent de renseignement que décrivait Tanski existait en

filigrane dans la deuxième section du Dépôt de la Guerre, comme établi par décret du 19 septembre 1850, et plus particulièrement au sein de la section de statistique. Depuis 1839, cette dernière proposait un suivi annuel de toutes les puissances militaires d'Europe dans un même document distribué confidentiellement{128}, complété par un « atlas des places étrangères » établi par le Dépôt des fortifications{129}. Quinze ans plus tard, la section de statistique disposait de quelque « 2 000 inscriptions et 2 800 fiches concernant les diverses puissances allemandes{130} » et alimentait le comité des fortifications en « plans et documents [...] sur les places étrangères »{131}. Fondée sur les mémoires et reconnaissances des officiers d'état-major, cette production faisait apparaître une constante géographie du renseignement français depuis la fin du XVIIIe siècle{132}. Les États allemands occupaient 20 % des séries assemblées au Dépôt, suivis des États italiens (12 %), de l'Espagne, de l'Autriche et des îles britanniques (9 % chacune). Cette surreprésentation de l'Europe reflétait le principal intérêt des politiques de défense et de politique étrangère de la France. Étrangement, la Russie (5 %) et la Turquie (4 %), dont les théâtres d'opérations avaient inauguré le règne de Napoléon III, n'arrivaient qu'après la Hollande (7 %). Des autres destinations qui faisaient la politique personnelle de l'Empereur, seule l'Égypte (1 %) semblait se détacher, et encore fallait-il y voir un fort souci d'information datant de l'époque de Bonaparte. Quant aux Amériques, aux Indes et à l'Asie (24 %), elles restaient largement ignorées des militaires. Aussi ces séries documentaires se nourrissaient-elles des apports du dépôt de la Marine, mais surtout des postes diplomatiques et de la presse française et étrangère.

Le travail de statistique consistait à analyser la documentation ainsi amassée. Là résidait la véritable faiblesse de la section dédiée du Dépôt de la Guerre. Son personnel était limité à plus ou moins quatre personnes, dont deux officiers et deux traducteurs{133}. Et ces derniers étaient traditionnellement trop peu nombreux pour assurer la charge de travail qui leur incombait{134}. Cette carence était visible dans le sort fait au bulletin journalier sur les « mouvements de troupe des armées étrangères » que le Dépôt devait adresser au ministre Joseph-Marcellin Rulhière. Lancé en décembre 1848{135}, ce travail relevait de la section de statistique, mais se heurtait inévitablement à ses faibles capacités. La section devait aussi faire face à la concurrence des publications traitant de la chose militaire d'un point de vue technique (*Le journal des sciences militaires*, 1824 ; *Le journal des armes spéciales et d'état-major*, 1834), corporatiste (*Le Spectateur militaire*, 1826 ; *Le Journal de l'Armée*, 1836) et stratégique (*La Revue des deux mondes*, 1829). En septembre 1849, il était clair qu'elle ne pouvait offrir « guère d'autres nouvelles que celles qui se trouvaient dans les journaux publiés à Paris »{136}. Cette concurrence extérieure et la dépendance des

sources d'information ouverte signifièrent la fin de l'expérience, en même temps qu'un nouveau directeur s'installait à la tête du Dépôt.

Le Dépôt des cartes et plans de la Marine, dépendant du ministère éponyme, n'était pas tributaire de ces désagréments. Son activité de renseignement ne se trouvait point dans la presse mais, de 1815 à 1847, ses travaux étaient publiés dans les *Annales maritimes et coloniales* qu'éditait le ministère. À partir de 1845, les données ouvertes du Dépôt de la Marine passèrent dans les *Mélanges* (*Annales* à partir de 1849) *hydrographiques*. À cela s'ajoutaient les cartes produites à partir des reconnaissances des vingt ingénieurs-hydrographes et des officiers de marine envoyés sur toutes les mers du globe, mais également à partir des missions statistiques effectuées par ces mêmes personnels à l'étranger. Il s'agissait essentiellement de voyages d'observation dans les arsenaux de Grande-Bretagne et des États-Unis devant permettre un transfert de la technologie vapeur{137}. Entre 1857 et 1859, la mission du capitaine de frégate Charles Pigeard, marié à une Anglaise, dans ces deux pays n'avait pas d'autre objet{138}. L'activité de renseignement de la Marine s'apparentait donc à celle de la Guerre, mais l'objet en était fondamentalement différent. Alors que la seconde était essentiellement tournée vers la compréhension « de la situation militaire et même politique de l'Europe{139} », la première se voulait résolument « au service courant des bureaux de l'administration centrale{140} ». Là où l'une se voulait prospective, afin de faciliter les guerres futures, l'autre se contentait d'être pragmatique, dans le sens où l'information réunie devait être rapidement opérationnelle et expérimentée.

Le Dépôt de la Guerre se livrait également, mais plus marginalement, au recueil de telles données. Bien avant que la guerre civile américaine ne le démontrât, le lieutenant-colonel d'état-major Jean-Auguste Berthaut se pencha « sur l'importance militaire des principales découvertes modernes, les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe électrique, la photographie et les armes de précision » dans une série de notes du 10 avril 1861{141}. Marié à une Américaine, le lieutenant-colonel d'artillerie Victor Félix Adolphe de Chanal fut tout désigné pour se rendre compte de l'évolution de la guerre de Sécession. D'avril à décembre 1864, accompagné du capitaine Pierre Guzman, il dirigea l'unique mission d'observation à caractère strictement officiel envoyée par le gouvernement français aux États-Unis pendant le conflit. Il y découvrit deux armées dont les manuels d'instruction pour l'infanterie étaient « littéralement des copies des règlements français », mais dont les qualités militaires avaient été sous-estimées par les vieilles armées européennes{142}. Deux ans plus tôt, du 6 au 21 octobre 1862, un autre artilleur, le capitaine Paul-Charles-Raphaël Maldan s'était rendu aux États-Unis d'où il avait rapporté plusieurs documents

d'importance, un rapport récemment publié quant au « siège et [à] la capitulation du fort Pulaski », qu'il avait traduit en français, la liste nominative des généraux des armées du Nord et du Sud et, surtout, la description du navire *USS Passaïc*, le premier des dix cuirassés à vapeur et à tourelle de la classe améliorée de l'*USS Monitor*. Transmise au ministère de la Marine, où elle corroborait avec les nouvelles en provenance de Londres et des commandants croisant aux larges des côtes américaines{143}, l'information inquiéta suffisamment pour que, de fin novembre 1863 au 30 mars 1864, Pigeard fût envoyé se rendre compte sur place de la puissance des grandes frégates nordistes{144}.

Face à la montée en puissance prussienne

Pourtant, la grande surprise stratégique vint de la Prusse lorsque, le 3 juillet 1866, son armée défit les troupes autrichiennes à Sadowa. Moins d'un mois plus tard, le ministre de la Guerre français, le maréchal Jacques-Louis Randon obtenait des Affaires étrangères l'envoi du commandant d'artillerie Eugène Stoffel, un aide de camp de Napoléon III, à Berlin pour suivre les mutations des forces militaires prussiennes{145}. Il rendrait compte à l'autorité ordonnatrice, le ministre Randon, puis à ses successeurs Adolphe Niel (1869-1870) et Edmond Lebœuf (1870), à leurs chefs de cabinet, les généraux Joseph Émile Colson (1865-1870) et Édouard d'Ornant (1870), mais aussi au secrétaire particulier de l'Empereur, Franceschini Pietri. Cette multiplicité induisit inévitablement des pertes de documents, mais aussi un éparpillement des besoins d'information dont témoignait le Répertoire, par ordre alphabétique, des affaires traitées par l'officier{146}. Par ce faire, Stoffel exploitait les sources ouvertes, journaux et publications, ainsi que des contacts au sein de l'armée prussienne, jusqu'au chancelier Bismarck.

Le Dépôt de la Guerre n'avait pas été moins rapide à réagir. Seulement, dans un premier temps, il avait confié à ses officiers le soin de dépouiller les documents diplomatiques français, pour les questions politiques, le *Journal des sciences militaires* pour ce qui concernait l'artillerie et les fortifications, *Le Spectateur militaire* pour les mutations de la tactique, les articles des correspondants étrangers du quotidien *Le Temps* et les rubriques spécialisées du *Moniteur de l'armée*. D'autres s'attelaient à la traduction des publications étrangères, comme le *Königlich Preußischer Staats-Anzeiger*, *La Gazette de Cologne* et même *L'Italia militare*, le journal de l'armée italienne. De septembre 1866 à janvier 1867, le lieutenant-colonel Camille-Paul Jouve se lança dans une « Étude sur les différentes organisations de l'armée prussienne, depuis

Frédéric II jusqu'en 1866 », le capitaine Gustave de Milly travaillait sur la description historique et militaire de *La Guerre de 1866 en Allemagne et en Italie* du colonel Wilhelm Rustow[147], tandis qu'un autre s'occupait de celle d'un officier d'état-major prussien, Julius von Verdy du Vernois ; ce dernier ne devait pas tarder à prendre la tête du renseignement militaire prussien.

Cette première analyse permit de lancer, dès le printemps 1867, une vaste reconnaissance de la plaine allemande. Deux premières missions furent dirigées vers la Confédération de l'Allemagne du Nord, l'une pour analyser les « places de guerre »[148], l'autre chargée d'une mission plus politique qui la mena jusqu'à l'ambassade de France à Berlin[149]. Enfin, une reconnaissance de la rive gauche du Rhin compléta le renseignement français à l'été[150]. Ces trois missions permirent de fixer un plan général de reconnaissances plus précises, présenté le 12 décembre et approuvé par Niel le 22 janvier suivant[151]. Des courtes « recommandations verbales faites aux officiers du Dépôt de la Guerre envoyés en reconnaissance » et une plus longue « Instruction pour tous les officiers envoyés en reconnaissance » furent établies ; la dernière fut mise à jour avant mars 1869 en prévision de la troisième série de missions[152].

Cette vaste opération de renseignement mobilisa cinquante-trois officiers, entre le 21 décembre 1867 et le 9 novembre 1869, qui accomplirent soixante-neuf rotations dans deux des quatre régions définies par le plan général de reconnaissance d'itinéraires et d'observation de manœuvres[153]. Parmi les treize personnes qui firent plus de deux séjours en Allemagne, le capitaine d'état-major Jules Bourelly, attaché depuis 1864 au Dépôt[154], accomplit une mission en 1867, puis deux en 1868 et une en 1869. Les officiers appartenaient indifféremment au Dépôt ou à la 6e division militaire de Strasbourg. Cette dernière initia les premières missions, sous l'autorité de son directeur des fortifications, le colonel Jean-Baptiste-Albert Sabatier, désigné par le Dépôt le 17 juin 1867[155]. Ainsi son commandant, le général Auguste Ducrot, participa-t-il à une mission en mai 1868[156]. Pendant l'été suivant, les capitaines Leroy, Foucher et Clément furent appréhendés peu après leur départ par la gendarmerie prussienne. Ces arrestations, entre le 9 et le 17 août 1868, amenèrent le maréchal Niel à mettre fin aux missions[157]. À cette époque, 67 % des reconnaissances avaient eu lieu. Dirigeant la section de statistique depuis février 1868, le colonel Lewal réussit à convaincre le général directeur Hugues-Louis Jarras d'en autoriser encore vingt-deux[158].

À la déclaration de guerre, le Dépôt de la Guerre disposait donc d'une claire vision des voies d'invasion de la plaine allemande. Malheureusement, les opérations se portèrent sur le seul territoire français. Selon la logique qui consistait à mettre en œuvre un service de renseignement pour la durée de

chaque opération, la déclaration de guerre du 19 juillet 1870 signifia le départ d'une partie des officiers du Dépôt de la Guerre pour les armées. Le commandant de section de statistique et huit autres personnels, dont cinq avaient participé aux reconnaissances en Allemagne, se virent affectés à l'armée du Rhin, sous les ordres du maréchal François Achille Bazaine. Lewal obtint du ministère des Affaires étrangères qu'une ligne de renseignement fût montée de Varsovie à Paris afin de surveiller les mouvements sur les arrières adverses, ce qui fut confié au chancelier du consulat général de Varsovie, Théodore Meyer, interprète en chef de l'armée, en raison de son passé dans les chancelleries françaises d'Allemagne (1863-1867)[{159}]. Le 2 août, le capitaine Henri Théodore Iung fut désigné pour gagner Vienne et animer « un service de renseignements » en Autriche-Hongrie ; il dut finalement se contenter d'animer la « partie secrète » entre Haguenau, Strasbourg et Bâle, avant de se réfugier à Metz où il partagea le sort de la garnison[{160}]... De son côté, le nouveau ministre de la Guerre, le général comte de Palikao, Charles Cousin-Montauban (9 août-4 septembre 1870), débloquait des fonds pour monter des « espionnages » pour les reconnaissances de cavalerie légère, ce qui aurait dû être aisé dans la mesure où les combats se déroulaient en France[{161}]. Dans le même temps, la Garde nationale aux frontières tentait de faire remonter aux autorités militaires des informations sur les mouvements de troupes adverses[{162}]. Or, la première défaite française résida d'abord dans l'incapacité de ses composantes militaires à communiquer entre elles.

Territoire national et renseignement

Les difficultés des hommes de Lewal à se procurer des informations permettant une action militaire témoignaient moins d'une défaillance du renseignement que des contingences inhérentes à la formation du territoire national. Les théâtres de la guerre de 1870 étaient à l'image de la France de la seconde moitié du XIX[e] siècle, dont les critères devaient perdurer jusqu'à 1918. En 1861, 88 % de la population française vivait à l'endroit où elle était née. Toute son existence se déroulait dans cet univers confiné et autosuffisant. Parenté, voisinage et tradition formaient le principal mode de reconnaissance des individus. Au sein de cet espace communautaire de vie, il était difficile de faire du renseignement. Le repli sur eux-mêmes des « pays » tels des quartiers dans les villes faisait de la France de la seconde partie du XIX[e] siècle un réseau très serré de petites cellules autonomes, sans relations entre elles. Figure inhabituelle, l'« étranger » était d'abord celui qui venait d'au-delà de l'horizon immédiat et

familier des particularismes locaux. Le plus souvent, il s'agissait de celui qui ne parlait pas la même langue, combien même était-il un compatriote au sens administratif et politique du terme[163]. Dans ce contexte de guerre où culturellement la population locale appartenait au même monde que l'envahisseur, chaque village apparaissait comme « une citadelle moralement et psychiquement indépendante »[164].

Les déplacements s'effectuaient généralement à pied dans le voisinage immédiat, aussi bien en ville que dans les campagnes. Le mauvais état des routes et le délabrement des chemins contribuaient à restreindre les communications entre communes voisines. L'autosubsistance économique, comme les coutumes locales, concourait encore à élever des barrières entre régions voisines et des frontières de fait entre provinces hétérogènes. Les années du Second Empire se singularisaient pourtant par une surpopulation dans les campagnes et un déclin des industries rurales, mais aussi par l'émergence d'un « mouvement de concentration industriel » urbain[165]. Il en résultait un vaste mouvement de populations, attirées par les villes – notamment Paris – ou à la recherche de possibilités d'emplois mieux payés. Cette tendance devait s'amplifier au cours des décennies suivantes, accentuant « la mise en mouvement des régions les plus isolées et périphériques[166] ». La mobilité grandissante était encouragée par le développement des réseaux ferroviaires et routiers. Elle se traduisait par une rupture décisive avec le mode de fonctionnement des groupes d'appartenance communautaire. Parce qu'elle engendrait, au sein des villes et dans leurs agglomérations, l'accumulation de populations jugées particulièrement dangereuses, la croissance urbaine rendait plus prégnant le besoin policier de repérage des individus.

La fragmentation de la présence policière sur le territoire national, essentiellement urbaine et municipale, ne plaidait pas pour une coordination du renseignement, ni d'ailleurs pour une statistique intérieure[167]. Au contraire, cette dernière opération commune aux armées et à la diplomatie était réalisée par les préfets, agents d'information en province du ministère de l'Intérieur. Auxiliaires de l'administration de la guerre, ils avaient pour mission le bon ordonnancement des opérations de conscription et de remonte[168]. Comme responsables de l'ordre public compris dans un sens large, leurs prérogatives allaient de la police générale au développement économique et social, en passant par la surveillance de la vie politique et la mise en place d'une rigueur financière. Représentants de l'État, animant une vie sociale à l'échelle de leur circonscription administrative, les préfets étaient comme les diplomates en poste à l'étranger. Les deux se fondaient d'ailleurs sur le même recrutement de fils de notables, nobles ou grands bourgeois. Leurs études supérieures, à l'université ou

dans les grandes écoles, voire les deux à la fois, en faisaient des êtres cultivés, s'adonnant parfois à quelque violon d'Ingres (histoire, droit, littératures, langues étrangères, sciences) dont le renseignement n'était pas.

Comme en Grande-Bretagne[169], ces dispositions privilégiaient la solution du développement d'une police politique. À toutes les époques et à tous les niveaux, depuis le ministre de l'Intérieur jusqu'aux dignitaires locaux, y compris les préfets, l'usage d'informateurs personnels, d'espions et même d'agents provocateurs avait été utilisé. Sources de renseignement officieuses, ils dépendaient du rapport entre traitants et « mouchards ». Fondé sur l'argent, il encourageait toutes les exagérations, les seconds entendant que les premiers continuassent à les payer. Ainsi s'expliquaient ces « traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers », ces « dépenses extraordinaires pour le maintien de l'ordre public », ou « de police secrète et extraordinaire » dans les budgets des ministères de l'Intérieur[170]. Ce système permettait de surveiller en temps réel l'état d'une opinion publique supposée. La police n'intervenait que peu dans le maniement de ce « fonds des reptiles[171] », comme le nommait le préfet Andrieux. Bien que postérieure, cette expression témoigne bien de la répugnance avec laquelle la police commença d'exercer cette activité au début du Second Empire.

Renseignement et groupes sociaux

En fait, ce travail, qui concernait la surveillance de groupes sociaux et qui mobilisait politiques, préfectures, polices, justice, militaires et même diplomates ne porta jamais, tout au long du XIXe siècle, sur l'acquisition d'une information sur l'étranger. Les rapports diplomatiques suffisaient à dresser la statistique. Les effets de la première industrialisation conduisaient à rechercher un intérêt immédiat, comme le prouve la pratique de l'espionnage industriel en Grande-Bretagne, plutôt qu'à long terme, tant économique que stratégique. La mode était à la statistique, perçue comme une science totale de gouvernement placée entre l'histoire politique et la politique. Ses promoteurs français, Alexandre Moreau de Jonnès et Alfred Legoyt dirigeaient le Bureau de la statistique générale de la France, fondé par le premier au ministère de l'Agriculture et du Commerce en 1835. Son successeur en 1850, Legoyt appartenait jusque-là au Bureau d'administration générale, service de statistiques du ministère de l'Intérieur. Sa double affectation avait abouti deux ans plus tard à la réunion des deux services au sein du ministère du Commerce[172]. Les Affaires étrangères disposaient également de leur Bureau de la statistique extérieure, antichambre des

départements du Commerce et de la Guerre[173]. Et ce dernier n'était pas en reste avec son Dépôt de la Guerre. Tous pratiquaient un relevé des « forces fondamentales de l'État », dans le but d'établir une « statistique », qui n'était qu'« un exposé (un tableau) de la situation présente d'un État ». La finalité était avant tout fiscale, car sinon à quoi bon « connaître le peuple » pour État[174]. Dans le cadre de l'enrichissement économique que connaissait la France depuis les années 1840, il n'était pas étonnant que le Second Empire encourageât ces enquêtes en créant dès juillet 1852 un réseau de commissions cantonales. L'intérêt du Prince-Président de connaître l'état de l'opinion publique partait de ce même souci statistique, c'est-à-dire de l'instantané.

Pour le colonel Lewal, le renseignement était « une sorte de statistique générale et quelquefois spéciale [...], une préparation constante à la guerre ». Mais il s'en départait car « la réunion des informations constitu[ait] une branche particulière ». Pour cela, « l'ensemble des procédés par lesquels on se procure toutes les indications dont on a besoin [devait] donc être dénommée tactique des renseignements ». Étymologiquement, il rattachait cette appellation à la « logistique », entendue comme une « indication », qu'il trouvait « un peu pédantesque »[175]. Le chef de la section de statistiques avait commencé à réfléchir à ces questions dès 1860. Un rapport avait été rédigé à l'attention du ministre de la Guerre[176], puis ses grandes lignes avaient été présentées lors de deux conférences de 1869[177]. Il portait sur l'organisation d'« organes centralisateurs », coordonnant toute l'activité de renseignement au niveau des brigades[178]. Sa réflexion s'éloignait donc de la statistique, située à un niveau trop élevé, mais aussi de la réorganisation des « officiers aux ambassades » par le maréchal Randon.

Dans un rapport à l'empereur du 18 janvier 1860, Lewal pointait les défaillances dans leur utilisation depuis l'ordonnance de 1818. L'expérience montrait qu'ils avaient « été moins encouragés qu'embarrassés par les agents diplomatiques ». La raison de cette animosité des Affaires étrangères se trouvait dans la nature même de la mission de ces officiers. Et l'argumentation du ministre de la Guerre n'était pas faite pour la dissuader ! En effet, ce dernier entendait détacher dans les représentations diplomatiques ses propres « ambassadeurs » ; non seulement ils n'intégraient pas le personnel des Affaires étrangères, comme les officiers affectés comme chef de légation, mais leur correspondance échapperait à l'ambassadeur[179]. Politiquement, il s'agissait moins de mener une mission de renseignement que d'établir une politique étrangère militaire indépendante. Elle était le pendant de l'envoi de missions militaires en Perse (1857-1867), en Égypte (1862-1865), au Liban (1863-1865), en Roumanie (1863-1864) et au Japon (1865-1868).

Toutefois, comme ces officiers, dont quatre terriens et un marin étaient nommés à Saint-Pétersbourg, Vienne, Londres et Berlin au printemps 1860, n'avaient qu'à s'occuper de questions militaires, ils finirent par faire du renseignement. Les événements mondains auxquels ils étaient conviés les amenaient à partager les réseaux des ambassadeurs, ce qui n'était pas pour arranger leurs relations avec les diplomates, ainsi qu'à créer leurs propres contacts. En outre, ils avaient accès à toutes les publications militaires, périodiques et ouvrages, diffusées dans leur pays d'affectation. Déjà en mesure de révéler des avancées technologiques ou simplement opérationnelles, ils étaient également contactés par des correspondants prompts à leur fournir toute sorte d'information, du départ d'espions prussiens pour la France aux munitions utilisées par les fusils ou les canons prussiens[180]. Le tout était ensuite, comme devait le noter Lewal, de centraliser ces informations pour permettre leur exploitation.

Chapitre 3
Grandeurs et décadences de la Section de statistique

1871-1899

La capture de Napoléon III à Sedan, le 2 septembre 1870, ne signifiait pas la fin de la guerre franco-prussienne, tout juste la chute du régime inauguré le 2 décembre 1851. À la nouvelle de l'échec de l'armée de Chalons s'ajouta bientôt, le 27 octobre suivant, la reddition de celle du Rhin, encerclée dans Metz. Lewal, Fay, Iung et les autres personnels de la section de statistique partaient en captivité. Tout l'appareil de renseignement était à repenser pour le nouveau régime qui entendait poursuivre le combat. L'ampleur morale de la défaite qui s'ensuivit imposa un renouvellement de l'armée. En moins de deux décennies, la communauté militaire réussit à imposer à l'autorité politique l'idée d'un renseignement permanent en temps de paix. Même s'il ne s'agissait que de préparer la Revanche...

Le renseignement de la défaite

À Tours, le 11 octobre 1870, l'éphémère préfet du Tarn-et-Garonne, Louis Charles de Saulces de Freycinet, était nommé délégué au département de la Guerre par le ministre Léon Gambetta. Rapidement, grâce à « d'heureux hasards », cet « ingénieur des Mines, ancien chef de l'Exploitation des chemins de fer du Midi » s'entoura d'un cabinet, composé en majorité de polytechniciens

comme lui, d'anciens collaborateurs de la compagnie du Midi et de quelques spécialistes, comme Henri Amilhau, juge d'instruction à Montpellier, et le chef d'escadron de gendarmerie Richard Lefebvre-Desnouettes[181]. Ces deux derniers appartenaient au cabinet de l'ancien secrétaire général de la Guerre, le général Joseph Lefort, et étaient spécifiquement chargés de l'interrogatoire des prisonniers. Ne pouvant compter sur les ressources du ministère parisien, Freycinet donna carte blanche à ses subordonnés, dès lors que leurs initiatives servaient les besoins militaires du moment. Du point de vue du renseignement, il y eut deux avancées. D'une part, on créa un service topographique. En effet, jusqu'alors, ces ingénieurs reportaient les mouvements des armées adverses sur une carte qui n'était pas diffusée faute de moyens de reproduction. Or la formation de l'armée de réserve attira un officier de marine démissionnaire, Armand Jusselain (X 1848)[182], qui proposa de reproduire les cartes de l'état-major par photographie et autographie[183].

D'autre part, Paul Cuvinot (X 1855), un ancien ingénieur du service hydrographique de Mantes, s'attela à créer un service des reconnaissances opérationnel dès le 18 octobre 1870. Son « objet principal [était] la détermination des positions, des forces et des mouvements de l'armée ennemie et la représentation graphique de ces mouvements ». Pour ce faire, il disposait des dépêches adressées par les corps d'armée au ministre, des comptes-rendus de la presse anglaise, des interrogatoires de prisonniers et des reconnaissances d'« éclaireurs spéciaux ». En quelque quatre mois d'existence, Cuvinot envoya 142 personnes en mission de reconnaissance, dont la plupart furent « arrêtés aux avant-postes français[184] ». L'un d'eux réussit pourtant à infiltrer le quartier général prussien, tandis qu'un autre s'emparait du plan d'investissement de la place de Paris au domicile d'un officier d'état-major[185].

Le 24 octobre, Cuvinot obtenait que Gambetta envoyât des instructions aux préfets. Il leur était demandé, « avec le concours des sous-préfets et des maires, de fournir [...] les renseignements les plus sérieux et les plus circonstanciés [...] des marches et contre-marches de l'ennemi et de l'importance des forces réunies ou disséminées sur les divers points du territoire ». La communication entre ces différents acteurs devait être assurée, au niveau local, par « les agents et facteurs de la poste, les gendarmes, les cantonniers et tous les habitants qui voudront mettre au service du pays leur intelligence et leur dévouement », vers la préfecture et au-delà par télégraphe. Et l'autorité ministérielle était décidée à traduire en cour martiale les maires les plus négligents[186]. Le sous-préfet de Vendôme, Arthur de Watrigant, se trouvait à l'origine de cette réorganisation des lignes de renseignement qui s'étaient distinguées en Moselle quelques mois plus tôt. Une semaine auparavant, afin d'informer le général Étienne Barry sur les

positions du *I. Königlich Bayerischen Armeekorps* du *general der Infanterie* Ludwig Von der Tann-Rathsamhausen, le sous-préfet s'était infiltré parmi les rangs adverses « déguisé en maquignon ». Reconnu à cause de ses « manières trop fines », il fut arrêté et n'avait dû son salut qu'à une opportune évasion nocturne{187}.

« Petit chose » militaire, Cuvinot raisonna en civil et pensa faire des agents des Ponts et Chaussées la colonne vertébrale de son service au long cours, mais employa aussi les commissaires spéciaux du ministère de l'Intérieur{188}. Ainsi reprit-il le modèle de renseignement élaboré par Wilhelm Johann Carl Eduard Stieber. L'« espion de Bismarck » avait eu recours depuis novembre 1869 aux informations que lui fournissaient officiers et fonctionnaires de tout le pays, le plus souvent jeunes (mal payés) ou révoqués (aigris), ayant quelque accès à une documentation utile{189}. Conscient de l'efficacité de cet espionnage prussien, Cuvinot insista pour doter son service d'une « police de sûreté spéciale militaire », afin qu'elle dirigeât le contre-espionnage sur la place de Bordeaux, où avait migré le gouvernement le 9 décembre. Quatre jours plus tard, il offrit de militariser son réseau, en établissant une correspondance régulière avec chaque état-major de corps d'armée, par l'entremise d'« un officier d'état-major ou un ingénieur » désigné à cet effet{190}. Le 6 janvier 1871, il proposa la nomination d'Étienne Odoul, lieutenant d'infanterie démissionnaire (1868), élevé successivement capitaine, puis chef de bataillon en seulement deux mois, à la tête d'un « corps des éclaireurs réguliers ». Sa mission était à la fois de recueillir du renseignement et « d'indiquer les coups-de-main qu'il conviendrait de tenter sur les postes ou corps isolés »{191}. Dans une esquisse du 25 décembre précédent, Cuvinot parlait même de « pousser à la guerre de partisan ». L'armistice du 29 janvier 1871 mit fin aux opérations militaires et par là même à l'action du service des reconnaissances, qui fut démantelé le 7 février 1872.

La Troisième République institutionnalise un renseignement permanent

L'organisation de Cuvinot ressemblait au service politique et topographique élaboré par Desaint en Crimée. Quant au corps d'Odoul, il semblait s'inspirer directement des recommandations de Tanski. Comme le premier était alors enfermé dans Lille, il n'était pas impossible que le second se présentât à Bordeaux. Les journalistes avaient afflué dans la capitale girondine et Tanski, ancien chroniqueur politique du *Journal des Débats*, avait des accointances avec

la nouvelle classe politique. Son arrestation de février 1853, liée à la « société secrète » de correspondance légitimiste, tenait plutôt à ses fréquentations socialistes dans le milieu polonais[192]. Il était un familier d'Adolphe Thiers, qui l'aidait à monter un nouveau journal, *L'Avenir militaire. Journal de l'armée nouvelle*, dont le premier numéro parut le 25 mai 1871. Nul doute qu'il rencontra aussi Freycinet et s'ouvrit à Cuvinot de son rapport de 1856, resté enfoui dans les cartons du Dépôt de la Guerre...

Celui que Cuvinot rédigea le 20 février 1871 était appelé à être mis en lumière. En considérant « indispensable que le service des reconnaissances soit maintenu ou plutôt institué sur de larges bases, non seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix[193] », il s'inscrivait dans l'effort de rénovation de l'appareil militaire impulsé par Freycinet et poursuivi par ses successeurs. En précisant qu'en temps de guerre, « c'est aux généraux qu'il appartient évidemment de s'éclaircir sur les positions de l'ennemi », il attaquait implicitement, comme il l'avait fait dans sa note du 13 décembre 1870, l'absence d'organisation antérieure du renseignement et l'incurie des militaires. Ainsi se joignait-il à ceux qui, ayant mené au désastre, crurent « de leur devoir, soit d'accuser, soit de se justifier[194] ». Diplomates et militaires mirent presque unanimement en cause le renseignement recueilli par les officiers du Dépôt de la Guerre aussi bien que par l'attaché militaire Stoffel, considéré comme « nul ou à peu près »[195]. Sans être aussi catégorique, Cuvinot plaidait pour un passage de la statistique au renseignement par « une étude comparative des armées étrangères, étude qui paraît avoir été sinon négligée, au moins peu approfondie ».

En prônant le rattachement de ce service permanent au ministre de la Guerre, il différait d'un constat que le capitaine Iung fit quelques mois plus tard. Lors de son retour de captivité, en mai 1871, Iung avait retrouvé un emploi au Dépôt de la Guerre. Son directeur, le général Isidore Schmitz, et le chef de la section de statistique, le lieutenant-colonel Amédée de Cools, lui confièrent un rapport sur l'organisation d'un service de renseignements, comme suggéré par Cuvinot. Il ne put s'empêcher de puiser ses exemples dans les archives de Louvois qu'il compulsait à cette époque[196] pour plaider une organisation complète – intérieure, militaire, diplomatique –, tout en rejoignant Cuvinot dans le sentiment d'une nécessaire collaboration avec les Affaires étrangères. Il prônait une centralisation au plus haut niveau. Or là se trouvait la divergence, car Iung ne pensait pas à la hiérarchie militaire, mais bien à celle de l'État. Enfin, d'un point de vue pratique, il suggérait de « profiter du retour de nos nombreux prisonniers pour centraliser des renseignements utiles » sur le nouvel ennemi, l'Allemagne.

Son travail fut interrompu par un changement de format au sein du ministère

de la Guerre, le Dépôt devenant le second bureau de l'état-major général du ministre[197]. Le remplaçant de Cools, le lieutenant-colonel Henri Saget, considéra le travail de Iung « inutile et hors de saison ». Ce faisant, l'autorisation de diffuser son travail lui était refusée. Considérant cet ordre comme un avis, le capitaine Iung le communiqua à un député de ses amis, Charles Duclerc. De ce moment, la destinée de cette note personnelle échappa totalement à son auteur. Elle fut transmise à François-Jean de Maleville, qui la fit passer à son ami personnel, Adolphe Thiers. Séduit, le chef du pouvoir exécutif se retourna vers le ministère de la Guerre pour exécution. Il en découla deux conséquences. La première était d'ordre disciplinaire : la désobéissance d'Iung fut blâmée, le 22 juillet 1871, et l'officier muté à Besançon le 12 août suivant[198]. Mais le 16 septembre suivant, il transmettait à Thiers une nouvelle note définitive[199].

La seconde conséquence concernait le fond des propositions de Iung. Loin de Paris, il ne pouvait les mettre en œuvre. Cette mission incomba au chef d'escadron d'état-major Nathaniel Théodore Fix. Fraîchement libéré des geôles allemandes, cet ancien du Dépôt à la carte de France fut chargé d'interroger les soldats de retour de captivité. Rien qu'à Sedan, 230 officiers d'état-major avaient été capturés. Seulement, le climat de réforme de l'armée imposait d'élargir la base des participants. Le 14 septembre, se tint la première réunion des officiers. Derrière l'objectif général de « vulgarisation militaire[200] » au moyen d'un *Bulletin* hebdomadaire, il s'agissait avant tout de relancer le travail de statistique militaire au profit du second bureau de l'état-major général du ministre de la Guerre[201]. Aussi les archives de l'ancien Dépôt furent-elles ouvertes à ces officiers jusqu'en 1874[202]. Ensuite, la montée en effectifs du second bureau lui permit de reprendre effectivement son travail. En outre, les réunions virent leurs officiers mutés en province, élargissant l'audience des cercles d'officiers à tout le territoire national. Une troisième raison expliquant l'effacement du *Bulletin* fut l'affirmation d'une publication interne de la deuxième section du second bureau, celle de statistique militaire. Lancée le 1er novembre 1871 en supplément du *Moniteur de l'Armée*, par le chef d'escadron Joseph-Émile Vanson, elle devient la *Revue militaire de l'étranger* six mois plus tard[203].

Tout en participant à la réforme de l'armée, ces initiatives préparaient l'institutionnalisation du renseignement militaire, ainsi qu'une acculturation du corps des officiers. Fix et Vanson, au sein d'un « service de l'intérieur » analysèrent le modèle que représentait le *Generalstab* allemand. Vanson compta ainsi parmi les auteurs avec Saget de la note du 26 décembre 1873[204], qui permit au général comte du Barail, ministre de la Guerre (1873-1874) de réformer son état-major général. Au terme de la réorganisation induite par le

décret du 12 mars 1874, le renseignement devenait le domaine d'un 2e bureau, nouvellement créé. Son acquisition dépendait du sous-chef d'état-major, coiffant les 1e et 4e bureaux au sein d'un « service de l'intérieur »{205}. Une note du bureau du personnel de l'administration centrale du 17 décembre 1886 jugea toutefois « nécessaire de donner un nom de convention au service de renseignements, notamment pour détourner l'attention appelée d'une façon tout à fait regrettable par la presse. Le nom de section de statistique pourrait par exemple être donné{206}. »

Un bureau des affaires réservées germanocentré

Jusqu'au ministère du général Boulanger en janvier 1886, quatre chefs se succédèrent en seize ans à la tête de cette section. Si Vanson et Saget pouvaient être gratifiés de la création du 2e bureau, les deux inventeurs du service de renseignements permanent furent les chefs d'escadron Abraham Auguste Samuel (1871-1873) et Émile Louis Constant Campionnet (1873-1880). Promus lieutenants-colonels, ils furent versés, l'un au 3e bureau (opérations) avant de succéder à Vanson à la tête du 2e bureau, le 16 février 1880{207}, l'autre à l'état-major du gouverneur militaire de Paris{208}. Leurs deux successeurs, les colonels Paul Grisot (1880-1882) et François-Honoré Vincent (1882-1887) furent ensuite affectés à des postes de commandement en Algérie, le premier au 2e Régiment étranger, le second à la tête de la subdivision de Dellys, division d'Alger, avant de succéder une deuxième fois à Grisot. Hormis Campionnet, qui était né à Montbrison, dans la Loire, Samuel était originaire de Sarrelouis, en Prusse rhénane, Grisot d'Auvillers-les-Forges, dans les Ardennes, et Vincent d'Audun-le-Tiche, en Moselle. Tous étaient germanophones et connaissaient le territoire de l'ennemi. Samuel établit le premier « bureau de première ligne » du service à Nancy. Appuyé par les gendarmes de la nouvelle Meurthe-et-Moselle, que le commandant classait parmi ses « résidents fixes », ce poste gérait des « agents mobiles » opérant en Moselle et en Alsace{209}. Samuel établit également les bases d'une collaboration avec les services de la Sûreté parisienne{210} et avec certains commissaires spéciaux de la région frontalière avec l'*Elsaß-Lothringen* ; cette liaison était contractuellement conclue par le chef de la section de renseignements avec chaque commissaire et renouvelée à chaque changement de titulaires{211}. Campionnet élargit la base d'intervention de ces agents à la frontière des territoires annexés, depuis Belfort jusqu'à Longwy, mais également en profondeur, vers Bruxelles, Luxembourg, La Haye, Copenhague, Stockholm, Breslau, Athènes, Rostock, Mayence, Salzbourg, Würzbourg, Potsdam,

Stuttgart, Karlsruhe, Wiesbaden, Hanovre, Londres, Hambourg, Munich[212]. Songea-t-il à aller plus loin encore, vers Turin, Vienne, Prague, que l'en empêchait la pauvreté de son budget, fixé à quelque 14 000 francs[213], tout juste le double de ce que Samuel avait reçu le 10 août 1871 « pour six mois ». Ils durèrent sept ans et permirent d'employer quatorze agents pour ces missions et contraignirent l'état-major général à augmenter en 1878 la dotation du service à 186 000 francs annuels[214]. Ils signaient leurs rapports anonymement jusqu'au printemps 1873, puis par une initiale suivie d'un numéro. Leur identité était ainsi protégée, d'autant que ces rapports circulaient de la Guerre à la Préfecture de Police de Paris. Toutefois, il est possible de tracer un tableau des différentes professions qui servaient de couverture à ces « agents soldés ». La plupart devaient être des voyageurs de commerce francophiles, comme B9. Partie de Hanovre en février 1875, il se rendit à Wiesbaden en avril, puis se rendit en juillet à Mayence par Salzbourg, avant d'entreprendre un voyage d'un mois vers la Silésie en août et septembre. En octobre, il était rentré à Karlsruhe. B9 était une exception, ses autres collègues restant plusieurs années en poste, voyageant l'été vers d'autres destinations. Ainsi A3, en poste à Athènes du printemps 1871 jusqu'en décembre 1877, se rendit deux jours à Mayence en juillet 1874 et en mai 1877, à Hambourg en juillet 1878. D'autres devaient occuper des emplois plus élevés, comme C9, qui avait ses entrées à l'état-major et à l'école militaire de Potsdam, ou C3, à Londres, que la « position (...) empêch[ait] » de s'introduire frauduleusement dans des emprises militaires[215].

La mission originelle de cette section était de « renseigner le commandement français sur les troupes allemandes qui occupaient notre territoire[216] ». Elle s'élargit après le départ de ces dernières en 1873 à toute l'actualité de l'armement (fusils, canons, torpilles, navires), des armées de l'Europe entière et des « symptômes belliqueux qui se manifest[aient] en Allemagne »[217]. Pour cela, la section de renseignements posait des questions à ses différents « correspondants militaires » en fonction des thèmes choisis par le 2e Bureau. Il arriva que ces derniers ne comprissent pas la demande parisienne et fissent « parvenir leurs excuses, en se déclarant prêts à répondre à toutes les questions qu'il plaira leur adresser de nouveau à ce sujet »[218]. Mais il arriva aussi qu'elle se comportât en véritable bureau des affaires réservées, empiétant allègrement sur les compétences des brigades de recherches de la Préfecture de police de Paris. Ainsi le capitaine Nicolas Sandherr, affecté à la section de renseignements depuis décembre 1880, fut-il requis par le ministre de la Guerre, le général Jean Farre. Il fut envoyé en mission en Tunisie, en avril 1881, pour s'occuper des agissements des agents italiens et des tribus nomades, offrant un concours inédit de la section de renseignements à l'effort de colonisation[219]. Mais il semble

s'être vu également demander de surveiller les agissements en Tunisie du député Amédée Le Faure, correspondant de guerre du *Télégraphe*, et d'ouvrir son courrier. Cette mission dura quatre mois et visait à neutraliser un ennemi politique du ministre[220]...

Cette politisation du renseignement était inévitable dans le contexte d'une France dont le régime n'avait pas plus de nom que le « service de l'intérieur » (République proclamée en 1875 mais pas appelée comme telle avant 1878). Proclamée sur les décombres parisiens du Second Empire, la République ne tenait qu'à l'amendement Wallon, voté à la majorité plus une voix le 30 janvier 1875, et à la crise ouverte du 16 mai 1877. Les luttes entre conservateurs et républicains se transposèrent donc au sein des bureaucraties de l'État, y compris celles du renseignement civil et militaire. Pourtant, ces dernières n'en oublièrent pas leurs missions, permettant à la France de se réinsérer sur la scène internationale, tout en gardant à l'esprit la nécessaire Revanche.

De la politisation des services français

Aux origines de la République, la politisation ne concernait pas uniquement le renseignement mais tout le corps administratif français. Les officiers de retour de captivité devaient rédiger une narration, dont la teneur devait décider de leur avenir dans l'armée[221]. Les fonctionnaires issus des départements perdus (Moselle, Bas- et Haut-Rhin) devaient demander à conserver la nationalité française. L'agitation politique autour du nouveau régime bouleversait les anciennes sociabilités conservatrices et rurales. La grande mobilité des préfets, depuis l'épuration de 1870 jusqu'à l'affirmation du pouvoir républicain en 1879, fragilisait la qualité de l'information du ministère de l'Intérieur, qui ne disposait guère que de la préfecture de police dans la capitale, la Sûreté générale et les commissaires spéciaux des chemins de fer en province pour connaître l'état de l'opinion. Ces mêmes services étaient mis à contribution par les diverses tendances politiques pour surveiller d'autres fonctionnaires. Ainsi, le 12 mars 1873, le général de Cissey, ministre de la Guerre, sollicitait le préfet de police, également directeur de la Sûreté, Charles Léon Renault, sur les « relations habituelles » du capitaine Iung. Cette mission fut confiée à la brigade Lombard, qui révéla les rapports de cet officier de plume avec Gambetta et Tanski, qui lui avaient ouvert leurs colonnes de *La République française* et de *L'Avenir militaire*[222].

Si la police avait bien fait son enquête selon les règles d'objectivité, sa

politisation par Cissey s'expliquait évidemment par l'insubordination d'Iung depuis qu'il avait fait passer son dossier à Thiers. Une autre raison pouvait en outre éclairer cette apparente vindicte vieille de deux ans : proche du député Gambetta, Iung était susceptible d'avoir renseigné le parti républicain sur l'armée. Cette menace était réelle tant le président de la commission du budget de l'Assemblée nationale avait monté un « véritable réseau républicain de renseignement » au sein des administrations civiles et militaires{223}. Et Eugène Spuller, propriétaire de *La République française* jusqu'au mois d'août 1873{224}, était l'un de ses informateurs. Aucun lien ne fut fait avec Iung à l'époque, cette première « affaire » de l'histoire de la jeune République n'ayant été connue ni des ministres Cissey, Barail et Berthaut (1873-1877), ni des services de renseignements de la police et, encore moins, de l'armée.

Pour les services de renseignements militaires, les missions étaient différentes et la « police politique » appartenait bien aux services de renseignements civils. « Vous êtes mes soldats », avait déclaré le ministre de l'Intérieur Oscar de Fourtou, au lendemain du 16 mai{225}, aux personnels du nouveau directeur de la Sûreté générale, Paul Le Roux de Bretagne ; son remplacement par Alfred Boucher-Cadart, le 18 décembre 1877, intervint cinq jours après la nomination d'Émile de Marcère à l'Intérieur. Cela valait aussi pour les personnels de la Préfecture de police de Paris, dont la mission principale était de tenir la capitale au nom du gouvernement qu'ils servaient. La surveillance de Iung était symptomatique des procédures de ces services. Les techniques de filature avaient eu le temps, depuis deux siècles au moins, de se raffiner, mais l'exploitation des ragots des rues et des alcôves n'apportaient guère plus que la lecture des journaux. D'ailleurs, policiers et journalistes partageaient le plus souvent les mêmes « amis obligeants{226} », quand les seconds n'étaient tout simplement pas les informateurs des premiers. Les rapports de la sûreté parisienne des 4 et 5 septembre 1877 sur la mort de Thiers ressemblaient étrangement à la relation qu'en avait faite le Figaro{227}. L'objectif de la police politique était de rassurer le ministre autant que d'assurer leur position, ce dont témoignait leur attitude lors des campagnes électorales. Celle de septembre 1877 s'avéra « des plus véhémentes{228} », avec nombre de déplacements de préfets et de fonctionnaires, révocations de maires et adjoints. La « police politique » fonctionna à plein, particulièrement en terres républicaines (Sud, Normandie, Bretagne), anarchistes (frontière italienne) et laborieuses (frontières d'Alsace-Moselle, région parisienne). La manœuvre était toujours la même : des auxiliaires recrutés pour l'occasion pénétraient ces rangs partisans pour identifier les meneurs{229}.

Cette technique de provocation, héritée de Lagrange, fit florès lorsqu'il fallut

infiltrer les proscrits qui trouvaient refuge dans l'accueillante république : *Fenians* irlandais, partisans des internationales ouvrières italiens et russes notamment. Ces menaces européennes s'ajoutant au développement de tendances anarchistes françaises permirent d'établir une coopération entre la Préfecture de police de Paris et les « polices politiques » britanniques, italiennes et russes. La première entretenait des informateurs à Londres depuis 1871[230], ainsi qu'à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Rome depuis 1872-1873[231]. Pareillement, la *Metropolitan Police* de Londres était autorisée à entretenir un réseau d'agents dans les ports français de la Manche (1870)[232]. Entre 1881 et 1883, au sein des ambassades parisiennes de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie, on instaura des « agences » du *Home Office Secret Service*, de la *Divisione Prima Affari Politici* du *Ministero dell'Interno* et de la *Zagranichnaia okhranka*[233].

À la recherche d'une alliance avec la Russie[234]

L'ouverture d'une *agentura* de la police politique du tsar à Paris est à mettre en relation avec la société ouverte européenne d'avant 1914. Les contraintes allégées de passeports facilitaient les déplacements et les polices devaient s'y adapter. Dans le contexte politique international post-1871, la Russie était certainement le pays qui pouvait permettre la fin de l'isolement diplomatique français. Or le tsar honnissait la République. Pourtant, c'est bien grâce à la Russie que la France retrouva sa place sur la scène internationale, à la faveur de l'élection du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha sur le trône de Bulgarie, le 7 juillet 1887.

Ancien précepteur des enfants du prince de Chimay, journaliste sinophile pour le *Journal des Débats*, Adalbert Henri Foucault ou Foucault, dit de Mondion, était entré en contact avec le service de renseignements du colonel Vincent à l'occasion de l'affaire du Tonkin (1884-1885). Envoyé à Bruxelles sous couverture journalistique, il devait exploiter son contact au département belge des Affaires étrangères, Georges Nieter, protégé du ministre, le prince de Chimay. Ce dernier faisait passer à Foucault les articles qu'il voulait faire paraître dans les *Débats* par l'entremise de Nieter.

Cet accès au prince intéressait évidemment le colonel Vincent pour « rechercher, en Belgique, les agissements de la diplomatie allemande dans ses rapports avec la neutralité belge ». Foucault de Mondion y parvint au-delà des espoirs de l'officier. Non seulement il parvint à établir l'« organisation du Service politique allemand en Belgique »[235], mais il parvint de le mettre en

échec. Nieter remit ainsi en novembre 1886 un « mémoire de M. Banning [...] politique et confidentiel sur la nécessité de fortifier la vallée de la Meuse » de mars 1881, complété en octobre 1886. À l'été suivant, il contacta Foucault au sujet d'un courrier arrivé de Bulgarie. L'agent consulaire belge, Félix Joseph Cartuyvels, avait été sollicité par l'entourage du prince-élu de Bulgarie pour transmettre une lettre de Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha à sa cousine la comtesse de Flandres, Marie de Hohenzollern-Sigmaringen. Si l'agent en ignorait le contenu, son interlocuteur bulgare lui avait confié qu'il s'agissait d'une demande d'intercession auprès du frère de la comtesse, Carol Ier, roi de Roumanie, afin qu'il agît en sa faveur auprès du tsar. Était jointe la copie d'une note « authentique et écrite de la main de l'ambassadeur allemand à Vienne » ; le prince Heinrich VII Reuß zu Schleiz-Köstritz assurait le souverain des « sentiments que le gouvernement de Berlin nourri[ssait] en secret pour le succès de son action monarchique en Bulgarie », lui ouvrant un canal de communication vers Bismarck par son entremise.

Avant d'être transmis à leur destinataire, les deux documents rédigés en allemand furent photographiés et emportés à Paris par Foucault de Mondion. Il pensait les remettre au colonel Vincent, mais celui-ci, en partance pour un commandement en Algérie, l'envoya aux Affaires étrangères. Là, la direction des Affaires réservées estima que toute action directe était exclue. C'est pourquoi on fit appel à Jules Hansen, « Danois d'origine, naturalisé Français, conseiller d'ambassade honoraire », proche de l'ambassadeur de Russie, le baron de Mohrenheim, autant que des services français. Fin août, Hansen se rendit au Danemark, où résidait la famille du tsar pour l'été, et contacta son ami Pierre Ratchkovski, chef de l'*agentura* de Paris, ainsi que de celle de Sofia. Il aurait eu le moyen de vérifier les intentions du prince-élu de Bulgarie avant de transmettre l'information au général Platon Sergeïevich, Prince Obolensky Neledinsky Meletzky, « ami personnel de l'Empereur et très favorable à l'alliance avec la France ». Le 2 septembre, le tsar Alexandre III prit connaissance de la duplicité allemande et décida de ne pas se rendre à l'invitation du Kaiser aux manœuvres navales de Stettin, le 12 septembre. Le 18 novembre, huit jours après que Bismarck eût ordonné à la Reichsbank de ne plus accepter d'emprunts russes, le tsar pouvait laisser éclater son mécontentement contre le chancelier.

Dans la correspondance belge à Berlin que Nieter faisait suivre à Foucault de Mondion, il apparaissait que les lettres bulgares avaient suscité une grande confusion dans l'entourage de Bismarck. Étaient également confirmés les efforts d'information de l'Allemagne et de la Russie : la première cherchait d'où pouvait bien venir la fuite, la seconde à trouver confirmation des données fournies par les Français. Une campagne de presse se déclencha entre les deux

pays, avec en point d'orgue la publication dans la *Deutscher Reichs-Anzeiger und Königlich Preußischer Staats-Anzeiger* du 1er janvier 1888, avec la « complicité » de la comtesse de Flandres, de la correspondance du prince de Bulgarie et de la note de l'ambassadeur à Vienne. Le journal officiel de Berlin affirmait « que ces documents [avaie]nt été inventés simplement dans le but de faire suspecter la sincérité de la politique allemande ». Reprise par l'ensemble de la presse internationale, l'information contribua à lancer une polémique peu propice à l'atténuation de la crise. Le 23 février suivant, après avoir demandé que la presse adoptât une attitude plus modérée à l'égard de l'Allemagne, le gouvernement impérial russe intimait au *Pravitelstvenny Vestnik* (Messager du gouvernement) de cesser ses déclarations bellicistes à l'égard de la Bulgarie.

Par l'action occulte jouée par Foucault de Mondion et son chef, le colonel Vincent, la crise bulgare permit le retour de la France en Europe. L'action du service de renseignement offrait à la diplomatie française de se rapprocher de la Russie, en vue d'une alliance de revers contre l'Allemagne, et avait éprouvé les circuits de communication, *via* Jules Hansen et Pierre Ratchkovski. Elle ouvrait la voie à la visite d'une escadre française à Cronstadt, le 25 juillet 1891, puis celle d'une escadre russe à Toulon, en octobre 1893. Entre ces deux dates, la nouvelle entente franco-russe se concrétisa par une convention militaire secrète (août 1892), entérinée en décembre 1893.

Les effets de la crise boulangiste

Foucault de Mondion et Vincent n'eurent pas l'occasion d'être associés à ce succès. Le premier fut chassé par Spuller du ministère des Affaires étrangères, où il avait trouvé refuge après le départ de son chef. Puis son nom fut livré à l'opprobre le 9 août 1889 par le procureur Jules Quesnay de Beaurepaire. Le second n'eut pas de meilleur traitement. Il avait sans difficultés quitté la Section de statistique à l'été 1887, pour prendre le commandement de la subdivision de Dellys, division d'Alger. Mais il fut rapidement rattrapé par le sort fait au premier. Le magistrat en fit « un ami intime de Foucauld, [qui] venait plusieurs fois par semaine déjeuner ou dîner à sa table ». Sa hiérarchie mit fin à une carrière qui devait le conduire au généralat, arguant une trouble gestion des fonds secrets de son service[236]. Le 15 octobre 1889, il fut placé en situation de non-activité par retrait d'emploi et, le 26 avril 1892, en retraite à titre d'ancienneté à sa demande. Dans le même temps, deux de ses adjoints, le commandant Émile Zimmer[237] et le capitaine Émile Bujac[238], connurent un sort similaire, même si, plus jeunes, cela n'entrava pas leur carrière.

Foucault et Vincent furent été emportés par le règlement de compte post-boulangiste. Le blond général avait distillé dans le pays un climat populiste et animé l'espoir de la Revanche et d'une politique sociale. Du point de vue du renseignement, le général Georges Boulanger, ministre de la Guerre au sein du gouvernement Freycinet depuis janvier 1886, agitait le spectre de la menace prussienne à son profit. Parmi les inspirateurs de cet officier d'infanterie se trouvaient Iung, son directeur de cabinet enfin devenu colonel, et Vincent, un des rares chefs de service à ne pas avoir été évincé lors de la prise de fonctions de Boulanger. Vincent était un professionnel du renseignement, alors qu'Iung n'était qu'un théoricien. Aussi, les deux hommes étaient-ils complémentaires. Vincent était de la trempe de Samuel, ayant conduit les éclaireurs pendant la guerre contre la Prusse et animé des reconnaissances, puis un réseau d'informations en Moselle{239} après l'annexion.

Son long mandat (cinq ans et deux mois) fut marqué par plusieurs évolutions majeures. Les relations du « service de l'intérieur » avec la Sûreté, passablement troublées à la suite du démantèlement du réseau mosellan d'Hippolyte Tissot, le 17 octobre 1880, furent restaurées. Mieux, Vincent obtint de communiquer directement avec les commissaires spéciaux{240}. Ainsi fut-il informé de l'idée de « service des émissaires » du commissaire de Saint-Dié, Jean-Baptiste Kempf. Censé devenir opérationnel dès la mobilisation des deux côtés de la frontière vosgeo-alsacienne, il couvrait grâce à des « émissaires » détectés en Alsace un espace allant de Strasbourg à Mulhouse. Les communications avec les agents vosgiens (policiers, douaniers, facteurs ruraux, forestiers) devaient être assurées par des contrebandiers, dont la liste avait été établie par la direction régionale des Douanes{241}.

S'il laissa ce projet se développer, Vincent chargea le commandant Sandherr d'une étude sur la régionalisation du service de renseignement{242}. Elle s'expliquait par la nécessité de renforcer les moyens de surveillance des étrangers sur le territoire national. Au terme de l'instruction *« très confidentielle »* du 9 décembre 1886 relative à la surveillance des espions par la gendarmerie{243}, il devait échafauder un moyen de lister les classes dangereuses d'après les résultats du recensement. Il semble qu'il s'agît d'une demande expresse du cabinet du ministre, certainement d'Iung{244}. En janvier suivant, Boulanger emporta l'accord du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, René Goblet, pour l'établissement de services de renseignements territoriaux de corps d'armée{245}. Leur mission était de « veiller à ce qu'aucun étranger ne puisse nuire aux intérêts du pays, en trompant la surveillance des autorités civiles et militaires »{246}. Dès ce moment, la mission de la Section de statistique changeait de forme. D'un travail de renseignement sur la partie adverse, elle

voyait le contre-espionnage, pour lequel les militaires armant la section n'étaient pas les plus compétents, devenir la priorité. Qui plus est, la Section semblait se détourner de l'Allemagne pour se replier sur le territoire national. Ses fonds secrets alimentaient le nouveau réseau d'informateurs, réparti sur les dix-neuf régions militaires et utilisant les services d'anciens soldats retraités ou démobilisés, de petits notables locaux. Cette nouvelle structure devait se comprendre comme un complément de l'« Instruction sur l'organisation du Service des Renseignements en temps de guerre » du 10 janvier 1887. Profitant de la revue du service dans les états-majors du 21 décembre précédent, elle prévoyait que des officiers ayant appartenu au 2e bureau ou au « service de l'intérieur » rejoignissent les 2es bureaux des armées en campagne{247}.

Cette territorialisation de l'action de la Section de statistique ne préparait pas seulement la Revanche, mais conduisait à une lente confusion entre espionnage extérieur et subversion intérieure. Là se trouvaient les véritables « origines de la “guerre des polices” »{248}. Elle résultait d'un lent empiétement des responsabilités des services de la « Haute Police », encouragé par le flou entourant le statut réel du « service de l'intérieur » instauré aux lendemains de la guerre franco-allemande. Délaissant la reconnaissance et la statistique militaire, ce bureau des affaires réservées pensait faire du renseignement alors qu'il ne luttait que contre l'espionnage.

La définition de l'espionnage

L'impulsion décisive était à chercher dans la flambée de nationalisme générée par Boulanger comme soutien de son action politique. Certes, la loi spéciale du 18 avril 1886 consistait avant tout en une modernisation de l'arsenal judiciaire visant à pénaliser l'espionnage. Jusque-là, ce crime était régi en temps de paix par la loi du 21 brumaire an V, qui le prohibait au même titre que la trahison, et en temps de guerre par le Code pénal de 1810, criminalisant « les intelligences avec des puissances étrangères ». La conférence internationale de l'été 1874 sur les lois et coutumes de la guerre, réunie à Bruxelles à l'invitation de la Russie, avait traité du problème de l'espionnage. Mais les discussions avaient porté sur les instructions américaines de la guerre civile américaine afin de ne fâcher personne. La France y était représentée par son ministre en Belgique, le baron Georges Napoléon Baude, et le général Eugène Arnaudeau. L'adoucissement du sort expéditif réservé aux espions avait été au centre des réflexions de quatre réunions (1er, 6, 21 et 26 août) et l'espoir d'un parallélisme des modes de répressions et des pénalités formulé{249}.

Douze ans plus tard, le brigadier Arnaudeau était sénateur de la Vienne. Il fut désigné par ses pairs comme secrétaire et rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à établir des pénalités contre l'espionnage[250] ; la Chambre des députés choisit le représentant de la Dordogne, Antoine Gadaud[251]. Les nouveautés du texte défendu par les ministres de la Guerre et de la Marine, le général Boulanger et l'amiral Théophile Aube, tenaient dans les abolitions de la distinction entre temps de paix et de guerre pour la qualification de l'acte et de la peine de mort comme conséquence inéluctable. Autre avancée, la tentative valait délit. Cette nouvelle législation tendait à inscrire la législation française dans une norme européenne ; les législations s'étaient en effet adoucies au gré des formations des nouveaux États, comme la Belgique (1870), l'Italie (1869), l'Allemagne (1870-1873), sur le modèle suisse (1851-1853), la Grande-Bretagne (1889) et la Russie (1892) adaptant leur droit plus tard.

Le texte français prenait aussi en compte une recrudescence des signalements d'actes d'espionnage dans le pays. Nombres ne furent pas découverts, comme cet agent allemand infiltré à la *Compagnie des chemins de fer de l'Est*, transmettant les plans de déploiement de l'Armée en 1885, 1887, 1888 et 1893, ou encore l'agent 17, l'Autrichien August Freiherr von Schluga, qui opérera librement de 1866 à 1916, dévoilant les plans de guerre français de 1870-1871 et d'août 1914, de même qu'il s'était emparé à Vienne des plans autrichiens de 1866. Pourtant, la brigade Lombard de la Préfecture de police de Paris et la gendarmerie le signalaient régulièrement depuis 1867[252]. Avec la loi, il était possible de les dénombrer plus précisément. De 1886 à 1894, 49 poursuites, se soldant par 14 condamnations (29 %), passèrent devant les tribunaux français[253]. La psychose de l'espion prussien était entretenue par la presse. Au niveau de la Section de statistique, elle apparaissait comme une auto-intoxication, dont la note ministérielle du 19 février 1886 n'était que la démonstration : les officiers supérieurs étaient tenus pour responsables des indiscrétions qui se produiraient dans leurs circonscriptions. La campagne de Boulanger contre « divers cas ou tentative d'espionnage » était menée par la Section de statistique qui, depuis le 7 mai 1887, était chargée de centraliser tous les détails d'espionnage confirmés et articles de journaux concernant les « agissements des étrangers, arrestations, dénonciations, etc. » remontés par les commandants de corps d'armées[254]. Conjuguées aux « rapports individuels » des services de renseignements territoriaux de corps d'armée, ces informations permirent à Sandherr, une fois libéré de la tutelle de Vincent, de mettre au point les carnets A et B, le premier renfermant la liste des étrangers, le second une liste plus restreinte des suspects d'espionnage à interner dès le

déclenchement des hostilités{255}. Bien que dans la droite lignée de la politique de Boulanger, son projet rencontra toujours l'assentiment de l'autorité politique{256}.

Le piège contre Alfred Dreyfus

Les conditions qui devaient conduire à la mise en accusation du capitaine Alfred Dreyfus se trouvaient réunies{257}. Ce climat d'espionnite, témoignant de la crise que traversait la France au moment où se stabilisaient ses institutions, était entretenu par un climat politique délétère. L'épuration républicaine depuis la présidence de Jules Grévy se nourrissait de ces accusations d'espionnage au profit de l'Allemagne. En général, elle servait à éliminer des hommes politiques, depuis l'ancien ministre de la Guerre, le général de Cissey en octobre 1880, jusqu'à Joseph Caillaux en juillet 1918. Les mêmes salves de la presse préparaient les mêmes déchéances judiciaires. La carrière de Cissey se brisa sur sa relation avec l'ex-épouse d'Iung, la baronne d'origine juive bavaroise Lucie de Kaulla ; il était accusé de lui avoir livré des plans de mobilisation lors de son ministère{258}. Pour les militaires, la « mise en disponibilité » suffisait à briser une carrière, comme en avaient fait l'expérience Vanson, en février 1880, Vincent, en octobre 1889, ou Picquart en février 1898. L'espionnite se nourrissait parfois de véritables affaires, fondées sur la vente à l'Allemagne ou à l'Italie de profils d'obus (Thomas, 1886), de poudre sans fumée (Châtelain, 1888), de plans et de documents divers (Kuehn, 1888 ; Blondeau, 1889 ; Boutonnet, 1890 ; Wannad, 1890 ; Greiner, 1892). D'autres suivirent après 1894 (Boullot, 1896 ; Décrion, Le Rendu, Grould, 1899 ; Boisson, 1899). À cette liste de traîtres condamnés pour espionnage s'ajoutait celle des agents allemands et italiens arrêtés pour les mêmes faits (Killian, 1886 ; Sandler, 1888 ; Niemeyer, 1890 ; Blanc, 1891 ; Caïnelli et Giletta di San Giuseppe, 1899).

À cela s'ajoutait le démantèlement des réseaux français en *Elsaß-Lothringen* et en Allemagne. Depuis 1882, ses agents étaient systématiquement arrêtés, comme Joseph Ignace Kraszewski en juin 1882 ou Gustave Janssens en mars 1885{259}. En février 1886, le témoignage d'un jeune Français au procès de Leipzig contre le capitaine danois en retraite, Christian Sarauw, accusé d'intelligence au profit de la France, horrifia Vincent : un traître s'était infiltré dans son organisation{260}. Ce jeune homme, Pierre Boningre, avait été le copiste à la *Gazette diplomatique*, une feuille créée par Jules Hansen, qui servait de couverture à un réseau du service des renseignements dirigé par un émigré polonais, Ildefonse Kossilowski. Recruté en janvier 1882, il avait disparu deux ans plus tard avec une pile de lettres du colonel Vincent qu'il avait remises au

lieutenant-colonel Karl von Villaume, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Ce dernier l'avait alors exfiltré pour sa sécurité, pendant que la police du Reich enquêtait. Après l'arrestation de Sarauw, Boningre contribua également à l'identification d'un autre agent du commissaire spécial d'Igny-Avricourt, Tobie Klein, arrêté en février 1887[261]. Le piège dans lequel tomba Guillaume Schnæbelé, commissaire spécial de police de Pagny-sur-Moselle, tendu par son homologue de Neuburg in Lothringen (Novéant), Johann Gautsch, le 20 avril 1887, découlait de cette trahison.

En novembre 1888, Boningre réapparut à Paris, sous les noms de Bruder et Brach, pour se procurer des fusils Lebel. Sandherr, flairant l'opération d'espionnage, monta une souricière dans laquelle Boningre tomba. Il fut condamné pour vol à douze ans de travaux forcés, comme l'avait été Sarauw. Sandherr aurait préféré la rigueur de la loi de 1886 ou celle des articles 76 et 77 du code pénal, pour « attentats à la Sûreté extérieure de l'État », mais le ministère de la Justice en avait décidé autrement. Au moins s'était-il opposé à la Sûreté qui demandait tout simplement un non-lieu. Il avait obtenu le huis clos et imposé à la justice de « se montrer ferme[262] ». Face à Dreyfus, il adopta la même rigidité. Cette attitude éloignait ce militaire du domaine du renseignement pour l'amener sur des terres policières. Il fallait y voir une coquetterie de ces officiers de la Section de statistique qui, depuis le procès Bazaine (octobre-décembre 1873), apportaient leurs témoignages en justice comme les agents de la Sûreté générale. Mais il s'agissait aussi d'une conséquence de la perte des réseaux allemands. La Section de statistique connaissait une crise de légitimité majeure, dont la construction, par l'adjoint de Sandherr, le commandant Hubert Henry, d'un dossier d'instruction dont le caractère secret n'avait pour seul but que de camoufler sa fragilité[263].

Rappelons que l'affaire Dreyfus ne prit pas forme autour d'un flagrant délit, comme pour les autres cas d'espionnage. Elle s'élabora autour d'une hypothèse intellectuelle, fondée sur l'écriture d'un bordereau anonyme trouvé par la « voie ordinaire », c'est-à-dire un agent de pénétration, dans les corbeilles de l'attaché militaire allemand, le lieutenant-colonel Maximilian von Schwartzkoppen. Les informations qui y étaient portées laissèrent penser que son auteur devait appartenir à l'état-major général. La variété des données orienta les recherches vers les stagiaires de l'École de guerre. Une courte liste de la dernière promotion fut élaborée sur laquelle figurait un nom juif. Le jugement de Iung sur « les Israélites allemands, presque tous achetables mais tous à surveiller »[264] était largement partagé dans l'armée. Depuis que les soldats français guerroyaient dans la plaine allemande, ils avaient appris à se méfier de ces marchands ambulants qui suivaient les troupes. Pour un Alsacien comme Sandherr, même

catholique, cela se doublait d'un mépris pour tous ces maquignons qui courraient les campagnes de la région. Ce fut donc Dreyfus !

Paul Cambon, qui avait été résident en Tunisie (1882-1886), avança une autre hypothèse. Dans une lettre à son fils Henry, le 14 juillet 1906, alors qu'il était ambassadeur de France à Londres et que Dreyfus venait d'être réintégré dans l'armée, il estima que la tragédie qui venait de se jouer n'était qu'

« une affaire de Bureaux arabes et Henry, ancien officier des affaires indigènes sorti des rangs, avait conduit tout cela comme on conduit une accusation contre un caïd indigène dont on se méfie et qu'on veut perdre[265]. »

En fait, le corporatisme militaire voulait moins perdre Dreyfus que protéger le capitaine Charles Walsin-Esterházy[266], à partir de la découverte en mars 1896 par le lieutenant-colonel Georges Picquart, successeur de Sandherr. Depuis sa prise de commandement, il exigeait de recevoir directement les documents provenant de l'ambassade d'Allemagne. Il y découvrit le document surnommé le « petit bleu », une carte télégramme, jamais envoyée par Schwartzkoppen et adressée à Esterházy, ainsi qu'une autre lettre au crayon noir démontrant la relation d'espionnage. Cette enquête risquait de faire apparaître la manipulation de ses subordonnés Henry, Lauth et Gribelin. L'insoutenable vérité risquait de nuire à leur carrière, surtout celle d'Henry qui connaissait le lieutenant Esterházy depuis décembre 1877, lorsque ce dernier fit un passage au « service de l'intérieur ». Trois ans plus tard, devenu capitaine et envoyé en régiment, Esterházy accueillit son successeur, le capitaine Sandherr. En août 1881, ces deux hommes se rencontrèrent au service de renseignement de l'expédition de Tunisie. Huit mois plus tard, promu capitaine, Esterházy prit le commandement du bureau de renseignement du cercle de Sfax, tandis que Sandherr retourna à la Section de statistique.

Les conséquences de l'Affaire en termes de renseignement

Dans ses aspects liés à la Section de statistique, l'Affaire Dreyfus révélait un évident manque de tutelle hiérarchique. D'une part, tous ses membres avaient été placés là grâce à leurs amitiés politico-militaires, depuis Vincent ami du gouverneur militaire de Paris, le tout-puissant général Saussier, jusqu'à Henry, protégé du général de Miribel, en passant par Sandherr, placé par le ministre Boulanger. Leur absence de filière de formation, initiale ou continue, spécifique au renseignement en faisait au mieux des « officiers politiques ».

D’autre part, l’autorité politico-militaire avait toujours exclu de se pencher sur le statut de ce bureau réservé[267]. Parce qu’il était topographiquement marginalisé au sein des bâtiments du ministère de la Guerre, les personnels qui l’armèrent se crurent obligés de plaire à leurs maîtres, chef d’état-major général et ministre. L’« ensemble des pratiques fâcheuses, des compromissions et des manœuvres criminelles » pointées par le procureur général près la Cour de cassation, le 9 mars 1905[268], ne fut permis que par une politisation du renseignement.

Sa révélation tenait à la clairvoyance de certains membres de cette « communauté du renseignement » qui fonctionnait en synergie depuis toujours. Les Affaires étrangères avaient été les premières à douter de la culpabilité de Dreyfus. Le 2 novembre 1894, les agents du bureau du Chiffre du Quai d’Orsay avaient intercepté un télégramme de l’attaché militaire italien, le lieutenant-colonel Alessandro Panizzardi, au général chef d’état-major Nicola Marselli. Les premières ébauches de déchiffrement laissèrent croire que le capitaine Dreyfus, mis en état d’arrestation quinze jours plus tôt, était peut-être le traître recherché depuis le 29 septembre. L’incertitude résidait en ce que l’Italien avait utilisé un nouveau code. Le 6 novembre, Maurice Paléologue, chef du bureau des Affaires réservées, avait confié, « à titre personnel », ces premiers résultats à son homologue de la Section de statistique ; une copie en fut faite pour servir l’accusation. Pourtant, le déchiffrement définitif, le 10 ou le 13 novembre, ne devait plus laisser de doute quant à son innocence. Le capitaine Pierre Ernest Matton, chargé de suivre les affaires italiennes à la Section de statistique, fut même invité par son chef à fournir, par l’entremise d’un de ses agents doubles, un faux message à Panizzardi. Portant des noms propres facilement reconnaissables, il serait aisément déchiffré par le bureau du Chiffre des Affaires étrangères, qui l’intercepterait inévitablement. Cette contre-épreuve devait permettre de révéler la nouvelle clé utilisée dans le télégramme du 2 novembre[269]. Délégué par son ministère lors du procès en cassation et au conseil de guerre de Rennes, Paléologue fut amené à démontrer, le 27 avril 1899, la fausseté de l’ébauche de novembre 1894 ayant servi à condamner le capitaine Dreyfus[270]. Cette déposition avait été précédée par une correspondance abondante de février à mars 1899 entre les ministres de la Guerre et des Affaires étrangères ; rien qu’entre le 9 et le 27 février, ils s’échangèrent trois missives[271]. Le résultat inévitable de cet épisode de « polémologie administrative[272] » fut un embarras du côté des militaires à poursuivre toute collaboration avec le Quai d’Orsay. Du point de vue des Affaires étrangères, l’Affaire Dreyfus renforça leur hostilité à toute forme de coopération en temps de paix, ce qui fut confirmé par l’instruction ministérielle du 24 février 1906.

Le choc du suicide d’Henry, le 31 août 1898, acheva de discréditer la Section

de statistique aux yeux des policiers de la Sûreté. Le commissaire Thomas Tomps avait été contraint de quitter la section, avec laquelle il collaborait depuis 1886 comme employé civil, puis à partir de décembre 1895 comme représentant de la Sûreté. Son départ, décidé par Henry, était en relation avec la découverte d'une taupe allemande, l'inspecteur Victor Décrion. Agent de pénétration allemand, ce dernier s'était introduit à la Sûreté en octobre 1895 et était entré peu après au service de l'intérieur grâce à Tomps. Suite à des fautes commises dans son service, Henry les renvoya en mars 1898. Le 1er avril, il faisait suivre une note à la Sûreté relatant les faits et soupçonnant Décrion d'être un agent ennemi. En décembre, ce dernier était arrêté alors qu'il cherchait à obtenir des renseignements sur le canon de 75 modèle 1897[273]. L'instruction laissa apparaître que l'ancien inspecteur était un agent allemand, le deuxième après Pierre Kuehn, démasqué au printemps 1887[274]. En ligne de mire de cette cabale initiée par Henry se trouvait Tomps. Muté à Dunkerque, il redevint une menace pour la Section de statistique lors du retrait, par la « circulaire relative à la surveillance des frontières terrestres et des établissements militaires »[275] du 1er mai 1899, du contre-espionnage au ministère de la Guerre « d'une façon définitive et en totalité »[276]. Tomps était rappelé pour collaborer à la mise en œuvre du nouveau Contrôle général chargé de la surveillance du territoire, créé par décret du 20 août suivant. Conjugué au décret du 12 septembre stipulant « que la section de statistique de l'état-major de l'armée prendrait le nom de section de renseignements et ferait partie intégrante du 2e bureau de cet état-major »[277], ce retour attisa la fureur des officiers à l'encontre du policier. Le capitaine Marcelin François, éphémère chef du « service de l'intérieur », se lança dans d'ultimes intrigues destinées à sauver l'honneur d'Henry. Mais « la vérité était en marche » et Tomps bien décidé à la faire triompher. Ses révélations sur les manipulations du service depuis la mort d'Henry[278] se soldèrent par la mutation des derniers officiers de la section sur des postes régimentaires en mai 1900 et le retrait du dossier Dreyfus au service de renseignements à l'été suivant. Elles permirent surtout la révision du procès de Rennes décidée en 1904.

Chapitre 4
Les effets de la restructuration de 1899

Le retour au renseignement militaire

En retirant le contre-espionnage de la compétence de la Section de statistique, rebaptisée Section de renseignements, l'autorité politique imposait une mutation plus que sémantique. Non seulement, elle permettait l'avènement d'un renseignement d'intérêt militaire. Non seulement, le choc de l'Affaire Dreyfus détournait les militaires de la politique – le scandale des fiches, réédition du fichage des officiers de Gambetta, révélé fin octobre 1904, ne faisait intervenir qu'un officier du cabinet du ministre, franc-maçon mais sans lien avec le service de l'intérieur[279]. Mais le retour de la Section sous l'unique tutelle du 2e Bureau impliquait le passage effectif de la reconnaissance au renseignement d'intérêt militaire.

Alors que la Section de statistique s'engluait dans le comptage des ennemis intérieurs du régime sous l'impulsion de Sandherr, des officiers du 2e Bureau s'appliquaient à théoriser le renseignement. L'impulsion décisive était due au colonel Jules Lewal. Après avoir plaidé pour une autonomisation de la fonction « reconnaissance » à son retour de captivité[280], le directeur des cours militaires spéciaux, créés par décret le 18 février 1876, avait poursuivi sa réflexion sur la modernisation de l'armée. Artisan de la modification de l'enseignement supérieur militaire en École militaire supérieure (décret du 15 juin 1878), puis en École supérieure de guerre (loi du 20 mars 1880 relative au service d'état-major), il publia dans le *Journal des sciences militaires*, de novembre 1881 à

décembre 1882, un article mensuel consacré à la « Tactique des renseignements militaires ». Fortement influencé par la statistique, il procédait ainsi à une revue des procédures de reconnaissance employées depuis l'Empire et plaidait pour une recherche de l'information adverse quadripartite : « 1° l'ennemi ; 2° le terrain ; 3° les ressources ; 4° la population ». Autrement dit, le renseignement d'intérêt militaire devait s'atteler à prévoir l'ordre de bataille adverse, définir l'espace de bataille et les ressources de ce territoire, enfin estimer les aspects civils adverses ; ces derniers étaient « nommé[s] très improprement politiques[281] ». Cet ordonnancement ne fut jamais remis en question par les suiveurs de Lewal, qui n'appartenaient pas au monde du renseignement, comme, cinq ans plus tard, un conférencier de l'École supérieure de guerre, le lieutenant-colonel Édouard Pierron[282], ou ce lieutenant du 9e escadron de train des équipages militaires, Auguste Froment, en 1887[283].

Tous les officiers du 2e Bureau ne se muèrent pas en théoriciens de leur art. Ils avaient déjà assez à faire avec les travaux d'écritures inhérents à leur emploi. En effet, les missions de ce service issu de la réforme de l'état-major de 1874 étaient d'« aider, pendant la paix, aux progrès de notre armée » et de « renseigner » le haut commandement « sur l'état réel des autres pays envisagés au point de vue de leur puissance militaire [...] et de leur état de préparation à une entrée en campagne », autant que de « préparer, avant la guerre, le fonctionnement du service des renseignements dans les armées actives[284] ». Fixées par son chef, le commandant Émile Vanson, ces activités étaient liées à « l'observation exacte d'une infinité de renseignements particuliers à des synthèses générales[285] » que fournissaient la Section de statistique, les attachés et les missions militaires envoyées à l'étranger ainsi que le ministère des Affaires étrangères et la lecture de la presse nationale et étrangère. Au fond, ce travail d'exploitation du renseignement trouvait ses racines dans les pratiques et les missions du Dépôt de la Guerre dont le 2e bureau n'était que l'héritier. Comme lui, il pouvait envoyer des officiers « en mission » à l'étranger, suite à une invitation officielle à l'occasion de manœuvres ou plus prosaïquement lors de permissions officielles, camouflant en fait une activité de renseignement. Les mêmes fragilités de l'ancien dépôt s'y retrouvaient aussi, avec un effectif de traducteurs réduit à une seule unité jusqu'en 1887. Toutefois, celui-ci était compensé par l'affectation d'officiers en fonction de leurs compétences linguistiques.

Formellement, le travail était décomposé entre le « service courant », les « études de fond », la traduction des documents en langues étrangères et la vulgarisation dans l'armée au moyen de diverses publications, dont la *Revue militaire de l'étranger* (transformée en 1900 en *Revue militaire des armées de*

l'étranger), était la principale[286]. Si la première mission consistait essentiellement en la lecture des journaux et revues étrangères, un travail de correspondance et le suivi administratif des officiers étrangers séjournant officiellement en France, la seconde répondait à l'impératif de recherche fixé par Lewal et s'effectuait depuis 1880 au sein de trois, puis quatre (1896) sections géographiques et une technique[287]. Pour les accomplir, un personnel de quelque vingt-trois officiers, à partir du grade de capitaine, ainsi que six sous-officiers et civils y étaient affectés. De cet effectif moyen (le double de celui du Dépôt de la Guerre), il convient de retrancher quatre officiers et un sous-officier appartenant à la Section de renseignements. L'infanterie (42 %) et l'artillerie (39 %) représentaient les armes dominantes, devant le génie (10 %) et la cavalerie (9 %) [288].

Restructuration ou démantèlement ?

Resté à l'écart de l'Affaire Dreyfus, manigancée au niveau de la Section de statistique et du deuxième sous-chef d'état-major, dont il ne dépendait pas, le 2e Bureau ne fut ébranlé qu'à la marge. Le grand déballage de la presse au gré des procès, entre le premier de l'Affaire en 1898 et le dernier des collatéraux, touchant l'archiviste de la Section de renseignements, Édouard Dautriche, en 1904, faisait peu de cas de la distinction entre cette dernière et le Bureau. Ce qui incita les officiers supérieurs appelés à y servir à réfléchir à deux fois avant d'accepter leur affectation. De juillet à décembre 1898, le Bureau fut commandé par intérim après le départ du lieutenant-colonel Henri Colard ; le président du Conseil Henri Brisson essuya à cette occasion le refus d'un officier avant de trouver un successeur en la personne du colonel d'infanterie Émile Hache[289], finalement renvoyé en raison de ses opinions peu républicaines[290]. Le lieutenant-colonel d'infanterie Baptiste Faurie reçut quant à lui « l'ordre [...] du reste désagréable d'avoir à prendre la direction du Service des Renseignements » en juillet 1900[291]. Encore huit ans plus tard, bien qu'ancien du 2e Bureau (1897-1903), le chef d'escadron Charles Dupont ne se décida à faire de même que sur le conseil de son ancien chef (1900-1903), promu depuis général commandant la 22e brigade de cavalerie (1906)[292]. Lors de ce double passage, Faurie avait pourtant contribué à désamorcer la situation, demandant comme gage d'acceptation que « tout ce qui était particulier au procès Dreyfus [...] fût enlevé » à son nouveau service.

Même si la Section de renseignements hérita des réseaux d'information de la défunte Section de statistique, l'abandon des missions de contre-espionnage et le

strict contrôle des sources par le 2e Bureau impliquèrent des changements d'habitude. Les structures s'en trouvèrent également modifiées. Ainsi, les services de renseignements territoriaux de corps d'armée furent scindés, le 6 janvier 1900, en deux groupes, l'un déployé en zone frontière (secteurs de renseignement territoriaux), l'autre au-delà (secteurs de renseignement à l'étranger). Une instruction des ministères de la Guerre et de l'Intérieur du 1er avril 1903, remplacée le 1er février 1909 pour obtenir « un résultat efficace et uniforme », établit leur fonctionnement. L'objectif était d'être renseigné, « pendant la période de tension politique, et au début d'une guerre » de l'ordre de bataille adverse. Afin d'éviter la surprise de l'été 1870, de véritables « centres d'informations sur le territoire probable des futures opérations » furent installés dans les « chefs-lieux, centres de marchés, [...] assez considérables » et armés par des chefs de groupe, des guides et des agents de liaison, recrutés comme auparavant parmi les anciens militaires et les petites notabilités, mais bénévolement cette fois. Animés localement par les commissaires spéciaux, avec le concours des brigades de gendarmerie, ces 122 secteurs opérationnels en 1910 étaient destinés à se mettre en œuvre en cas d'invasion et à renseigner sur les arrières et les flancs des troupes adverses. Des exercices furent organisés pour en vérifier l'opérationnalité lors des manœuvres de 1909 et 1910, sous le contrôle des officiers des 2es Bureaux de corps d'armée. L'autre nouveauté consistait dans le prolongement de cette organisation au-delà des lignes frontières par des réseaux de « relations sûres » dont les missions étaient autant de renseigner en profondeur que d'opérer des sabotages destinés à retarder la mobilisation adverse. Recrutés par les commissaires spéciaux, ces agents étaient également gérés par les 2e Bureaux[{293}].

Les changements géopolitiques mondiaux amenaient à s'intéresser moins aux armées européennes qu'au développement de leurs états-majors (27 %, soit 7 % de plus que pendant la période 1888-1901). Le déploiement des moyens d'information du Bureau, notamment les missions militaires à travers le monde, et l'engagement croissant de la France à l'internationale depuis son retour dans le concert des nations l'avaient imposé dès la fin des années 1890. Au printemps 1899, le 2e Bureau avait ainsi été sollicité par la présidence de la République dans le cadre de l'arbitrage qu'Émile Loubet devait accorder à propos du différend territorial entre la Colombie et le Costa-Rica[{294}]. Les grands conflits de l'époque, depuis la guerre hispano-américaine de 1898 jusqu'aux guerres balkaniques de 1912-1913, faisaient également l'objet d'un suivi (2 % de la documentation jusqu'en 1914). Au printemps 1900, le 2e Bureau envoya des officiers, le chef de bataillon Albert Léo d'Amade et le capitaine Marie-Georges Demange dans les deux camps de la guerre opposant pour la seconde fois la

Grande-Bretagne et les descendants des premiers colons d'Afrique du Sud, les Boers, à propos de la région aurifère du Transvaal{295}. De février à septembre 1905, une mission militaire fut dépêchée aux confins de la Russie, en guerre avec le Japon au sujet de l'évacuation de la Manchourie, dont l'expérience était encore plus riche d'enseignement{296}. La Section de renseignements pour sa part en revint à son germanocentrisme initial (42 % pour la période 1902-1914). Mais l'époque n'était plus celle de l'envolée nationaliste boulangiste (60 % en 1888-1901). Elle n'était pas plus un retour aux premières années (1872-1887) de l'établissement d'un appareil de renseignement (11 %), qui privilégiaient l'espace européen (62 %) ou la Tunisie (15 %), la grande affaire coloniale du moment. La Section de renseignement suivait aussi avec attention le conflit russo-japonais, côté japonais, ayant suspendu de cours à l'École supérieure de Guerre le capitaine nippologue Charles-Émile Bertin, ami personnel du maréchal Iwoa Oyama{297}.

L'analyse du 2e Bureau

Mais cette activité ne doit pas faire illusion. Sortie de la tourmente antidreyfusarde en piteux état, la Section de renseignements restait atone, allant *« à vau-l'eau »*, selon la présentation du premier sous-chef d'état-major, le colonel Sabatier, au chef d'escadron Dupont en 1908{298}. Les structures extérieures de l'ancienne Section de statistiques étaient bien utilisées par le 2e Bureau. Mais elles n'avaient plus la confiance de ses clients, le 3e Bureau (opérations), le Conseil supérieur et le ministre de la Guerre. Ainsi s'expliquait le sort fait aux révélations du Vengeur, cet officier supérieur du *Generalstab* du *General der Kavallerie* Alfred Graf von Schlieffen qui, vers la fin de 1903 ou au début de 1904, s'était mis en relation avec la Section de renseignement. Il lui avait simplement envoyé une lettre depuis Liège, fixant un rendez-vous dans une chambre d'un palace parisien fin janvier. Le capitaine Frédéric-Émile Lambling, Alsacien d'origine, avait été désigné pour vérifier la qualité de ces quelques documents de la plus haute importance que l'Allemand s'offrait de lui remettre. À l'issue de deux autres rencontres, à Bruxelles et à Nice, le Vengeur avait perçu 60 000 francs en échange de deux notes manuscrites et de deux cartes d'état-major « indiquant les emplacements de concentration occupés par les grandes unités de l'Armée allemande » en vue de la prochaine guerre contre la France. Il apparaissait que la neutralité belge serait violée{299}. Le 10 mai suivant, ce matériel avait été examiné et estimé « parfaitement vraisemblable et l'exécution du projet qu'il renferm[ait] [...] possible ». Pourtant, le général Henri Brugère,

vice-président du conseil supérieur de la Guerre, c'est-à-dire futur généralissime en cas de conflit, estima le 13 août que « ces hypothèses doivent donner lieu à de simples études, études intéressantes je le veux bien [...]. Mais on ne doit pas modifier le Plan XV » adopté en mars 1903[300].

Cette décision du haut commandement soulignait bien le *hiatus* universel existant entre le service chargé du recueil et de l'analyse des informations et le groupe de décideurs qu'il doit renseigner. En France, elle posait pourtant la question de la croyance accordée par la sphère politico-militaire dans les données que pouvait lui fournir cette structure qui avait été à l'origine de la plus grave crise que la République avait eu à traverser. Ce ressentiment devait marquer la relation entre les services et leurs clients jusqu'en 1918. La Section de renseignement eut beau faire confirmer les informations du Vengeur par ses agents en Allemagne, notamment par l'observation des quais de débarquement dans les gares de la zone figurée par lui, rien n'y fit ! Les analyses du 2e Bureau n'étaient plus en cour dans les bureaux du ministère de la Guerre, conséquence évidente de la politisation de la Section de statistique. Pourtant, ses mises à jour de l'ordre de bataille adverse, qu'il fut allemand ou plus largement européen, ne manquaient pas de précisions. Tout juste étaient-elles approximatives quant au nombre de divisions allemandes dans une proportion de plus ou moins 1 %[301].

Mais il lui arriva de se tromper plus lourdement : ce fut le cas à propos de la conquête du Maroc. Quatre rapports, s'étendant du 30 décembre 1892 au 29 mars 1900, présentaient la conquête du royaume chérifien comme une « obligation » « facile » à réaliser « sans tarder ». Elle était, pour le colonel d'artillerie Jules de Sancy, chef du 2e Bureau, dictée par la « sécurité de l'Algérie et la possibilité d'étendre plus tard un empire colonial sur le territoire africain[302] ». Elle l'était aussi, sept ans après ce projet resté sans suite, pour le capitaine d'artillerie Norbert Larras, chef de la mission militaire française au Maroc, le 27 octobre 1899. Il adressa une première note, allant dans le même sens, insistant sur la nécessité « de procéder sans tarder ». Le 25 mars suivant, il entendait « donner les renseignements nécessaires pour procéder à cette occupation »[303].

Le ministre de la Guerre, le général marquis Gaston de Galliffet, qui se méfiait avec raison des hommes du renseignement, commandita une enquête auprès du lieutenant de spahis Édouard marquis de Ségonzac, qui rentrait d'une expédition géographique dans le pays. Son jugement fut semblable à celui de Larras, à ceci près qu'il jugeait la mission militaire végétant « impuissante, inutile, désolée, dépouillée de son double rôle politique et militaire. Elle [n'avait] plus de raison d'être[304] ». Les opinions de ces officiers de terrain faisaient écho à celles de l'officier de salon qu'était le chef du 2e Bureau.

Surtout, elles venaient de deux hommes dont l'avis n'était pas neutre, mais fortement révélateur des intérêts algérois dont ils étaient tous deux proches, soit par naissance (Larras), soit par occupation. La fragilité de l'analyse coloniale du 2e Bureau et des informations que pouvait recueillir sa Section de renseignements sur le domaine colonial tenait au cloisonnement des services. Sandherr l'avait éprouvé lors de son « service spécial des renseignements », du 4 avril 1881 au 31 mars 1882. Sa mission avait été triple : offrir au ministre de la Guerre la possibilité de diriger l'expédition, lui servir de source d'information autonome des Affaires étrangères et de la Présidence de la République, participer à l'installation d'un service de renseignements{305}. Cette dernière structure différait de celles existant en Algérie, depuis que la loi du 13 mars 1875 avait recréé les Bureaux arabes mais, d'essence trop impériale, républicainement rebaptisés « Affaires indigènes », sans en changer fondamentalement leur mission. Les militaires y étaient localement attachés, parce qu'ils permettaient de prendre le contrôle du domaine colonial dans son entier. Cela était possible dans un territoire voué au peuplement comme l'Algérie, mais n'était pas possible pour un pays gouverné comme la Tunisie.

Aussi, dans cette Régence, une décision ministérielle du 22 avril 1882 créa un service de renseignements sur le territoire tunisien ; Walsin-Esterházy fut affecté à la tête de la province de Sousse. Mais l'impéritie de la gestion de ce dernier, qui ne connaissait ni le renseignement, ni le monde arabe{306}, symbolisait localement l'échec de cette structure. Le résident Paul Cambon en profita pour obtenir, par décret présidentiel du 4 octobre 1884 créant le corps des contrôleurs civils, la subordination des « bureaux de renseignements », émanation locale du 2e Bureau, à son autorité. Se heurtant à la résistance des militaires, sur place comme à Paris, il jugea plus prudent en mars 1885 de doubler cette structure par une organisation d'administrateurs civils des affaires indigènes. Cette situation devait perdurer jusqu'au décret ministériel du 12 janvier 1900 qui transforma le service des renseignements en service des Affaires indigènes ; quatre ans plus tard, un accord entre les ministères des Affaires étrangères et de la Guerre, qui se partageaient l'administration des protectorats, plaçait la nouvelle structure civilo-militaire à la charge de gouvernement tunisien{307}. Quant au Maroc, deux ans après l'intervention française, le résident général Lyautey obtint dès septembre 1909, le contrôle de la structure de renseignement. Mais par le décret du 13 juillet 1913, il rendit également sa structure civilo-militaire{308}.

Derrière cette évolution se profilait encore une conséquence de l'Affaire Dreyfus. À l'automne 1884, la querelle entre Cambon et Boulanger, à propos de l'évolution du service tunisien{309}, portait sur la nature de la mission attendue de cette structure. Les solutions imposées par le gouvernement parisien après la

grâce de l'innocent capitaine (15 septembre 1899) témoignaient de la volonté de limiter le renseignement colonial à la réalisation d'études topographiques, au service de la carte du pays occupé, et à étudier ses capacités de résistance militaire, poursuivant le rôle des anciennes missions militaires[310]. Lui était retiré cette capacité à punir les populations indigènes, autour de laquelle s'était cristallisée l'opposition entre les Affaires étrangères et la Guerre au temps de Boulanger. Cette mission différant largement de celle du 2e Bureau métropolitain, le renseignement colonial cessa d'être une préoccupation des bureaux parisiens, d'autant plus que l'appareil militaire regardait avec méfiance ces espions par lesquels le scandale était venu. En Afrique du Nord se mit donc en place un appareil déconcentré, cloisonné, qui allait devenir le modèle adopté par toutes les colonies françaises de par le monde, auquel s'ajoutait un accès limité aux sources diplomatiques et policières.

Les diplomates avaient toujours regardé avec mépris l'intrusion des militaires dans leur sphère d'activité. Dès la mise en accusation du capitaine Dreyfus, le Quai d'Orsay avait d'ailleurs pris ses distances avec le ministère de la Guerre. Comme toutes les affaires d'espionnage au profit de l'étranger, celle-ci allait susciter d'inévitables difficultés internationales, tant redoutées par les diplomates. Mais cette question ne fut qu'un élément du « conflit entre administrations[311] » qui se jouait autour de la mise en concurrence de l'information internationale. En fait, il fallait y voir une inadaptation du ministère des Affaires étrangères à répondre à la spécialisation croissante de l'information plus qu'une velléité de monopole ; il lui manquait une structure administrative suffisamment souple et moderne.

Espionnage et attachés militaires

L'irruption des armées dans le champ diplomatique n'était pas une nouveauté lorsque le maréchal Randon décida d'imposer à Édouard Thouvenel la nomination d'attachés militaires. Seule la question de la subordination de ces nouveaux venus aux personnels diplomatiques était inédite. Un accord avait été trouvé en juin 1886, prévoyant que les officiers formassent un groupe distinct lors des cérémonies officielles, à la suite des diplomates[312]. Deux mois après le vote de la loi réprimant l'espionnage, le Quai d'Orsay tenait à marquer sa différence d'avec les hommes des ministères de la Guerre et de la Marine. Et ce d'autant plus qu'ils n'étaient pas choisis, jusqu'à la fin de l'Affaire Dreyfus, par les Affaires étrangères, ni même ne figuraient à leur budget ; seule la Marine se montrait conciliante en sollicitant presque systématiquement l'avis des

diplomates, de l'administration centrale ou des chefs de poste[313]. Il s'agissait de la moindre des choses, puisque le Quai d'Orsay devait ensuite demander l'exequatur comme pour un de ses personnels nommé à l'étranger. Et il arriva que celui-ci fût refusé.

Ce fut le cas pour le capitaine de frégate Lucien Jousselin, nommé à Berlin en mars 1901, repoussé par l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires Étrangères allemand) au motif que ce nouvel attaché naval avait été signalé comme *« dangereux »* par les autorités italiennes[314]. L'Affaire Dreyfus était encore dans tous les esprits et les nominations à Rome et à Berlin particulièrement sensibles dans le contexte des affaires du Maroc (1901-1905). Ainsi le choix de l'attaché naval fit-il partie d'une négociation trilatérale, fin février 1901, englobant une désignation des attachés militaires affectés dans les trois capitales à la même date. L'ambassadeur de France à Berlin, Emmanuel Marie Louis de Noailles, se vit même assurer par le Kaiser Wilhelm II que l'officier allemand dépêché à Paris, le major Konrad von Hugo, avait pour instruction « de s'abstenir de la façon la plus absolue de chercher à se procurer aucun renseignement par des voies indirectes et qui ne seraient pas parfaitement régulières ». Cette présomption d'espionnage était l'occasion de tensions entre militaires et diplomates au sein même des missions diplomatiques.

La multiplication des affaires d'espionnage entre la France et l'Allemagne, depuis 1886, avait jeté une suspicion sur les attachés militaires dans toute l'Europe. Suspicion qui touchait tous les officiers « en voyage » dans le pays adverse, alors même qu'ils étaient dûment annoncés auprès des autorités diplomatiques et, en général, surveillés par la police... quand ils ne parvenaient pas à leur fausser compagnie. Permis de séjour et passeport étaient demandés pour entrer en Allemagne entre 1886 et 1900. La caractérisation du délit d'espionnage pouvait aussi « susciter de[s] problèmes diplomatiques[315] ». Il suffisait d'être surpris en dehors du trajet annoncé ou d'observer de trop près une installation militaire pour éveiller la défiance des autorités policières. En règle générale, la solution la plus commune était l'expulsion. À chaque fois, les gouvernements victimes s'attachaient « à exploiter ce fait particulier pour aviver les haines nationales[316] » par voie de presse. Lorsque l'espionnage était avéré, la justice était saisie et, comme il s'agissait d'un sujet étranger, militaire ou civil, les services diplomatiques entraient en scène. S'ils ne pouvaient empêcher la condamnation, à tout le moins cherchaient-ils à l'adoucir.

Une jurisprudence avait été adoptée à l'été 1887, à la suite du verdict de la Haute-cour de Leipzig dans le procès de la Ligue des patriotes d'Alsace-Moselle. L'ambassadeur Jules Herbette avait proposé une alternative consistant soit à « agir par voie d'observations courtoises mais fermes » afin d'obtenir

« une mesure gracieuse », soit à « dire hautement » combien « ces arguties de droit et de légalité » cachaient mal « les mauvais procédés [...], les mauvaises intentions » allemandes à l'égard de la France, soulignant qu'« une semblable déclaration », pour légitime qu'elle était, « équivaudrait à une déclaration de guerre ». Une telle issue étant inenvisageable, il proposait « de ne pas étaler en public et considérer comme autant d'affronts des incidents pour lesquels nous n'entendons pas réclamer satisfaction même par les armes[317] ». Cette position semble avoir prévalu jusqu'en 1914, et même au-delà puisque jamais une guerre ne fut menée pour une question d'espionnage. Là s'expliquait aussi la prudence avec laquelle Gabriel Hanotaux, puis Théophile Delcassé approchèrent « l'énigmatique imbroglio de l'affaire Dreyfus[318] » et, plus encore, l'affaire du général italien Luigi Giletta di San Giuseppe, en juin 1899. Condamné à cinq de prison à l'issue d'un rapide procès à huis clos, comme les aimait la Section de statistiques à peine dissoute, il avait été gracié par le président de la République et expulsé en échange d'une sanction disciplinaire et de l'absence de pourvoi italien en appel[319].

Le ministère du Commerce en embuscade

La question de la transmission des rapports des attachés militaires était aussi l'objet d'une lutte entre les ministères des Affaires étrangères et ceux de la Guerre et de la Marine. D'avril 1877 à février 1904, les circulaires succédèrent aux notes de service, bien que la transmission par le chef de mission eût été la règle. La question de l'utilisation de chiffres particuliers était certainement la plus cruciale, les militaires se montrant peu désireux de les abandonner[320]. Les raisons ne manquaient donc pas pour expliquer les réticences du Quai d'Orsay face aux velléités informationnelles des départements de la Guerre et de la Marine. Mais il fallait y voir aussi une réponse inadaptée de la diplomatie française à la spécialisation de l'information, devenue évidente à la fin du XIXe siècle.

Les mêmes blocages se retrouvaient dans la relation des Affaires étrangères avec son homologue du Commerce et de l'Industrie. La titulature même de ce dernier, adoptée le 7 janvier 1886, témoignait de son besoin d'accéder aux informations commerciales et technologiques permettant de soutenir la métallurgie française. L'annonce du *Journal of the Iron and Steel Institute* du 5 avril 1878 relatant le commentaire d'un inconnu, Sidney Gilchrist Thomas, sur la séparation du phosphore et de la fonte était passée inaperçue en France. Mais pas en Allemagne, et encore moins au Luxembourg qui raflèrent le brevet

révolutionnaire pour la sidérurgie lorraine[321]. Cette incapacité à saisir une innovation et à la partager au profit de la production nationale témoignait bien de l'émiettement des intérêts métallurgiques concurrents, et plus largement du fort corporatisme du patronat français, que de l'incapacité du réseau consulaire dépendant du Quai d'Orsay depuis 1793 à pratiquer la veille technologique. La décision de charger le ministère de Commerce de cette mission fut d'ailleurs prise par Charles de Freycinet, cumulant les fonctions de président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères !

Dans le même temps, un autre réseau consulaire, celui des chambres de commerce, bénéficiait de la mutation des moyens de communication internationaux et de transport transcontinentaux. Les grandes maisons de négoce de Marseille, de Bordeaux ou du Havre étaient en liaison constante avec leurs succursales d'Amérique latine et d'Asie grâce à leurs flottes privées. Elles partageaient leurs informations avec les banques parisiennes qui soutenaient leur politique d'expansion. Ces dernières étendaient par là leurs réseaux dans le monde de la métallurgie, plus continentale, et organisée plus formellement en un Comité des forges de France (1864). Cette mutation informationnelle était au centre de la deuxième révolution bancaire (1850-1950). Les banques furent les premières à saisir l'importance de l'analyse des risques encourus par l'internationalisation de l'économie. En plus de leurs réseaux personnels, sur lesquels reposait la « banque relationnelle », se mettaient empiriquement en place des services d'ingénierie de l'information, marques de la « banque transactionnelle » et gages avant tout d'une préservation face aux risques de manque de liquidité de ses débiteurs. Le Crédit lyonnais et la Société générale furent des pionniers en France[322]. À cela s'ajoutait l'entrisme des élites économiques dans les conseils d'administration des banques, au point d'en faire au début du XXe siècle des instruments dédiés principalement au financement de leurs activités. Ainsi, la Banque de l'Union parisienne était avant tout le principal soutien de la vision mondiale de Schneider. À l'image des maisons de négoce colonial, les grandes entreprises sidérurgiques développaient également des capacités d'analyse de l'information technologique et environnementale.

La constitution du second empire colonial français sous la IIIe République reposait avant tout sur cette collusion d'intérêts publics et privés, dont le dernier partenaire fournissait l'essentiel de l'information. L'interface était assurée par les notables locaux au sein des chambres de commerce, d'où partaient des mémoires documentés, mais orientés comme l'étaient ceux des militaires sur le Maroc, et se prolongeaient jusqu'aux ministres par l'entremise des députés et sénateurs. Les groupes de pression du négoce et de la métallurgie agissaient comme autant de services de renseignement dans leurs intérêts particuliers. Ils

orientaient la politique commerciale et industrielle de l'État par leur puissance informationnelle, suggérant aussi bien une révision des droits de douanes que la conquête de nouveaux marchés, au besoin par des moyens militaires comme en Tunisie (1881) ou en Indochine (1884-1896). Ils n'hésitaient pas plus à demander le remplacement d'un agent diplomatique qui ne favorisait pas suffisamment leurs affaires[323].

La reconnaissance de leur importance dans le processus décisionnaire se trouvait dans la loi du 4 mars 1898 portant création d'un Office national du commerce extérieur, relevant du ministère du Commerce, dont la mission était de fournir aux industriels et négociants français les renseignements de toute nature pouvant concourir au développement extérieur et à l'extension de leurs débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat. Pourtant, cette réalisation du lobbying de la Chambre de commerce de Paris se heurta à ses débuts à l'indifférence, voire à l'incompréhension des avantages que l'on pouvait en retirer et, même, à l'opposition des négociants et des commerçants de province ; seuls les industriels se montrèrent d'emblée enthousiastes[324]. Grâce à l'impulsion de Henri Mercier, son directeur, et de Georges Guignot, son secrétaire général, l'Office réussit néanmoins à s'imposer, relayé dans son action par les conseillers du commerce extérieur. Créés par le décret du 21 mai 1898, ils étaient choisis parmi les industriels intéressés au développement des exportations[325]. L'information ainsi recueillie alimentait une modeste structure au sein de la direction des Affaires commerciales et industrielles du ministère du Commerce. Véritable organe d'analyse de l'information, son 3e Bureau était à l'instar du 2e Bureau militaire en relation avec des agents dépendant des Affaires étrangères, les consuls, avec qui il ne pouvait pas communiquer directement. Il fallut l'impulsion du ministre de Jean Cruppi (1908-1909), dont l'ambition était de faire de son Département l'« instrument de direction économique qui n'exist[ait] pas en ce moment en France[326] », pour que les choses changeassent.

La nécessité de réformer les Affaires étrangères

Évidemment, le Quai d'Orsay ne regardait pas s'étioler son monopole d'information des autorités supérieures françaises, qu'elles fussent politiques, militaires ou économiques, sans réagir. Les entraves à la libre communication d'agents placés sous sa responsabilité avec des administrations extérieures en étaient un indice. Pour contrer militaires et marins, la direction politique des Affaires étrangères chercha à obtenir une modification du statut des attachés

dans une « note confidentielle pour le ministre » du 18 septembre 1899. Nommé depuis peu, Delcassé écarta prudemment cette dernière ruade des diplomates. Mais il imposa à la Guerre, le 21 février 1903[327], bien qu'il se montrât plus conciliant avec la Marine récalcitrante, le 10 mars 1905[328], l'utilisation pour leurs agents des chiffres diplomatiques.

La différence de traitement entre les deux Armées s'expliquait par le rôle joué par les Affaires étrangères dans l'Affaire Dreyfus. En janvier 1899, le témoignage de Maurice Paléologue, secrétaire d'ambassade attaché au service des Affaires réservées du ministère, mais aussi officier de réserve affecté au 2e Bureau[329], à propos de la réalité de la dépêche Panizzardi, avait à la fois conduit à faire reconnaître l'innocence de Dreyfus et à tendre un peu plus les relations du Quai d'Orsay et de l'Hôtel de Brienne. Cet arrière-plan des rapports entre les deux administrations était important pour comprendre la mansuétude dont bénéficiaient au même moment la Marine et, surtout, le Commerce. En effet, ce dernier se vit octroyer par décret du 3 novembre 1906 la liberté de communiquer avec les consuls. Derrière une franche hostilité envers l'Armée se cachait néanmoins la volonté des Affaires étrangères de se réformer, réforme entreprise par l'ambitieux Théophile Delcassé (1898-1905) et poursuivie par le terne Stephen Pichon (1906-1911).

Le premier prit conscience de la nécessité de spécialiser économiquement certains des agents du Quai d'Orsay. Il pensait notamment à ceux de sa direction des consulats et des affaires commerciales, couvrant des zones géographiques complexes, comme l'Amérique latine ou les Empires russe et ottoman. Ensuite, il fit ouvrir le concours d'entrée, par décret du 10 juillet 1902, aux diplômés de l'École des hautes études commerciales et des Écoles de commerce agréées par le gouvernement. Son successeur voulut, quant à lui, renforcer la structure administrative du Département afin de permettre une meilleure centralisation de l'information. Au printemps 1907, il chargea une commission composée de diplomates de proposer de profondes réformes dans le fonctionnement du ministère. Début mai, un jeune rédacteur de la direction politique, le secrétaire d'ambassade Philippe Berthelot, rendait son rapport. Il proposait la fusion des deux directions en une seule. Le but était de traiter les questions de façon globale et de ne plus laisser aux seuls consuls le soin de s'occuper des affaires économiques, témoignant de leur importance nouvelle dans les relations internationales. Estimant que « commerce et politique vont aujourd'hui de pair et réagissent l'un sur l'autre », Berthelot avait jugé la « distinction surannée et forcée, maintenue entre les » deux directions : « Le départ entre affaires politiques et affaires commerciales est le plus souvent artificiel et nuit à la pleine compréhension d'une question par l'agent qui la traite concurremment à un autre

service sans la voir dans son ensemble[330] ».

La nouvelle orientation permit de relancer le décret du 3 novembre 1906, qui annonçait la création d'attachés commerciaux recrutés dans le personnel diplomatique[331]. Le 27 mars 1908, Pichon, entouré pour l'occasion de ses collègues au Commerce, Jean Cruppi, et aux Finances, Joseph Caillaux, obtenait de la chambre des Députés la création de six emplois, mais échouait au Sénat, à une courte majorité, le 10 avril suivant. L'affaire fut reprise par Cruppi, lors de son passage, le 9 mai, à Londres. Il reçut en audience spéciale à l'ambassade le bureau de la section de Londres du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, représenté par son président Albert Picard. En présence de l'ambassadeur Paul Cambon et du premier attaché commercial nommé par Delcassé le 31 décembre 1904, Jean Baptiste Périer[332], le ministre du Commerce demanda à Picard un rapport sur l'institution des conseillers commerciaux et sur l'utilité d'en augmenter le nombre à l'étranger[333]. En octobre, dans le *Moniteur du commerce international*, ce dernier revint sur l'urgence de constituer un corps d'agents sur le modèle des réseaux allemands et danois implantés depuis de nombreuses années en Angleterre, seule condition à ses yeux pour que la France, cinquième puissance commerciale, devînt compétitive. Le 3 décembre 1908, le Sénat adoptait le projet en seconde lecture et rattachait le nouveau corps au Quai d'Orsay[334].

Après la mise au pas de la Guerre, la collaboration des Affaires étrangères et du Commerce ne devait pas cacher une entente similaire avec l'Intérieur. Les deux ministères étaient en relation pour assurer l'action extérieure de la Sûreté générale. Elle concernait les accords avec les polices étrangères. Ministre des Affaires étrangères pendant la guerre russo-japonaise, Maurice Rouvier reçut ainsi la copie d'un télégramme déchiffré relatif à la crise franco-allemande au Maroc. Agissant comme président du Conseil, il ordonna à la Sûreté de transmettre des dépêches diplomatiques traduites, générant sans le savoir une faille de sécurité détectée par les Affaires étrangères[335]... De façon plus professionnelle, la diplomatie se mettait au service de la police pour négocier des accords bilatéraux de coopération, comme en octobre 1898 avec la Grande-Bretagne[336] ou en 1908 avec l'Italie[337].

L'invention d'une fonction

La « circulaire relative à la surveillance des frontières terrestres et des établissements militaires »[338] du 1er mai 1899 n'ôtait pas seulement le service de contre-espionnage et de surveillance du territoire aux militaires. Elle le créait

d'un point de vue administratif ! En effet, il n'exista pas formellement de contre-espionnage en France avant la création du délit d'espionnage par la loi spéciale du 18 avril 1886. Par ailleurs, les réflexions théoriques ne réussissaient pas à faire naître une théorie du renseignement communément admise. Jules Lewal (1883) et ses poursuiveurs, Auguste Froment (1887), Numa de Chilly (1888) ou Nathaniel Fix (1891), y voyaient surtout un art de la manœuvre et ne parlaient guère du temps de paix ; au mieux s'appesantissaient-ils sur l'espionnage. Or, justement, cette question relevait de la police judiciaire. Voilà pourquoi Célestin Hennion, commissaire spécial affecté à la Sûreté, pouvait déclarer que les hommes de son service avaient « toujours été des auxiliaires fidèles de la Section de statistiques ». Et leur directeur, Élie Cavard, de préciser que cela faisait « trente ans » en 1904{339}, soit depuis Samuel. Mais cette relation s'était institutionnalisée de fait à partir de 1886, aux militaires l'établissement du dossier, aux policiers l'arrestation et la transmission en justice.

En l'absence de distinction, dans la pensée des théoriciens, entre le renseignement, destiné vers l'extérieur, et le contre-espionnage, orienté vers l'intérieur, son élaboration au sein de la Section de statistique se fit empiriquement. L'officier-adjoint de Sandherr, le lieutenant-colonel Albert Cordier, le reconnaissait en affirmant qu'

« il n'y a[vait] aucune règle écrite pour la direction de la Section. Il y a[vait] seulement les traditions et les ordres successifs donnés par les ministres, leurs chefs de cabinet, les chefs ou sous-chefs d'État-major successifs [...]. Je puis les caractériser en une phrase : le chef du Service a[vait] le droit absolu de faire tout ce qui [était] utile au service{340}. »

Fort de l'impulsion donnée par Boulanger, Sandherr était responsable de l'affirmation de la fonction contre-espionnage au sein de la Section de statistique à partir de 1887. L'autorité militaire ne semblait pas avoir contesté cette séparation formelle introduite au printemps 1899 dans l'organisation administrative du renseignement. Pourtant, le 2e Bureau montra quelques scrupules à faciliter la tâche aux policiers. Aussi,

« la Guerre ayant passé le Service du Contre-espionnage à l'Intérieur sans fournir le moindre dossier du renseignement, la Sûreté Gale se trouva tout à coup à la tête d'un service dont elle ignorait une grande partie des antécédents »{341}.

Comme devait l'expliquer le commissaire Tomps, il fut amené dans ces conditions à reconstituer ses dossiers et ses nouvelles investigations permirent d'innocenter Dreyfus...

Témoignage du « conflit entre administrations » régnant en marge de l'Affaire Dreyfus, la circulaire ne changeait en fait rien dans le fonctionnement journalier

de la Section de renseignement et de la Sûreté. Les policiers restaient accrédités auprès des états-majors, et même subordonnés aux officiers de renseignement en zone frontière{342}. Quant aux militaires, ils laissaient volontiers « la surveillance des frontières, ainsi que celle à faire exercer autour des places fortes, ouvrages, arsenaux, établissements militaires, terrains ou zones de manœuvres » à la police spéciale{343}. Seuls quelques officiers antidreyfusards, comme l'ancien président suppléant du conseil de guerre de Rennes, le colonel Émile Jourdy{344}, ou le général Fernand de Langle de Roussel virent dans la mesure réglementaire de mai 1899 une destruction « de cet incomparable service [...] qui nous permettait de lire dans le jeu de nos adversaires »{345}. S'essayant à la théorie du renseignement, le lieutenant-colonel Nicolas Rollin, éphémère chef de la Section de statistique de mai à octobre 1899{346}, regrettait évidemment cette « dualité »{347}. Étonnamment, le général Joseph Joffre, chef d'état-major (1911-1916) ne voulut voir dans cette désorganisation que *« des raisons politiques »*{348}.

Du Contrôle général aux Brigades mobiles

Rattaché à la Sûreté générale, le contre-espionnage fut officiellement affecté à un Contrôle général de la surveillance du territoire, créé en août 1899. Mais il n'existait pas de service dédié à la Sûreté, où la répression de l'espionnage représentait un délit comme un autre et la surveillance du territoire participait à d'autres missions de sécurité publique incombant à la police. La lecture du *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur* ne laissait apparaître nulle part un tel service dans l'organigramme de la dite direction. Et pour cause, la « surveillance des frontières, du littoral, des établissements militaires et maritimes, des canaux et des rivières navigables » dépendait du Contrôle général des étrangers, rattaché au 2e bureau chargé des rapports avec l'autorité judiciaire et police des étrangers. Quant à la coordination du réseau des commissaires et inspecteurs spéciaux en province, elle était du ressort d'un contrôleur général des services extérieurs de la Sûreté générale, Jules Durand. À la Préfecture de Police de Paris, le contre-espionnage incombait à sa 5e section de recherches. Pas plus qu'elle n'était une activité particulière à la Guerre, cette activité qu'à grands cris d'orfraies semblaient pleurer les militaires ne comptait guère que pour 23 % du temps de travail annuel des policiers, selon une estimation de 1904 concernant la « surveillance au titre de la sécurité militaire ». Elle s'ajoutait en fait au renseignement politique (33 %) et religieux (28,5 %){349}, des « missions administratives » auxquelles étaient astreints des commissaires spéciaux en vertu

de la circulaire du 1er octobre 1862.

En raison de cette faible structure administrative, la circulaire du 1er mai 1899 avait prévu de mutualiser « la surveillance des frontières terrestres et des établissements militaires » auprès d'« agents auxiliaires ». Cumulant les fonctions de président du Conseil et de ministre de l'Intérieur, Charles Dupuy avait facilement obtenu l'accord de ses collègues des Finances, du Commerce, des Travaux publics et de l'Agriculture pour créer

« dans chaque département, [...] un vaste réseau de surveillance avec le concours des gardes champêtres, des gardes forestiers, des douaniers, des facteurs ruraux, des cantonniers, des éclusiers et des gardes de la navigation fluviale{350}. »

Non seulement ces réseaux offraient une alternative aux services de renseignements territoriaux de corps d'armée, dont les commissaires et inspecteurs spéciaux se retiraient, mais le ministre de l'Intérieur indiquait la voie de l'entente future. Au strict contre-espionnage visant à établir des listes d'étrangers suspects (carnet B), il opposait les contours d'une large « surveillance du territoire ». Cette tendance marquait l'évolution de la « police politique » depuis l'apparition de la menace anarchiste dans le pays, avec la bombe que déposa Vaillant dans la chambre des Députés le 9 décembre 1893. L'attentat d'Henry au café *Le Terminus*, le 12 février suivant, puis, le 24 juin, l'assassinat du président de la République Sadi Carnot par l'Italien Caserio avait amené le gouvernement à adopter des « lois scélérates » (12 et 15 décembre 1893 et 28 juillet 1894){351} et à imaginer de nouvelles solutions.

Un arrêté avait été pris dès le 20 février 1894 par le préfet de police Louis Lépine en vue de créer une direction générale des recherches, qui avait autorité sur les trois brigades politiques de la préfecture. Le ministre de l'Intérieur, David Raynal, avait imposé à sa tête un ancien contrôleur général des services extérieurs de la Sûreté, Louis Puirabaud. Il était officiellement chargé d'une mission temporaire à la préfecture de police, préposé à la direction des services de la 3e division du Contrôle général, de la Sûreté et de l'identité judiciaire, avec le titre de directeur général des recherches{352}. Le 8 octobre 1894, le directeur de la Sûreté, Henri Poirson avait créé au sein de la direction de la Police administrative un service des renseignements généraux{353}. Même si elle trouvait des influences du côté de l'organisation du « service des émissaires » proposée par le commissaire de Saint-Dié, Jean-Baptiste Kempf, en novembre 1887, la circulaire du 1er mai 1899 était d'abord une adaptation opportune et civile aux nécessités de *« reconnaissance politique »*{354} des services de renseignements territoriaux de corps d'armée. Contre-espionnage et « police politique » se complétaient. La lutte contre l'anarchie pouvait mener à

l'espionnage, comme le montrait l'inspecteur Victor Décrion, révoqué de la Sûreté fin 1893 après avoir « découvert » une bombe à la gare du Nord... qu'il avait lui-même déposé{355}, et passé au service de l'Allemagne en 1895 !

Le système restait néanmoins largement virtuel. La Sûreté n'était encore qu'un « état-major de porte-plume »{356}, sédentaire et sans archives centrales qui plus est. L'association avec les corps de police constitués par les ministères des Finances, du Commerce, des Travaux publics et de l'Agriculture ne pouvait remplacer celle avec les militaires. La mise en œuvre des réseaux dans les départements, à compter du 1er juillet 1899, entendait réaliser une centralisation au profit des commissaires spéciaux en renforçant le rôle d'interface des préfets. Par leurs instructions particulières, ils rappelaient que si l'information était dorénavant transmise à la direction de la Sûreté, un double des rapports ayant trait aux affaires militaires restait directement destiné sous forme impersonnelle aux généraux de corps d'armée. Le volontarisme n'allant pas au-delà de l'automne 1899{357}, l'Intérieur s'accorda avec la Guerre pour édifier des secteurs de renseignement territoriaux en janvier 1900.

Six ans plus tard, l'arrivée de Clemenceau à l'Intérieur amena un nouveau changement majeur pour la Sûreté. Un nouveau directeur, Célestin Hennion, était nommé le 30 janvier 1907{358}, à charge pour lui d'engager une vaste réforme de l'organisation policière dans son entier. La coquille vide qu'était le Contrôle général de la surveillance du territoire fut supprimée par décret trois jours plus tard et remplacé par un Contrôle général des services de recherches judiciaires, créé par le décret du 4 mars 1907, dont l'innovation consistait en la création de brigades mobiles régionales (décret du 30 décembre). Ces unités motorisées avaient non seulement une compétence nationale{359}, mais les commissaires et inspecteurs spéciaux, corps sédentaire, leur étaient rattachés. Naturellement, les missions de contre-espionnage incombaient à cette nouvelle police, mais seulement parmi d'autres. Néanmoins, le décret du 31 août 1911 rappelait explicitement que sa mission était bien la « répression de l'espionnage »{360}, ce que confirmait deux ans plus tard le ministre de la Guerre{361}.

La disqualification de la gendarmerie

L'Arme, sinon l'âme, du contre-espionnage était pourtant, de par la loi du 16 avril 1886, la gendarmerie. L'« instruction très confidentielle relative à la surveillance de la gendarmerie à l'égard des espions » du 9 décembre 1886 faisait de leur « recherche et [...] arrestation [...] l'essence même » de leur

service « par sa dissémination sur tous les points du territoire, par la nature de ses attributions, par sa surveillance incessante à l'égard des étrangers »[362]. Mais la fin de l'aventure boulangiste avait permis au ministère de l'Intérieur de reprendre l'avantage et de démanteler l'édifice du général nationaliste. Une circulaire à destination des préfets, prise le 9 février 1887, rappela que « la responsabilité des mesures de surveillance incomba[i]t exclusivement à l'administration civile »[363]. Bien entendu, cela valait plus pour la Section de statistique, dans ses relations avec la police spéciale aux frontières, que pour la gendarmerie. Or le décret du 27 octobre 1888, imposant l'enregistrement des étrangers en mairie, avec transmission de relevés mensuels par la voie préfectorale, marginalisait clairement cette Arme[364]. En effet, si cette mesure ne lui fermait pas l'accès aux données pour mettre à jour le carnet B – puisqu'il suffisait au chef de brigade de faire le tour des mairies pour se procurer ces relevés – elle renvoyait la gendarmerie à son rôle d'informateur du ministère de la Guerre.

L'attitude de l'Arme dans l'Affaire Dreyfus, depuis les révélations de Marie Caudron, épouse du garde républicain en retraite Bastian, jusqu'au commissaire de la République Louis Carrière, chef d'escadron en retraite, en passant par la dégradation par l'adjudant de la garde Augustin Bouxin et la légende des aveux du capitaine Charles Lebrun Renaud[365], contribua à la marginaliser un peu plus au sein du concept de « surveillance du territoire ». Le contre-espionnage échappait à la Section de renseignement, ainsi qu'à la gendarmerie. Le décret organique du 20 mai 1903[366], s'il n'apportait rien de neuf par rapport au décret du 1er mars 1854, procédait néanmoins à un arbitrage entre ces bases historiques et l'évolution des législations militaires et générales. Il posait clairement la question des relations de l'Arme avec les autorités policières et judiciaires. Dorénavant, la gendarmerie ne serait plus informée que des affaires pour lesquelles elle était « directement intéressée » (article 51) et les réquisitions strictement contrôlées (article 67). Certes, ces mesures étaient une réponse corporatiste aux velléités de *civilianisation* de juristes, de parlementaires et de journalistes[367]. Mais elles prenaient également acte de la mise à l'écart de la gendarmerie des questions de contre-espionnage. L'Arme s'interdisait de collecter du renseignement à caractère politique, signifiant qu'elle ne devait plus être employée pour la surveillance et l'infiltration des mouvements syndicaux, anarchistes et autres pacifistes, ainsi qu'*a fortiori* des espions. Aux commissaires spéciaux, chefs des secteurs de renseignement territoriaux, de les réquisitionner (article 60).

Néanmoins, les gendarmes restaient proches des sources de renseignement politique et même économique, bien que ces données ne soient plus

systématiquement transmises aux commissaires spéciaux, aux sous-préfets, et même aux douaniers lorsqu'il s'agissait de fraudes économiques. Ces informations restaient dorénavant intragendarmiques et au service de la répression de la criminalité rurale. Toutefois, la zone frontière échappait à la règle commune et la gendarmerie était employée aux missions de renseignement, en collaboration avec les commissaires spéciaux, lesquels secondaient les officiers « du 2e Bureau [...] (Section de renseignements) »[368].

Chapitre 5
Entre innovation et continuité

1900-1912

Policiers et militaires

Les années 1903-1908 restent les moins connues de la « communauté française du renseignement ». L'Affaire Dreyfus finissant, avec ses procès collatéraux (Dautriche, 1904 ; Cour de cassation, 1906), ses révélations publiques quant aux tribulations des hommes de la Section de statistiques et la part prise par les Affaires étrangères et la Sûreté générale dans sa solution, contribua à en dresser un sombre tableau. Pourtant, il semblerait que cette « légende noire » est éculée. Le développement de capacités de déchiffrement éclairait en effet sous un jour différent les relations prétendument rompues entre policiers et militaires.

Si rupture il pouvait y avoir entre la Sûreté et l'état-major, il fallait d'abord la voir entre des hommes, le commissaire Tomps d'une part, les capitaines François, Mareschal, Iunck, le chef d'escadron Lauth et le lieutenant-colonel Rollin de l'autre. Or, ces derniers furent renvoyés en régiment à l'issue de leur temps et en se conformant à leur position au tableau d'avancement. Alors que les trois capitaines purent poursuivre une carrière dans l'armée – seul Iunck demanda un congé de trois ans en 1904, trouvant la mort au Congo un an plus tard[369] –, les deux officiers supérieurs furent mis en retraite d'office en août 1908[370]. Les principaux obstacles aux mauvaises relations entre les deux

administrations avaient donc disparu avec les hommes qui en étaient à l'origine. Certes, la révélation de leurs manipulations lors des procès de l'Affaire put raviver des plaies qui, du côté de la Sûreté, n'étaient absolument pas ouvertes{371}.

Le traumatisme était plus certainement du côté des militaires. Et, là encore, il ne touchait en rien la question du renseignement. Certes, « l'affaire Dautriche montrait combien les adversaires de l'état-major n'avaient pas désarmé »{372}. Mais cette nouvelle attaque autour de l'usage des fonds secrets de la Section, après les accusations de prévarication lancées vingt ans plus tôt contre le colonel Vincent, se doublait surtout d'une actualité parlementaire. En effet, le lendemain du premier jour du procès, le 28 octobre 1904, commençait à l'Assemblée l'affaire des Fiches. Un ancien capitaine du 2e Bureau, démissionnaire le 30 novembre 1901{373} et élu député de Neuilly en avril suivant, Jean Guyot de Villeneuve, dénonçait la nouvelle opération de renseignement politique sur les officiers entreprise par le ministre de la Guerre, le général Louis André. Cette nouvelle épuration républicaine, établie avec le concours du Grand Orient de France{374}, touchait certes plusieurs officiers de la Section de statistiques, victime (Bujac) ou successeurs (Rollin, Faurie) de Sandherr, et antidreyfusards notoires (François, Mareschal, Weil){375}. Mais les fiches concernaient toute l'armée et venaient en redondance aux attaques contre cette institution depuis le début de l'Affaire Dreyfus.

Après la mutation d'office des officiers de la Section de statistique et la transformation de cette dernière en Section de renseignements, le « service intérieur » de l'état-major ressemblait plus au Contrôle général de la surveillance du territoire de la Sûreté qu'à un instrument opérationnel. Le successeur de Mareschal, le capitaine Frédéric Lambling, connut le même sort que le lieutenant-colonel Faurie quelques mois plus tard, l'officier initialement désigné s'étant désisté. Par « la force des choses et parce que quinze jours après [s]on arrivée, tous ces messieurs [François, Mareschal, Hache] étaient partis ; [il] étai[t] resté seul » à la Section{376}. Le manque de personnel, qui n'était pas sans rappeler celui du contre-espionnage à la Sûreté, induisait deux conséquences. D'abord, le capitaine Dupont fut détaché en renfort du 2e Bureau, où il effectuait son stage d'état-major depuis le 4 janvier 1897 ; or, jamais un stagiaire, pas même Dreyfus, n'avait été affecté jusque-là à la Section de statistiques ! Mais il avait « travaillé [...] avec tous les chefs successifs du service des renseignements » depuis Picquart, ce qui lui valait d'être cité dans le livre que Joseph Reinach consacra à l'Affaire Dreyfus{377}. Ensuite, du 15 septembre 1899, c'est-à-dire de la mutation de Rollin au 4e Bureau, au 11 mai 1900, le commandement de la Section avait été assuré par le chef du 2e Bureau. À partir

du moment où le lieutenant-colonel Faurie prit aussi la direction du 2e Bureau, on fusionna les deux commandements. Cette situation perdura jusqu'au 15 février 1908, lors de la prise de commandement de Dupont à la Section.

Ces arrangements témoignent bien du désarroi régnant au ministère de la Guerre, désarroi qu'accentuaient les velléités de la Sûreté d'assumer seule « la direction d'un service général de renseignements intéressant la défense nationale ». Un « haut fonctionnaire de l'Intérieur » en avait évoqué l'idée dans un entretien accordé à La France militaire du 22 novembre 1894. Mais le long ministère du général André (1900-1904), homme de « renseignement » (les Fiches), plaida pour le maintien de cette activité au 2e Bureau. Conjugué à la construction des fichiers de la Sûreté, ce soutien ministériel pérennisa l'existence d'un renseignement militaire. Mais, souffrant de la répugnance des officiers à y collaborer, son organisation sembla s'être orientée vers une solution adoptée par la Marine à partir de 1882. L'état-major de l'Armée de mer s'était doté d'un 2e Bureau de statistique maritime et d'étude des marines étrangères, transformé en 1re Section spéciale en 1883, puis en 1re Section en 1889 pour une meilleure centralisation de l'information. Depuis cette date, cette structure exploitait les travaux envoyés par les attachés militaires, les officiers en missions, les officiers commandant ou voyageant à l'étranger{378}.

Reconstruire un fonctionnement communautaire

L'attrait de la Section de renseignements pour le chiffre était avant tout un des effets de la modernisation. La Section de statistique avait échoué du fait de sa dépendance envers les Affaires étrangères pour tout ce qui touchait le déchiffrement. À l'été 1877,

> « pendant la guerre turco-russe on reçut, un dimanche, d'un des attachés militaires qui suivaient les opérations des armées en lutte, une dépêche chiffrée qui, par suite de l'absence du chef de bureau chargé de la correspondance cryptographique, ne put être déchiffrée. Le Ministre, qui ignorait la clef de la dépêche, ne crut alors pouvoir mieux faire que de prier un des officiers de l'état-major d'en essayer le déchiffrement sans clef : au bout de quelques heures le cryptogramme était traduit ! Heureusement pour le secret de la correspondance, l'habile déchiffreur était le fils du Ministre lui-même{379} »,

le lieutenant Henry Berthaut{380}. Devenu colonel, il prit en 1902 la présidence de la commission de cryptologie militaire, créée en 1894. Cette structure avait pour objectif d'élaborer les dictionnaires de chiffrement, le déchiffrement restant entre les mains du bureau pluri-centenaire des Affaires étrangères{381}. Quant aux interceptions, elles étaient, à Paris, du domaine du Bureau central des

télégraphes, qui prenait copie des télégrammes quand il le jugeait utile et la transmettait aux administrations compétentes, Intérieur, Affaires étrangères, Guerre... Le 14 avril 1899, Freycinet, à nouveau ministre de la Guerre, avait bien pris un arrêté créant dans son département un bureau de déchiffrement, servi par deux officiers de réserve et rattaché au service de renseignement, auquel étaient adjointes l'École de télégraphie militaire du Mont-Valérien, pour la métropole, et une section spéciale de l'École du Génie en Afrique du Nord. Las, trois semaines plus tard, le président du Conseil, Charles Dupuy, se séparait de cet antidreyfusard, enterrant par là même son projet[382].

Quatre ans plus tard, en octobre 1903, le capitaine du Génie François Cartier était affecté à la Section de renseignements. Depuis trois ans, au sein du 24e bataillon de Génie, il était secrétaire de la commission de cryptographie militaire. Preuve de l'importance nouvelle attachée à la question de la sûreté des communications : Cartier était le premier officier-chiffreur à intégrer le « service intérieur ». L'autre grande gloire de cet art particulier, le chef d'escadron Étienne Bazeries, du Train des équipages militaires, n'en avait jamais fait partie. Au contraire, cet officier atypique, en retraite depuis mars 1899, avait plutôt apporté ses lumières à la Sûreté et aux Affaires étrangères ; auprès desquelles il avait repris du service. Le lieutenant Cartier se mit donc en quête de reconstituer un bureau de déchiffrement. Cinq candidats avaient été retenus et le ministre, le général André, n'en avait retenu que trois, dont le commandant Anatole Thevenin et le capitaine Marcel Givierge, qui intégrèrent la commission. Ils formaient, sous la direction du lieutenant Cartier, le noyau du bureau, que d'aucuns considéraient comme l'acte fondateur de la cryptologie militaire française. Pourtant, les moyens accordés par l'état-major s'avérèrent toujours aussi insuffisants, contraignant les méthodes à rester sommaires ; le problème des mutations continua à se faire sentir jusqu'en août 1914, mais la commission produisit néanmoins de nouveaux dictionnaires chiffrés, rédigea de nouvelles instructions sur le fonctionnement de la correspondance chiffrée[383] et inventa des systèmes de chiffrement dits SD (sans dictionnaire).

Le rattachement de Cartier à la Section de renseignements permit de mettre rapidement en place une coordination des interceptions depuis les postes de radiotélégraphie d'Afrique du Nord et de la Marine écoutant les communications des navires croisant en Méditerranée, ainsi que de reconstituer le système de campagne allemand, s'exerçant sur des messages chiffrés interceptés pendant la guerre de 1870-1871. En 1906, une liaison radiotélégraphique directe fut créée entre les états-majors des armées française et russe pour le temps de guerre. Après de multiples retards, les premières communications furent réalisées en août 1910 et le réseau fut ensuite complété pour compter, en juin 1914, trois

lignes opérationnelles et une de secours. La question de la sécurité des échanges se posait cruellement puisqu'on craignait qu'ils fussent interceptés par l'Allemagne, qui ne s'y intéressait pas encore, et surtout par son allié autrichien, qui créa son *Dechiffrierdienst* en novembre 1911{384}. Une série de protocoles furent donc signés entre Français et Russes ; le sixième, en mai 1911{385}, prévoyait la création d'un bureau central de TSF à Paris{386} et à Saint-Pétersbourg.

L'importance des missions incombant à l'équipe de Cartier nécessitait d'établir une coopération avec les différents partenaires impliqués dans le déchiffrement en France même. Au sein du ministère de la Guerre, la création d'une section du chiffre s'imposa dès le 22 février 1906. Auparavant, un accord avait été trouvé avec les Postes et télégraphes, fournisseurs des télégrammes, et l'Intérieur sur la création d'un service de lecture et de contrôle chargé de la censure à la mobilisation. Mais il importait de pousser plus avant la coordination dès le temps de paix{387}.

Le refus des Affaires étrangères

Le 9 janvier 1909, un décret présidentiel en avait officialisé la création. L'acte devait rester symbolique : la première réunion de cette commission ne devait avoir lieu qu'en mai 1912. Le sous-secrétaire d'État chargé des Travaux publics, des Postes et télégraphes, Charles Chaumet, contestait à la Guerre l'idée d'implanter tout autour de la terre des postes de télégraphie sans fil ; alors que le second ne songeait qu'à concurrencer l'hégémonie des liaisons sous-marines britanniques, le premier entendait protéger le réseau de câble français. Plus préoccupant était le refus des Affaires étrangères de s'associer à une coordination dans le domaine du Chiffre. La raison en était les progrès en déchiffrement accomplis par la Sûreté, qui disposait d'une section du chiffre et coopérait avec la Section de renseignements en la matière. Malgré l'interdiction de son maître Bazeries, au nom du Bureau du chiffre du Quai d'Orsay, surtout parce qu'il y avait échoué, le commissaire Jacques Haverna n'avait pas tardé à déchiffrer les codes japonais de mars 1904 à février 1906{388}. Ce succès conduisit à une crise en octobre 1905 lorsque le président du Conseil, Maurice Rouvier, entendant être agréable à son allié russe, demanda à son directeur de la Sûreté, René Cavart, de transmettre les décodages japonais au responsable parisien de l'*Okhrana*, Arkady Mikhailovitch Harting. Naturellement, le Bureau du chiffre des Affaires étrangères intercepta la transmission du Russe et crut avoir affaire à une nouvelle affaire d'espionnage. Comme la Sûreté ne pouvait

révéler la nature des ordres reçus, ni infirmer une fuite inexistante, tandis que ses assurances de sécurité sonnaient faux, le Bureau du chiffre se vit enjoindre de suspendre ses relations avec elle. À cela s'ajouta une brouille personnelle entre Bazeries et Haverna !

Cette rupture eut deux conséquences majeures du côté du ministère de l'Intérieur. La première conduisit à confier, au printemps 1907, la responsabilité du nouveau service photographique et du Chiffre de la Sûreté à Haverna. Et lorsque le policier demanda à une de ses relations de lui indiquer une personne de confiance connaissant le russe, le jeune capitaine Marcel Givierge fut sollicité. La seconde fut d'amener la Sûreté à surveiller les télégrammes diplomatiques expédiés de Lyon, Lille et Nice pour fuir le contrôle de l'administration parisienne et du Quai d'Orsay, accentuant la colère de ce dernier. Un nouveau « conflit entre administrations » s'ouvrit pour « tant qu'à l'Intérieur fut la présidence du Conseil »[{389}]. Toutefois, en mai 1913, le Quai d'Orsay parvint à le faire cesser. La Sûreté avait découvert les ouvertures du ministre des Affaires étrangères, Stephen Pichon, en direction du Saint-Siège, alors que les relations diplomatiques entre les deux États étaient rompues depuis 1905.

La première réunion interministérielle se tint le 14 mai 1912. Son objectif était pourtant double : montrer l'isolement du Quai d'Orsay et donner une légitimité à l'état-major pour établir sa propre section du chiffre. L'entremise du capitaine Givierge, affecté à l'état-major particulier du ministre de la Guerre, Alexandre Millerand en janvier précédent, avait été décisive. À la demande du commissaire Haverna, il s'était mis en rapport avec le commandant Cartier, qui avait quitté la Section de renseignement pour le bureau central parisien de correspondance franco-russe par TSF instauré en novembre 1911. Cartier et Givierge en profitèrent pour proposer au ministre de la Guerre d'officialiser leur bureau du Chiffre, qui l'approuva le 22 juillet 1912. La section du Chiffre entra en fonction le 1er septembre[{390}]. Rattachée au cabinet du ministre, elle échappait dans son fonctionnement à la Section de renseignements et au 2e Bureau, qui avait inauguré, en mars 1911, une collaboration cryptographique avec la Grande-Bretagne[{391}].

Une collaboration permanente

L'arrivée du chef d'escadron Dupont à la tête de la Section de renseignement, alors qu'il était promis à un poste d'enseignement à l'École supérieure de Guerre dans sa spécialité – l'artillerie – ne constituait pas vraiment une révolution dans

le monde du renseignement français. Tant d'un point de vue de l'histoire administrative que dans son évolution temporelle, elle marquait plutôt un retour des militaires à la raison après les excès de l'Affaire Dreyfus. Le contact n'avait jamais été vraiment coupé avec la Sûreté, élément essentiel de la surveillance aux frontières. La brouille durable avec les Affaires étrangères n'altéra pas plus les conditions de travail des attachés militaires. Et tous continuaient d'observer la montée du militarisme allemand partout dans le monde. Quant aux opérations extérieures qu'entreprenait la République, la partie renseignement se partageait entre la Marine et les attachés militaires.

L'Affaire Dreyfus avait contraint quelque peu la Section de statistiques à sortir de son rôle d'information des décideurs politiques et militaires dès 1897. Pour autant, le système de renseignement français ne s'était pas trouvé désorganisé. La surveillance aux frontières restait partagée entre les officiers armant les 2es Bureaux de corps d'armée et les commissaires spéciaux. De même, l'observation des crises internationales, qui se succédaient depuis 1898 restait partagée entre le 2e Bureau de l'état-major ministériel, qui n'hésitait pas à envoyer des officiers en mission, selon les besoins des plans de renseignement annuels, le service des places étrangères, qui avait succédé en 1895 au service des reconnaissances{392} de la section technique du Génie (ex-Dépôt du Génie), et les attachés militaires détachés dans les légations françaises des pays impliqués. La presse jouait aussi un rôle important, la guerre russo-japonaise mobilisant pour la première fois les rédactions parisiennes{393}. Concernant le renseignement stratégique des opérations extérieures (Madagascar, 1899 ; Chine, 1900), la 1re Section de l'État-major général de la Marine y pourvoyait dans un premier temps, grâce aux commandants de vaisseaux{394}, complétée par le 2e Bureau{395}, laissant l'aspect politique aux personnels diplomatiques{396} et l'opérationnel aux contingents déployés{397}. Lorsque ces opérations étaient internationales, comme en Chine à l'automne 1900, l'occasion était donnée d'observer les armées coalisées à l'action, et notamment de se renseigner sur les techniques de combat de l'armée allemande. Le renseignement était alors transmis au 2e Bureau par le personnel d'état-major sous couvert du commandant en chef de l'opération{398}.

Cette organisation mutualiste convenait à une époque où l'information, même ouverte, ne pouvait être aisément trouvée. Elle était aussi induite par la nature sédentaire de nombreux acteurs du renseignement, à commencer par la Section de renseignements et la Sûreté générale. Pourtant, cette mutualisation des recherches, qui pouvait aller de soi dans le cadre d'opérations combinées armée-marine, était plus problématique dans un environnement civilo-militaire, voire simplement militaire. Dans le premier cas, si les policiers de terrain, recrutés

parmi d’anciens militaires du rang ou sous-officiers, ne trouvaient rien à dire, leur hiérarchie pouvait se trouver heurtée par une subordination de leur administration à celle de la Guerre{399}. Dans le domaine purement militaire, au-delà des miasmes de l’Affaire Dreyfus et du dédain culturel des officiers à pratiquer l’espionnage, la spécialisation sur l’Allemagne de la Section de renseignement l’amenait à travailler plutôt avec le 3e Bureau (opérations militaires et instruction générale de l’armée) qu’avec le 2e. Ceci expliquait que le modèle de la Marine adopté sous le coup des événements en 1900 ne convenait pas à la Guerre, qui rappela en 1908 le chef d’escadron Dupont pour diriger la Section de renseignements{400}. En effet, la structure de la 1re Section l’amenait à se concentrer sur un renseignement technologique transmis par son réseau d’attachés navals{401}, alors que l’objectif de la Section de renseignements était de préparer la Revanche. De ce point de vue, sa collaboration avec les commissaires spéciaux aux frontières était essentielle.

Après avoir consulté Faurie, Dupont retint le conseil, « le meilleur [...] jamais reçu », de « reprendre les relations avec la Sûreté ». Son expérience de cinq années à la tête de la Section de renseignements lui fit trouver « une meilleure bonne volonté chez certains fonctionnaires de la Sûreté que chez certains de [s]es officiers pour réaliser un travail en commun »{402}. La critique s’adressait évidemment au 2e Bureau, qui regardait avec supériorité ses confrères. Dupont trouvait dans la trentaine de commissaires spéciaux affectés aux frontières de l’Est, de l’Atlantique à la Méditerranée, une communauté professionnelle que partageaient seuls les officiers des 2es Bureaux de corps d’armée (Nancy, Belfort, Mézières, Chambéry, Nice, Briançon, Grenoble{403}). Ils partageaient les mêmes conditions de travail, entre surcharge et sous-effectif. Au moins, la Section de Statistique et ses postes avancés comportaient quelque trois officiers, alors que les commissaires étaient le plus souvent isolés dans des territoires trop vastes. Pourtant, tous achoppaient sur les mêmes questions, notamment financières.

L’argent, ou fonds secrets, avait toujours été un problème pour le « service intérieur ». L’affaire Dautriche portait, après les cabales contre les colonels Vincent (1889) et Picquart (1897), sur cette gestion des allocations du ministère dont « l’intégralité [...] n’[était] pas consacrée au service des renseignements, mais une partie seulement : le reste pass[ait] à des dépenses moins avouables quoique aussi secrètes ». Ces propos anonymes d’un « officier, aujourd’hui en retraite qui [avait] dirigé pendant quelque temps le service », très certainement Vincent, à l’organe corporatiste *La France militaire* du 20 novembre 1894 faisaient écho à ceux de Dupont, dans ses mémoires rédigés vers 1920-1926, lorsqu’il évoquait ces « rats dévorants » qu’étaient la Sûreté générale et le cabinet du ministre ; ce dernier avait « l’habitude (...) d’imputer au budget de la

SR tout ce qui ne trouvait pas place dans d'autres chapitres »[404]. De fait, le budget de la Section était une variable d'ajustement du budget général de la Guerre, en même temps qu'il était une arme politique dirigée contre son ordonnateur depuis l'époque boulangiste, à savoir le chef du service. À la Sûreté, la question financière ne se posait pas dans les mêmes termes. En effet, les commissaires spéciaux étaient dotés directement par le budget de l'État. Or, entre 1897 et 1905, le chapitre de l'Intérieur consacré à leurs traitements fut réduit de près de trois cent cinquante mille francs. En 1905, celui réservé aux seuls « agents secrets de Sûreté générale » fut diminué de deux cent mille francs[405]. À cela s'ajoutaient les fermetures de postes peu importants, corollaires des réductions budgétaires. Le ministère de la Guerre parvint à en éviter en frontière, mais seulement au détriment de postes intérieurs[406]. Seule la Préfecture de Police de Paris ne connaissait pas de problème financier, car toujours généreusement dotée.

Des missions et des langues

La ligne frontière était comme « cercle de fer qui [...] mettrait enfin un terme aux investigations occultes et hardies des étrangers »[407] séparant les domaines d'intervention des officiers de la Section de renseignements « tant à Paris que dans les échelons avancés répartis » à l'Est du pays et « les commissaires spéciaux de la police des chemins de fer ». Aux premiers revenaient les « recherches extraordinaires », à savoir le traitement des « offres de livraisons de documents » même en territoire étranger. Aux seconds incombaient les « recherches ordinaires » ayant trait aux questions militaires, de mobilisation, statistiques et topographiques ; elles comprenaient ainsi l'observation, exclusivement depuis le territoire national, des

« emplacement, tracé et armement des ouvrages de fortification, réseau des communications routières, ferrées, fluviales, télégraphiques et téléphoniques, mouvements de troupes, manœuvres de garnison, alarmes, alertes, appels de réservistes, achats extraordinaires ou réquisitions de chevaux, modifications à l'armement et à l'équipement, violations de frontières, indices de mobilisation, état d'esprit des populations[408]. »

La pratique faisait que, pour remplir l'intégralité de ces missions, les commissaires spéciaux collaboraient avec les brigades de gendarmerie. Ils traitaient encore et toujours des agents. Seulement, le cadre légal, adopté en avril 1903 et confirmé en novembre 1912, les prémunissait de connaître le sort de leur grand ancien, Guillaume Schnæbelé. En plus de la tension internationale, il s'en

était suivi un large mouvement de personnel de la police spéciale dans la région qui avait désorganisé la surveillance de la frontière[409].

Néanmoins, ils continuèrent de passer la frontière. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les habitants de cette zone d'entre-deux ne se souciaient guère de cette délimitation administrative qui séparait arbitrairement familles, champs, bêtes et même les usines de leurs ouvriers. La situation était encore plus complexe entre la Meurthe-et-Moselle ou les Vosges et la Moselle ou l'Alsace annexées au *Reich*. Le 28 août 1912, le ministre de la Guerre prenait d'ailleurs un arrêté édifiant une « zone réservée », comprenant les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Territoire de Belfort, ainsi que les arrondissements de Verdun, Longwy et Montmédy. Cet espace-tampon, compris dans une « zone de l'armée », était séparé administrativement du territoire national, appelé « zone de l'intérieur », en termes de séjour des officiers, même médecins, et des militaires étrangers d'active ou de réserve. À l'exception de ceux de nationalité britannique – Entente cordiale oblige –, ces derniers devaient obtenir du 2e Bureau une « autorisation de séjour »[410]. La problématique était différente dans les Alpes-Maritimes du fait de sa topographie très contrastée entre une bande littorale étroite et les contreforts alpins. En outre, cet espace était déjà une « zone de l'armée », le Génie en l'occurrence, qui procéda à d'importants travaux de fortification entre 1879 et 1895, induisant inévitablement des zones interdites à l'observation[411].

Cette activité était néanmoins soumise à quelques impératifs. Pour exploiter les sources ouvertes, écrites dans une langue étrangère (italien et allemand), il convenait aux officiers et aux commissaires spéciaux de la pratiquer. Au niveau de la Section de renseignements, cette compétence était réelle, où de longue date un italianisant était présent aux côtés des germanisants. Ainsi, au printemps 1914, le lieutenant-colonel limougeaud Louis Albert Linard pratiquait les langues de Dante et de Shakespeare tandis que son homologue strasbourgeois Louis Zopff, comme leur chef nancéen le colonel Dupont, ne parlait que celle de Goethe. Apparemment, cette condition n'était pas primordiale pour le recrutement des commissaires spéciaux. À la veille de la Première Guerre mondiale, en Meurthe-et-Moselle, seuls cinq des onze policiers affectés dans ce département connaissaient l'allemand ![412] Autant dire que la majorité des hommes de la Sûreté ne faisait pas de renseignement, sinon « politique, demandé par l'autorité préfectorale, [...] pour eux plus intéressant et surtout plus fructueux »[413].

Des agents

Ces conditions financières et linguistiques encadrant le travail de renseignement aux frontières relativisaient grandement les hypothèses de « guerre de police » supposée au niveau des administrations centrales. Ainsi, en 1912, les onze postes meurthe-et-mosellans produisirent 450 rapports et signalèrent 622 affaires regardant le renseignement militaire. Mais, respectivement 61 % et 57 % étaient le fait des titulaires de Pagny et de Longwy, Nicolas Venner et Charles Simonin[414]. Policiers expérimentés, ils correspondaient au portrait de l'officier traitant dressé par leur collègue de Briey, François Mallet, qui estimait qu'il ne pouvait être performant qu'en réunissant, en plus des « crédits mis à sa disposition », une « situation personnelle ou [...] notoriété » suffisante, des « aptitudes propres et [une] connaissance de la région » ; seulement ensuite venaient « son activité et l'importance de son poste »[415]. À cela s'ajoutait encore la qualité des agents avec qui s'abouchaient aussi bien les commissaires spéciaux que les officiers des Section de renseignement et 2e Bureaux ou les attachés militaires d'ailleurs.

Les contacts se réalisaient le plus souvent au hasard des rencontres. Certaines étaient obligées, comme lors des contrôles de voyageurs en gare-frontière ou en douane. Les voyageurs de commerce étaient très prisés en raison de leur rayon d'action qui pouvait les mener très profondément en territoire adverse. En fait, tout un chacun pouvait devenir un « informateur », un « agent d'information » ou un « correspondant » des Services français. Dans les correspondances des commissaires spéciaux figuraient aussi bien des employés des compagnies de chemins de fer que des instituteurs, des négociants ou des industriels. Certaines mentionnaient même des militaires, des agents de la police spéciale ou des services adverses. Les ramifications des réseaux ainsi constitués par les commissaires spéciaux, par l'entremise de leurs chefs de Secteur de renseignement territorial, ou par les officiers du Service de renseignement et de leurs échelons avancés, pouvaient pénétrer la société civile adverse[416]. Ainsi, le colonel Dupont disposait-il d'un contact à Luxembourg, en la personne d'un chef de bureau des chemins de fer Prince Henri, Jules Fournelle. Les deux hommes se rencontraient à Bruxelles et ce fut là qu'à l'été 1911 le Français obtint que le Luxembourgeois envoyât en reconnaissance en Allemagne, pour constater des préparatifs ferroviaires adverses, l'ingénieur d'exploitation Antoine (Tony) Lefort. Ces données servaient à compléter le Plan XVII français, mais comme le rapport fut aussi remis au Premier ministre luxembourgeois, Paul Eyschen, elles permirent aussi à ce décideur de réajuster favorablement sa politique envers la France[417]. Les motivations de ces « correspondants », souvent étrangers, n'étaient pas toutes exclusivement patriotiques. Comme

toujours, elles pouvaient être liées à l'une des faiblesses humaines soigneusement exploitées, l'argent, la compromission ou l'ego[418]. Pourtant, ces hommes risquaient gros. Ainsi Fournelle fut-il arrêté dès le 7 octobre 1914 par les autorités militaires allemandes de Luxembourg. Condamné à mort à espionnage au profit de la France, sa peine fut commuée à quinze ans de prison ; libéré à la fin de la guerre, il ne se remit jamais des conditions de sa détention et décéda le 20 novembre 1918[419].

Parfois, des offres de services arrivaient à l'adresse de l'« État-major français » par voie postale auprès des légations françaises à l'étranger. Entre 1904 et 1914, de nombreux courriers furent transmis par les Affaires étrangères à la Guerre[420]. Ils proposaient tous des informations relatives aux « agences » de l'espionnage allemand, sur la mobilisation adverse ou l'équipement de son armée. Le principe était toujours le même : une lettre arrivait à la légation française, le plus souvent anonyme, et était confiée à l'attaché militaire qui contactait alors la Section de renseignement. Si elle était intéressée, elle demandait alors à l'officier ou au diplomate d'inviter l'auteur à écrire à son adresse parisienne, « A.K. 68. Poste Restante – Bureau 31, Paris »[421]. Parfois, il s'agissait simplement de « tentative[s] *d'amorçage* »[422], émanant aussi bien d'escrocs, espérant se faire quelque argent à bon compte, que des services adversaires, l'*Abteilung IIIb* ou l'*Ufficio « I*[nformazione] *»* italien. Le corps consulaire était sensibilisé à ce risque, d'autant que ces offres, parfois insistantes, n'étaient pas uniquement adressées au renseignement français, mais aussi à celui de la Grande-Bretagne. La Sûreté recevait également ce genre d'offres de service[423].

Néanmoins, qu'ils fussent des agents ressortissants des départements des Finances, du Commerce, des Travaux publics et de l'Agriculture impliqués dans le fonctionnement du Secteur de renseignement territorial pour les uns, des Affaires étrangères pour les autres, ou qu'ils fussent des agents professionnels ou occasionnels employés en territoire étranger à la collecte d'informations sur les armements, les dispositifs et les projets de la partie adverse, de leurs capacités intellectuelles dépendaient l'opportunité et l'intérêt des informations recueillies. Or, il arriva que certains fussent en dessous de tout. En novembre 1890, le procureur de la République de Belfort dénonça à son supérieur de Besançon ces

> « agents spéciaux employés par l'état-major comme indicateurs, tantôt inintelligents, et prêts à accueillir comme vérités les plus stupides calomnies, tantôt malhonnêtes, à la disposition du premier venu qui paye ou offre à boire et enclins à abuser de leurs fonctions pour assouvir des rancunes personnelles[424]. »

Et si cela ne suffisait pas, « la plupart des agents » se laissaient même à

fabriquer de fausses informations. Dans ce cas, ils étaient « liquidé[s] »[425], ce qui pouvait aussi bien signifier que leur crédit auprès de leurs officiers traitants était ruiné, ou que leur vie était terminée...

De la protection des données

C'est dire combien le traitement des agents était devenu un travail à plein temps. À mesure que le nombre de sources augmentait, des officiers de renseignement se firent une spécialité, non plus d'identifier et de démanteler les réseaux adverses, mais de s'infiltrer au cœur même des services adverses. Le renseignement militaire renouait ainsi avec le contre-espionnage, mais pas seulement dans sa dimension offensive, puisqu'ils protégeaient aussi le service des infiltrations adverses. En ces dernières années du XIXe siècle, ce risque était permis par la croissante spécialisation et segmentation de l'information. Non seulement cette évolution avait été à l'origine de la fonction de renseignement en temps de paix, mais cette médiatisation offrait toujours plus d'occasions aux apprentis espions, de véritables escrocs le plus souvent, qui tentaient de profiter du délai d'acheminement des nouvelles entre le moment où elles paraissaient dans un pays et celui où elles arrivaient à leur destinataire final. Les annonces des procès des membres des réseaux français en Allemagne par la presse allemande, les révélations des journaux français autour de l'Affaire Dreyfus, la succession de tensions internationales, toujours à tonalité franco-allemande, étaient autant d'indices de la concurrence des deux pays et de l'opportunité qu'il y avait à offrir son concours à cette guerre secrète, soit par conviction, soit par intérêt. À ce petit jeu, il semble que l'*Abteillung III-B* était plus habile. Aussi, pour la France, il lui fallait penser à protéger ses données sensibles.

La chose n'était pas aisée, d'autant que les idées reçues étaient nombreuses. Il était entendu que « les renseignements puisés dans les journaux » de juillet 1870 avaient permis aux Prussiens d'« établir un ordre de bataille » précis des troupes françaises[426]. Mais ce ne fut qu'en juin 1877 que la Direction de la justice militaire de l'État-major prépara un projet de loi « contre la communication de renseignements intéressant la défense du pays et particulièrement les indiscrétions de la presse en matière militaire »[427]. Quatre ans plus tard, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse comprit cette proposition dans son sens le plus général, comme « l'un des crimes contre la sûreté de l'État »[428]. Loin d'empêcher les révélations, ces mesures permirent la publicité des arrestations pour espionnage, à mesure qu'elles étaient inscrites au greffe des tribunaux, et des divers scandales politiques impliquant des personnalités du

renseignement, comme Vincent (1889), Picquart (1897) ou l'officier d'administration Dautriche (1904). En février 1908, le commandant Dupont estima que « tous les services allemands connaissaient bien les noms des officiers de nos services de renseignement »[{429}]. Il est vrai que depuis 1886, les moyens d'informations ouverts n'avaient pas manqué pour donner

« à l'Europe des renseignements exacts, absolument inconnus des Français, sur le nombre de corps d'armée à rassembler en cas de guerre [...], l'emplacement et la composition des corps et des régiments [...], les mutations du personnel, les circulaires et ordres administratifs[{430}]. »

La Section de statistique n'avait pas été en reste. Vincent avait camouflé l'un de ses réseaux opérant en Allemagne derrière la façade de la *Gazette diplomatique* et racheté une feuille parisienne, *L'Anti-Prussien*, à l'un de ses correspondants (1884), pour en faire *La Défense nationale* (1886), un instrument de « recherche de tout ce qui se dit, se prépare, se trame contre » la France et ses intérêts commerciaux et industriels[{431}]. Sandherr avait engagé comme traducteur civil un journaliste du *Mémorial diplomatique*, Marchand ; il était ensuite passé au quotidien conservateur *L'Éclair*[{432}].

Philosophe, le général Lewal avait relativisé « le danger de l'espionnage [...] en temps de paix du moins » dans une interview à *Gil Blas* en 1890. Notant l'universalité de l'information et la publicité de la chose militaire, il avait demandé, ironiquement, « à quoi [pouvaient] servir [...] les rapports plus ou moins circonstanciés et en tout cas très incomplets d'un espion »[{433}]. Neuf ans plus tard, le ministre Freycinet ne disait pas autre chose à la Chambre en réduisant « les secrets de la mobilisation [...] à peu de choses », l'essentiel étant « écrit sur le territoire » par les différents ouvrages d'art et emprises ferroviaires en France comme à « l'étranger »[{434}]. Les seules protections que le législateur consentit aux officiers d'état-major, au sein desquels étaient recrutés ceux du 2e Bureau et de la Section de renseignements, furent celles de la « discrétion professionnelle », pour les hommes, et de « la mention secret ou confidentiel (selon les cas) [...] réservée aux affaires dont la divulgation [devait] être évitée »[{435}]. Des protections bien légères à vrai dire puisque la première fut aisément levée dans le cadre des procès Dreyfus[{436}] et la seconde, laissée à l'appréciation du juge par la jurisprudence[{437}], n'avait fait que camoufler les mensonges de l'accusation contre le capitaine Dreyfus. En 1896, le ministre de la Guerre Cavaignac précisa considérer « désormais secrète la correspondance ayant trait aux affaires d'espionnage »[{438}]. Un an plus tard, son successeur, le général Jean-Baptiste Billot, précisait que les effectifs et les manœuvres étaient également confidentiels[{439}]. Pour la presse seulement puisque les attachés militaires y étaient naturellement invités... En 1901, *L'Annuaire militaire* cessait

de publier les noms des officiers des différents bureaux de l'État-major, comme il le faisait chaque année depuis la libéralisation en matière d'information du ministère de la Guerre en 1886.

La persistance de l'espionnage

La définition de l'espionnage, sinon au sens des cas définis par la loi d'avril 1886, était donc difficile à soutenir devant une telle indigence de classification. Même l'impression des documents relatifs à la mobilisation par le Service géographique de l'armée, à partir de 1893, et la numérotation des exemplaires disséminés ne permirent pas d'endiguer les fuites[440]. L'origine était souvent au ministère, où des « traîtres » étaient régulièrement signalés, sans qu'il n'y eût toutefois d'arrestations[441]. En effet, les agents allemands pratiquaient volontiers les approches directes d'agents potentiels. Outre l'*Oberst* Maximilian von Schwartzkoppen, les attachés militaires du Reich qui l'avaient précédé s'étaient aussi retrouvés impliqués dans de notoires affaires d'espionnage découvertes. Ainsi le *major* Karl von Villaume avait-il été exfiltré vers la Russie et promu *Oberstleutnant* en 1886, où sa participation dans l'affaire Eyrolles finit par être révélée[442], et le *major* Ernst Freiherr von Hoiningen, dit Huene, impliqué onze ans plus tard dans l'affaire Boutonnet[443]. Pendant l'instruction de l'Affaire Dreyfus, les plans directeurs de fortification avaient continué de disparaître.

Malgré le gel des postes d'attachés militaires entre la France, l'Allemagne et l'Italie de 1897 à 1901, l'espionnage, allemand et italien, mais aussi japonais[444], n'avait pas faibli. Le nombre de condamnations passa de 29 % en 1886-1894 à 47 % en 1895-1904. Pendant toute la durée de l'Affaire, trente cas d'espionnage, dont quatorze avérés, occupèrent les tribunaux, essentiellement à l'Est[445]. Les agents allemands avaient abandonné leurs carnets et leurs planches à dessin pour l'appareil photographique, plus anodin pour faire du tourisme. Et quand ils ne le maniaient pas eux-mêmes, ils en monnayaient un exemplaire auprès de militaires du rang ; au printemps 1906, un agent de l'*Abteilung III-B*, Theobald Ingold, était entré en contact avec le chasseur Jouot, du 5e bataillon, pour obtenir des documents relatifs au nouveau canon 155-R[446]. Cette pratique était tellement courante que le ministère de la Guerre français dut interdire l'utilisation de ces matériels dans et à proximité des enceintes militaires[447]. Quand elles n'alimentaient pas l'espionnage allemand, ces prises de vue de fortifications, en construction ou non, se retrouvaient sur des cartes postales, ce qui revenait finalement au même. À une différence près, car la Guerre et la Marine pouvaient tenter d'agir sur le civisme des éditeurs[448]. Il leur était plus difficile d'assurer la

sécurité de leurs magasins et dépôts d'explosifs et de munitions, régulièrement attaqués sans que les instructions judiciaires puissent les relier avec les affaires d'espionnage, faute de prévenus à poursuivre{449}. La même difficulté prévalait lorsqu'il s'agissait d'identifier parmi les ouvriers italiens de Meurthe-et-Moselle ou des Alpes-Maritimes ceux qui rendaient compte ensuite aux officiers du Génie de Metz, de Strasbourg{450} ou de Gênes.

Cette recrudescence de l'espionnage à la frontière s'accompagna d'une augmentation des poursuites sous le coup de la loi de 1886 pour la période 1905-1914 : soixante-seize procédures donnèrent lieu à quarante-cinq condamnations (59 %). Pour la même période, le taux de condamnation était seulement de 13 % en Allemagne{451}. Livrées à l'opinion publique, ces affaires créaient un climat favorable à la surenchère politique autour d'un durcissement de la loi de 1886, l'Affaire Dreyfus n'étant qu'une occasion de radicalisation supplémentaire. De 1889 à 1914, huit projets de lois furent ainsi débattus par la représentation nationale, dont l'un en décembre 1894 proposant la peine de mort en cas de trahison des militaires et les travaux forcés pour les civils{452}. En juillet 1911, un « projet de loi contre l'espionnage et la divulgation d'objets, de documents et de renseignement intéressant la sûreté extérieure de l'État » fut déposé par le gouvernement. En rupture avec les propositions précédentes marquées par un nationalisme intransigeant, il se contentait d'actualiser la portée de la loi de 1886, sans toucher à l'échelle des peines. Les velléités du durcissement du ministre de la Guerre Alexandre Millerand, qui y voyait un affaiblissement envers l'Allemagne{453}, empêchèrent sans cesse l'examen du projet en séance par la Chambre.

Une nouvelle forme d'espionnage

Pourtant, ce projet gouvernemental prévoyait de réprimer les provocations à espionner. Cette nouveauté avait été découverte dans les méthodes allemandes au printemps 1905 et s'était répétée en 1906. Elle reprenait les mêmes techniques que les services français utilisaient en Allemagne pour recruter des agents. Elle apparut au moment où les activités de renseignement adverses furent transférées à Anvers et dirigées par le journaliste belge Pierre Theisen, espion expulsé de France en juillet 1891{454}. Elle se faisait au moyen d'un contact épistolaire anodin, demandant à un officier l'adresse du secrétaire d'un général afin de lui proposer de collaborer avec une revue militaire contre rémunération. La même offre paraissait dans la presse demandant aux « secrétaires, copistes et archivistes qui désir[aient] augmenter considérablement leurs ressources en

utilisant leurs loisirs [...] d'envoyer leur adresse à : B.H6. Poste centrale. Anvers (Belgique) »[455].

Cette méthode d'approche était aussi celle usitée en matière de renseignement économique. Des agences exerçant cette profession étaient apparues concurremment à l'expansion du crédit en France, aux alentours de 1880. Beaucoup se surimposaient à des activités de détective privé. Cette dernière activité connut un certain développement entre 1900 et 1930. Elle attira des anciens policiers, comme Jean Alfred Desvernine. Après avoir traversé les turbulences de l'Affaire Dreyfus de l'intérieur de la Section de Statistique (1895-1899), il avait profité d'une compression de personnel dans son administration pour créer son officine en 1902. Lorsqu'il fut certain que son entreprise était viable, il s'était mis en disponibilité de la Sûreté deux ans plus tard pour ne plus se livrer qu'à cette nouvelle profession[456]. Son exemple fut suivi de façon importante par d'autres « fonctionnaires de la Sûreté générale (...) après leur mise en retraite », au point que les autorités cherchèrent, en 1922, à réglementer les liens qu'ils pouvaient entretenir avec les anciens collègues[457].

Plus fragiles puisque liées aux fluctuations de l'économie dépressionnaire de cette époque, d'autres agences se voulaient de véritables intermédiaires entre les banques ou les entreprises et leurs clients. L'internationalisation des échanges dans le climat incertain de la Grande dépression (1873-1896) avait amené à chercher à mieux gérer l'incertitude par une meilleure analyse de l'environnement. Pendant que les politiques cherchaient à réglementer l'activité bancaire et à préserver l'économie nationale de la concurrence par une législation douanière protectionniste (tarif Méline, 1892), les entreprises cherchaient à maintenir leurs profits en limitant, par tous les moyens, les risques encourus. En 1857, s'était créée à Paris la Sûreté commerciale, suivie l'année suivante à Marseille de l'Agence Leblanc, preuve de l'antériorité de l'activité de renseignement économique et de l'établissement d'une importante jurisprudence[458]. Mais il fallut attendre l'installation, en 1888, d'un bureau français de l'*Auskunftei W. Schimmelpfeng*, fondé seize ans plus tôt à Berlin, pour qu'elle connût une réelle importance. En effet, cette installation fut complétée par l'ouverture de succursales dans les cités négociantes les plus intéressées au commerce avec l'Allemagne, Bordeaux, Lyon, Marseille, Le Havre.

L'Institut W. Schimmelpfeng avait pour vocation de centraliser les renseignements commerciaux, industriels, financiers et géopolitiques. En fait, il s'agissait d'une activité de veille, qui devait lui permettre d'acquérir l'information stratégique pertinente destinée à ses « abonnés », mais également de protéger cette information, c'est-à-dire de ne pas laisser connaître ses secrets.

En cela, l'Institut menait une recherche statistique similaire aux services de l'État. Ce dernier ne sembla pas se méprendre lorsqu'il fit du directeur français de l'Institut, Carl Klee, un conseiller du commerce extérieur de 1907 à 1910{459}. D'ailleurs, pour ses recherches de données, l'Institut partageait les mêmes sources que la Sûreté et la gendarmerie dans leurs missions de contre-espionnage et de police judiciaire : les instituteurs remplissant les fonctions de secrétaires de mairie, les greffiers des tribunaux de commerce et des justices de paix, les huissiers ; seuls les commerçants différaient des informateurs des services publics.

Cette proximité pouvait expliquer qu'au moment de l'affaire des Fiches, Klee prit une circulaire visant à suspendre toute collaboration avec des fonctionnaires et interdisant de recueillir de l'information sur ces derniers mais aussi sur les officiers, les journalistes et leurs supports{460}. Pourtant, l'Institut avait reçu un bon accueil dans les réseaux consulaire intérieur et corporatiste. Ainsi la Société générale, après avoir essayé une solution en interne sur le modèle du Crédit lyonnais, avait dû supprimer son petit bureau industriel, inauguré en janvier 1869, en janvier 1881{461}. Se remettant tant bien que mal des récessions de 1882-1891, la banque trouvait en l'Institut un partenaire commode d'études financières. Les clients de toute nature travaillaient avec lui du fait de la qualité de ses informations. Bien qu'étant une opération commerciale, la recherche d'information par l'Institut était mue par les clauses de non-garantie et de confidentialité{462}. Cela n'empêcha pas le tribunal de commerce de la Seine de le condamner, le 13 octobre 1909, pour assertion inexacte quant à la situation financière d'un commissionnaire, Périandros, et la Cour d'appel de Paris de confirmer ce jugement le 4 mai 1911{463}.

Il est vrai que l'agence française bénéficiait du réseau de l'*Auskunftei W. Schimmelpfeng* qui couvrait l'Europe allemande, la maison mère, les grandes places financières et les principales routes commerciales maritimes, mais aussi le continent américain. À lui seul, le réseau Schimmelpfeng était plus vaste que celui du 2e Bureau et pouvait rivaliser avec celui du Quai d'Orsay. En moins de vingt ans, l'Institut avait réalisé une statistique de chaque branche du commerce, de l'industrie, de la production agricole, de l'extraction minière française (lieu, ouvriers et employés, frais et prix, mode de fabrication et production, matières premières, marques de fabriques).

L'ampleur de cette curiosité et, cela fut certainement le plus déstabilisant pour les observateurs de l'époque, son activité d'influence attirèrent l'attention des médias français au plus fort de la vague d'espionnite franco-allemande. Sur fond de crise marocaine (1906-1911), une certaine presse, Pierre Mareuilles dans *Gil Blas* et Léon Daudet dans *L'Action française*{464}, s'offusqua que les enquêtes de

l'institut concouraient à l'infiltration commerciale allemande. « Tout aussi réels que les risques d'espionnage en prévision de la guerre, [étaient] les dangers de la concurrence du temps de paix{465}. » En janvier 1913, Daudet accusa une autre société allemande d'être un nid d'espions et de bénéficier de complicités jusque dans la Sûreté générale, accusant de tous les mots son chef, le commissaire Hennion, dont les ressorts antisémites ne faisaient que renvoyer à l'Affaire Dreyfus{466}. En juillet, la société Maggi porta plainte, mais l'ampleur de la controverse, dans un contexte politique incertain, empêcha la justice de la laver de cette accusation avant 1920. D'autant que, dès le déclenchement des hostilités, la Sûreté ordonna le 4 août 1914 aux préfets de détruire les affiches et plaques émaillées publicitaires de l'entreprise allemande. La rumeur en faisait autant de balises pour les troupes allemandes, indiquant des objectifs importants comme les ouvrages d'art (ponts, viaducs, croisements routiers){467}.

Chapitre 6
L'heure de la Revanche

1913-1918

Le plan de renseignement

La République radicale (1898-1914) s'était habituée à penser à l'Alsace-Moselle perdue et à n'en parler jamais. Il aurait dû en être de même pour les services de renseignement, comme de toutes les innovations administratives nationales depuis 1871, s'il n'y avait eu l'Affaire Dreyfus. En effet, tant en 1872 qu'en 1914, aussi bien dans le domaine de la statistique étrangère que de la répression de toute subversion interne, l'unique raison de ces services était de prévenir le gouvernement de la prochaine guerre avec l'Allemagne. La réalité de la Revanche était inscrite dans les directives politico-militaires comme dans les réalisations du 2e Bureau et de sa Section de renseignements de la première décennie du XXe siècle. Les services de renseignements obéissaient au questionnement, d'aucuns diraient à la curiosité, d'une autorité supérieure, politique, militaire ou même économique. Il était une constante de leur activité. En outre, la nature de l'appareil médiatique, largement tourné vers l'extérieur faute d'espace public national mature, entretenait un climat d'espionnite, renforcé à intervalles réguliers par des bouffées nationalistes qui prenaient forme sur les tensions créées par l'Allemagne en Europe ou en Afrique, liées ou non à l'espionnage entre les deux nations.

Il était pourtant difficile de suivre les évolutions des plans de renseignement

militaires, c'est-à-dire le reflet des questionnements des décideurs politiques et militaires. Non qu'ils n'existassent pas ! Qu'il s'agisse du plan général de reconnaissance d'itinéraires et d'observation de manœuvres de 1867, des plans annuels{468}, des plans de recherches du 2e Bureau, en autant de déclinaisons qu'il y a de services concernés{469}, ou d'exploration à destination de la cavalerie, et depuis la loi du 29 mars 1912, à l'aviation militaire, sans parler des bulletins de renseignement, qui témoignaient de l'activité de la Section de renseignements{470}, tous participaient d'une orientation de l'information. Ils répondaient à un besoin particulier de ces autorités autant qu'ils permettaient d'orienter les organes de collecte et d'effectuer la synthèse des données obtenues. À l'image du reste de l'armée, le haut commandement ne tenait pas en haute estime la nouvelle organisation du renseignement, semblant regretter le temps de Sandherr, animé par une revanche corporatiste visant à revenir au *statu quo ante*. Les généraux Pierre Cherfils{471}, Émile Jourdy{472}, Fernand de Langle de Cary{473} et, surtout, Joseph Joffre{474} en étaient les figures les plus en vue ; si les trois premiers n'étaient que des commentateurs, le dernier était l'homme qui, à compter de 1911, devait préparer la prochaine guerre contre l'Allemagne.

Une telle disposition d'esprit conduisait inévitablement à politiser à nouveau le renseignement. Ou à tout le moins de poursuivre dans la voie qui, au niveau du contre-espionnage, avait conduit à l'Affaire Dreyfus. Les idées préconçues de l'État-major général, à nouveau, allaient s'imposer à la réalité. Cela avait déjà été le cas des données apportées par le Vengeur au printemps 1904. Pour autant, le haut commandement continuait de croire que le *Reich* ne violerait pas la neutralité belge. Le 15 février 1908, le général Henri de Lacroix démontrait pourtant au Conseil supérieur de la Guerre que les armées allemandes avaient l'habitude d'opérer des mouvements tournants sur les flancs adverses{475}. Devenu généralissime, il en profita pour modifier en mars 1909 le Plan XV, incorporant un possible passage des troupes allemandes par la Belgique, en direction de l'Ouest verdunois{476}. Puis il commanda un nouveau plan de mobilisation auprès du 3e Bureau.

Mais ce XVIe plan en gestation depuis 1874 n'impliqua ni Dupont, ni ses deux capitaines, dont Frédéric Lambling, l'officier traitant du Vengeur. Pourtant, depuis juillet 1903, l'observation des quais de débarquement dans les gares et le long des voies de chemins de fer allemandes n'avait cessé. Dupont en avait inauguré le mouvement en Saxe. Au 12 septembre 1907, un agent pouvait indiquer avoir adressé à la Section pas moins de 154 croquis. Les 2e et 4e Bureaux (étapes, chemins de fer, transports) dressaient des « statistiques de lignes » reprenant en quinze colonnes les renseignements sur les quais, les chantiers et les garages{477}. Grâce à ses correspondants du service de

renseignement territorial, comme le lieutenant de réserve Pierre Bachelard, des *Magasins réunis* de Nancy, la Section de renseignements avait assemblé une importante documentation confirmant les assertions de Vengeur. Le plus beau était, toutefois, que Dupont l'ignorait ; Lambling, pas plus que le commandant Barthélémy, chef de la section allemande au 2e Bureau, présent en 1904, ne l'en avait informé ! Le chef de la Section de renseignement avait seulement déduit les variantes possibles du plan adverse à partir des bulletins de renseignement relatifs aux *Kriegspielen* de 1896, 1899, 1901, 1902 et 1904[478]. Le mécanisme lui en était apparu plus clairement que ne l'estimait le 3e Bureau grâce à un rapport sur les exercices d'infanterie de 1909.

Constatant d'importantes négligences dans le XVIe Plan quant à l'éventualité d'une offensive allemande en Belgique, le successeur de Lacroix à la tête de l'état-major de l'armée, le général Victor Michel décida de revoir le tout et soumit ses résultats en février 1911 au ministre de la Guerre, le général Brun[479]. Le principal changement doctrinal était que l'Allemagne ferait pénétrer ses troupes très profondément en Belgique, et non superficiellement comme le prédisait le Plan XVI. Lorsque, le 19 juillet 1911, le généralissime Michel présenta son plan à son nouveau ministre Adolphe Messimy, il confinait « à la démence »[480]. Le 28 juillet, Messimy renvoyait cet « incapable » et appelait Joffre. Ce dernier sembla faire un meilleur usage de la Section de renseignement. Il croyait particulièrement aux données ferroviaires. Dupont profita de ces bonnes dispositions pour lancer ses agents. Il dépêcha des « randonnées automobiles » d'officiers en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg ; après la « grande peur » qui suivit l'entrée de la canonnière *Panther* en rade d'Agadir, il commanda la mission de reconnaissance dans l'Eifel, en septembre 1911, menée par le sous-commissaire de surveillance à Luxembourg-Clausen des chemins de fer Prince-Henri, Antoine (Tony) Lefort[481]. Les raisons de cette mission demeurent inconnues, mais elles devaient pourtant avoir à faire avec l'affaire Lux en cours.

Spécialiste de l'aérostation militaire, le capitaine Charles Lux était le chef de l'antenne de Belfort de la Section de renseignements. Le 2 décembre 1910, il avait été arrêté à Friedrichshafen alors qu'il tentait d'obtenir des informations sur l'usine voisine de Zeppelin. Il était tombé dans une embuscade similaire à celle du commissaire Schnæbelé vingt-trois ans plus tôt. Un agent provocateur pourtant connu de son service, Heinrich Hirsch, l'avait attiré en territoire allemand pour le faire arrêter. Les Affaires étrangères adoptèrent à nouveau un profil bas et Dupont laissa Lux concevoir son évasion après sa condamnation à six années de forteresse par la Cour suprême de Leipzig, en juillet 1911. Le 31 décembre suivant, l'officier était de retour à Paris[482].

Les prémices d'un service spécial

Les conditions de préparation de l'évasion du capitaine Lux démontraient l'évolution de la Section de renseignements vers un service spécial, c'est-à-dire usant de nouvelles techniques d'action, lesquelles allaient fixer peu à peu les règles en matière de guerre secrète. Dès 1883, des projets de sabotages de voies de chemins de fer allemandes ou d'ouvrages d'art étaient échafaudés à la Section de statistique. Des dépôts d'explosifs étaient prévus. L'*Aide-mémoire de l'officier du 2e bureau dans un état-major d'armée*, publié en février 1914 par Dupont, en abordait quelques éléments.

> « Le XIXe siècle n'[était] [...] pas totalement dépourvu de technologie clandestine [...] ; il connai[ssait] les codes, les chiffres, les encres secrètes, les cabinets noirs, les correspondances indirectes, les déguisements du costume, les faux passeports, les habiles justifications et les fuites artistiques{483}. »

Dans le cas de Lux, la décision de s'évader avait été prise par l'officier. Il en avait communiqué un premier projet en utilisant une encre sympathique de fortune à base de citron ; Dupont lui avait répondu par l'entremise des petites annonces du *Matin*, auquel le prisonnier s'était abonné. Incarcéré à Strasbourg en attendant son jugement, il avait proposé en avril 1911 de l'enlever en voiture lors de son transfert entre la prison et le palais de justice où était instruite son affaire. Informé par un agent qu'il avait dans la capitale du *Reichsland*, le Service de renseignement avait jugé ce projet illusoire. Dupont décida d'agir seulement après l'incarcération, décidée par la cour de Leipzig, en juillet suivant, de son officier à Glatz (Basse Silésie). Son réseau strasbourgeois lui permit de suivre les contrecoups en termes de renseignement de l'*Abteilung IIIb* de ce nouveau procès : dans une note du 31 juillet 1911, où le procureur général de Leipzig se montrait réticent à diffuser des extraits du jugement, Dupont découvrit « en détail le système de surveillance du contre-espionnage allemand à l'étranger ». Non sans avoir obtenu l'autorisation du premier sous-chef d'État-major, le général Édouard de Castelnau, Dupont se décida à faire évader son officier prisonnier des Allemands. Il fit préalablement mener une reconnaissance aux abords de la forteresse où Lux était retenu. Puis il supervisa l'action du frère aîné et d'un ami bricoleur de l'officier qui, sur les instructions écrites par le prisonnier à l'encre sympathique, préparaient cordages et poulies qu'ils dissimulèrent sous la forme de linge de toilette, de ficelles enserrant des piles de journaux et de tendeurs de gymnastiques ; les poignées de l'appareil contenaient aussi les éléments d'une scie, dont la lame, comme des fonds, fut transmise dans la couverture d'un livre. Une carte d'état-major de la région fut transmise à Lux

dans un calendrier éphéméride de 1912, tandis que de faux papiers étaient contenus dans la couverture d'un agenda. Lorsque Dupont fut mis au courant des moyens mis en œuvre, il s'écria : « Tout ça, c'est du Sherlock Holmes ». Encore ne savait-il pas que Lux avait obtenu son indicateur des chemins de fer allemands... d'un codétenu libérable, un officier du *Reich*{484}. Ainsi s'évada le capitaine du service de renseignement de Belfort le 27 décembre 1911.

Son périple, depuis Glatz jusqu'à Paris, en passant par Milan, révélait une large part d'activités qui n'appartenait pas à proprement parler au renseignement, mais qui concourait à la réussite de la mission. Ces pratiques clandestines avaient poussé la gendarmerie à prendre au pied de la lettre, dans le décret de 1903, la formule « revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs » pour abandonner la police politique et de contre-espionnage. Ils ne gardaient plus dans l'usage de leurs fonctions que les méthodes du renseignement humain conversationnel. Par contre, Sûreté et Section de renseignements ne dédaignaient pas procéder à des intrusions (ou effractions) afin de prolonger leurs capacités d'espionnage. Ainsi, aux interceptions de correspondances diplomatiques, ces services ajoutaient à leur palette, les ressources de la *Communications Intelligence*, c'est-à-dire de l'interception des communications et l'exploitation de leurs contenus. En mars 1901, au moment de la reprise des relations diplomatiques militaires, interrompues depuis quatre ans, le *Kaiser* Wilhelm II s'en plaignait à l'ambassadeur de France à Berlin, le marquis de Noailles. Parlant de sa légation parisienne, il rappela que l'

« on y avait introduit dans les murs et sous les tentures un tas de fil télégraphiques et d'engins mystérieux, qui ne se trouvaient pas là dans des intentions avouables{485}. »

Compte tenu des avancées technologiques de l'époque, de telles interceptions devaient être rares et limitées à quelques lieux et occasions bien précises. Il y a même fort à croire que l'ambassade allemande fut la seule à être ainsi sonorisée, les autres légations parisiennes n'étant infiltrées qu'humainement, par leurs concierges, leurs valets de chambre, leurs femmes de ménage... Hors de Paris, et particulièrement à l'étranger, de telles pratiques n'étaient pas nécessaires. D'autant que la problématique s'en trouvait inversée :

« La difficulté la plus grande pour des agents n'est pas de recueillir des renseignements mais de les transmettre. Tout agent doit être prévenu de la date après laquelle le renseignement qu'il est chargé de recherché cessera d'être utile. Les moyens de transmission seront toujours envisagés avec l'agent{486}. »

Le plus commode, parce que le moins risqué, était de se servir de la valise

diplomatique ou d'utiliser les petites annonces des journaux en utilisant un code spécifique. Ensuite venait le pigeon voyageur, dont l'importation en France fut réglementée et les Douanes appelées à réprimer leur introduction clandestine depuis 1896. Enfin, l'agent pouvait mémoriser ses données, comme le fit Dupont en 1903, et revenir en France. Tout dépendait en fait de l'urgence de la transmission.

À partir de la crise d'Agadir (juillet 1911), bien que les lettres de l'attaché militaire à Berlin, le lieutenant-colonel Maurice Pellé, montrassent qu'il ne s'agissait que d'un « bluff » du gouvernement du *Reich*{487}, l'urgence semblait venue pour Dupont. Aussi échafauda-t-il un plan pour infiltrer douze officiers germanistes en Allemagne, sur des zones préparées à l'avance, dans la nuit des 6e et 7e jours de la mobilisation ; leur mission était de détruire chacun un nœud ferroviaire essentiel{488}. La raison de l'intrusion de Lux vers les usines Zeppelin aurait d'ailleurs été de préparer un attentat similaire{489}. Son successeur, le capitaine d'infanterie Louis Andlauer, arrivé en avril 1913, prévoyait d'orienter deux agents vers la Suisse et un troisième dans le Pays de Bade pour une mission similaire{490}. Naturellement, les Allemands s'attendaient à de telles opérations spéciales et ne s'étaient pas privés d'en prévoir en France avec les mêmes objectifs{491}.

La dure réalité de l'été 1914

Pour autant, ni en France, ni en Allemagne, il n'y eut à noter de destructions de voies ferrées suite à la mobilisation. Pour ce qui était de Dupont, Messimy refusa d'autoriser cette forme d'action invisible. Il est vrai que la France avait eu fort à faire à gérer la crise engendrée avec la Belgique du fait de ses reconnaissances automobiles et aériennes en 1912. En février et en septembre, des officiers du 2e Bureau, le commandant Barthélemy, le capitaine Duchêne, spécialiste de l'aéronautique, et le lieutenant Audent, auxquels se joignirent le général Taufflieb, le colonel Picard, chef du service historique de la Guerre, et le lieutenant-colonel Delors, directeur des Ateliers de construction de l'artillerie à Puteaux, avaient sillonné le pays sous couverture. Ils devaient s'informer sur les axes de pénétration allemands, autant que vérifier le terrain d'aviation de Kievit et les travaux de fortification d'Anvers. Seulement, pris en filature par la gendarmerie belge ou tombant malade à Namur (Picard), identifiés par des socialistes belges en plein débat sur la neutralité belge, ils avaient fini par se retrouver dans la presse locale. S'ajoutèrent bientôt des survols du pays par des avions militaires français depuis le camp fortifié de Maubeuge. Quotidien

« officieux du ministère de la Guerre » belge, *Le XXe siècle* n’eut guère à se forcer pour faire apparaître la France comme un danger plus grand que la Grande-Bretagne ou l’Allemagne pour la sécurité du pays, malgré les fréquentes intrusions d’aérostiers du *Reich*{492}.

La Grande-Bretagne n’était pas sans poser également un problème diplomatique, moins pour la Section de renseignements que pour la planification française. Au printemps 1913, de passage à Paris, l’ambassadeur de France à Londres, Paul Cambon, s’était rendu auprès de Dupont pour l’avertir de l’attitude britannique vis-à-vis de l’invasion de la Belgique : « Oubliez votre plan d’offensive, sinon l’Angleterre nous déclarera la guerre »{493}. Il fallait donc attendre que l’Allemagne entrât dans le petit Royaume pour voir Albion respecter les termes de l’Entente cordiale, qui n’avait pas encore dix ans ! Or, au même moment, Dupont avait reçu de sa filière habituelle un mémoire secret du *Generalstab* du 19 mars 1913, attribué à l’*Oberst* Erich Ludendorff, de l’*Aufmarschabteilung* (opérations){494}. Traitant du renforcement de l’armée impériale, il était fait expressément allusion au mouvement initial pour « emprisonner [...] les armées des petits États » « de la frontière du nord-ouest », soit la Belgique et le Luxembourg. Ces deux pays ne disposant pas de service de renseignements – seul le premier venait de commencer à s’en doter{495} –, il incombait au 2e Bureau de Dupont, à travers la Section laissée aux mains du lieutenant-colonel Louis-Gaston Zopff, d’assurer une veille sur la Belgique.

D’autant que le général Joffre semblait acquis à cette idée, comme en attestaient ses instructions à Dupont : « Avant tout, je veux être prévenu de l’invasion de la Belgique une heure après qu’elle se sera produite, avec ou sans déclaration de guerre ». Le plan de renseignement était des plus succincts, mais il avait l’avantage de convenir à la réflexion du généralissime. Ce dernier était en effet en train de préparer son Plan de mobilisation, le XVIIe. Cette fois, les données du 2e Bureau, aussi bien celles sur les concentrations et les opérations de l’armée adverse que l’état et les besoins de l’armée britannique alliée ou la neutralité belge, seraient étudiées par le 3e Bureau{496}. Dans le même temps, les services de Dupont suivaient l’évolution de la situation en Europe, où les guerres balkaniques se succédaient du 8 octobre 1912 au 10 août 1913, marquées par la première utilisation de l’armée aérienne de l’Histoire.

Afin de pouvoir répondre à la demande du généralissime, ils cherchèrent également à éprouver leurs secteurs de renseignements territoriaux. Localement, des exercices avaient eu lieu durant les manœuvres du 6e corps, en 1909 et 1910 entre Woëvre et Moselle{497}. Dans la nuit du 26 au 27 novembre 1912, un exercice à grande échelle mobilisa les agents et les officiers de renseignement civils et militaires des frontières du nord-est. L’objectif était double. D’une part,

il fallait mettre en sécurité les principaux ouvrages d'art dont la destruction pouvait intéresser l'adversaire. De l'autre, il fallait mettre en œuvre une surveillance de la frontière et au-delà afin de détecter la mobilisation adverse. Si l'organisation ne se montra pas complètement à la hauteur, certains agents furent aussi « pris au dépourvu », ignorant leur mission ou ayant « perdu de vue les ordres donnés par l'autorité militaire »[498]. Mais, d'une manière générale, l'exercice fut satisfaisant pour le ministre de la Guerre Millerand, « particulièrement frappé de l'extrême rapidité et du calme parfait » avec lesquels « un grand nombre de fonctionnaires » avaient mis « en mouvement un service compliqué et délicat »[499]. Le service de Belfort monta également en puissance avec la nomination du capitaine Andlauer au printemps 1913, au point qu'il disposa de suffisamment d'agents « pour le cas de tension et de guerre » un an plus tard[500]. Un niveau auquel ne parvint toutefois pas le poste de Mézières, ouvert seulement en janvier 1914.

Pour autant, certains commissaires spéciaux, comme celui d'Épinal, se montrèrent dubitatifs[501]. Même Andlauer donnait aux secteurs de renseignements territoriaux « une valeur à peu près nulle ». Ces prémonitions se révélèrent justes à l'été 1914. Du côté de la frontière belge, le poste militaire de Mézières se montra totalement « inexistant et incapable », contrairement à ceux de Nancy et de Belfort, implantés de plus longue date[502]. Toutefois, il y eut à déplorer nombre d'abandons d'archives dans des commissariats spéciaux trop rapidement évacués (45 % en Meurthe-et-Moselle) ; seul celui de Briey avait anticipé l'ordre de destruction venant de la préfecture le 2 août 1914[503]. Quant aux secteurs de renseignements territoriaux, aux dires de Zopff fin août 1914, ils avaient « “tous” claqué dans la main »[504]. Des informateurs traversèrent pourtant la frontière, dans les deux sens, les uns pour observer les effets de la mobilisation au plus près, les autres pour faire part des informations recueillies auprès des autorités. Le 26 juillet 1914, un ancien député de Guebwiller au *Landesauschuss* (1885-1903) et conseiller général de Rouffach (1884-1918), Xavier Ostermeyer (Meyer), se présenta ainsi au capitaine Andlauer pour lui faire part des mouvements allemands en cours. Deux jours plus tard, le capitaine de la compagnie de gendarmerie de Briey, Gaston Brosse, prenait sur lui d'ordonner à ses brigades de surveiller la frontière « jour et nuit » et de fournir « des renseignements sur ce qu'elles voient, entendent dire ou font espionner de l'autre côté par des citoyens sûrs, tant que la circulation est libre ». L'improvisation régnait en tout point. Même le plan de renseignement adopté en février 1914 semblait fortuit, venant onze mois après le Plan XVII. Les orientations fixées ne semblaient que valider les idées préconçues du haut commandement sur les possibilités allemandes.

Même si les services allemands se trouvaient dans la même improvisation que leur contrepartie française{505}, perdant pareillement la plupart de leurs agents implantés en France (comme en Grande-Bretagne d'ailleurs){506}, figurant inévitablement sur le carnet B{507}, la manœuvre des troupes impériales surprit Joffre. Comme toute planification, le Plan XVII n'était pas conforme au mouvement de la première quinzaine d'août 1914. Aussi le généralissime se plaignit-il d'être « mal renseigné » par son 2e Bureau. Surtout, irrémédiablement acquis à la doctrine de l'offensive à outrance, théorisée dès 1906 par le commandant de Grandmaison, chef du 3e Bureau, il ne désirait pas entendre ce que Dupont lui apportait. Le 3 janvier 1914, il lui avait remis le plan de mobilisation signé par le Kaiser le 9 octobre précédent. Mais Joffre s'était refusé à voir dans « les divisions de réserve devant servir de troupes de deuxième ligne » autre chose qu'une chimère. Il n'y croyait toujours pas dans les derniers jours d'août alors que les armées françaises retraitaient de partout, subissant notamment le coup de ces réserves{508}.

La guerre qui trouvait son origine dans l'assassinat du prince héritier d'Autriche-Hongrie ne révélait pas seulement la fragilité du renseignement, tant français qu'européen d'ailleurs. Elle en changeait la nature, en étoffant singulièrement ses effectifs, mais également en multipliant ses missions. Les besoins d'information ne se limitaient plus à un affrontement localisé sur la route de Paris. Ils correspondaient à une conflagration majeure dont les effets touchaient aussi bien les sociétés concernées que le monde entier. À cela s'ajouta bientôt l'enterrement du front dans une guerre de positions jusqu'au printemps 1918, générant de nouvelle mutation dans le recueil de l'information. Sous le poids de ces défis, le renseignement de tous les pays belligérants opéra une mutation dans ses modes de fonctionnement.

La bureaucratisation

La mobilisation du 2 août 1914 avait conduit à une montée en puissance des effectifs des services de renseignements. Il en découla une évidente bureaucratisation accompagnant leur éclatement en bureaux concurrents. Les plans de mobilisation successifs prévoyaient pourtant un regroupement des différentes entités civiles et militaires. Les commissaires spéciaux des zones de combats devaient se replier sur les points de rassemblement des armées (Verdun, Toul et Belfort) avec leur personnel et leurs agents « à la moindre crainte d'un conflit ». Cependant, le 2e Bureau et la Section de renseignements devaient se scinder en deux entités, l'une restant au ministère de la Guerre, chargée de la

« zone de l'intérieur », l'autre se déployant au grand quartier général du commandant en chef du groupe des Armées du Nord et du Nord-Est (GQG), chargé du « renseignement et des affaires politiques ». Ce dernier commandait le service de renseignement aux armées qui comprenait aussi bien la Section de renseignement que les bureaux de corps d'armées, tant au gouvernement militaire de Paris qu'au front, mis en œuvre par les officiers de renseignement aux frontières ; il commandait également aux bataillons douaniers et chasseurs forestiers postés sur la ligne frontière{509}. Le 16 mai 1917, Painlevé réorganisa cette dualité au sein des états-majors de l'Armée « de l'intérieur (I) » et « de l'avant (A) » ; l'intérêt de cette réforme était d'assurer une meilleure coordination entre les deux 2e Bureaux.

Fondé sur le modèle de la *Feldpolizei* de la guerre de 1870{510}, ce système devait entrer en vigueur « en période de tension politique et pendant les 8 premiers jours de la mobilisation ». Il avait été mis en œuvre, partiellement lors de la crise du printemps 1887 (affaire Schnæbelé). À cette époque, deux hôtels avaient été loués, à Bâle et Bruxelles, pour relayer au besoin les correspondances des émissaires restés en Alsace-Moselle ; ces postes, comme celui prévu à Luxembourg, auraient dû être armés des commissaires spéciaux « les plus intelligents » et pourvus de « fonds suffisants »{511}. Des inspecteurs spéciaux auraient également dû se rendre sur les points de passage des Vosges, non encore nantis d'un commissariat, « à la première alerte ». Pas plus à ce moment-là qu'au moment de l'offensive allemande de l'été 1914, ce processus ne put être mis en mouvement. Chaque fois, le temps joua contre un tel déploiement. Pourtant, avec la stagnation du conflit, des commissaires spéciaux furent envoyés, pour des missions ponctuelles, en Allemagne (Tomps), ou plus longues (Paul Collart, venant d'Agen) en Espagne, sous couverture commerciale.

Paul Collat fut à l'origine, en juin 1915, de l'organisation du contre-espionnage français outre-Pyrénées. Il se vit affecter un commissaire de la police mobile, Jules Picard, vétéran de la lutte contre la bande à Bonnot jusque-là travaillant auprès des dépôts de prisonniers de la Loire. Le ministère de l'Intérieur entendait « surveiller et combattre l'activité intense et méthodique [des] ennemis » de la France. Il s'agissait donc d'un réseau de contre-espionnage. Mais l'Espagne, pays neutre, s'avérait de plus en plus « un carrefour de premier ordre et le plus grand centre d'Europe » en matière d'affrontement entre l'Allemagne et les Alliés. Il y avait donc urgence d'y organiser les moyens de recherche d'information français. D'autant que depuis le printemps 1915, le ministre de la Marine, Victor Augagneur, signalait le rôle de ce pays dans la contrebande à destination de l'Allemagne, tandis que l'attaché militaire, le

colonel André Tillion, s'inquiétait du « ravitaillement des sous-marins en Espagne ». À partir d'octobre 1915, trois officiers de marine, Robert de Roucy, puis les lieutenants de vaisseau Antoine Fortoul et Gaston de Carsalade, vinrent armer le poste de renseignement de la Marine. Enfin, en décembre suivant, le sous-lieutenant Gilbert de Neufville fut détaché auprès de l'attaché militaire afin de réunir « les renseignements recueillis dans les principaux centres de l'activité allemande »[512].

À la différence de son modèle suisse, le service de renseignement et de contre-espionnage couvrant la péninsule ibérique fut difficilement opérationnel, moins par manque de coordination – les attachés militaire et naval se voyaient « à toute heure, et toute correspondance [était] supprimée » entre eux – que par ses « ramifications très étendues (qui ne le rendait) pas (...) susceptible d'une utilisation normale ». Malgré cette apparence d'amateurisme, la mise en place de ce service reposait sur des fondements très professionnels. Les militaires ainsi choisis étaient « soit des officiers inaptes à faire campagne, soit des mobilisés en sursis d'appel, tous connaissant l'Espagne et le Portugal, la langue du pays et ayant eu dans la ville où ils ser[aient] détachés de sérieuses relations d'affaires avant la guerre »[513]. Ces critères valaient également pour les « honorables correspondants » recrutés. Il n'est donc nullement étonnant de rencontrer un personnage comme Rodolphe Lemoine. De son vrai nom Rudolf Stallman, ce joueur professionnel très doué avait été recruté par le service parisien en 1912 ; trois ans plus tard, il partageait son temps entre le Gran Casino de San Sebastian, qu'il gérait, et Paris, où lui écrivaient divers correspondants bien introduits dans la société espagnole[514].

La pyramide interministérielle ultra-pyrénéenne était à l'image du renseignement français qui s'adaptait aux besoins du conflit devenu immobile. Dès le printemps 1915, la Marine avait commencé à tirer les enseignements de son manque d'information, non seulement en Espagne, mais dans le cadre de ses nouvelles missions de contrôle du commerce mondial. En novembre, la 1re section se dota de services et de bureaux de renseignements maritimes, chargés de collecter des données navales et de lutter contre l'espionnage en territoire neutre ou ennemi, comme dans les ports métropolitains et de ceux de l'empire colonial. En outre, elle coordonnait l'action de services au sein des forces pour renseigner le commandant de théâtre en liaison avec les bureaux maritimes de renseignements, cinq centraux (Dunkerque, Cherbourg, Brest, Toulon, Bizerte), dix régionaux (dont Lorient, Marseille, Oran ou Bône) et plusieurs annexes (dont Saint-Jean de Luz ou Évian). En moins de trois ans, la Marine disposait de postes en Espagne, au Portugal, en Grèce, au Levant, aux États-Unis, en Italie, en Suisse, aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège, en

Suède, en Russie et en Roumanie. Elle recevait en outre les informations navales recueillies par les attachés militaires au Chili et au Pérou. Au printemps 1918, des implantations étaient prévues en Argentine et en Uruguay{515}.

En décembre 1915, les Affaires étrangères cherchèrent à s'accaparer le Bureau de recherche de renseignement et d'étude de la presse étrangère (BRREPE), créé dix mois plus tôt au sein du 2e Bureau afin de connaître le déroulé des opérations militaires relaté dans les journaux européens ; en outre, le 2e Bureau sédentaire avait dû créer un bureau des informations militaires, pour organiser les opérations d'information (propagande/influence et censure) à destination de l'arrière et des neutres. Au Quai d'Orsay, ces services devaient tout simplement renforcer l'Office de relations publiques et de propagande, rebaptisé Maison de la Presse, qu'ils étaient en train d'échafauder dans le même but{516}.

Ces deux protagonistes s'affrontèrent également pour le contrôle économique. À l'issue du premier mois de combats, le bureau de presse de la section de contrôle des télégrammes (SCT) du ministère de la Guerre avait commencé à s'intéresser à la surveillance de la contrebande. Le 10 janvier 1915, cet organe de liaison entre la commission de Paris et le bureau de la presse installé au cabinet du ministre, animé par un conseiller référendaire à la Cour de comptes, Jean Tannery, était retiré du bureau de presse et rattaché au Cabinet du ministre de la Guerre. Le 23 mars 1915, un comité de restriction était pourtant établi au Quai d'Orsay afin de veiller au blocus décrété par la Grande-Bretagne, douze jours auparavant, pour empêcher toute cargaison de parvenir à un port allemand ou de le quitter. En décembre 1916, il devenait sous-secrétariat d'État du Blocus auprès des Affaires étrangères, tandis que, le 20 février 1917, un « Comité du Blocus » fut chargé de coordonner l'action de tous les services concernés (état-major de l'armée, Douanes, Transports, Affaires étrangères, Marine et Finances).

Le Quai d'Orsay regardait avec une froide hostilité les initiatives économiques de l'état-major de l'Armée. D'autant qu'en 1916, ce dernier avait multiplié les initiatives. En plus de créer un ministère de l'Armement, il avait mis en œuvre opérationnelle sa section économique, d'abord au sein du Bureau des théâtres d'opérations extérieures, véritable état-major *ter* du GQG (janvier-décembre 1916), puis directement au sein du cabinet du ministre de la Guerre ; le capitaine de réserve Frédéric François-Marsal y fut affecté{517}. Sous l'impulsion d'Étienne Clémentel, le ministère du Commerce se positionnait aussi comme un acteur du renseignement économique. En décembre 1915, même s'il ne fut véritablement créé que le 12 novembre 1917, un Bureau d'études économiques avait été établi au niveau interministériel. Loin d'être anecdotique, même si le gouvernement l'ignora largement, ce bureau d'analyse de l'information discutait les notes relatives aux grandes questions de la politique économique d'après-guerre, au

gré des demandes des différents ministères – en fait essentiellement celui du Commerce[518].

Le manque de centralisation

Préférant ne pas faire appel au président du Conseil, Aristide Briand, qui aurait arbitré en faveur des Affaires étrangères, le ministre de la Guerre Joseph Gallieni avait encouragé une meilleure coordination du renseignement. L'offensive le long de la frontière franco-allemande, à compter du 6 août 1914, s'était faite dans la précipitation. Le 2e Bureau sédentaire, dirigé par le commandant Lambling, n'avait plus suffisamment de personnels pour accomplir sa mission d'information, l'essentiel de ses effectifs ayant suivi le colonel Dupont au GQG de Vitry-le-François, puis à Chantilly. En outre, le 2e Bureau du gouverneur militaire de Paris n'acceptait pas d'être réduit à un simple bureau régional. Commandé par le colonel Bernard Bourdeaux (ancien sous-chef de cabinet du général André), puis par son subordonné, le commandant Charles Baudier (correspondant secret de Léon Daudet depuis les campagnes contre l'espionnage allemand à l'été 1913), il se plaçait en rival du 2e Bureau sédentaire. Le 28 mai 1915, le capitaine Georges Ladoux, de la SCT, avait obtenu du ministre Millerand un rapprochement de la Guerre et de l'Intérieur pour les questions de contre-espionnage. Cette évidence lui était apparue dès novembre 1914 devant l'engorgement de ses services de télégrammes à déchiffrer et touchant à l'espionnage allemand, mais il avait fallu attendre le passage de Tannery au cabinet ministériel pour que son opinion fût entendue et que naquit une Section de centralisation des renseignements (SCR)[519].

Le 2 décembre 1915, Gallieni regroupa tous ses services épars, « pour la durée des hostilités », en un 5e Bureau. Un ensemble apparemment coordonné, ou à tout le moins sous les ordres des mêmes chefs, le colonel Antoine Goubet et son adjoint Jean Tannery, représentant l'état-major au « Comité du Blocus », réunissait enfin toutes les fonctions de recherche et de contre-espionnage (Section de renseignement, SCR, BRREPE et la nouvelle section économique) et supprimait le bureau de renseignement du gouverneur militaire de Paris[520]. En fait, cette nouvelle création devait à son tour disparaître, le 9 février 1917, absorbée par le 2e Bureau[521]. Elle n'avait rien changé à l'autonomie dans laquelle se mouvaient les différents services qui la composaient. L'absence de structures modernes au début des hostilités nécessita un appel à toutes les bonnes volontés (civiles et militaires), comme à toutes les innovations du moment, afin de combler un retard certain en matière de collecte et d'analyse du

renseignement, qu'il soit de type militaire, économique ou social. Surtout, il fallait y voir un « manque “voulu” d'organisation »[{522}].

Ces mouvements d'organigramme au sein de la communauté du renseignement, civile et militaire, témoignaient d'une absence de compréhension de l'utilité de cette « arme » dans la guerre. Nombre de ces services réunissaient « une documentation considérable [...] mais sans [...] avoir l'influence nécessaire » sur « les organes de délibération et d'action »[{523}], situation favorisée par une inflation de personnels sans précédent. Même s'il n'existait pas de réservistes spécialistes du renseignement, les effectifs officiers des 2e et 5e Bureaux, Section de renseignements et poste de Belfort compris, furent 19 fois plus importants entre 1914 et 1919 qu'ils ne l'avaient été entre 1874 et 1914[{524}]. Ils étaient soit officiers de carrière, aux profils classiques par rapport à la période précédente, ou de réserve ; ces derniers venaient de tous les horizons, de l'enseignement supérieur aux mondes de l'économie, de la politique ou de la diplomatie[{525}].

Contrairement aux Britanniques qui avaient créé à cet effet un *Intelligence Corps*[{526}], les officiers de réserve français étaient recrutés en majorité parmi les officiers interprètes, chargés d'interroger les prisonniers, ou d'administration. Leurs tropismes naturels les amenaient à ouvrir le 2e Bureau à de nouvelles opportunités. On retrouvait la même diversité au sein de ces « asile[s] d'embusqués »[{527}] qu'étaient les bureaux de presse et d'informations, allemandes à l'annexe de Belfort au Rechézy[{528}] et mondiales à la Maison de la presse, qui faisait également de la propagande en direction des pays neutres pour les Affaires étrangères. Ces deux services travaillant sur des « sources ouvertes » avaient été créés en janvier 1915 par Pierre Bucher, un médecin auxiliaire alsacien de la place de Belfort détecté par Andlauer[{529}], et en janvier 1916 par Philippe Berthelot, directeur du cabinet de Briand. Ils regroupaient de nombreux intellectuels, détachés du front grâce à leur protection, et comptaient tous deux de nombreuses figures du « gratin de Paris »[{530}], comme Jean Schlumberger, un des fondateurs de la *Nouvelle Revue Française*, André Hallays, du *Journal des Débats*, Paul Acker, du *Gaulois*, au Rechézy, Henry de Jouvenel, rédacteur en chef du *Matin*, Paul Léautaud, secrétaire du *Mercure de France*, Julien Cain, futur administrateur de la Bibliothèque nationale, à la Maison de la Presse...

Les mutations d'une guerre immobile

Ces origines multiples au sein des services de renseignement permirent de créer – puis d'expérimenter – de nouvelles techniques d'action, lesquelles

allaient fixer peu à peu les règles en matière de guerre secrète. Certes, leur fonction essentielle était de suivre au jour le jour la situation sur tous les fronts, de commenter les divers renseignements obtenus, d'évaluer les pertes adverses, les capacités des nouvelles armes et des nouvelles tactiques employées par l'adversaire ou de reconstituer patiemment tous les organigrammes des différentes formations. Une fois la bataille commencée, ils se chargeaient alors d'informer en permanence le haut commandement de la manœuvre adverse. Classiquement, le renseignement contribuait donc à planifier les opérations, puisqu'en évaluant la force probable de l'adversaire, il autorisait l'engagement d'un volume adapté de troupes. Pour cela, les différents services des 2e et 5e Bureaux aussi bien que de la Maison de la Presse établissaient des comptes-rendus et des bulletins d'information, dont la formalisation était fixée de longue date{531}.

Loin d'être antinomique, cette conception très française du renseignement fut complémentaire. Tandis que le 2e Bureau aux armées procédait à la collecte du renseignement opérationnel dans la zone des contacts, les services parisiens, militaires, civils et même privés{532}, privilégiaient la recherche du renseignement stratégique, économique, social et technique au plus loin chez l'ennemi. La nature statique de la guerre de tranchées conduisit au développement d'un dispositif d'observation tout au long de la ligne de front. Traditionnellement, les armées procédaient à des patrouilles, capturant documents et soldats adverses, sources premières de renseignement. Les techniques d'interrogatoires s'affinèrent : séparation ethnique des soldats de la *Reichswehr* (Polonais et Alsaciens-Mosellans mieux traités que leurs collègues allemands), utilisation de professionnels de l'interrogatoire (juristes, enseignants), croisement des données avec d'autres sources de renseignement, notamment photographiques.

La Première Guerre mondiale pouvait apparaître comme une « Révolution dans les affaires militaires »{533} dont la bureaucratisation du renseignement était une des plus prégnantes démonstrations. À l'origine du « modèle de reconnaissance », la cavalerie se retrouvait privée de toute mission significative de renseignement. L'heure était à l'observation de la ligne de front pour l'infanterie et l'artillerie. Lunettes de vue binoculaire et observation aérienne, à partir des ballons captifs et des cerfs-volants du chef d'escadrons de Génie Jean Saconney, furent rapidement concurrencées par la photographie aérienne, spécialité du lieutenant breveté pilote, puis capitaine (1917), Paul-Louis Weiller{534}. Les avions furent aussi utilisés un temps pour introduire des agents au-delà des lignes ennemies ; la facilité de suivre leur mouvement fit privilégier ensuite des aérostats, puis des parachutages. Au niveau opérationnel, les infimes

changements dans le dispositif linéaire de l'adversaire, plutôt que les informations sur sa répartition dans l'espace, devinrent les indicateurs clés de son intention stratégique. Signal de mouvements plus larges conduisant à une offensive, l'étude du trafic ferroviaire devint fondamentale. S'exerçant en territoire adverse, elle ouvrait la voie à l'utilisation des techniques d'observation les plus innovantes, tandis que les moyens de communication restèrent jusqu'à la fin de la guerre le pigeon voyageur ; des essais de parachutage d'appareils de télégraphie sans fil fonctionnant sur accumulateurs et batterie furent faits, mais apparemment sans succès, ces moyens de télécommunication arrivant détruits au sol[535]. À la photographie s'ajoutaient, sur le champ de bataille, les écoutes, la radiogoniométrie et le repérage par le son effectués par les Sections de repérage par observation terrestre qui recoupaient les renseignements fournis par d'autres voies (agents, attachés militaires et correspondants divers). Se créait ainsi un maillage dense et efficace, reconstituant le dispositif de l'ennemi et suivant ses déplacements, de la ligne de front jusque dans la profondeur. Les procédés employés par les agents connurent aussi une évolution continuelle tout au long de ces cinq années de guerre, notamment pour le camouflage des messages (chiffrement, élaboration d'encres sympathiques de plus en plus perfectionnées)[536].

Les agents étaient essentiellement assignés à des missions de surveillance de trains. Certains furent aussi employés à des missions de propagande. Cet aspect psychologique était important, tant sur le front que loin derrière les lignes adverses. Ballonnets et avions transportant des tracts inondèrent les territoires envahis et le Reich, pour hâter la désagrégation morale des populations civiles et militaires[537]. Souvent issus du corps des douanes ayant arpenté avant guerre le long de ces pentières[538], des agents furent envoyés en mission au-delà des lignes, voir même en Allemagne, pour répondre à des questionnaires précis, d'ordre le plus souvent tactique, qu'ils devaient renvoyer au service de renseignement grâce à des pigeons voyageurs. D'autres encore se mirent spontanément au service de la France pour lui fournir des informations en provenance de l'arrière des lignes ennemies, dans le *Reichsland von Elsass-Lothringen* comme en Belgique et en Luxembourg occupés ; le contre-espionnage allemand arrêta ainsi 67 Alsaciens et Mosellans, ainsi que 13 Luxembourgeois, travaillant tous pour la France[539]. Le Service de renseignement reçut ainsi le concours de citoyens luxembourgeois, tant à Paris que dans le Grand-duché. Dans la capitale française, les Affaires étrangères avaient confié à son ancien représentant à Luxembourg, Armand Mollard, la direction d'un « Service de renseignements sur les réfugiés et les rapatriés » ; il s'agissait en fait d'une structure intégrée à la Maison de la Presse, mais en

liaison avec la SCR pour la gestion d'agents en Suisse. Un industriel luxembourgeois installé à Vitry-le-François, Ernest Lamort, offrit ses services au Grand-Quartier-général et fut ainsi chargé d'animer une liaison avec son pays natal à travers la Suisse. Un réseau d'évasion vers la Hollande et de propagande se camoufla derrière le Comité de secours aux militaires blessés et aux populations civiles victimes de la guerre, qu'animait le directeur de *L'Indépendance luxembourgeoise*, Marcel Noppeney ; le 7 juin 1915, ce dernier fut arrêté, son télégraphiste le rejoignant onze jours plus tard. Noppeney fut condamné à mort pour espionnage, gracié et incarcéré, tandis que Max Kuborn, représentant de commerce, et Charles Wiroth, négociant, poursuivirent sa mission avec les services français, toujours sous la même couverture. Avec l'arrestation de Jules Fournelle, le renseignement français au Grand-duché était désorganisé. L'autorisation des autorités d'occupation allemande accordée à Mathias Thill de rentrer dans son pays pour raison de sa santé, offrit l'occasion de le reconstituer. Parti le 14 avril 1916 pour le Luxembourg où il trouva un emploi à la direction des chemins de fer Prince Henri, il fut opérationnel jusqu'au 22 juillet 1918, date à laquelle il dut arrêter ses activités du fait de la surveillance de la *Geheime Feldpolizei*{540}.

Les révélations d'agents de la trempe de ces Luxembourgeois, ou de Français comme Charles Lucieto en Belgique et Joseph Crozier en Hollande, permirent d'économiser des vies. Lucieto dévoila en mai 1915 la nature des gaz utilisés par les Allemands dans les Flandres, tandis que Crozier suivait les réseaux d'approvisionnement allemands, avant d'infiltrer à partir de la fin de 1918 les mouvements révolutionnaires russes et allemands. Les services français purent également compter avec des recrues provenant de l'intérieur du dispositif adverse. Ainsi « Carlos », un Alsacien mobilisé dans l'armée du *Reich*, employé au mess du quartier général impérial, fit passer à Belfort l'annonce des attaques contre Verdun (1916), Reims et Château-Thierry (15 juillet 1918) ; Joffre ne l'écouta pas, perdant du même coup la bataille et son commandement en chef, à la différence de Foch, qui utilisa judicieusement les données de son espion, confirmant du coup son rôle de généralissime. Pareillement, le commissaire Henri Waegelé, contrôleur du budget de contre-espionnage de la *Geheime Feldpolizei* de la *7. Armee* et agent français, dont les informations arrivaient aléatoirement, avait averti de l'offensive du chemin des Dames... mais son message serait arrivé tardivement{541}.

Une autre source de renseignement consistait dans les masses de réfugiés, de déplacés et d'évadés engendrés par la guerre, mais aussi dans les voyageurs de toutes sortes, les diplomates et les agents de renseignement, venant d'au-delà des lignes allemandes pour informer le haut commandement allié sur l'état de

la société, les circulations des trains, la marche des usines ennemies comme les effets de leurs bombardements. Tous étaient filtrés dans les trois points de contrôle établis pour leur entrée en France. Dès le 22 novembre 1914, Français, Britanniques, Belges et Russes s'étaient entendus pour établir un bureau commun à Folkestone, principale liaison avec les Pays-Bas neutres ; les capitaines Pierre Wallner, puis Henri Béliard y représentaient la SCR, tandis que les commissaires Daum et Levastre y représentaient la Sûreté générale. À Annemasse, à Nice et à Hendaye, la SCR animait deux postes assurant la même fonction avec la Suisse – le dispositif était sous le commandement du capitaine Desvernine, qui appartenait à la Sûreté du temps de l'affaire Dreyfus –, l'Italie et l'Espagne. Leur objectif était avant tout d'éviter l'intrusion d'agents ennemis en France. À cette organisation s'ajoutaient encore les attachés militaires en poste à Berne, à Rome, à Madrid et à La Haye, ainsi que les éventuelles interférences des états-majors généraux et des organismes comparables.

Le renseignement était devenu du fait de l'évolution mondiale du conflit un instrument décisif pour les appareils décisionnaires militaires et politiques. Sur le front, le moindre soldat était devenu un agent potentiel sous l'impulsion des officiers régimentaires, instruits par des mémentos et opuscules de formation, qui cherchaient à rationaliser autant qu'à optimiser la recherche des informations. À l'arrière, leur apport était intégré dans des réseaux d'information plus vastes, très denses, qui menaient jusqu'au cœur du dispositif adverse, en Allemagne même ou dans les pays neutres. La nature des informations ainsi remontées, relative à l'état économique de l'adversaire comme à sa force morale, correspondait au caractère total et clausewitzien de la guerre en cours. Et les politiques de bombardements d'infrastructures routières, ferroviaires et industrielles décidées par le 5e Bureau montraient combien l'effort de guerre français était subordonné à l'obtention de ce type de renseignements[{542}]. Cette orientation de la guerre secrète contribuait à rendre plus efficace encore le blocus naval, concourant à asphyxier l'économie allemande (industrie, agriculture, commerce). Les services civils qui s'y livraient avaient d'énormes besoins en renseignement pour identifier les firmes neutres suspectes de contrebande, établir des listes de produits vitaux pour l'Allemagne et connaître la production des différentes firmes allemandes.

Cette organisation du renseignement était toutefois théorique. En effet, le plus souvent, ces différents niveaux s'ignoraient. Il ne s'agissait pas d'une spécificité française, encore moins du résultat d'un manque de culture. Il résultait simplement d'une incrédulité typiquement humaine. On en trouve une explication dans un historique britannique, témoignant de cette universalité de comportement :

« [Les services] étaient, en fait, non seulement dans une réelle autant qu'inconsciente compétition les uns contre les autres, mais aussi soumis à des systèmes de contrôle parallèles du [ministère de la Guerre] et [des] alliés français et belges [...]. En dépit des excellents résultats produits, il y a peu de doute que dénonciations, achats d'agents d'autres services, duplications de rapports et collaboration entre agents de différents systèmes alliés n'étaient pas rares{543}. »

À cela s'ajoutait la traditionnelle incompréhension d'un haut commandement qui ne voyait que lenteur dans l'action du 2e Bureau, le condamnant à suivre « le jeu alors qu'il faudrait le devancer »{544}. Joffre se montra particulièrement sceptique pendant la bataille des frontières (7 au 23 août 1914), même s'il sembla mieux disposé envers les renseignements que le colonel Dupont lui apportait durant la bataille de la Marne (6-13 septembre 1914). Mais la crédibilité des synthèses du 2e Bureau s'émoussa à mesure que le front s'enterrait, laissant rapidement la place à une défiance qui fit négliger à Joffre les avertissements annonçant la bataille de Verdun (21 février-11 décembre 1916). Pareillement, l'échec de l'offensive du nouveau généralissime, Robert Nivelle, sur le chemin des Dames (16 avril-4 mai 1917) était, en grande partie, le résultat de la négation des renseignements pourtant fournis à temps. Pressés de redonner du mouvement à la guerre, les décideurs militaires français écartèrent toujours les données qui les auraient amenés à remettre en question leur « plan directeur ». La conception traditionnelle de la manœuvre marqua encore durablement les esprits.

Il fallut un changement paradigmatique – limiter les pertes humaines – pour que les vues du haut commandement changeassent. L'arrivée des généraux Philippe Pétain (1917) et Ferdinand Foch (1918), persuadés qu'il valait mieux asséner des coups sûrs à l'ennemi grâce à un rapport de force favorable, tout en se prévenant de ses surprises, donna enfin au renseignement du colonel Edmond de Cointet, chef du 2e Bureau « A » à compter du 2 juillet 1917, la place qu'il aurait dû occuper dès les premiers jours du conflit. Foch se reposa largement sur les reconnaissances fournies par les trois escadrilles de Weiller et leur section d'interprétation d'images de Paris. Mais la clé de son offensive du printemps 1918 fut le décryptement des codes des armées allemandes qui faisaient mouvement sur Paris. Le capitaine de réserve d'artillerie Georges Painvain, ingénieur des mines dans le civil, vétéran de la bataille de la Marne, en était à l'origine. Affecté à la section du chiffre de l'état-major depuis janvier 1915, il avait à son actif plus de 200 décryptements de codes allemands (ARC, ABC) lorsque, le 2 juin 1918, il parvint à casser un nouveau code (KRU) et à révéler le contenu d'un message situant la prochaine offensive allemande dans la région de Remaugies-Tilloloy. Le 11 juin, les armées françaises et américaines mettaient fin à l'avancée ennemie sur Paris et ouvraient la voie vers la victoire finale{545}.

La fragilité du contre-espionnage

La Première Guerre mondiale marquait aussi le retour des militaires dans le domaine du contre-espionnage. Huit ans après la fin de l'Affaire Dreyfus, le haut commandement militaire n'était pas plus préparé au partage des compétences qu'il ne l'avait été quand Cavaignac avait retiré cette responsabilité à la Section de renseignements. Pourtant, guerre de coalition, le conflit imposait non seulement un concours de la Sûreté et du 2e Bureau, mais également un retour de la gendarmerie, qualifiée pour la Sûreté aux armées, et la mise en place d'une coopération internationale. Cette activité étant menée par les mêmes hommes, surtout chez les militaires, qui se mêlaient aussi de renseignement, le mélange des genres pouvait conduire à une certaine fragilité du contre-espionnage, corrigée par l'application rigoureuse de la loi d'avril 1886. Mais, à la guerre, le renseignement était un jeu qui se jouait au moins à deux et où tous les coups étaient permis. Alors que l'opinion publique – et la classe politique – française croyait voir se rejouer l'espionnite de 1870, le risque d'être leurré par l'*Abteillung IIIb*, le *Nachrichetenabteilung* de l'Amirauté ou un des services mis sur pied par les *Auswärtiges Amt*, eux aussi agissant sans réelle coordination, était bien réel.

La création de la Section de centralisation des renseignements visait à renforcer la lutte contre l'espionnage. Mais cette mesure concernait en fait la bureaucratisation du renseignement. Surtout, malgré l'accord de juin 1913[546], les hauts responsables militaires et policiers tentaient de s'accaparer la totalité de cette activité qui, l'enjeu était d'importance, n'était pas autonome. Pour les premiers, elle appartenait au Contrôle général des services de recherches judiciaires ; pour les seconds, au contraire, elle devait faire partie de l'autorité de la Section de renseignements, à laquelle devaient se plier les policiers. Ce débat, que d'aucuns pouvaient voir comme une « guerre des polices », retarda la mise en œuvre de la proposition du capitaine Ladoux, du SCT. Il avait adressé son premier rapport sur la nécessité de coordination le 20 novembre 1914 à son ministre de tutelle, Millerand. En avril et en mai suivant, il dut multiplier les contacts au sein de l'état-major (colonel Valentin) et au cabinet du ministre (Tannery) pour faire avancer son projet de SCR. Créée le 28 mai 1915, elle donna néanmoins lieu, en septembre suivant, à un échange de lettres entre le ministre de l'Intérieur Louis-Jean Malvy et son collègue de la Guerre. Le premier obtint même que le second déchargeât la SCR de tout pouvoir de police ; par la même occasion, Millerand ôtait aux Armées tout pouvoir judiciaire[547].

La crainte de Malvy et de la haute hiérarchie policière de perdre son autorité sur ses personnels n'était pas réelle. La collaboration aux niveaux opérationnels avait été apaisée par le colonel Dupont et son homologue de la Sûreté générale, Hennion. La succession de ce dernier, au rythme de six directeurs en quatre ans, empêcha toute mauvaise entente, comme le montrait le partage de compétences de 1913. À la mobilisation, le contrôleur général des services de recherches judiciaires Jules Joseph Sébille avait été nommé conseiller technique pour le maintien de l'ordre aux armées, avec rang de général et adjoint au lieutenant-colonel Zopff, chef de la Section de renseignement. La stabilité de ces deux postes, même si le militaire fut remplacé à l'automne 1917 par le colonel Louis Gourguen, était le meilleur gage de la stabilité des relations entre police spéciale et renseignement militaire[548]. Ce ne furent que les maladresses de Ladoux qui conduisirent, d'une part au rattachement du 5e Bureau au 2e, d'autre part à l'attribution du contre-espionnage à un commissariat spécial à la sûreté générale par Clemenceau (décret du 12 février 1918).

Mais cela ne bouleversa pas la collaboration des policiers et des militaires dans le contre-espionnage au niveau des points d'entrée en France (Folkestone, Annemasse, Nice et Hendaye), cible principale de l'espionnage allemand. Ils imposaient à toute personne désireuse d'entrer d'être soigneusement débriefée. En outre, des postes avancés avaient été installés dans les pays neutres, non en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg envahis, mais en Suisse et aux Pays-Bas par l'entremise des attachés militaires et d'antennes de la Section de renseignements camouflées en entreprise commerciale, ainsi qu'en Espagne, à partir de mai 1915, et en Italie, un an après. Ces activités n'étaient pas sans risques, les polices nationales des pays d'accueil pouvant se montrer pointilleuses ; les services français, britanniques et allemands perdirent de nombreux agents en Suisse. Le capitaine Desvernine perdit entre mai et août 1916 le brigadier Dépassel (Genève) et Ernest Chevillod (Lausanne) démasqués par le contre-espionnage helvétique, mais seul le premier fut arrêté, le second s'évadant de chez le juge avec naturel et gagnant la France. En novembre 1917, Desvernine perdit un troisième agent, l'Allemand Heinrich Günther, qui le renseignait depuis la Suisse sur ce qui se passait de l'autre côté de la frontière. D'autres, comme le journaliste Francesco Perri, s'éloignèrent apparemment d'eux-mêmes, par peur des poursuites judiciaires[549].

Les infiltrations allemandes furent des plus limitées. Contrairement à 1870, les *Kriegsnachrichtenstellen*, depuis Lörrach (via la Suisse), Strasbourg, Anvers (via les Pays-Bas et même la Suisse), Bruxelles (via les Pays-Bas), Berlin (via la Scandinavie), ne pouvaient plus compter sur une proximité culturelle avec les populations civiles, qui, cette fois, jouait en faveur des Alliés. L'opération

d'information autour des atrocités allemandes en Belgique leur avait ôté tout soutien dans les opinions publiques. Aussi, les agents allemands furent essentiellement des déserteurs français retournés, dont la plupart étaient des agents doubles de la SCR. L'exemple le plus connu, aussi bien du recours allemand aux neutres que des pratiques françaises pour retourner des agents, est celui de la Hollandaise Margaretha Zelle McLeod. Plus connue sous le nom de Mata Hari, elle avait été recrutée pour son carnet d'adresse par l'*Abteillung IIIb* et Ladoux avait essayé pareillement d'en faire son agent. Comme elle ne l'avait pas voulu et qu'elle n'était pas faite pour l'espionnage, Français et Allemands la menèrent à la mort. Le manque d'agents francophones poussa le renseignement allemand à recruter parmi les soldats du *Reich* ceux qui avaient servi dans la Légion étrangère avant guerre. Par ailleurs, l'infiltration en France, par la Suisse, les Pays-Bas ou l'Espagne, était longue, délicate et, finalement, ôtait tout intérêt tactique aux informations pouvant être recueillies. Ainsi, que valait la reconnaissance de cet ancien légionnaire flamand, depuis Dixmude jusqu'à Berne, à bicyclette et en train, en passant par Dunkerque, Paris et Dijon ? En décembre 1914, l'*Abteillung IIIb* reconnaissait une « certaine interruption » de ses activités à l'Ouest ; interruption qui devait durer jusqu'au début 1916 et à la réorganisation des *Kriegsnachrichtenstellen*{550}.

Ceci posé, il serait erroné de penser que le climat d'espionnite entretenu en France depuis l'affaire Maggi-Kub, en juillet 1913, correspondît à une certaine réalité. Certes, des espions furent arrêtés, comme l'affirmaient une certaine presse et une certaine classe politique. Mais ils furent moins nombreux que les 500 fusillés revendiqués par le « chasseur d'espion » Georges Ladoux et toute la littérature romanesque d'après-guerre. Tout au plus y eût-il 400 condamnations (dont seuls 32 % de fusillés){551}, pour quelque 4 000 arrestations, soit un taux de 10,22 %, en diminution de 30 % par rapport à 1905-1914 (59 %), mais également au taux allemand (17,7 %). Bien évidemment, il convient de relativiser la réalité de ces chiffres tant l'accusation d'« intelligence » ou de « commerce » avec l'ennemi englobait aussi bien des cas avérés d'espionnage que diverses infractions sans lien avec cette activité. Ainsi, de nombreuses affaires, particulièrement en matière d'introduction dans un camp retranché, restaient improuvables malgré la certitude affichée des autorités. Enfin, de nombreux cas ne laissaient pas de traces dans les archives. Cette prudence expliquait peut-être la décision de l'Intérieur, dès août 1914, de suspendre l'application des inscriptions au carnet B, en plus de la volonté affichée de favoriser l'« union sacrée » des partis politiques et des syndicats jusqu'à la victoire. En effet, au 27 juillet, 2 481 noms y figuraient dont 28,62 % étaient convaincus d'espionnage. Mais parmi ces 561 étrangers et 149 Français

ne figuraient que 38,17 % des personnes arrêtées pour ce délit au cours du deuxième semestre 1914. Le climat d'espionnite de l'avant-guerre, encouragé par la presse, avait grossi inutilement les rangs des suspects, dont seuls 9,35 % furent finalement condamnés.

Quelle coordination interalliée ?

Le contre-espionnage fut toutefois à l'origine d'une évolution majeure : l'échange de renseignements entre alliés. Certes, de juillet 1915 à juillet 1918, seize réunions interalliées (conseil de guerre, ministres et chefs de gouvernement) évoquèrent la question de la coordination des opérations et de la communication des informations au niveau stratégique. Et le colonel Dupont avait obtenu, lors de la conférence de Furnes, le 22 novembre 1914, l'ouverture d'un guichet franco-belgo-britannique à Folkestone, le port d'entrée en Grande-Bretagne en provenance d'Europe du Nord. Mais, non contents de s'ignorer, les différents représentants nationaux préféraient se livrer à une véritable guerre des services[552], comme les armées de l'Entente (françaises, russes, belges et britanniques, puis italiennes, serbes, roumaines, portugaises et japonaises) entendaient conserver sur leurs théâtres d'opérations leurs moyens de recueil et d'analyse de l'information. Ainsi, les grands réseaux de *train watching* belges et luxembourgeois étaient gérés par l'*Intelligence Corps*, alors que les réseaux français étaient plus actifs en Suisse, après deux années (1916-1917) perdues dans une compétition inutile avec les services britanniques aux Pays-Bas[553]. Parfois, comme lors de l'expédition avortée des Dardanelles, une collaboration franco-britannique s'établit par défaut, jusqu'à ce que l'autorité politique en décidât autrement[554].

Les relations interalliées furent plus faciles au niveau de la chasse aux espions. À Folkestone, à Paris comme à Londres, où la SCR avait des bureaux, la collaboration entre les représentants de la Sûreté générale et du *Secret Service Bureau* (1909) (MO-5 en 1914, puis MI-5 en 1916), était courante depuis l'avènement de la République, quarante-quatre ans auparavant. Cette habitude de travailler ensemble facilitait les enquêtes et les filatures des deux côtés de la Manche. De même, l'entente avec la Sûreté belge ou avec le *Federal Bureau of Investigation* américain était facilitée par la menace commune. Enfin, cette collaboration prolongeait les réflexions émises autour des procédures d'arrestation et d'extradition, techniques d'identification et centralisation des fichiers à Monaco, entre officiers de police, juristes et magistrats, lors du Congrès international de police criminelle, au début de 1914.

La chasse à Mata Hari (H 21) fut ouverte grâce à cette collaboration. Cet agent allemand, recrutée par l'*Hauptmann* Hoffmann, chef du renseignement de la *3. Armee* à l'automne 1915, avait été confondue avec une autre, Clara Benedix (AF 05) au printemps 1916. Les Britanniques recherchaient cette dernière en raison de son activité durant l'*Easter Rising* dublinois de la Pâques précédente. Las, Mata Hari n'était encore coupable de rien et fut autorisée à poursuivre son voyage vers l'Espagne, puis Paris. L'attrait de Mata Hari pour l'uniforme la fit suspecter par Ladoux, qui chercha à en faire un agent de la SCR. Le refus de la jeune femme indisposa le « chasseur d'espion » au plus haut point. Il indisposait également les Allemands qui, en janvier 1917, ne voyant venir aucune information, décidèrent de la « brûler »[{555}] au moyen d'une transmission chiffrée d'un code ancien, c'est-à-dire de signaler son appartenance à l'*Abteillung III*. Interceptés par le poste de la Tour Eiffel, les décodeurs de la section du chiffre de l'état-major, du général Cartier au capitaine Painvain, eurent tôt fait d'apporter les preuves de la culpabilité de l'ancienne artiste de cabaret. Et la rigueur du 3e conseil de guerre fit le reste en condamnant cette apprentie espionne. Le capitaine Pierre Bouchardon réclama la mort comme il le faisait souvent, quand bien même les preuves étaient légères.

Une dérive du renseignement

La même rigueur d'une jurisprudence d'exception s'appliqua à d'autres délits assimilés à de l'espionnage alors même qu'il n'en était souvent rien. Ainsi pour Paul-Marie Bolo, impliqué dans une affaire de financement de journaux, comme l'avaient prouvé les services italiens et la justice américaine. Seulement, ni Bouchardon, ni Ladoux ne devinèrent que se cachait derrière cette affaire une véritable opération d'information allemande lancée en mars 1915. Perçue comme l'*« affaire Dreyfus de la Grande Guerre »*[{556}], avec son Zola en la personne de Joseph Caillaux[{557}], l'affaire Bolo-Pacha fut l'occasion d'une dérive du renseignement ; ce faisceau d'informations contradictoires fut habilement utilisé par un homme politique pour asseoir son pouvoir. Comme dans l'affaire Maggi-Kub, sa médiatisation fut d'abord le fait de *L'Action française*, toujours informée par le commandant Charles Baudier, officier de renseignement de la place de Paris, se cachant toujours derrière Léon Daudet. Mais à la différence de 1913, Georges Clemenceau, à travers son *Homme enchaîné*, était du côté de l'accusation.

À sa base se trouvait une opération d'information allemande, destinée à agir sur l'opinion publique en France et en Italie afin d'en changer la perception du

conflit au bénéfice des puissances centrales favorables à la paix. Elle était dirigée depuis Berne par le chef de légation, le *Freiherr* Konrad von Romberg, en liaison avec le ministre des Affaires étrangères du *Reich*, Gottlieb von Jagow, et le responsable de la propagande pour les pays neutres, le député du Reichstag Matthias Erzberger. Elle visait à prendre des participations dans des quotidiens aussi divers que *Le Bonnet Rouge* (pacifiste à tendance anarchiste), *Le Journal du Peuple* et *Le Figaro* (bellicistes). Plusieurs personnalités liées au Parti républicain, radical et radical socialiste furent approchées par Romberg grâce à l'entremise d'agents allemands ; certains furent rapatriés spécialement de Belgique occupée, comme le journaliste hongrois Léopold Lipscher, pourtant interdit de séjour en France, mais intime de Joseph Caillaux depuis l'été 1914, ou l'administrateur du *Bonnet Rouge*, Émile Duval *(Dummler)*. Plusieurs journalistes, comme le directeur de *L'Éclair*, Ernest Judet, en contact depuis 1913 avec la légation allemande, ou le capitaine de vaisseau Alfred Delpierre, directeur du *Moniteur de la Flotte*, et des parlementaires français, comme Léon Accombray *(Herr 32)*, participaient aussi à l'opération. S'ajoutaient encore des Suisses, comme le peintre Hans Bossard *(Pilatus)*, et les Égyptiens d'Abbas Hilmi Pacha, Yusuf Siddiq Pacha et Muhammad Farid Bey. Naturellement, l'opération jouissait de la bienveillance du gouvernement fédéral suisse, depuis le conseiller radical-démocrate Arthur Hoffman jusqu'à son ambassadeur à Paris, Charles-Édouard Lardy.

Pourtant, cette manœuvre allemande n'était pas des plus sécurisée. Le contre-espionnage français en fut averti rapidement. Dès juillet 1915, l'ancien khédive évoqua avec l'épouse de Farid, la journaliste française Renée Riffard, plus connue sous le nom d'Aziza de Rochebrune, un plan allemand visant à lancer une campagne pacifiste en France. De retour à Paris, cette dernière s'en ouvrit à un confrère, Jean Longuet, proche de Clemenceau, qui la dirigea vers un ancien député, le capitaine Paul Bénazet. Il en avertit immédiatement le président de la République Raymond Poincaré et le Garde des Sceaux Aristide Briand. En octobre suivant, dans le cadre d'une procédure suisse contre un proche d'Abbas, Siddiq, le nom de Bolo fut lancé comme responsable d'achats de journaux français pour le compte du *Reich*. Le 29 novembre, Poincaré était mis au courant par la légation de Berne et la Sûreté pouvait commencer son enquête sur le mouvement pacifiste et le *Bonnet Rouge*. En février 1916, le dossier fut transmis au 3e conseil de guerre de Paris pour « intelligence avec l'ennemi ». La justice d'exception, assistée de la SCR, se lança dans une affaire gigogne qui l'amena à poursuivre alternativement Miguel Vigo, dit Almeyrada, directeur du *Bonnet* – garrotté dans sa cellule en août 1917 –, puis Bolo, puis Duval et enfin Judet en 1923. Mis à part ce dernier, tous furent condamnés à morts.

Il en alla différemment pour les politiques incriminés. Vigo comme Duval étaient des proches de Malvy, le ministre de l'Intérieur. *L'Action française* se délecta, entraînant derrière elle toute la presse parisienne. Son nom ayant été mentionné dans les réunions de Genève, chez Abbas Hilmi, Clemenceau fit dépêcher par Ladoux un journaliste, promu inspecteur auxiliaire, sous couverture du correspondant du *Matin*, Georges Casella ; celui-ci avait pour mission de brouiller les pistes et de réunir le maximum de pièces incriminant Joseph Caillaux. La campagne de presse commença de s'agiter autour de ces deux familiers qu'étaient Malvy et Caillaux, tandis que leur vieil ennemi se construisait une carcasse de Tigre pour terminer la guerre. Dans l'intervalle, Ladoux se voyait suspendre pour indélicatesse, puis inculper avec Charles Humbert pour trahison{558}. Il était victime d'une affaire qu'il aurait pu monter, où les faux documents succédaient aux faux témoignages.

Rien n'avait vraiment changé dans le traitement judiciaire, médiatique et politique des affaires réputées d'espionnage en France depuis l'Affaire Dreyfus. Le caractère accusatoire de la justice française permettait de condamner un individu, combien même les faits n'étaient pas sûrement établis. Le rôle du contre-espionnage, aussi bien la Sûreté que la SCR, se limitait moins à prouver l'incrimination des personnes poursuivies qu'à en assurer la certitude par le crédit que leur prêtait la justice. Des vies étaient ainsi broyées sans preuve autre que la conviction de fonctionnaires, civils et militaires, qu'elles devaient être coupables. Ainsi un coiffeur marseillais, réformé pour cause de diphtérie, Henri Bellon, fut condamné par le conseil de guerre de la XVe région (Marseille), le 8 août 1916 à vingt-six ans de bagne. Son crime ? Une accusation d'un escroc au renseignement, condamné pour espionnage au profit de l'Allemagne en Suisse, mais ayant obtenu l'oreille d'un Desvernine – un des rares professionnels du renseignement de cette époque – fatigué nerveusement par sa continuelle chasse aux traîtres{559}. Certes, le caractère routinier et brutal du travail de contre-espion permettait les récupérations politiques de toutes sortes. Toutefois, il restait le meilleur instrument pour détecter les infiltrations d'agents adverses à l'intérieur du tissu national. Pourtant, l'ampleur de sa suspicion, essence du métier, rendait parfois inopérant ce dispositif. Pour preuve, l'agent 17, travaillant pour le renseignement allemand depuis 1867, ne fut jamais identifié. Et ce fut tout naturellement que l'Autrichien August Freiherr von Schluga put quitter Paris pour Genève, malade certes, à l'automne 1916. Les dernières informations de ce journaliste politique, accrédité dans tous les ministères français, portaient sur l'offensive ratée de septembre 1915{560}...

Chapitre 7
Le renseignement comme instrument de l'État

1919-1939

La sortie de guerre du renseignement français

La guerre qui s'achevait le 11 novembre 1918 marquait sans conteste une césure dans l'histoire du renseignement français. Les réformes de 1917 bouleversèrent l'état d'esprit prévalant avant-guerre. La vague de publications entourant le renseignement, mais également les hommes qui prenaient la tête des services tranchaient radicalement. L'évolution du renseignement dans l'entre-deux-guerres trancha définitivement avec celle de la période précédente. Désormais, le renseignement quittait son germanocentrisme initial pour s'ouvrir sur le monde.

La gestion de l'affaire Bolo par les différents services de contre-espionnage, mais plus encore le caractère politique qu'elle avait pris sous l'impulsion de Clemenceau conduisirent à un profond mouvement policier après que ce dernier fut devenu Président du Conseil. Le préfet de police de Paris et le directeur de la Sûreté, parce que nommés par Malvy, furent remerciés. Après les mouvements d'organigramme du printemps 1917 au sein du 2e Bureau et les mutations en régiment de Bouvard (à la tête de la SR de l'« Intérieur » depuis avril 1915), Zopff – après sa gestion de la répression des mutineries du printemps à la tête du Bureau des services spéciaux, créé au sein du Service de renseignements aux Armées{561} – et Lambling (où il trouva la mort en 1918), l'inculpation

de Ladoux avait parachevé le renouvellement des militaires impliqués dans le renseignement.

S’ils n’étaient plus choisis en raison de leur naissance dans un des anciens départements de l’Est annexés par le *Reich* depuis que le lieutenant-colonel Antoine Goubet avait créé le 5e Bureau en 1915, les chefs de la Section de renseignements (SR) étaient tous des hommes ayant « commencé très tard à faire du renseignement »[562]. Aucun n’avait connu les affres des affaires Dreyfus et Bolo. Les lieutenants-colonels Almire Bouvard (1918-1920), Robert Lainey (1920-1928), Edmond Laurent (1928-1934), Henri Roux (1934-1936) et Louis Rivet (1936-1943) avaient tous une expérience préalable du feu, en majorité (67 %) dans l’infanterie, donc soumis aux affres du combat, blessures (Lainey) ou captivité (Rivet). Tous avaient rejoint le 2e Bureau ou la SR, volontairement (Lainey), après leur stage à l’École de guerre (Laurent) ou au hasard de leurs affectations (Roux, Rivet). « La moindre expérience du renseignement à la guerre suffit à montrer qu’il y a toujours quelque chose d’utile dans un renseignement quel qu’il soit »[563]. Pourtant, seuls Lainey, Roux et son adjoint Rivet avaient une réelle expérience de la recherche, Laurent présentant plutôt un profil d’analyste. À la différence de leurs collègues nommés à la Sûreté, aucun ne pouvait se prévaloir d’accointances politiques. Le même profil se retrouvait chez les officiers affectés sous leurs ordres, tout au moins jusqu’à la fin des années 1920. À partir de 1931, le renouvellement des effectifs apportait des hommes qui n’étaient pas d’anciens combattants, mais qui côtoyaient des réservistes qui en étaient, comme le colonel Wallner ou les lieutenants-colonels Andlauer et Béliard. Ils avaient été versés dans la réserve de leur grade dans les années 1920 et continuèrent à servir le renseignement jusqu’à la Seconde Guerre mondiale. En parallèle, certains exerçaient une activité de détective privé, comme Wallner, rejoignant des policiers comme Desvernine ou des agents, comme Rodolphe Lemoine. S’il n’est pas permis de certifier qu’il opéra cette activité à Paris, sous son identité ou celle de Verdier, il semble qu’il s’en servit sous l’identité du baron von König, lors de son séjour à Barcelone (1918-1920). Les effectifs de la SR (deux tiers de l’effectif total), complétés par la démobilisation tout au long de l’année 1919 de ceux de la SCR (un tiers), s’établirent autour de 26 officiers[564], soit 76 % de plus qu’entre 1874-1914.

Entre la démobilisation et février 1920 se mit en place un 2e Bureau Marine de trois sections (recherche, analyse et attachés navals). Le réseau des attachés navals s’était forgé entre 1886-1913, en direction des pays à forte proportion maritime (Grande-Bretagne, Russie, Italie, Allemagne, États-Unis, Japon). Le fonctionnement d’un SR embryonnaire, envisagé en 1913 mais créé seulement trois ans plus tard à la faveur du conflit, avait permis à la Marine de se doter de

postes terrestres (Évian, fermé en 1919, mais surtout Nice, Constantinople, Shanghai, Dakar, Hendaye et Düsseldorf, transféré à Metz en 1930)[565]. La faiblesse budgétaire du 2e Bureau Marine l'amena toutefois à limiter ses ambitions. En mai 1932, il ne restait plus que trois postes centralisateurs (Pékin, Bangkok, Santiago), les autres ayant été fusionnés avec la Guerre, pour figurer un réseau de renseignement que le 2e Bureau Marine voulait mondial[566].

Le 30 novembre 1925, une instruction provisoire sur les renseignements du ministre Georges Leygues avait imposé de considérer comme du domaine du 2e Bureau Marine « tout document, tout fait, toute observation »[567]. Mais ce dernier en était resté à son entreprise « encyclopédique » et à « son entreprise d'édition », fortement teinté d'italophobie, qui l'empêchait d'élaborer un renseignement global[568]. L'entreprise de la Marine de s'émanciper de la tutelle de la SR/SCR était la plus aboutie, mais en montrait aussi les limites. Le jeune 2e Bureau Air ne disposait pas des mêmes prétentions. D'autant que la création d'un ministère de l'Air (1928) fut immédiatement en but aux réticences des ministères de la Guerre[569] et de la Marine pour rendre autonome une véritable armée de l'air, ce qui ne se fit que par le décret du 1er avril 1933. En juillet suivant, la première section créée au sein du nouvel état-major général fut celle dédiée au renseignement, trois mois avant les autres. D'autres mouvements d'organigramme occupèrent le 2e Bureau Air jusqu'en 1939[570]. Aussi privilégia-t-il la nomination d'attachés de l'air (15 nommés de 1934 à 1939, dont les deux tiers au cours de l'été 1939) et l'élaboration d'un *Guide de l'informateur aérien* (1938) au traitement d'agent[571].

La seule constante avec la première époque du renseignement militaire (1874-1914) était la permanence du mépris du haut commandement pour cette activité. Ce dédain tranchait non seulement avec la police, où le renseignement occupait une « part essentielle de la pratique professionnelle »[572], et la Marine mais également avec l'opinion publique. En effet, l'après-guerre marquait un changement de ton des publications sur l'espionnage. Autant les années 1913-1914 avaient été marquées par des accusations, souvent exagérées, sur la vigueur des menées allemandes, autant la vague de publications 1931-1940 se nourrissait des succès, inventés ou simplement romancés, du « 2e Bureau » pendant le premier conflit mondial. Ladoux y trouvait un exutoire après sa piteuse sortie des services entre 1919 et 1923. D'autres, comme le journaliste Jean Bardanne, gagnaient en notoriété en suivant ce filon. À noter que les plus grands succès de ce genre de littérature pendant la période furent les traductions des souvenirs des anciens agents britanniques Marthe McKenna et le *captain* George Hill, accréditant une légende de supériorité du *Secret Intelligence Service* par rapport à son homologue français. Ancien officier d'infanterie ayant servi au poste

interallié de Folkestone, le journaliste Robert Boucard s'attaqua à ce mythe, mais plus par hostilité envers Albion que par connaissances réelles[573]. Cette exposition romanesque du renseignement fit dire au général Charles de Gaulle que

> « la jeunesse avait montré beaucoup de goût pour les histoires de 2e bureau, de service secret, de police, voire de coups de main et de complots. Les livres, les journaux, le théâtre, le cinéma s'étaient largement consacrés aux aventures de héros plus ou moins imaginaires qui prodiguaient dans l'ombre les exploits au service de leur pays[574]. »

Les tentatives de coordination du renseignement

Bien évidemment, il y avait un pas entre fiction et réalité. Les affres de la bureaucratisation enlevaient toute dimension romanesque au travail de renseignement. La Première Guerre mondiale avait certes généré un comportement plus communautaire qu'il ne l'avait été depuis l'Affaire Dreyfus. Mais la nécessité avait aussi induit une réelle segmentation. Alors que les années de la République opportuniste (1879-1898) avaient été déterminantes pour l'autonomisation du contre-espionnage, attribué à la « police politique », et l'affirmation d'une politique extérieure militaire, l'entre-deux-guerres fut tout aussi décisif pour l'affirmation d'une information économique extérieure, qui touchait à nouveau aux compétences des Affaires étrangères.

Cette évolution était permise par la montée en puissance des questions économiques, avec l'organisation d'un blocus contre l'Allemagne (mars 1915). Au Cabinet du ministre de la Guerre et au 5e Bureau s'étaient développés des services de renseignement économique, animés par Jean Tannery et Frédéric François-Marsal. Avec la victoire, le maréchal Foch avait transporté en Allemagne son GQG de l'Armée, organisé autour de deux pôles, l'un purement militaire, l'autre administratif. De décembre 1918 à fin avril suivant, les Services économiques avaient été confiés à un ingénieur-général de l'armement maritime, Gabriel Maugas. Mis en retraite, il était passé au service privé de son ami Théodore Laurent, pour prendre la tête des biens de la *Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten-A.G.* au Grand-duché de Luxembourg[575]...

À Paris, les structures économiques et militaires avaient été pareillement démantelées et leurs personnels versés dans la réserve. Leur réactivation était prévue dans le cadre de la « mobilisation économique », dont le 2e Bureau était en train d'échafauder une doctrine sur le modèle industrialo-militaire élaboré par l'état-major belge[576]. Il plaçait alors tous ses espoirs dans le lieutenant-colonel de réserve François-Marsal, qui connaissait une rapide carrière ministérielle

(1920-1924). Mais de mauvaises affaires et des condamnations judiciaires emportèrent dès 1931 et les ors de la République, et les honneurs militaires[577]. La perte de ce lien avec le monde des affaires expliquait certainement l'échec des militaires à faire émerger une coordination interministérielle du renseignement économique, même défensive, comme suggéré par la loi réprimant l'espionnage du 26 janvier 1934. Elle ne fut pas compensée par les rares officiers de réserve du 2e Bureau exerçant une activité économique de premier plan, comme Henri Beliard, propriétaire des chantiers navals Beliard-Chrighton et Cie à Anvers et Ostende[578]. Finalement, le dossier avait échappé depuis l'automne 1928 au 2e Bureau, récupéré par le Conseil supérieur de la Défense nationale (CSDN)[579].

L'information économique extérieure resta le domaine des Affaires étrangères. Elle s'inspirait de l'expérience britannique du *Commercial Intelligence*, d'après les missions interalliées chargées du Blocus. Organisée selon une architecture légère autour du *Board of Trade* (BoT) et de son *Statistical Department*, elle avait été lancée en 1832, vingt-deux ans avant que ne fût organisé un premier service de renseignement militaire. Avec la guerre, le BoT était devenu l'animateur de l'information économique étrangère. Naturellement, comme en France, le principe de l'unité de l'action extérieure imposait de passer par un *Foreign Office* tout aussi dépourvu de connaissance économique que ses confrères européens. Aussi, en septembre 1917, les deux ministères s'étaient associés pour créer un *Department of Overseas Trade*. Ce modèle était cependant difficilement transposable en France. Comme l'avaient constaté les militaires, il n'existait pas dans ce pays de sphère de consensus entre entrepreneurs et pouvoirs publics. En mai 1919, la nomination de Philippe Berthelot, artisan de la réforme de 1907, à la direction des Affaires politiques, permit de compléter des Relations commerciales. Issues de l'ancien sous-secrétariat d'État du Blocus, elles devenaient une sous-direction, confiée à Jacques Seydoux[580]. Ce dernier se borna simplement, deux ans plus tard, de « demander aux Chefs de mission diplomatique de lui faire parvenir périodiquement un rapport d'ensemble sur la situation économique du pays de leur résidence »[581].

Affecté lui aussi au sous-secrétariat d'État au Blocus, le lieutenant-interprète et philologue Daniel Serruys avait remarqué la mise en place de cette fonction de renseignement économique. Mais, repéré par Clemenceau pour préparer les clauses économiques de la Paix, il en avait été temporairement distrait. Dès le printemps 1918, il avait établi un service de l'information économique au ministère du Commerce, en accord avec son titulaire, Étienne Clémentel[582]. Le ministre était le seul en France à pouvoir permettre la réalisation de l'expérience

britannique : il bénéficiait du soutien des milieux d'affaires, dont il permit la réunion dans une Confédération générale de la production française. La loi du 25 août 1919 confia au Commerce la charge des services de l'Expansion commerciale et refondit le corps des attachés commerciaux. Mais la profonde inimitié entre Serruys, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce (1920-1927), et son ancien collègue Seydoux{583} expliquait aussi l'avènement de cet embryon de renseignement économique. Si le Quai d'Orsay réussissait à conserver les grands postes d'expansion, comme Londres, il lui fallait laisser à des professionnels, issus des grandes régions exportatrices ou des principaux groupes de pression patronaux, la charge du renseignement économique. L'information devenait « un service public que tout un chacun pouvait exiger et consulter afin de mieux exporter »{584}.

Cette documentation économique resta toujours décentralisée à l'extrême. Au sein de leur ministère, les attachés commerciaux cohabitèrent avec les chambres de commerce, l'Office national du commerce extérieur et les Conseillers du commerce extérieur. Les crises économiques des années 1920 révélèrent aussi l'insuffisance de leurs moyens. Dès 1924, nombre d'offices commerciaux durent fermer leurs portes. Onze ans plus tard, le Commerce ne disposait toujours pas

« de la documentation, ni du personnel qui lui seraient indispensables pour être renseigné à tout moment, non seulement de la marche générale de la production française, mais encore sur les besoins de ses divers éléments{585}. »

Aucune coordination n'existait pour permettre la prise de décision, le Commerce comme le Quai d'Orsay préférant s'en remettre à des organismes privés, comme l'Association nationale d'expansion économique (1915) ou le Comité d'action économique et douanière (1925), qui constituaient autant de lobbies différents d'intérêts particuliers. Pour corriger ces défauts, il manqua une volonté politique notable depuis le départ de Serruys pour la Société des Nations en 1927. Le contexte de mobilisation économique, qui conduisit à considérer la divulgation d'informations économiques comme de l'espionnage par la loi de janvier 1934, amena à démanteler les structures d'information du ministère du Commerce au profit des Affaires étrangères{586} et du CSDN.

En fait, si toute coordination du renseignement, quel qu'il fût, était impossible, cela tenait tout simplement à l'inexistence d'une culture interministérielle. La présidence du Conseil n'avait jamais été un organe d'arbitrage intergouvernemental, sauf sous le mandat fort de Georges Clemenceau. Il fallut le décret du 31 janvier 1935 pour que naquît le secrétariat général du gouvernement, et la nomination à sa tête de Jules Moch (1936-1937) pour que s'affirmât cet embryon de coordination{587}. Mais l'inertie régnait en

maître, comme s'en aperçut le CSDN lorsqu'il souhaita sensibiliser les ministères des Colonies, des Travaux Publics, de la Justice, des Affaires étrangères, des Finances, de l'Économie nationale, du Commerce, du Travail, des PTT et de la Marine marchande. Au terme de trois réunions (décembre 1938-février 1939), aucun consensus ne s'était dégagé{588}. Sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil avant de remplacer Roger Salengro à l'Intérieur, Marx Dormoy s'en sortit pourtant mieux. Soucieux de « coordonner (...) l'activité des organes d'information, civils, militaires et policiers » (présidence du Conseil, Affaires étrangères, 2e Bureaux des trois Armées, SR/SCR, préfecture de police, Sûreté nationale), il entendait ainsi « souder [...] plus étroitement que par le passé les activités concourant à la Défense nationale »{589}. L'époque était marquée par la guerre d'Espagne et l'attention politique focalisée sur cette répétition générale de la guerre à venir. Pourtant, l'impulsion se limita à 25 réunions sous les seuls ministères Dormoy (juin 1936 à janvier 1938, mars-avril 1938). Là encore, il manqua une volonté politique. En outre, ces réunions hebdomadaires se tinrent au ministère de l'Intérieur, et non à la présidence du Conseil, donnant le sentiment aux différents participants, et particulièrement aux militaires, de travailler pour la police{590} !

À l'absence de travail interministériel s'ajoutaient inévitablement les rivalités entre administrations. Naturellement, elles n'étaient pas propres aux services de renseignement, comme le montrait l'échec du premier Haut-commissariat d'Alsace-Lorraine (1919). Confié à l'ancien directeur de la Sûreté générale (novembre 1917-août 1918), le conseiller d'État Jean Maringer, parce qu'il avait la confiance de Clemenceau, son action fut vouée à l'échec du fait de la concurrence à laquelle se livraient le service d'Alsace-Lorraine, dépendant de la présidence du Conseil, et les représentants de chaque ministère à Strasbourg ; après quatre mois, il avait été remercié et un homme politique affirmé, Alexandre Millerand, avait été nommé. Ce rapport entre administrations et dirigeants était également essentiel dans le cycle du renseignement. Les rivalités entre les « organes d'information, civils, militaires et policiers », comme les percevait Dormoy, se nourrissaient encore des vicissitudes de l'évolution de l'actualité. Dans ce monde clos où n'évoluaient finalement que quelques individus, les questions de personnes comptaient énormément. Autant le couple Dupont-Sébille fonctionna entre 1908 et 1918, autant la collaboration avec le policier fut problématique pour Laurent, dix ans plus tard{591}. À un autre niveau, il arrivait que des problèmes institutionnels entrassent en ligne de compte. Ainsi, en septembre 1937, la mise en cause d'officiers supérieurs et généraux dans le cadre d'enquêtes sur les mouvements activistes d'extrême-droite suscita l'exaspération de l'état-major de l'Armée aussi bien que du cabinet du ministre

de la Guerre. De même, les Affaires étrangères supportaient mal les opérations d'espionnage (Pinot, à Königsberg, 1936 ; Mauer et Wolff en Suisse, 1938...) et de contre-espionnage (Remartz, 1937 ; Baron ; 1939 ; Abetz, 1940...) qui mettaient à mal les relations diplomatiques de la France.

L'évolution durant l'entre-deux-guerres

La perspective de la fin de la guerre posait la question de sa poursuite dans le cadre de la démobilisation du 2e Bureau. Dès le 8 novembre 1918, un mémoire anonyme reflétait l'état des réflexions du colonel Louis Gourguen, successeur de Goubet, après avoir été celui de Zopff à la SR :

« Si l'armistice avec l'Allemagne vient à être signé, il n'est pas douteux que les services de renseignement doivent continuer leur activité, dans un sens légèrement modifié, mais dans l'ensemble peu différent de leurs bases actuelles en ce qui concerne l'Allemagne et les pays neutres. [...] Mais il serait imprudent de ne pas prendre les mesures nécessaires pour que nous soyons avertis en temps utile d'un revirement qui pourrait se produire dans l'attitude d'un ou de plusieurs de nos alliés (pour si peu probable qu'il paraisse). Sans vouloir suivre les Anglais dans la voie où ils se sont engagés à ce point de vue, en Italie et un peu chez nous, il serait bon, en particulier, de procéder à une organisation discrète nous permettant de garder le contact en Angleterre et en Italie{592}. »

Étaient ainsi posées les grandes lignes du renseignement français d'après-guerre ; Gourguen n'y présida pas, nommé en mars 1919 attaché militaire en Norvège et en Suède pour cinq ans. Pourtant, son apport était essentiel à la formation du nouveau 2e Bureau, après la dissolution de l'état-major du GQG en octobre 1919, autour de la Section des armées étrangères (SAE), subdivisée en directions « allemande » (Europe centrale et du Nord), « anglaise » (monde anglophone), « Méditerranée (ou Midi) » et « Orient » (Pologne, Europe du Sud-est, URSS et Proche-Orient){593}.

Cette réorganisation, qui débarrassait le 2e Bureau de ses oripeaux de guerres économique, de l'information et psychologique, semblait recréer la situation d'avant-guerre{594} plutôt qu'innover. D'ailleurs, au lieu d'être réunies dans une Section de la recherche, qui aurait été le pendant de la SAE vouée à l'analyse, la SR et la SCR restaient des entités indépendantes. Toutefois, la pratique fit que ce pôle voué à l'acquisition de l'information existât à compter de juin 1920, puisque les deux unités eurent le même chef jusqu'en 1942. L'innovation véritable se trouvait ailleurs, dans le réseau de postes au sein de l'espace européen. Le poste de Belfort, avec ses antennes d'Annemasse, Milan et Berne, représentait le plus important centre de France, dépendant directement de la SR/SCR. La libération du territoire national amena la SR/SCR à établir des

antennes à Metz et à Strasbourg en novembre 1919. En 1925, l'ouverture du poste de Bordeaux, dirigé sur l'Espagne et le Portugal, marquait sa décision de couvrir les frontières sud du pays. Trois ans plus tard, ce dispositif était complété avec un poste à Marseille et des antennes à Nice et Chambéry – une troisième à Lugano était envisagée – dirigées sur l'Italie[595].

Le dispositif français restait cependant fortement germanocentré. Les meilleurs éléments des services – André Perruche, Guy Schlesser, Jean Neuhauser, Henry Frenay, Maurice Dejean... – étaient dorénavant formés au Centre d'études germaniques de Mayence (1921-1930), puis Strasbourg, chargé de former les officiers stagiaires aux réalités du voisin allemand ; il assuma ce rôle jusqu'à la fin des années 1960[596] ! L'occupation de l'Allemagne permettait de coordonner l'action des sections parisiennes avec celle du 2e Bureau de l'Armée française du Rhin et la Sûreté du commissaire François Mallet, non seulement dans la zone dévolue à la France, mais aussi au-delà, autour de trois postes (Düsseldorf, Aix-la-Chapelle et de Mayence)[597] ; sur le plan local, les deux services policier et militaire cohabitaient au sein du Service des affaires d'occupation, où ils suivaient les affaires d'espionnage, notamment économique[598]. Pour sa part, la Sûreté s'installait au cabinet du secrétaire général du Haut-commissariat français auprès de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans, sous les ordres du commissaire spécial adjoint André Hémart ; jusqu'en 1930, elle suivit tous les soubresauts de la vie politique allemande[599], notamment la montée du *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* (1926-1930), organisation d'extrême droite dirigée par Adolf Hitler[600].

De nouveaux postes furent installés dans les Balkans et en Bohême, dans la foulée des missions militaires commandées par les généraux Barthélémy (1919) et Dupont (1919-1926), ainsi qu'en Scandinavie, en liaison avec Milan et les moyens de la marine ; le poste de Stockholm prit une importance particulière avec le développement de la menace révolutionnaire communiste. Après août 1922, celui de La Haye connut le même intérêt avec l'effondrement économique perceptible de l'Allemagne. Véritable cheval de Troie, les Pays-Bas offraient aux industriels allemands de conquérir de nouveaux marchés, tout en tournant les prohibitions sur la construction de matériel militaire imposées par le traité de Versailles. L'attaché militaire de La Haye et le Centre de liaison français de Mayence entretenaient jusqu'à l'été 1925 chacun une antenne, dans la plus profonde ignorance de l'une de l'autre. L'hostilité du ministre de France, Charles Benoist, et de l'attaché militaire, le colonel Louis Casanave, expliquait cette situation et seul leur changement débloqua la situation[601].

Cette même année 1925, la SR/SCR complétait son dispositif en

Méditerranée. Jusque-là, le système prévalant avant la guerre avait prédominé. Quatre ans auparavant, la mise en place d'un service de renseignement au Levant, parallèlement au commissariat de la Sûreté au cabinet du haut-commissaire à Beyrouth, avait puisé hommes et méthodes dans le savoir-faire de Lyautey, le Parlement ayant refusé de créer un corps d'administrateurs civils des affaires indigènes comme en Tunisie. Mais leur mission restait héritée des « Bureaux arabes » d'Afrique du Nord, à la fois immersion administrative et identification des menaces pesant sur la présence française[602] et ce modèle connaissait ses limites. Depuis 1921, le bel édifice élaboré par Lyautey se trouvait ébranlé par les raids des tribus rifaines contre les positions françaises et espagnoles au nord du Maroc. Le sursaut stratégique qui conduisit à remplacer Lyautey (en place depuis 1912) par Pétain s'accompagna de l'ouverture d'un poste à Rabat et à Alger. En 1926, ce dernier se vit confier également la responsabilité du Sud espagnol. Des annexes en dépendaient, l'une d'ancienne extraction à Tunis, l'autre installée à Oran, avec une antenne à Tanger sous couverture civile et collaborant avec le SR de la Légion[603].

Le SR de la Légion se mettait en place concomitamment dans une perspective de contre-espionnage. Dépendant du recrutement d'hommes recherchant une chance pour une nouvelle vie dans un monde d'après-guerre en proie à l'écroulement des Empires russe, allemand et autrichien, il convenait à la fois de se prémunir d'intrusions d'indésirables autant que de détecter les agents susceptibles de servir la France. De l'automne 1924 au printemps 1925, en liaison avec la SR/SCR, la Légion instaura un Service de la division d'Oran. Trois ans plus tard, ce système ayant fait ses preuves était élargi à tous les dépôts et cantonnements de la Légion en France et dans ses colonies sous le nom de Service d'immatriculation de la Légion. En 1932, il prit définitivement le nom de Bureau de Légion étrangère et fut rattaché au poste SR/SCR d'Alger[604].

Entre bureaucratisation et politisation

Les années 1930 marquaient une mutation supplémentaire. Si le haut commandement restait timoré, il en allait différemment des armes particulières comme la Légion, qui achevait son évolution administrative avec la formation d'un Bureau des statistiques de la Légion étrangère en 1937[605], ou la toute nouvelle armée de l'Air, qui se dotait d'un 2e Bureau. Que ce soit dans une perspective de sécurité militaire ou simplement tactique, cette bureaucratisation témoignait d'une réelle prise en compte de la nécessité de se renseigner au sein des armées. Parce qu'elle disposait du dispositif le plus complet, l'armée de

Terre ne resta pas à l'écart de ce mouvement, d'autant plus qu'elle le pilotait. En décembre 1926, elle avait accepté une mutualisation de ses moyens avec la Marine se traduisant par une nouvelle organisation des réseaux de postes. Étaient créés des postes particuliers, où seul un département était représenté (Belfort, jusqu'en 1932, pour la Terre, Tunis et Bangkok pour la Marine), mais aussi des postes mixtes, où l'un des ministères était prépondérant (Strasbourg, jusqu'en 1932, Alger, Saigon, Shanghai, Djibouti en 1935, puis Belfort), et des postes doubles, où une véritable liaison était opérée (Riga, Nice, Constantinople, Washington, Rio de Janeiro, puis Rome en 1929, enfin Strasbourg et Dunkerque) [{606}]. En 1928, ces postes furent également mutualisés avec l'Air.

Ces mouvements étaient d'autant mieux permis que la SR/SCR devenait un service d'état-major comme les autres. Annuellement, les chefs de postes étaient convoqués à Paris à compter de novembre 1926[{607}]. Ces réunions étaient l'occasion d'évaluer le travail de l'année passée et d'orienter celui des douze prochains mois[{608}]. En octobre 1932, le général Weygand, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre (1931-1935) et ancien chef d'état-major général (1930-1931), estima le temps venu de diligenter une inspection de la SR/SCR. L'époque était à la généralisation de ces revues de l'emploi des moyens des différentes armes et, même si le renseignement n'avait pas été identifié comme une composante de l'armée, il dépendait du seul ancien collaborateur de Foch de décider de mandater une inspection. Mais l'intérêt de Weygand pour cette science de l'information était réel et rejoignait celui de son successeur à l'état-major, le général Gamelin (1931-1940).

Toutefois, s'il n'aborda pas explicitement le sujet dans son *Journal*[{609}], Weygand signa une préface informée à l'*Étude sur le renseignement à la guerre* du « Lewal » de l'entre-deux-guerres, Jean-Charles Bernis. Ce colonel d'infanterie en retraite, commandant des carabiniers de la Garde monégasque, avait servi à la section allemande de la SAE (1923-1927). Auteur d'un article sur le rôle des 2es Bureaux en campagne dans la publication de l'état-major, la *Revue militaire française*, à l'hiver 1924, il récidiva neuf ans plus tard, dans le même support, avant de faire éditer le tout en 1934[{610}]. Cette fois, il livrait un constat des insuffisances du renseignement français, adepte de l'école dite « des intentions » forgée par Helmut von Moltke, auquel il opposait celle dite « des possibilités », pratiquée par Napoléon. Comme Bernis, Weygand estimait préférable, à la réduction du champ des possibles, d'envisager toutes les hypothèses de l'adversaire. Pour lui, le renseignement devait être pour le commandant en chef

« un élément de sa conception, non pour subordonner sa volonté à celle de l'ennemi, mais pour être à même

de combiner les actions des forces dont il dispose de telle façon qu'il remplisse sa mission malgré les efforts opposés par l'ennemi. »

Entre la théorie de Bernis et la réalité de la SR/SCR, il y eut les enquêtes qu'il diligenta en octobre 1932 et octobre 1933. L'homme choisi par la hiérarchie de l'état-major général fut un autre retraité, l'ancien chef de la section, puis du 2e Bureau (1928-1930), le colonel Lainey. Comme pour toute inspection, il devait identifier la situation, les besoins, les faiblesses et les moyens d'y remédier de la « troupe » visitée. Son constat fut lapidaire : impréparation, carence du réseau de postes et impéritie des moyens de télécommunication{611}. Cette expérience fut peut-être jugée trop radicale, en tout cas, elle ne fut pas rééditée et il ne fut plus parlé d'inspection avant 2013... La création du Bureau d'étude du nord-est (BENE), à Lille, en juin 1933, fut proposée en octobre précédent par Lainey. Aux côtés du Bureau de renseignements et d'études militaires (BREM) de Metz et de la Section des communications militaires (SCM) de Belfort, elle visait à assurer une meilleure couverture de la Belgique et des Pays-Bas, jusque-là assignés au BREM en plus du Luxembourg et de la Rhénanie. La mise en place d'un poste mixte avec la Marine à Djibouti cherchait pareillement à mieux suivre les agissements de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Union soviétique dans la corne de l'Afrique{612}. Mais des postes récents, comme ceux de Belgrade, Sofia ou Téhéran, restaient difficilement joignables, donc contrôlables dans leur fonctionnement{613}.

La question des transmissions radioélectriques dépassait la seule responsabilité du chef de la SR/SCR. Elle engageait, avec celle du colonel Givierge, chef de la section du chiffre du 2e Bureau, tout ce qui concernait l'interception des signaux et le déchiffrement. De ce point de vue, l'expérience du temps de guerre avait été largement oubliée avec la démobilisation. À l'été 1921, réduite à quelque treize personnels, la section du chiffre manqua de cryptographes et de cryptanalystes. Plus encore, la sécurité des codes ne fut plus assurée, depuis qu'un ancien informateur de la SR/SCR avait révélé que les Soviétiques étaient entrés en possession du dictionnaire de chiffrement 77 777{614}. Pour le reste, le chiffre souffrit d'un désintérêt de l'armée, qui se vérifia autant dans la formation, dont l'enseignement n'était même plus assuré depuis 1919 à l'École supérieure de guerre, que dans la mise en œuvre{615}. En octobre 1930, le capitaine Gustave Bertrand fut retiré de la section du chiffre pour monter à la SR/SCR une section D (décryptement). En mai 1935, cette dernière obtint les crédits lui permettant de monter un réseau clandestin sans fil à moyenne (60 km) et longue (250 km) portée promis depuis dix ans{616} ; un an plus tard, la SR/SCR se dotait d'une unité d'interception téléphonique (section E

ou Nemo), à destination des ambassades parisiennes... et du parti communiste à la demande de la Sûreté[617].

Si le vote des crédits des stations d'écoute (Metz, Mulhouse, Mutzig en France) fut sans cesse repoussé, cela tint aussi au manque d'influence de l'armée dans les milieux parlementaires et de ses ministres dans leurs gouvernements, comme le montra la question de la ligne Maginot dans les mêmes années. Avant 1914, le projet de TSF colonial avait également achoppé devant l'inertie de l'administration des Postes & Télécommunication[618]. La situation ne changea qu'en juillet 1936, posant jusque-là des problèmes autant à la SR/SCR qu'aux différents postes en liaison avec elle, comme au Levant[619]. Le colonel Lainey suggéra de développer la pratique des postes mixtes qu'il avait inaugurée avec la Marine. Mais en 1932, il pensait le faire également avec les services alliés.

C'est dans l'Entre-deux-guerres que pour la première fois le renseignement français apparut comme un outil opérationnel permettant d'informer les décideurs, essentiellement militaires et politiques. La France ayant gagné la Première Guerre mondiale, les 2es Bureaux Marine et Guerre, avec la SR/SCR, entendaient « prendre les mesures nécessaires pour [être] avertis en temps utile d'un revirement »[620] du sort. Aux côtés des postes ouverts de par le monde, des liaisons privilégiées furent cherchées auprès des alliés qui avaient combattu contre l'Allemagne. La généralisation des services de renseignement offrait à la Centrale parisienne de faire preuve d'une réelle expérience. Toutefois, la persistance de menaces en Europe l'amena à privilégier une politique étrangère politico-militaire qui, si elle était conforme aux vœux du Quai d'Orsay, lui fut néanmoins défavorable dans des pays pourtant acquis et les services français n'avaient pas une position hégémonique dans l'Europe d'après-guerre. Les initiatives de liaisons ne leur appartenaient pas toujours, lorsqu'elles ne servaient pas à combler un manque.

Une politique étrangère du renseignement

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la France disposait d'un réseau d'information couvrant l'essentiel du continent européen. En plus des postes établis par les services de la Guerre et de la Marine, la SR/SCR récoltait des données grâce aux missions militaires. Certaines avaient été envoyées pendant le conflit et prolongeaient leur activité (Grèce et Roumanie en 1916, Pologne en 1917, Tchécoslovaquie et Hongrie en 1918[621]), mais d'autres avaient été dépêchées au nom de la France victorieuse à travers l'Europe (Lettonie, Lituanie, Estonie, Finlande, Russie blanche) et même au-delà (Égypte-Hedjaz-

Cilicie, Japon...). En outre, cette illusion de puissance, incarnée aussi bien par Clemenceau à Versailles (1919) que par Briand à Locarno (1925), était prolongée par la présidence accordée au maréchal Foch du Comité militaire allié de Versailles (1920-1928), véritable état-major allié de temps de paix, bien que sous une forme réduite, adapté aux nouveaux besoins et formant l'architecture d'un commandement militaire unifié en cas de nouveaux conflits. Surtout, il offrait une source d'information privilégiée sur les anciens Empires centraux en coordonnant l'action des commissions militaires interalliées de contrôle (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Hongrie), de gouvernement et de plébiscite en Haute-Silésie ainsi que du Bureau des affaires politiques et administratives du gouvernement de Thrace occidentale{622}.

Si elles complétaient l'action diplomatique de Paris en offrant traditionnellement une aide militaire (commandement, instruction) et une influence (propagande, action économique, notamment publicité du matériel de guerre), ces missions et autres commissions concourraient aussi au processus de renseignement. Dès le 1er août 1919, encore au sein du Conseil suprême de la Conférence de la Paix, Foch insistait pour que l'on profitât « de l'occupation de la rive gauche du Rhin pour mettre à jour les notices descriptives et statistiques de ces régions »{623} ; le maréchal savait de longue date que sans « service de renseignements régulièrement organisé, ce sont les rumeurs fondées ou non fondées, généralement par la peur, qui vont dicter les décisions militaires »{624}. Aussi furent affectés à ces missions nombre d'officiers de la SR/SCR, anciens comme le général Dupont, dépêché à Berlin (1918-1919), en Silésie (1919), puis à Varsovie (1922-1926){625}, ou futurs, comme le capitaine Charles-Étienne Lespinasse-Fonsegrive en Tchécoslovaquie (1920-1921) puis à l'état-major de Foch (1925-1928). De plus, le maréchal avait usé de sa furtive vice-présidence du Conseil supérieur de la Guerre (1919) pour faire nommer son gendre, le colonel Alexandre Fournier, à la tête du 2e Bureau de l'état-major général de l'armée. Ces missions et commissions n'étaient pas uniquement dédiées à la recherche d'informations, mais également au partage de renseignement comme le laissait entendre le caractère interallié des missions de contrôle. Leurs membres « renseign[aient] » le 2e Bureau, mais ne faisaient, ni ne devaient en aucun cas « faire du renseignement »{626}, ce qui les assimilait d'une certaine façon aux attachés militaires – nombre de chefs de mission le devinrent d'ailleurs.

Dès décembre 1919, le colonel Fournier fit de ces derniers son canal privilégié pour les échanges d'information. Ainsi revint-il sur la décision de son prédécesseur à la tête du 2e Bureau Guerre, Gourguen, qui estimait devoir « garder le contact en Angleterre et en Italie ». Au contraire,

« l'échange d'informations ayant un caractère confidentiel [ne devrait plus se faire] par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire des attachés militaires accrédités auprès des ambassades{627}. »

Inconsciemment, le colonel Fournier reprenait une volonté du maréchal Randon, sous le Second Empire, qui avait présidé à la nomination d'attachés militaires. Cette fois, pourtant, il entendait la mettre au service d'une politique étrangère du renseignement guidée par son beau-père. Il prolongea aussi une exception permise par la guerre. En effet, en juin 1915, les Affaires étrangères avaient accordé une dérogation à l'instruction générale de 1903, autorisant les attachés militaires à télégraphier directement au ministre de la Guerre des renseignements d'ordre exclusivement militaire. Ce faisant, elles avaient reconnu que ces agents diplomatiques spéciaux pouvaient également se livrer au recueil d'information non ouverte{628}. Cette conception était admise par tout l'appareil militaire. Le 14 avril 1922, le Conseil supérieur de la Défense nationale enjoignit le ministre de la Guerre qu'il fît rechercher par les attachés et les missions militaires les renseignements se rapportant à l'organisation de la nation en temps de guerre{629}. Seulement, la pratique fit que cette mission fut, en vertu de l'instruction de 1913, considérée comme du contre-espionnage extérieur. Ces arrangements du ministère de la Guerre étaient inacceptables pour les Affaires étrangères qui ne le supportèrent que tant que l'autorité militaire pouvait lui en imposer, soit jusqu'en février 1928. C'est à cette date que Foch se retira du Comité militaire allié de Versailles, et que son gendre fut remplacé par le chef de la SR/SCR, le colonel Lainey, ouvrant la voie à un nouveau statut des attachés militaires et navals, adopté le 31 mai 1930{630}.

Le différend entre la Guerre et le Quai d'Orsay ne portait pas vraiment sur le fond du statut de 1903, c'est-à-dire sur la subordination des attachés aux chefs de poste, mais sur les moyens que le second acceptait de mettre à leur disposition. En août 1923, l'usage de la valise diplomatique, sous pli fermé, leur fut permis pour l'acheminement de leur correspondance particulière. En avril 1929, les consuls purent informer le 2e Bureau, mais uniquement sur la base d'informations ouvertes et d'un questionnaire préalable ; en aucun cas, ils ne se livreraient à des activités occultes, ni n'auraient accès à la valise{631}. Entre février et avril 1926, les consulats de Bâle et de Zurich avaient dû être fermés à la suite d'une crise comparable à l'affaire Schnæbelé. Le 10 novembre 1923, le capitaine Pendaries d'Armont, chef du SR de la cité rhénane suisse, était tombé dans une embuscade de la police de Bade. Son procès devant la cour de Leipzig, la même qui avait condamné Charles Lux en 1910, et sa condamnation à douze ans de travaux forcés avaient amené la diplomatie française à se mettre en action. Cependant, les temps avaient changé et les relations franco-allemandes

étaient entrées dans une sorte de « guerre froide »[632]. Pendant que l'Armée du Rhin se saisissait de civils allemands, le directeur politique du Quai d'Orsay, Emmanuel Peretti de la Rocca négociait l'échange de l'officier français. Il intervint le 20 avril 1924 en gare de Kehl. Au même moment, alertées par la médiatisation de cette affaire, les autorités helvétiques avaient déposé une réclamation contre l'attitude de Paris[633]...

Ce traitement d'un nouveau genre ne devait pas faire oublier combien les vicissitudes de la politique étrangère impulsée par Foch vers la Pologne et la Tchécoslovaquie[634] entravèrent les relations internationales du 2e Bureau. Si le Quai d'Orsay goûtait peu que les attachés se livrassent à l'« espionnage », comme il le rappela en août 1923, il appréciait encore moins qu'ils le fissent dans des pays neutres (Portugal, Espagne, Suisse, Pays-Bas, Luxembourg et même Belgique, pourtant liée jusqu'en 1936 par un accord militaire). En outre, les choix diplomatiques de la France de l'entre-deux-guerres furent une source de difficulté pour nouer des rapports entre services de renseignement. Cela était particulièrement vrai dans les pays où la SR/SCR intervenait comme « conseiller » pour mettre en place des services, comme dans les pays issus de l'écroulement de l'Empire austro-hongrois. La Tchécoslovaquie était le « seul point d'appui de l'Entente en Europe centrale »[635], le chef d'état-major général de l'armée tchèque étant, jusqu'en 1926, le chef de la mission militaire française. Le traité défensif du 25 janvier 1924 permit d'établir un échange de renseignement entre les services français et tchécoslovaques, jusqu'à l'établissement d'un poste mixte (janvier 1934-juin 1936)[636]. Cette innovation inédite, qui n'était pas prévue dans l'accord militaire secret franco-polonais du 21 février 1921, consécutif à l'alliance défensive conclue deux jours plus tôt, fut emportée par les choix diplomatiques français face aux menées allemandes de mars à septembre 1938. Les services tchécoslovaques se tournèrent dès l'été 1937 vers le *Secret Intelligence Service* (SIS) britannique, avant d'opter à l'été suivant pour l'*Inostrannyi Otdel* (INO, département étranger) du *Glavnoe Upravlenie Gosudarstvennoi Bezopasnosti* (GUGB, Administration principale de la sécurité d'État) soviétique[637]. En fait, tous les services d'Europe centrale liés à la SR/SCR (Pologne, Yougoslavie et Roumanie particulièrement) cessèrent de travailler avec elle entre 1934 et 1938.

Quel renseignement pour quelle politique ?

Les rivalités entre ces pays, autant que l'impossibilité pour la France d'établir solidement son leadership, expliquaient ces échecs et le délitement du système

français après février 1928. La SR/SCR ne soupçonnait pas les inimitiés entre populations d'Europe centrale, notamment l'antagonisme existant avec une Pologne irrédentiste (Ruthénie, minorités polonaises en Slovaquie). En octobre 1938, alors que commençait le démantèlement de la Tchécoslovaquie, le général de brigade Wacław Stachiewicz, chef d'état-major polonais, menaça de priver la France de « renseignements qui pourraient profiter aux Tchèques »[{638}]. Depuis deux ans, ces derniers bénéficiaient des relevés d'écoute allemands fournis par Varsovie à Paris et transmis à Prague sous le sceau du plus grand secret[{639}]. La SR/SCR ne soupçonnait pas plus qu'en Europe centrale, mais aussi en Belgique, en Hollande et en Scandinavie, la grande peur de l'entre-deux-guerres était la contagion révolutionnaire communiste. La première *Red Scare* (1917-1920), période de fort développement de l'anticommunisme aux États-Unis, marqua plus longuement le continent européen. Tout à leur obsession antiallemande, les officiers de renseignement, comme la classe dirigeante politico-militaire française, manquèrent de perspicacité en se raccrochant à cette chimère d'alliance franco-russe, sans quoi le traité franco-soviétique d'assistance mutuelle du 2 mai 1935 n'aurait pas été signé... Qu'il ne fût jamais appliqué en raison de l'hostilité de l'état-major autant que des gouvernements successifs, y compris ceux du Front populaire, importait peu : il poussa les Polonais dans les bras de l'Allemagne, pendant que les Yougoslaves suivaient le même chemin, mais par anticommunisme seulement.

La nature des relations franco-russes, après juin 1936, mérite toutefois d'être réinterrogée à la lueur de l'affaire espagnole. En effet, la SR/SCR suivit de très près la tournure de la guerre civile qui s'y joua entre le 17 juillet 1936 et le 1er avril 1939[{640}]. D'abord, il fallait éviter le débordement du conflit qui se jouait outre-Pyrénées, par l'infiltration d'éléments de la gauche communiste espagnole, puis internationale. Cette question apparut dans toute son urgence dans les réunions interministérielles organisées par le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy. Ensuite, l'engagement italien et allemand aux côtés des insurgés nationalistes offrait une occasion inédite de s'informer sur les techniques des forces de l'Axe, tant au niveau de l'emploi de leurs forces que de la nature de leurs matériels. Il s'agissait aussi bien d'une demande du 2e Bureau que des Affaires étrangères. Pour surveiller cette frontière sud-ouest qui prenait soudain une importance stratégique nouvelle, la SR/SCR disposa de trois atouts : le premier était les attachés militaire et naval à Madrid, le lieutenant-colonel Henri Morel, officier d'état-major depuis trois ans chef de la section Méditerranée du 2e Bureau, et le lieutenant de vaisseau Raymond Moullec, son collègue du 2e Bureau Marine depuis 1934, arrivés opportunément à leur poste le 18 juillet 1936[{641}] ; le second tint dans le Bureau d'études pyrénéennes (BEP), établi à

Bayonne fin décembre 1936 par le lieutenant François Lullë-Desjardins ; le dernier fut la section locale du Chiffre de la résidence de Rabat qui, sous les ordres du capitaine Jean Joubert des Ouches, parvint à reconstituer, grâce au capitaine perpignanais Joseph (Jeb) Pascot, les clés espagnoles et à lire les messages franquistes en clair[{642}]. En outre, la SR/SCR employa des officiers mis à disposition par les autres armées, comme le capitaine de la jeune armée de l'Air André de Gorostarzu, qui s'était proposé d'aller observer l'aviation allemande à Burgos (décembre 1936-août 1937)[{643}] ou le commandant Robert Monnier (Jaureghuy), envoyé sous couverture journalistique (*Blood and Fire*, journal de l'Armée du Salut !) à Bilbao (juillet 1937-mars 1938)[{644}]. Le dispositif de renseignement ne cessa de monter en puissance, le BEP installant des antennes à Perpignan, puis au printemps 1939, à Barcelone, recrutant l'abbé André Boyer-Mas qui, par son accueil des prêtres espagnols persécutés, obtenait des informations du camp franquiste ; sans le préjuger, le BEP préparait utilement l'avenir, puisque l'antenne comme l'honorable correspondant servirent, après la défaite de 1940, à établir les filières d'évasion à travers l'Espagne. Le colonel Rivet traita surtout un agent particulier mentionné dans ses carnets sous la fausse identité « Lemaître » qu'il reçut trente fois entre juillet 1937 et août 1939, alors qu'il ne reçut Morel sept fois et Lullë-Desjardins treize fois ; quelques indices livrés par Rivet laissent penser qu'il s'agissait de l'avocat bordelais Moricien Dauzats[{645}].

La SR/SCR se mit donc en état de répondre aux demandes des décideurs militaires et politiques en matière d'activités italiennes et allemandes, donnant toutefois au renseignement recueilli une politisation certaine, tant les officiers sur place prirent fait et cause pour les républicains espagnols. Cet état d'esprit était illustré par l'affirmation de Morel à Léon Blum, le 13 mars 1938 : « Monsieur le président du Conseil, je n'ai qu'un mot à vous dire, un roi de France ferait la guerre »[{646}]. Cette répartie s'adressait à l'homme qui avait décidé de la politique de non-intervention, lors de son premier gouvernement de juin 1936[{647}] ; elle reflétait aussi le sentiment d'impuissance de son auteur face à l'apparente passivité de la SR/SCR. Celle-ci pouvait s'expliquer par sa mission initiale, à savoir anticiper le prochain conflit avec l'Allemagne, pendant que l'état-major général le planifiait toujours sur la frontière est de la France ; ce fut dans cette optique-là que la SR/SCR entreprit de s'informer sur la guerre civile espagnole. Tel ne fut pas le cas de la Sûreté générale, dont le directeur nommé le 26 septembre 1936, Pierre Moitessier, devint une des chevilles ouvrières de l'opération spéciale montée par Léon Blum. Il eut notamment à lutter contre les services de l'Espagne nationaliste, notamment le *Servicio de Información y Fronteras del Norte de España* et l'officine nationale *Nacho Enea*, qui

sévissaient entre Biarritz et Saint-Jean-de-Luz. Ils étaient spécialisés dans le trafic d'armes{648} et le sabotage d'infrastructures françaises, comme les tentatives de détruire le tunnel ferroviaire de Cerbère{649}. Ils menèrent également des actions en profondeur pour inciter des marins républicains espagnols à déserter, voire reprendre leurs navires comme le sous-marin C-2 à Brest, le 18 septembre 1937{650} ou, début octobre suivant, le destroyer *José Luis Diez* au Havre{651}. Dans ces opérations, ils reçurent le soutien d'agents allemands et italiens, mais aussi du Comité secret d'action révolutionnaire, plus connu sous le nom de Cagoule. Ces comploteurs anticommunistes furent impliqués dans l'attentat contre les établissements aéronautiques Farman, à Toussus-le-Noble. Ils étaient aussi liés aux coteries militaires, comme les réseaux Corvignolles, qu'animaient le colonel Georges Groussard et le commandant Georges Loustaunau-Lacau{652}. Les ramifications de la Cagoule dans le monde militaire touchaient jusqu'à la SR/SCR et les 2es Bureaux des armées, avec des relations comme le chef de bataillon Guy Schlesser (Terre), le capitaine de frégate Robert Labat (Mer) et le lieutenant-colonel Alfred Heurteaux (Air){653}. Voilà certainement une raison pour laquelle Rivet et son service ne furent pas impliqués dans l'opération de Blum.

Dans la tradition monarchique, le président du Conseil renouait avec le « secret du Roi » de Louis XV, coordonné au plus haut niveau par le secrétaire général du gouvernement, Jules Moch, et conçu par les directeurs de cabinet des ministères des Finances et de l'Air, Gaston Cusin et Jean Moulin ; le premier était un syndicaliste douanier (Confédération générale du travail), ancien receveur à Saint-Gingolph, alors que le second était un haut fonctionnaire radical-socialiste, notamment ancien sous-préfet de Thonon-les-Bains. Les deux hommes s'étaient connus en Haute-Savoie et s'étaient retrouvés dans les cabinets du Front populaire. Ils furent chargés d'organiser le transfert des armes commandées par la République espagnole, avant le *pronunciamiento* du général de brigade Francisco Franco, comme après.

Cet intérêt n'était pas partagé par le gouvernement de Léon Blum dans sa totalité. Ami de Léon Blum, Marx Dormoy, à l'Intérieur, appuya certes cette initiative, garantissant le concours du corps préfectoral et de la Sûreté, afin de garantir le secret de l'entreprise. À la Marine, le concours du vice-amiral François Darlan, chef de l'état-major général, et du contre-amiral Charles Tavera, directeur du cabinet militaire du ministre de la Marine, étaient également acquis. Mais la complicité de Robert Jacomet, secrétaire général du ministère de la Guerre, et d'Henri Laugier, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères, fut essentielle ; l'un et l'autre permirent de s'affranchir des réticences de leurs ministres, le trop prudent Édouard Daladier et l'anti-interventionniste

Yvon Delbos. Cela explique peut-être que le renseignement ne vint pas de la SR/SCR, mais du 2e Bureau du ministère des Colonies, par l'entremise du capitaine Raoul Salan ; lequel était ami du commandant Monnier, qui passait auprès de ses interlocuteurs en Espagne, notamment le journaliste britannique George Lowther Steer, pour « vendre des armes ».

Cusin était le maître d'œuvre de cette mission clandestine, tenant sa mission directement du président du Conseil le 12 août 1936. Au côté du réseau « politique » gouvernemental, il garantit le secret de son opération en mobilisant deux autres réseaux, celui des amitiés, dont comptaient Moulin, mais aussi Louis Hyon, nommé directeur général des douanes le 14 novembre 1936, et celui du syndicat. Ce dernier constitua l'épine dorsale du « secret du Roi », offrant des agents de confiance pour mener la mission à bien. En plus des militants des Fédérations de dockers et de cheminots, Cusin puisa dans les ressources des douaniers syndicalistes de la Division des enquêtes de la direction de Paris – transformé en janvier 1938 en Service de répression des fraudes douanières. Placés dans les ports d'importation (Bordeaux, Honfleur, Le Havre, Dunkerque), l'entrepôt de Pantin et les zones d'exportation (Marseille et les gares de Latour-de-Carol et Cerbère) des matériels militaires destinés à la République espagnole, ils accompagnaient les convois sous plomb pour marquer l'exterritorialité, aux armes étiquetées sous de fausses appellations. Cette partie de l'opération clandestine décidée par Léon Blum imposait des professionnels possédant « une connaissance absolument parfaite de la réglementation nationale et internationale » en matière douanière ; seuls des agents ayant la qualité d'officiers de police judiciaire, leur octroyant une compétence nationale, pouvaient garantir le succès de cette opération spéciale.

Eux seuls pouvaient demander que les ambassades envoyassent les certificats d'arrivée des marchandises dans des destinations fictives, alors qu'elles avaient été déchargées à Barcelone ou à Valence. Les Affaires étrangères assuraient aussi le « contre-espionnage » de l'opération. Laugier communiquait à Cusin les plaintes allemandes et italiennes à l'*International Committee for the Application of Non-Intervention in Spain* (Comité international pour l'application de la non-intervention en Espagne), réuni à Londres, par lequel les pays membres – France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, Union soviétique et Allemagne – s'étaient engagés à ne pas participer aux combats en Espagne, aussi bien par l'envoi de troupes que par l'exportation de matériel de guerre conclu le 9 septembre 1936. Les plaintes étant motivées, Cusin disposait du temps nécessaire pour dérouter navires et trains d'armement. Au moment de leur contrôle, les inspecteurs de la non-intervention ne découvraient que des marchandises alimentaires et de première nécessité. Ce moyen de maintenir en

échec le renseignement allemand et italien dura jusqu'à l'échec du comité de Londres, en juillet 1937. La mission de Cusin s'acheva en avril suivant, lorsque Daladier, devenu président du Conseil, nomma le douanier, devenu « contrebandier hautement qualifié », à la tête de l'Imprimerie nationale avant de décider, le 13 juin 1938, de fermer la frontière franco-espagnole{654}.

Un quatrième réseau, lui aussi « politique », fut mis à contribution dans le cadre du « secret du Roi » de Blum, celui du Parti communiste. En effet, l'armement acheté par la République espagnole ne provenait pas uniquement des Pays-Bas, du Danemark ou de Belgique. Sa grande majorité arrivait d'Union soviétique et ne pouvait plus entrer en Méditerranée en raison du contrôle du détroit de Gibraltar par les Franquistes, avec le concours de la *Regia Marina* mussolinienne. L'alliance franco-russe trouva une occasion de prendre consistance et un de ses plus ardents soutiens fut Pierre Cot. Et Léon Blum demanda à Cusin d'entrer en contact le plus clandestinement possible avec Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste français. Par ce biais, il fut mis en relation avec Giulio Cerreti (Pierre Allard), un agent de la III[e] Internationale communiste (Komintern) bientôt promu directeur du Comité international d'aide au peuple espagnol. Grâce au soutien de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, le 15 avril 1937 fut créée une compagnie de transport maritime, France Navigation, entièrement gérée par des représentants du Komintern. Un agent de la III[e] Internationale communiste, Louis Dolivet, s'installa même au cabinet du ministre de l'Air, Pierre Cot. Cette étrange collaboration secrète entre le « secret du Roi » français et le Komintern devint pleinement opérationnelle en juillet 1937, suite à la fermeture de la route méditerranéenne par l'activité des marines italienne et franquiste. Mais elle ne concerna que 31 % de l'effort soviétique d'armement (Opération X, géré par l'INO et le *Glavnoe Razvedyvatel'noye Upravleniye*, GRU, Direction générale des renseignements), qui se déversa sur l'Espagne entre octobre 1936 et février 1939, la route française étant fermée de janvier à mars 1938, puis après juin 1938. Parmi les raisons pointées par les Soviétiques se trouvaient le caractère largement bureaucratique du système mis en place par Cusin, les pots de vin que devaient acquitter les Républicains espagnols pour s'assurer que les armes fussent autorisées à franchir la frontière et l'ouverture restrictive du passage par la France{655}.

Il apparaît que la communauté française du renseignement, prise dans son sens le plus large sous le Front populaire, n'était plus le reflet de ce qu'elle avait pu être durant la Première Guerre mondiale. Elle apparaissait minée par la division, induite certes par l'anticommunisme des officiers et des policiers qui la composaient, mais aussi par l'orientation sinon politique, du moins syndicale, de

son économie. Qu'il s'agisse de l'Europe centrale ou de l'Espagne, il manquait une réelle direction politique au renseignement, malgré des initiatives courageuses. Cette dernière ne pouvant venir que du gouvernement, elle ne faisait que démontrer un déclassement de la France, annonciateur d'un effondrement à venir. Nourries d'une méconnaissance des enjeux géopolitiques européens, les décisions des services français à la veille de la Seconde Guerre mondiale les condamnaient à un apparent repli sur eux-mêmes. Si une collaboration avec leurs homologues soviétiques n'était pas à l'ordre du jour, encore qu'elle fût induite par le traité de 1935, il était aussi notable que la SR/SCR n'acceptait plus que les échanges d'informations entre services, commandés par la règle du « tiers parti » (bilatéral, non-partage avec un tiers sans l'autorisation du service émetteur{656}), reposassent sur une asymétrie qui empêchait toute réciprocité ; un partenaire fournissait toujours plus d'informations qu'il n'en recevait, sans que la qualité y fût toujours{657}. Non seulement il s'agissait d'une règle qu'elle avait contribué à établir pendant la Première Guerre mondiale, mais elle n'était pas irréprochable. Non seulement la SR/SCR redistribuait parfois sans accord préalable des renseignements reçus d'un service allié à un autre, mais elle se gardait bien de redistribuer vers son allié britannique les informations qui pouvaient l'intéresser. Ainsi omit-elle de répondre aux interrogations du *Secret Intelligence Service* sur l'implication soviétique en Espagne{658}. Lors de son passage à Paris, les 19 et 20 octobre 1937, le colonel Stewart Menzies, chef de la section militaire du SIS, eut pourtant tout le loisir de constater que le colonel Rivet était mieux renseigné sur la guerre civile en cours que son propre service. Naturellement, il s'agissait de l'implication de l'Allemagne{659}... Quand la partie française décida de rompre ses liaisons avec ses homologues polonais, yougoslaves et roumains, le *Secret Intelligence Service* n'eut guère de scrupules, ni de difficultés d'ailleurs, à se constituer dans les années 1934-1939 un réseau centre-européen sur les ruines de l'influence française.

Les deux services avaient pourtant des relations épisodiques depuis la fin de la Grande Guerre. Des contacts existèrent avec le War Office jusqu'à l'automne 1923, c'est-à-dire jusqu'à la disparition soudaine de Mansfield Cumming, le fondateur du SIS, mais les liens se distendirent avec son successeur, Hugh Sinclair, qui prit ses fonctions le 3 septembre. L'évolution de la question rhénane n'était pas étrangère à ce que l'on peut voir comme une brouille franco-britannique{660}. Néanmoins, elle ne sembla pas se ressentir au niveau du Bureau de liaison des armées d'occupation (BLAO) française, britannique et belge, en Allemagne. Prolongeant l'activité du Bureau central interallié de la Première Guerre mondiale, cette structure fondée en 1921 à l'initiative de l'officier de

liaison attaché, le lieutenant-colonel Stewart Menzies, se contentait d'échanger des informations sur la subversion communiste. Son siège était à Paris jusqu'en 1929, lorsqu'une « mesure de précaution » poussa les Britanniques à le transférer à Bruxelles et à angliciser son nom en *Bureau of Exchange* (BOX). Ces modifications s'expliquaient par un recentrage de ses activités d'échange sur le renseignement militaire allemand, actif depuis 1921, en prévision de l'évacuation de la Rhénanie. La Sûreté militaire belge était l'aiguillon de cette évolution, mais la fuite dans l'*Utrechtsch Dagblad* d'une tentative d'intoxication de l'*Abwehr*, entraîna une crise politique en Belgique et le transfert des services de la Sûreté militaire à la Sûreté publique, qui s'occupait de police des étrangers et de menées subversives, au printemps 1929[661]. Ces mutations belges faillirent remettre en cause l'existence du BOX, notamment entre mai 1931 et janvier 1934. La crise fut surmontée par la structure anglo-belgo-française, mais la qualité des informations, qui portait sur la Russie, la Turquie, les Balkans, la Hongrie, parfois sur l'Italie et, naturellement, l'Allemagne, ne s'en remit pas. Finalement, la SR/SCR en apprit plus sur ses homologues[662], et réciproquement, que sur les services adverses. Le 11 juillet 1939, la Belgique décidait de dissoudre le BOX pour « des raisons de neutralité et d'indépendance »[663] et pour traiter tous les services sur un pied d'égalité.

Il en allait de même pour la liaison avec le SIS. Encore, l'action de Menzies[664] fut déterminante. Il recherchait l'aide française pour endiguer l'espionnage japonais dans leurs chantiers navals. En outre, ce pays était, avec l'Allemagne et l'Italie, un des principaux objectifs du renseignement britannique[665] ; les Britanniques ne s'intéressaient pas aux informations françaises sur les deux pays européens : il leur suffisait de lire en plein texte les dépêches diplomatiques françaises, dont les notes des attachés militaires, grâce aux décryptages de la *Government Code & Cypher School* (GCCS) depuis 1919[666]. Seule la présence de l'attaché militaire japonais pour la France et la Grande-Bretagne à Paris, fruit d'une longue amitié entre les deux pays initiée par l'envoi d'une première mission militaire en 1868, justifiait la décision britannique. Jusqu'à l'invasion de la Mandchourie en septembre 1931, la position française dans le Pays du soleil levant était plus solide que la britannique. Puis, l'Allemagne l'avait progressivement remplacée (1932-1936) [667]. Et face à la montée des périls, en Europe comme en Asie, la liaison franco-britannique avait évolué.

Elle ne devint pas officielle, le secrétaire au *Foreign Office*, Anthony Eden, ayant estimé qu'elle ne pouvait « engendrer aucun engagement politique ni aucune obligation pour l'un des deux gouvernements »[668]. D'ailleurs, le chef d'état-major français, Gamelin, n'était « pas partisan d'une sorte d'Intelligence

Service, craignant de perdre l'indépendance de [son] SR »{669}. En fait, se mettait en place une autre règle du renseignement régissant les relations entre services. Il ne s'agissait pas d'une adaptation de ces rendez-vous réguliers entre le chef du 2e Bureau et les attachés militaires accrédités dans le Paris d'avant-guerre, repris après le conflit par le chef de la SR/SCR. Il s'agissait plutôt d'un prolongement de cette diplomatie secrète, pourtant décriée par les 14 points du président Wilson. Entrait pleinement dans cette catégorie l'échange de renseignements militaires avec l'Union soviétique, qui refusait de les fournir directement à la Société des Nations pour la Conférence du désarmement{670}. De même, lettres et rencontres entre chefs de service, aussi bien britannique que belge (René Mamphuys), polonais (Gwido Langer) ou tchèque (Franfisek Morouec), témoignaient d'une volonté de « relations courtoises, mais sans relations tangibles »{671}. Les contacts informels étaient assurés par des chefs de service, comme Menzies, ou des personnalités bien introduites : en Belgique, on fit appel à un professeur de l'Institut supérieur de commerce de Gand, Jacques Wullus-Rudiger, remarqué autant par sa croisade contre l'activisme flamingant entre 1927 et 1929 que par ses entrées dans l'entourage du prince Léopold. Au printemps 1939, devenu roi, Léopold III dépêcha auprès de l'attaché militaire français, ainsi que de son homologue britannique, son conseiller militaire particulier, le lieutenant-général Raoul van Overstraeten{672}. L'officialisation des relations entre services britanniques et français passa par l'envoi d'officiers de liaison du SIS auprès de la SR/SCR, le premier titulaire, en mai 1936, étant Wilfred Dunderdale, chef de poste britannique à Paris depuis dix ans. Étrangement, la SR/SCR n'affecta personne à Londres... Ce ne fut qu'au printemps 1939 que le général Rivet consulta son prédécesseur, le général Roux (1934-1936), le chef du Bureau d'étude du nord-est de Lille, le commandant Darbou (1935-1939), et un ancien réserviste, le lieutenant-colonel Beliard, qui avait travaillé avec les Britanniques pendant la Grande Guerre à Folkestone{673}. Le sentiment d'avoir gagné la Première Guerre mondiale était encore important dans la sphère décisionnaire politique et militaire française.

Les méthodes

Dans l'entre-deux-guerres se mirent en place nombre de procédures vouées à durer dans le monde du renseignement, qui s'ajoutaient en fait aux innovations issues de la Première Guerre mondiale. L'usage du plan de renseignement et de sa traduction opérationnelle en plan de recherche s'était ainsi systématisé{674}. Le plan de renseignement définissait les priorités et les délais d'obtention pour

satisfaire le besoin exprimé, à savoir découvrir le dispositif de mobilisation de « l'adversaire le plus probable de la France et du soutien des pays susceptibles de l'appuyer »[675]. Questionnaire militaire, politique et économique détaillé, le plan de recherche décrivait de quelle manière les sources devaient être employées et de quels moyens de recherche disposaient les 2es Bureaux des trois Armées, la SR/SCR et les attachés militaires, navals et aéronautiques. Les premiers analysaient les sources ouvertes (presse, littérature) et synthétisaient les informations rapportées par les deux autres, mais aussi par les ministères des Affaires étrangères et du Commerce, l'Institut d'études européennes de Strasbourg et les bulletins de renseignements sur l'armée. La SR/SCR actionnait alors ses réseaux de postes et d'« honorables correspondants », tandis que les divers attachés recherchaient une information ouverte et semi-ouverte (que seule leur fonction leur permettait d'acquérir).

Pourtant, les aléas de la politique étrangère de la France pouvaient interférer avec le processus de recueil de l'information. Cela était particulièrement vrai pour l'Allemagne des années 1920 ; seule la multiplication des organes (postes, missions de contrôle, attachés) permit de pallier les retraits d'occupation (1926-1930). Le renforcement des moyens de renseignement et de police du *Reich* désorganisa maintes fois les réseaux français qui devaient compter pour la période 1919-1940 quelque 1 500 agents au total[676]. Aussi, les services de renseignement et les attachés veillaient avant tout à deux choses : identifier les services adverses (Allemagne, Italie, Union Soviétique, Japon) ou alliés (Grande-Bretagne, États-Unis) dans tous leurs lieux d'activité et en temps réel[677], et empêcher dans la mesure du possible les lois contre l'espionnage d'aboutir dans leur résidence (Espagne, 1918). Quand bien même la diplomatie française en fût à l'origine, comme en Belgique[678] !

La protection des agents, sources de renseignement infiltrées ou simplement informées, était fondamentale, ne serait-ce que pour la réputation du service sur le terrain. Régulièrement, des enquêtes de sécurité étaient opérées afin de débusquer les infiltrations de la partie adverse ou simplement les escrocs qui s'étaient glissés parmi les « honorables correspondants » français. Cette nécessaire sécurité l'était encore plus en cas d'échange, d'où la généralisation de la règle du « tiers parti », qui s'ajoutait à la traditionnelle anonymisation du type « secret et sûr » ou « bonne source ». Le partage pouvait également porter sur un réseau, comme ce fut le cas pour la SR/SCR à la demande du SIS aux Pays-Bas au printemps 1939[679]. Un service pouvait empêcher la dissémination d'un renseignement à un service partenaire s'il pouvait « brûler » un agent. Ainsi, les données maritimes recueillies de l'agent de l'*Abwehr* hambourgeoise Bob, retourné par la SER de Marseille, ne furent pas communiquées à la Sûreté belge,

pourtant concernée[680].

Dans le même ordre d'idée, la SR/SCR interrompit de novembre 1937 au printemps 1938 ses transmissions de renseignements avec les Affaires étrangères, suite à deux télégrammes de l'ambassade de Berlin vers Paris[681] interceptés par les services allemands. Le traitement des agents à Berlin fut alors confié exclusivement à l'adjoint de l'attaché militaire, le commandant Émile Réa. Il fut interdit de se rendre à l'ambassade ou de fréquenter des diplomates français aux sources de premier ordre, comme Werner Milch, le frère du secrétaire d'État à l'aviation d'Hitler, le colonel Otto Hartmann, ancien attaché militaire en Union soviétique (1933-1935) et commandant de la 7. Infanterie-Division. À la même époque, elle élabore une série de « plans de fausses nouvelles », c'est-à-dire d'intoxication des services étrangers (1935, 1936, 1938). L'idée était venue du poste de Metz, où le lieutenant Joseph Doudot opérait avec succès le contre-espionnage offensif, s'infiltrant depuis 1931 dans les rouages de l'Abwehr en Sarre et au Luxembourg[682]. Mais les propositions de Roux et Rivet ne reçurent pas un accueil favorable du chef d'état-major. Tout juste l'autorisa-t-il dans le cadre du traitement des seuls services allemands[683]. En fait, la nature résolument offensive de ces « plans » suscitait l'embarras des Affaire étrangères, qui y voyaient une remise en question des alliances conclues par la France et du statut des neutres. Surtout, elle allait à l'encontre de la doctrine de contre-offensive adoptée par le haut commandement depuis le remaniement du plan B, en juillet 1930[684].

L'entente entre services était rendue nécessaire à compter de l'entre-deux-guerres parce que la partie adverse se révélait être une société fermée, politiquement comme l'Union soviétique dès 1923, l'Italie à compter de 1929 ou l'Allemagne après 1933, voire culturellement, comme l'Éthiopie ou la Chine[685]. Lors de sa sortie de poste, en juillet 1931, le commandant Henry Casseville rédigea un long mémoire de 48 pages sur les *Problèmes posés par la recherche de renseignement en Chine*. Il faisait écho aux dépêches des attachés à Berlin, notant « l'extrême réserve de la presse qui ne laisse plus filtrer le moindre indice intéressant », ou de son collègue à Rome, constatant le tarissement des sources de renseignement[686]. Les réflexions des attachés militaires ne faisaient que révéler officiellement les difficultés que rencontraient les officiers de la SR/SCR et de ses postes détachés. Dans le même temps, ils bénéficiaient de relations avec les attachés des autres nations, figurant pareillement celles que les services pouvaient nouer entre eux. Seulement, à la différence de la croyance française d'un échange égalitaire, il s'agissait plutôt d'un partage inégalitaire. Les Britanniques montrèrent combien ils pouvaient collaborer avec la France en Europe, tout en luttant contre son influence au Machrek. Jusqu'en juin 1940,

l’Italie fut demandeuse de renseignement français, n’hésitant pas à amorcer elle-même, vainement, la relation.

La liaison avec un service étranger ne concernait pour autant pas tout le renseignement qu’il recueillait. Dans sa relation avec la France, le *SIS* privilégia dès janvier 1937 le jeune 2e Bureau Air du colonel Jean Loriot, d’abord par l’entremise de l’attaché de l’air, le *Group Captain* Douglas Colyer, puis directement par son chef de la section aérienne, le *Group Captain* Frederick W. Winterbotham. Cette segmentation s’expliquait par la croyance britannique en une attaque aérienne allemande contre son territoire national{687}. Les Britanniques furent rapidement séduits par les compétences françaises en matière de photographie aérienne, commencée à l’automne 1937 et réalisée par des opérateurs du Service géographique de l’armée à partir de mars 1938. Depuis le Centre d’essai en vol, à Villacoublay, le lieutenant-colonel Ronin organisait des reconnaissances sur l’Allemagne, le Luxembourg, la Hollande, l’Italie et même la Tripolitaine. Fin 1938, vingt-deux missions furent réalisées. Impressionné, Winterbotham proposa en septembre 1938 au 2e Bureau Air de participer à une opération spéciale sur l’Allemagne. Sous la couverture commerciale de l’*Aeronautical Research & Sales Corporation, Ltd.* du pilote australien fortuné, Frederick Sydney Cotton, elle fut menée à partir du 30 mars 1939 avec un avion américain, depuis l’aérodrome de Toussus-le-Noble. Suite à une mission en Tunisie (20 au 25 avril 1939), l’avion fut vendu le 29 avril et racheté le 15 mai par l’opérateur de photographie aérienne Roger Henrard, des établissements Richard Labrely, « honorable correspondant » du 2e Bureau Air. Cet avion fit son dernier vol connu au-dessus de l’Allemagne le 17 août 1939. Le 2 juin précédent, un second avion avait été vendu au Service civil de liaison en Afrique occidentale française, couverture du 2e Bureau Air, pour opérer sur l’Italie. Son dernier vol connu intervint le 21 août suivant{688}.

De la même façon la SR/SCR chercha un partenaire après les révélations de Hans Thilo Schmidt. Cet officier de la *Chiffrierstelle* du *Reichswehrministerium* s’était rendu le 8 juin 1931 à l’ambassade de France à Berlin. Il avait offert de collaborer avec la SR/SCR à l’attaché de presse, Maurice Dejean. Craignant une provocation, celui-ci l’avait renvoyé à l’adresse postale parisienne des services français. Quatre mois plus tard, Schmidt recevait une réponse favorable et, le 8 novembre, l’agent Rodolphe Lemoine (Rex) rencontrait en Belgique celui qui devait être connu comme H.E. Puis il fut traité par le capitaine Gustave Bertrand (Barsac), chef de la Section D, et les commandants André Perruche (Alison) et Guy Schlesser (Saint-Georges), de la section de recherche. Jusqu’en 1939, dix-neuf rencontres similaires eurent lieu Outre-Quiévrain, au Danemark, en Suisse, en plus de rencontres à Berlin avec Rex ou Georges Blun, correspondant du

Journal et « honorable correspondant ». H.E. se révéla une source de premier ordre. Dès 1934, il offre à ses officiers traitant une vision claire de la guerre de mouvements à venir (binôme char-avion) et des plans d'Hitler, exposés avec clarté dès le 5 novembre 1937 par le *Führer*, allant jusqu'à fournir un croquis de la future carte de l'Europe occupée, la ligne de démarcation coupant la France tracée. Ce « bon fonctionnement du SR », comme le souligna Rivet à l'occasion de l'annexion – annoncée par H.E. – de l'Autriche, ne trouva pas d'écho ni à l'état-major général, ni à la présidence du Conseil !

En outre, ce défecteur sur place rapporta 303 documents cryptographiques secrets, révélant les lacunes françaises en termes de cryptographie. Les compétences du service de chiffre du 2e Bureau, à commencer par celle de son chef, le lieutenant-colonel Jacques de France de Tersant, puis du commandant Jean Joubert des Ouches, à compter de mars 1938[{689}], étaient certes suffisantes pour exploiter les chiffres allemands en vigueur. Il en allait autrement des données relatives à la machine chiffrante *Enigma*, entrée en service actif en 1934 dans l'armée et l'administration allemande. H.E. en livra la documentation technique avant sa mutation au service cryptographique du *Reichsluftfahrtministerium*, mais ne put jamais obtenir les plans de montage. Bertrand apprit que la GCCS, le *Biuro Szyfrow* polonais et son homologue tchèque avaient de réelles compétences en cryptographie. Une documentation fut d'abord remise à l'Anglais Dunderdale le 23 novembre 1931 ; trois jours plus tard, la GCCS faisait connaître par la même voix son refus de liaison technique. Celle-ci étant aussi un autre moyen de faire du renseignement sur la partie adverse, le service britannique craignait que Bertrand découvrît que les chiffres et codes français avaient été cassés... Son intérêt évolua à partir de 1936, suite au changement des codes français ! Du 7 au 11 décembre 1931, le chef de la section D avait alors rencontré à Varsovie son homologue, le major Gwido Langer. Ce dernier ne bouda pas le plaisir que lui procurait l'offre française. La documentation d'H.E. permit tout simplement à son service de reprendre ses travaux. De reprendre, mais non d'aboutir. Il fallut encore une année de réflexions aux mathématiciens du *Biuro Szyfrow* pour parvenir à une reconstruction de l'*Enigma*. Fort de cet avantage, Langer se garda bien d'en informer Bertrand avant les 23 ou 24 juillet 1939[{690}] ! La coopération entre services était une activité toute asymétrique...

Le partage du renseignement n'était pas uniquement un instrument de relations internationales. Il était aussi à la base du cycle de l'information, les services, tant militaires que civils, ne devant leurs existences qu'en raison de leur intégration dans le fonctionnement de l'État. Si la fonction de contre-espionnage était bien perçue comme un instrument de défense de la démocratie, l'entre-

deux-guerres imposa diverses perceptions au sein des services policiers et militaires. En outre, la nature des intrusions de la partie adverse évoluait avec l'entrée d'un nouvel acteur, l'Union soviétique, dont la perception était avant tout idéologique et le recueil de renseignement était économique. Cette nouveauté faisait apparaître les limites de la loi de 1886 qui nécessitait une révision.

Contre-espionnage et police politique

Le contre-espionnage était une compétence, sinon partagée, tout au moins commune entre les Armées, la Sûreté générale et la Préfecture de police de Paris. Les trois partageaient le même goût de *« la chasse aux nouvelles »*[691]. Ils tenaient scrupuleusement leurs fichiers du moindre ragot sur des individus de toutes sortes et de toutes origines, régulièrement mis à jour par les rapports d'indicateurs ou les échos de la presse. Toutes ces informations nourrissaient des archives de travail, véritable âme de la fonction de contre-espionnage, plus ou moins centralisées selon les endroits ; abondantes à la SR/SCR et à la préfecture de police, elles étaient indigentes à la direction de la Sûreté nationale[692]. Toutefois, deux cultures professionnelles séparaient militaires et policiers. Alors que les premiers plaçaient au centre de leur approche l'ennemi extérieur, les seconds dépendaient inévitablement des fluctuations des menaces intérieures. Schématiquement, la SR/SCR était obnubilée depuis sa création aux lendemains de la défaite de 1870-1871 par l'espionnage allemand, alors que la Sûreté avait affronté divers « ennemis », depuis les républicains sous la Monarchie de Juillet jusqu'aux milieux anarchistes et syndicalistes, en passant les activistes boulangistes, cléricaux et nationalistes de toutes sortes. Pendant l'Entre-deux-guerres, chacun affrontait sa propre « guerre froide », les militaires naviguant entre germano- et italophobie, les policiers entre tous les « groupements occultes d'extrémistes dont les agissements [pouvaient] compromettre la sûreté de l'État »[693].

On touchait à la véritable différence opposant militaires et policiers, le caractère politique – et aucunement de politisation – des missions de la Sûreté. Cela ne se constatait pas en comparant le nombre de titulaires aux postes de chef de la SR/SCR (5), de directeur des Renseignements généraux et des jeux de la préfecture de police (4) et de contrôleur général des services de recherches judiciaires (54) de 1918 à 1934. Créé par arrêté du 3 août 1913 et installé le 1er septembre suivant, le service des Renseignements généraux de la préfecture de police, promu direction le 24 avril 1929, était armé par des commissaires

issus des effectifs de la maison : Numa Dumas (1913-1923), Guy Le Breton (1923-1929), Ernest Perrier (1929-1936) et Jacques Simon (1936-1941). Par contre, tous les contrôleurs généraux, sauf Louis Delange (1923-1929) avaient eu à collaborer avec la SR.

Fernand Etlinger (1921-1923) avait servi dans la police spéciale des chemins de fer, l'un à la frontière Nord-est pendant 22 ans avant d'intégrer le contrôle général, tandis que Louis Ducloux (1929-1934) avait passé 17 ans aux Brigades d'Hennion, dirigeant notamment le service de surveillance des espions (1925-1929), créé à la fin de la Première Guerre mondiale sur le modèle britannique du *Special Branch* de Scotland Yard{694}. Aussi était-il bien rodé au contre-espionnage autant qu'à l'infiltration des milieux si différents que les anarchistes, les délinquants financiers, les ligueurs, les étrangers, les mouvements sociaux ou les communistes de l'entre-deux-guerres.

Pas plus que pour les chefs de la SR/SCR, on ne pouvait noter de mouvements de poste liés aux mutations conjoncturelles de la vie politique française. Seul Delange fut poussé à la démission, usé par la vindicte de l'*Action française* qui mettait en cause sa responsabilité suite au suicide de Philippe Daudet, le fils du journaliste antisémite et germanophobe{695}. Et Le Breton fut poursuivi devant le Conseil d'État pour avoir été promu dans des conditions particulières{696}. Si aucune de ces affaires ne touchait au renseignement, le caractère politique des policiers de la Sûreté se lisait à leur implication dans toutes les morts suspectes de l'époque, depuis celle du directeur du *Bonnet Rouge* (août 1917), jusqu'à celles d'Alexandre Stavisky et du conseiller Albert Prince (janvier-février 1934). Dans les départements français, les commissaires spéciaux confirmaient cette « politisation » en étant les informateurs des préfets sur les mouvements sociaux locaux, à tel point qu'il fallut pour s'occuper du contre-espionnage avoir à nouveau recours à la gendarmerie{697}. Bien que non liées au renseignement, ces affaires contribuèrent à la mauvaise réputation de la police « politique » dans une France où le régime politique se décomposait dans les miasmes de l'antiparlementarisme.

Inévitablement, toute la structure policière eut à connaître les affres de cette situation. Au lendemain du scandale Stavisky, les autorités furent tentées de réagir en unifiant la Sûreté et la Préfecture de police de Paris. L'affaire avait non seulement montré les disparités entre les deux entités – autant budgétaires qu'humaines (51 personnels à la Sûreté contre 550 à la préfecture rien que pour les Renseignements généraux en 1934) –, mais aussi l'incommunicabilité entre les deux entités{698}. Seulement la peur du ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, autant que du président du Conseil, Gaston Doumergue, de perdre Paris amena le président Albert Lebrun à se contenter d'une transformation limitée. Du contrôle

général des services de recherches judiciaires, confié à un ancien commissaire spécial, Antoine Mondanel (1934-1942), furent ôtés les services de surveillance du territoire, comme avant 1907, ainsi que le bureau central national pour la France de l'Organisation internationale de Police Criminelle (OIPC), créé le 18 décembre 1928 et dont Mondanel était pourtant le vice-président. Naturellement, Ducloux fut chargé de mettre en route le nouveau contrôle général (1934-1937), avant de laisser sa place à André Castaing (1937-1941). La découverte des prodromes du complot de la Cagoule au printemps 1937{699} entraîna la transformation, par le décret du 28 avril 1937, du contrôle général des services de police administrative en direction des Renseignements généraux{700}. Sa mission fut presque exclusivement chargée de l'infiltration des ligues d'extrême droite, tant françaises qu'étrangères.

Contre-espionnage et menaces idéologiques

Cette mesure politique était autant le fruit du Front Populaire que la conséquence d'une des trois grandes affaires de la Guerre froide de l'entre-deux-guerres{701}. Le 9 octobre 1934, l'assassinat du roi Alexandre de Yougoslavie et du ministre des Affaires étrangères Louis Barthou avait sonné la défaite du renseignement extérieur aussi bien qu'intérieur. Depuis 1932, les autorités yougoslaves se plaignaient régulièrement auprès des militaires et des diplomates français en poste à Belgrade des menaces de déstabilisation italo-hongroises contre leur jeune pays. Le 2e Bureau français évoqua une agression armée, tandis que le Quai d'Orsay avertit systématiquement la Sûreté générale, puis nationale{702}. En effet, la sécurité des chefs d'État et de gouvernement en visite en France dépendait de cette dernière, notamment du contrôle général des services de police administrative (voyages officiels et surveillance des étrangers). Deux défaillances ont conduit à la réussite de l'attentat, malgré la présence d'un agent de la Sûreté yougoslave au sein du groupe de terroristes macédoniens de la *Vnatrešna Makedonska revolucionarna organizacija*{703}. L'affaire fut néanmoins résolue rapidement grâce à la coopération entre les polices française et yougoslave, mais surtout à l'OIPC, dont les fichiers sur les criminels et les groupes révolutionnaires étaient composés des archives des polices de l'ancien Empire austro-hongrois. Pourtant, des contingences politiques (rapprochement franco-italien et franco-soviétique) empêchèrent toute justice, tant en France que devant la Société des Nations, d'être totalement rendue{704}. Toutefois, l'habitude fut prise de signaler les étrangers considérés comme suspects et susceptibles de commettre un attentat contre les chefs de

gouvernement et d'État lors de chaque visite en France entre 1935 et 1938[705].

Sans être à proprement parler une affaire de contre-espionnage, l'assassinat de Marseille était révélateur des tensions entre renseignement et politique. On a vu que les revirements diplomatiques des années 1934-1935 avaient contribué à bloquer la coopération entre la SR/SCR et ses homologues en Europe centrale. De la même façon, la vice-présidence de l'OIPC occupée par le directeur de la *Polizia di Stato* italienne, Arturo Bocchini, entrava les investigations de l'inspecteur Royère[706]. À un autre niveau, l'*Anschluß* et l'accession à la présidence de l'OIPC d'Otto Steinhäusl, nouveau *Polizeipräsident* de Vienne et créature du chef du *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich), le *SS-Obergruppenführer* Reynhard Heydrich, amena Mondanel à s'élever contre la mainmise nazie sur l'organisation, notamment à Bucarest en 1938. Les tendances politiques extrémistes de l'entre-deux-guerres, fascistes et communistes, fragilisèrent aussi l'action des services de renseignement français, quand elles ne permirent pas des opérations des parties adverses. L'implication de membres de la SR/SCR dans les milieux de l'extrême-droite était connue[707] : le capitaine Beaune, chef de l'annexe niçoise du SER marseillais, avait des accointances avec la Cagoule, tandis que des « honorables correspondants » recrutés par lui, comme Joseph Darnand, entrepreneur niçois de transport et de déménagement, utilisèrent leur position pour nouer des relations avec le *Servizio Informazioni Militare* (SIM)[708]. De même, deux agents militaires découverts en 1937, Orsini et Bertin, avaient été infiltrés par les services italiens et allemands[709].

Ce qui moins connu était l'infiltration des services, comme de nombreux pans de l'économie française, par l'*Inostrannyi Otdel* (INO, Département étranger) soviétique. Le *rezident* « illégal » (c'est-à-dire agissant sous couverture) de Paris, Dmitri Bystrolyotov (1920-1937), réussit à contacter un agent de la SR/SCR, Rodolphe Lemoine (Joseph), l'agent du capitaine Bertrand dans l'affaire H.E. Si la liaison fut permise par le service français, cela tenait au fait que la cible véritable n'était pas l'officier français, mais l'objet du commerce particulier de son agent, le trafic de codes diplomatiques. Ainsi prit corps une manipulation qui consistait pour Lemoine (Shakespeare) à échanger de vieux codes italiens, que lui remettait son officier traitant français (Victor Hugo), contre des codes autrichiens ou hongrois, concédés par Walter Scott, parce qu'il s'était présenté sous « faux pavillon », c'est-à-dire comme un officier du renseignement américain. Sans que la SR/SCR ne s'en doutât, il s'agissait d'un contrôleur militaire du *Glavnoe Razvedyvatel'noye Upravleniye* (GRU, Direction générale des renseignements), Ignatii Poretski (Ignace Reiss, Raymond). Ce trio se rencontra treize fois à Rotterdam uniquement[710]. En

1932, un officier d'un poste étranger de la SR/SCR, peut-être de Berne, fit défection du côté soviétique, où il reçut le nom de code Kadu et le surnom, lié à son physique, de Barberousse. Ses révélations sur la SR/SCR, notamment sur un de ses agents dénommé Lagrange (Friend), firent l'objet d'une tentative de pénétration du 2e Bureau en 1933-1934. Dirigée depuis Genève par l'ancien membre de la Délégation commerciale soviétique à Paris (1926), Aleksandr Orlov (Lev Nikolsky), l'opération baptisée Express devait implanter durablement une taupe soviétique dans le service de renseignement français ; elle échoua cette fois. Néanmoins, Friend fut recruté par l'INO et continua ses activités{711}.

S'il s'avère que la présence d'un agent parisien, lors de l'enlèvement du général Alexandr Kutepov, président de la *Rossiiskii Obshchevoennyi Soius* (ROVS, association des anciens combattants russes), le 26 janvier 1930{712}, par les services soviétiques n'était pas réelle, des officiers de la Sûreté générale, dont le commissaire Lucien Prétôt, adjoint au contrôle général des services de police administrative, surent retarder l'avancée de l'enquête du commissaire Charles Faux-Pas-Bidet, de la préfecture de police, jusqu'à ce qu'un journaliste russe, Vladimir Lvovitch Burtsev, publiât les résultats de sa propre enquête impliquant les services russes{713}. Prétôt avait été recruté par Yakov Serebrianski{714}. Cet officier du *Narodnii komissariat vnoutrennikh diél* (NKVD, Commissariat du peuple aux Affaires intérieures) chargé des affaires spéciales était à l'origine d'une autre grande affaire, l'enlèvement du successeur de Kutepov, le général Yevgeni Miller, le 22 septembre 1937{715}. Ce deuxième enlèvement fut immédiatement perçu comme décidé depuis Moscou, un cargo soviétique quittant Le Havre le même jour après avoir chargé une lourde caisse...

Contre-espionnage et justice

Enlèvements et pénétrations n'étaient pas une nouveauté en soi, mais ils changeaient d'ampleur. La presse s'en émouvait, contribuant à cristalliser les positions entre défenseurs et opposants à l'Union soviétique. La Cagoule en avait bien saisi l'occasion, puisque onze jours auparavant ce groupuscule d'extrême-droite avait réalisé un attentat contre le siège de la Confédération générale de la production française ! L'idée était d'accréditer une menace communiste et d'amener le gouvernement à agir ou à se démettre au profit d'un régime plus fort. Le danger allemand, sur lequel la SR/SCR ne relâchait pas son attention, semblait presque éclipsé au profit de menaces plus idéologiques (communisme, fascisme, autonomismes régionaux, montée des nationalismes

dans les colonies). Les missions du contre-espionnage s'en trouvaient modifiées. Il ne s'agissait plus de chasser des « espions » isolés, mais bien de remonter des réseaux dont les ramifications conduisaient à l'étranger. Aussi les services de la Sûreté et de la préfecture de police se mettaient-ils en contact avec la SR/SCR, responsable du contre-espionnage à l'étranger. Mais elle leur opposa sa mission exclusive, la recherche de renseignement militaire, et la faiblesse de ses moyens à l'étranger en regard de ceux des Affaires étrangères, tout en leur assurant de transmettre malgré tout les données utiles au ministère de l'Intérieur.

Néanmoins, les Renseignements généraux de la préfecture de police offraient un moindre concours que la Sûreté nationale à la SR/SCR pour les questions de contre-espionnage. Les militaires reprochaient ainsi un affaiblissement des recensements des personnes dangereuses pour l'ordre public qui peuplaient le carnet B, dont la réactivation fut décidée en février 1922[716]. La raison de cette apparente vindicte des militaires contre une branche du renseignement policier tenait justement aux différentes orientations des services français. Alors que la Sûreté avait une organisation séparant la surveillance du territoire de la police politique, lui permettant de lutter contre les différents espionnages, la préfecture de police ne pouvait aligner qu'une police politique. Les mêmes contingences touchaient la justice qui n'arrivait pas à appliquer la loi de 1886 aux délits d'espionnage constatés par la police. Les frères Ramella, deux Italiens surpris par la police niçoise alors qu'ils photographiaient des fortifications militaires frontalières, durent être relâchés au motif qu'ils étaient entrés irrégulièrement sur le territoire français, car sans papiers[717]. Toujours cette tension entre contrôle des étrangers et répression de l'espionnage !

Le Parlement s'était saisi dès 1921 de la question. Il s'agissait alors de régler le sort de ces Français qui s'étaient livrés à quelque « intelligence avec l'ennemi », dont les cas engorgèrent certains tribunaux civils et militaires jusqu'en 1924. Les condamnations étaient de l'ordre de 12,5 %[718], en diminution de 46,5 % par rapport à l'avant-guerre (1905-1914). Un tel taux s'expliquait par la fragilité de l'accusation d'espionnage, recouvrant bien d'autres motivations, en l'espèce dans cet après-guerre la collaboration avec les autorités allemandes. Il illustrait aussi l'inadaptation de la loi face aux particularités de l'espionnage, notamment la livraison contre argent de documents. Ce fut le cas à l'hiver 1920-1921 pour Émile Grévillot (PK 17). Cet inspecteur de la police spéciale de Verdun depuis 1911 était un agent allemand, recruté grâce à ses besoins d'argent résultant de sa conduite dépravée depuis 1913. Arrêté le 12 novembre 1920, PK 17 fut condamné à la réclusion à perpétuité à l'île du Diable le 29 janvier 1921, où il décéda trois ans plus tard[719]. Aussi, le secrétariat général du ministère de la Guerre apporta son

concours à un projet de loi tendant à réprimer les délits d'espionnage et les agissements délictueux compromettant la sûreté extérieure de l'État. Déposé au bureau du Sénat en février 1922, il ne fut voté qu'en octobre suivant, et ce n'est qu'en janvier 1929 que la commission de législation civile et criminelle de la Chambre s'en saisît. Il est vrai que ces sept années furent plutôt calmes (48 affaires jugées, avec un taux de condamnation de 45 %) en regard des informations publiées dans la presse relatives aux réseaux soviétiques démantelés (Cremet, 1927) et aux enlèvements de généraux russes blancs décidés par Moscou, dans une atmosphère entretenue par les livres de souvenirs de guerre d'anciens agents comme Charles Lucieto, dont le premier titre de sa collection « La guerre des cerveaux » paraissait en 1927. Deux ans plus tard, la Chambre et le secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale s'attachaient à définir juridiquement l'espionnage, préalable à toute discussion législative. L'enjeu pour les militaires était de faire reconnaître la provocation, c'est-à-dire de punir ce délit avant qu'il ne se produisît, et de punir les divulgations des affaires en cours de jugement. Un accord fut trouvé en novembre 1930, mais il fallut encore deux années pour que l'Assemblée nationale, opposition communiste oblige, votât un texte et le transmît au Sénat. Là, il fallut encore trois ans pour que cette Chambre se prononçât en faveur du texte, puis encore quatre mois pour que, le 26 janvier 1934, les députés votassent la nouvelle loi réprimant l'espionnage{720}.

Dans le même temps, affaires et condamnations pour espionnage avaient déserté les tribunaux, pour prendre d'autres formes. Ainsi, le procès du réseau soviétique d'Isaïa Byr (GRU), que la presse baptisa « Fantomas », à l'été 1932, impliqua-t-il cinq prévenus dont un seul, Byr, fut condamné sur la base de la loi de 1886{721}. Pourtant, ce réseau de « correspondants ouvriers » (*Rabotchi Korrespondant*, d'où Rabcors) de *L'Humanité*, dirigé par Jacques Duclos, député et membre du bureau politique du Parti communiste (PCF), était un véritable réseau de renseignement économique couvrant toutes les entreprises et industries de la Défense, ainsi que les sociétés de réseaux ferroviaires. Cette activité particulière se déroulait en parallèle au noyautage du tissu productif national en vue de la « lutte finale », c'est-à-dire l'imposition d'un gouvernement communiste en France. L'enquête de la Sûreté et de la SR/SCR pointa seulement l'espionnage du PCF. Celle de la préfecture de police relia un contact d'un animateur des Rabcors, Byr, à un agent soviétique identifié en 1924, à l'origine de cette ligne. Pour la troisième fois, la preuve de l'espionnage était faite. En effet, en 1924 et 1927, la ligne, animée par Joseph Tommasi (1921-1924), puis par Jean Crémet (1924-1927), tous deux membres du comité central, puis du bureau politique du Parti, avait été démantelée par la police{722}. À chaque fois,

la Sûreté et la SR/SCR avaient prouvé l'implication de membres du renseignement soviétique. Pourtant, il fut toujours difficile de prouver le caractère secret des informations économiques publiées dans un journal, fut-il *L'Humanité*, et leur destination pour l'étranger, même après le vote de la loi du 26 janvier 1934, qui introduisit un dispositif de répression de l'espionnage économique et de la mobilisation industrielle[723].

Ce type d'espionnage n'était ni une nouveauté, ni une spécificité bolchévique. La reconstruction des réseaux commerciaux de l'entre-deux-guerres et la mondialisation de l'économie, caractérisée par l'entrée du Japon dans la voie de l'expansionnisme, redoublaient la menace d'agents adverses infiltrés dans les industries sensibles françaises. L'ampleur était même plus importante qu'avant-guerre. À cette époque, renseignement économique et politique se confondaient et se concentraient sur une grande ennemie, l'Allemagne. L'*Auskunftei W. Schimmelpfeng* avait survécu à la guerre et profitait même du besoin d'informations économiques de l'après-guerre pour étendre son réseau dans le monde entier, attirant du même coup l'attention du contre-espionnage français jusqu'en 1942, sans qu'il ne fût rien retenu contre elle sinon une tentative de pénétration par l'*Abwehrstelle* de Cologne en 1933[724]. À côté des sociétés commerciales, dont l'information était le cœur du métier, pouvant créer l'illusion d'un espionnage, l'Allemagne et le Japon alignaient des Konzerns et des Zaibatsu, des groupes d'entreprises de la dimension de Siemens ou de Mitsubishi qui se lancèrent également dans le recueil d'information par l'entremise de bureaux d'études. Là encore, l'attention du contre-espionnage fut retenue par des impératifs autres qu'économiques. Surveiller des ingénieurs et des entreprises allemandes (ou qui employaient du personnel allemand[725]), s'expliquait parce que c'était *a priori* l'ennemi ; ainsi, le groupe luxembourgeois Arbed, qui avait monté une véritable agence de renseignement commercial interne, son comptoir de vente Columeta, et qui opérait en France aussi bien qu'en Allemagne, ne fut jamais inquiété. On touchait là à un travers du contre-espionnage qui consiste à vérifier toute rumeur inlassablement. En 1924, Siemens fut soupçonné de se livrer au renseignement. L'origine de l'information était une « bonne source » et son objet un employé allemand. La même accusation sans preuve fut non seulement formulée, mais partagée avec un allié, par le Quai d'Orsay à propos de la filiale grand-ducale d'AEG en 1933[726].

De telles accusations s'expliquaient par l'âpreté de la concurrence à laquelle l'économie française devait faire face dans certains secteurs stratégiques, comme l'industrie d'armement (intéressant la SR/SCR), mais aussi de l'électricité ou du pétrole. Les enquêtes des services de renseignement intervenaient dès lors comme un avantage concurrentiel au bénéfice de l'industrie nationale. Les

Britanniques l'avaient bien compris dans le domaine pétrolier, notamment en Afrique du Nord, en Turquie et en Syrie où ils éveillèrent l'attention du contre-espionnage français{727}. Souvent en vain ! Concernant Siemens, la surveillance s'échelonna sur près de quinze ans sans rien démontrer. Mais comme les archives du contre-espionnage formaient la première ressource des agents, il n'était pas étonnant de retrouver cette suspicion dans une note de janvier 1938 sur les agents du renseignement allemand en France{728}. Pareillement, les entreprises japonaises entrèrent dans la sphère de surveillance du contre-espionnage français à la suite d'un signalement britannique en 1925{729}. Pour le SIS, il s'agissait de mettre fin à l'espionnage naval japonais, qui se menait depuis Paris. Mais il fallut encore dix ans pour que la SR/SCR prît conscience que parallèlement au renseignement militaire sur la Grande-Bretagne, les entreprises japonaises se livraient aussi à du renseignement économique. Le vote de la loi du 26 janvier 1934 n'avait pas été pour rien dans cette mutation des perceptions du contre-espionnage. Des écoutes sur les ambassades étrangères avaient été autorisées par le gouvernement, à la demande des Affaires étrangères, le 28 juillet 1936. Initialement, seules les légations allemande, italienne, britannique et soviétique avaient été concernées. Puis, à partir de 1937, le personnel diplomatique japonais avait à son tour été mis sur écoute. Un couple d'antinazis autrichiens, le ménage Koser, fut infiltré dans l'ambassade, d'abord l'épouse, comme interprète, qui fit embaucher son époux en raison de son expérience d'officier aviateur. Ainsi fut découverte une affaire de vol de plans secrets de moteurs d'avion, sous couvert d'une banale mission commerciale consacrée à l'achat de masques à gaz. L'ingénieur Kiyoshi Yotsumoto fut appréhendé en flagrant délit à Marseille, alors qu'il se rendait sur un navire japonais le 10 février 1939{730}. Si l'affaire ne fut pas ébruitée, dans un climat international délicat, elle dévoilait l'ampleur et les méthodes de l'espionnage technologique du Pays du Soleil levant.

Elle montrait aussi que l'arsenal judiciaire nouveau n'était pas plus universel que ne l'avait été la loi de 1886. Et comme à l'époque boulangiste, il permit dans un premier temps une envolée des arrestations, bien que les condamnations fussent faibles. Le secrétariat général du ministère de la Guerre reprit donc son action de lobbying. Il proposa d'aggraver la répression des actes d'espionnage, d'augmenter les pénalités en matière d'espionnage et de réduire la liberté de la presse relative à la publicité des instructions judiciaires. Plutôt que de repasser devant le parlement, le gouvernent préféra passer par un décret-loi, pris le 30 octobre 1935, qui confia le délit d'espionnage aux tribunaux militaires, comme en temps de guerre{731}. Mais rien n'y fit ! La justice militaire, la SR/SCR et la Sûreté ne purent que déplorer la faiblesse de la loi. Au moment où

se jouait une guerre civile en Espagne, le texte ne permettait de réprimer ni les activités d'espionnage non dirigées contre la France, ni n'instaurait de contrôle sur les moyens de radiocommunications. En outre, la faiblesse des peines et la longueur des instructions étaient insatisfaisantes{732}. Un premier essai de correction fut apporté par un nouveau décret-loi, le 17 juin 1938. Il criminalisait l'espionnage, permettant donc l'application de la peine de mort, et distinguait l'espionnage, commis par un étranger contre la France, de la trahison, commise par un Français. Le 10 janvier 1939, le tribunal militaire de Toulon prononçait la première condamnation à mort, exécutée le 8 mars. La dernière de la IIIe République intervint le 29 mai 1940, à Bordeaux, contre un sténographe du Sénat, Jean Amourelle, exécuté le 22 juin suivant ; il payait ainsi sa « tentative d'intelligence avec l'ennemi dans le but d'obtenir des fonds de la propagande allemande, afin de lancer un journal révolutionnaire et antifrançais qui aurait poussé au sabotage de la Défense nationale »{733}. À chaque fois, la procédure avait été menée en urgence. Dans le premier cas, la trahison au profit de l'Allemagne d'une enseigne de deuxième classe de l'escadre de la Méditerranée, Marc Aubert, l'affaire avait été conduite en neuf mois : ouverte en juin 1938 suite à une information du contre-espionnage britannique, la culpabilité d'Aubert avait été démontrée grâce à une imprudence de ce dernier révélée par la Sûreté belge deux mois plus tard. Cette collaboration policière avec la SR/SCR avait mis à jour une pratique inédite. Après avoir pris contact clandestinement avec l'attaché naval allemand à Paris pour des motifs financiers, en octobre 1937, il avait été pris en charge par l'*Abwehr* d'Hambourg. Une boîte aux lettres à Dublin, gérée par Gertrude Brandy, lui avait été affectée. Au printemps 1938, cette veuve d'un agent irlandais de l'*Abwehr* décédé un an plus tôt fut mise sous surveillance par le *Security Service* (SIS) et la correspondance d'Aubert découverte en juin 1938{734}.

Cette affaire montre que la prohibition reposait toujours sur un commerce entre un agent identifié comme appartenant à un service étranger et une personne ayant accès à une information pouvant l'intéresser, ce qui était difficilement prouvable. Nombre d'affaires échappaient au jugement parce que ce lien n'avait pas été montré suffisamment. Aussi fut-il décidé de faire passer l'objet de la preuve de la relation humaine à la nature des informations divulguées. Un dernier décret-loi établissait, le 29 juillet 1939, le secret de la Défense nationale, portant sur les renseignements, procédés, objets, documents ayant fait l'objet de mesures de protection destinées à restreindre leur diffusion{735}. Trente-six jours plus tard, avant même que la nouvelle législation eût pu être effective, se déclenchait la Seconde Guerre mondiale.

Chapitre 8
Des crises à la guerre : la part du renseignement en France

1939-1944

Face à la montée des périls

La Première Guerre mondiale avait été le fruit de la logique des traités et des alliances. Tout autre était le conflit suivant, résultat d'un enchaînement des crises dans les années 1930, mais dont les racines plongeaient dans le traité de Versailles et ses huit négociations annexes des années 1919-1923. À la SR/SCR, les officiers avaient bien compris cette évolution[{736}]. Il est vrai qu'ils avaient placé sur écoute la délégation allemande et avaient pu prendre connaissance de leur état d'esprit comme de leurs réserves « en direct »[{737}]. Toutefois, leur sentiment était minoritaire au sein de la communauté d'information de l'État français. Après quatre années de cohabitation forcée, la paix avait ramené toutes les administrations concernées à leurs préoccupations d'avant 1914. L'époque manquait aussi des décideurs de la trempe de Clemenceau, qui quitta la vie politique après son échec à la présidentielle de 1920. Et les présidences du Conseil de Léon Blum et de Paul Reynaud furent trop éphémères pour imprimer une réelle coordination du renseignement. Dans le délitement national qui préparait l'armistice du 17 juin 1940 et que prolongea le régime de Vichy, seule la SR/SCR ne perdit pas de vue le danger allemand. Jusqu'à l'invasion de la

zone libre, le 11 novembre 1942, il en fit même son objectif primordial malgré les vicissitudes.

Or, la raison d'être des services de renseignement était de répondre au besoin des décideurs militaires, mais aussi – et surtout – gouvernementaux. Aussi était-il important de les voir dans leur fonctionnement communautaire qui, malgré l'absence de culture de coordination, était plus habituel que généralement admis lorsque l'on adoptait un regard rétrospectif à partir de la défaite de juin 1940[738]. L'analyse et l'évaluation de la Section des armées étrangères (SAE) du 2e Bureau étaient ainsi diffusées au-delà du seul cercle de l'état-major pour alimenter la présidence du Conseil[739], les ministères de la Guerre, des Affaires étrangères, des Finances, plusieurs commissions du Parlement[740] et même des services de renseignement alliés ou, en certaines occasions, la presse. Ces études étaient particulièrement utiles à la sous-direction de l'Europe du Quai d'Orsay[741], notamment pour suivre le désarmement allemand[742]. En outre, les doubles des rapports des attachés militaires alimentaient les dossiers des Affaires étrangères, comme des copies des dépêches du corps diplomatique étaient adressées aux 2es Bureaux des trois Armées. Des officiers de renseignement étaient parfois invités à apporter leur expertise aux Affaires étrangères lors de négociations. Au printemps 1922, le commandant Jean Merson avait accompagné le ministre Louis Barthou à la Conférence de Gênes. En janvier 1931, des officiers des 2es Bureaux des trois Armées furent affectés à la commission d'experts préparant la position française pour la conférence sur le désarmement[743]. En janvier 1936, le 2e Bureau Guerre récupérait du 3e Bureau la gestion des affaires militaires à traiter avec le Service français de la Société des Nations[744].

Le Quai d'Orsay était pareillement impliqué dans l'orientation du renseignement. Ainsi, en janvier et en juillet 1937, le sous-directeur des Affaires politiques et commerciales, René Massigli, autorisait la reprise d'une activité de renseignement sur l'Italie. En plein accord avec son secrétaire général, l'inamovible et italophobe Alexis Leger, le diplomate signifiait la fin de la politique de collaboration avec le régime de Mussolini. Le service du Chiffre du ministère, rattaché depuis 1920 au service de Massigli, avait suffisamment montré l'inanité d'une alliance avec Rome. Depuis 1935, il lisait en clair les dépêches codées échangées entre le *Palazzo* Chigi et ses postes de Paris et Londres[745]. De la même façon, diplomates et officiers de renseignement étaient également réservés quant à la politique de ces « pèlerins de Moscou », Louis Barthou, Pierre Cot en 1933, Pierre Laval deux ans plus tard[746].

L'administration des Affaires étrangères n'était pas la seule à temporiser les politiques de ses ministres. De 1919 à 1940, la valse des ministères (32), même

si elles n'emportaient pas toujours leurs titulaires[747], favorisait une forte inertie administrative à laquelle l'état-major n'échappait pas. Seul Aristide Briand put s'imposer au Quai d'Orsay en le dirigeant presque huit ans (1921-1922, 1925-1932) ; à la Guerre, Paul Painlevé resta trois années et demie (1925, 1926-1929), et Édouard Daladier, cinq ans et demi (1925, 1932-1934, 1936-1940), tout en dirigeant parfois le Conseil des ministres. Pour autant, ces trois décideurs n'eurent pas toujours l'occasion d'imposer leurs vues au gouvernement dans ce domaine. Daladier perçut bien la portée du *Mémorandum Hossbach* du 5 novembre 1937, transmis à Dejean par H.E., qui dévoilait les projets nazis à l'horizon 1943-1945, notamment la conquête d'« espace vital » vers l'est. Mais son souci de remilitarisation se heurta aux préoccupations financières du ministère Chautemps ; exactement ce sur quoi comptait Hitler pour démanteler la Tchécoslovaquie. De la même façon, les renseignements relatifs à l'annexion de l'Autriche, le 11 mars 1938, étaient arrivés en pleine formation du second gouvernement Blum, Chautemps ayant démissionné la veille[748]. Il n'y eut guère que Paul Reynaud, par l'entremise de son chef de cabinet Dominique Leca, à montrer un intérêt. Mais il arrivait trop tard, en mars, puis après le 10 mai 1940 !

À l'heure où montaient les périls, deux hommes centralisaient l'analyse de la direction des Affaires politiques et commerciales, des 2es Bureaux ainsi que l'information recueillie par les postes diplomatiques et la SR/SCR : Alexis Leger, chef de cabinet de Briand lors de son second passage ministériel, puis secrétaire général de la diplomatie française à partir de 1933, et le général Maurice Gamelin, chef d'état-major depuis 1931. Tous deux exercèrent une influence déterminante dans les événements qui conduisirent à la nouvelle guerre contre l'Allemagne, comme dans l'adoption de la doctrine de contre-offensive qui paralysait le renseignement dans son action extérieure d'acquisition d'une information améliorée. Ainsi s'expliquait qu'ils furent tous deux limogés le 18 mai 1940 par Paul Reynaud, autant que leur responsabilité profonde dans la défaite du pays. Jusqu'à l'affaire de Pologne, le diplomate avait disposé d'un certain ascendant sur le militaire. Leger était persuadé de la prééminence du pouvoir civil sur l'institution militaire et s'accommodait bien de ce « généralissime idéal qui ne pouvait ni ne voulait attaquer », sans pour autant l'apprécier. Ainsi n'hésita-t-il pas à torpiller les espoirs de collaboration de Gamelin avec le renseignement italien, s'appuyant au passage sur le vice-amiral François Darlan, chef d'état-major de la Marine depuis le 1er janvier 1937. Était-il au courant de l'accord conclu entre le *Servizio informazioni militare* et l'*Abwehr* ? Il semblerait que seule l'italophobie l'anima. Il contra pareillement le 2e Bureau dans sa volonté de piloter la mobilisation économique[749].

En dehors de ces problèmes d'influence au sein de gouvernements

minoritaires et de quelques rivalités administratives, il fallait surtout compter sur les biais d'analyse engendrés par la mise en concurrence des services. Avant que ne s'instaurât une apparente coordination interarmées, avec l'instauration de la fonction de chef d'état-major général de la Défense nationale par le décret du 21 janvier 1938, chaque 2e Bureau et chaque SR restaient sous l'autorité hiérarchique de leur Armée (état-major et ministère). Il en découlait une inévitable rivalité, non qualitative puisque chacun s'accordait sur la nature de la menace allemande, mais quantitative. À partir de la même base informative, les analyses pouvaient diverger. Elles pouvaient amplifier l'impréparation des forces armées françaises, comme l'analyse de Gamelin, le 11 mars 1936, ou de son homologue de l'Air, le général Joseph Vuillemin, le 2 septembre 1938. Dans le premier cas, il s'agissait d'une manipulation du renseignement en pleine crise rhénane, le généralissime ayant volontairement et fictivement augmenté la puissance de l'armée allemande, en divisions et en hommes (respectivement + 250 et 392 %) par rapport aux estimations du 2e Bureau Guerre[{750}]. Dans le second cas, il s'agissait du résultat d'une opération de déception de la *Luftwaffe*, réalisée à l'occasion de la tournée en Allemagne du nouveau commandant en chef de l'armée de l'Air, accompagné du chef de son 2e Bureau, le colonel Arnaud de Vitrolles, en pleine crise des Sudètes[{751}] ; le rapport de Vuillemin eut les effets escomptés, puisqu'il nota une « une disproportion de force en faveur de l'Allemagne extrêmement accusée », que confirmaient les analyses du 2e Bureau Guerre, et qui emporta l'adhésion du gouvernement de ne rien faire, sinon acheter des avions américains[{752}]...

Les analyses pouvaient également diverger sur l'interprétation des événements. Le capitaine Paul Stehlin, attaché de l'Air à Berlin pendant la crise de l'été 1938, était trop bien introduit dans la société militaire allemande pour être dupé lors de la visite de Vuillemin et Vitrolles. Toutefois, officier de rang inférieur, il ne pouvait émettre une opinion divergente de ses supérieurs au risque de mettre sa carrière en péril[{753}]. Le problème se posait autrement lorsque les deux points de vue venaient de personnels en mesure de le faire valoir auprès des autorités. À l'été 1939, le colonel Maurice Gauché, chef du 2e Bureau Guerre, et le lieutenant-colonel Georges Malraison, officier-adjoint de la SR/SCR, s'opposèrent sur les intentions allemandes à propos de la Pologne ; le premier estimait qu'une action était imminente, alors que le second, analysant les événements à la lueur des crises de 1938, croyait à une nouvelle opération de déception. Le 29 juillet, le général Henri Dentz, sous-chef d'état-major, invita les deux hommes à se mettre d'accord, en vain. Les événements les départagèrent finalement quinze jours plus tard[{754}].

Reconstruire l'appareil de renseignement dans la défaite

« Nous vaincrons parce nous sommes les plus forts », proclamaient des affiches dans les jours suivant la mobilisation du 2 septembre 1939. Ces propos du ministre des Finances, Paul Reynaud, devenus le slogan d'une France ramenée aux mêmes émotions qu'après la dépêche d'Ems, soixante-neuf ans plus tôt, témoignaient du bellicisme dans lequel baignaient les élites politiques françaises depuis la réoccupation de la Rhur (1936). Elles étaient toujours « belliqueu[ses] et plein[e]s d'illusions »{755}. Et les seules lignes de front qu'elles engagèrent avant le 10 mai 1940 restèrent cependant celles du contre-espionnage. La plus visible dans l'espace public était la menace séditieuse communiste. Elle se trouvait qualifiée administrativement de « menées antinationales » après que l'appareil partisan eut été dissous le 26 septembre 1939. Décidée par Daladier, cette mesure s'expliquait par la signature du Pacte germano-soviétique, un mois plus tôt, et fut prolongée, le 20 janvier 1940, par la déchéance des élus communistes de leurs mandats. Les Renseignements généraux et la police spéciale se lancèrent aux trousses des militants du nouveau Parti socialiste ouvrier et paysan, tout en gardant un œil sur la représentation commerciale soviétique{756}.

Pourtant, la grande affaire de la Sûreté nationale et de la SR/SCR restait l'espionnage des agents allemands. Son point d'orgue fut certainement la condamnation, le 26 octobre 1939, de l'autonomiste alsacien Philippe-Charles Roos, dit Karl, suivie de son exécution le 7 février 1940. Elle attestait non seulement de la vigueur de la pénétration adverse des mouvements autonomistes, mais aussi de la radicalisation de la réponse des autorités françaises. Jusque-là, la dissolution des associations séditieuses, en application de la loi du 10 janvier 1936 sur « les groupes de combats et les milices privées », suffisait, comme elle permettait d'enrayer en apparence la menace ligueuse. Appliquée à l'Étoile Nord-Africaine, le 26 janvier 1937, elle avait touché jusqu'en 1939 sept autres groupements autonomistes, dont cinq en métropole. La loi du 19 mars 1939, qui conférait au gouvernement des pouvoirs spéciaux et permit la dissolution du Parti communiste, donnait dorénavant de nouveaux moyens judiciaires contre toutes les menaces séditieuses en France comme dans les colonies. D'autant qu'ils étaient infiltrés par les services allemands{757}.

De fait, l'entrée dans la « drôle de guerre » ne surprit pas les services de renseignement. Toutefois, la mobilisation de la SR/SCR, pourtant préparée de longue date et décrétée préventivement dès le 27 août, se fit dans le désordre, à l'exception des postes à travers l'Europe. La déclaration de guerre signifiait

automatiquement l'appel des réservistes à rejoindre les affectations fixées par leur livret militaire. Mais, pour ceux affectés au 5e Bureau, comment rejoindre un poste que « des raisons administratives » empêchaient de constituer ? La rédaction du décret l'instituant était devenue un enjeu entre Gamelin et son subordonné, en théorie depuis l'avènement d'un ministère de la Défense nationale en 1938, le chef d'état-major de l'armée, le général Louis Colson. Chacun voulait conserver son autorité sur la SR/SCR. Commencée le 3 septembre, la controverse s'égraina jusqu'à la circulaire de compromis entre le GQG et l'armée de l'Intérieur du 16 octobre suivant. Trois jours plus tard, Colson songea à clamer sa rancœur en décidant une compression du personnel affecté au 5e Bureau, alors que ses officiers étaient « surchargés de travail ». Ensuite, il fallut encore un mois pour permettre aux différents services spéciaux, la SR et la SCR, mais aussi aux services de contrôle (ponts, radioélectriques et postal civil), organisés dès le 13 septembre, des attachés militaires et de renseignements territoriaux de fonctionner ensemble. Une double coordination était prévue, interministérielle et consultative pour les transmissions, dès le 20 octobre, et interservices à compter 21 novembre, au niveau du secrétariat général du ministère de la Défense nationale. La réalité fut néanmoins différente. Les policiers supportaient mal l'autorité des militaires dans leur service aux frontières, tandis que leur participation au contrôle postal était mal vue. Quant au 2e Bureau Marine, en fait l'« Amiral de la Flotte » Darlan (titre créé le 6 juin 1939), il n'entendait pas être subordonné à Gamelin. La même rivalité, qui ne tarda pas à devenir un enjeu parlementaire, opposa le Service général d'information, rebaptisé pour l'occasion Commissariat aux Affaires étrangères, relativement aux transferts de services et aux relais à l'étranger, ainsi qu'au GQG qui appréciait mal que la propagande lui échappât et que ce service tiers s'occupât de l'état du moral des armées[758].

Parallèlement à ces problèmes administratifs, la situation extérieure de la France avait changé. L'organisation des transmissions entre les états-majors français, tchécoslovaque et de la Petite Entente était caduque depuis la désintégration de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne (septembre 1938-mars 1939), la proclamation de la neutralité roumaine (septembre 1939) et les revers du renseignement français en Belgique (le chef de poste de la SR/SCR était expulsé le 27 janvier 1940), en Yougoslavie, en Hongrie et en Pologne. Dans ce dernier pays, seule la présence d'esprit du capitaine Bertrand permit de rapatrier vers la France le *Biuro Szyfrow* du colonel Langer, quinze mathématiciens et officiers chiffreurs internés en Roumanie avec l'état-major polonais qui avait échappé aux troupes soviétiques et allemandes après l'invasion. Trois d'entre eux réussirent à gagner l'ambassade de France à Bucarest ; ils furent mis en

contact avec le chef de la Section D. Lequel se montra déçu car les Polonais s'étaient d'abord adressés à l'ambassade britannique. Aussi Bertrand se contenta de confier au capitaine Winter, officier stagiaire affecté à la mission militaire française en Pologne, leur rapatriement. Pourtant, les Polonais avaient une offre que la SR/SCR ne pouvait ignorer : ils avaient dans leurs bagages deux exemplaires reconstitués de la machine *Enigma*. Cette opération fut le seul fait d'arme du renseignement français pendant la « drôle de guerre » !

Avec cet apport polonais, qui s'ajoutait à celui du 24 juillet précédent, la Section D disposait de trois machines chiffrantes reconstituées. Pourtant, seules 21 % des déterminations – configurations journalières et les clés des messages – purent être réalisées par la Section D. Pour mettre en œuvre ses machines, il lui fallut donc compter sur la bonne volonté du SIS : bien que ne disposant que d'une réplique d'*Enigma*, le GCCS était doté d'autres moyens humains et matériels que les services de Bertrand ou du Quai d'Orsay ; il est à noter que, malgré son rattachement au Foreign Office, le GCCS n'entretenait pas de liaison avec son homologue français[{759}]. À partir de décembre 1939, les Britanniques s'occupèrent donc des travaux techniques et de l'exploitation, laissant aux Français les recherches, pour lesquels ils excellaient, et le recueil des données d'H.E. Jusqu'au 28 février 1940, date à laquelle Rivet fut mis au courant, les informations obtenues par ce biais furent attribuées par Bertrand à un agent fictif. Le secret de cette connaissance importait tellement qu'elle était transmise aux chefs des 2e Bureaux du GQG et de l'Armée du Nord-est qu'une semaine après que la SR/SCR eût été mise au courant. Du 1er au 21 mai 1940, suite à une modification des configurations et des clés allemandes, les déterminations françaises se montrèrent incapables de déchiffrer quel que message que ce fût. La tournure rapide de la situation les empêcha définitivement de reprendre[{760}].

À ces aléas techniques s'ajouta toutefois un réel souci d'établir l'ordre de bataille adverse, du fait de la perte des observatoires allemands et de nombreux agents, à commencer par Hans-Thilo Schmidt et la « source A ». Cette dernière était traitée par le commandant Roger Trutat. À son arrivée au poste SR de La Haye, en septembre 1938, il avait recueilli les épanchements antinazis d'une « jeune Allemande ». Il s'agissait de Helga, vingt-cinq ans, troisième fille de l'ancien chef d'état-major de l'armée de Weimar (1930-1934) Kurt von Hammerstein-Equord ; elle était connue pour ses obédiences communistes et aurait agi avec la complicité de son comploteur de père contre Hitler, brièvement rappelé en activité au moment de la Pologne. Toutefois l'importance de la contribution de cet agent était surtout contrebalancée par son caractère limité : le « général rouge » ne servit le IIIe *Reich* que du 10 au 21 septembre 1939 et était surveillé par les services de sécurité de son pays en raison de ses accointances

avec les milieux gauchistes. Aussi, dans le jargon de la SR/SCR, Helga von Hammerstein-Equord ne fut-elle qu'une éphémère « source », non payée.

D'un point de vue opérationnel, la triangulation par les écoutes dirigées par la Section D et les unités déployées sur le front permirent d'évaluer l'ordre de bataille adverse. Stratégiquement, la SR/SCR disposait toujours d'agents de pénétrations au sein de l'*Abwehr* et de sources au sein de l'*Oberkommando der Wehrmacht*, recrutées en 1938. Le lieutenant Victor Guillaume (Gilbert), de la SCR, était ainsi l'officier traitant d'un ancien légionnaire, le serbe Stefan Friedmann. Libéré avec les honneurs à l'issue de son contrat en 1935, il s'était rapproché deux ans plus tard du Bureau des statistiques de la Légion étrangère, le SR de cette Armée d'élite depuis le 17 février 1937, qui l'avait dirigé vers Paillole. Intéressé par ce polyglotte astucieux, il l'avait destiné à une mission d'infiltration au sein de l'*Abwehrstelle XII* Wiesbaden (major Klein). En août 1937, sa légende de légionnaire déserteur avait été confirmée et sa formation d'agent de pénétration des services français put commencer. Deux ans plus tard, Friedmann (Frederking/Young) était revenu à Paris, sous la couverture d'un employé de l'Office du tourisme du Reich dénommé Frederking. L'argent et le radio émetteur que l'*Abwehr* lui avait remis furent confiés à Paillole. Jusqu'à son arrestation à Marseille en décembre 1943, Friedmann (Frederking/Young) informa les services français, tout en intoxiquant les Allemands.

La section allemande du capitaine Henri Navarre traitait de son côté une source autrement importante. Madeleine Richou-Bihet (Mad) était une jeune professeur de français du lycée de Vienne. Elle était devenue la maîtresse du chef du *Staatspolizeiliche Evidenzbüro* autrichien (créé en 1933), l'*Oberstleutnant* Erwin Lahousen-Edler von Vivremont. En mars 1938, elle était en France et correspondait avec son amant. Au lendemain de l'*Anschluß*, le 1er octobre 1938, il avait été recruté par l'amiral Canaris pour prendre la direction de l'*Abwehr II* (sabotage). Par patriotisme, la jeune femme s'était rendue à la SR/SCR avec sa correspondance. Bien que les informations utiles qu'elle comportait ne fussent pas jugées prioritaires, mais simplement comme des « indiscrétions », Madeleine Richou-Bihet fut invitée par Navarre à poursuivre sa liaison avec Lahousen. Elle le rejoignit donc à Berlin, faisant transiter par l'attaché militaire adjoint ses renseignements, les apportant parfois directement à Paris. À l'été 1939, elle gagna Budapest, où passait souvent son amant ; elle fut employée dans une agence de voyage. Lahousen conserva son emploi à l'*Abwehr* jusqu'à sa mutation dans la *Wehrmacht* et son envoi en Russie en août 1943 avec le grade de *Generalmajor*. Parmi les informations qu'elle fournit, il y avait l'annonce de tous les plans d'invasions de l'Allemagne (Tchécoslovaquie et Pologne, 1939 ; Norvège et Danemark, 1940)[761].

La défaite éclair de la France, après la courte campagne du 10 mai au 16 juin 1940, conduisit ses services de renseignement sur la voie de l'exode et de l'incertitude. Dès le 10 juin, trois hommes prirent la direction des événements. En liaison avec le commandant Roger Gasser, officier d'ordonnance de Weygand, Rivet se chargeait de reconstituer l'appareil de renseignement dans l'éventualité « de reprendre une activité camouflée ». Dès le 21 juin, au courant de l'article 10 de la convention d'armistice signée le lendemain, le 5e Bureau était dissous et ses membres réservistes renvoyés dans leurs foyers. Huit jours plus tard, la section D suspendait ses activités, tandis que ses personnels républicains espagnols et polonais étaient envoyés en Algérie. L'heure était au camouflage, autant des hommes que des archives et des matériels. Rivet pouvait compter sur le soutien de Weygand, ministre de la Défense nationale éphémère (juin à septembre 1940), puis de son successeur disparu trop tôt, Charles Huntzinger (septembre 1940-août 1941).

Fin juillet 1940, le premier permit l'installation de la section D dans le château des Fouzes (Cadix), non loin d'Uzès, et confia au contrôleur général Jean-Baptiste Lachenaud l'établissement d'un statut pour les officiers affectés au nouveau service de renseignement (SR) Guerre. Le 10 septembre, ce dernier se remontait autour de cinq pôles : à Vichy était officiellement créé le Service des menées antinationales (SMA), tandis qu'à Royat s'installait clandestinement le SR, sous couvert de l'Office de retour à la terre (MA-1, « Cougar »), la Section D restant à Uzès (MA-2, « Cadix »), et le contre-espionnage, devenu Entreprise des travaux ruraux (TR), allant à Marseille (MA-3, « Cambronne »). De chacune de ces entités dépendaient des postes de recherche. Pour MA-1 et 3, il s'agissait de ceux existant avant la défaite et repliés : le BREM à Vichy (P3 et TR113), le BENE à Limoges (P2 et TR112), le SCM à Lyon (P4 et TR114), la Section d'études régionales (P5 et TR115), le Bureau d'études pyrénéennes (P6 et TR117) et la Section d'études africaines (P10 et TR119) restant à Marseille, Toulouse et à Alger. Pour le SMA, son implantation se surimposa aux sept divisions militaires en zone non-occupée, plus Paris ainsi qu'en Afrique du Nord et en Syrie. Quant au 2e Bureau, il s'installa officiellement à Vichy et camoufla à Lyon ses sections italienne et allemande sous l'enseigne de la société d'approvisionnement de charbon Technica.

Pour sa part, le général Huntzinger protégea la nouvelle organisation de son autorité. Bien qu'il ait défendu à Rivet de se livrer à un quelconque « travail SR sur l'Allemagne » le 23 septembre, rappelant que « seul *(sic)* gouvernement régulier compte » et l'enjoignant à « déceler [...] et combattre » l'influence gaulliste, il le laissa reprendre ses activités d'avant-guerre : établir l'état des forces adverses et empêcher leur espionnage[762]. Homologue d'Huntzinger à

l'Air après l'avoir été dans la commission d'armistice, le général Jean Bergeret adopta une position différente en suscitant la création d'un SR Air, le 15 septembre. Toutefois, il fut hébergé dans les mêmes structures que le SR Guerre, comme avant-guerre, ainsi que dans les locaux du ministère de la Production industrielle et du Travail. Persuadé des possibilités de l'arme aérienne, comme venait de le démontrer la guerre, il entendait se servir de l'outil renseignement pour amener un renouvellement, technique et stratégique, de la doctrine française d'emploi. Ancien subordonné de Rivet, le colonel Georges Ronin se voyait chargé de l'observation des activités de la *Luftwaffe* et de l'espionnage industriel aéronautique[763].

Suivant à Vichy le transfert du ministère de l'Intérieur, Mondanel dut attendre le départ du timoré Albin Didkowski, directeur général de la Sûreté, nommé depuis le 18 juin, pour reprendre sa collaboration avec le SR. En effet, jusqu'à la nomination d'Henry Chavin, le 20 août, la Surveillance du territoire s'était vu interdire toute activité de contre-espionnage. Suite aux effets de la loi du 17 juillet 1940, permettant de révoquer immédiatement ceux qui ne donnaient pas entière satisfaction dans l'accomplissement de leurs missions, même sans motif légitime ou objectif, elle se drapa dans un silence prudent. Mondanel se vit toutefois demander de monter, dans le plus grand secret, une Section spéciale, chargée de surveiller les Allemands allant et venant dans la capitale de l'État français, ainsi que leurs contacts. De son côté, le ministre Marcel Peyrouton doublait la police officielle d'une structure clandestine, le Centre d'informations et d'études (septembre 1940-février 1941), à la tonalité différente. Elle avait été imaginée par le colonel Georges Groussard, en congé d'armistice sur sa demande. Nommé inspecteur général de la Sûreté, sur les conseils d'Huntzinger, ce proche de la Cagoule entendait résister à l'anti-France, quitte à lutter contre la résistance naissante[764].

Seuls le SR Marine, plus que jamais sous tutelle de Darlan, et la Préfecture de Police de Paris, sous la férule d'un « Ami de François », le préfet François Bard, s'orientaient ouvertement dans la même voie. Pour les marins, la concurrence avec la *Royal Navy*, conjuguée au chantage qui conduisit au bombardement de Mers-el-Kébir, le 3 juillet 1940, expliquaient peut-être que leur anglophobie fût supérieure à leur italophobie traditionnelle et à leur anglophilie. La nouvelle orientation donnée au renseignement naval, englobé dans « l'orbe amiralisante »[765], acheva de marginaliser les capitaines de frégate Pierre Sanson (2e Bureau) et Joseph Rossignol (SR) au sein d'une communauté qui les avaient accueillis dans les années 1930. Pourtant, eux aussi suivirent le mouvement de couverture de leurs activités, camouflant la Section d'études économiques (SEE), installée au sein du ministère de la Marine marchande[766]. De même, le

2e Bureau de la préfecture maritime de Toulon travailla jusqu'en novembre 1942 avec le Bureau des menées antinationales de Marseille (BMA15), avant de se transformer, en novembre 1942, en Sûreté navale, avec une orientation nettement plus allemande qu'auparavant{767}.

Pour les policiers, notamment parisiens, leur Guerre froide de l'Entre-deux-guerres expliquait la vigueur qu'ils mirent à réprimer, non plus l'espionnage soviétique, mais l'adhésion au communisme. Les militants de ce parti furent particulièrement poursuivis, tandis que les officiers traitants soviétiques, comme Léopold Trepper (Jean Gilbert), « Lemoine » et « Henri » furent pourchassés par les polices allemandes{768}. De mars 1941 à juin 1942, 516 suspects furent transmis par les BMA à la police pour enquête, qui en transféra 85 % devant les tribunaux, loin devant les agents allemands (73 %) et les gaullistes (44 %) ; la justice se montra toutefois plus clémente qu'envers les espions, puisque seuls 2,25 % furent condamnés à la peine capitale, contre 15 %. Aucun gaulliste ne fut condamné à mort{769}. Parmi les structures policières les plus répressives contre les communistes, la Brigade spéciale de la préfecture de police (créée en mars 1940 au sein de la 1re section des Renseignement généraux puis mise en sommeil à l'arrivée des Allemands dans la capitale) avait été réactivée. Une seconde Brigade spéciale, formée à partir des cadres de la 1re et chargée de l'antiterrorisme, fut créée à la suite des attentats qui suivirent l'ouverture du front russe en juin 1941. À Vichy fut établi le Service de police anticommuniste, l'une des trois polices spéciales instituées par Pucheu le 19 octobre 1941 pour lutter contre les menaces idéologiques fondant l'anti-France, les juifs et les « sociétés secrètes » (francs-maçons, chrétiens, démocrates){770}. Si la police avait été jusque-là prudente, le nombre massif de collaborationnistes du Parti populaire français en son sein pesa sans la répression plus forte contre les « menées antinationales ». Comme les militaires chargés du contre-espionnage ou les policiers de la Surveillance du territoire, les policiers veillaient dans la mesure du possible de « ne rien faire qui puisse porter tort à des Français à l'égard de l'autorité allemande »{771}.

La campagne de France avait fait entrer les services de renseignement intérieur et extérieur dans une période de turbulences inédites. L'opposition entre services qui se fit jour dans le microcosme vichyssois reposait en effet sur une perception différente de l'avenir de la France et, d'une certaine façon, de sa démocratie. Le choix entre la poursuite de la lutte contre l'envahisseur et l'acceptation de la nouvelle légalité dépassait celui des seuls services ; il résultait d'une prise de position politique, consciente ou imposée, lourde de sens pour l'après-guerre. Mais des choix d'organisation dataient également de cette époque où, pour la première fois avant longtemps, des politiques semblèrent prendre

leurs responsabilités en matière de renseignement. Au risque de générer une guerre des chefs à Vichy, qui dégénéra, cette fois, en « guerre des polices » à Alger.

La guerre des chefs à Vichy

Les combats franco-allemands n'avaient finalement duré qu'un petit mois et n'avaient touché, à nouveau, que le nord-est du pays, exception faite de l'expédition mussolinienne des Alpes. Certes, l'occupation militaire germano-italienne avait succédé à la défaite et la convention d'armistice avait prohibé toute action officielle des services de renseignement militaire. Mais l'administration française était restée en place et la population n'avait pas vraiment vécu en guerre, mais s'était plutôt installée « dans une période où l'on [voulut] laisser subsister de nombreuses facilités du temps de paix »[772]. L'avènement du régime de Vichy rappela non seulement la permanence de la légalité gouvernementale mais son autorité sur les administrations civiles et militaires. La loi du 17 juillet 1940 entendait bien marquer les esprits des fonctionnaires et leur rappeler leur collaboration au processus de restauration de l'ordre qu'avait promis le maréchal Pétain. Bien que réactionnaire par rapport à la période précédente, la nouvelle politique correspondait pour le renseignement intérieur à une poursuite des années de « Guerre froide » de l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire à la répression de la menace séditieuse communiste.

A contrario, la prudence de la Sûreté du territoire s'expliquait simplement parce que l'objet de sa « Guerre froide », à savoir les agents nazis allemands et fascistes italiens, était à présent maître du destin du pays. Dès leur entrée à Paris, les Allemands avaient notamment trouvé, bien rangées, les archives du Contrôle général de la Surveillance du territoire et des Affaires étrangères. En outre, ils s'étaient emparés d'un wagon d'archives diplomatiques du GQG à La Charité-sur-Loire. Quelque deux millions de noms, venant des 600 000 dossiers de la Sûreté et des 480 000 fiches du 2e Bureau, étaient offerts au contre-espionnage et aux opérations de manipulation des services allemands. Dès septembre 1940, la Gestapo de Berlin avait soigneusement étudié les archives policières afin d'en tirer une liste des francs-maçons français. Il s'en était suivi une série de désorganisations dans le processus d'information du gouvernement de Vichy. Le 3 juillet 1940, l'annonce de cette prise par l'agence de presse *Deutsche NachrichtenBüro* provoqua des réactions de la part des pays concernés ou craignant de l'être, la Suisse, Yougoslavie, la Bulgarie et l'Union soviétique. Par ailleurs, l'article 14 de la convention d'armistice, prohibant toute communication

par radio en zone occupée et imposant une réglementation spéciale en zone non occupée, contraignait les Affaires étrangères à ne plus utiliser de communications codées, excepté celles à destination de « ses représentations dans les pays neutres », et réduisait considérablement leurs échanges{773}. En zone occupée, les personnels du contre-espionnage de la Sûreté subirent une série de perquisitions et d'arrestations dans la dernière semaine de juillet 1940. Au même moment, la Gestapo installait une antenne au consulat allemand de Vichy *(Einsatzkommando)* pour tenter d'influencer la Sûreté en zone non occupée et le *Sicherheitsdienst* (SD, Service de sécurité) affectait sous couverture diplomatique un de ses agents. Ajouté aux militaires de l'*Abwehr* et du SIM, présents notamment dans les commissions d'armistices déployées en zone non occupée et dans l'Empire colonial, limitant la souveraineté du nouveau régime, les services de l'Axe disposaient de nombreux relais à partir desquels mener des missions de renseignement contre la France.

Ces menaces replaçaient nécessairement la Surveillance du territoire, renforcée du SR et des TR, en première ligne face à la partie adverse. D'autant que le chef du SR avait obtenu en novembre 1941 du Secrétaire général de la police nationale, Jean Rivalland, ancien colonel de l'infanterie coloniale devenu préfet, qu'il prit un « un ordre de service secret » qui précisait que les inspecteurs de cette police devaient « en public être partisan[s] de la collaboration, si on le [leur] demand[ait] ; en fait se tenir réservé[s], éviter les milieux pro-allemands en dehors des jours (sic) de service et signaler tous les cas de collaboration effective »{774}. Cette situation ne fut pas sans tendre les relations diplomatiques qu'entretenait Vichy avec le Reich{775}. Entre la découverte d'un réseau trotskiste travaillant pour les services allemands à Casablanca en décembre 1941 et l'exécution sommaire d'Henri Devillers en juin 1942, une crise franco-allemande s'était nouée autour de « l'hostilité systématique à l'Allemagne » des services de renseignement et de sécurité français qui « empêchait de dormir les chefs de la Gestapo de Paris ». De mars 1941 à juin 1942, sur 688 affaires d'espionnage, impliquant à 80 % des Français, 38 % se traduisirent par des condamnations. Pour 194 d'entre elles (73 %), il s'agissait d'agents allemands, dont 30 furent fusillés pour « trahison pure et simple ». Les cas les plus graves, comme celui d'Herbert Silberstein, agent de la Commission d'armistice d'Aix-en-Provence, avaient été jugés en Afrique du Nord. Fin 1943, il restait encore 118 agents allemands dans les prisons de France métropolitaine, pour lesquels les peines furent passées en revue et, dans 57 % des cas, réduites ; rarement, elles furent annulées{776}. Les services adverses ne s'étaient pas contentés de protester auprès de la Commission centrale d'armistice de Wiesbaden ou de la Délégation générale du gouvernement français dans les

territoires occupés. Ils avaient agi dans deux directions. La première était liée au renseignement : l'*Abwehrleitstelle Frankreich*, de l'*Oberst* Friedrich Rudolph, mena de vastes opérations d'arrestations dans les milieux des SR-TR en zone occupée et d'infiltrations de *Vertrauen Manner* (hommes de confiance) qui permirent d'établir l'organigramme de tout le dispositif clandestin de renseignement français dès la fin de mai 1942{777}.

Le second type d'intervention allemande se fit auprès des collaborateurs français, directement à Vichy. Depuis l'été 1940, le *SS-Sturmbannführer* Karl Boemelburg, directeur criminel de la Gestapo, n'avait de cesse de demander la tête de Mondanel, qui l'avait fait expulser de France en janvier 1939, d'abord, au directeur général de la Sûreté nationale, Henry Chavin, en vain, puis à Rivalland{778}. Au niveau militaire, Weygand, Huntzinger et Bergeret, Saint-Cyriens, avant d'être des politiques, protégeaient le SR et les TR de toute pression ; le mépris des terriens (l'armée de l'Air ne fut fondée qu'à partir d'officiers et d'hommes du rang issus de l'armée de Terre) pour les marins était aussi un élément supplémentaire de résistance aux pressions de Darlan, fut-il vice-président du Conseil (février 1941-avril 1942). Pour ce dernier, les choses furent plus aisées avec la police. Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, l'amiral de la Flotte chargea le capitaine de corvette Henry Rollin d'« enquêter sur les défectuosités des services de la Sûreté nationale et plus particulièrement sur l'opportunité de remplacer à la tête des grands services centraux les inspecteurs Mondanel et [Léon] Blanc et le contrôleur général [André] Castaing ». Étaient ainsi visés le contre-espionnage, les Renseignements généraux et la Surveillance du territoire, travaillant de longue date avec le SR et les TR. Mais les trois hommes furent maintenus à leurs postes, seul Blanc étant mis en retraite en novembre 1941.

Darlan décida alors de casser l'organisation municipale de la police et de lui donner un cadre d'action national afin d'accroître son contrôle. La loi du 23 avril 1941 se justifiait certes par d'anciennes pressions corporatistes (le syndicat des commissaires faisait depuis 1911 de l'étatisation des polices municipales son cheval de bataille), mais aussi par des motivations purement sécuritaires et idéologiques liées à la Révolution nationale. Officiellement, les nouvelles structures de la police devaient permettre au gouvernement de reprendre le contrôle du territoire national d'avant 1940. Les commissaires devenaient les représentants de l'État au plus proche de la population et rendaient compte aux intendants de police, placés aux côtés des préfets, lesquels rendaient compte aux préfets de région. En pratique, les diverses missions étaient mieux identifiées (police judiciaire, Renseignements généraux, Surveillance du territoire et sécurité publique). Seule la Préfecture de police de Paris n'était pas touchée par

cette réorganisation, mais la mise en place des nouvelles structures en zone occupée dut attendre le bon vouloir des Allemands, ouvrant la voie à la collaboration policière menée par le Secrétaire général de la police nationale René Bousquet à compter de l'été 1942. Du point de vue du renseignement, ainsi que le formulait le colonel Rivet, « le CE (contre-espionnage) dispara[issait] des préoccupations et des buts de la police. Plus de spécialisation, plus de CE »{779}. D'ailleurs, la Surveillance du territoire ne tarda pas à être supprimée...

Après avoir bridé le renseignement intérieur, Darlan s'attaqua au militaire. L'offensive débuta en juillet 1941 en conseil des ministres par un « réquisitoire [...] contre le SR Guerre ». Elle se poursuivit par l'enquête d'un « SR occulte » de la vice-présidence du Conseil « dans les domaines qui jusqu'à présent étaient à l'abri de tels procédés », tandis que la police perquisitionnait le SR Air, après avoir mis aux arrêts le colonel Ronin, soupçonné de collusion avec le colonel Groussard, arrêté à son retour de Londres. Elle s'acheva dans un premier temps par l'installation d'un Centre d'information général (CIG) par décret du 18 août 1941. Cet organe coordinateur, confié au général Henri Roux, prédécesseur de Rivet (1934-1936) opportunément libéré par les Allemands, était en fait un premier pas vers un SR unique. Le projet n'était pas récent et s'inspirait de propositions évoquées en juillet et octobre 1940, mais écartées par Huntzinger. Seulement, Darlan n'agissait pas, comme avec la police, sur des pressions allemandes. Il était « hanté par l'idée que [ces] organes [fussent] susceptibles de travailler contre lui ». Ce trait caractérisait bien la classe politique vichyssoise dans son ensemble, qu'elle fût d'essence militaire, républicaine ou comploteuse, méconnaissant la réalité du renseignement. Rivet s'en était aperçu dès ses premiers contacts avec les tenants du nouveau régime. Quand ils ne rêvaient pas de monter des réseaux d'espionnage en Grande-Bretagne échafaudés par un état-major désemparé, ils s'interrogeaient sur « le besoin du SR ». Il est vrai que l'Entre-deux-guerres avait manqué de théoriciens, hormis Bernis, parti pantoufler à la Garde princière monégasque où il mit son expérience militaire au service de la résistance régionale{780}.

En instaurant une coordination du renseignement au niveau de la vice-présidence, Darlan entendait restaurer un comportement communautaire au sein des SR, la Marine étant tenue à la marge par la Guerre et l'Air. Mais le principal obstacle était les hommes plutôt que les structures. Or, le CIG n'était qu'une innovation structurelle, de même que le remplacement incomplet par le Service de sécurité militaire (SSM) des BMA dissout le 24 août 1942. Le décès accidentel d'Huntzinger et la mise sur la touche de Weygand, en novembre 1941, offrirent à Darlan l'occasion de s'intéresser aux éléments qui entravaient sa politique avec l'Allemagne : tous les chefs éminents du 2e Bureau et du SR

Guerre. En mars 1942, à l'exception de Rivet qui se voyait confier la possibilité de choisir son successeur, ils prirent des commandements dans l'Armée d'armistice ou ses services généraux. Il ne faisait plus de doute que la Marine préparait l'absorption du SR Guerre dans un SR unique. Paradoxalement, Darlan s'approcha le plus de son but après qu'il fut dépossédé de ses pouvoirs par le retour de Laval en avril 1942 ; encore n'était-il que rétrogradé « commandant en chef des forces militaires de Terre, Air et Mer ». Le tournant résolument collaborationniste permettait de justifier toutes les mesures individuelles : Mondanel, Castaing – remplacé par Rollin, lui-même éliminé un an plus tard à la demande des Allemands – furent éloignés dès mars 1942, Bergeret nommé inspecteur général de la Division aérienne du territoire. Quant à Rivet, il s'installa en septembre à la tête de la Petite Chancellerie, qui reprenait, au niveau du commandant en chef, les fonctions qu'avait remplies la CIG à la vice-présidence du Conseil[{781}].

La « guerre des polices » à Alger

La réunion des SR Guerre, Air et Marine dans une même entité, comme leur intégration au sein de leurs 2es Bureaux respectifs, étaient unanimement refusées par les rares professionnels du renseignement. Certes marquées par des considérations d'indépendance et de concurrence interservices, leurs réactions étaient dictées par un refus d'entrer de plain-pied dans la politique de Darlan ou de Laval. Rivet repoussa la politique de collaboration proposée par l'amiral Louis Dupré, chef d'état-major des services rattachés au commandement en chef des Armées. Après que Laval, Darlan et Bridoux eurent autorisé l'action en zone libre des goniomètres allemands, chargés de repérer les émissions radios clandestines (août 1942), Dupré avait rencontré l'amiral Canaris, chef de l'*Abwehr*, à l'hôtel *Lutetia* de Paris, le 1er octobre. Pour Rivet, seule « une *adhésion simulée* aux avances allemandes » était acceptable, c'est-à-dire une reprise du « plan de fausses nouvelles » échafaudé par la SR/SCR entre 1935 et 1938. Après avoir informé le chef d'état-major de Darlan, le général de brigade Joseph Revers, il « évita soigneusement de faire tenir à [Dupré] les renseignements qu'[il] obtenait sur les préparatifs américains en Atlantique »[{782}]. Il ne l'informa pas plus de l'inanité de toute collaboration avec le *Reich*, de plus en plus mis à mal en Russie, comme le lui révélait, depuis novembre 1941, Madeleine Richou-Bihet – la « source Mad »[{783}]. Et arrivé en Algérie avec le « noyau principal de commandement » du SR, il se rallia à l'invitation du général Giraud, le 14 novembre, « de monter le plus tôt possible

un organe de renseignement en Afrique du Nord ». Trois jours plus tard, le modèle retenu était celui de la Petite Chancellerie, y compris la traditionnelle séparation entre renseignement et contre-espionnage.

La reconstitution des services spéciaux en Afrique du Nord s'inspirait donc de la structure unitaire mise en place deux mois auparavant en France métropolitaine, la subordination politique en moins. Enfin, l'assassinat de Darlan permit à la nouvelle Direction des services de renseignement et de la sécurité militaire (DSR/SM) d'être de nouveau placée sous les seuls ordres du commandant en chef ; Giraud ne montrait pas vraiment de sens politique. La nouvelle entité, groupant sous la direction de Rivet les SR des trois Armées et le Service de sécurité militaire, se mit en place au 1er janvier 1943. Il fallait aussi que l'équipe dirigeante fût parvenue à Alger, tous les personnels n'étant pas arrivés avec Ronin (Air) et Rivet. Le lieutenant-colonel Pierre du Crest de Villeneuve (Guerre), adjoint de Rivet à Vichy, n'arriva que le 16 décembre et Paillole (SM), après un passage par Londres, ne reprit ses fonctions que le 22 avril 1943. Jusque-là, l'intérim avait été assuré par le commandant Jean Chrétien, coordinateur du contre-espionnage depuis mars 1941 pour l'Afrique du Nord. Comme lui, le capitaine de corvette Henri Trautmann (Marine) avait été recruté sur place, au Maroc. Il fallut ensuite reprendre contact avec les SR vichyssois, avec le lieutenant-colonel Emile Delor (Guerre devenu « Kléber »), le capitaine René Gervais (Air) et le lieutenant-colonel Henri Navarre (SM)[784].

Le 16 avril 1943, alors que se préparait la campagne de Tunisie, Giraud décida de créer un service action (Bataillon de choc et Groupe spécial parachutiste de la Marine), rattaché, comme la DSR-SM, à la Direction des services spéciaux, confiée au nouveau général Ronin. Cette innovation s'inspirait des pratiques en cours dans l'autre service de renseignement généré dans les rangs français par la défaite de 1940, le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA). Fondé à Londres à partir du 1er juillet, il avait pour base le 2e Bureau qu'avait demandé de constituer le général de brigade Charles de Gaulle. Un jeune capitaine du Génie, André Dewavrin (X 1932), trois officiers et deux sous-officiers, tous inexpérimentés aussi bien aux fonctions d'état-major que de renseignement, mais linguistes et anciens de l'expédition de Norvège, avaient été chargés de le créer de toutes pièces. Tel Cuvinot en 1870, ils élaborèrent un service hybride, empruntant à l'original la planification, l'exploitation et la diffusion du renseignement, mais se chargeant également, tel un SR, de sa collecte. Cette dernière occupation devenant primordiale, le 12 avril 1941, le 2e Bureau de la France libre s'appela SR. Le 10 octobre suivant, il disposait d'une section de Chiffre, confiée au maréchal des logis-chef, Georges Lecot (Drouot). Comme il était chargé des transmissions

secrètes et de la formation des opérateurs, Lecot fut promu capitaine.

Deux mois plus tard, l'adjonction d'activités (action subversive, évasion) relevant des « forces spéciales » en cours de création (commandos, parachutistes) ou plus traditionnelles (chiffre, contre-espionnage) transforma le SR en Bureau central de renseignement et d'action militaire (BCRAM). Les mutations des services gaullistes témoignaient de l'empirisme et de l'arbitrage politique. En septembre 1942, l'intégration de fonctions non-militaire (NM), conséquence de l'affirmation du Comité national français comme gouvernement politique, lui fit perdre son seul caractère militaire[{785}]. Elle marquait aussi l'échec des solutions civiles de la Direction des affaires politiques (décembre 1940) et du Commissariat national à l'Intérieur (septembre 1941)[{786}]. Conséquence de la situation exceptionnelle dans laquelle ce service se trouvait, Dewavrin (devenu Passy) avait été amené à créer une entité plus intégrée que ne le fût jamais l'*Office of Strategic Services*, créé par le colonel William Joseph Donovan le 13 juin 1942. Les Français ne disposaient pas d'autres services de renseignement sur lesquels faire reposer des missions de renseignement ou de contre-espionnage, distinctes des opérations de « forces spéciales » comme en Grande-Bretagne, qui disposait du SIS, du *Security Service*, mais aussi du MI9 (Evasion) et du *Special Operations Executive* (SOE). Mieux, en créant une section d'Action/études et coordination (A/EC), le BCRA s'était transformé en véritable état-major de l'action clandestine.

Malgré tout, la fonction renseignement (R à compter de l'automne 1941) restait la principale, à partir de laquelle les autres sections étaient empiriquement montées. Ainsi, dès juillet 1940, à l'occasion d'une « crise intérieure » provoquée par les velléités de l'amiral Émile Muselier de s'accaparer le 2e Bureau eu égard à l'importance de la Marine dans les Forces françaises libres, Passy avait développé un embryon de contre-espionnage. Cette nouvelle structure avait mis au jour une cabale montée contre Muselier par deux agents de Passy, en collusion avec le *Security Service*[{787}]. Il fallut néanmoins attendre l'arrivée du lieutenant d'artillerie Roger-Paul Warin (Olivier-Ronald Wybot), en décembre 1941, pour mettre sur pied une véritable section. Il était le premier spécialiste vichyssois à rejoindre le BCRA. Après une expérience au sein du Centre d'informations et d'études du colonel Groussard, il avait été affecté au BMA15 de Marseille. Comme Ronin, poursuivi par la police du Vichy après le retour de Londres de Groussard en juillet, Warin avait rejoint la France libre début novembre. Le 16 décembre, il s'était vu confier la tâche d'interroger tous les engagés volontaires et tous les individus venant d'Europe occupée[{788}].

En octobre 1942, Wybot avait quitté le BCRA pour des raisons d'incompatibilité avec le nouveau chef de la Section R, le lieutenant aérostier de

réserve André Manuel. Ses méthodes d'interrogatoire, importées de la BMA, déplaisaient car trop violentes{789}. En outre, il était indépendant, trop ambitieux... trop vichyssois pour pouvoir faire carrière à Londres. Cette tournure d'esprit était apparue au sein du service de renseignement et de sécurité gaulliste à l'été 1941, notamment après la rupture de sa liaison avec Groussard. En août, l'arrestation du capitaine Pierre Fourcaud, qui opérait en zone non occupée pour le 2e Bureau gaulliste, avait fait comprendre aux hommes de Londres qu'il était temps de prendre leurs distances avec les services vichyssois{790}. À cette époque, Warin était apparu... Deux ans plus tard, les échos du renforcement de la répression contre des personnalités antiallemandes pourtant proches des pouvoirs vichyssois, celle qu'avait subie l'amiral Darlan au moment du débarquement, acheva de déconsidérer les services de renseignement vichyssois. En retour, des hommes comme Wybot, et plus tard Rivet et Ronin, ne pouvaient que développer un ressentiment face au mélange des genres, mêlant politique et militaire, ainsi qu'au caractère exclusif et centralisateur du BCRA, auxquels s'ajoutait l'inexpérience supposée (réelle en 1940-1941{791}) en matière de renseignement de ses dirigeants. Pour les hommes de la SR/SCR, qui plongeaient leurs racines dans une histoire débutée après 1870 et avaient tous une vingtaine d'années de métier exclusivement militaire, il s'agissait de pratiques qui leur étaient totalement étrangères.

Deux cultures se firent donc face à partir de novembre 1942. La plus ancienne correspondait à une conception classique, exclusivement militaire, reposant sur un renseignement des objectifs, découlant de l'ancienne statistique. La plus récente et novatrice, forgée à Londres à l'école des SIS et SOE, attira l'ironie de Rivet lorsqu'on lui parla pour la première fois « du renseignement “stratégique” et du renseignement “tactique”... »{792} Cette conception était inconnue en France, comme l'avait montré la séparation des genres entre la SR/SCR, le Quai d'Orsay et la présidence du Conseil devant la montée des périls. Elle l'était encore plus à Vichy ! Le général de brigade aérienne Gabriel Cochet ne tarda pas à s'en rendre compte. Rallié à la France libre en mars 1943, il fut chargé par le général de Gaulle de mettre en place l'état-major auquel était confié le soin de préparer la participation française aux opérations sur le front occidental. Logiquement, il pouvait s'attendre à ce que, non seulement les ressources, mais aussi l'organisation du BCRA passassent sous ses ordres{793}. Giraud commit la même erreur d'appréciation lorsqu'il fut nommé commandant en chef des forces françaises, le 9 novembre 1943. Aussi s'arc-bouta-t-il sur la DSR/SM contre le BCRA, amplifiant la querelle entre des services qui, jusque-là, s'étaient bornés à organiser des liaisons entre eux. Rivet et Ronin, qui partageaient la même conception de séparation stricte du politique et du militaire que Giraud et

Cochet, ajoutèrent une autre dimension à cette « guerre des polices » qui se joua entre juin 1943 et avril 1944. Pour ces officiers, qui personnifiaient « un organe en lequel [s'étaient] toujours incarnés le patriotisme le plus pur, la foi la plus ardente et l'esprit le plus affranchi des querelles de régimes et de personnes », il semblait naturel que le BCRA dût se dissoudre dans la DSR/SM. Contrairement à Passy, leur action ne pouvait se comparer à celle de Cuvinot, ni même de Vanson ; pour poursuivre l'analogie avec 1870, ils étaient comme Saget, contraint de se réinventer après avoir dirigé la SR/SCR depuis « plus de sept années dans la période la plus tragique de notre histoire »{794}. L'alternative était simple : le BCRA devait donc se cantonner à des activités civiles ou passer sous la coupe de la DSR/SM.

Elle était pourtant contraire à toute la jeune histoire du service gaulliste. Non seulement il était hors de question de voir le BCRA échapper à son rattachement aux structures gaulliennes ou perdre son unité, mais ce service représentait la presque totalité de la résistance organisée. Il convenait donc que les représentants du renseignement militaire venus de Vichy s'intègrent ou, comme Wybot, se démettent. En outre, le Comité français de la Libération nationale (CFLN) institué le 3 juin signifiait la restauration d'un « gouvernement de fait » en France, et non plus en exil. Le commissaire à l'Intérieur, André Philip, imaginait de placer l'ensemble des services sous sa tutelle ; il s'inspirait de la tradition démocratique anglo-américaine où le renseignement était rattaché « aux plus hautes autorités civiles », le *Foreign Office* en Grande-Bretagne et le président aux États-Unis. Cette idée se heurta à l'opposition de part et d'autre, Ronin et Passy s'entendant pour pérenniser un *statu quo* préservant l'avenir qui aboutit au Comité d'action en France (Comidac), le 4 octobre 1943. Restreint à de Gaulle, Giraud et Philip, d'essence civilo-militaire, il assurait la Direction des services de renseignement et d'action (DSRA), née de la fusion entre le BCRA et la DSR/SM ; Cochet, ancien attaché militaire à Prague (1927-1932) et chef du 2e Bureau Air (1933-1934), en prit la tête. Il apparaissait alors comme le seul candidat acceptable par les deux camps : le BCRA lui savait gré d'avoir rejoint ses positions et la DSR/SM le percevait comme un successeur possible à Giraud, car il ne s'intéressait pas à la politique. Pourtant, Cochet ne devait être qu'un jouet dans les mains de de Gaulle dans son combat contre Giraud. Ainsi, fin octobre, le chef de la France libre précisa à André Manuel, et non à Cochet, que le chef de la DSRA n'était qu'une courroie de transmission entre les services, le CFLN et le Comidac, ainsi qu'un arbitre entre les services et leurs liaisons alliées. Cette conception « gouvernementale » des services n'appartenait pas à la logique des militaires. S'estimant bafoué, Cochet préféra démissionner le 17 novembre{795}.

Une extrême politisation

D'évidence, il en allait de la position de Cochet comme de la nature de la querelle avec la DSR/SM. La question était éminemment politique. D'ailleurs, Passy reconnaissait bien volontiers que la fusion n'était pas aussi urgente, pas plus que la coexistence des deux services ne présentait d'inconvénients majeurs ! {796} De Gaulle, comme Darlan, entendait attacher à sa personne des services qu'il ne comprenait pas, tout en les craignant. À la différence de l'« amiral de la Flotte » toutefois, la vision du président du CFLN ne se limitait pas aux seuls services, mais répondait à une logique de restauration des institutions républicaines. Aussi avait-il compris que le règlement de la question Giraud apporterait une solution au problème de la DSR/SM. Et, de novembre 1943 à avril suivant, il se désintéressa de la question du renseignement, n'intervenant à aucun moment pour trancher les conflits qui l'opposaient au BCRA et ce dernier à la DSR/SM. Déçu par Giraud progressivement tout au long de l'année 1943, Rivet tenta d'imposer une fois de plus sa vision. Il était parvenu à se rendre incontournable à Darlan, qui souhaitait l'écarter. Pourquoi ne réussirait-il pas à faire de même avec de Gaulle ? Son obstination à ne pas reconnaître le décret instituant la DSRA{797} se révéla seulement une inutile fuite en avant. Non seulement de Gaulle nomma un civil, Jacques Soustelle, comme successeur, le 27 novembre, au général Cochet, mais il appartenait au cénacle de la France libre, contrairement à Rivet. Huit jours plus tôt, la promulgation d'un nouveau décret relatif aux services, créant cette fois la Direction générale des services spéciaux (DGSS){798}, avait signifié la mort programmée de l'ancienne SR/SCR. Le 2 décembre suivant, la nomination de Passy à la direction technique des services spéciaux marquait l'exclusion définitive de Rivet de l'évolution future des services de renseignement français.

La question financière, soulevée par les gaullistes, sonna l'hallali de l'entêtement des Vichyssois : « Comment ne pas sourire du caprice de ces officiers qui m'estiment [...] non qualifié pour leur transmettre les directives du gouvernement, mais parfaitement qualifié pour leur donner de l'argent ? », s'interrogeait Soustelle{799}. Alors que Giraud cherchait à mobiliser les déçus du gaullisme, dénonçant l'hégémonie du BCRA, de Gaulle réaffirma, le 21 janvier 1944, son soutien à Soustelle en rattachant la DGSS à la présidence du CFLN{800}. Cinq jours plus tard, le directeur général rencontrait Giraud et Rivet pour jeter les « bases de réalisation partielle de cette fusion » sans cesse repoussée depuis sept mois. La Direction des contrôles techniques, du colonel gaulliste Jean Joubert des Ouches, que la DSR/SM avait récupérés de l'Intérieur

en mars 1943, deux ans après que Laval se les fut appropriés à Vichy[801], ainsi que les transmissions, les transports et les finances passèrent à la DGSS. L'asphyxie financière à laquelle la DSR/SM était soumise depuis le 23 novembre avait déjà amené son service action à fusionner, conséquence de la démission du général Ronin, le 14 octobre ; à la différence du renseignement et du contre-espionnage, la coordination était impérative dans ce domaine et le BCRA avait trois années d'avance sur la DSR/SM[802].

Le règlement de la question Giraud, par décret du CFLN du 4 avril 1944 supprimant le commandement en chef, mit fin à dix mois de crise. Trois jours plus tard, la DSR/SM était acculée à accepter la fusion sur les bases du décret du 20 novembre 1943 lors d'une ultime réunion avec Soustelle ; petite concession à Rivet, ou ultime provocation, l'ancien SR Guerre, aux ordres du chef de bataillon Léon Simoneau, était transformé en service de renseignements opérationnels de l'armée B en formation, prévue pour débarquer en Provence. Après Ronin, placé en disponibilité en janvier 1944, Rivet fut promu général de brigade, le 15 avril suivant, et versé dans la deuxième section de son grade. Le 5 juin, son ancien adjoint Villeneuve prenait le commandement du Centre d'organisation de l'Infanterie de Tunisie.

Ces anciens de la DSR/SM se renfermèrent dans un virulent antigaullisme de circonstance et une supériorité devant

« l'ignorance [...], l'inexpérience, l'incompétence, la hâte de vouloir tout bousculer et jeter bas, de défigurer définitivement le SR. Puisse ce vent de folie, cette démence des sens, ce crime bientôt finir. Puisse le SR renaître bientôt... en France ».

L'aveuglement de Rivet et de ses hommes face à une mutation culturelle fondamentale du renseignement se poursuivait au-delà des réalités. Le 20 novembre 1944, comprenant que l'évolution lui donnait tort, le chef d'escadron de gendarmerie mobile Paillole démissionnait, bien décidé à poursuivre l'espérance de son chef par d'autres moyens. En 1953, il contacta les généraux Rivet, Navarre et Schlesser pour constituer une amicale des anciens des Services de sécurité militaire et des réseaux TR, vouée à entretenir et transmettre la « sacrée vérité », ainsi que le soulignait une rubrique du *Bulletin* publié à partir de mars 1954. Ronin préféra rester à l'écart de cette entreprise hagiographique dont les points forts furent le contesté ouvrage de Paillole, *Services spéciaux. 1939-1945*, et l'essai de rectification de Navarre, à partir de témoignages d'anciens des services spéciaux, *Le Service de renseignements, 1871-1944*. Les deux étaient bâtis sur la même idée que le gaullisme avait politisé, et donc détruit, les services[803].

Pourtant, la part prise par les civils au sein des services et l'affirmation de

l'autorité politique que pointaient Paillole et Navarre étaient une conséquence des transformations déjà en cours à Vichy, avant 1942. La véritable conséquence de la prise en main par les hommes du BCRA fut la poursuite d'une forme d'improvisation en matière structurelle. Le décret du 21 janvier 1944 donnait à la DGSS les moyens de s'émanciper du nouveau commissaire à l'Intérieur, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, qui avait tenté de profiter de la crise giraudiste pour accaparer, malgré l'échec de son prédécesseur, la « souveraineté des services de renseignement ». Ce « monument d'inconscience », selon les mots de Rivet, était devenu réalité le 10 janvier 1944, avec le transfert des fonctions NM au commissariat à l'Intérieur. Mais la DGSS n'avait pas obtempéré, ouvrant une nouvelle crise avec Astier, alors que la fronde de Rivet n'était pas réglée. Et, comme face à Rivet, de Gaulle s'abstint de réagir avant le 10 mars. Passy fut envoyé à l'état-major du général Pierre Koenig le temps d'apaiser Astier[804]. Le 26 octobre, alors que les services étaient rentrés en France, la renaissance tant souhaitée par Rivet intervint sous la forme d'une dissolution du Comidac et de la DGSS au profit d'une Direction générale des études et des recherches (DGER), toujours dirigée par Soustelle et Manuel[805].

Elle héritait d'un Organe de recherche des criminels de guerre, mais se voyait dépouillée des dernières structures héritées des services vichyssois. La SEE était ainsi retirée à la Marine marchande et commença une errance qui la mena à la Production industrielle, mi-octobre 1944, puis, ironie de l'histoire du renseignement, au Service national de la statistique, au ministère de l'Économie. Le 27 avril 1946, la loi de finances entérinait ce choix en créant l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer[806]. La DGER perdait surtout la gestion exclusive, comme c'était le cas depuis novembre 1942, du contre-espionnage. Au grand dam de Paillole, pour qui cette fonction avait un caractère « tout indissociable »[807], le Conseil de la défense nationale du 17 novembre 1944 décida de n'incorporer dans la nouvelle structure que le contre-espionnage extérieur, la Sécurité militaire retournant aux états-majors des trois Armées. En désaccord avec cette décision, qui rajoutait de nouvelles récriminations aux hommes de Rivet, Paillole refusa la direction du nouveau service et démissionna[808]. La nouvelle la plus importante de la réorganisation du contre-espionnage n'était pourtant pas là. Il s'agissait en fait de l'ordonnance du 19 novembre 1944, fixant d'une part la nouvelle organisation du ministère de l'Intérieur et recréant de l'autre la Direction de la Sûreté nationale, confiée à un ancien du BCRA, l'ingénieur principal du Génie maritime André Pélabon (X 1928). Si les Renseignements généraux, eu égard à leur activité pendant la guerre, redevenaient une simple direction – tout en gardant leur double subordination, technique envers leur

directeur national et hiérarchique envers les préfets auprès desquels ils étaient affectés –, l'ancien Contrôle général de la surveillance du territoire, ressuscité deux ans après sa dissolution, suite au renvoi de Rollin, par les commissaires Léoni et Méme, prenait également rang de direction, par arrêté du 22 novembre. Toutefois, après avoir éliminé la grande figure niçoise de la Surveillance, le contrôleur général Simon Cottoni, Wybot obtenait que la nouvelle structure se vît certes confier la compétence répressive, mais également les compétences de recherche et d'exploitation du renseignement de contre-espionnage, jusque-là monopole exclusif des militaires. En outre, elle était couverte par le secret-défense. Ainsi se plaçait-il en héritier direct, mais gaulliste, de Paillole.

Le démarrage du nouveau service de renseignement extérieur ne fut pas aussi simple. Il devait au préalable gérer un nouvel amalgame de 10 123 membres des réseaux de renseignement, de contre-espionnage ou d'action. En mars 1945, Passy en prit le commandement, à charge pour lui de le réorganiser. D'abord, il chargea « La France combattante » de liquider les réseaux, en étudiant les cas individuels afin de repérer les héros aussi bien que les traîtres. En septembre, cet organisme avait achevé sa mission et fut rattaché aux ministères de la Guerre, de l'Air et de la Marine. La masse des personnels avait été ramenée à 1 800 (17 %), les autres ayant été remis à disposition de leur arme. Ensuite, il fallut penser à l'avenir. Passy ne souhaitait pas donner raison à Rivet, c'est-à-dire en revenir à la situation d'avant-guerre, avec des SR d'Armées, mais entendait s'inspirer du SIS, observé en Grande-Bretagne, et surtout de l'expérience du BCRA. Et puis la Seconde Guerre mondiale avait été marquée par deux tendances, qui devaient s'imprimer longuement dans la conception du renseignement en France, avec l'introduction de l'action comme outil parallèle au recueil et à l'analyse de l'information d'une part, le recours au secret de l'autre. En découlaient deux principes hérités du BCRA et en rupture complète avec la tradition de la IIIe République : la direction unique des services et leur rattachement à l'autorité politique. Parce que les Affaires étrangères étaient occupées à l'époque par le redouté Georges Bidault, le choix de Gaulle se porta de préférence vers un retour à l'état-major de la Défense nationale. Le 24 novembre 1945, il demanda à Passy de préparer, avec le chef d'état-major, le général Alphonse Juin, un projet de réorganisation dans ce sens. Loin de s'y conformer, le directeur général établit un mémorandum à charge contre l'état-major, prônant un rattachement à la présidence du Gouvernement. De Gaulle se rendit à ses arguments et, le 8 décembre, demanda à Passy de préparer un nouveau décret avec le secrétaire général du Gouvernement, Louis Joxe. Vingt jours plus tard, le Conseil des ministres adoptait le principe de la création d'un Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), rattaché à la présidence du

Conseil[809].

La poursuite d'une politique étrangère du renseignement autonome

La guerre ne s'était pas arrêtée le 22 juin 1940 pour les services de renseignement français. Si l'armistice apportait officiellement un changement d'alliances, qui ne tarda pas à se transformer en collaboration après Montoire (24 octobre), il signifiait aussi pour les Armées, et plus particulièrement pour les Services, la nécessité de préparer la Revanche. Tant à Vichy qu'avec de Gaulle, les hommes du renseignement se mirent en contact avec leurs homologues du SIS pour poursuivre la lutte. De cette relation émergèrent de nouveaux comportements, dont les plus connus étaient certainement la clandestinité et les opérations spéciales. Même si tous les services ne se retrouvaient pas dans l'alliance avec les alliés, la distorsion entre l'information recueillie et les orientations politiques suivies à Vichy influèrent sur la nature du renseignement recueilli par les différents acteurs du renseignement. Après le 8 juin 1940, alors qu'il prenait les voies de l'exode, l'appareil politico-militaire français connaissait l'inévitable désorganisation duquel sortirait la défaite. Les moyens de communication gouvernementaux étaient pareillement paralysés. Dès « le 10 juin au matin, le ministère des Affaires étrangères dépendait, pour son information sur l'état du monde, des divers bulletins de radio et d'une secrétaire dactylographe »[810]. Quatre jours plus tard, « coupé de ses postes (sauf Belfort et Marseille), le service [des renseignements] fonctionn[ait] néanmoins grâce aux interceptions et aux décryptements » de la Section D. Mais ce fut à la radio que Rivet apprit, le 16 juin la nomination de Pétain à la présidence du gouvernement. Trois jours plus tard, il perdait le contact avec le GQG.

Seule la Section D du capitaine Bertrand conserva des liaisons radio avec l'extérieur, à savoir la GCCS. Le 23 juin, elle assura l'évacuation du *captain* Kenneth MacFarlan, son officier de liaison, et conserva le contact radio encore cinq jours avec son ami, le *commander* Alistair Denniston, directeur de la GCCS. Puis elle cessa ses activités, son équipe franco-hispano-polonaise étant mise en sûreté en Algérie le temps que les événements se clarifiassent[811]. Le 18 septembre, Bertrand (Bertie) put recontacter la GCCS. Après deux mois d'échanges aléatoires afin de reprendre confiance autant que de garantir la sécurité, les Britanniques décidèrent de fournir à nouveau des données techniques permettant de faire fonctionner les trois *Enigma* françaises. En

échange, Bertrand devait transmettre les chiffres cassés dans l'intervalle, notamment ceux des commissions d'armistice allemandes et italiennes et ceux, militaires et diplomatiques, des Italiens. Ne s'étant « pas encore remis de Mers el-Kébir, non plus que le monde de Vichy au milieu duquel il vi[vai]t », Rivet avait interdit que du renseignement opérationnel fût adressé par ce biais. Bertrand souhaita organiser une rencontre pour échanger ces matériels. En mars 1941, à Lisbonne, il retrouvait « [s]on ami Bill » Dunderdale, ancien chef de station à Paris (1926-1940), qui lui remit un émetteur radio. Celui-ci fut installé à Sayat, au nord-est de Clermont-Ferrand, sous la protection de BMA13[{812}].

Si ce rendez-vous témoignait d'une longue fraternité d'armes entre les deux services, il correspondait aussi à une urgence pour le SIS[{813}]. Le SR Air perçut également trois émetteurs radio en avril 1941, après une liaison effectuée par le commandant André de Berroeta auprès du *wing commander* Winterbotham, ancien agent de liaison avec l'armée de l'Air (1936-1940)[{814}]. À la différence de Bertrand, l'officier français n'appartenait pas au SR Air, mais était attaché de l'Air à Madrid. Ce réseau de représentants militaires, qui avait été un enjeu entre les 2es Bureaux et le Quai d'Orsay en temps de paix, était devenu un moyen de maintenir le contact avec l'extérieur. Au 27 novembre 1942, il ne restait plus que 16 postes à travers le monde, alors qu'il y en avait 19, trois ans plus tôt, rien qu'en Europe. La réorganisation des cartes européenne et asiatique à l'initiative germano-nipponne, la réduction de l'importance diplomatique française de juin 1940 et la révision de ses alliances avaient réduit ce réseau. Surtout, la convention d'armistice imposait que les attachés militaires ne fussent plus secondés d'un adjoint ; dans la mesure du possible, celui-ci prit la clandestinité au sein de l'ambassade. Il ne restait des plus importants postes SR en Europe que Stockholm et Berne. Le suisse, aux mains du commandant Gaston Pourchot, assurait la liaison avec les légations britannique et américaine.

Cette dernière pouvait également être contactée à Vichy, où elle faisait office d'yeux du SIS, avant de devenir la boîte aux lettres vers Londres des 2e et 3e Bureaux Guerre. Les colonels Pierre Baril et Jean Touzet du Vigier avaient profité d'une opportunité offerte au hasard d'une mission du capitaine André Poniatowski aux États-Unis, de mai à juillet 1941. Chargé initialement de présenter les connaissances françaises en matière de guerre des blindés – l'armée française avait été la seule à aligner des régiments de blindés face à ceux de la *Wehrmacht* et Vichy entretenait toujours des relations diplomatiques avec Washington –, cet ancien beau-frère du conseiller du président des États-Unis, le banquier William Averell Harriman, devait également informer ses interlocuteurs de la mise en place d'une Armée et de services de renseignement clandestins. Il revint à Vichy avec une invitation à se rendre en Grande-

Bretagne, dont la nature politique imposait de mettre au courant le maréchal Pétain et l'amiral Darlan. Tous deux donnèrent leur autorisation à ce nouveau voyage, qui eut lieu entre novembre 1941 et janvier 1942. Rencontrant Menzies, quelle ne fut pas sa surprise de s'entendre demander par le chef du SIS que le 2e Bureau envoyât à Londres une délégation de trois officiers... sans que les Français libres ne fussent mis au courant. En outre, il se voit mettre à disposition les ressources de la valise diplomatique américaine vers Berne, puis britannique jusqu'à Londres pour transmettre les renseignements nécessaires à l'ouverture d'un front au nord de la ligne Bruxelles-Lille-Rouen, soit toute la Normandie et une partie de la Bretagne. À l'époque, le MA-2 reçut des indices britanniques laissant entendre qu'un débarquement était en préparation en Afrique du Nord ! La situation politique vichyssoise au retour de Poniatowski, ainsi que la mort peu après son départ du général Huntzinger, empêchèrent la réalisation de cette liaison{815}.

Mais les solutions pour contacter les Alliés ne manquèrent pas. La guerre allemande à l'Est avait donné un intérêt nouveau aux postes d'attachés militaires adjoints de Lisbonne, Moscou, Sofia et Bucarest. Aux mains du commandant François Sauvage de Brantes, ancien attaché adjoint à Bruxelles (1936-1938) et Londres (1938-1940), Lisbonne assura jusqu'à l'automne 1942 une ouverture vers les Alliés. Dépourvu de protection diplomatique, le capitaine de l'Air Georges Louis Lebrun, chef du poste SR Guerre depuis avril 1940, ne put assurer la relève, qui fut assurée par l'attaché de Madrid, le capitaine Ildebert de Sahuguet d'Amarzit (1942-1944). Les informations à destination ou venant des Alliés, ainsi que des postes émetteurs de Bertrand et Berroeta, transitaient par la valise diplomatique vichyssoise qui desservait, dans un mouvement circulaire de Vichy à Vichy, les légations de Berne, Budapest, Sofia, Ankara, Beyrouth, Alger, Casablanca, Lisbonne et Madrid. Au ministère des Affaires étrangères, à l'hôtel *International*, la valise était prise en charge par la seule conseillère d'ambassade du Département, Suzanne Borel. Affectée au Service des Œuvres françaises à l'étranger (SOFE) depuis 1930, cette amie de la famille Ronin ne refusait rien aux SR. Sur une dénonciation du remplaçant de Brantes, le colonel René d'Amade, au printemps 1944, cette filière prit fin, la milice – organisation politique et paramilitaire française créée le 30 janvier 1943 – surveillant dorénavant les fermetures et ouvertures de la valise. Amarzit et son adjoint, le sergent-chef Jean Hugon, furent condamnés à la déportation par la cour de Riom ; ni l'un, ni l'autre ne revinrent de Neuengamme. Quant à Amade, il avait simplement souhaité camoufler un trafic de diamants{816}...

L'Union soviétique étant encore alliée de l'Allemagne, la France de Vichy put y garder une représentation diplomatique. Pour beaucoup, Moscou « pou[vait]

devenir l’axe des derniers centres d’information, et peut-être le principal en ce qui concerne l’Extrême-Orient »[817]. Aussi, dès novembre 1940, Rivet entendit renforcer ses capacités en envoyant son chef de section Russie/États-Unis, le lieutenant Joseph Lochard, comme attaché militaire adjoint. D’autant que, depuis trois mois, des indices indiquaient une prochaine offensive allemande vers ce pays, ce que confirma la « source Mad » – depuis Budapest, Madeleine Richou-Bihet continua à informer le SR Guerre jusqu’au 4 novembre 1942 – en janvier et avril 1941[818]. Avec le déclenchement de l’*Unternehmen Barbarossa* (juin 1941-décembre 1942) et la rupture des relations diplomatiques avec l’Union soviétique (30 juin 1941), les postes de Sofia et Bucarest s’avérèrent de formidables points d’observation des mouvements allemands, dont les destinataires furent le SIS.

La poursuite de la guerre contre l’Allemagne par d’autres moyens

Le service de renseignement britannique reposait aussi pour son information sur la France des données que lui transmettaient les Français libres. Pour des raisons de sécurité de ses opérations, il leur affecta le *commander* Kenneth Cohen (Crane). Passy se plut à caractériser leur relation comme l’union de « l’aveugle » britannique et du « paralytique » français : d’un côté, comme dans le cas de Bertrand et Poniatowski, les Britanniques avaient un besoin vital d’être renseignés sur les préparatifs allemands, mais « avaient quitté la France sans laisser derrière eux la moindre organisation » ; de l’autre, la France libre était un « réservoir d’hommes » prêts à « retourner dans leur propre pays afin d’y observer l’ennemi, son dispositif et ses déplacements », mais manquant de tout, à commencer par une expérience du renseignement[819]. Mais Passy et ses hommes étaient dans une situation pire que les Belges, les Polonais ou les Tchèques, en exil comme eux à Londres ; ceux-là étaient venus en corps constitués, pourrait-on dire, avec leurs gouvernements, leurs 2es Bureaux et leurs services de sûreté intérieure. En outre, les Britanniques se méfiaient des capacités de ces Français à conserver un secret : la veille de l’expédition contre Dakar, n’avaient-ils pas multiplié les indiscrétions qui la mirent finalement en péril[820] ? À cela s’ajoutaient les illusions de souveraineté du général de Gaulle qui, politiquement, pouvaient être compréhensibles, mais devaient s’avérer contre-productives pour ce qui était du renseignement.

Le BCRA espérait être traité sur un pied d’égalité, alors qu’il n’était pas en position de l’imposer. L’inexpérience de Passy et la méconnaissance culturelle de De Gaulle leur faisaient perdre de vue les usages élémentaires en matière de

renseignement. D’où des tensions qui allèrent croissantes à partir de 1941 autour des manipulations d’agents français par le SIS ou le *Security Service*[821], la surveillance des communications chiffrées françaises par la GCCS[822], l’absence de maîtrise des moyens aériens et maritimes[823], la préférence donnée aux missions du SOE plutôt qu’à celles du BCRA[824], l’existence de sections françaises au sein du SIS et du SOE[825] et, surtout, les tentatives de prise de contrôle de la résistance intérieure française[826]. L’entêtement de Passy, qui rejoignit celui de De Gaulle à partir de 1941, permit néanmoins de mettre en place une coopération technique en septembre 1942[827]. L’évolution de la position britannique correspondait à la nécessité d’ouvrir un front en Afrique du Nord et à l’apparition de l’OSS dans le jeu clandestin des services, autant qu’à l’expérience acquise par le BCRA.

Dans ce cas comme dans celui de Vichy, le SIS n’avait pas agi différemment qu’avec la SR/SCR pendant l’entre-deux-guerres. Comme le résumait Franck Nelson (CD), *Executive Director* du SOE,

« cette coopération [devait] [...] fonctionner à sens unique ; c’est-à-dire que je voudrais que notre F [connût] exactement tout ce que les hommes de De Gaulle [faisait], mais je ne veux pas que le mouvement de De Gaulle [connût] quoi que ce soit de ce que fait le SO2[828]. »

Ce principe correspondait à une habitude des services dans leurs liaisons avec leurs homologues. Les officiers en poste à Vichy savaient combien ce genre de relation était profondément asymétrique, et Bertrand plus que tout autre après son expérience avec les services polonais au sujet d’*Enigma* (1931-1939). Seuls les novices du BCRA pouvaient s’en étonner ! Aussi n’était-il pas étrange de voir les services britanniques jouer leur partition selon leurs règles. Les Français arrivant à Londres étaient regroupés, à partir du printemps 1941, à la *Royal Victoria Patriotic School*, où des officiers du *Security Service* les débriefaient, retenant les meilleurs candidats pour le SIS et le SOE, envoyant les autres à un BCRA récriminant[829]. Le SIS disposait également d’agents implantés dans les services français. Parfois, même, de longue date. C’est le cas du capitaine de corvette Henry Rollin qui avait été repéré par Dunderdale, lors de leur séjour commun à Constantinople, au sortir de la Première Guerre mondiale, et était devenu un agent sous contrôle en 1935, alors qu’il était rédacteur du *Temps*[830].

D’autres furent recrutés en fonction des événements, comme le capitaine Jacques Abtey, détourné de son envie de rejoindre De Gaulle en novembre 1940. Souhaitant se rendre en Grande-Bretagne, il s’était logiquement arrêté à l’ambassade de ce pays à Lisbonne. Il y était arrivé sous la couverture de Jean-François Hébert, secrétaire de Joséphine Baker, star du music-hall parisien et

« honorable correspondante » de la SCR, auquel Abtey avait été affecté en juillet 1937 ; la chanteuse avait été recrutée dès septembre 1939, alors qu'elle participait au théâtre aux armées, avec Maurice Chevalier, Fernandel... Elle avait suivi son secrétaire « particulier » dans son périple pour Londres. Mais celui-ci s'était arrêté à Lisbonne ! Au vu de la qualité de l'impétrant, le chef de station du SIS, Richman Stopford (Bacon), lui avait demandé de retourner auprès de Paillole afin de devenir un agent de pénétration britannique, même s'il fut « reconnu [...] comme un officier de la France combattante ». Reprenant du service en janvier 1941, il fut affecté au TR120, à Casablanca, sous couverture de la Compagnie chérifienne d'armement. Contrairement aux affirmations de Paillole après coup, Abtey n'était donc pas une liaison de Paillole auprès du SIS, mais transmettait ses renseignements au SIS via un « voilier phosphatier, qui faisait la navette entre Lisbonne et Casablanca »{831}.

Le SIS n'était pas le seul à avoir infiltré les services vichyssois. Dès le 18 juin 1940, le capitaine Charles Luizet (Stork) avait rejoint le général de Gaulle. Officier des affaires indigènes du Maroc, il avait été affecté en juin 1938 comme attaché militaire à Tanger par la SR/SCR. Invité à se « déguiser en "Vichy" » après que son nom eut été révélé au cours d'une enquête du SR Marine et du BCR de Rabat le 4 octobre 1940, il avait été appelé par le commandant André Perruche, chef de MA-1, pour monter la section « sur l'Empire britannique et l'Amérique ». Le SR gaulliste qui avait d'abord donné son autorisation souhaita bientôt le voir nommé au Maroc ou, comme après que Luizet fut devenu suspect de gaullisme, pour l'Algérie. Fin décembre 1941, il était nommé sous-préfet de Tiaret. À la même époque arrivait à Londres le lieutenant Warrin, du BMA15, fuyant la répression policière consécutive à l'arrestation de son agent traitant, le capitaine Pierre-Serge Fourcaud (Lucas), le 28 août précédent à Marseille. Chargé d'assurer la liaison avec la zone non occupée au profit du 2e Bureau des Forces françaises libres (FFL) en 1940-1941, cet ancien directeur technique de la *Standard Oil* pensait pouvoir utiliser ses nombreux contacts pour « constituer les mailles d'un réseau de renseignement ». Il n'était pas exclu que le SIS lui apportât ses entrées, notamment auprès de Rollin, qui suivit de près sa mise en cause dans l'affaire Groussard. De même, trois autres agents gaullistes (les lieutenants Maurice Duclos – Saint-Jacques – et Alexandre Beresnikoff – Corvisart –, Jacques Mansion) étaient en relation avec des officiers des services vichystes{832}.

Ces liaisons restèrent semble-t-il sans lendemains suite aux déboires des services gaullistes à l'été 1941, dont l'exécution du capitaine de corvette Honoré d'Estienne d'Orves (Châteauvieux), chef du 2e Bureau FFL et créateur du réseau de renseignement Nemrod marqua le point d'orgue. Son arrestation par les

Allemands pour espionnage, le 21 janvier 1941, fut connue à Vichy par des informations d'agents avant d'être confirmée officiellement par la commission d'armistice allemande de Wiesbaden. Le SR Marine tenta aussitôt de le sauver, réalisant à sa grande stupéfaction une lucrative opération de renseignement. Après l'intervention officielle de Darlan, les Allemands ayant exigé des garanties contre la vie sauve du marin, le SR Marine entreprit de collaborer à sa façon. Chaque matin, il recevait de son poste de Rabat une copie déchiffrée des messages interceptés de l'agent allemand de Casablanca. Moyennant une remise en forme et quelques omissions, il pensait que ces observations des mouvements de la flotte britannique dans le détroit de Gibraltar permettraient de sauver la vie de ce camarade condamné. Il sut la partie gagnée lorsque l'officier de liaison de l'*Abwehr* près la commission d'armistice leur signifia que leurs messages contenaient des erreurs, joignant pour preuve la copie décodée de l'agent de Casablanca. Le SR Marine comprit alors qu'Estienne d'Orves était sauvé. En prime, il obtenait la source même du code de l'agent allemand. Las, le 21 août 1941, la résistance communiste assassinait le *Marineverwaltungsassistent* (assistant d'intendance de la Marine) Alfons Moser, scellant le sort de l'agent de la France libre. Il fut fusillé huit jours plus tard[833].

Le sort d'Estienne d'Orves mit également en péril la sécurité des opérations des SR Guerre et Air ; elles étaient déjà dans une situation tendue suite à la déposition de Laval, le 13 décembre précédent. D'autant qu'ils jouaient le jeu inverse, c'est-à-dire réunissaient de l'information sur les dispositifs allemands terrestre et aérien en France. Les réseaux d'agents s'étaient reformés, grâce aux officiers et sous-officiers de réserve démobilisés aussi bien que de civils sans grade, que seule la volonté de servir leur pays occupé animait. Ces hommes, ces femmes, parfois encore adolescents, avaient été recrutés par un petit noyau d'hommes. Le SR Guerre comptait initialement 80 officiers en juillet 1940 ; de son côté, 2e Bureau Marine affichait 11 officiers. À la fin de la guerre, le réseau Kléber, qui regroupait les personnels de MA-1 en France et à l'étranger, comptait 1 879 personnels, et les services de contre-espionnage (SSM et TR) 1 274 ; s'étant autonomisé de l'ancien SR Guerre, le SR Air comptait 1 248 personnels et le 2e Bureau Marine 220. Bien qu'il soit impossible d'en détailler les grades, ni d'en évaluer les étapes de progression, deux périodes distinctes apparaissent, certainement valables pour les trois armes. Elles correspondent aux deux moments de remise en œuvre de l'appareil de renseignement métropolitain en 1940-1941, puis en 1942-1944. À l'instar des chiffres disponibles pour le contre-espionnage, il est possible de préciser l'intensité de ces deux moments : les personnels crurent de 86 % entre 1940 et 1941, puis de 66 % entre 1941 et 1944, avec un taux d'attribution 1942-1945 de

13 %, l'année 1944 étant la plus meurtrière, ce qui s'explique par la mise en œuvre de la Libération du pays (68 %) ; le réseau Bruno, qui était exclusivement voué au renseignement sous la responsabilité de Pourchot à Berne, accusa un taux de pertes de 18 %. Créé *ex nihilo*, le BCRA présentait la même évolution. De 23 personnels en novembre 1941, il en comptait 421 en janvier 1944. À ces agents de renseignement sédentaires s'ajoutaient quelque 300 membres du service action. Après une rapide montée en puissance la première année (+ 70 %), suivie d'un tassement la seconde (+ 35 %), la perspective du débarquement en Normandie suscita une nouvelle vague de recrutement (+ 71 %). En outre, 222 agents du BCRA trouvèrent la mort en France{834}.

Mais il est difficile de rapprocher ce dernier chiffre des quelque 700 membres effectifs du Service gaulliste (31 %) ou des 10 123 (2 %) que devait afficher la DGER à l'automne 1944. De même, les effectifs de la DGER étaient supérieurs de 47 % au total de ceux des Services vichystes et gaullistes (5 403). Cette différence s'expliquait par l'apport de la résistance à l'activité de renseignement. Les premiers mouvements étaient apparus en marge de l'Armée d'armistice. Ainsi, dès août 1940, le Mouvement de libération nationale du capitaine Henry Frenay, affecté au 2e Bureau de l'état-major de l'Armée le 5 décembre suivant, mais aussi Navarre, créé en septembre par l'homme des réseaux anticommunistes au sein de l'armée Corvignolles de l'entre-deux-guerres, le commandant Georges Loustaunau-Lacau et sa complice de l'époque, Marie-Madeleine Méric (Fourcade après 1947) , ou encore Gilbert, mis en place par Groussard en marge de ses activités d'inspecteur général de la Sûreté. Ces mouvements subirent les coups conjugués des polices française et allemande, au point de ne plus compter que 330 membres à la fin de la guerre.

Les réseaux des 2es Bureaux Air et Marine ne disposaient pas de la même importance que leur homologue Guerre. Aussi durent-ils s'appuyer sur des groupes « paramilitaires », comme celui du colonel Alfred Heurteaux, contacté par son ami le colonel Ronin en février 1941. Ils s'appuyèrent également sur les réseaux de renseignement des 2es Bureaux étrangers (belge, hollandais, polonais). Pour sa part, le capitaine de vaisseau Sanson (A. o), chef du SR Marine, échafauda un réseau avec le concours de Suzanne Borel, autour d'un projet d'exportation de livres vers le Brésil. À la recherche d'un éditeur complice, il trouva l'assentiment du Toulousain Marcel Didier, en mars 1941. Une rencontre entre Jacques Joubert, un banquier reconverti chef de la section Recherche de la SEE, et l'éditeur permit d'aboutir à un accord rapide. En janvier 1942, Didier se portait acquéreur pour la SEE de l'ancienne *Livreria Bertrand* à Lisbonne, couverture idéale pour assurer des envois de livres vers l'Amérique du Sud... et des renseignements vers les Alliés{835}.

Ces initiatives avaient été détectées par les premières missions de la France libre (Fourcaud, Duclos), de septembre à décembre 1940. Mais, en plus des contacts avec les services vichyssois, elles avaient pour but de susciter leurs propres liaisons, en les créant de toutes pièces, comme les réseaux Brutus-Boyer (Fourcaud) et Saint-Jacques (Duclos), ou en les ralliant, comme le puissant réseau de Gilbert Renault (Raymond, puis Rémy), la Confrérie Notre-Dame, créée dès août 1940. D'autres suivirent... Le BCRA dépendait de ces réseaux de la Résistance pour ses activités de renseignements, contrairement aux services vichyssois, qui bénéficiaient des postes SR Guerre, Air et Marine, ainsi que de ceux des BMA, TR et de la Surveillance du territoire. Battre les Allemands n'était pas la seule fin du BCRA : il lui fallait aussi restaurer la République et, donc, organiser la coordination des différents mouvements derrière l'autorité du général de Gaulle, « chef politique et militaire de la France combattante ». Cette conception de la clandestinité, qui n'était évidemment pas celle des services vichystes, fut lourde de conséquences lorsque BCRA et DSR/SM durent s'amalgamer à Alger... Les services gaullistes imposèrent à leurs homologues la tactique employée depuis l'été 1942 aux réseaux de résistance.

Pour des besoins de coordination politico-militaire, la France libre avait entamé très tôt un mouvement d'unification : après la constitution de Combat sous l'autorité de Frenay, elle encouragea la formation des Mouvements de résistance unis (zone non occupée) en janvier, puis du Comité de coordination (zone occupée) en mars, avant d'asseoir le Conseil national de la résistance en mai 1943. Un mois plus tard, l'arrestation du général Delestraint et de Jean Moulin, coordinateurs militaires et politiques, avait amené le BCRA à opter pour une organisation décentralisée, mais directement administrée depuis Londres. Ce type d'organisation était nécessaire pour acheminer le renseignement depuis le théâtre français jusqu'aux états-majors de la France libre et des Alliés, afin d'autoriser en retour l'action. Il impliquait pour le BCRA de développer une structure zonale et régionale de commandement, ainsi que des liaisons radio et des distributions de matériels et de fonds. Sur le modèle britannique du SOE et américain de l'OSS, le BCRA faisait entrer le concept de forces spéciales dans la définition du renseignement français.

Les services vichystes n'étaient pas dans la même optique. Frenay essaya bien de convaincre Rivet de l'utilité de la résistance, mais ce dernier renonça : « trop de groupements à tendances indépendantes sont à saisir ». Pour lui, même Alliance, avec lequel ses Services durent coordonner leur action – le réseau avait collaboré avec le SIS à l'évasion de Giraud – n'était qu'un « SR parasite de l'après-guerre » (juin 1940). Il ne s'agissait pas d'une condamnation, simplement d'une remarque de militaire pour qui seules comptaient la cohésion

et la hiérarchie. L'Armée d'armistice préparait la Revanche et organisait, tout aussi clandestinement, le camouflage de l'armement aux commissions d'armistice dans les sept régions de France non occupée, ainsi qu'en Afrique du Nord. Cette mission était confiée au commandant Emile Mollard, affecté à tête de la section Matériel du 1er Bureau de l'état-major de l'Armée en juillet 1940. La phase de collecte, d'identification et de camouflage des armes s'acheva au printemps 1941 et ouvrit la phase de préparation de la mobilisation, au travers du Service de la Démographie, constitué en décembre 1940 au ministère des Finances par le contrôleur général des armées René Carmille. Pour cela, il absorba le service voisin de Statistique générale de la France, afin de former le Service national des Statistiques, dont les applications débordèrent largement le domaine militaire, sans avoir jamais intégré le monde du renseignement[836].

Dans le même temps, en octobre 1940, la section Études du 3e Bureau de l'état-major mettait en projet, en coordination avec le SMA du commandant Guy d'Alès, les Groupements d'autodéfense (GAD). Pensés comme des organes clandestins de résistance, capables de porter l'action subversive en arrière des lignes ennemies lors de la reprise des combats, ils étaient la première expérience de forces spéciales françaises, bien avant que le BCRA ne les institutionnalisât en janvier 1942, fort de l'expérience britannique. Ici, il s'agissait du retour d'expériences sur la campagne de France et l'utilisation des opérations clandestines en avant des troupes allemandes. L'inspiration venait aussi des projets de sabotages régulièrement échafaudés et avortés par la SR/SCR, comme ceux dévoilés par le *Weisbüch Nr. 6 : Die Geheimakten des französischen Generalstabes* contre les pétroles roumains et soviétiques ou l'obstruction du Danube, menée conjointement avec le SIS. L'initiative des GAD fut de courte durée (janvier 1941-février 1942) suite à l'arrestation à Paris, par la *Geheime FeldPolizei 550*, le 15 novembre 1941, du lieutenant Maurice Martineau, du TR112 bis, qui avait permis celles du capitaine Pierre Allard et du lieutenant Jacques de Dionne, respectivement chef du GAD de Limoges et adjoint de celui de Vichy. Le 8 avril 1942, Martineau était devenu officiellement le *Vertrauen Mann* F 7176 (Gaston), de l'*Abwehrleitstelle Frankreich*[837].

La part du renseignement

Le passage de Martineau à l'ennemi, pour échapper à la peine de mort, fut dommageable à plus d'un titre. Certes, il obligeait le SMA à suspendre les GAD et à muter ses officiers en Algérie. Mais il offrait aux services de renseignement allemands la possibilité de mettre à jour l'organigramme de leur partie adverse

vichyssoise. En outre, il accrut les pressions des autorités d'occupation sur le gouvernement de Vichy. Lequel tentait depuis l'été 1941 de mettre fin au double jeu des services. La vague d'arrestations au sein de la Résistance par les polices allemande et française n'avait cessé de révéler l'implication des BMA et TR en son sein. Dans la nuit du 7 au 8 juillet, l'arrestation d'un agent du commandant Léon Simoneau enclencha la curée décidée par Darlan. Avant-guerre, lorsqu'il était à Metz, l'officier avait commencé à traiter ce Français borgne à l'élégance toute britannique, installé en Belgique. À Vichy, Raoul Bernard-Beaumaine (Sir Raoul) était impliqué dans la mise en œuvre de réseaux en zone occupée ; en outre, il assurait la liaison du P3 avec les ambassades des États-Unis, à Vichy, et de Grande-Bretagne, à Berne, ainsi qu'avec le 2e Bureau belge. Mais sa couverture était compromise depuis qu'il avait rencontré, au printemps 1941, un agent de l'*Abwehrleitstelle Frankreich*, le *Sonderführer* Richard Christmann (GV 7406, Arno/Arnaud, Markus). Informé, le colonel Rivet réussit à le faire libérer par la commissaire Fernand Linas. Recherché par les Allemands, il fut exfiltré de France vers le Portugal et, le 26 décembre 1941, embarqué sur un navire à destination du Canada. De là, il gagna les États-Unis où, en plus d'informer les SR Guerre et Air, il fut introduit auprès de l'OSS par le commandant Bruno Daru, après que l'ambassadeur vichyste eut interdit au chef de poste SR à Washington d'adresser à Vichy des câbles rédigés en code secrets. Daru avait obtenu de rester aux États-Unis, où il était arrivé en octobre 1940, grâce à « l'association très intime entre le général Donovan » et lui, notamment dans la préparation du débarquement en Afrique du Nord ; Rivet ne le fit rappeler qu'en janvier 1943 et il ne rejoignit Alger qu'en septembre[838]. Quant à Beaumaine, après un stage dans les écoles de l'OSS, il fut affecté en juin 1944 à Madrid, où il reprit ses contacts avec les services français, notamment avec Simoneau. En décembre 1944, il intégrait la Sécurité militaire, tout en restant à disposition de l'OSS au sein de la 7th U.S. Army en Alsace pendant l'offensive *Nordwind* (31 décembre 1944-21 janvier 1945)[839].

Tous les officiers des services de renseignement vichystes ne purent se prévaloir d'un tel parcours. Entre le départ de Beaumaine et la dissolution de l'Armée d'armistice (27 novembre 1942), ils continuèrent à contrôler et à surveiller les mouvements des commissions d'armistice, à identifier et à éliminer les agents allemands en zone non occupée, en Syrie et en Afrique du Nord. Ils suivaient aussi le dispositif allemand dans les deux zones, occupée et « libre ». Ces officiers de renseignement, militaires ou agents du ministère de l'Intérieur, introduisirent des agents, comme secrétaires ou interprètes, dans les bureaux de la Gestapo et des postes diplomatiques allemands. Ils firent cambrioler le domicile parisien de l'*Hauptmann* Hans Binder, de l'*Abwehrstelle Stuttgart* en

juillet 1941. D'avril à septembre 1942, ils installèrent une dérivation sur le câble téléphonique souterrain Paris-Metz-Berlin, à l'usage exclusif des troupes d'occupation (Source K) ; en novembre, une nouvelle interception sur le câble Paris-Strasbourg-Berlin. Ils tentèrent même de sonoriser le bureau du chef de l'*Einsatzkommando* (Délégation de la Police allemande) de Vichy en novembre 1942.

Les officiers de renseignement infiltrèrent aussi les milieux collaborationnistes parisiens, notamment le Mouvement social révolutionnaire pour la Révolution nationale, de l'ancien Cagoulard Eugène Deloncle (avril-mai 1942). Ils recrutèrent encore des agents au sein des armées et des services adverses, comme le commissaire de la *Divisione Affari Riservati* du ministère italien de l'Intérieur, Rosario Barranco. En poste à Nice depuis 1938, celui-ci avait été retourné par la SCR l'année suivante. La collaboration avec l'Italien s'étendit jusqu'en juillet 1942 et permit, notamment, de libérer les agents Henri Garapon, René Rosa, à l'été 1941, et Alexandre Polacci, en mars 1942 ; ils avaient été arrêtés en 1939 par les Carabiniers du *controspionnagio* du *maggiore* Roberto Navale alors qu'ils inventoriaient les terrains d'aviation italiens pour le capitaine Léon Reverdy, chef du renseignement aérien au SER. Au printemps 1943, Barranco chercha à reprendre sa liaison avec les Services français à Alger, alors qu'il était officier de liaison auprès des autorités allemandes de Lyon[840]. Depuis Berne, grâce à son réseau fort de 243 agents, le commandant Pouchot observait la zone interdite (Alsace-Moselle), l'Allemagne et le nord de l'Italie. Il disposait d'« un des meilleurs [...] services de renseignement en Suisse », à en croire Allen Dulles, qui le découvrit en novembre 1942, lorsqu'il prit la tête du bureau local de l'OSS[841].

La réforme de la police nationale avait renforcé le rôle des préfets dans l'information du gouvernement sur les mouvements allemands. Le service des Renseignements généraux en était devenu la pierre angulaire, englobant les brigades de police économique, les personnels des postes de la ligne de démarcation et les brigades de la surveillance du territoire. À l'automne 1942, l'avènement d'une « police de sûreté » accrut les besoins d'information, évidemment en liaison avec la sédition politique. Les policiers multipliaient donc les notes d'information à destination, outre leur direction et les sous-préfets concernés, des intendants de police, puis des directeurs régionaux de la police judiciaire (décembre 1942), enfin des « délégations régionales » des Renseignements généraux (mai 1943). Coordinateurs successifs de l'information au niveau régional, rendant compte journellement à leurs préfets, ils étaient aussi les interlocuteurs privilégiés des secrétaires généraux de la police nationale, Jean Rivalland (1941-1942), René Bousquet (1942-1943), puis Joseph Darnand

(1943-1944), et surtout de la Gestapo. Les arrestations, auxquelles concouraient les forces de sécurité publique et de gendarmerie, étaient ainsi connues, de même que les problèmes de ravitaillement, les réquisitions au profit des armées d'occupation ou de l'Organisation Todt{842}. Toutefois, ces données toute statistiques ne nourrissaient aucune autre action que répressive. Avec la systématisation des exactions de la milice, considérée comme une police parallèle, nombre de responsables préfectoraux et de policiers organisèrent des fuites en direction de la Résistance et, donc, du BCRA{843}. Avant eux, se demandant pour qui il recueillait du renseignement, le capitaine de vaisseau Edouard Blouet, adjoint au chef du 2e Bureau de la préfecture maritime de Toulon, s'était abouché avec un responsable local du réseau Jade, le commissaire Pierre Petitjean, chef de la Surveillance du territoire, logé à l'étage au-dessous. Si le premier chapeauta l'ensemble de la Sûreté navale, sous lequel s'était reconstitué le SR Marine après le 27 novembre 1942, le second dut être exfiltré de France le 18 avril suivant.

Les services de renseignement vichyssois assurèrent aussi aide et protection aux réseaux de résistance qui leur transmettaient des informations sur le dispositif allemand. Le 22 mai 1941, André Achiary, chef de la Brigade de Surveillance du territoire d'Algérie, fit ainsi évader Loustaunau-Lacau, arrêté sur ordre de Weygand dans le cadre d'un « complot d'officiers » cherchant à faire reprendre le combat à l'Armée d'Afrique ; las, le 18 juillet suivant, le commandant fut rattrapé par le mandat d'arrêt délivré par Alger, arrêté à Pau et transféré à la centrale de Clermont-Ferrand{844}... En février 1942, le capitaine Jean Hugo, du TR114 (Lyon), et son collège commissaire de la Surveillance du territoire, Louis Triffe, mirent fin à la pénétration par la Gestapo de Dijon du mouvement Combat en identifiant et en arrêtant l'agent des Messageries Hachette Henri Devillers. À la même époque, Rollin s'arrangea pour faire libérer des agents de ce mouvement et avertir Frenay de l'ampleur des risques encourus. Pour Rollin, qui n'avait pu cacher ces rencontres à son ministre, Pierre Pucheu, il s'agissait aussi de lui proposer de contrôler Combat. En entendant, Frenay put sauver l'essentiel de la hiérarchie de son mouvement{845}. Pour protéger l'ensemble des réseaux collaborant avec le SR Guerre, Paillole prit l'initiative de fournir à la Surveillance du territoire marseillaise les éléments lui permettant de démanteler le réseau régional franco-polonais F2 en octobre 1941{846}.

Mais ces services furent aussi pris entre « les directions de la politique française et la réalité des choses » telles qu'ils la perçurent à partir des renseignements recueillis et des informations rapportées par les attachés militaires adjoints sur les activités allemandes et italiennes en Europe orientale et en Russie. Cette distorsion expliqua aussi bien les velléités de l'amiral Darlan à

contrôler ces services, notamment Guerre et Air, pour mieux les asservir, que la violence, un an plus tard, de Darnand, Secrétaire général au maintien de l'Ordre, contre les Renseignements généraux. Cette politisation du renseignement était explicite dans les propos du général Bridoux, le 11 avril 1942 : « On a déjà pris des mesures pour orienter les 2es Bureaux qui, souvent se sont laissés entraîner par leur hostilité systématique à l'Allemagne, faussant ainsi l'opinion. Il y a également du côté du SR qui, autrefois, avait tous ces moyens sur l'Allemagne et qui doit aujourd'hui travailler aussi sur l'Angleterre[{847}]. » Les conséquences de cet état d'esprit vichyssois se trouvaient dans le « demi-sommeil » dans lequel était plongé le SR Guerre depuis l'été 1941 et dans le discours de guerre civile adopté par Darnand envers la police. Les directives particulières pour la recherche du renseignement, prises par Rivet le 22 juillet 1941, préconisant l'« élimination totale des agents dont les relations avec le SR de De Gaulle seraient établies », participaient, elles, des compétences politiques imposées au SR Guerre depuis le 5 juin 1940, sur décision de Weygand, et des instructions d'Huntzinger du 23 novembre suivant. Toutefois, le fait qu'elles aient été prises après le réquisitoire de Darlan contre le « “gaullisme” dans le SR » montrait combien la marge de manœuvre des hommes du renseignement vichyssois était limitée[{848}].

Elle le devint encore plus après le 27 novembre 1942. En janvier suivant, les locaux des 2es Bureaux dissous furent perquisitionnés par l'*Einsatzkommando* et la Gestapo, tandis que 40 officiers étaient arrêtés ; ils furent déportés en janvier 1944. D'autres arrestations intervinrent en mai et juin, provoquant l'indignation de Rivet qui souhaita déposer une réclamation diplomatique à l'ambassade du *Reich* de Madrid, avant de solliciter l'autorisation de procéder à des représailles[{849}]. Mais il ne sut pas la capture de l'agent Rodolphe Lemoine, en février 1943, qui confirma la culpabilité de l'ancienne source Hans Thilo Schmidt, arrêté le 23 juin suivant au terme d'une traque commencée en novembre 1937. Les confidences de Lemoine ne furent pas dommageables pour ses agents. Ni Werner Milch, ni le colonel Otto Hartmann, ni la dizaine d'autres agents recrutés par Lemoine ne furent inquiétés par la police allemande. Le principal agent de recrutement de l'ancienne SR/SCR semble s'être une dernière fois joué de ses anciens compatriotes. Ainsi que le nota l'ancien colonel Paillole, qui le vit une ultime fois à l'automne 1946, Lemoine marquait la « fin (...) d'une époque »[{850}] Les années qui s'annonçaient ne permettaient plus l'utilisation de tels agents « free lance » !

La dissolution de la Surveillance du territoire priva tous les agents de renseignement, militaires et policiers, de la protection qu'offrait aussi le contre-espionnage. La découverte des archives du TR112 (Limoges) par l'*Abwehr*, en

juin 1943, dévoila une partie de la réalité de leurs opérations[851]. Pour des raisons de sécurité, le successeur de Rivet, le lieutenant-colonel Delor, dut transmettre son commandement au lieutenant-colonel Gustave Bertrand et se réfugier dans la clandestinité ; ce dernier fut finalement arrêté le 5 janvier 1944, alors qu'il allait rencontrer un agent arrivant de Londres. Laissés en territoire de l'ennemi, les officiers de renseignement vichyssois étaient devenus des cibles comme les agents du BCRA et les communistes, qu'ils avaient poursuivis jusque-là. La milice ne fit pas de différence !

L'éclipse des services de renseignement français en territoire métropolitain dura jusqu'à l'automne 1943, le temps pour Rivet, mais surtout pour Paillole de reprendre le contrôle de leurs bureaux. En octobre, huit postes SSM étaient opérationnels sur les ruines des anciens BMA, tandis que quatre postes TR et sept TR « jeune » couvraient la France entière. Neuf autres postes SSM étaient en prévision. Cette structure métropolitaine fit gagner à Paillole sa participation à la sécurité du contingent français autorisé à débarquer en Normandie. Le principal bénéficiaire de cette désorganisation des services de renseignement officiels fut le BCRA. Justement, l'année 1943 marquait un renversement de tendance pour le service gaulliste, qui passa au « renseignement de masse »[852]. Les courriers et les télégrammes reçus, qui n'avaient augmenté que de 23 % entre 1941 et 1942, firent un bond de 67 % en 1943 et 64 % pour les huit premiers mois de 1944. Une telle maîtrise du renseignement venant de France expliquait aisément les prétentions du BCRA de commander aux autres instances de la France libre, tant au commissariat à l'Intérieur qu'aux différents états-majors militaires. Elle permettait également de comprendre la volonté de ce service de s'imposer à ceux venus de Vichy. Le renseignement constituait également un atout de poids dans les relations de la France libre avec les Alliés. Cette dernière ne contribuait-elle pas pour 40 % des données venant de France du SIS et de 23 à 45 % de l'OSS ? Donavan affirma même que le BCRA avait fourni 80 % des renseignements ayant permis le débarquement en Normandie[853].

La force des réseaux du BCRA tenait dans ces gens qui, du fait de leurs fonctions ou du lieu où ils habitaient, pouvaient répondre aux questionnaires qui leur étaient soumis. Dans ces conditions, les quelque 400 agents envoyés de Londres devaient moins se soucier d'être eux-mêmes de bons observateurs que de trouver un maximum d'informateurs bien placés, de centraliser les renseignements et de les faire parvenir dans les meilleurs délais à Londres, puis à Alger[854]. À partir de 1943, il ne fallut veiller qu'à la bonne coordination des différents réseaux ralliés à De Gaulle. Pour autant, les capacités du BCRA à délivrer un renseignement utile aux opérations militaires s'avérèrent décevantes.

Les opérations contre Dakar (21 au 23 septembre 1940) ou la Syrie (8 juin-11 juillet 1941) révélèrent suffisamment les défauts de renseignement français ; l'opération *Exporter* souligna également l'importance du SIS au Proche-Orient, en la personne d'un ancien *major* de l'armée des Indes, John Teague, en poste à Jérusalem depuis le printemps 1936. Ce dernier fournit l'ordre de bataille des troupes vichyssoises, disposant d'une source *(Volcano)* dans l'état-major, qui continua à informer les Britanniques jusqu'en 1943[855]. À peine arrivé en Algérie, Rivet n'avait eu aucun mal à armer le 2e Bureau de l'Armée d'Afrique afin qu'il pût opérer avec les 2es Bureaux britanniques et américains qui allaient combattre en Tunisie. Dès le 18 novembre, soit huit jours après, il était en mesure de confier un plan de recherches et des directives au commandant Roger Niel, chef du BMA21 (Tunisie)... alors qu'il dira à Giraud, quelques jours plus tard, « partir de zéro ». Cette différence opérationnelle expliquait certainement que les anciens officiers du SR Guerre vichyssois fussent affectés de préférence en amont (11 août-9 septembre 1943) de la participation du corps expéditionnaire français du général Juin, opérant en Italie (novembre 1943-juillet 1944), et en préparation (8 mai 1944) de l'armée B du général de Lattre de Tassigny, prévue pour débarquer en Provence (15 août 1944)[856]. Il est vrai que les spécialistes étaient à Vichy et les amateurs à Londres...

Chapitre 9
Des spécificités du renseignement colonial

1944-1962

La fin de la Seconde Guerre mondiale ouvrait la page douloureuse des conflits coloniaux pour la France. Le renseignement ne fut pas absent de ces nouveaux combats. Toutefois, contrairement au Corps expéditionnaire monté pour aller reprendre pied en Indochine, ces nouvelles guerres dépendirent d'abord des services de renseignement coloniaux, du ministère des Colonies, rebaptisé de la France d'Outre-mer. Il n'existe pas vraiment d'études sur leur développement dans les différents domaines d'Afrique et d'Asie[857]. Toutefois, l'Indochine semblait avoir été un territoire d'expérimentation du point de vue du renseignement colonial. Elle était en effet la première colonie à recevoir un statut civil.

D'Indochine en Afrique

En matière de renseignement, l'Union indochinoise (Laos, Cambodge, Tonkin, Annam et Cochinchine) était révélatrice des pratiques en cours dans le domaine impérial. Hormis l'espace méditerranéen, le caractère militaire des colonies d'Afrique subsaharienne et d'Asie, comme leur insuffisante urbanisation, les subordonnait aux impératifs des 2es Bureaux divisionnaires et d'armées. Rares étaient les occasions d'une synthèse au niveau des états-majors

parisiens, le ministère des Colonies ne s'en dotant d'un qu'au printemps 1938. Le renseignement restait donc une affaire opérationnelle. La longue pacification du Tonkin avait même permis d'élaborer un principe de quadrillage du territoire qui fit florès. Il se déroulait selon la méthode de la « tache d'huile » : chaque village était armé pour sa défense, les officiers des Affaires indigènes profitant des jours de marchés pour diffuser une propagande apte à contrer celle de la partie adverse et à s'assurer en retour de précieux aviseurs. Son initiateur, le général de brigade Joseph Gallieni, avait expérimenté à grande échelle à Madagascar (1896-1905) cette méthode testée en Indochine (1882-1896), tandis que son subordonné, le commandant Hubert Lyautey, y avait découvert celle qu'il mixa avec les Affaires indigènes au Maroc. Au centre de leurs procédés se trouvait le renseignement, qui permettait de contenir la dissidence. Dans l'entre-deux-guerres, le général de brigade Gaston Billotte avait réalisé la synthèse de ces deux sources d'inspiration au Levant (1921-1924), après avoir servi comme chef de bataillon au Tonkin (1911-1913), puis au Maroc (1913-1915)[{858}].

L'établissement d'une « police de renseignement » en Indochine avait été tout aussi innovateur pour les domaines coloniaux des Afrique occidentale et équatoriale française, puis de Madagascar. Il était à la fois le signe d'un renforcement de l'administration du territoire et le résultat de l'apparition des premières activités politiques au sein des populations colonisées. Entre le 21 avril 1891 et le 15 janvier 1910, le même processus avait eu cours à Hanoi, à Saint-Louis du Sénégal (Dakar, à partir de 1902), à Tananarive, à Brazzaville[{859}]. À l'origine, le Bureau politique n'avait été qu'un outil diplomatique à la disposition du haut représentant français, dirigé par des agents du Quai d'Orsay. Au début du XXe siècle, les premiers fonctionnaires coloniaux formés les avaient remplacés. Sous la pression des manifestations contre la colonisation, ce petit bureau s'était ensuite transformé en une véritable Direction des affaires politiques et indigènes (Hanoi) ou des affaires politiques et administratives (Dakar). Mais il s'agissait du même mouvement de « centralisation des rapports périodiques de situation politique, administrative, judiciaire des provinces, [du] renseignement politique, [de la] sûreté générale » et de contrôle de la presse locale[{860}]. Parfois, la personnalité du gouverneur général avait pu être déterminante dans cette évolution, comme Albert Sarraut en Indochine (1911-1914), ancien sous-secrétaire d'État à l'Intérieur (1906-1909) et à la Guerre (1909-1910). Mais, le plus souvent, il s'était agi d'une décision de l'administration coloniale parisienne. En Indochine, l'inspecteur des colonies Henri Saurin avait suggéré le 24 octobre 1916 la fusion des structures policières existantes sous l'autorité de la Sûreté générale indochinoise. Le décret du 7 février 1917 avait entériné cette proposition et l'arrêté du 28 juin suivant avait

créé une police indochinoise à l'image des autres polices coloniales, assez fortes dans les villes « françaises », les cités indigènes et les campagnes étant abandonnées au bon vouloir des militaires et de leurs milices villageoises. En 1918, la Direction des affaires politiques de l'Afrique occidentale procédait à son tour à l'amalgame de ses forces de police sous l'autorité de la Sûreté.

À chaque fois, l'orientation donnée à cette politique de sécurité coloniale impulsée par Paris semble laisser chaque unité administrative coloniale face à ses réalités géographiques et se fonder sur le modèle britannique de la *Special Branch* ; cette unité spéciale de contre-espionnage et d'antiterrorisme avait été créée initialement par la *Metropolitan Police* londonienne, en mars 1883, pour lutter contre l'*Irish Republican Brotherhood*, avant d'essaimer à travers l'Empire, notamment à Shanghai en 1898, avec laquelle collaborait la Sûreté indochinoise. Ce fut d'ailleurs au sein de cette force de police que fut implanté le « service des renseignements » dans chaque colonie française, les Affaires politiques assurant au plus haut niveau une coordination. L'exemple de Madagascar, où ce service était affecté, en 1905, à Joseph Comte, un simple brigadier de police de 1re classe, certes promis à un brillant avenir (nommé inspecteur en 1907, il était promu commissaire en 1915), montrait qu'il s'occupait avant tout de Surveillance du territoire[{861}]. En Afrique occidentale, cette orientation apparaissait plus clairement encore, avec la création du Service des renseignements et des affaires musulmanes en 1910. Néanmoins, l'environnement extérieur du domaine colonial n'était pas négligé, puisqu'il chercha à fonder des liaisons avec les autorités britanniques environnantes de la *British West Africa* (Gambie, British Gold Coast – Ghana –, Nigeria) en vue « d'établir un réseau d'échange de renseignement »[{862}]. En Indochine, il n'en allait pas autrement. Seulement, le Service central de renseignements, mis en place par Jean Przyluski autour des consulats de France dans le sud de la Chine à partir de 1913, fut amalgamé quatre ans plus tard au sein du Bureau du service central de renseignement et de sûreté générale[{863}].

Un renseignement colonial autonome

Ces disparités en termes d'acquisition du renseignement s'expliquaient par l'absence de coordination au niveau métropolitain. Certes, le ministère des Colonies avait bien ouvert au cœur de sa direction d'Afrique, le 8 juin 1906, un service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques. Mais il n'en sortit jamais une information impériale utile pour les décideurs. À telle enseigne qu'il fut réorganisé, le 1er août 1920, en secrétariat de la Commission

interministérielle des Affaires musulmanes, créée par décret du 25 juin 1911. La liaison avec les Affaires étrangères, l'Intérieur et la Guerre ne s'opérant pas mieux que dans le domaine du renseignement économique, cette dernière achoppa (déjà !) sur la question algérienne, parce que cette « cuisine politique », pour reprendre les mots postérieurs d'un politicien incontournable du département d'Alger de 1930 à 1962, Henri Borgeaud, n'était pas faite « dans une marmite algérienne, par des cuisiniers algériens »[{864}] ! Dissoute par décret du 14 avril 1937 au profit d'un Haut comité méditerranéen, créé par décret du 23 février 1935[{865}], l'idée d'un renseignement impérial intégré sembla s'éloigner, n'étant pas une priorité pour la SR/SCR et les 2e Bureaux des trois armées, comme elle ne l'avait pas été, quelques années plus tôt, pour la Sûreté.

Elle avait en effet obtenu la marginalisation du Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies françaises (SCAI), chargé au sein du ministère des Colonies d'« opposer au front révolutionnaire, un front unique de surveillance et de propagande antirévolutionnaire »[{866}]. Créé par instruction du ministre de la Guerre du 20 mars 1916, à l'intérieur de sa direction des Troupes coloniales, de la nécessité de surveiller la main-d'œuvre indigène, essentiellement indochinoise, un accord interministériel du 18 avril 1917 l'avait transféré au Bureau militaire des Colonies. Véritable service de contre-espionnage impérial, le SCAI disposait d'agents d'infiltration, dont le plus prolixe fut certainement l'Annamite « Désiré » (1923-1928), infiltré au sein de l'Union intercoloniale, et de correspondants dans les milieux coloniaux, notamment les étudiants annamites[{867}]. Pour cela, il collaborait avec la Sûreté, la Préfecture de Police et les Service des renseignements des gouvernements généraux. D'abord par le contrôleur général des troupes indochinoises, Jules Bosc (1916-1918), Pierre Guesde (1918-1923), puis Paul Blanchard de la Brosse (1923-1924), son objet avait été élargi, le 12 décembre 1923, fusionnant les contrôles généraux indochinois, africains et malgaches[{868}]. Il en résulte une prise en main de la direction du SCAI par la police, concomitante de la généralisation de la Surveillance du territoire dans les territoires colonisés[{869}].

Il s'en était suivi un transfert de compétences au niveau des gouvernements généraux qui vida le SCAI de sa substance au milieu des années 1930. Au point qu'en avril 1938, le réveil des menées anticoloniales allemandes, italiennes et japonaises en Afrique et en Indochine amenèrent le ministre des Colonies, Georges Mandel, à se doter de capacités de renseignement autonomes. Après avoir institué un état-major en mars, confié à son inspecteur général des troupes coloniales, le général d'armée Jules Bührer, il créa un Service d'informations spéciales, dédié au contre-espionnage. Mais sa latitude était limitée, tant par la SR/SCR que par la Sûreté qui voyaient d'un mauvais œil ces empiétements.

Néanmoins, l'installation de sections particulières au sein de chacune des Sûretés fédérales des trois domaines coloniaux fut admise. Lorsqu'un an plus tard, Mandel voulut obtenir la communication des interceptions téléphoniques des représentations diplomatiques des puissances coloniales, le Service d'informations spéciales dut se soumettre sous la surveillance de la double tutelle des Affaires étrangères et SR/SCR, qui disposait depuis de telles installations à Paris, pour qu'en fussent ouvertes de nouvelles à Marseille, Nice, Toulon et Biarritz{870}.

Ministre des Colonies (1920-1924, 1932-1933) et ancien gouverneur général d'Indochine (1911-1914, 1916-1919), Albert Sarraut s'était opposé au même esprit lorsque, Président du Conseil et ministre de l'Intérieur, il proposa au Haut comité méditerranéen, le 24 février 1936, de « monter dans chaque pays [territoire colonisé] un SR, prendre des idées auprès du SR et de la Sûreté ; utiliser le concours des volontaires comme le fait l'Intelligence Service. (...) Il faudra étudier dès maintenant les causes profondes de la situation dans laquelle on désire être renseigné, notamment le problème de l'utilisation de l'élément indigène ». Premier sous-chef de l'état-major de l'Armée, le général Victor Schweisguth songea ainsi nécessaire l'« envoi éventuel d'un officier au Caire pour suivre les affaires musulmanes », témoignant du peu de cas qu'il faisait de l'administration et du renseignement militaires dans ces contrées coloniales{871}. Son supérieur, le général Louis Colson, estima quant à lui que « l'observation des puissances » coloniales, Japon compris, du fait de son entrée en guerre contre la Chine, devait rester l'apanage 2e Bureau Guerre, mais reconnut que « la recherche des renseignements sur les puissances étrangères voisines de nos possessions coloniales serait d'un grand intérêt »{872}.

Des tentatives de coordination

Le climat électoral n'étant jamais propice à la mise en œuvre de projets de cette importance, il fallut attendre l'arrivée du Front populaire pour qu'un service de renseignement intercolonial (SRI) vît le jour. Avocat des droits de l'homme devenu un ministre des Colonies réformateur, Marius Moutet confia à un ancien officier d'active de son ministère, le commandant Antoine, et au général Billote, président du comité consultatif de défense des colonies, de constituer un organe de centralisation et d'exploitation des renseignements en provenance de l'empire. Opérationnel à compter du 10 mai 1937, il connut deux commandants, tous deux fantassins coloniaux, le lieutenant-colonel Georges Nyo (1937-1939) et le chef de bataillon Raoul Salan (1939-1942). Le SRI

assurait la coordination et la liaison entre ses différents bureaux coloniaux, à Hanoi, Tananarive, Dakar et Brazzaville. La SR/SCR et le SR Marine apportèrent leur soutien, mettant à disposition leurs postes de Djibouti, Shanghai (Service de transit de Shanghai)[873], de Nouméa et de Fort-de-France, mais assurant également la formation des officiers y étant affectés. Dorénavant, leurs synthèses, comme celles des 2es Bureaux, seraient transmises au SRI, s'il avait besoin d'en connaître. En retour, le 2e Bureau Colonies transmettrait ses bulletins et ses comptes-rendus à ses homologues militaires[874].

Cette situation perdura jusqu'à l'armistice du 22 juin 1940. Toutefois, dans les colonies, les efforts de mise en défense entrepris depuis l'entrée en guerre se poursuivirent. Le contrôle des communications télégraphiques se généralisa en Afrique, tandis que l'Indochine suivait une nouvelle voie en raison des pressions japonaises qui s'exerçaient sur cette colonie depuis trois ans. Armée, douanes, Sûreté générale et Renseignements généraux prirent l'habitude de travailler ensemble sur des missions aussi variées que les naturalisations, les expulsions, le refoulement et le retrait des carnets d'étrangers d'une part, que du contrôle et de la surveillance des suspects de l'autre. Cette dernière catégorie englobait aussi bien les nationalistes locaux, les « dissidents » – communistes, gaullistes – et les autres condamnés – juifs – par Vichy[875]. Les frontières extérieures de l'Afrique occidentale française (AOF) jouxtaient non seulement les territoires de l'Afrique équatoriale française, ralliée entre les 26 et 28 août 1940 à la France libre, mais aussi le domaine colonial d'un pays dorénavant ennemi, la Grande-Bretagne. Elles devinrent un enjeu pour les communautés locales, qui y voyaient un moyen d'échapper à la conscription. Seulement, l'inversion des flux par rapport au temps de paix, amenant des ressortissants britanniques à affluer vers l'AOF, fit craindre des infiltrations d'espions, surtout après la tentative de débarquement de la France libre à Dakar et les efforts des envoyés du général de Gaulle au Cameroun, au Tchad, au Congo. Après avoir été soupçonnées d'être complaisantes vis-à-vis des messages anticolonialistes émis par les radios allemandes et italiennes, les communautés syro-libanaises, nombreuses dans les villes de l'AOF, devinrent suspectes d'être acquises aux Britanniques, après le ralliement de leurs territoires d'origine, sous mandat français depuis 1918, à la France libre. Comme pendant la Première Guerre mondiale, les pèlerinages pour La Mecque furent également surveillés par les services français, les Renseignements généraux en AOF, les armées dans les territoires ralliés à de Gaulle.

Vichy tenta de conserver la main en AOF, renommant le SRI Service colonial de contrôle des indigènes par arrêté du 23 décembre 1941. Rebaptisé Service de liaison avec les originaires des territoires français d'outre-mer par arrêté du

28 février 1946, le SCAI tenta de reprendre son rôle de surveillance mais ne put s'opposer à la DST, qui avait déjà absorbé les Services d'informations spéciales. Au niveau militaire, le 23 août 1948, une décision ministérielle de Paul Coste-Floret ressuscita le SRI. « Instruit par [son] expérience de la Défense nationale » (janvier-octobre 1947), le nouveau ministre de la France d'Outre-mer, chargea le chef de bataillon d'infanterie coloniale Maxime Maleplate d'étudier « l'organisation des services spéciaux dans les territoires d'outre-mer ». Le nouveau Bureau technique de liaison et de coordination (BTLC) disparut le 2 octobre 1950, date à laquelle fut organisée une section de coordination. Si le premier fut emporté suite à sa divulgation lors de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Revers, la seconde fut réorganisée le 27 février 1954 suite à la révélation du scandale des piastres en Indochine{876}. En fait, le BTLC connaissait le même sort que le SCAI avant guerre, ses compétences de coordination étant reprises par le SDECE, tandis que celles d'acquisition se diffusant également dans les gouvernements généraux, puis hauts-commissariats (1952). Le renseignement colonial, policier ou militaire, n'avait jamais appartenu à la communauté élaborée en métropole depuis 1870 ! De la même façon, les hommes qui armaient ses services n'avaient jamais été affectés dans des 2es Bureaux ou, à l'exception notable de Nyo, dans un SR.

En Indochine, la section de coordination (Bureau fédéral de documentation à partir de juin 1946{877}, puis le 6 février 1950, reprenant les activités du BTLC, transformé en Direction, et enfin, le 5 février 1951, en Section générale de la documentation) était installée auprès du haut-commissaire, avec lequel elle disparut le 1er mars 1956. Elle avait pris la suite des structures héritées du SRI : Bureau de statistique militaire de Hanoi, son annexe à Saigon le Bureau des archives militaires, les sections d'étude et les officiers de renseignement des subdivisions et secteurs. Mis en place tardivement et sans véritables moyens, ce dispositif ne s'était essentiellement occupé que de l'étude des « provinces siamoises et chinoises » où les nationalistes au pouvoir « furent plutôt germanophiles avant d'être bolchevisants »{878}. Les agents envoyés par Paris attestaient cette orientation chinoise, comme l'écrivain Marc Chadourne, envoyé en juillet 1938 sous une couverture de la SR/SCI comme journaliste de *Paris-Soir* à Shanghai, Chongqing, capitale de guerre d'une Chine envahie par le Japon{879}. Le SRI utilisa même les services des explorateurs du ministère de l'Éduction nationale, André Guibaut et Louis Liotard ; venus en Indochine pour reconnaître les taches blanches cartographiques aux confins de la Birmanie et de la Chine, ils accomplirent une liaison, à l'hiver 1939, avec Chiang Kai-shek, Président du gouvernement central de la République de Chine{880}.

L'élaboration d'une doctrine d'emploi du service action au sein du SDECE se

faisait parallèlement à la résolution de la question indochinoise. Cette dernière avait été ouverte dès l'été 1937 par l'incident du Pont Marco Polo, le 7 juillet. Ce prétexte devait permettre l'invasion de Pékin par les troupes impériales japonaises. Il avait placé la colonie française en première ligne face à l'expansionnisme de Tokyo. Mais, la perception de ce danger n'était pas parvenue jusqu'à Paris, où la principale préoccupation restait invariablement l'Allemagne. L'entrée de ce territoire resté sous la souveraineté de Vichy dans la guerre mondiale avait conduit à la désorganisation des services, ouvrant la porte à une indépendance inéluctable.

La fin de la souveraineté française

La défense militaire de la colonie restait de la responsabilité du 2e Bureau des troupes d'Indochine[881], auquel concourait l'attaché militaire à Tokyo[882]. Et donc, au final, de la section d'Afrique (comme toutes les colonies) du 2e Bureau de l'Armée à Paris ! Or, toute l'attention de ce dernier était tournée vers les menaces italienne et allemande en Méditerranée, ainsi que vers la pénétration soviétique dans la zone Pacifique. Le Japon était donc perçu comme un allié plutôt que comme une menace. De fait, l'attention du représentant militaire français était orientée vers le maintien de l'influence française auprès des autorités japonaises ainsi que la surveillance des menées allemandes[883] et soviétiques[884]. Au printemps 1935, la découverte d'échanges de renseignement sur l'armée française entre Tokyo et Berlin[885] fit l'effet d'une surprise, d'autant qu'elle s'accompagnait d'une rupture des échanges avec Paris ! Pour autant, datant de février 1934, les demandes de l'attaché militaire de réorganisation des moyens de défenses de l'Indochine ne furent étudiées par le Conseil consultatif de défense des colonies qu'à l'été 1937 et prises en compte qu'au printemps suivant[886].

À partir de l'été 1937, la menace japonaise avait plutôt été du ressort de la Sûreté, devenue fédérale en mai 1932. À la différence des militaires qui avaient mis en place des services de renseignement concurrents sans réelle coordination, la Surveillance du territoire et les Renseignements généraux assumaient dans le domaine colonial les mêmes fonctions qu'en métropole, à la seule exception qu'ils n'étaient particulièrement performants que dans les parties « françaises » des villes. Mais leur réseau d'agents indigènes s'était développé dans les communautés émigrées de Chine, de Thaïlande et de Singapour. Conjugué à leur collaboration avec la police britannique en Birmanie et en Malaisie[887], et surtout à leur liaison avec le SCAI, ils avaient saisi, dès la fin 1921, les contours

du mouvement anticolonial indochinois, avec ses prolongements communistes et internationalistes (Union intercoloniale)[888]. Deux agents du SCAI, l'adjudant Lâm (Jean) jusqu'en janvier 1923, puis l'Annamite Désiré, avaient été introduits dans l'entourage des étudiants annamites résidant à Paris. Ils suivirent particulièrement Nguyễn Tất Thanh, alias Nguyễn Ái Quốc, le futur Hồ Chí Minh. Dix ans plus tard, plus de 5 000 Indochinois, dont 1 700 étudiants, avaient « un dossier individuel au ministère des Colonies »[889].

Ce dispositif de renseignement policier permit de pénétrer durablement les mouvements ouvriers et paysans, et de réprimer les révoltes de 1930-1940 (« terreur blanche », 1939-1941), qui conduisirent à l'éradication du Đông Dương Cộng sản Đảng (Parti Communiste Indochinois, 1925-1930). Les connexions avec le communisme international, tant le Kommintern que le Parti frère chinois, étaient connues[890]. Mais, comme leurs homologues britanniques, les services de renseignement français d'Indochine n'y voyaient pas une menace tant l'appareil partisan était infiltré. Toutefois, ils étaient dans la plus totale incompréhension du processus nationaliste en cours. Même Paul Arnoux, directeur de la Sûreté fédérale fort d'une longue expérience de la police et du renseignement indochinois, restait dubitatif sur le sens à donner au mot « Việt Nam », largement diffusé depuis l'exécution de Nguyễn Thái Học, fondateur du Đông Dương Cộng sản Đảng, le 17 juin 1930[891]. Aussi les rapports de la Sûreté continuèrent longtemps encore à le traduire comme « Annam ». De même, ils n'évaluèrent pas la portée des documents saisis en juillet 1940 qui parlaient de « formation d'une organisation insurrectionnelle, de plans de sabotage et de tactiques de guérilla ». Quatre ans plus tard, il avait acquis une « technique parfaite et exécutée avec sang-froid et méthode »[892]. Depuis l'échec de l'insurrection de Cochinchine, en novembre 1940, les communistes du Nord et ceux réfugiés en Chine avaient pris le maquis. En mai 1941, Nguyễn Ái Quốc avait définitivement pris le nom d'Hồ Chí Minh, le parti adoptait celui de Đảng Cộng Sản Việt Nam et se faisait le chantre de l'indépendance de la colonie française. Pour cela, un front commun entendant regrouper nationalistes communistes et non-communistes avait été créé : le Việt Nam Độc Lập Đồng Minh Hội (Ligue pour l'indépendance du Viêt Nam ou Việt Minh).

Pour l'heure, l'attention des services français de renseignement était autre. Le déclenchement de la guerre sino-japonaise avait placé en première ligne l'Indochine et le corps français d'occupation de Tien-Tsin, Pékin et Shanghai. Le chemin de fer du Yunnan, voie de la colonisation française de la Chine vers cette riche province, était soudain devenu le cordon de ravitaillement, notamment en matériel de guerre, des forces républicaines. Au point que les Japonais menacèrent à maintes reprises la sécurité de la colonie[893]. À Shanghai,

les « Intelligence officiers » des corps d'occupation anglais, américains, italiens et français se réunissaient, à compter du 19 août 1937, pour échanger des données pour évaluer à leur échelle ce danger. Cette pratique, qui devait se généraliser dans les années suivantes, était une nouveauté dans le monde du renseignement contemporain. Deux ans plus tard, le SRI obtenait l'établissement d'une liaison radio avec le poste SIS de Singapour pour échanger des renseignements sur le Japon. La particularité de ce danger n'était pas tant l'espionnage militaire, comme pouvaient se caractériser les menaces allemande et italienne en métropole à la même époque, que le risque d'invasion de toute l'Asie du sud-est{894}. Certes, depuis juillet 1937, le nombre de « visiteurs » nippons s'était envolé. En juillet 1938, un Japonais avait été surpris en train d'observer l'embarquement de matériel militaire dans le port de Haiphong, avant de se rendre au consulat général de l'Empire du Soleil Levant à Hanoi. En octobre, suite à l'arrestation dans des conditions similaires de trois Chinois de Formose, des mesures réglementaires avaient dû être prises pour éloigner tout étranger des zones militaires (casernes, entrepôts), mais également des emprises aéroportuaires, ferroviaires et portuaires, même en construction.

Les expulsions de citoyens japonais, à commencer par le capitaine Sadao Kawamura, puis le consul général Yoshio Minoda, et enfin le chef de station du Dainan Koosi (service de renseignement japonais) à Saigon, Mitsuhiro Matusita, s'échelonnèrent entre décembre 1937 et janvier 1938{895}. Ils revinrent à l'été 1940, la défaite de la France face à l'Allemagne ayant contraint l'Indochine à composer avec le Japon. Comme dans le cas allemand en métropole, l'espionnage ne représentait pas la totalité de la menace. Il fallait en effet compter également avec la propagande anticolonialiste. En mars 1939, les journalistes Pierre Fauquenot et Đào Trinh Nhất (Đoàn Văn Thanh), directeurs de *L'Alerte* et de *Mai* de Saigon, avaient été respectivement condamnés à vingt-cinq et quinze ans pour espionnage au profit d'une puissance étrangère ; interné en métropole en décembre, Fauquenot fut libéré à l'automne 1941 pour les autorités allemandes et envoyé au Japon afin de participer aux opérations de propagande anticoloniale{896}. Depuis le printemps 1938, le jeune Service d'informations spéciales était convaincu que ces deux vecteurs de propagande nationaliste d'essence monarchiste, autour de la personnalité du prince Cường Để, héritier légitime du trône d'Annam réfugié à Tokyo, étaient stipendiés par le consulat général japonais de Hanoi{897}. À partir de 1941, les services de renseignement japonais, aussi bien le Dainan Koosi que la Kempei Tai (gendarmerie), ne se privèrent pas de soutenir les agents de la contestation de la présence française (religieux comme le Cao Đài et le Bouddhisme, ou franchement pro-japonais comme le Đại Việt Phục Hưng Hội) au travers du

Nihon Bunka-Kaikan (Institut culturel japonais) de Saigon. Ils leur apportèrent même protection contre les menées de la Sûreté, comme le colonel Hayashi Hidezumi, de la Kempei Tai, qui exfiltra d'Hué l'ancien mandarin Ngô Đình Diệm en juillet 1944 vers Saigon{898}.

Des services concurrents

Volontiers actif contre les mouvements communistes{899} et gaullistes, le Service d'informations spéciales en était réduit à guetter, comme à partir de l'automne 1943, les retraits des services japonais pour traquer les partisans nationalistes. Cette situation n'était pas sans ajouter une certaine méfiance des officiers européens du SRI envers les agents eurasiens ou indigènes de la Sûreté. En fait, bien que non occupée avant le coup de force du 9 mars 1945 et conservant tous les apanages de souveraineté, dont ses moyens de renseignement, l'Indochine pouvait encore moins que Vichy, dans la même posture, les assumer. Elle n'était qu'une colonie, insuffisamment mise en état de se protéger et, encore une fois, ne contrôlant véritablement que les villes et les grandes voies de communication. Cela s'était vérifié face aux prétentions japonaises sur le Tonkin de l'automne et de l'hiver 1940. Mais cela était apparu encore plus clairement, en termes de renseignement, lors du conflit contre le Siam (22 septembre 1940-28 janvier 1941), devenu *Prathet Thai* (« pays des Thaïs » ou Thaïlande) le 24 juin 1939. Arrivant à Saigon le 13 janvier 1941 en tant que commandant supérieur des forces terrestres d'Indochine, le général Eugène Mordant, avait beau jeu de proclamer que le « Service de Renseignement (...), [était] resté libre, et libres aussi, dans des longueurs d'ondes déterminées, nos communications radio, garanties par le secret de nos codes{900} ».

Mais les capacités du SRI et du 2e Bureau des Troupes d'Indochine avaient été limitées par la débandade des troupes indigènes, l'insuffisance des moyens aériens et, surtout, l'absence d'information sur la Thaïlande. Le colonel Jean-Baptiste Pichon, attaché militaire à Bangkok, avait été chassé pour un motif futile le 6 janvier 1941, la veille de l'invasion du nord du Cambodge. Plus grave, le réseau du SRI de Bangkok avait sauvagement été démantelé dès l'été 1938, privant durablement d'information les services français d'Indochine. Enfin, le secrétariat d'État aux Colonies, aux mains du Martiniquais Henry Lémery, et les Affaires étrangères affichèrent des positions radicalement divergentes entre juillet et septembre 1940{901}.

Mordant s'avançait également lorsqu'il affirmait que « la tâche réelle [du

Service de Renseignement] était la surveillance des Japonais ». Soucieux de ménager ces derniers, l'amiral Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine depuis le 25 juin 1940, l'avait officiellement interdit. En outre, l'attitude de Tokyo dans l'affaire thaïlandaise ne laissait aucune illusion « sur la valeur de la “confiante collaboration” franco-japonaise, inaugurée pour les accords du 30 août et du 22 septembre » 1940[902]. Les troupes japonaises installèrent leur commandement sud à Saigon dès le 29 juillet 1941, après s'être déployées au nord-Tonkin huit mois plus tôt. La colonie française se trouvait de fait impliquée dans les projets de guerre de Tokyo comme base de soutien dans ses opérations vers les Indes britanniques aussi bien que comme base d'approvisionnement en riz et matières premières (étain, charbon). Du point de vue du renseignement, cela signifiait qu'elle devenait le centre de l'attention des services britanniques et chinois. Comme en métropole, les liaisons existantes avec le SIS et le Bureau d'information et de statistique (BIS) de Chiang Kai-shek (officiers détachés à Hanoi, auprès du capitaine Marcel Levain, et à Lang Son) avaient été mises à mal par la défaite française en Europe. En outre, la position de leurs pays respectifs au moment du conflit contre le Siam avait montré qu'aucun des deux ne voyait d'un bon œil la présence française. Et la médiation américaine, sollicitée par Vichy, n'avait été d'aucune utilité[903].

Tout avait changé en février 1941 lorsqu'un agent de la *Special Branch* du gouvernement britannique de Birmanie révéla la collusion thaïe et japonaise contre la possession britannique. Chef de station du SIS à Singapour, le major J. H. Green, se mit à la recherche d'un agent en Indochine. Son choix s'arrêta sur le capitaine d'infanterie coloniale Martial Graille, venu d'Afrique équatoriale et affecté depuis peu au Bureau des archives militaires (BAM) de Saigon. Comme Bertrand en métropole, cet officier du Bureau de statistique militaire (BSM) réactiva le radio émetteur du BAM à destination de Singapour. Suite à l'interdiction de Decoux d'utiliser ce moyen, Graille obtint du SIS, en mars 1941, un autre radio émetteur. Jusqu'à la chute de Singapour, en février 1942, sous le nom de code Sectude et l'indicatif 65100, il transmit ainsi les mouvements des forces terrestres et maritimes japonaises en direction de la Malaisie. Le déménagement du poste britannique à Calcutta amena Graille à utiliser le service anglais de Radio-Saigon pour transmettre ses informations. Ce moyen prit fin lorsque, suspecté de « gaullisme », l'officier fut muté à Hanoi en août 1942. Sectude chercha néanmoins à obtenir un nouvel émetteur des Britanniques, mais ils ne purent établir de liaison humaine, la voie postale fut-elle privilégiée en direction du poste du SIS à Kunming[904] !

À partir de cette époque, la Chine était la seule voie d'accès à la péninsule indochinoise et la base privilégiée par les services de renseignement alliés pour

lutter contre les Japonais en Asie du sud-est. Le SIS, le SOE et l'OSS s'étaient ainsi installés dans la capitale du Yunnan, sous l'hospitalité envahissante du BIS. La France libre n'y arriva pas avant l'automne 1944 sur l'insistance des Britanniques d'Inde. Ces derniers avaient réussi à l'imposer aux Américains, dont la politique générale était autant hostile à la présence française en Indochine que favorable à Vichy. La collaboration franco-britannique était moins l'aspect asiatique de celle existant en France que la rencontre d'intérêts convergents. Pour le SIS/SOE, il s'agissait de protéger les possessions indiennes, tandis que le BCRA n'entendait que recouvrer la pleine souveraineté de ses territoires asiatiques. L'accord des deux puissances coloniales était par ailleurs facilité par les bonnes dispositions des services vichyssois d'Indochine. Le chef du SRI de Saigon, le colonel Marcel Maupin, était un ami du général Georges Catroux. Pendant son court mandat de gouverneur général (23 août 1939-25 juin 1940), ce dernier avait obtenu du « 2e Bureau du général commandant supérieur des troupes ainsi que du [...] chargé du renseignement général à l'usage de la Métropole, la communication régulière de leurs informations. » Relevé de ses fonctions suite à ses désaccords avec Vichy quant aux tractations avec le Japon, il avait confié à Maupin la tâche d'organiser clandestinement un service de renseignements agissant au profit des Alliés{905}.

Mais le SIS n'avait pas besoin de la France libre pour faire fonctionner sa liaison avec Graille. Seulement, il ne pouvait s'opposer à la volonté politique de la France libre. Le 28 novembre 1941, elle avait attaché à Singapour un officier de liaison, le commandant Émile Tutenges, venant de la mission française du Nigéria. Choisi en fonction de son expérience indochinoise, au 2e Bureau à Hanoi (1927-1931) et au ministère des Colonies (1931-1934), il avait été désigné par le général de Gaulle, le 6 septembre, « comme chef des missions » françaises d'Extrême-Orient, dont l'objet n'était autre que le renseignement. Le 2 janvier 1942, il était envoyé avec les mêmes fonctions à Chongqing pour compter parmi les seuls quatre membres autorisés par Chiang Kai-shek pour constituer la mission politique française. Rapidement, Tutenges comprit les raisons des entraves chinoises à la reconnaissance étatique de la France libre : des velléités sur les concessions françaises (Hànkŏu, Guangzhouwan, Shanghai, Tianjin, Shamian), des visés sur le Tonkin et une opposition américaine ; à cette époque, les relations entre le BCRA et l'OSS à Londres n'étaient encore qu'à l'état d'ébauche{906}.

L'Indochine dans la guerre mondiale

Néanmoins, le Service de renseignements d'Extrême-Orient (SREO) était disposé à collaborer avec le BIS sur le dispositif nippon en Indochine, en échange d'une liaison avec l'intérieur. En effet, les postes frontaliers disposaient d'antennes des services de part et d'autre, dont les relations étaient restées excellentes. Depuis janvier 1942, le lieutenant Soclet, chef de poste de Laokay, était même en liaison avec le BIS. Il fallut pourtant encore quelques mois pour que le SREO fût réellement opérationnel. En juin, arriva notamment du Levant le chef de bataillon d'artillerie Roger Coudrais. Cet ancien d'Indochine, qui avait gagné la France libre, s'était entretenu avec Catroux à Beyrouth des possibilités d'établir un maquis en Indochine, appuyant sa demande de cibles japonaises et d'une offre de service pour le SIS. Rapporté le 17 janvier 1942 au Foreign Office par De Gaulle, Coudrais s'était retrouvé à New Delhi le 11 avril suivant ; entre-temps, Singapour était tombée et les Britanniques ne songeaient plus qu'à défendre les Indes{907}.

Cette situation eut deux conséquences majeures pour le renseignement français. La première, à court terme, fut de contraindre le SREO à se limiter à une seule activité de renseignement, c'est-à-dire à contacter le BSM. Une liaison fut réalisée dès le 27 janvier 1943 par le commandant Coudrais, qui avait rejoint le SREO en juin précédent. Elle se concrétisa dès le 9 mars par l'envoi d'un courrier à Alger, confié au capitaine d'artillerie Philippe Milon. L'objectif du BSM était de se voir confier la lutte contre les Japonais. Lors de son passage à Chongqing, l'officier fut débriefé par Tutenges avant de poursuivre vers l'Afrique du Nord. À son arrivée dans la capitale du CFLN, le 8 juin suivant, ses différents interlocuteurs (Catroux, les colonels Billotte et Jousse de l'état-major du général de Gaulle) lui rappelèrent la nécessité de s'en tenir aux orientations suivies depuis 1942. Une des raisons en était les changements intervenus au niveau de la mission en Chine, où le lieutenant-colonel Louis Emblanc, qui avait quitté l'Indochine en décembre 1941, remplaçait Tutenges à la tête du SREO. Il le rencontra lors de son voyage retour, en août, à l'escale du Caire{908}.

Au moment où Milon avait quitté la Chine, le général Giraud recevait le *captain* Milton Miles, de l'*US Navy*, chef de l'OSS pour l'Extrême Orient. L'homologue de Tutenges souhaita que Giraud mît à sa disposition un officier connaissant l'Indochine pour mener une liaison avec le BSM. Sans en référer ni à de Gaulle, ni au BCRA, ni même à Rivet, Giraud mit à disposition de l'Américain un sous-marinier, le capitaine de corvette Roger Meynier. L'intérêt de ce héros de Toulon sans affectation tenait dans le relationnel que lui apportait son épouse, Kathiou Dô Hữu Thỉnh. Fille d'un payeur général retraité, président du parti démocrate indochinois, elle était la nièce d'un ancien vice-président du conseil privé de l'empire du Tonkin. Giraud précisa néanmoins qu'elle était au

moment de leur discussion retenue en Allemagne. Au courant de l'évasion récente de son interlocuteur, Miles obtint de la branche londonienne de l'OSS qu'une opération fût montée en Allemagne pour libérer Mme Meynier. Dans l'attente de son élargissement, son mari réunit une équipe de six officiers et d'une vingtaine de sous-officiers et militaires du rang{909}.

Le 16 juillet 1943, la mission Meynier quittait Alger pour Chongqing, qu'elle atteignit le 27 août. Cette initiative de Miles importait en Asie les querelles interservices d'Alger ; Meynier et Emblanc ne s'entendirent pas, le second n'ayant de cesse d'obtenir le rappel du premier et de Coudrais en août 1944. Même si Meynier obtint des renseignements du BSM, il ne parvint pas à isoler le SREO, sauf vis-à-vis du BIS : la police secrète chinoise alla jusqu'à accuser la mission gaulliste d'importer des espions{910}. Là n'était pas l'intérêt premier de cette mission de l'OSS. Elle mettait aussi au point l'éviction de la France d'Indochine en privilégiant le contact avec les populations indigènes, la communauté annamite en l'occurrence, via Kathiou Meynier. Il s'agissait d'un trait constant de la politique américaine, une véritable obsession du président Roosevelt même, au point que l'OSS s'abstint de partager avec le SREO les résultats de ses interceptions Magic, pendant local de l'Ultra sur le théâtre européen, annonçant un coup de force prochain des Japonais{911}. Il s'agissait aussi d'une réalité stratégique que partageaient les Britanniques : l'hétérogénéité de la société civile indochinoise empêchait d'imaginer une résistance commune, comme en métropole{912}.

L'opération Meigo Sakusen du 9 mars 1945 désorganisa donc le processus de renseignement franco-sino-britannique, le déploiement des troupes nippones dans toute l'Indochine forçant même les troupes du Tonkin à trouver refuge au Yunnan. De son côté, l'OSS conserva un accès aux informations provenant de la péninsule grâce au Việt Minh{913}. Une liaison opérationnelle s'était réalisée en février, au hasard du sauvetage d'un pilote de l'US Air Force abattu. Trois missions (*captains* Charles Fenn et Archimedes Patti, *Major* Allison K. Thomas) s'en suivirent, apportant au mouvement indépendantiste un soutien en armes, en médicaments et en équipements, en plus d'une reconnaissance politique. En quatre mois, le Việt Minh avait éliminé les effets de la « terreur blanche » et pouvait se présenter comme la seule alternative à l'occupation japonaise comme au colonialisme français. L'envoi en novembre 1945 d'une mission britannique, conduite par le Lieutenant-Colonel Arthur Wilson, montrait que les Alliés l'avaient bien compris.

La politique indépendantiste japonaise, conduisant l'Annam, le Cambodge et le Laos à abroger les traités passés avec la France, avait largement servi la cause du Việt Minh. Favorable aux mouvements nationalistes, la Kempei Tai avait

même cherché à l'instrumenter, laissant ses membres remplacer les Français dans les administrations aux nationalistes. Profitant du désir de légitimation par le recours aux masses du nouveau gouvernement d'Annam, le Việt Minh semblait être un interlocuteur pour l'occupant. Fin juin, la Kempei Tai comprit qu'il n'en était rien et se mit à ses trousses. La répression japonaise ne fit que renforcer le mouvement nationaliste auprès des populations rurales, tandis que les intellectuels, comme Hồ Đắc Điềm, gouverneur de Hà đông pressenti pour participer à l'Assemblée consultative provisoire française, préféraient servir l'occupant japonais... La grave famine rizicole et la politique antifrançaise du moment, associées au soutien américain, finirent par rendre le Việt Minh incontournable. Le 21 août, il obtint un cessez-le-feu avec les troupes japonaises et, trois jours plus tard, le renversement du gouvernement d'Annam. Au terme de la « révolution d'août », le 2 septembre, Hồ Chí Minh proclamait l'indépendance du Việt-Nam sur les anciens territoires du Tonkin et du nord-Annam[914]. Le 6 mars 1946, il obtenait de la France la reconnaissance d'un État libre du Vietnam au sein de la Fédération indochinoise.

La rapide identification des nationalistes non encore inféodés aux Japonais, comme d'ailleurs la neutralisation des différents réseaux de résistance et de renseignement civils et militaires, avaient été rendue possible à la Kempei Tai par l'utilisation des dossiers de la Sûreté. Comme lors de l'invasion de la France métropolitaine, les occupants les avaient trouvés bien rangés dans leurs armoires le 9 mars. Et tout aussi logiquement, ils passèrent entre les mains du Việt Minh qui se virent interdire par Hồ Chí Minh de les détruire. Ces archives furent au centre de la constitution, dès le 23 août 1945, d'un Sở Liêm phóng Bắc bộ (Bureau des forces de sécurité), nanti d'un Phòng Chính trị (service politique) et d'une Bản trinh sát (service de reconnaissance), hérité du renseignement de la guérilla. Son créateur, Nguyễn Văn Ngọc s'était inspiré de la Sûreté fédérale. Le processus de contrôle intérieur de la jeune république ayant pris le pas sur la transformation de la Brigade de propagande armée en véritable outil militaire classique, le ministère de la Défense ne se dota qu'en mai 1947 d'un Cục tình báo (Bureau de renseignement), décliné au sein de l'état-major sous la forme d'un Cục quân báo (Bureau de renseignement militaire).

Le renforcement communiste au sein du Việt Minh, par d'importantes purges, se traduisit par une centralisation des services civils et militaires du renseignement au sein d'un Hội nghị liên tịch công an và tỉnh bao quan (réunion conjointe de la police provinciale et du renseignement) dès le 13 novembre 1947. Quatre ans plus tard, avec l'appui des premiers conseillers soviétiques, elle devenait la Nhà Tình báo Trung ương (Direction centrale du renseignement)[915]. L'appareil ainsi construit s'avérait redoutable, ses agents s'infiltrant dans les

villes du sud-Annam et de Cochinchine, dont les Français avaient facilement repris le contrôle après le départ des Japonais. Ils y écoutaient les bavardages, tentaient de susciter des désertions ou capturer un prisonnier. Seul le « télégraphe de la jungle », système de communication hérité de la guérilla, restait un frein à l'efficacité initiale de ce système, mettant souvent deux jours pour remonter une information aux analystes d'Hanoi.

La guerre rêvée du BCRA

Les derniers mois de 1945 avaient été difficiles pour le renseignement français en Indochine. Le conflit qui s'ouvrit le 19 décembre 1946 conduisit les services à improviser une réponse entre réalités locales et expérimentation de solutions importées. La France libre trouva en Indochine le cadre de mise en œuvre de sa conception de l'« action invisible », faisant le lit de l'action de la DGSS, de la DGER et du SDECE. À la frontière du renseignement et des forces spéciales, celle-ci se déroulait toutefois dans un environnement nouveau. À la différence de ce qui se passait en métropole, le conflit indochinois prenait une couleur idéologique annonciatrice de la Guerre froide qui couvait. La planification du SREO n'était pas uniquement l'aveu d'un manque de moyen et de latitude dans le jeu allié. Elle s'expliquait aussi par le manque d'opportunité et de décision politique. La France n'était pas, de ce point de vue, dans une situation différente de la Grande-Bretagne : primait d'abord la sécurité du territoire métropolitain. Pour Londres, la chute de Singapour avait nécessité de considérer l'ensemble du Sud-est asiatique et, de ce fait, d'intégrer l'Indochine. Et la faiblesse de ses moyens ne lui avait permis de retenir que l'« action invisible ». Le Foreign Office Political Warfare Executive l'avait décidé au printemps 1943. Les autorités politiques françaises libres (CFLN, puis GPRF, Comité de défense nationale et Affaires étrangères) ne se consacrant à l'Indochine qu'à l'été suivant, aussi décidèrent-elles d'envoyer un service d'action auprès du SOE basé en Inde[916].

Des deux côtés, les réflexions reposaient sur des présupposés idéologiques plutôt que sur des informations fiables. Le SIS comme le SREO disposaient de renseignements puisés aux mêmes sources, jugés de faible qualité et souvent ignorés par les analystes britanniques[917]. Côté français, il en résultait à nouveau une politisation du renseignement, qui amenait à surestimer les capacités des garnisons françaises tout en sous-estimant les capacités de réaction de la population indigène, notamment du Việt Minh pour reconquérir l'Indochine ; ainsi la diplomatie française repoussa-t-elle ses ouvertures en avril 1944[918].

Depuis le 10 novembre 1943, cinq officiers français, conduits par le commandant Jean Boucher de Crèvecœur, s'étaient installés au South East Asia Command (SEAC) de l'amiral Louis Mountbatten, à New Dehli. Quelques mois plus tard, portée à neuf officiers, vingt-cinq sous-officiers et dix-huit militaires du rang Annamites, la French Indo-China Section (FICS) migrait vers Kandy (Ceylan). Ils y reçurent de la Force 136 du SOE des cours sur la subversion, le parachutisme, la guérilla, la navigation et la survie{919}. Indépendamment des Britanniques, la FICS formaient l'élément précurseur d'action d'un corps léger d'intervention (CLI), formé en décembre 1943 en Algérie, chargé d'assurer l'instruction et la conduite de la guérilla. La direction du renseignement, la sécurité militaire et la coordination de ces services avec ceux de la FICS étaient assurées par une Section de liaison française en Extrême-Orient. Sous les ordres du commandant François de Langlade (1943-1944), puis du colonel Joseph Roos (1944-1945), elle était l'émanation des services spéciaux métropolitains (DGSS, puis DGER). Par elle transitaient donc les directives gouvernementales. En décembre 1944, la FICS fut à son tour rattachée administrativement et financièrement à la DGER pour la période précédant l'ouverture des opérations militaires en Indochine. L'état-major avait bien récriminé, voyant mal les opérations spéciales participer au service de renseignement, mais il était impossible de s'opposer au général de Gaulle{920}.

Ce rapprochement contre nature du renseignement et des forces spéciales, camouflé sous l'appellation bien pratique d'« action invisible », cachait mal la faiblesse du plan d'opération. Il tentait de reproduire en Indochine le schéma ayant permis la libération du territoire métropolitain. Mais sans y associer les populations indigènes ; la seule exception concerna le Laos où des Hmongs firent bon accueil aux agents français parachutés à partir de novembre 1944 (des essais avaient eu lieu à l'été){921}. Le SOE avait fait un choix différent, en formant parallèlement quelques Indochinois. Mais il les avait choisis parmi des communistes condamnés avant-guerre à l'exil à Madagascar, comme Nguyễn Văn Ngọc et Lê Giản Hồi Ký, qu'il avait rapatriés pour les besoins de la guerre en Inde au printemps 1944. En septembre, ils avaient été parachutés dans la région de Cao Bang... et avaient rejoint le Việt Minh, pour constituer un groupe de renseignement, embryon de l'appareil que constitua le premier et commanda le second{922}.

L'opération Meigo Sakusen surprit la Force 136. La reddition des garnisons françaises ruinait le plan de 1943, alors que les troupes du CLI n'en étaient encore qu'au début de leur école de la jungle à Kandy. En septembre 1945, peu de spécialistes de la guérilla avaient été parachutés ! Pourtant, le plan ne fut pas remis en cause, tout juste repoussé{923}. Les parachutages du FICS avaient repris

en août sur le Laos et le Tonkin, moins sur la Cochinchine[924]. Le rattachement administratif du contingent français d'Inde à la DGER avait montré que la résistance était moins importante que la volonté politique d'assurer la position de la France face à ses alliés. Sa traduction politique se voyait dans le retrait de l'Indochine des compétences du nouveau ministère de la France d'Outre-Mer (anciennement des colonies) pour la confier à un Comité interministériel. En outre, les officiers parachutés avaient aussi pour mission de rétablir les pouvoirs publics. Après avoir chassé les Japonais, ils eurent à affronter le Việt Minh, ainsi que les troupes chinoises, qui avaient reçu à Potsdam l'onction internationale pour investir le Tonkin. Après l'arrivée du Corps expéditionnaire du général Philippe de Hautecloque, dit Leclerc, l'armée sembla prendre la direction du renseignement. La transformation du service action en État-major des Troupes du Laos le démontrait bien. L'« action invisible » ne dépendait plus de la DGER, mais du chef d'état-major des Forces expéditionnaires françaises d'Extrême-Orient. De même, le renseignement était pris en compte par le Service de renseignement opérationnel. En décembre 1945, en prévision du retour de la souveraineté française sur l'Indochine, ce dernier avait changé d'appellation, rappelant celle du SRI, et était devenu le Service des études historiques (SEH) [925].

Pour autant, la question de l'« action invisible » n'avait pas été tranchée. Fort des principes du BCRA, nombreux étaient ceux qui, au sein du SDECE, souhaitaient recréer un service action, après la suppression de celui de la DGER. L'Indochine devint à nouveau un champ d'expérimentation. Le passage du commandant d'aviation Henri Fille-Lambie (Jacques Morlanne), remplaçant Crèvecœur à la tête du service action du 25 mars au 15 octobre 1945[926], avant de créer le même service 29 à la Centrale parisienne, en symbolisait la continuité. Le principe de la réserve opérationnelle du 11e Choc était né de la difficulté de recrutement des personnels civils en Indochine et de leur remplacement en fonction des besoins par des hommes du 9e régiment d'infanterie coloniale. Et à y regarder de plus près, la participation des services de renseignement aux opérations militaires du 19 décembre 1946 au 21 juillet 1954 apparaissait comme un retour d'expérience du plan de 1943. Même après le départ du général de Gaulle, le rétablissement de l'autorité de la France restait une affaire de principe. En fait, la rotation des présidents du Conseil empêcha qu'ils fussent au courant de tous les dossiers métropolitains. Que dire pour ceux coloniaux ! « Je ne connais pas le dossier algérien, je n'ai pas eu le temps de l'ouvrir », se dédouana Pierre Mendès-France, en octobre 1954, à l'aube d'une autre guerre coloniale[927]. Ses prédécesseurs ne furent pas différents. Si de Gaulle géra le dossier indochinois comme pendant la guerre, Félix Gouin le

laissa à son ministre de la France d'Outre-Mer, Marius Moutet, tandis que Georges Bidault consacra le rôle du haut-commissaire dans sa gestion. Dans la plus pure tradition de la IVe République, l'Indochine fut abandonnée à un comité (jusqu'au 8 janvier 1947{928}), puis une commission interministérielle présidée par le ministre de la France d'Outre-Mer.

Un nouveau renseignement colonial

Du point de vue du renseignement comme du militaire, la question indochinoise fut au contraire menée par des hommes proches du dossier. Les personnels de la Sûreté retrouvèrent leurs bureaux et... leurs archives, comme Léon Sogny, chef de la Sûreté en Annam. Certains changeaient seulement d'affectation, comme Raoul Salan, devenu général, ou François de Langlade, secrétaire général du comité interministériel. D'autres revenaient, comme Émile Tutenges. Promu lieutenant-colonel après son départ de Chine, il devint sous-chef d'état-major au Haut-commissariat de l'amiral Thierry d'Argenlieu (1945-1947), plus particulièrement chargé, le 27 mai 1946, d'accompagner Hồ Chí Minh à Paris pour préparer la conférence de Fontainebleau ; du 31 mai au 23 novembre, cet officier de renseignement, accompagné de son épouse, vécut au plus près du dirigeant Việt Minh. Le SDECE fut également mis à contribution pour ces négociations destinées à trouver une solution au conflit et à l'indépendance du Việt-Nam. Pendant toute la durée de la conférence, il contrôla toutes les communications de la délégation vietnamienne. Pendant le voyage retour des délégués sur le *Dumont d'Urville*, il introduisit deux hommes, dont le capitaine René Obadia (Pioche), dans la cabine de Hồ Chí Minh pour photographier tous les documents qu'ils y trouveraient. Si la mission fut remplie, une grande partie des clichés était sous-exposée, donc inutilisable. Toutefois, la section des Études du commandant Paul Guivante de Saint-Gast put en tirer une information essentielle : ne se sentant nullement tenu par la négociation, le Việt Minh n'attendait que le premier incident pour déclencher une guerre{929}. Naturellement, Georges Bidault ne tint pas compte de l'avertissement. Le 19 décembre suivant, l'explosion de la centrale électrique de Hanoi, en réaction au bombardement d'Haïphong, le 23 novembre, réalisa la prévision du SDECE.

Le service de renseignement fut par la suite impliqué dans l'entreprise de ruine économique de l'État libre du Vietnam, décidée en janvier 1947. L'objectif était défensif, destiné à mettre fin à « la campagne économique anti-française », notamment par un blocus maritime. Il s'agissait d'enrayer les exportations de riz vers le Tonkin et la dépréciation de la piastre, surtout sur le marché de Hong

Kong, tout en attaquant les « billets Hô Chi Minh », émis depuis août 1945 par le Việt Minh, sans l'accord de la Banque d'Indochine. Par ces mesures, il s'agissait à la fois de réintégrer le Tonkin au système économique français et d'empêcher les importations de fournitures de matériel de guerre[930]. Les mesures prises ne parvinrent qu'à détourner les circuits : les armes passèrent dorénavant par la Thaïlande et un marché parallèle de la piastre « rouge » s'organisa entre Saigon, Honk Kong et Paris. En 1953, la révélation publique de ce dernier trafic, dans lequel la Sûreté fédérale trouvait également un moyen de parer à l'insuffisance de ses fonds spéciaux, montra qu'il participait à l'approvisionnement en armes du Việt Minh ![931] À la même époque, une autre affaire embarrassait le SDECE. Une enquête de routine de la police vietnamienne de Saigon avait mis au jour un trafic d'opium sur la base du Cap Saint-Jacques. L'enquête du Service de sécurité des forces armées (SSFA), puis du contrôle général de la Sûreté avait laissé apparaître l'implication du service de renseignement. Seulement, le chef d'antenne, le colonel d'aviation Maurice Belleux, pourtant présent depuis 1947, semblait tout ignorer[932]. Les acheteurs de cette substance pouvaient donner une explication : les ventes s'opéraient localement, par des trafiquants locaux, à Hong Kong, par des courtiers nationalistes chinois, et à Marseille, par la communauté corse de Saigon. Comme l'implication du SDECE dans la French Connection relève du roman et que la vente locale était un privilège étatique jusqu'en 1946, la piste d'une opération montée par le SDECE en Birmanie était le plus probable. Avec la CIA, il soutenait les attaques des partisans de Chiang Kai-shek contre la Chine communiste. Cela expliquerait que le rapport de Belleux à la centrale parisienne valut à l'officier le qualificatif de « trublion ».

La participation des services spéciaux d'Indochine aux trafics s'expliquait par l'explosion des missions depuis septembre 1945. La reprise en main de la péninsule imposait à la Sûreté, débarrassée de son Service des informations spéciales mais ayant recouvré ses archives, à multiplier les opérations. La décision prise par les Alliés en juillet-août 1945 de confier le désarmement des Japonais dans l'Indochine au nord du 16e parallèle aux troupes de Chiang Kai-shek et au sud aux Britanniques, ne lui permettait de contrôler que les villes du sud-Annam, de Cochinchine, du Cambodge et du Laos. Toutefois, dès novembre 1945, elle plaçait sous surveillance le responsable de l'activité Việt Minh à Saigon[933]. Mais elle ne put empêcher la mise en place d'unités spéciales, les Ban Công Tác, chargées d'exécuter des missions de destruction, de sabotage, de propagande et d'assassinat. Les agents de la Sûreté et des Armées impliqués dans la répression, l'espionnage et le contre-espionnage étaient particulièrement visés. Ainsi disparurent le lieutenant-colonel Hans Imfeld, commissaire de la République au Laos et ancien de la Force 136, le 3 juillet 1947, et Marcel Bazin,

contrôleur de la Sûreté de Saigon, le 28 avril 1950{934}. À la différence du SRI, la Sûreté avait toujours compté dans ses rangs des indigènes ; son meilleur inspecteur était même Mai Hữu Xuân. En 1946, une Sûreté vietnamienne (Công An) avait été constituée à Saigon, mais elle avait rapidement été infiltrée par le Việt Minh. L'assassinat de Bazin suscita un sursaut. Le nouveau directeur de la Công An, Nguyễn Văn Tâm, le premier Cochinchinois à être devenu gouverneur d'un district provincial depuis 1885, emprunta Mai Hữu Xuân pour purger son service. Puis il fit un point d'honneur de réussir là où la Sûreté française avait échoué et élimina les fauteurs de troubles communistes dans le sud de la péninsule.

Ainsi que le laissait entendre le protocole du ministre de la France d'Outre-Mer du 25 février 1947, la communauté du renseignement fut placée sous l'autorité du haut-commissaire{935}. Après Leclerc en octobre 1945, seuls deux commandants supérieurs des troupes françaises en Extrême-Orient, les généraux Jean de Lattre de Tassigny (1950-1952) et Paul Ély (1954-1955), purent cumuler les deux fonctions, assurant ainsi une meilleure orientation du renseignement. Homme du 3e Bureau (opérations), Lattre avait toujours été homme « à ne marcher en rien sur les plates-bandes du 2e Bureau »{936} depuis qu'il était passé à l'état-major du généralissime Weygand (1933-1935). Aussi consacra-t-il aussi bien le rôle coordinateur du SDECE, tant dans la conduite de la recherche, le 5 février 1951, que dans la conduite du contre-espionnage et de l'action, le 10 avril suivant{937}. Jusque-là, la question de la coordination des services spéciaux s'était constamment posée. Bien avant le déclenchement de l'offensive du Việt Minh, un prédécesseur de Lattre, Jean-Étienne Valluy, avait cherché à s'en attribuer la direction{938}. Le haut-commissaire, Georges Thierry d'Argenlieu, préféra conserver cette fonction au sein du Bureau fédéral de documentation.

Parmi ses deux successeurs, seul Léon Pignon disposait des connaissances suffisantes en la matière pour s'occuper de renseignement ; directeur de la section Indochine au service politique du ministère des Colonies, il avait rejoint au printemps 1945 la mission de la DGER en Chine et assuré une liaison avec le Việt Minh jusqu'à la fin des hostilités contre le Japon. De fait, il était un homme acquis au plan de 1943. Aussi accueillit-il volontiers la proposition du colonel Pierre Fourcaud, élaborée lors de sa visite à Saigon le 16 mai 1949, de mettre en place un service action aux fins de contre-guérilla, comme entendait le faire la FICS, mais contre le Việt Minh. Le principe des Groupements de commandos mixtes aéroportés (GCMA), créés en 1951{939}, était admis. Cette idée participait également à la « vietnamisation » du conflit, puisqu'elle reposait sur l'utilisation de troupes supplétives{940} ; les GCMA comptèrent 88 % de soldats indigènes,

dont la fidélité était achetée par le trafic d'opium révélé au printemps 1953. Le remplacement du Bureau fédéral de documentation par une Direction générale expliquait ces mutations en cours. Le 22 avril 1950, elle proposait une « Étude sur l'organisation d'un service action ». Comme celui-ci devait utiliser les facilités des bases aéroportées, l'état-major se sentit obligé de répondre le 16 novembre par une note d'orientation. Cinq mois plus tard, Lattre jugea utile de mettre fin au processus en cours. Il rattacha ces questions au cabinet militaire du haut-commissaire, en liaison avec le nouveau Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), à Paris[941].

La centralisation du SDECE

Cette décision offrait de conserver un recours parisien, tout en renforçant face aux militaires le pouvoir civil. Elle permettait aussi de mettre fin à la concurrence qui s'était installée entre le SEH et la Sûreté. Comme en métropole face à l'attaque allemande de l'été 1939, il s'agissait plutôt d'appréciation de l'information plutôt que de réelles querelles entre hommes. Cette « guerre des polices » avait bien existé en Indochine, mais relevait plutôt du sentiment de supériorité du militaire blanc sur l'indigène ; dans les premiers jours de mars 1945, le lieutenant-colonel Jean Cavalin, chef du BSM, était ainsi demeuré sceptique lorsque l'inspecteur du Service d'informations spéciales l'avait averti d'une attaque japonaise imminente, simplement parce qu'il était eurasien[942]. La véritable opposition entre les deux services, installés similairement à Saigon et à Hanoi, tenait essentiellement à leurs sources et à leurs interprétations. Elle s'avéra décisive lorsqu'il fallut décider de la conduite à tenir en décembre 1946 : pour les militaires, la rupture avec la France n'était pas inéluctable, alors qu'elle l'était pour les policiers[943]. Le fait que l'analyse du SDECE, un mois plus tôt, rejoignît celle de la Sûreté expliquait *a posteriori* que Lattre en fit l'organe centralisateur.

Mais la centrale parisienne offrait d'autres avantages à cette époque d'internationalisation du conflit. Depuis mai 1949, devenue communiste, la Chine s'était résolument rangée du côté Việt Minh[944]. De même, la Thaïlande offrait son soutien politique et logistique, ce que confirmaient aussi bien le BTLC, le Bureau fédéral de documentation que les Affaires étrangères[945]. En arrière-plan se trouvaient aussi l'Union soviétique et les États-Unis[946]. La relation avec ce dernier pays était jusque-là ambivalente. L'attitude pro-Việt Minh de l'OSS était encore dans toutes les têtes lorsque, à la faveur du changement de régime en Chine continentale, la guerre d'Indochine devint un

conflit de la guerre froide. Il fallait dès lors voir la liaison avec la CIA sous ces deux aspects. Si, d'un point de vue politique, les États-Unis se refusaient à soutenir la France autrement que par une aide militaire à l'armée vietnamienne, la logique du *containment* imposait de contenir le communisme partout où il se manifestait, et donc dans la péninsule. Le Centrale Militaire Inlichtingen Dienst néerlandais affronta la même dualité américaine, au moins jusqu'à l'indépendance de l'Indonésie en décembre 1949[947].

Après le départ des Néerlandais d'Asie, les liaisons de l'antenne indochinoise du SDECE se limitèrent au SIS et à la CIA. Avec cette dernière, le cadre d'action fut négocié directement à Washington, au printemps 1950, par le directeur général du SDECE, Pierre Boursicot, et son homologue américain, le général Walter Bedell-Smith. Il prévoyait un échange sur les missions Action en Indochine, mais aussi en Corée, où opérait un bataillon français contre les Chinois[948]. Si les opérations en Birmanie entraient bien dans la première partie de l'accord, elles montraient aussi que le colonel Belleux, et encore moins le commandant supérieur, n'avaient besoin d'en connaître. Cela apparaissait clairement dans une réflexion de Lattre, le 8 juin 1951, à Singapour, lors d'une réunion informelle tripartite sur le renseignement. Alors que le sujet roulait sur le soutien à apporter aux troupes de Chiang Kai-shek, le haut-commissaire rétorqua qu'il emprisonnerait « tous les nationalistes chinois qui tomb[eraient] entre ses mains » au grand dam des officiers de renseignement américains et britanniques[949]. Cette réunion eut néanmoins pour résultat d'officialiser ces rencontres des responsables du renseignement militaire et des représentants des agences dans le but d'échanger des données sur la situation dans la zone Asie-Pacifique. Cinq conférences de ce genre eurent lieu entre novembre 1951 et juin 1953. Toutefois, les Américains ne participèrent aux deux premières qu'en tant qu'observateurs, position que prirent pour les trois suivantes l'Australie et la Nouvelle Zélande[950].

L'essentiel de l'activité du SDECE en Indochine était toutefois plus opérationnel : renseignement, contre-espionnage et interceptions radiogoniométriques. En collaboration avec le SGDN, l'antenne de Saigon gérait les agents répartis de New Delhi à Tokyo, depuis les attachés militaires jusqu'aux postes du service dans les capitales, comme à Bangkok. Elle orientait ainsi la recherche d'informations et en assurait leur diffusion auprès des autorités politiques et militaires. En collaboration avec la Sûreté et la SSFA, elle garantissait la sécurité opérationnelle des opérations, sans toutefois pouvoir obérer les bavardages des militaires sur les théâtres ou en permission[951]. Ses moyens matériels lui permettaient de profiter de la dépendance croissante des unités Việt Minh aux transmissions radio. Après avoir brisé leurs codes, elle

lisait de 60 à 80 % des communications adverses. Cette supériorité était permise par l'asymétrie technologique dont bénéficiaient les services français. Elle résista même aux velléités de changement de codes, en septembre 1952, moins par la performance des casseurs de chiffres que par les effets de la suprématie aérienne. En 1948, l'armée de l'Air s'était dotée d'une « gonio avion » qui permit de deviner les mouvements de l'ordre de bataille Việt Minh[952].

À compter du printemps 1951, l'antenne du SDECE assurait donc la coordination, mais également la recherche et l'analyse du renseignement stratégique et une partie de celui tactique. Ce domaine était celui des 2es Bureaux des états-majors du Corps expéditionnaire, des trois Armées et des six commandements territoriaux. En janvier 1951, le Bureau de centralisation de renseignements de Saigon avait adressé à Lattre une étude dans laquelle il soulignait leur manque d'efficacité, malgré de bonnes relations « latérales », en raison de leur isolement. Il constatait également une prolifération de petits organismes, créés à l'initiative de certains commandements locaux, sans hiérarchie technique, sans protection et « d'une efficacité contestable ». Déjà sensibilisé par cette démultiplication des états-majors, Lattre avait déjà pris une note de service, le 29 décembre 1950, instaurant un État-major interarmées et des forces terrestres (EMIFT)[953]. La centralisation de l'analyse du renseignement tactique se ferait ainsi au plus près du décideur militaire. Restaient le recueil, toujours éparpillé entre les 2es Bureaux territoriaux, le SEH, les GCMA et, jusqu'au printemps 1950 uniquement, le BTLC. Dans le cadre de la « vietnamisation » du conflit, s'ajoutèrent bientôt deux services proprement vietnamiens, l'un militaire, créé en décembre 1951, l'autre relevant de la Công An, implanté au Tonkin en mars 1952. Si le premier suscita la réticence du SDECE, en raison du manque d'expérience des Vietnamiens et de leur probable utilisation comme une « police politique », l'autre entrait pleinement dans les objectifs de reprise en main du territoire[954].

Loin de susciter une émulation, cette multiplication des instances de renseignement humain démontrait leur inanité. Les services français se paralysaient en cherchant des sources sur les mêmes territoires. Cela devint même difficile à mesure que la situation devenait défavorable aux Français. Pouvant opérer jusqu'à cent kilomètres à l'intérieur du territoire chinois, le SEH mettait ainsi en péril les activités du SDECE, au point de nécessiter une stricte délimitation de leurs missions respectives, à défaut de les interdire, le 22 août 1952[955]. L'affaire s'achevait mieux qu'avec le BTLC qui contestait le fait que l'antenne intervînt en Indochine, territoire français, alors que sa mission était le renseignement extérieur. Son absorption, puis sa dilution, dans la Direction générale de la documentation mirent fin à ses récriminations. En outre, les

services français manquaient d'officiers parlant les dialectes vietnamiens, et encore plus de ceux pouvant s'infiltrer dans les rangs Việt Minh. Et cela bien que les 2es Bureaux territoriaux fussent aussi chargés de l'action psychologique. L'apport du service vietnamien de renseignements militaires s'avéra donc salutaire.

Fort des ressources de la reconnaissance photographique[956], l'armée de l'Air estimait justement le « caractère invraisemblable de la plus grande partie des renseignements fournis par les services spéciaux »[957]. Vaincu de manière décisive à Điện Biên Phủ, le 7 mai 1954, le général Henri Navarre chercha à se dédouaner en incriminant le 2e Bureau EMIFT ; il était pourtant un ancien de la SR/SCR (1938-1940), puis du 2e Bureau de Weygand (1940-1942) et du SR de l'Organisation de l'armée secrète (1942-1945). Mais il ne pouvait admettre la faillite de son plan d'action datant de... mai 1953. À l'époque, les renseignements dont il disposait étaient opérationnels ; un an plus tard, la situation politique internationale avait changé. Le 25 février 1954, sans en référer avec Saigon, le gouvernement français avait décidé d'évoquer, en mai, à Genève, la question de l'Indochine à la réunion des Grandes Puissances. Le Việt Minh était bien décidé à faire du prochain affrontement le choc final. Il était trop tard pour changer le plan et une série d'erreurs tactiques et opératives amenèrent la reddition du camp retranché. Du 13 mars au 7 mai 1954, les estimations du 2e Bureau donnèrent une image aussi précise que possible de la situation[958].

Encore une fois, le renseignement français était pris en défaut par des choix politiques. Ce constat apparaissait très bien sur le temps long de l'histoire coloniale comme sur le temps court de l'histoire militaire. Dans le premier cas, la lente élaboration d'un renseignement colonial distinct de la communauté métropolitaine empêcha l'Indochine d'être intégrée dans une politique globale. La menace nationaliste fut ainsi perçue à travers le seul prisme du communisme, ce qui s'avéra une faiblesse avant la Seconde Guerre mondiale, sans pour autant apparaître comme un avantage ensuite. Au contraire, elle contribua à mettre à l'écart l'ensemble de la population indigène. Cette analyse fonda le plan de 1943, avec quelques illusions supplémentaires quant à l'état réel des armées françaises d'Indochine. Dans une certaine mesure, cette situation coloniale donnait une image de la communauté du renseignement métropolitaine, dégagée de son prisme idéologique de l'après-guerre. Elle démontrait l'inanité de la résistance telle que construite par le BCRA. La réédition du plan de 1943 face au Việt Minh servit de légitimation aux tenants de l'action comme moyen du renseignement, alors que Britanniques et Américains faisaient le choix militaire des forces spéciales. Pourtant, la guerre d'Indochine[959] montrait la suprématie informationnelle du SDECE et justifiait rétrospectivement les choix de Londres

face à ceux d'Alger. Mais elle révélait aussi les limites du renseignement militaire qui allaient se révéler cruellement en Algérie.

La défaite du renseignement colonial

« L'Algérie, c'est la France », s'était exclamé le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, le 12 novembre 1954, à la tribune de l'Assemblée Nationale. Onze jours plus tôt, la « Toussaint rouge » avait marqué le début d'une nouvelle guerre coloniale, moins de quatre mois après la fin de celle d'Indochine. Ce point de vue métropolitain et politique apparaissait néanmoins en contradiction avec la réalité du renseignement dans cette possession d'outre-méditerranéen. En effet, la guerre d'Algérie apparaissait comme la continuation de celle qui venait de s'achever. Les structures d'information des autorités politiques et militaires étaient en tout point, identiques à celles ayant prévalu en Indochine. Les méthodes employées comme la menace étaient semblables. Seule changea l'implication du pouvoir politique, seulement après 1958, mais elle put empêcher le développement du conflit sur le territoire métropolitain. En tout, trois défaites importantes imputables à une communauté du renseignement qui ne pensait pas encore comme telle.

Le premier échec algérien était celui du régime colonial. Bien qu'il se fût agi de départements français, la sous-administration était générale, et les structures du renseignement étaient les mêmes qu'en Indochine. Le Gouvernement général en était le coordinateur depuis qu'en 1934 il avait importé six officiers des Affaires indigènes du Maroc. L'objectif était d'établir un « centre de renseignements indigènes », suite à l'explosion d'antisémitisme des 3 au 8 août précédents à Constantine{960}. La mission initiale du Centre d'information et d'études était donc la surveillance du territoire pour le compte de la direction des Affaires musulmanes. Après les événements insurrectionnels du 8 mai 1945, liés à la pénurie de blé{961} et la mise en place d'une politique d'« indigénisation », il fut rebaptisé, le 8 septembre suivant, Service d'information et de documentation indigène et mis à disposition de la direction des Réformes. Sa mission était d'élaborer, à partir de sources essentiellement ouvertes, des synthèses sur les mouvements agitant les populations musulmanes. Finalement, le recentrage de la direction des Réformes sur son « plan d'action communal » amena une nouvelle transformation. Un arrêté du gouvernement général du 2 mai 1947 plaça le nouveau Service de liaison nord-africain (SLNA) dans une position de coordination des différents services de renseignement civil (renseignements généraux, gendarmerie) et militaires (2e Bureaux interarmées et des quatre corps

d'armées), ainsi que du réseau des administrateurs civils des communes mixtes à partir d'officiers détachés dans les trois préfectures d'Alger, d'Oran et de Constantine{962}. Seules lui échappaient les données recueillies par les 51 fonctionnaires de la DST, qui ne rendaient compte qu'à Paris, ainsi qu'à leurs confrères de Rabat et de Tunis. Surtout, ils procédaient à leurs propres infiltrations et arrestations.

Le SNLA ne disposait donc pas d'informateurs, hormis quelques « personnes, européennes et musulmanes s'intéressant aux affaires arabes » et ne désirant pas avoir de « contacts policiers ». Son chef, le colonel Paul Schœn, était un vieux routier des affaires musulmanes : affecté aux Affaires indigènes marocaines en 1934, il avait rejoint l'Algérie quatre ans plus tard et suivi les péripéties administratives devant mener au SLNA et lui en donner la direction{963}. Cette situation posait deux séries de problèmes différents. La première pouvait être la rivalité entre l'officier et le directeur des Renseignements généraux d'Algérie (RGA), le commissaire Georges Costes. Lui aussi était présent à Alger depuis 1932. Mais ses 372 inspecteurs et commissaires couvraient mieux l'espace algérien que les treize personnels du SLNA. Inévitablement, il en résultait une rétention d'information de part et d'autre. D'autant que l'influence des RGA était limitée : si le commissaire divisionnaire Bordier reconnaissait être « régulièrement et rapidement informé des faits entrant dans [s]es attributions qui [avaient] pour théâtres Constantine et les chefs-lieux d'arrondissement, il n'en [était] pas de même en ce qui concerne les autres centres du département »{964}. S'ajoutait de fait, comme en Indochine, le renseignement « civil » qui ne dépassait pas les limites urbaines et restait d'origine essentiellement européenne. Le renseignement militaire n'était pas mieux loti. La fin de l'état de siège, le 12 décembre 1945, le début de la guerre froide en métropole et la guerre d'Indochine avaient eu tôt fait de désorganiser les différents 2e Bureaux en réaffectant une partie de leurs personnels vers ces nouvelles missions. Et ceux qui restaient ne pouvaient guère compter que sur les ressources de la gendarmerie et des RGA.

Aussi, la répression achevée des mouvements du 8 mai 1945, le 2e bureau du 19e corps d'armée pouvait estimer qu'il y avait « tendance à moins redouter un mouvement insurrectionnel, mais des possibilités de troubles locaux persist[aient]{965} ». De la même façon, les RGA de Constantine suivait l'augmentation des armes à feu dans la région, tandis que la DST cherchait à remonter les filières d'approvisionnement depuis la Tripolitaine, par terre comme par mer{966}. Si le commandant supérieur de la Xe région militaire (Algérie), le général Pierre Olleris, se croyait en devoir d'avertir son ministre, Pierre-Henri Teitgen, par une synthèse personnelle du 4 février 1948, de la

fragmentation de la société algérienne et de la montée du racisme, il fallut encore vingt et un mois pour que les services de renseignement missent à jour, par hasard, « les activités d'un organisme clandestin ». Et encore quatre mois pour qu'ils pussent démanteler ce qu'ils n'appelaient encore qu'une « formation paramilitaire, strictement secrète »{967}. Puis les arrestations consécutives leur permirent de retourner quelques conjurés. La DST recruta ainsi Abdelkader Belhadj Djillali (Kobus), tandis que les RGA pourraient avoir fait de même avec Mohammed Ben Bellah{968}.

Cette apparente incapacité à détecter l'Organisation secrète, créée en février 1947, au sein du vieux Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), animé par Ahmed Ben Messali Hadj, résultait directement des conditions de recrutement des forces de police en Algérie. Le poids des notables et des colons était tel qu'il suffisait pour s'imposer au Gouvernement général et à une administration étatisée depuis 1930, en dépit des règles statutaires d'avancement et de promotion. Cela valait pour l'encadrement, comme dans le cas de Costes que tous savaient inféodé à Henri Borgeaud, conseiller général (1933-1960) et sénateur d'Alger (1948-1959). Cela valait également pour les hommes recrutés dans les milieux européens et musulmans, la plupart anciens militaires démobilisés ou anciens combattants. Il en résultait, comme en Indochine, une surreprésentation des Français algériens en ville, tandis que les Algériens musulmans l'étaient dans les espaces ruraux. Et comme leurs collègues indochinois vis-à-vis du Việt Minh, ces derniers affichaient au su de leurs collègues français des opinions favorables au MTLD. Cette mansuétude avait deux corollaires. Le premier était l'extrême pénétration de ce mouvement. Le second était la parfaite connaissance, depuis l'entre-deux-guerres, des accointances de Messali Hadj avec le parti communiste, ainsi qu'avec les nationalistes du Hizb al-Hor al-Dustūr tunisien (Nouveau parti libéral-constitutionnel) et du Việt Minh{969}.

La découverte de l'OS entraîna l'approfondissement de la crise interne du MTLD. Les plus activistes, de plus en plus isolés, commencèrent à prendre la clandestinité ou la direction de l'Égypte nassérienne ; ils y retrouvèrent le leader tunisien en exil, Habib Bourguiba, qui venait d'y créer un Bureau du Maghreb arabe pour opérer une jonction avec les nationalistes marocains et algériens, tout en permettant une liaison avec la Ligue arabe{970}. Les raisons de la naissance du Front de libération nationale (FLN) et de sa lutte contre le MTLD trouvent ici leurs racines. Mais les RGA ne diagnostiquèrent que tardivement cette crise au sein du mouvement autonomiste, tandis que les renseignements militaires, alimentés par les bulletins du SDECE, voyaient dans cette délégation extérieure, le noyau de dangereux activistes préparant une action armée{971}. Pourtant

perdurait cette « agitation » qui émaillait régulièrement la vie algérienne depuis 1948. Aux origines locales (élections, grèves) s'ajoutaient ponctuellement des causes extérieures (décolonisation de Malte et des Indes, soulèvement arabe en Palestine, émeute de Suez, indépendance de la Libye, déposition du sultan marocain Mohammed Ben Youssef). Le 6 février 1953, le 2e Bureau de la division d'Alger estimait qu'il s'agissait de manifestations d'un « malaise social » qui bloquait la société algérienne, tandis qu'une « psychose de crainte et d'insécurité » agitait la communauté européenne[{972}]. Il fallut encore une année pour que le SLNA, en Algérie, et la DST, sur place puis en métropole *(Sirocco)*, découvrissent que cette agitation était le fait d'une nouvelle organisation secrète. Là encore, les informations étaient fragmentaires. Pour le premier, un CRUA s'était constitué, mais ils en ignoraient la signification (Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action) et les membres ; jusque fin décembre 1954, cette approximation toucha tous les services. Pour la seconde, le centre de cet organe se trouvait Kabylie et se finançait grâce à l'immigration en France. Et tous, repris par le rapport remis au ministre de l'Intérieur le 23 octobre 1954, donnaient à l'Égypte le rôle central[{973}].

En matière de renseignement, la tournure des événements laissait à penser que l'organisation existante était insuffisante. L'Algérie n'était pas la seule touchée. Il en allait de même en Tunisie, où il n'y avait pas de conflit d'homme ; là aussi, le renseignement sur l'action nationaliste était lacunaire à bien des égards, ainsi que le montrait un rapport du 24 novembre 1948 classifié à diffusion restreinte et édité en 200 exemplaires pour les responsables français du territoire sous protectorat. Cette véritable synthèse des informations recueillies par les services français pendant presque un siècle montrait les pièges que provoquaient pour le renseignement les préjugés coloniaux[{974}] ! Organisme consultatif mis en place à l'été 1950 dans le double contexte des répercussions de l'envoi d'un corps expéditionnaire en Corée et de la guerre froide, le Comité de défense de l'Afrique du Nord avait bien cherché à y remédier. Dès juillet 1952, il évoqua la création de centres de renseignement et d'opérations (CRO) dans chacun des trois territoires sous autorité française. L'inspecteur général de la défense intérieure du territoire avait été chargé d'établir une note d'organisation (19 juin 1953), à partir de laquelle le Gouvernement général de l'Algérie proposa, le 21 janvier 1954, une instruction provisoire. Le 6 mars suivant, le Comité de défense délaissait la Tunisie et le Maroc, qui restaient du ressort des 2es Bureaux des commandements supérieurs des troupes qui y étaient stationnées et du service des Affaires militaires musulmanes. Mais il créait un CRO en Algérie, qu'il rattachait au cabinet du Gouvernement général avec pour mission de centraliser et de coordonner les renseignements civils et militaires. Cette

architecture resta pourtant en sommeil jusqu'en septembre 1955, malgré les demandes répétées du nouveau commandant en chef, le général Paul Cherrière, le 30 décembre, du nouveau gouverneur général Soustelle, le 15 février suivant, et, enfin, du ministre de l'Intérieur Maurice Bourgès-Maunoury en septembre[975].

La défaite morale

L'heure n'était plus à l'approximation. La « Toussaint rouge » avait entraîné l'Algérie sur le territoire de la guerre. Pour les services de renseignement, il s'agissait d'une surprise. Des indices de « la mise sur pied d'un groupement d'éléments les plus dangereux susceptibles d'entreprendre, peut-être sans délai, une action directe »[976] leur étaient bien parvenus. Mais une rétention d'informations, sous l'apparence d'une nécessaire autonomie pour la DST, le plus souvent par un manque évident de coordination, avait empêché leur recoupement et, donc, une action préventive. À cela s'ajoutait, comme en Indochine, une impossibilité à obérer les bavardages des militaires qui dévoilaient les opérations[977]. Néanmoins, mi-novembre 1954, une volée d'arrestations dans les rangs du MTLD permettait de restaurer l'ordre en Algérie. Un ordre relatif toutefois puisque les Aurès, ancestrale terre de révoltes des Chaouias qui, depuis la défaite française de Điện Biên Phủ, « ne considéraient plus les Français comme des chefs puisqu'ils avaient été vaincus »[978]. Les événements de la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954 révélaient la fragilité du système colonial de sécurité, mais aussi l'incapacité du pouvoir parisien à s'imposer à Alger. Le projet de fusion des corps algérien et métropolitain des commissaires du 9 septembre 1947 en était resté à ce stade. Dès le 3 novembre 1954, le ministère de l'Intérieur pointait ces défaillances, et notamment la « guerre des polices » opposant « les services de la Sûreté générale et de la DST »[979]. Trois décrets, pris le 20 janvier 1955, tentèrent d'organiser l'intégration de la police algérienne dans la Sûreté nationale : deux cents policiers proches de Borgeaud, la plupart comme Costes aux RGA, étaient mutés en métropole et remplacés par des collègues venant d'Indochine ; Gaston Pontal, chef de la DST algérienne, prenait la direction de la nouvelle Sûreté, avant d'être remplacé par le nouveau résident général, Robert Lacoste, un an plus tard. Loin de changer la police algérienne, ces mesures confirmaient la politique menée jusque-là.

Surtout, cette reprise en main désorganisait le recueil du renseignement. Les bouleversements au sein des RGA leur faisaient durablement perdre leurs

indicateurs, d'autant que le climat n'était plus vraiment favorable aux Français. L'arrestation de Mostafa Ben Boulaïd, ancien responsable de l'OS et l'un des six dirigeants du CRUA, à la frontière tuniso-libyenne, permit à la DST de mettre la main sur une série de documents ronéotypés. Parmi eux figuraient des instructions pour mener des « expéditions punitives » contre les musulmans francophiles. Des fonctionnaires des RGA et de la DST d'origine musulmane, comme les inspecteurs Arbane et Mohand Ousmer, n'échappèrent à l'assassinat ciblé qu'en devenant des « taupes » au service des insurgés. Même dans les postes de commandement de l'armée française s'étaient introduits des *mûssbilin* (auxiliaires) des comités renseignement embryonnaires des rebelles. Fadila Attia réussit même à être recrutée au cabinet du gouverneur général en 1957, où elle resta sans être détectée jusqu'à l'indépendance.

Ousmer l'attendit quant à lui en prison, arrêté depuis le 13 février 1957. Déféré devant le parquet d'Alger le 17 avril seulement, il fut condamné pour trahison à la prison et à la révocation sans pension par le tribunal permanent des forces armées le 23 juillet. Malgré lui, il expérimentait les méthodes généralisées par la proclamation de l'état d'urgence par la loi du 3 avril 1955, d'abord dans le Constantinois, puis le 22 août, généralisé aux trois départements d'Algérie ; aboli de fait par la fin de la législature le 1er décembre, il avait été réintroduit par la loi du 16 mars 1956, dite des « pouvoirs spéciaux ». Ousmer expérimenta encore les pratiques qu'il avait utilisées en temps qu'inspecteur de la DST contre les nationalistes, avant qu'il ne décidât de changer de bord. De la brutalité de certaines habitudes policières, coloniale autant que métropolitaine, à la torture de la baignoire, la frontière avait toujours été mince et le rapport à la morale ténue. Et l'accumulation de suspects dans un climat d'urgence contraignait toujours à recourir à des méthodes expéditives.

Le système d'interrogatoire, fondé sur la programmation neuro-linguistique, dont était si fier le directeur de la Surveillance du territoire, Roger Wybot, n'était pas uniquement fondé sur « les rets de [la] froide raison » de l'interrogateur[{980}]. Wybot utilisait aussi les moyens appris à Marseille du chef d'escadron de gendarmerie Paillole. Ce passé était connu et il servit les Renseignements généraux à éloigner leur rival le 15 décembre 1958 ; ils avaient à faire oublier qu'ils avaient sonorisé la résidence parisienne du général de Gaulle, revenu au pouvoir en mai. Deux jours plus tard, une série de plaintes judiciaires d'insurgés arrêtés et torturés en métropole par la DST éclairait le limogeage de Wybot d'une lumière plus crue. Lorsque, le 21 octobre 1949, le gouverneur général Marcel Naegelen prit sa circulaire dénonçant l'emploi de la violence comme « méthode d'investigation en matière criminelle », il s'adressait aussi bien aux « fonctionnaires de police » et aux « militaires de la gendarmerie », qu'aux

« agents du service pénitentiaire » et aux « personnels des services civils »[981]. La torture était donc une pratique communément admise en métropole comme en Algérie. Elle l'était en fait partout où portaient les couleurs de la France, en Indochine[982], en Madagascar, et pas parce qu'elle avait été importée par les inspecteurs du Constantinois en 1947-1949[983]. L'utilisation de l'électricité était apparue en 1935 en Indochine, sept ans plus tard en Algérie[984]. Ces méthodes étaient largement admises. En novembre 1961, le général Feuvrier, de la Sécurité militaire (remplaçant depuis le 5 avril 1961 la SSFA), obtint le rappel du commissaire Louis Grassien, sous-directeur de la police judiciaire d'Alger, arrivé depuis peu de Reims, mais aux pratiques déjà bien affirmées.

L'objectif était toujours et partout le même : obtenir des informations. Mais il n'était qu'un phénomène d'exception, nécessitant d'élaborer du renseignement en urgence. C'était le cas à Marseille ou à Londres pour Wybot pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce fut le cas en Indochine et en Algérie devant les attentats qui frappaient les populations civiles. Seulement, dans le cas de ces sociétés coloniales, s'ajoutait en plus la coupure des services dédiés au recueil du renseignement avec le monde réel des populations indigènes. Cette coupure était compensée la majeure partie du temps par l'emploi d'indicateurs. Mais cette ressource n'était pas toujours, ni partout disponible. Par ailleurs, malgré la nomination de Pierre Pérrier comme directeur de la Sûreté indochinoise au début de 1947 ou la circulaire Naegelen deux ans plus tard, l'emploi de la torture montrait une volonté politique d'arriver à un résultat rapide. Envoyé en mars 1955 préparer la fusion des services algériens de la Sûreté, le directeur général Jean Mairey signifia combien il était, à ce compagnon de la Libération, « intolérable de penser que des policiers français puissent évoquer par leur comportement les méthodes de la Gestapo ». À la même époque, un second rapport, de l'inspecteur général de l'administration d'Algérie, Roger Wuillaume, légitimait l'usage des « procédés spéciaux » (eau et électricité) pour « la PJ (...) et elle seule »[985]. La conjonction de l'état d'urgence et du soulèvement du Constantinois, avec des prolongements jusqu'aux villes marocaines de Kenifra et Oued Zem, le 20 août 1955, eut raison de ces précautions.

On le voit bien, la torture plaçait les officiers de renseignement, civils aussi bien que militaires, dans une perspective policière, donc d'action immédiate. Ce qui n'est pas précisément le but du renseignement ! Mais elle était induite par l'ouverture de « centres aménagés en vue d'assurer l'hébergement et la nourriture des personnes faisant l'objet des mesures prises en ce qui concerne la loi du 3 avril 1955 ». L'ampleur de la répression à partir de l'été 1955 fit le nombre de camps de rétention. Aux onze centres d'hébergement originels, placés sous l'autorité du préfet du département ou du commandant du territoire où ils se

trouvaient situés, s'ajoutèrent à partir d'avril 1957, suite à la délégation des pouvoirs de police à la 10e division parachutiste, 86 centres de triage et de transit et 7 centres militaires d'internés. Ces camps n'étaient pas uniquement dédiés à la torture physique, mais également au reconditionnement des prisonniers par l'arme psychologique pour en faire des agents au service des Français[986].

Tortures physique et morale participaient donc du désarroi du renseignement policier et militaire français, mais également du pouvoir politique, depuis la Toussaint 1954. Les changements au sein des RGA au printemps 1955 s'étaient accompagnés, à l'automne, de la nécessité pour la DST de partager ses informations. Le vote des pouvoirs spéciaux par l'Assemblée nationale amena le ministre résident, Robert Lacoste, a tenté d'endiguer la montée des militaires dans son dispositif d'information. En mars 1956, il décida de réserver le CRO au seul niveau central, entraînant la suppression du SNLA et la transformation des antennes départementales en Centres de liaison et d'études. Le rapatriement concomitant du Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient amenait l'armée à appliquer à l'Algérie la recette indochinoise. Ce retour d'expérience se résumait à trois concepts : renseignement, action, protection (RAP). Il prit la forme d'une structure interarmées, chargée de lutter contre l'infrastructure politico-administrative rebelle par le biais du contre-espionnage opérationnel et l'emploi de méthodes de guerre non conventionnelles. Le 27 octobre 1956, il prit le nom de centre de coordination interarmées (CCI)[987]. Commandé par le colonel Simoneau, chef du 2e Bureau de l' État-major de la défense nationale (EMDN) et ancien du SR/SCR, il camoufla ses trois sections sous l'appellation civile SODEP. La première était constituée par le Service de renseignement opérationnel (SRO), créé le 3 mars 1956 au sein de la Xe région militaire[988] et officiellement rattaché au CCI le 31 juillet 1957. La seconde, dédiée à l'action, était formée d'éléments du 11e Choc, dont un groupe de marche était déployé depuis novembre 1954, et du Groupement léger d'intervention, créé en janvier 1956 et transformé en Service action en avril 1957. La troisième, de loin la plus importante, se voyait confier le contre-espionnage offensif, préventif et répressif, avec des moyens du SDECE, du SSFA, de la Sûreté et de la gendarmerie. Grâce à ses Détachements opérationnels de protection (DOP), auprès de chaque corps d'armées, cette dernière section devait centraliser les renseignements sur les insurgés, l'infiltration de leurs services spéciaux et leur organisation politico-administrative à partir des informations fournies par les rebelles et suspects arrêtés[989].

À l'été 1958, les premiers bilans de cet effort de coordination étaient mitigés. Le SRO n'était pas adapté à la guerre asymétrique en cours, se confondant trop aux DOP, dont la structure civilo-militaire consistait en une faiblesse morale

pour les interrogatoires par la torture. Quant au Service action, son activité avait été faible. Ses efforts de constitution de contre-maquis, sur le modèle du GCMA, s'étaient avérés inefficaces. Qu'il se fût agi de Kabyles (Oiseau bleu, novembre 1955-septembre 1956 ; Kobus, octobre 1956-avril 1958) ou de messalistes (Ollivier, juin 1956-juillet 1958), tous passèrent à un moment ou un autre, avec l'armement et l'instruction dispensés par les Français dans le camp des rebelles. Il n'y eut guère que le dispositif contre-révolutionnaire du colonel Trinquier qui réussit dans le cadre de la bataille d'Alger. Comme en Indochine, seul le renseignement d'origine électromagnétique fourni par les stations d'écoute du SDECE en Afrique du Nord (Alger, Rabat, Tunis) avait présenté un haut rendement, permettant de reconstituer les réseaux adverses[990].

Contrairement à l'Indochine, le SDECE n'était pas intervenu directement dans la coordination du renseignement en Algérie. Ses services 25 et 29 apportèrent une aide en matière d'action invisible, comme le 28 il ouvrit ses postes d'écoute à la communauté algérienne, à laquelle collaborait son poste algérois, lequel coordonnait ceux du Caire, de Tunis, d'Alger, de Rabat et de Tanger. Mais il n'y eut pas d'implication plus avant sur le territoire algérien, s'agissant de départements français. Pour autant, le SDECE participa à la guerre d'Algérie. Dès le 11 mai 1955, il fut mobilisé, avec la DST, par la décision interministérielle de « neutraliser » les dirigeants du FLN. Un « comité » se mit au travail afin de définir les cibles et en confier la réalisation, le 13 juillet, à son poste à Alger et au service 29[991]. Cette mission « hors-jeu » visait notamment Ahmed Ben Bella, dont on ne sait s'il s'agissait d'un agent de la DST, comme Belhaj Djilali passé de l'OS à Kobus, ou d'un des neuf chefs historiques du CRUA. En effet, les conditions de sa condamnation le 11 mai 1950, pour le hold-up de la poste d'Oran et non pour son activité confessée à l'OS, et de son évasion le 16 mars 1952, comme son instrumentalisation dix ans plus tard par le colonel Mohamed ben Brahim Boukharouba (Houari Boumediene), sur la foi du Service de renseignement et de liaison de l'Armée de libération nationale algérienne, plaideraient dans le sens de la première hypothèse. Ainsi se comprendraient les échecs à l'éliminer et l'arraisonnement de l'avion du roi du Maroc, Mohamed V, le 22 octobre 1956. L'opération permit de mettre « hors-jeu », outre Ben Bella, quatre autres dirigeants du FLN Mohamed Boudiaf, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Khider et Mostefa Lacheraf[992]. Elle mettait également à mal les initiatives de solution négociée du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, Alain Savary, qui tentait de rééditer avec le FLN les discussions que cet ancien conseiller de l'Union française avait tentées avec le Việt Minh. Pourtant, elle faisait aussi de Ben Bella « l'interlocuteur valable » qu'avaient été Bourguiba en Tunisie et le sultan détrôné au Maroc.

La défaite intérieure

L'implication du SDECE dans les relations diplomatiques de la France liées avec la question algérienne se vérifiait encore par sa participation à la lutte contre l'approvisionnement en armes des insurgés. Elle concernait le double aspect renseignement et action. Le premier consistait à remonter les filières financières des insurgés{993} et à alimenter en informations le 2e Bureau de l'État-major général de la Marine pour son activité de surveillance maritime (Surmar). Deux listes à l'usage des bateaux et des aéronefs de la Surmar Algérie étaient établies à partir des données des différents postes portuaires (Gdynia, Hambourg, Brême, Rotterdam, Malaga, Tunis, Tripoli, Latakieh) ou liés aux transports maritimes (Le Caire, Suez). Constamment mise à jour, la « liste noire » regroupait tous les bâtiments suspects de se livrer à la contrebande de matériel militaire, tandis que sur la « rouge » se trouvaient tous les navires connus pour avoir eu dans le passé des comportements délictueux ou criminels, notamment de contrebandiers d'armes. Entre 1956 et 1961, onze navires furent arraisonnés grâce aux informations du SDECE. Toutefois, sept transports (39 %) furent signalés *a posteriori*. Parmi les navires arrivés à bon port, les soviétiques (46 %) et le cubain (4 %) ne furent connus qu'à leur arrivée au port de Casablanca{994}.

Le SDECE ne pouvait disposer de suffisamment d'informateurs dans les ports de départ ou dans les compagnies, ni même de postes dans tous les pays où le FLN était susceptible de s'approvisionner. Le ministère de l'Intérieur et le Quai d'Orsay intervenaient aussi dans ce processus de renseignement. Mais il est clair qu'ils ne le faisaient pas dans le même état d'esprit que le service de renseignement. Le 12 mars 1956, une lettre manuscrite du ministère de l'Intérieur recommandait, pour des raisons de sécurité, que les informations relatives à l'implication d'agents étrangers (anglais et américains depuis la Libye) ne fussent plus communiquées aux Affaires étrangères{995}. Nul besoin de souligner l'effet que la découverte de cette note provoqua, dix ans plus tard, lorsque les archives de la direction de l'Algérie passèrent, pour des raisons de gestion politico-administratives, dans les fonds des Affaires étrangères ! La méfiance des policiers s'expliquait par les fuites, intentionnelles ou non, des diplomates. Cette prémonition se vérifia un an plus tard, en Suisse, aux dépens du SDECE. La liaison entretenue par son chef de poste à Berne, le colonel Marcel Mercier, camouflé en attaché commercial, avec le procureur fédéral René Dubois fut ainsi révélée au FLN par l'attachée de presse de l'ambassade, Élisabeth de Miribel ; l'ancienne secrétaire du général de Gaulle, passée par le Carmel, ne supportait pas les méthodes de l'agent du SDECE. Au contraire,

socialiste et francophile, Dubois avait suivi « son honneur » et « ses devoirs d'Européen » pour aider la France. Chef du contre-espionnage helvétique, il avait confié à l'inspecteur de la police fédérale Max Ulrich une série d'écoutes téléphoniques de légations diplomatiques (Égypte, Bulgarie, Chine, URSS, Tchécoslovaquie, Hongrie). La révélation de l'affaire dans la presse helvétique, et dans l'Associated Press pour détourner l'attention du FLN, entraîna la mise sous écoute de Mercier, le suicide de Dubois, le 23 mars 1957, et la condamnation d'Ulrich, le 9 mai 1958, à deux ans et demi de prison « pour service de renseignements politiques et violation du secret de fonction »{996}.

Les liaisons avec les services alliés, comme le *Servizio Informazioni Forze Armate* (Service d'information des forces armées italiennes) ou le *Ha-Mossad le-Modi'in u-le-Tafkidim Meyuhadim* (Institut israélien pour les renseignements et les affaires spéciales), n'eurent pas à subir de tels aléas. En effet, ces échanges se réalisaient sur une base asymétrique, comme depuis l'entre-deux-guerres. Elles passaient aussi en dehors des canaux diplomatiques normaux, au grand dam du Quai d'Orsay{997}. Malgré une collaboration Surmar des marines française et italienne depuis 1956, fondée sur l'échange réciproque d'informations, des armes italiennes continuaient à alimenter les rebelles en Algérie, tandis que des membres du FLN séjournaient à Rome. L'attaché militaire français dans la ville éternelle, le colonel Jullien, l'expliquait facilement : « La contrebande [était] un mal endémique qu'on ne parv[enait] jamais à interrompre totalement et que cette contrebande au départ de l'Italie était nettement inférieure à ce qu'on pouvait penser et très inférieure notamment à celle qui part d'Allemagne, de Suisse ou des États-Unis » et la capitale italienne « constitu[ait] pour les activités européennes du FLN une sorte de plaque tournante, moins peut-être par tout ce qui peut s'y tramer que par le fait que l'aéroport de Ciampino est le point de concours des lignes aériennes susceptibles d'assurer toutes les liaisons nécessaires »{998}.

Si l'Italie jouait le jeu avec la France, la liaison était plus déséquilibrée avec le *Bundesnachrichtendienst* (BND). Officiellement créé le 1er avril 1956, le service fédéral ouest-allemand de renseignement avait réactivé les anciens réseaux nord-africains des services nazis. Ainsi, son résident à Tunis, Richard Christmann (Salah), l'ancien agent de l'*Abwehrleitstelle Frankreich*, avait-il renoué avec ses contacts au sein du MTLD, tout en incitant les légionnaires d'origine allemande à la désertion{999}. Plus largement, le BND protégeait les filières algériennes d'approvisionnement en armes : 26 % des navires étaient de nationalité allemande et 31 % des cargaisons étaient parties de ce pays. En outre, ils assurèrent aussi un soutien et une formation au FLN. Dans une lettre à son officier traitant et ami, Hermann Joseph Giskes, du 25 août 1958 au soir,

Christmann nota : « Dès qu'une certaine accalmie interviendra, on s'attaquera aux projets "centrale hydroélectrique" et "barrage". Par ailleurs, le niveau de l'eau sera plus favorable dans quelques mois{1000}. » Christmann fut identifié à Hambourg par un agent du *Ministerium für Staatssicherheit* (Stasi) est-allemand « à la recherche de formateurs experts en explosifs allemands pour l'armée de libération en Algérie »{1001}. Dans un document ultérieur, dans les années 1970, il évoqua un programme de sabotage du FLN et de sa branche militaire pour les années 1959-1961 qui reprenait cette volonté de détruire des « barrages moyennant des charges explosives déclenchées à air comprimé, éventuellement aussi de manière téléguidée. » Les systèmes d'alimentation en eau potable de métropoles comme Paris, Marseille et Alger étaient visés. La catastrophe de Malpasset, le 2 décembre 1959, avec ses 423 morts et disparus, marqua un coup d'arrêt à ce plan. La rédaction de Christmann était toutefois sibylline :

« Après qu'un attentat contre un petit barrage dans le sud de la France n'ait rencontré qu'un succès partiel, bien qu'il ait provoqué la mort de beaucoup de personnes, toutes les autres actions terroristes furent stoppées{1002}. »

La vérité officielle sur Malpasset dut attendre le 28 mai 1971, lorsque l'analyse n° 76216 du Conseil d'État reconnut que la catastrophe était due à « "l'explosion" de la roche à l'aval immédiat de l'ouvrage sous la pression de l'eau retenue par ce dernier »{1003}. Jusque-là, la thèse de l'attentat fut une hypothèse de travail des enquêteurs, mais elle fut rapidement abandonnée au profit de l'accident occasionné par d'importantes pluies et une roche trop friable. Le commissaire Jean Baklouti, du secteur central pour les affaires algériennes, ne fut pas chargé du dossier{1004}. Pour Christmann, la mention à « un attentat » se référait donc plutôt à la médiatisation de l'événement plutôt qu'à un acte du FLN. Et ce fut la nature de l'émotion provoquée par la destruction naturelle du barrage de Malpasset qui poussa les activistes algériens à ne pas poursuivre, malgré les résistances des plus durs d'entre eux, leur programme terroriste. À n'en pas douter, bien que n'entretenant pas encore de liaison avec le SDECE – elle n'intervint officiellement qu'au 1er octobre 1962, avec la nomination comme représentant auprès du quartier général de l'Alliance Atlantique à Paris du général de brigade Werner Repenning, l'un des fondateurs du BND, affecté depuis mai 1959 au cabinet du ministre fédéral allemand de la Défense –, le BND n'aurait pas permis cette action : il collaborait depuis avril 1957 avec le 2e Bureau des Forces françaises en Allemagne, commandé par le colonel André Achard-James{1005}.

Aussi, maniant un habile double jeu, les services allemands, pas plus que leur police judiciaire, ne firent jamais obstacle aux opérations spéciales françaises,

ainsi que le dénonça en Une le journal « officiel » est-allemand, *Neues Deutschland*, sur la foi des données de la Stasi[1006] : éliminations ciblées des hommes d'affaires ou de représentants de firmes d'armement (Otto Schlutter, Marcel Léopold, Georges Puchert), mais aussi destructions des navires (*Typhoon*, *Bruja Roja*, *Atlas*, *Korsoe*, *Al Kahira*). Ils facilitèrent également l'enlèvement de l'ancien colonel Antoine Argoud, chef de l'Organisation de l'armée secrète (OAS), réfugié à Munich. Début février 1963, le BND fit affecter quatre membres de la Sécurité militaire (deux officiers et deux adjudants) et un officier du 11e Choc à l'école de parachutisme d'Altenstadt, tandis qu'un agent des Renseignements généraux s'installait à Munich. Le 22 février, le ministre de l'Intérieur Roger Frey prit acte que tous les recours pour obtenir l'expulsion d'Argoud par les autorités allemandes n'avaient rien donné et donna l'ordre de « s'assurer de la personne d'Argoud » après la lecture d'un ultime rapport de la Sécurité militaire. Les cinq militaires d'Altenstadt disparurent trois jours plus tard, une fois leur mission réelle accomplie ; leur officier accompagnateur allemand, le lieutenant Hans-Dieter Raethjen, remarquait juste que ces Français, anciens d'Indochine et d'Algérie, connaissaient très bien la capitale bavaroise. Après un arrêt dans une annexe technique du SDECE à Strasbourg, dans la nuit du 25 au 26 février, Argoud fut déposé, au matin du 27 février, ficelé dans une camionnette, devant la Préfecture de Police de Paris tandis qu'un appel « anonyme » en informait le commissaire des Renseignements généraux Jean Caille[1007]. Dans la mesure du possible, ces missions étaient accomplies par des hommes du service action du SDECE, « avec des réserves sur l'efficacité en ce qui concerne les personnes et les actions internationales », car les moyens humains et financiers restaient insuffisants, et toujours sous couvertures consulaires, mais sans en informer la mission diplomatique du pays d'opération. Ainsi, en Belgique, l'ambassadeur pouvait noter, le 26 décembre 1958, que les effectifs mis en œuvre par le Service étaient quatre fois inférieurs à ceux des Soviétiques et trois fois des Américains et des Britanniques, tandis que les budgets alloués étaient dix fois inférieurs au montant des cotisations recueillies par le FLN[1008].

Pour suppléer à ces faiblesses, les services français furent contraints de recourir à des personnels « contractuels ». Le SDECE et la DST mobilisèrent leurs réseaux « de vigilance et de protection intérieure, de *Stay Behind*, comme disent les Anglo-Saxons »[1009], constitués six ans plus tôt en Tunisie, en Algérie et au Maroc en marge des discussions du Comité de défense de l'Afrique du Nord autour des CRO ; le service de contre-espionnage avait monté son propre réseau d'exfiltration vers l'Afrique du Nord, via l'Espagne (opération Smala, 1948), utilisant des anciens de la France libre[1010]. L'initiative commune des

deux services de renseignement s'expliquait certainement par la présence à la tête du premier de l'ancien chef de la Sûreté, Pierre Boursicot. Elle prit pour nom Comité antiterroriste nord-africain et se constitua sur la base de cellules de trois personnes, choisies parmi d'anciens résistants, mais aussi des inspecteurs de la DST et des gendarmes des trois territoires. Sa première manifestation eut lieu en Tunisie à partir d'octobre 1952, après dix mois de manifestations, émeutes, grèves, tentatives de sabotages, jets de bombes artisanales à l'initiative du Hizb al-Hor al-Dustūr et de l'Union générale des travailleurs tunisiens[1011]. Après avoir été menacé par voie de tracts d'une « Main rouge », le leader de ce dernier syndicat, Ferhat Hached, était assassiné le 5 décembre. Cette organisation réapparut trois ans plus tard au Maroc où, le 11 juin 1955, elle élimina un ancien officier du 2e Bureau de 1940, Jacques Lemaigre-Dubreuil, milliardaire libéral professant des idées indépendantistes. Puis elle fut affectée à la mission « hors-jeu », ratant incompréhensiblement Ahmed Ben Bella en décembre 1955 au Caire et en août 1956 à Tripoli. Mais liquidant de septembre 1956 à octobre 1960 quelque vingt personnes ciblées, membres du FLN ou soutiens avérés. Le 5 juillet 1959, un enfant fut tué accidentellement. Mais ce fut la succession d'action en Allemagne fédérale (9) qui déclencha l'intérêt de la presse internationale. Au printemps 1960, le SDECE organisa une réponse destinée à calmer les journalistes. Un ami corse de la DST, Christian Durieux, revendiqua les meurtres au nom de la « Main rouge »[1012]. Puis un colonel Condé, dit de Sainte-Croix, organisa à Paris une conférence de presse[1013]. Mais ces révélations organisées ne convainquirent pas la curiosité des journalistes. Le Centre d'exploitation du renseignement (CER) du nouveau Secrétariat général de la Défense nationale alluma un habile contre-feu médiatique. Il présenta, sous l'apparence d'un reportage, *La Main rouge*, un livre de l'écrivain polygraphe Marc Schweizer, sous le nom de Pierre Genève, édité par une maison d'édition Nord-Sud, créée pour l'occasion, par un officier de réserve du service « Jacques Latour » . Alerté par ses collègues allemands, le commissaire Michel Hacq, directeur des affaires criminelles de la police judiciaire de la Sûreté, fit procéder au printemps 1961 à une enquête qui révéla l'implication du chef de bataillon Michel Garder, de l'EMDN[1014].

Cette divulgation montrait combien l'action invisible avait changé de nature pendant le conflit en Algérie. La « privatisation » des opérations spéciales en faisant appel aux réseaux *Stay Behind* ne s'était pas limitée à la « Main rouge », mais était devenue une généralité dans les zones où les armées ne pouvaient intervenir. En Algérie, contrairement à ce qui s'était passé en Indochine, les contre-maquis indigènes s'étaient tous retournés contre la France. Héritière des commissaires spéciaux de la frontière vosgiennes d'après 1870, la DST était

aussi en première ligne de la guerre contre le FLN. Un tiers de ses effectifs parisiens et quelque deux cents fonctionnaires en Algérie étaient affectés à la manipulation et à l'infiltration des réseaux insurgés. Créateur de l'Oiseau bleu, le commissaire Maurice Lonchampt était également l'initiateur de l'Organisation de la résistance en Afrique du Nord (ORAF), dirigée par l'ancien chef de la surveillance du territoire d'Alger (1938-1945) André Achiary (Baudin), composée et fonctionnant comme la « Main rouge ». L'attentat de la rue de Thèbes, le 10 août 1956, le démontrait bien. Certains apportèrent un encadrement local au dernier contre-maquis de dissidents du MNA tenté pour disqualifier le FLN en vue de négociations futures. Commande du Premier ministre, l'opération avait été confiée en août 1960 aux services de contre-espionnage (4) et action (8) du SDECE, ainsi rebaptisés après l'arrivée du nouveau directeur, le général Paul Grossin. Pour des raisons de sécurité « (population européenne indifférente, absence de couvre-feu, maintien de l'ordre réalisé par les seules polices et non par l'armée) », des premiers tests furent opérés à Paris en septembre 1960, le véritable lancement du Front algérien d'action démocratique n'intervenant qu'en janvier 1961. En mars suivant, les chefs FLN des quartiers nord-africains de Paris éliminés, il fut décidé « d'étendre (...) ce mouvement à l'AFN »[1015]. Toutefois, il arriva à cette organisation de répondre à des motivations plus politiques, sans liens avec la DST, mais qui annonçaient une radicalisation de ces civils en armes. Ainsi, des membres de l'ORAF étaient derrière la tentative d'assassinat du général Salan du 16 janvier 1957 et participèrent à l'insurrection du 13 mai 1958, avant de rejoindre les rangs des fanatiques de l'Algérie française sur les barricades, le 24 janvier 1960.

Cette évolution conduisit le gouvernement à reprendre la main. Le général de Gaulle ayant repris les affaires depuis le 1er juin 1958, les solutions politiques usitées pour l'Indochine reprirent une actualité. Un comité des affaires algériennes fut créé le 13 février 1960, afin d'assurer une coordination au plus haut niveau (chef de l'État, Premier ministre, ministres de l'Intérieur et des Armées, la Justice, les Affaires étrangères et les Finances ayant été éliminés par De Gaulle[1016]) des événements d'Algérie ; le Premier ministre devenait le véritable ordonnateur de l'ordre public et le coordonnateur du renseignement. En était spécifiquement chargé depuis janvier 1959 l'un des proches de Michel Debré, Constantin Melnik, un secrétaire parlementaire du groupe de la Gauche Républicaine au Sénat qui avait effectué son service militaire au CER de l'EMDN (1952-1953). Le 20 février 1960, les pouvoirs de police retirèrent aux militaires, qui les détenaient depuis janvier 1957, et les rendirent aux préfets, sauf dans quatre départements non-pacifiés. Le 10 mai, les DOP furent

supprimés. La reprise en main du renseignement se poursuivit après le putsch des 21-26 avril 1961. Depuis le début de l'année, des informations faisant état d'un complot militaire arrivaient de toute part. Les Renseignements généraux de la Préfecture de Police (RGPP) en eurent vent dès janvier. Deux mois plus tard, la fouille des valises diplomatiques par le service 7 du SDECE permit de lire un rapport de l'ambassadeur d'Allemagne fédérale, Herbert Blankenhorn, laissant poindre une prochaine action violente. En mars et avril, le Service interarmées de sécurité militaire signala des réunions d'officiers supérieurs, notamment à l'École militaire, à Paris. Le putsch fut définitivement éventé lorsqu'un informateur se présenta au ministère de l'Intérieur dans la nuit du 20 avril{1017}.

Cette nouvelle attaque contre le pouvoir exécutif par l'armée eut inévitablement des conséquences pour la communauté du renseignement. « Il y a lieu de faire porter particulièrement les recherches sur ces services et de les expurger de fond en comble », écrivit le 12 mai le président de Gaulle à son ministre des Armées, Pierre Messmer{1018}. En Algérie, les structures (Bureau études et liaisons – opérations spéciales et informations –, Comité de coordination des besoins en renseignement et Centre permanent de formation des officiers de renseignement) mises en place par l'ancien commandant en chef et acteur du « pronunciamiento militaire », le général d'armée aérienne Maurice Challe, furent démantelées. Il s'en fallut de peu que le CCI connût un sort similaire. Seule une enquête du général Belleux, l'ancien coordinateur du renseignement en Indochine, put contrebalancer les arguments de la Sécurité militaire et les informations « romantiques » de la presse. Toutefois, il recommanda des changements de structures. Le CCI fut donc dissous le 31 août 1961 et son personnel dispersé. Mais ses attributions furent reprises par la 123e brigade, créée le 1er septembre suivant, puis, le 5 avril 1962, par le Service opérationnel de documentation et de recherche (SODER){1019}. En octobre 1961, le SDECE reçut l'ordre de la présidence de la République de cesser tout soutien au FAAD ; il fallait y voir un manque de confiance dans l'opération au moment où le gouvernement était en train de négocier avec le FLN. Le 15 janvier suivant, la section action était dissoute{1020}.

En métropole, il fallut également revoir les missions des structures existantes. Le 10 juin 1955, fut créé au cabinet du ministre de l'Intérieur un Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA){1021}. Il était censé combiner les informations remontant de la section nord-africaine des Renseignements généraux de la Préfecture de Police et du Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie (SAT-FMA, 13 août 1958) de la Préfecture de Police de Paris, de la direction nationale des Renseignements généraux, de la DST et des cellules ouvertes dans les préfectures de province.

Avatar moderne de l'ancien SCAI, la mission du SCINA était la surveillance des Nord-Africains jusque sur leur lieu de travail, via les brigades de gendarmerie et les commissariats de police[1022]. Les premiers attentats du FLN en France, dans la nuit du 25 août 1958, avaient démontré l'inadaptation de cette organisation au terrorisme. Cette nouvelle surprise frappant les Services était-elle pour autant une défaite de plus du renseignement, non plus colonial mais intérieur ? Certes, les Renseignements généraux, tant de la Sûreté que de la Préfecture de Police, n'avaient pas réussi à protéger le territoire métropolitain. Mais « l'affaire d'Algérie, traitée par le gouvernement comme une affaire intérieure, ne put longtemps être maintenue sur ce plan », notamment depuis que la Tunisie et le Maroc étaient devenus indépendants[1023]. Pourtant, une réponse, semblable à celle de novembre 1954 en Algérie, adaptation policière du RAP, fut mise en œuvre : « enquête policière, répression, action psychologique »[1024]. Des camps de rétention furent ouverts, amenant avec eux les méthodes des centres algériens[1025].

Renseignements généraux et DST y puisèrent les informateurs qui leur permirent de pénétrer les réseaux de soutien du FLN, tant en France qu'en Belgique et en Allemagne. Les premiers entamèrent de recruter des informateurs au sein de la communauté algérienne, jusque-là surveillée généralement, afin de l'infiltrer. Les principaux dirigeants furent suivis, écoutés, tandis que le nombre de contrôle d'identité redoubla, afin de prévenir les attentats[1026]. Le contre-espionnage qui avait dédoublé ses structures pour répondre à la menace algérienne tout en s'occupant de celle inhérente à la guerre froide arrêta ainsi 3 500 insurgés entre 1958 et 1961[1027]. La chasse aux « porteurs de valises » (financement) et aux trafiquants d'arme par la DST prit également une allure du type « Main rouge », comme la tentative d'assassinat du représentant du FLN à Bonn, Me Aït Ahcène, le 5 novembre 1958. Les rebelles ne restèrent pas sans y répondre, ainsi que le contre-espionnage français put s'en rendre compte lors d'une perquisition parisienne le 10 août 1960 : un fichier des hommes du service central sur l'Algérie de la DST avait été constitué grâce à d'habiles filatures. Le 28 octobre, le commissaire Boyer, impliqué dans les manipulations d'agent FLN, tomba sous les balles d'un commando insurgé en plein Paris.

La nature des personnels de la DST – certaines de ses brigades territoriales, comme celle de Lille, avaient recueilli des anciens du Maroc – fut certes un avantage lorsque la lutte consista à attiser les feux entre le MNA et le FLN (1956-1958). Or, celle-ci fut « largement dépassée »[1028] après les attentats de l'été 1958. L'apparition de l'OAS, en mars 1961, et le putsch des généraux un mois plus tard changèrent radicalement la donne. La suspicion gouvernementale à l'égard de ses services de renseignement atteignit toutes ses branches,

militaires autant que civiles. D'autant que la DST n'hésita pas à « sous-traiter » auprès des commandos Delta de l'OAS l'élimination, les 25 et 27 septembre 1961, de deux agents britanniques, implantés sous la couverture d'attaché commercial au consulat d'Alger, James Mason et Alfred Fox, suspectés d'espionnage contre l'armée, mais protégés par l'immunité diplomatique. De même, elle refusa de s'impliquer au-delà de sa participation au Bureau de liaison et de documentation (DST, RG, police judiciaire), constitué en décembre suivant pour réprimer les activistes « Algérie française ». Elle n'en démasqua pas moins l'indicateur de l'OAS au sein du service de protection du général de Gaulle, aux lendemains de l'attentat du Petit-Clamart (22 août 1962){1029} ! Dans l'intervalle, le gouvernement sembla faire plutôt confiance à la police judiciaire, qu'il jugeait moins pénétrée que les autres services ; en fait, seuls 10 % des hommes appartenant aux RGA et à la DST furent détectés en juin 1961{1030}. En octobre 1961, fut constitué un Organisme central de coordination et d'action judiciaire (OCCAJ) au sein du ministère de l'Intérieur. Une mission à Alger, menée par le commissaire principal des Renseignements généraux Jean-Paul Guépratte, avait permis d'établir que « seules les équipes métropolitaines, une équipe de la Sécurité militaire et la Gendarmerie mobile lutt[aient] contre l'OAS »{1031}.

En novembre, Hacq, ancien membre des réseaux Ajax pendant la Seconde Guerre mondiale, utilisa ces conclusions pour monter, à la demande de Roger Frey, ministre de l'Intérieur, la mission C(hoc) pour traquer ces fanatiques qui avaient essaimé dans tout l'appareil militaro-policier d'Algérie. Il reçut le concours du lieutenant-colonel Paul Rivière, de la Sécurité militaire d'Alger, qui mit à sa disposition l'antenne du Mouvement pour la Communauté (MpC), une organisation de jeunes gaullistes qu'elle manipulait depuis son arrivée outre-Méditerranée en janvier précédent, à l'occasion du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie. Initialement affecté au renseignement, le MpC fut rapidement dans des opérations spéciales grâce au recours de « barbouzes », venues du service d'ordre de l'ancien Rassemblement du peuple français (RPF). Cette nouvelle utilisation de civils fut la dernière. Elle permit une liaison avec le FLN, également menacé par l'OAS. Cette dernière y mit fin bruyamment avec le plasticage de la villa El Biard, le 29 janvier 1962, qui coûta la vie à dix-neuf « barbouzes », mais leur promit une longue gloire posthume et leur prêta toutes sortes d'actions{1032}. La lutte contre l'OAS continua en Algérie jusqu'à l'indépendance, le 3 juillet 1962, la laissant totalement désorganisée. Comme la communauté française du renseignement d'ailleurs...

Chapitre 10
Aux prises de la Guerre froide

1944-1989

Une structure innovante

La libération de la France, effective au 11 mai 1945, marqua bien plus un tournant majeur dans l'histoire des services de renseignement français que les guerres coloniales. Même si la Seconde Guerre mondiale constitua une césure inédite, parce qu'elle substitua une conception originelle du fonctionnement des services, spécialement extérieurs, elle ne constitua pas une rupture de ce service public qu'était le renseignement. Toutefois, alors que le premier après-guerre avait consolidé la structure mise en place après la défaite de 1870, tout autre était le second. Jusqu'en janvier 1962, une nouvelle architecture communautaire se mit en place, fondée sur l'expérience de la Résistance et la proximité avec l'autorité politique. En fait, il s'agissait plutôt d'une nouvelle reconstruction, mais sur des bases différentes des précédentes. Elle permit au renseignement français, intérieur et extérieur, d'intégrer la modernité, dont l'administration et la « civilianisation » furent les indices les plus évidents.

La création du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), décidée lors du conseil des ministres du 28 décembre 1945 et promulguée par le décret du 4 janvier 1946[{1033}], les réorganisations du Service des renseignements généraux et de la Direction de la surveillance du territoire (DST), par la circulaire et l'arrêté des 15 et 22 novembre 1944, consistaient

néanmoins en une double révolution. Pour la première fois en France, les Services recevaient une spécialisation particulière : au premier revenait de « rechercher à l'étranger tous les renseignements et toute la documentation susceptibles d'informer le gouvernement » et « détecter et signaler aux administrations intéressées les agents des puissances étrangères dont l'action serait susceptible de nuire à la défense nationale ou à la sûreté de l'État »[1034] ; aux seconds l'« information permanente et complète (...) du pouvoir central (...) dans les régions et les départements »[1035] ; la dernière s'occupant de « la recherche et la centralisation, en vue de leur exploitation sur le territoire soumis à l'autorité du ministère de l'Intérieur, des renseignements de contre-espionnage » et « la répression de toutes les infractions tombant sous le coup du décret du 29 juillet 1939 »[1036]. Trois dimensions spécifiques apparaissaient plus clairement que jamais : le renseignement extérieur, la police politique et le contre-espionnage. Il était possible de parler de communauté française du renseignement, alors que jusqu'à présent il n'y avait eu qu'un fonctionnement communautaire. Cette mutation était permise par le raccrochement du SDECE à la plus haute autorité politique, la présidence du Conseil des ministres.

Il était également possible de parler de communauté dans la mesure où la seconde révolution était d'ordre quantitatif. Jusqu'à 1939, ces trois spécialités n'avaient concerné que peu de personnels, à l'exception des Renseignements généraux de la Préfecture de Police de Paris, qui n'était toujours pas concernée par les innovations touchant les Services ; pas plus que Vichy, le Gouvernement provisoire de la République française ne souhaitait remettre en question ses moyens d'information dans la capitale. À l'exception notable de la DST, qui recevait brièvement une compétence territoriale totale, tant à Paris (1944-1954) qu'en Afrique du Nord (1945-1962) ! À partir de la Libération, les effectifs enflèrent. Avant 1939, la police spéciale comptait 817 commissaires et inspecteurs ; elle coiffait Renseignements généraux et Surveillance du territoire sur le terrain, ces fonctions étant individualisées seulement au niveau de la direction de la Sûreté générale – 17 personnels représentaient ainsi le contrôle général de la Surveillance du territoire et 51 étaient affectés aux Renseignements généraux en 1934. En novembre 1944, la DST était créée avec 1 114 policiers dont la seule affection était le contre-espionnage ; jusqu'au 1er juin 1946, date légale de cessation des hostilités sur le territoire métropolitain (loi du 10 mai 1946), 440 personnels leur étaient adjoints. Parallèlement, les Renseignements généraux étaient réorganisés à partir d'une cinquantaine de fonctionnaires. Réorientés sur un modèle de police d'observation de la vie « politique, sociale et économique nécessaire à l'information du gouvernement »[1037], ils restèrent encore dix ans régis par le décret du 7 juillet 1941. S'ils définissaient leur

mission, sans que la liste soit limitative, comme « plus spécialement chargée de surveiller les personnes et les groupements suspects, de contrôler l'utilisation des moyens de transports et de centraliser les informations », les renseignements généraux se concentrèrent sur des cibles d'avant-guerre, l'extrême droite de préférence. Tant et si bien qu'au printemps 1968, la gauche radicale n'était suivie que par une « douzaine d'inspecteurs, tous éminents spécialistes dans leur niche quasi confidentielle »[{1038}].

Quant à ceux affectés au SDECE, en plus d'être civils à 51 %, ils connurent une expansion sans précédent depuis l'avant-guerre mondiale ; en 1946, ils étaient au nombre de 1 480 hommes et femmes. Comme pour la DST, 750 auxiliaires s'ajoutèrent jusqu'à la fin de la guerre. Cette inflation dans le renseignement extérieur montrait combien ses structures furent bouleversées par la nouvelle situation. Toute son organisation était remise à plat par la constitution d'une centrale civilo-militaire en lieu et place des seuls 2e Bureaux, SR et Sécurité militaire des trois Armées. D'autant que ces derniers ne disparaissaient pas ! Ils étaient simplement regroupés à l'intérieur d'une division Renseignement de l'État-major général des forces armées (EMGFA), créé *ex nihilo* le 28 avril 1948 ; selon les besoins des opérations (Madagascar, Indochine, Algérie), des Services de renseignement opérationnel, sur le modèle de celui armé par le commandant Simoneau dans de la 1re armée du général de Lattre (1944-1945), étaient mis en œuvre sur les théâtres. Ces structures se voyaient charger, respectivement, de l'analyse et de la recherche des seules données d'intérêt militaire, contre-espionnage au sein des forces armées compris, mais elles partageaient aussi leurs capacités d'analyse avec le CER, créé par le décret du 16 septembre 1948 dans de l'État-major de la défense nationale (EMDN), héritier de l'ordonnance du 4 avril 1944 (Alger) sur l'organisation de la défense nationale. Ce dernier « orient[ait] et group[ait] les informations et les recherches de toute nature intéressant la Défense nationale », c'est-à-dire qu'il définissait les plans annuels de recherche, décidés en Comité de Défense nationale, et « coordonn[ait] dans tous les départements ministériels les mesures de Défense nationale »[{1039}] ; pour cela, il mit sur pied en 1953 un Centre d'exploitation du renseignement scientifique et technique.

Pendant quatorze ans et deux guerres, ces deux organes de commandement, l'un sous l'autorité politique du ministre de la Défense, l'autre du Président du conseil, se firent une concurrence de tous les instants. Celle-ci fut uniquement d'ordre politique et ne concernait en rien le renseignement : la IVe République (1946-1958) marginalisa l'EMDN d'essence gaulliste au profit d'une structure englobant dans son périmètre théorique les États-Majors des trois Armées, qui cédèrent progressivement leurs compétences transverses, dont les 2es Bureaux et

la Sécurité militaire, et se fondirent au sein du nouvel organisme. Les premières années de la Cinquième République, marquées par le retour du général de Gaulle aux affaires (1958) et la fin de la guerre d'Algérie (1962), accrurent la confusion. Tour à tour, l'EMGFA fut réduit à un organe d'études et de transmission, avant de recevoir la direction des armées en temps de guerre, tandis que l'EMDN profita d'une fonction de commandement jusqu'au putsch des 22-25 avril 1961, avant de retrouver le statut qu'il avait occupé d'avril 1950 à juillet 1958, celui de Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), le 18 juillet 1962. Ce choix était également politique, certes lié à l'attitude de l'EMDN pendant les événements algériens, mais démontrait l'intérêt moins marqué du nouveau chef du gouvernement, appelé dorénavant Premier ministre, pour les questions militaires, tout accaparé par le développement social et économique{1040}.

Les moyens d'information en ce dernier domaine plongeaient plus directement leurs racines dans un héritage de la IIIe République, entretenu par la période vichyste. Certes, les Affaires étrangères avaient profité de l'occasion pour fonctionnariser les attachés commerciaux, tandis que l'ancienne Direction des accords commerciaux et de l'information économique du ministère du Commerce, rebaptisée en direction du Commerce extérieur (septembre 1939) et complétée du service de l'expansion (décembre 1939), avait été intégrée au secrétariat d'État à l'Économie nationale et aux Finances (août 1940). Ainsi s'était achevé le démantèlement entrepris à la fin de l'entre-deux-guerres de l'appareil de renseignement économique. Mais les milieux patronaux, acquis à cette vieille idée de Clémentel d'un lien entre l'information sur le marché intérieur et celle sur le marché extérieur, parvinrent à contrebalancer la tentation autarcique du régime. Maintenue par Vichy, la mobilisation économique leur avait donné un poids certain sur l'action politique à travers les chambres consulaires et les systèmes de régions économiques (décret du 14 juin 1938) et de groupements d'importation et de répartition (avis du 3 octobre 1939) qu'elles organisaient. Le 1er septembre 1941, l'appareil d'information extérieure s'était donc reconstruit autour de la direction du Commerce extérieur, animée par Paul Leroy-Beaulieu, sous la forme d'un Comité consultatif. Son successeur, Louis-Pierre Coquelin, alla plus loin en recréant l'ancien Office national du commerce extérieur, démantelé en 1934 pour des raisons d'économies budgétaires. Le nouveau Centre national du commerce extérieur reprenait le contrôle des agents de l'expansion économique, attachés ou conseillers économiques, en amont, et assurait la liaison avec les organismes professionnels et interprofessionnels, les régions économiques et les chambres de commerce en aval. La publication du *Conseiller du commerce extérieur* et du *Moniteur du commerce et de l'industrie*,

interrompue au début de la guerre, put reprendre au printemps 1941. Mais ce fut à Alger, le 16 mars 1944, que furent organisés les services de l'expansion.

À la Libération, ils furent brièvement rattachés au commissariat au Ravitaillement et à la Production, avant d'être définitivement intégrés à la nouvelle Direction des affaires économiques extérieures (DREE), du secrétariat d'État aux Affaires économiques. La double tutelle avec le Quai d'Orsay de l'entre-deux-guerres concernant les postes extérieurs fut reconduite, dépendant cette fois de la nouvelle Direction des affaires économiques et financières (DAEF), créée le 13 avril 1945 par le dernier responsable de l'expansion au ministère du Commerce, Hervé Alphand. Le décret du 19 avril 1950 acheva d'imposer un système d'information, au service de « la recherche d'objectifs économiques par des moyens diplomatiques, qu'ils s'appuient ou non sur des instruments économiques pour y parvenir ». Avec ses 128 attachés et conseillers commerciaux[{1041}], la DREE était le plus important des opérateurs techniques collaborant avec des Affaires étrangères qui ne le souhaitaient pas plus qu'avant-guerre. Cela était apparent avec les dix agences financières, recréées par le Trésor le 3 avril 1945 : le ministre des Affaires étrangères refusa de signer le décret ! Il n'y eut qu'avec l'EMDN que le Quai d'Orsay consentit à un effort. L'accord sur la couverture consulaire, établie en avril 1938 sous l'autorité d'Alexis Leger avec la SR/SCR, fut prorogé au profit du SDECE. En échange, les attachés militaires et leurs adjoints, assimilés au personnel diplomatique, s'abstinrent de faire du renseignement autre qu'ouvert et l'EMDN mettait au service des Affaires étrangères son réseau radiotélégraphique, le temps pour le Département de s'en doter d'un propre, ce qui fut fait à partir de l'été 1948[{1042}].

Ces querelles de compétences autour de l'unité de l'action diplomatique induite par la réforme de 1907 se traduisirent au niveau de la recherche de renseignement économique extérieur par un double mouvement. Au niveau des acteurs publics, DREE et DAEF se préoccupèrent moins de recueillir des informations que de favoriser les exportations, leurs réseaux (clubs économiques, corporations et syndicats, ministères étrangers du Commerce) étant plus tournés vers la recherche de clients que vers l'analyse-risque ou pays. Ces dernières fonctions étaient laissées aux réseaux privés organisés par les banques d'affaires (Rothschild, Crédit Lyonnais, Société générale, Paribas), devenues de véritables « banques transactionnelles », et les grandes entreprises exportatrices, au travers de leurs bureaux d'études et sociétés commerciales, créées dans l'entre-deux-guerres et externalisées dans ce nouvel après-guerre. En fait, la Seconde Guerre mondiale ne changeait rien au processus de renseignement économique prévalant en France. Les seules véritables différences avec le début du XXe siècle tenaient à l'ampleur de l'ouverture

internationale de l'économie française et, surtout, à l'inversion du rapport public-privé, les postes diplomatiques et d'expansion n'étant plus des pourvoyeurs d'informations, mais simplement des facilitateurs de pénétrations sur des marchés difficiles et étatisés, comme dans les pays socialistes d'Europe orientale et d'Asie{1043}. Révélatrices étaient la reconversion d'André Dewavrin comme ingénieur-conseil à la banque Worms et Cie (1953-1963), comme la réflexion de Georges Pompidou à son nouveau chef du SDECE, Alexandre de Marenches : « Je ne vous demande pas de me renseigner. J'ai tout ce qu'il me faut par mes réseaux bancaires »{1044}.

La première communauté du renseignement

Le Président Pompidou ne faisait pas uniquement référence à son expérience de directeur général de Rothschild Frères Banquiers (1953-1962) et à ses relations, anciens collaborateurs comme Gérard Froment-Meurice et Robert Jablon, ou simplement amis comme Rémi Boissonnas (Union parisienne), Pierre Lebon (Union de Banques), Alfred Pose (BNCI) et Pierre Vernes. Avant son expérience bancaire, il était entré au cabinet du général de Gaulle, avant d'en prendre la direction (1944-1953). Aussi avait-il suivi au plus haut niveau les soubresauts de la réorganisation des services de renseignement et de sécurité. Depuis l'Affaire Vincent (1888-1889), cette question avait toujours eu une forte connotation politique. Les Affaires Dreyfus (1894-1906), pour les militaires, et Stavisky (1934), pour la Sûreté nationale, avaient à chaque fois été des moments de réforme des services provoqués par la représentation nationale, tandis que se répandait dans l'opinion publique un sentiment oscillant entre méfiance réprobatrice et fascination romanesque. La IVe République en gestation n'en fit pas l'économie. Le 2 mai 1946, le colonel Dewavrin était d'abord accusé de prévarication, une affaire qui n'était pas sans rappeler celle ayant brisé la carrière de Vincent, un demi-siècle plus tôt. Il était question de détournements de fonds secrets, de financement du journal *France Soir* et de l'engagement politique d'un général encombrant{1045}. En marge de l'aspect politique de l'affaire, le gouvernement Ramadier décida de créer, le 19 novembre 1947, une commission de vérification des dépenses faites sur les crédits affectés au SDECE, confiée à la cour des Comptes{1046}. Dorénavant, il n'y aurait plus d'affaires de prévarication, ni de fonds secrets, administrativement transformés en fonds spéciaux ! Deux ans plus tard, l'homme par qui était arrivée la disgrâce de Passy, le colonel Fourcaud, chef des services techniques du SDECE, fut à son tour rattrapé par une intrigue rappelant par bien des aspects les pratiques de la Section de

statistique du temps de Dreyfus. Pour couvrir les imprudences et les manœuvres personnelles qui avaient amené à la diffusion incontrôlée d'un rapport secret du général Revers, chef d'état-major de l'armée de Terre, Fourcaud avait suscité des faux témoignages et, à la différence de Passy, n'avait pas hésité à déclencher une vaste campagne d'attaques et de dénigrement. Sa cible était la Sûreté nationale et, à travers elle, la DST, ou plutôt son directeur Wybot ; les deux hommes avaient un contentieux à régler depuis 1942[{1047}].

La nature politique de ces deux affaires était claire. Dans le premier cas, elle apparut lorsque, entre le 24 mai et le 2 juin 1947, le quotidien communiste *Ce Soir*, suivi les 1er et 2 juin par *Le Monde*, publièrent des extraits du rapport circonstancié du nouveau directeur général du SDECE, Henri Ribière : le général de Gaulle venait de publier le premier tome de ses *Mémoires de guerre*, le lancement de son parti politique et sa charge contre les institutions... L'origine de la fuite ne fut jamais recherchée, mais il est clair que cette publicité fut décidée dans l'entourage du président du Conseil, Félix Gouin, sinon directement par lui. Un vieux contentieux l'opposait à Passy depuis février 1943[{1048}]. La longue campagne de presse initiée dans les rangs communistes contre la revue des effectifs de la DGER, rebaptisée pour l'occasion de « direction générale des ennemis de la République »[{1049}], en écho aux accusations nées à Londres pendant la guerre, permettait aux détracteurs du gaullisme de s'attaquer à sa dernière création encore viable. Alors que les uns s'élevaient contre l'expulsion des rangs du service de renseignement extérieur des membres issus des mouvements de la Résistance, notamment communistes, les autres entreprenaient de régler leur compte avec l'exclusivisme du BCRA. Les conséquences des tentatives avortées de créer en 1944-1945 un véritable « parti de la Résistance » n'en étaient qu'à leurs premiers feux dans cette affaire. Cet environnement conditionna aussi l'attitude de Fourcaud en septembre 1949. En outre, il regretta vivement la nomination d'un ancien député socialiste à la tête du SDECE.

Au sein des Services, ces deux crises permirent d'écarter les partisans du général de Gaulle (Fourcaud, François Saar Demichel) des postes dirigeants au profit de résistants socialistes (Henri Ribière, Georges Lionnet, Léon Kaltenbaum, Guy Marienne) ou radicaux (Germain Vidal). Il ne fallait pas oublier non plus les rares professionnels, puisés parmi les anciens des SR vichystes (Roger Lafont, Henri Trautmann, Maurice Dumont, Roger Wybot). Loin d'être une politisation du renseignement, ces mouvements s'inscrivaient dans la reconstruction de l'État de la jeune IVe République, fondée par les deux référendums des 5 mai et 13 octobre 1946. Certes, l'entreprise de démantèlement de la centralisation de la Défense établie par le général de Gaulle vida de sa

substance le décret du 4 janvier précédent, qui établissait un Comité de la Défense nationale, empêcha l'avènement d'un *Joint Intelligence Committee* en France ; fondé à Londres en 1936, ce sous-comité du *Committee of Imperial Defence*, l'organe de planification de la défense en temps de paix, s'était affirmé pendant la guerre comme l'agence supérieure d'évaluation du renseignement. Les exilés de la France libre avaient pu l'observer et chercher à en adapter les formes à l'organisation de la nouvelle Défense nationale. Cela apparaît clairement avec la volonté de créer un Conseil supérieur de la Défense nationale, confirmé dans par la constitution de 1946, mais qui ne fut jamais réuni, au point d'envisager de le supprimer le 31 juillet 1951 pour en transférer ses attributions au Comité de la Défense nationale. Composé des ministres d'État, de ceux des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Armées, des Finances, de l'Économique et de l'Armement, ce dernier se détourna rapidement des questions de renseignement{1050}.

Pourtant, ainsi que le souligna le général de Gaulle, à propos du SDECE, le 20 mai 1946, les Services étaient devenus une « administration essentielle à l'État »{1051}. Comme tels, leurs membres étaient des fonctionnaires nommés par le chef du gouvernement, pour le renseignement extérieur, et leurs ministres de tutelle (Armées, Intérieur, Finances) pour les autres. Et tous étaient tenus à une obligation de réserve, qui rendait difficile toute expression politique, et encore plus toute manifestation, sur leur lieu de travail et dans l'exercice de leur fonction. Or, justement, l'affaire Revers montrait cette absence de neutralité, ainsi que le rappela le député Eugène Delahoutre, rapporteur de la commission d'enquête : pointant la rivalité qui venait d'opposer SDECE et DST, ce représentant chrétien-démocrate notait que « les bureaux n'[avaient] que trop tendance à rechercher des appuis extérieurs, en particulier auprès des partis ou des hommes politiques »{1052}. Pour l'avoir négligé, le colonel Fourcaud fut discrètement écarté du SDECE. De même, Ribière et Wybot furent également tenus responsables des dérives de leurs services, comme n'importe quel responsable d'administration publique. Déjà atteint du cancer au cerveau qui devait l'emporter six ans plus tard, le premier fut promu à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre en décembre 1950, tandis que le second, s'il sauva sa place grâce à ses protections politiques, se vit déposséder des affaires parisiennes au profit de la Préfecture de Police. Parce qu'il avait soutenu la DST, le directeur de la Sûreté nationale, Pierre Bertaux, fut également remplacé en avril 1951. Enfin, sans que cela pût être mis effectivement en relation avec l'affaire Revers ou simplement de la définition des missions dévolues à ce service, le patron des Renseignements généraux, Germain Vidal, clôtura ce mouvement de remplacement en octobre{1053}.

En dix mois, l'ensemble des dirigeants des Services avait été renouvelé sans autre motif que des raisons politico-administratives. L'autorité politique – le président du Conseil, Henri Queuille, renversé en octobre 1949, était ministre de l'Intérieur de février 1950 à juillet 1951 ! – semblait n'avoir fait que répondre au vœu de la commission d'enquête parlementaire. Delahoutre n'avait-il pas demandé « qu'une réforme des services de police et de sécurité, tant civils que militaires, [intervint] sans retard » ? Elle devait apporter, « dans le sens du regroupement et de la coordination des services, [...] l'exacte définition de leurs attributions, [...] un contrôle réel et efficace du gouvernement ». La mission assignée à Boursicot, rendue possible par sa connaissance des deux Maisons et par le soutien de son successeur à la tête de la Sûreté, Robert Hirsch, visait avant tout à remettre en cause la spécialisation entre renseignement extérieur et contre-espionnage plutôt qu'à assurer une meilleure collaboration entre les deux. Il semblait suggérer ni plus, ni moins de réaliser la prédiction de Rivet de renaissance du SR d'avant-guerre, renvoyant la DST à sa fonction ancienne de simple surveillance du territoire. Mais cette vision vichyste n'était pas celle des dirigeants socialistes du moment. Même les projets de fusion du SDECE avec les sections de Sécurité militaire des trois armées, que proposa le lieutenant-colonel Paillole les 23 février et les 29 novembre 1948 au ministère de la Guerre, ne furent entendus ; pourtant, ils reposaient sur une apparente cohérence puisque ces sections avaient été enlevées de la tutelle de leurs 2es Bureaux respectifs, pour être placés sous l'autorité exclusive du chef de l'EMGFA, depuis mars 1946, et collaboraient avec le SDECE depuis mai suivant pour tout ce qui touchait au contre-espionnage au sein des forces armées. En fait, le projet Boursicot était contenu dans le rapport de la première commission de vérification des dépenses faites sur les crédits affectés au SDECE en 1947, dont le rapporteur était Jean Le Vert, conseiller référendaire à la cour des Comptes. Il demandait « un arbitrage ou un accord fixant le champ d'action DST/SDECE » et « une collaboration à l'échelon central entre ces deux services pouvant aller jusqu'à la fusion à l'échelon local »[{1054}].

Malgré tout, Boursicot ne put renverser l'opposition de Wybot, pas plus que ne le put le ministre de l'Intérieur Léon Martinaud-Deplat en juin 1953[{1055}]. Le déclenchement d'une nouvelle « affaire de fuites » (juillet 1953-septembre 1954), entraînant une dérive du renseignement par les Renseignements généraux de la Préfecture de Police, sauva la DST. Elle seule pouvait discrètement – toute proportion gardée – enquêter au profit du chef de gouvernement, Pierre Mendès-France, sur un jeune ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, aux ambitions trop connues[{1056}]. Il ne fallait toutefois pas voir en Wybot un farouche subordonné du gouvernement. Il n'hésita pas, comme le patron de la Police

Judiciaire, ancien chef de la Surveillance du territoire de Belfort en 1938, à se rallier à l'opération « Cid », volet contre-espionnage de la mission « Résurrection » (16-28 mai 1958), lancée par des éléments de l'armée et des partisans de l'Algérie française[{1057}]. La participation de Wybot était importante à plus d'un titre. Du point de vue de la communauté des Services, il entraînait une administration officielle dans la voie inédite de la conspiration contre les institutions qu'elle devait protéger. À Paris, la coordination avec les conjurés était assurée par un adjoint du directeur, Désiré Yzermann, tandis qu'à Alger, elle l'était auprès de l'état-major du général Salan par un de ses amis, Jean-Marc Créhange, dépêché depuis le début 1955 afin de diriger la lutte antiterroriste. Du point de vue technique, l'implication de la DST devait permettre de prendre le contrôle du ministère de l'Intérieur et d'appréhender des hommes politiques de premier plan (Pierre Mendès-France, Edgar Faure, François Mitterrand). Du point de vue des filiations enfin, le ralliement de Wybot à la conspiration, par l'entremise de son ami et mentor Paul Paillole, se faisait sur « la même obsession de l'unité du territoire contre un adversaire acharné à le démembrer » qu'en 1940. Et aucunement par gaullisme[{1058}]. L'inverse était moins sûr pour les hommes de l'Amicale des réseaux Action de la France combattante, dont faisaient partie plusieurs membres, d'active ou de réserve, de la communauté du renseignement, notamment au sein du 11e Choc. Mais eux n'engageaient pas les Services auxquels ils appartenaient !

Suite à l'affaire Revers, Delahoutre avait émis le « souci [...] de confier ces pouvoirs redoutables de police qu'à des dirigeants éprouvés et présentant le maximum de compétence et de garanties morales ». Mais il n'y avait pas grand-chose à attendre dans un système politique où l'appartenance à la résistance servait largement de gage de pratique tandis qu'anticommunisme et antigaullisme était un viatique facile. L'origine de ce travers était double. D'une part, ni dans l'entre-deux-guerres, ni pendant la guerre, et encore moins depuis, les Services n'avaient fait l'économie d'une réflexion sur le renseignement. Pour les hommes qui le pratiquaient, les deux guerres mondiales servaient de seules théories, ainsi que le montrait la littérature qui recommençait à apparaître dans les années 1950 ; souvenirs et plaidoyers *pro domo* participant de cette mémoire résistante autour de laquelle se construisait la nouvelle France (Rémy, Pierre Nord) ou roman s'inspirant du genre britannique de l'espionnage (Jean Bruce, 1949 ; Gérard de Villiers, 1965), elle était plutôt populaire, encouragée par le développement du livre de poche, que scientifique ou professionnelle. Que l'on ne s'y trompe pas ! Les *Intelligence Studies* ne firent leur apparition aux États-Unis qu'au cours des années 1960 ; toutefois pointèrent-elles immédiatement sur la question fondamentale de la relation du renseignement avec les décideurs.

L'absence de culture française de renseignement parmi les élites politiques était renforcée par une instabilité gouvernementale chronique.

De ce point de vue, la nouvelle constitution n'avait pu enrailler les faiblesses de la précédente : 29 chefs de gouvernement de 1945 à 1962, une durée moyenne de gouvernement de sept mois (exception faite pour Michel Debré, Premier ministre de la nouvelle Ve République, au pouvoir trois ans et trois mois) et une crise tous les sept jours en moyenne (jusqu'en 1958) empêchaient aussi bien un contrôle efficient qu'une réelle orientation de la communauté du renseignement. Il en découlait une toute puissante de l'administration. Les Services reflétaient naturellement cette dualité. La DST connut quatre directeurs{1059}, comme les Renseignements généraux{1060} et le SDECE{1061}. Alors que leurs prédécesseurs avaient été des professionnels, comme le furent aussi les premiers dirigeants de l'après-guerre (Vidal, Wybot, Passy), la nouvelle génération était issue de la haute fonction publique (64 %). S'il n'était pas anodin de retrouver des préfets à la tête des Services dépendants du ministère de l'Intérieur, il en allait différemment de les voir à la tête du SDECE (Boursicot), ancien directeur de la Sûreté nationale (1946-1949). De même que la présence d'un gouverneur de la France d'Outre-Mer (Doustin) à la DST, cette évolution témoignait d'une bureaucratisation évidente des Services de renseignement. Une nomination en leur sein devenait une étape dans une carrière qui n'était plus vouée à cette communauté, mais simplement à la direction d'administrations centrales quelle qu'elles soient.

Si elle permettait de faire apparaître ces Services dans les organigrammes ministériels, participant à la modernisation de l'État, cette pratique portait à deux conséquences. D'abord, elle renforçait inévitablement la concurrence entre les services, à tous les niveaux ; celle-ci n'était pas propre aux Services, comme l'illustre la fausse accusation du directeur de la police judiciaire contre son supérieur, directeur général de la Sûreté nationale dans le cadre de l'affaire judiciaire du vol des bijoux de la Bégum, à l'été 1953{1062}. Surtout, elle renforçait l'incompréhension entre leur base, faite d'hommes du métier, et le sommet de l'État. L'erreur commise avec le choix de Ribière, fondé sur des seules préférences politiques, ne fut pas rééditée ailleurs. Le seul militaire de ce groupe dirigeant, le général Paul Grossin, le montrait bien. Nommé par le radical Maurice Bourgues-Maunoury, cet ancien secrétaire général du cabinet militaire du président de la République Vincent Auriol présentait toutes les garanties d'un officier socialiste. Et pourtant, il subit l'alternance politique sans difficulté. Incontestablement, les Services étaient devenus des administrations comme les autres.

De nouvelles pratiques pour d'anciennes missions

À cette différence toutefois qu'ils utilisaient des moyens et remplissaient des missions soumises aux règles du secret. Contrairement à la DREE, aux Affaires étrangères ou à la gendarmerie, tenus à un secret professionnel commun à tout fonctionnaire, les trois métiers du renseignement (extérieur, intérieur et contre-espionnage) avaient en commun, dans leurs textes fondateurs, le décret-loi du 29 juillet 1939. Ce texte, pris trop tard par la IIIe République, connaissait une mise en œuvre inédite et instituait quatre catégories d'informations et de supports réputés secrets (militaires, diplomatiques, économiques et industriels) et le « besoin d'en connaître », c'est-à-dire la qualification des personnes pour les recevoir en fonction de leur activité. Si les premières étaient garanties par le législateur, le second était un véritable « secret d'initié »[{1063}] : délivré à l'issue d'une procédure d'habilitation, comprenant la production d'un extrait de casier judiciaire et une enquête de sécurité, diligentée par l'autorité d'emploi, il ne permettait que d'accéder aux informations et supports nécessaires à l'accomplissement de sa fonction ou de sa mission. Cette double condition d'accès était encore renforcée par trois niveaux de classification, fixés par décret en Conseil d'État et sur lequel porte l'habilitation : « très-secret-défense, secret-défense, confidentiel-défense ». Cette classification était destinée à protéger le contenu et la source d'un document, indépendamment de son évaluation (valeur de l'information classifiée). En outre, habilitation et classification n'étaient pas universelles, mais limitées dans le temps. Si la première était renouvelable selon des délais courts (5 ans pour le secret, 10 ans pour le confidentiel), la seconde ne pouvait être levée que par l'autorité qui en était à l'origine.

La législation relative à la protection du secret adoptée par la IVe République eut trois conséquences majeures. La première était d'ordre législatif. En 1939, le décret-loi avait été pris pour enrailler une forme d'espionnage qui avait cours dans l'entre-deux-guerres et dont les affaires, dix ans plus tard, montrèrent qu'elle était dépassée. L'affaire Revers échappait ainsi à la rigueur du décret-loi, alors que les fuites où d'aucuns cherchèrent à impliquer Mitterrand, pour anodines qu'elles étaient, étaient susceptibles d'entraîner de graves sanctions parce qu'elles touchaient le Comité de la Défense nationale. Surtout, la diversification des informations à protéger et leur complexité croissante, compte tenu des évolutions technologiques, rendaient dorénavant impossible toute définition matérielle du champ relevant du secret de la Défense nationale. Le décret-loi fut donc abrogé par l'ordonnance du 4 juin 1960 relative aux crimes et délits contre la sûreté de l'État. Elle rompait avec la législation d'entre-deux-

guerres en ne privilégiant qu'une définition formelle du « renseignement, objet, document ou procédé qui doit être tenu secret dans l'intérêt de la défense nationale ». Dans les faits, elle confiait aux autorités de l'État d'apprécier le caractère secret d'une information et d'en tirer les conséquences.

Les deux dernières conséquences étaient plutôt antinomiques. L'une contribuait à renforcer la communauté du renseignement en nouant des synergies entre Services semblables. Elles consacrèrent essentiellement une prédominance du renseignement intérieur. Traditionnellement, les militaires répugnaient à laisser ce domaine entre les mains des civils et, dès le 8 décembre 1945, le SDECE s'assura de la coopération de la DST pour « la neutralisation des agents de l'étranger », sur la base du décret du 10 février 1939[{1064}]. Le 7 mai 1946, il faisait de même avec la Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées, puis plus tard avec la 7e section des Renseignements généraux de la Préfecture de Police. La circulaire interministérielle du 23 février 1948 fit des Renseignements généraux l'interlocuteur privilégié du Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées et de la Gendarmerie pour « toute la documentation relative à la protection du secret militaire et des points sensibles », notamment en procédant aux enquêtes de moralité concernant les personnels civils des établissements travaillant pour la Défense nationale et les services sensibles comme le Commissariat à l'énergie atomique ou le Centre national d'études spatiales ; en retour, les autorités militaires fournissaient au service policier toutes les informations concernant « la sécurité intérieure de l'État, au maintien de l'ordre public et à la protection des institutions républicaines »[{1065}]. Cette collaboration fut lourde de conséquences au moment où la République vacilla lors des incertaines journées de mai 1958 et d'avril 1961. Quand bien même Michel Poniatowski, directeur de cabinet de l'éphémère président du Conseil Pierre Pflimlin, estima les Renseignements généraux « intoxiqués et pénétrés, [ne sachant] plus distinguer le vrai du faux et préfér[ant] dès lors ne rien transmettre du tout »[{1066}], l'évolution de l'opération « Résurrection » fut connue heure par heure par le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, grâce à leurs informations. La fiabilité des Renseignements généraux et des trois Sécurités militaires au cours de cette période expliquait d'une part que le directeur des premiers, Jean-Émile Vié, nommé le 10 juin 1955, fût appelé à poursuivre sa mission, qu'une violente campagne de presse initiée par Emmanuel d'Astier de la Vigerie, interrompit prématurément le 1er septembre 1961[{1067}]. D'autre part, le 5 avril 1961, un décret du ministre des Armées, Pierre Messmer, transforma le Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées en une seule Direction de la sécurité militaire, centralisée entre les mains d'un ancien de la France libre, le général d'aviation Charles Feuvrier.

Ce tropisme pour des questions de politique intérieure, répondant souvent à l'urgence des crises que rencontrait la République, se trouvait renforcé par la mutualisation de ces contrôles techniques dont Rivet n'avait eu de cesse de recouvrer la gestion, après que Vichy l'en eut dépossédé pour le ministère de l'Intérieur. La DGSS en avait bien obtenu l'usage, mais pas leur militarisation[{1068}]. Aussi le service des écoutes du SDECE, la police des communications radioélectriques de la DST et les deux Renseignements généraux s'installèrent-ils en février 1948 dans l'ancien siège de la SR/SCR, au 2bis avenue de Tourville, sous la protection de la Sécurité militaire ; des agents des Postes, télégraphes et téléphones, ainsi que des retraités des chemins de fer assuraient la partie technique des interceptions. Le Groupement des contrôles radioélectriques y retrouvèrent les installations établies depuis que, le 27 juillet 1936, le gouvernement avait décidé d'écouter « quatre ou cinq (Allemagne, Italie, Angleterre, URSS) » ambassades parisiennes, sans « dévier sur des objets de politique intérieure »[{1069}]. Après-guerre, les précautions de Rivet n'étaient plus de mise et les Renseignements généraux disposèrent du plus grand nombre de pupitres d'écoute, nécessaires à leur « office de météorologie politique »[{1070}], au plus grand bonheur des différents présidents du Conseil ; ces écoutes concernèrent généralement les partis communiste et d'extrême droite, ainsi que quelques journaux, dont *Le Canard enchaîné*, sans pour autant être systématiques, ni permanentes, mais toujours réservées aux « cas de crise » où leurs projets « étaient susceptibles d'influer sur le cours des événements dans un sens différent de celui que souhaitait le gouvernement »[{1071}]. Le 28 mars 1960, le Premier ministre Michel Debré pensa néanmoins nécessaire de donner un cadre juridique à ces activités en constituant le Groupement interministériel de contrôle[{1072}]. Dépossédé de ses opérations d'interceptions radiotéléphonique et radiotélégraphique, le Groupement des contrôles radioélectriques ne conservait plus que la partie de radiogoniométrie, confiée également pour emploi au SDECE, mais mutualisée au profit de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Plus générale dans sa portée, la dernière conséquence portait sur les fondements de cette communauté : la protection du secret (et non le secret) induisait « une forme paroxystique de la discrétion et de la réserve »[{1073}] chez ceux qui avaient le « besoin d'en connaître », que l'on ne retrouvait pas chez leurs homologues anglo-saxons. Cette tendance était encouragée par le goût de l'action. Il était hérité du BCRA, mais aussi des équipes interalliées 136 (SOE, Ceylan, contre les Japonais) et, surtout, *Jedburgh*. Ces dernières avaient été mises en place conjointement par les services spéciaux français, britanniques (SOE) et américains (OSS) en France, en Belgique et aux Pays-Bas afin de retarder l'arrivée des troupes allemandes derrière les lignes allemandes, par des

actions de sabotage et de guérilla contre les Allemands, ainsi qu'en coordonnant l'action des résistants{1074}. Il participait aussi de cette perpétuation du « mythe nécessaire » de la Libération « avec l'appui et le concours de la France toute entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle »{1075}. Ce mythe communément partagé par toute la classe politique, gouvernementale (socialistes et radicaux) ou d'opposition (gaullistes et communistes), était entretenu dans la communauté du renseignement par d'anciens résistants. Particulièrement marqués par la collaboration, les Renseignements généraux se reconstituèrent, sous la férule de Germain Vidal, exclusivement autour de personnels dont cette qualité était avérée. Au sein du SDECE, les résistants se trouvaient en nombre dans les rangs des forces spéciales. Les services 25/2-4 (opérations spéciales), de Guy Marienne (Morvan), et 29 (action), du commandant d'aviation Henri Fille-Lambie (Jacques Morlanne), remplacé en mai 1955 par le lieutenant-colonel Robert Roussillat, donnèrent l'impulsion à l'« action invisible » française{1076}. Ces deux entités formaient la « centrale action », chargée de concevoir les opérations et de les conduire.

Pour cela, elles disposaient d'un appareil clandestin formé à partir des fichiers de démobilisation des anciens volontaires des unités aéroportées, établis par le lieutenant Paul Aussaresses, à Pezou, et le commandant Jacques Foccart, au ministère du Ravitaillement, à l'automne 1945 ; les deux hommes se connaissaient, ayant œuvré ensemble au sein des *Special Allied Airborne Reconnaissance Forces*, en Allemagne et en Autriche durant l'hiver 1944-1945. Ces listes servirent de vivier où puisèrent Morlanne et ses adjoints, les capitaines Robert Maloubier, René Bichelot, Marcel Chaumien (Armand) et René Obadia (Pioche), pour constituer une force spéciale, le bataillon de choc aéroporté de Mont-Louis, créé le 1er septembre 1946, renommé le 2 mai suivant 11e bataillon de choc aéroporté. Issus du BCRA, Maloubier, Bichelot, Chaumien et Obadia étaient à l'origine de la doctrine française d'« action invisible », fondée sur le double héritage des entraînements reçus au SOE et dans le cadre des missions *Jedburgh*. Même le corps des nageurs de combat fut formé selon les concepts empruntés aux *Royal Marines*, pourtant peu désireux de voir leurs techniques ainsi exportées. Mais un premier essai de développement d'une unité amphibie au sein du 11e Choc, par le capitaine Jacques Dupas, n'avait pas donné les résultats escomptés{1077}. La particularité de cette force spéciale, détachée pour emploi au service 29 par l'EMGFA, était l'ampleur de ses réserves, prolongement d'après-guerre des réseaux gaullistes de la guerre, dont Jacques Foccart était le « patron hors hiérarchie »{1078}.

Leur influence, notamment auprès du lieutenant-colonel Pierre Decorse, chef

du 11e Choc (1953-1961), contrebalançait organiquement au cœur même de l'État celle dont jouissaient au sein des Services les partis de gouvernement. D'autant que, pendant ce temps, d'autres anciens du BCRA pénétraient la communauté du renseignement. Le corps de l'expansion économique accueillait ainsi le capitaine Raymond Lagier (Bienvenüe). En tant que conseiller commercial de France, il occupa des postes en Inde, au Moyen-Orient, en Asie du sud-est, en Roumanie et en Tunisie (1949-1977). Ce poids des anciens de la France libre ne manqua pas d'influer sur la pratique des Services dans les conflits de la décolonisation, à Madagascar, en Indochine et en Algérie. Il se fit également sentir en Europe, qui restait au cœur des activités de la « communauté de renseignement » française. Renouant avec sa germanophobie ancestrale après le 8 mai 1945, elle s'empressa, comme pour expier la défaite de 1940, d'occuper l'Allemagne et l'Autriche (1945-1955). Le climat était à l'épuration des agents de l'occupant nazi, tant en France que dans ces zones que les Alliés occidentaux laissaient à la IVe République. Immédiatement après la fuite des Allemands et la sécurisation des territoires par les forces alliées, qui elles aussi déployaient leurs propres services de contre-espionnage – ainsi le *Counter-Intelligence Corps* (CIC) qui suivait la *IIIrd US Army* en Lorraine à partir de septembre 1944 et suppléait à son manque de connaissance des langues française et allemande (seul 26 % des effectifs totaux du CIC en janvier parlaient cette langue) en recrutant des résistants français de divers horizons, comme le conspirationniste docteur Henri Martin, chef du renseignement de la Cagoule durant l'entre-deux-guerres[1079] –, cette mission incomba aux Bureaux de sécurité militaire détachés par l'échelon avancé de l'État-major Guerre auprès des commandants des régions militaires libérées[1080]. La Guerre froide laissa rapidement la place à la chasse aux espions soviétiques. Les services tentèrent également de renouer avec leur politique étrangère de l'entre-deux-guerres, mais sans plus de succès qu'à l'époque. Dans cette région du monde, comme ailleurs, la sortie de guerre des services était conforme au statut de puissance moyenne du pays.

Sortie de guerre...

En fait, la sortie de la Seconde Guerre mondiale ne ressemblait pas à celle du conflit précédent. Certes, par certains aspects, elle en présentait l'illusion (démobilisation, réorganisation administrative notamment). Pourtant, par d'autres, elle s'en éloignait (intérêt du haut commandement, à défaut de l'autorité politique). Surtout, elle révélait une incompréhension du monde à venir. Pareillement à leurs prédécesseurs de 1919, les décideurs politico-

militaires étaient seulement motivés par l'éradication de la puissance belliciste allemande. Il est vrai que la France avait vécu une troisième guerre avec son voisin oriental en soixante-dix ans. Et, cette fois, elle avait plus impliqué les civils, comme l'avait montré une collaboration avec l'occupant, à tous les niveaux de la société et sans commune mesure. Il en découlait une idéologisation tout aussi inédite. L'épuration avait été une caractéristique de l'intermède vichyssois. Elle le fut aussi pour la période de la Libération, décidée par le Gouvernement provisoire de la République française et l'Assemblée consultative provisoire dès 1943. Une volée d'ordonnances, d'août 1944 à mai 1945, lui donna un cadre légal et en confia la mise en œuvre à la DGER, en raison de l'ampleur de la collaboration policière.

Traditionnellement, cette « chasse aux sorcières » aurait dû incomber à la police judiciaire, à travers la Surveillance du territoire, ainsi qu'aux Renseignements généraux. Le champ d'action de ce dernier service, ainsi qu'il l'avait montré, tragiquement parfois, pendant l'occupation allemande, embrassait « la vie nationale sous ses aspects les plus différents » et « la défense de l'ordre public et des institutions [constituait leur] mission essentielle »[{1081}]. Pourtant, de janvier à mars 1945 au moins, à partir des données collationnées par les postes TR de Paillole depuis deux ans, formant une *Synthèse de l'organisation des services spéciaux allemands (et de leurs activités sur la France – 1940-1944)* [{1082}], la DGER se chargea de la mission de surveiller « la situation intérieure et l'opinion publique », « les partis politiques » et « les mouvements de résistance »[{1083}]. Elle était rendue d'autant plus naturelle que cette épuration était menée parallèlement à la réduction de ses rangs, suite à l'amalgame de quelque 11 000 membres issus de la Résistance. De fait, elle en était aussi une conséquence : les résistants amalgamés avaient tous eu des activités de renseignement pendant le conflit, qui avaient été réorientées vers le contre-espionnage intérieur dès l'automne 1944 au sein des centres régionaux de la Direction technique des services spéciaux, puis de la DGER[{1084}]. En outre, s'agissant des recherches à mener à l'étranger, notamment en Allemagne, en Autriche et en Italie, seul ce service était compétent.

D'autant que l'épuration devait concerner les suspects de collaboration avec l'ennemi nazi et fasciste, mais également écarter les communistes des postes les plus sensibles, dans les armées, la police et les administrations. Les conditions de l'occupation de certaines régions, entre novembre 1942 et la Libération (printemps-été 1944), firent que la légalité républicaine restaurée fut vite confisquée par les responsables locaux de la Résistance. Dans les régions du sud-est notamment, l'épuration avait pris des allures d'émeute populaire, voire de guerre civile, guidée par un Parti communiste auréolé de sa lutte contre le

fascisme[1085]. Dans la continuité des combats d'avant la libération de chaque département, gendarmes, policiers et auxiliaires de la police allemande étaient principalement visés ; ils payaient leur comportement pendant l'occupation, mais aussi, pour certains, leur activité anticommuniste de l'entre-deux-guerres. Les Renseignements généraux de Préfecture de Police de Paris en étaient l'exemple parfait : leurs commissaires impliqués dans la chasse aux communistes furent fusillés et leurs inspecteurs chassés. À l'affrontement de deux conceptions de la légitimité, pendant quatre ans, s'ajoutaient les prétentions révolutionnaires d'un parti qui donnait à l'épuration le caractère d'une répression politique. Pour limiter ces dérapages de l'épuration extrajudiciaire, il fallait à l'État répondre rapidement et la DGER était la seule institution sûre, dans l'attente de l'organisation de la DST et de la reformation des Renseignements généraux.

Les services français furent mandatés par le ministère de la Justice, le 7 février 1945, dans le cadre de la commission internationale d'enquête, créée par les Alliés le 1er novembre 1943 à Moscou. La déclaration adoptée à cette époque promettait de châtier « tous ceux qui avaient activement participé aux atrocités, aux massacres et aux exécutions », sans en préciser la nature. Aussi, tous les prévenus furent-ils jugés en droit français à partir des articles 75 à 86 du Code pénal, réprimant les actes « nuisibles à la défense nationale », l'« intelligence avec l'ennemi » et l'« atteinte à la sûreté extérieure de l'État ». Dans un souci de coordination de l'action des différents services en France et à l'étranger, la DGER arma une Organisation de recherche des criminels de guerre à Paris, qui assurait la synthèse des informations recueillies et l'orientation de la recherche. Sur 18 000 dossiers montés en commun par la DGER/SDECE et la DST pour les années 1945 et 1946, seul un tiers donna lieu à des poursuites. Ces 6 000 affaires, toutes plus ou moins médiatisées, donnèrent lieu à 3 300 condamnations à mort (55 %), 1 200 à des travaux forcés (20 %) et 1 500 à des peines de prison (25 %)[1086]. Il est vrai que les pièces à charge étaient sans appel : elles provenaient des archives que les administrations allemandes et italiennes avaient abandonnées sur place ou que les alliés s'échangèrent à Berlin jusqu'en 1948.

... et Guerre froide

À partir d'avril 1947, époque à laquelle la France y fut admise, cette mission incomba au Bureau de documentation de la 1re Armée. Elle s'ajoutait à celles de l'ancien Bureau interallié de contre-espionnage, créé par Paillole en octobre 1944 : chasse aux espions nazis, épuration des agents des anciens réseaux de la

SR/SCR, détection des premiers réseaux soviétiques. Cette quête pour la justice était en fait une affaire politique. L'épuration en France fut courte en raison des déséquilibres internes qu'elle provoquait. Huit mois après avoir été saisie en Indochine, la DGER dut transmettre ses compétences à une division de la Justice. Apparemment, bien que ne disposant pas de pouvoir judiciaire, le ministère des Colonies cherchait à contrôler les investigations qui pourraient concerner l'Indochine[1087]... Cet arrière-plan valait évidemment pour le territoire métropolitain ! En outre, la décision de poursuivre un individu en Europe et en Asie échappait totalement aux autorités françaises. Avec les Soviétiques en Allemagne et en Autriche, comme avec les Australiens et les Chinois en Indochine, Américains et Britanniques établissaient les listes de coupables, le renseignement français se chargeant seulement d'étayer les éléments de culpabilité afin de pondérer les verdicts. Il en allait de même pour les pièces incriminantes des dossiers.

De ce fait, des individus de toutes espèces purent aisément se soustraire à leur sort, en raison de leur comportement pendant l'occupation allemande, sans qu'ils eussent joui d'une quelconque mansuétude des services. De même, tout aussi facilement, d'autres individus, soucieux de faire carrière grâce à leur appartenance à la France libre, profitèrent de l'inflation de la résistance du printemps 1945 autant que de la médiatisation des combats de ceux qui étaient allés à Londres. Ainsi le jeune Philippe de Coninck, qui avait vingt ans à la Libération, et eu le tort de n'être que lycéen dans une petite ville trop tranquille du Nord de la France, s'arrogea des galons de colonel, et réussit à les faire valider par d'authentiques résistants, les conservant au moment de son entrée dans l'armée régulière ; quelques mois après la fin de la guerre mondiale, il se trouva affecté à l'état-major d'occupation de Baden-Baden, auprès du général Pierre Koenig. L'appui de cet officier supérieur le fit entrer au cabinet du directeur de la Sûreté de la zone française, le préfet Jean Cabouat, trop heureux de s'entourer d'un si authentique résistant, lui qui avait poursuivi sa carrière à Vichy. Il en fit son adjoint à la sécurité militaire. Trop d'honneurs en si peu de temps aiguisèrent inévitablement la jalousie. Il fut démasqué par un officier du gouvernement militaire, le commandant Albert Chavanac, véritable compagnon de la Libération. Ironie de l'histoire, comme il avait brillamment démasqué ce mythomane, il lui succéda dans son poste à la sécurité militaire. Il restait suffisamment de Français suspects circulant en Allemagne et cherchant à s'infiltrer dans la zone française[1088].

De plus, si les crimes du Japon étaient parfaitement identifiés en Asie, ceux de l'Allemagne restaient largement incroyables. Pour la DGER (juin 1945), puis le juge d'instruction (juillet 1945), l'interrogatoire de Kurt Gerstein présentait trop

d'invraisemblances pour être crédible. Le chef de l'*Abteilung Gesundheitstechnik* (département des technologies de santé) de l'*Hygiene-Institut der Waffen-SS* (Institut d'hygiène de la Waffen-SS) avait pourtant relaté les conditions d'élimination mises au point pour les camps de concentration{1089}. Mais, à cette époque, l'extermination des peuples juifs et tziganes, ainsi que des opposants politiques, des homosexuels et des malades mentaux restait tout bonnement ignorée. Des faisceaux d'informations avaient bien circulé à l'été 1942 à Vichy, en provenance de Bulgarie{1090}, puis à partir de l'été 1943 au BCRA{1091}. Mais ils avaient été le plus souvent mélangés aux données concernant les prisonniers et internés politiques.

Plus généralement, si l'Allemagne était motivée par des considérations raciales, les Alliés agissaient d'abord par idéologie. Ainsi, le renseignement occidental devait-il permettre la restauration de la démocratie dans les pays envahis. La réalité du phénomène concentrationnaire nazi ne fut dévoilée qu'après la chute du *Reich*. L'ampleur des découvertes des camps et des révélations des responsables du régime nazi amenèrent les services de renseignement à porter un regard rétrospectif pour étayer l'accusation de crime contre l'humanité définie à Nuremberg (1945-1946){1092}. L'analyse des archives nazies et fascistes{1093} se bornait à la recherche de coupables à condamner et s'arrêta rapidement alors que la situation internationale sembla s'orienter vers une nouvelle guerre, avec l'Union soviétique cette fois ; ce qui montre les limites de la politisation des renseignements.

Hormis les « archives [dites] de Berlin », consistant en la copie des correspondances entre l'*Auswärtiges Amt* et ses légations à Paris et Vichy, et qui servirent à l'instruction des procès de collaboration devant la Haute Cour de justice{1094}, la collaboration archivistique des Alliés se limita à peu de chose relativement aux hommes ; les ordres de batailles passés, les comptes-rendus de destructions des zones d'opération de l'aviation française ou des informations sur les armes volantes étaient plus simples à trouver{1095}. D'autant que la majeure partie des archives étaient camouflées dans des dépôts en zone soviétique. Celles du GQG et du TR112, capturées en 1940 et 1943, étaient ainsi dispersées dans des emprises des anciens services allemands à Berlin-Wannsee, à Potsdam *(Heerearchiv)*, à Česká-Lípa (Gestapo et *Abwehr*) ainsi qu'à Wilkanów (*Reichssicherheitshauptamt*, Office central de la sécurité du Reich) ; un mois avant l'entrée des premières troupes françaises, le 12 août 1945, les brigades soviétiques chargées de récupérer armes, matériels et documentation en Allemagne et en Pologne, mais aussi en Tchécolovaquie, commençaient à transférer les documents vers Moscou et se gardèrent bien d'informer les Alliés occidentaux de leurs découvertes ultérieures.

Neuf jours plus tard, le directeur du NKVD (*Narodnyy Komissariat Vnutrennikh Del*, Commissariat du peuple aux Affaires intérieures), Lavrenti Pavlovich Beria, ordonnait la constitution du *Tsentral'nyi gosudarstvennyi osobyi arkhiv*, les archives spéciales centrales d'État chargées des trophées étrangers, pour entreposer ces prises de guerre. Le 15 mai 1946, son successeur, Sergei Nikiforovich Kruglov, les décréta incommunicables et réservés au seul contre-espionnage. Un premier rideau de fer s'abattait{1096}. Il s'agissait cette fois de relever « les activités antisoviétiques de l'émigration Blanche afin de les utiliser dans les travaux opérationnels » des services de renseignement intérieur et extérieur{1097}. Ce n'était pas le plus grave : le SDECE ne connaissait pas la teneur de ces archives, ni le nombre de dossiers de sécurité (agents étrangers) désormais entre les mains des Soviétiques. Il s'agissait là d'une faille de sécurité qui se révéla coûteuse pendant la guerre froide, d'autant que l'analyse des archives allemandes s'interrompit rapidement à Paris, le SDECE et la DST étant accaparées par d'autres fronts, notamment en Indochine et à Madagascar. L'épuration nazie fut d'ailleurs considérée comme accomplie dès la fin 1947{1098}.

Retour éphémère en Europe centrale et orientale

Cette dernière ne fut pas uniquement menée par l'exploitation d'archives, et encore moins par un passage devant un juge français. Véritable opération de contre-espionnage offensif, des agents de la DGER/SDECE furent envoyés en Amérique du Sud, aux deux débouchés des filières d'évasion mises en œuvre en janvier 1946 après accord des gouvernements argentin{1099} (Maurice Duclos et capitaine Jean Rousseau-Portalis) et brésilien (commandant Victor Sapin-Lignières) ; après 1962, ces mêmes filières servirent à l'OAS. En amont, la DGER, la DST et le SRO (chef de bataillon Léon Simoneau) s'occupaient de la détection des candidats au départ en Allemagne et en Autriche. À Gênes comme dans les ports espagnols, des hommes de la DGER étaient implantés ou maintenus sur place afin d'empêcher les fuyards d'embarquer dans ces *Ratlines* nazies, sous couvert de la Croix Rouge internationale ou d'institutions pontificales. L'amplitude des recherches françaises alla toutefois à l'inverse des flux vers l'Amérique du Sud. Fortes en 1945, alors que les filières se mettaient en place, elles allèrent décroissantes jusqu'en 1948, alors qu'elles étaient les plus actives. À cette époque, les autorités diplomatiques françaises se bornèrent à décréter les documents de la Croix-Rouge irréguliers{1100}.

Ces activités de contre-espionnage marquaient néanmoins le retour des

services français en Europe centrale et orientale, où ils avaient été absents depuis une dizaine d'années. Ils avaient commencé par la formation de maquis antinazis à partir des travailleurs étrangers et de la résistance italienne, allemande et autrichienne. Après l'armistice du 8 mai 1945, ils avaient commencé à réorienter leurs recherches vers le relèvement économique de la France, trouvant en Allemagne, mais aussi en Autriche, les scientifiques et les ingénieurs nécessaires. Jusqu'en 1948, le « renseignement technique, industriel et scientifique »{1101} était une priorité de la DGER/SDECE et des 2es Bureaux. Les Français participèrent ainsi à la course au nucléaire et à l'espace avec les Soviétiques et les Américains. La coordination était assurée par le ministère de la Production industrielle, chargé de la « restitution » des matériels pillés durant l'occupation. La section T du 2e Bureau de la 1re Armée (colonel Gaston de Verbigier de Saint-Paul) regroupait des spécialistes militaires chargés de découvrir et d'exploiter toutes les usines et centres de recherche pouvant intéresser la Défense nationale. En juillet 1945, elle se transforma en section française d'information scientifique, établie sur le modèle des *Field Information Agencies for Technics* (FIAT) britannique et américaine. Mais la *French FIAT* ne disposait pas des mêmes moyens que les Américains et fut largement tenue à l'écart par ces derniers, qui, dans le domaine nucléaire, redoutaient que le capitaine Durand, alias Frédéric Joliot, dont les sympathies communistes étaient connues, ne livrât aux Soviétiques quelque information !{1102}

La France, surtout, ne pouvait rivaliser avec les États-Unis au niveau humain. Les effectifs disponibles et réellement opérationnels pour des missions de renseignement étaient faibles. Le contre-espionnage mobilisait toutes les énergies. Après mai 1945, ses structures permanentes permises par l'occupation lui avaient seulement accordé la création d'une double structure de renseignement en Allemagne et en Autriche (Direction de la recherche à Baden-Oos et à Innsbruck – rapatriée à Landau en 1953{1103} –, Bureau de documentation à Berlin, poste SDECE à Vienne). De même, la DGER n'avait pu monter que des opérations temporaires au printemps 1945 pour reprendre position dans des pays européens secondaires par rapport à l'objectif allemand, dont *Corollaire* (abbé Henri Marmier, Suisse), *Calvaire* (François Saar, Sud-Tyrol){1104}, *Rossignol* (Bernard du Cheyron, Val d'Aoste){1105}, ou celle du lieutenant-colonel Charles de Cossé-Brissac à Rome à l'été 1945{1106}.

Elles se livrèrent aussi bien à des missions de renseignement que de contre-espionnage, alarmant au passage les unités de l'OSS. Le service américain craignait que son homologue français n'agitât les tentations irrédentistes de ces régions. Surtout, soumis aux mêmes restrictions d'effectifs que la DGER, il redoutait que ses recrues supplétives, anciens agents des régimes fascistes,

fussent détectées. Avant de s'apercevoir que le service français faisait la même chose. En Europe comme en Asie, à l'idée de vengeance s'était rapidement substituée une volonté de recycler les cadres les plus utiles (scientifiques, policiers, intellectuels) des pays vaincus dès l'été 1945. Des militaires japonais furent ainsi utilisés comme conseillers militaires par le Việt Minh ! Le SDECE participa aussi au « grand jeu » de la reconstruction des cadres démocratiques des entreprises allemandes et, dans une moindre mesure, autrichiennes.

La concurrence était tout aussi dure avec les services alliés, anglo-américains comme soviétiques. La logique de Guerre froide, qui s'imposa dans le domaine du renseignement au cours de l'année 1946, rendit encore plus âpre la course entre services américains, britanniques et français. Chacun entendait placer ses hommes à la tête du futur appareil de renseignement de la nouvelle Allemagne. Les Français avaient recruté le *General der Panzertruppen* Friedrich Wilhelm Heinz *(Tulpe)*. Il avait monté à Berlin, avec un ancien agent de l'*Abwehr*, Heinrich von zur Mühlen *(Hoffmann)*, un bureau de renseignement sur l'Union soviétique. Le SDECE fut le seul service à se montrer intéressé par ces possibilités. Au printemps 1947, il lui confia la mission d'établir l'ordre de bataille des forces de l'Armée Rouge dans la zone orientale. *Tulpe* organisa également pour le SDECE un réseau en Saxe et en Thuringe ; l'arrestation de son principal agent, l'*Hauptmann* Gerhard Pinckert, ancien du régiment *Brandenburg* (service action de l'*Abwehr*), par le *Ministerstvo Gossoudarstvennoï Bezopasnosti* (ministère soviétique de la sécurité d'État, MGB), fin mars 1948[{1107}], obligea le SDECE à évacuer Heinz en juin. Installé près de Coblence, en zone française, il reprit ses activités contre l'Union soviétique. Comme il travaillait aussi pour le *Counter-Intelligence Corps* (CIC) américain, les Français rompirent toute relation avec Heinz[{1108}]. En Autriche, la DGER connut la même déconvenue avec le *SS-Sturmbannführer* Wilhelm Höttl, spécialiste des Balkans, qui, une fois libéré du camp de Bregenz, rejoignît le CIC[{1109}]. La Direction de la recherche d'Innsbruck se trompa pareillement avec l'agent des Affaires étrangères hongroises Ferenc Vajta. Cet ancien honorable correspondant de la SR/SCR devait réunir auprès de lui « tous les hommes politiques exilés originaires du sud-est européen ». Doutant de la volonté des Français, Vajta passa en Italie en juillet 1946 et gagna à son tour la confiance du CIC[{1110}].

L'échec des services français à s'attacher des criminels de guerre les préserva d'une pénétration précoce par des agents soviétiques, à la différence de leurs homologues américains. Encore que le poste SDECE de Vienne fût réputé à cette époque être largement pénétré par le MGB, conduisant l'un de ses officiersau suicide ! Surtout, entre l'été 1945 et l'été 1946, l'Europe centrale et

orientale échappa aux services français, qui n'avaient pu rattraper leur perte de position depuis le milieu des années 1930. En cela, les Français étaient seuls responsables. Vajta les trouvait moins résolus que les Britanniques, qui ne connurent pas plus de succès[1111] !

Comme ils avaient été impliqués dans les conflits coloniaux, les services étaient entrés de plein fouet dans la Guerre froide (1947-1989). Ce combat d'« espions », tel qu'il fut caractérisé, parfois jusqu'à la caricature, dans les romans de gare et un cinéma de genre, nourri d'anticommunisme, remplaça l'ancienne germanophobie. Mais cette soviétophobie était avant tout le résultat d'un manque d'information, résultat de l'échec de la politique des services à destination de l'Europe centrale, et d'une recrudescence des activités d'espionnage en France.

La grande libération

Les tensions politiques de l'après-guerre, internes au jeune SDECE et externes, liées au sort de l'empire colonial, comme les équilibres gouvernementaux, avec l'appoint communiste jusqu'en mai 1947, ne permettaient pas de réfléchir aux évolutions du monde contemporain. Le BCRA s'était imposé à la SR/SCR, dont les personnels avaient été dispersés ou démobilisés. D'autant que, jusqu'aux lendemains de la Conférence tripartite de Londres (mars-avril 1948), régnaient de grandes illusions sur le devenir du monde. Le choix de Washington ou de Moscou n'était pas véritablement fait. Deux ambassadeurs à Moscou, l'ancien représentant de la France Libre en Union soviétique (1942-1945) Roger Garreau, passé à Varsovie, et le général Catroux, pourtant ancien officier de renseignement, étaient les tenants d'une politique de rétablissement en Europe centrale et orientale, dans le but d'agir en médiateur entre les États-Unis et l'Union soviétique[1112].

L'obsession antiallemande devait permettre de fédérer de nouveau cette région dans un nouveau pacte de sécurité, comme dans l'entre-deux-guerres. Avant d'abandonner le service, Paillole avait ainsi tenu à envoyer une mission de renseignement secondaire en Albanie (commandant Parisot, colonel Teyssier d'Orfeuil, puis lieutenant-colonel de Chezelles), pour « chercher toute occasion de reprendre pied dans les Balkans ». La mission de la DGER arriva le 7 janvier 1945 et entama de recruter des sources non-communistes, comme Nuredin Vlora, du *Bloku Kombëtar Independente* (Parti nationaliste indépendant), un mouvement jusque-là soutenu par l'Italie fasciste. Ce dernier fut exfiltré à Paris, où il participa à l'élaboration d'une solution non-communiste pour son pays et

permettant à la France de reprendre le rôle de protecteur des catholiques qu'occupait jusque-là l'Italie. Cette carte s'avéra décisive à partir du printemps 1948, lorsque la Yougoslavie rompit avec Moscou, isolant du même coup l'Albanie communiste{1113}. En avril 1948, le SDECE exflitra le ministre du commerce extérieur du dernier gouvernement tchécoslovaque libre, Hubert Ripka, au terme d'une « opération Prague » décidée le 9 mars par Georges Bidault avec l'accord de la Présidence du Conseil. Ripka fut l'unique des trois anciens dirigeants démocrates chrétiens tchèques à rejoindre Paris, les autres ayant été arrêtés par la *Státní Bezpečnost* (Sécurité d'État, StB) lors de l'échec de la première mission *pick up* du 21 mars.

À l'issue de la crise diplomatique qui s'ensuivit entre les deux pays (les Tchèques expulsant notamment l'attaché militaire adjoint, le capitaine Vincent, les Français démentant leur implication le 7 avril), un accord fut conclu en septembre entre Ripka, au nom du gouvernement tchécoslovaque exil, et André Marie, vice-président du Conseil, Georges Bidault et Henri Ribière, créant notamment une liaison entre le SDECE et un service de renseignement tchécoslovaque libre, confié à un ancien de la Légion étrangère, le général Čeněk Kudláček (Hutník) ; en fait, les dirigeants tchécoslovaques qui avaient rejoint les zones d'occupation américaine et britannique en Allemagne firent de même entre l'été 1948 et début 1949. Pensée comme une véritable assistance de la part du Conseil de la Tchécolovaquie libre, l'organisation tchécoslovaque fut rapidement absorbée par chacun des services de renseignements avec lequel elle était liée. À partir de juin 1952, les antennes de Kudláček en zone française allemande et autrichienne ne remplirent plus que des missions pour le seul SDECE. La StB mit fin progressivement au réseau Kudláček, qui cessa ses activités à l'automne 1954 en Tchécolovaquie{1114}.

La Sécurité d'État tchécoslovaque conserva un ressentiment à l'égard de son adversaire français. En 1956, elle lança l'*« Operace Štrasburk »* (opération Strasbourg), dirigée au plus haut niveau de sa hiérarchie, ce qui soulignait une importance restée sous-estimée jusqu'à présent. La StB entendait profiter de la prochaine séance de l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui devait se tenir du 14 au 17 mai 1957 ; d'ordinaire, le premier soir, un dîner de prestige était donné en préfecture en présence des plus hautes autorités de l'État français. L'importance des protagonistes de tous bords soulignait la particularité de l'opération.

Elle commença par une préparation idéologique, utilisant le ressort classique du KGB de l'extrême-droite allemande – des tracts dénonçant « les oppresseurs français de l'Alsace », signés du *Kampfverband für unabhängiges Deutschland* (Groupe de combat pour une Allemagne indépendante) –, avant de passer à un

mode actif dans les premiers jours de 1957. D’abord, une boîte de cigares Upmann fut achetée en Allemagne de l’Ouest et préparée par la 9e administration du *Sbor národní bezpečnosti* (Corps national de sécurité). Ensuite, au printemps, quatre agents, sous la direction de Milan Michel (Kopecky), chef de la division allemande de la 4e administration, nantis de visas diplomatiques, se rendirent séparément à Paris. Sous la couverture de « Premier secrétaire des Affaires étrangères tchécoslovaques », Michel arriva le 24 avril avec la boîte de cigares. Pendant six jours, il se renseigna sur les délais d’acheminement postaux. Après son retour à Prague, son adjoint Stalislav Tomeš (Frank) le remplaça du 2 au 8 mai. Ce « troisième secrétaire des Affaires étrangères » instruisit l’artificier Ladislav Kratochvíl, et l’agent Robert Ther des délais de l’opération : le dépôt du colis devait avoir lieu le 13 mai au plus tard.

Si la préparation tchécoslovaque fut menée avec le plus grand sérieux, elle achoppa finalement sur le « facteur humain ». Le colis arriva bien à la préfecture de Strasbourg le 14 mai, mais le préfet André-Marie Trémeaud l’oublia dans le tiroir de son bureau. Trois jours plus tard, recevant à déjeuner des personnalités de la Régie des tabacs de Strasbourg, il confia à son épouse, Henriette, de préparer le colis à leur intention. Elle décéda en ouvrant la boîte de cigare piégée au peroxyde d’acétone. Pensant d’abord au FLN, événements d’Algérie obligent, l’enquête de la DST suivit dès le 20 juin la piste de l’extrême-droite allemande mais, en confiant à des liguistes du BND les tracts, qui révélèrent un allemand imparfait, parlé dans les Sudètes, elle comprit que le message devait venir de la StB{1115}. L’antenne parisienne de Kudláček fut fermée, le général s’envolant poursuivre ses activités aux États-Unis.

Malgré le noyautage des administrations des pays d’Europe de l’Est, et notamment leurs services de sécurité et de renseignement, par le NKVD/MGB soviétique, la France ne perçut pas immédiatement les changements en cours dans la région. L’espoir français achoppa avec l’enchaînement des événements (débats sur l’Indochine, Madagascar et l’Allemagne) qui conduisit au renvoi de ses ministres communistes (4 mai 1947). Cette entrée dans la Guerre froide se traduisit par une meilleure appréhension du jeu en cours en Europe centrale. Dès le 1er mars 1947, l’attaché militaire en Pologne, le général de brigade Georges Teyssier, notait : « Dès maintenant, il devient illusoire de traiter avec les nations secondaires en pensant qu’elles s’engagent seules (...). Qui est d’accord avec la Russie l’est automatiquement avec son satellite{1116}. » Puis le SDECE aurait été un des premiers services de renseignement occidentaux à se procurer le rapport du médecin légiste de la police de Prague, le docteur Jaromír Teplý, attestant de l’assassinat de Jan Masaryk, président de la République tchécoslovaque, le 10 mars 1948{1117}. Toute restauration devenait dorénavant impossible, à mesure

que ces pays d'Europe centrale et orientale adoptaient des gouvernements communistes (1945-1952) et limitaient toute représentation française à ses seules missions diplomatiques.

Il s'en suivit un nouveau démantèlement des structures de renseignement (attachés militaires, postes SDECE, opérations de services exilés et de supplétifs) en cours de rétablissement. L'*Államvédelmi Hatóság* (Autorité de protection de l'État, AVH) hongroise avait lancé le mouvement en arrêtant, en septembre 1948, le capitaine Lucien Gouazé, en mission de renseignement et venant de Vienne. Il avait été immédiatement remis au MGB qui, après un transit à la prison militaire de Baden-bei-Wien, puis à celle du MVD de Kiev, l'emmena à la Ljoubjanka de Moscou. Condamné à quinze ans de prison le 23 octobre suivant, il était détenu au *Polit-isolator* de Vladimir. Il aurait dû y finir oublié si, au hasard d'un cocktail diplomatique à Tokyo, en 1956, le capitaine Robert Cantais, chef de poste du SDECE, n'avait évoqué son cas avec un officier de renseignement nippon qui avait été prisonnier des Soviétiques. Ce dernier lui avoua à demi-mot que Gouazé lui avait appris le français. La nouvelle fut confirmée un an plus tard par deux rapatriés autrichiens et un officier allemand. Il fallut encore la conjonction de deux hommes pour que la machine diplomatique française s'activât enfin : en juin 1957, la nomination d'un nouveau directeur du SDECE, Paul Grossin, et la ténacité d'un conseiller technique du Quai d'Orsay, en charge des « malgré-nous »[{1118}], Étienne Manac'h, ancien consul général à Bratislava expulsé avec ses collègues occidentaux en 1951. Depuis deux ans, Gouazé écrivait pourtant à l'ambassade de Moscou, à des amis et à sa femme ! Le 7 janvier 1958, l'ambassadeur de France à Moscou, Maurice Dejean, demanda la grâce de l'officier du SDECE. Souhaitant recruter cet ancien « honorable correspondant » des services français depuis l'avant-guerre, les Soviétiques ne pouvaient rien lui refuser. Le 27 février, ils répondirent favorablement à l'ambassadeur et, cinq jours plus tard, ils remirent Gouazé aux autorités consulaires françaises[{1119}]. Le diplomate enjoignit son cadet « à observer une neutralité au moins formelle »[{1120}]. Il garda toujours à l'esprit cette aventure, même s'il ne s'appliqua pas ce conseil à lui-même. En février 1960, entré en possession de données relatives à des Français retenus par les Soviétiques, il suggéra à son Département de consulter les « services spéciaux » pour le cas où. Mais le SDECE n'avait pas d'agents manquants[{1121}].

D'autres procès avaient bien impliqué ses agents, mais ils avaient fini par être expulsés. L'affaire polonaise alla le plus loin. Entre le 13 mars et le 21 novembre 1949, l'*Urząd Bezpieczeństwa* (Bureau de sécurité, UB) démantela un réseau français dirigé par un agent consulaire de Szczecin, André Robineau. Au terme

de deux séries de procès, en décembre 1949 et en février 1950, il fut condamné à douze ans de prison, mais ne fut pas remis aux Soviétiques. Au contraire, bien que son pourvoi eût confirmé sa peine et ses demandes de grâce eussent été refusées, le Conseil d'État polonais se prononça pour l'expulsion de Robineau le 21 décembre 1953[1122]. À son retour, il put établir que son réseau avait été dénoncé par la veuve du général Georges Teyssier d'Orfeuil, décédé le 20 novembre 1948. Elle était devenue l'informatrice de l'UB par dépit, ayant appris la relation de son mari avec une secrétaire consulaire.

Le même contexte sentimental faillit atteindre, en Roumanie, le colonel Serge Parisot, attaché militaire. Officiellement créée le 30 août 1948, mais opérationnelle depuis 1944, la *Direcţia Generală a Securităţii Poporului* (Direction générale de la sécurité du peuple, ou *Securitate*) avait introduit un agent provocateur au sein de la Légation française, en la personne de l'avenante secrétaire auxiliaire du bureau de l'attaché commercial, Florence Bastaki (HF4) ; Parisot n'avait pas tardé à être sensible à son charme après son arrivée en juin 1948[1123]. Contrairement au cas polonais, le procès d'octobre 1950 se déroula sans la présence d'officiers français. Tout juste se contenta-t-il de condamner les deux officiers de renseignement français, Parisot et son radio, Léon Lamy, à quitter le pays dans les plus brefs délais[1124]. Cinq mois plus tôt, en juin 1950, l'attaché militaire et chef de poste du SDECE en Hongrie, le capitaine Georges Barazer de Lannurien, avait pareillement été expulsé, sans autre forme de procès toutefois[1125]. Le 22 janvier 1951, son collègue, le colonel Joseph Gastaldo (Galibier), fut quant à lui rappelé par le gouvernement français, à la demande des autorités tchécoslovaques ; il est vrai que leur StB n'avait pu l'enlever quinze jours plus tôt, ni l'impliquer dans le « groupe français d'espionnage de Bratislava »[1126].

Ces trois affaires étaient révélatrices des conditions difficiles de renseignement dans lesquels les services, pas uniquement français d'ailleurs, étaient contraints d'opérer. Entre 1945 et 1950, le SDECE perdit sept agents, dont le chef de poste de Belgrade, le médecin-capitaine Jean-Isidore Guéron, assassiné le 29 juillet 1947 par le *Kontra-Obaveštajna Služba* (Service de contre-espionnage)[1127], et deux courriers de l'antenne Kudláček . Dès la mise en place des gouvernements communistes en Europe de l'Est, les ambassades occidentales furent isolées de la société réelle et leurs diplomates ne purent plus circuler au-delà d'un rayon de trente kilomètres autour des capitales[1128]. En Albanie, la France fut la dernière puissance occidentale à maintenir une légation après le coup communiste de mars 1946. Cette position fit que le SDECE fut impliqué, dès janvier 1950, dans l'opération combinée SIS-CIA *Valuable/BGFiend*[1129]. Alors que Henri Ribière, Pierre Fourcaud et son adjoint,

Jean-Marie L'Allinec, songeaient encore à organiser une ligue anticommuniste autour de Nuredin Vlora, la CIA désirait une plus grande implication du SDECE. Un brouillon de l'*Office of Policy Coordination*, son bureau chargé de coordonner « n'importe quelle activité clandestine », du 4 janvier 1950, envisageait de mettre à profit de *Valuable/BGFiend* les facilités du Cap Bon, en Tunisie encore française pour entraîner des supplétifs albanais, avant de les envoyer organiser des maquis dans leur pays{1130}. Pour ce faire, la CIA devait obtenir l'aval du MI-6 qui, bien que lié avec le SDECE depuis le 4 mai 1947, se refusa à l'accorder ; en fait, les Britanniques envisageaient depuis la fin 1949 de mettre fin à l'opération *Valuable*. Le 7 février 1950, Franck Wisner autorisa le principe d'un contact du SDECE, dans un premier temps limité à un soutien naval pour le volet propagande de *BGFiend*. Le 2 mars suivant, il annonça aux postes de la CIA à Francfort et à Athènes que la participation française comprenait également une assistance pour les infiltrations aériennes{1131}. En fait, il semble que la discussion avec Ribière portât plus largement sur l'implication du SDECE en soutien de la CIA dans l'installation de maquis dans les pays d'Europe centrale et orientale. Ainsi se comprenait l'opération Minos (Matériels d'informations normalisées pour les opérations spéciales) vers la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Biélorussie et la Lituanie. Confiée à Marcel Chaumien (Armand) et au capitaine René Bertrand (Jacques Beaumont), cette mission d'envergure impliquait quatre services et l'escadrille de liaison aérienne 1/56 Vaucluse. Le pivot était le 27 (commandant Jacques Pommès-Barrère), qui gérait les émigrés de l'Est repérés en Allemagne et en Pologne parmi les résistances non-communistes. Une fois validés par le 23 (contre-espionnage), ces hommes étaient entraînés (parachutisme, guérilla) par les 25/4 et 29{1132}. Minos ne connut pas plus de succès que *Valuable/BGFiend*, les deux opérations ayant été annoncés aux services de l'Est par des taupes infiltrées au plus près des opérations : l'un, au contre-espionnage, était un agent de pénétration soviétique implanté avant-guerre côté britannique (Harold Philby), l'autre un pilote de l'escadrille franco-soviétique Normandie-Niémen affecté aux transports des agents côté français. Le 19 septembre 1954, Chaumien renonça à « continuer à assurer l'instruction des équipes d'agents du poste Minos » ; il ne fut pas remplacé{1133}.

Comme les Anglo-américains et les Biélorusses (AECAMBISTA), les Français utilisèrent également les réseaux pontificaux en direction des églises d'Europe orientale. Dès la libération de Rome, en juin 1944, la DGER entra en contact avec le cardinal Eugène Tisserant par l'intermédiaire de son ami et ancien attaché militaire à Rome (1934-1940), le général de division Henri Parisot. Par l'intermédiaire du comte Noël de Leusse (Balagny), représentant

diplomatique du Comité national français en Suisse, la DGER avait établi une liaison depuis un an déjà[1134]. Là encore, la sécurité fut compromise par l'infiltration d'agents soviétiques. Le MGB pouvait même compter sur les services d'un agent infiltré en 1936 dans la Compagnie de Jésus, Alighiero Tondi (Cippico) qui partageait ses activités entre l'enseignement à l'université pontificale grégorienne et la Secrétairerie d'État, où il était le secrétaire du substitut, Mgr Giovanni Battista Montini. Après l'échec de Minos, les arrestations de prêtres envoyés clandestinement derrière le rideau de fer suscitèrent l'inquiétude d'une intrusion au Vatican. Le cardinal Eugène Tisserant obtint du directeur de la DST, Roger Wybot, qu'il dépêchât pour enquête l'attaché de police de l'ambassade romaine, Jacques de Pressac. Un soir d'avril 1952, il surprit Tondi en train d'ouvrir la chambre forte de Mgr Montini. Le 25 avril, le jésuite annonçait, au monde stupéfait, sa conversion au... communisme. Quelques mois plus tard, Pressac devait quitter Rome[1135].

La grande paranoïa

L'empire soviétique semblait gagner à tous les coups, laissant les services français et occidentaux comme résignés. Au mieux étaient-ils dans la réponse aux actions de la partie adverse, les expulsions répondant aux expulsions, les restrictions de circulation aux restrictions de circulation[1136]. La soviétophobie remplaça définitivement, en ce début des années 1950, l'ancienne germanophobie pour le renseignement extérieur français. Dans les dossiers diplomatiques, la qualité des documents du SDECE s'effaçait devant celle des analyses des Affaires étrangères. En rejoignant le contre-espionnage dans son anticommunisme, les services en vinrent à marquer d'une certaine paranoïa leurs visions des pays d'Europe de l'Est. Les visas devenaient une arme pour les diplomates ; il s'agissait aussi bien de limiter les relations particulières, donc non officielles, avec ces pays[1137] que d'empêcher toute infiltration d'agents adverses au prétexte du rapatriement de « malgré-nous » ou d'anciens citoyens français n'ayant pas supporté le rapatriement vers leur pays d'origine à la fin de la guerre[1138]. Cette logique semblait donner raison à la DST, qui en était restée à cette logique d'avant-guerre voyant dans le parti communiste un cheval de Troie de l'espionnage soviétique.

Le manque d'information était criant pour les services occidentaux. Il fut compensé par l'institution d'un échange entre eux. Au printemps 1947, le MI-6 officialisa avec le SDECE la liaison qu'il entretenait depuis février 1945 avec le 2e Bureau de l'Armée. Sur pressions diplomatiques britanniques, le SIS

développa une nouvelle règle du monde du renseignement : son poste parisien ne devait pas mener d'opération antifrançaise, même s'il était autorisé à faire du renseignement sur la France. À cette liaison bipartite classique s'ajouta une structure de coordination clandestine, compétente notamment en matière de projets *stay-behind*, au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), instituée le 17 mars 1948. Fondé sur le modèle de la Conférence de planification de la guerre SIS-CIA, initiée en octobre 1948, le comité clandestin de l'UEO fut opérationnel entre le 16 novembre 1949 et le 7 mars 1950, avant d'être absorbé par le comité clandestin de planification de l'Alliance atlantique (OTAN), conclue le 4 avril 1949 ; dix ans plus tard, il se transforma en comité de coordination et de planification, mais la responsabilité des *stay-behind* incomba, à la demande de la France, les 29 et 30 avril 1958, au comité allié de coordination ; si les deux entités continuèrent à exister jusqu'aux 23 et 24 octobre 1990, seul le dernier eut une réalité opérationnelle. Bien qu'hébergé dans les locaux de l'OTAN, le comité allié de coordination ne dépendait aucunement de l'Alliance atlantique. Il s'agissait de deux réalités différentes : l'une profitant de l'autre pour assurer le maximum de sécurité et de discrétion à ses discussions. D'ailleurs, les États-Unis ne rejoignirent dans ce comité la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg qu'en 1958, alors qu'ils animaient la défense européenne depuis dix ans[{1139}].

Ce comité ne fut qu'un lieu dédié aux questions de *stay behind*. Le renseignement donna lieu à une autre organisation, le *Tripartite Meeting*. En février 1949, comme ils en firent la proposition aux Belges, les Britanniques offrirent aux Français de participer à une « bourse d'échange de renseignements » tripartite avec les Américains, comme celle qu'ils venaient de monter avec les Canadiens. Si le SDECE refusa l'idée que le SIS pût contrôler une telle structure, il accepta celle d'une liaison bilatérale avec la CIA. Le 7 avril 1951, un « chargé de mission » particulier débarquait au consulat général de France à Washington[{1140}]. L'homme choisi pour représenter le directeur général Boursicot était le directeur de cabinet son prédécesseur, Philippe Thyraud, dit de Vosjoli. Jusqu'à sa démission, le 18 octobre 1963, il fit de cette liaison un poste d'action, montant pour le compte de la CIA, mais avec l'autorisation de Grossin, un réseau de renseignement à Cuba.

Il fut surtout responsable de la plus grande crise paranoïaque du renseignement français. À partir de 1953, alors que le SDECE consacrait toute son énergie à l'Indochine, Thyraud avait pu assister à la reprise de l'offensive de la CIA contre l'Union soviétique. Les transfuges permettaient enfin à l'Agence de disposer d'informations de première main. Seulement, un biais de leur analyse lui laissa croire à l'existence d'un complexe militaro-industriel

soviétique, image inversée de celui existant aux États-Unis ; cette croyance prévalut jusque dans les années 1980. Admis dans l'entourage de James Jesus Angleton, le responsable du contre-espionnage de l'Agence, Thyraud ne pouvait que partager cette idée. Il avait assisté aux circonstances qui allaient précipiter la trahison de Philby et ses conséquences sur l'Agence. Il était donc dans la disposition d'esprit pour recevoir les révélations incroyables d'Anatoliy Golitsyn (AE/LADLE), résident du KGB à Helsinki et qui fit défection le 15 décembre 1961 : deux ans auparavant, le KGB avait mis en œuvre un « plan monstrueux *(masterplan)* » qui prévoyait à la fois d'infiltrer par tous les moyens du renseignement les instances de décisions politiques, militaires, économiques occidentales et influencer dans les médias les opinions publiques mondiales. En d'autres termes, des espions étaient dans les services français, ainsi qu'à l'Élysée, et les relations entre les États-Unis et la France, entre la CIA et le SDECE, devaient être déstabilisées. Des rapports israéliens semblaient confirmer ces révélations aux yeux du contre-espionnage de l'Agence américaine[1141]. Restait à en avertir les Français !

Comme la CIA se méfiait des services français, son *Director of Central Intelligence* (DCI), John McCone, avait suggéré au président Kennedy d'adresser une lettre secrète à son homologue français. Écrite sur du papier vert, à l'encre verte, afin de préserver la confidentialité du pli, elle fut acheminée en dehors du circuit diplomatique normal et délivrée, début avril 1962, par le chef de station de l'Agence, Alfred Ulmer. Naturellement, elle fut vertement accueillie par de Gaulle, pressentant un mauvais coup des Américains à son endroit. Le chef de l'État n'en dépêcha pas moins une mission d'évaluation du transfuge, confiée au général Jean-Louis Rougemont, chef de la division Renseignement au SGDN. Il se montra d'une telle conviction sur la sincérité de Golitsyn qu'une seconde équipe mixte de la DST (son jeune chef, Daniel Doustin, et les commissaires Marcel Chalet, Alain Montarras et Louis Niquet) et du SDECE (colonel René Delseny, chef du contre-espionnage – Service IV –, et un de ses subordonnés) fut envoyée début mai.

Ce n'était pas la première fois qu'un service allié faisait état des pénétrations soviétiques au sein des services français. En février 1948, le *Joint Intelligence Committee* britannique y voyait un « défaut inhérent au caractère français[1142] ». Les soupçons devinrent réalité lorsque, six ans plus tard, un transfuge, Piotr Deriabin, rapporta à la CIA qu'Ivan Agayants, chef de station du MGB à Paris (1946-1948), s'était vanté au cours d'une conférence du KGB d'avoir infiltré le SDECE, parlant d'une « prostituée que j'ai mise dans ma poche ». Il est vrai qu'à l'époque, les pénétrations étaient facilitées par les luttes internes au SDECE (affaire Passy, lutte Ribière-Fourcaud) et la présence de communistes au

gouvernement (1944-1947). Golitsyn était-il au courant de cette liste, certes incomplète, de la *rezidentura* parisienne qui établissait que le KGB comptait en 1953 huit « agents de valeurs » : quatre au SDECE, deux à la DST – en fait, ils n'appartinrent pas à la division qui s'occupait des Soviétiques, l'un étant affecté en province, l'autre n'ayant fait que passer au contre-espionnage – et aux Renseignements généraux, deux aux ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères[1143] ? Huit ans plus tard, formaient-ils dans ce « plan monstrueux *(masterplan)* » le réseau des « Saphirs », auxquels s'ajoutaient ceux infiltrés dans l'entourage du chef de l'État, dont un ayant occupé une fonction gouvernementale à Londres ou à Alger, pendant la Seconde Guerre mondiale, ou à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ? La tâche était d'autant plus ardue pour les officiers français du contre-espionnage que Golitsyn ne livrait aucun nom, mais demandait au contraire que ces derniers lui fournissent leurs dossiers... ce qui était évidemment inacceptable.

Seulement, le ver était dans le fruit ! Le 29 juillet 1962, sans rapport avec les événements en cours entre Washington et Paris, l'annonce du suicide du lieutenant-colonel Louis Guibaud, attaché de l'air, était rendue publique dans la stupéfaction des services. Celle-ci s'accrut lorsqu'un an plus tard, courant septembre 1963, un agent – et non un officier – soviétique, Yuri Krotkov, fit défection à Londres et avoua qu'il s'était en fait agi d'un meurtre, résultant des pressions du KGB, mis en œuvre d'après le scénario de chantage homosexuel établi par le transfuge pour le recruter comme agent. À cette première confidence, Krotkov en ajouta une seconde à l'intention de la France : l'ambassadeur de France à Moscou, Maurice Dejean, et son épouse étaient aussi victimes d'une opération similaire ; le processus était en cours depuis la fin 1956. Le « plan monstrueux *(masterplan)* » était en marche ! Le fonctionnaire de la DST, invité à Londres par le MI-5 à confesser le transfuge, en repartit si alarmé qu'il rentra immédiatement à Paris, où il rendit compte à un proche collaborateur du président de la République. Sur ordre personnel du président de Gaulle, le contre-espionnage mena sa propre enquête et, début janvier 1964, Dejean fut rappelé – ce qui n'étonna personne puisqu'il était en poste à Moscou depuis huit ans – et soumis à un complet interrogatoire secret. Attaché naval adjoint et chef de poste moscovite du SDECE de 1961 à 1963, le capitaine de frégate Albert Labbens avait déjà mis au courant le général Grossin des frasques de l'ambassadeur. Aucune trace de trahison n'ayant été découverte, le diplomate fut placé en retraite des Affaires étrangères et il entama une nouvelle carrière dans le privé[1144].

Cet arrière-plan de la Guerre froide semblait éclairer de véracité les révélations de Golitsyn, que chaque service français avait affublé d'un nom de

code : VIRU – *Very Important RUssian* – pour la DST et Martel pour le SDECE. À Paris, ces deux services travaillaient, chacun, au sein d'une structure confidentielle chargée d'étudier les dossiers des seuls membres suspectés du service et d'éviter d'entraîner un scandale politique. La DST identifia rapidement un profil correspondant à l'agent infiltré à l'OTAN. Interpellé le 10 août 1963, Georges Pâques, normalien agrégé d'Italien, haut fonctionnaire catholique et antimarxiste, chef adjoint du service de presse de l'Alliance atlantique, avoua être en fait un correspondant du KGB depuis vingt ans, recruté à Alger[{1145}]. Problème : il n'était à l'OTAN que depuis l'automne 1962, soit presque un an après la défection de Golitsyn. En fait, la taupe dont parlait le transfuge, qui n'avait qu'une connaissance extérieure des opérations du renseignement soviétique en France, n'était tout simplement pas française. Il s'agissait d'un économiste canadien francophone, Hugh George Hambleton, qui œuvra à l'OTAN de 1956 à 1961 comme analyste ; il ne fut arrêté par la police britannique qu'en juin 1982. Onze ans plus tôt, la cellule du SDECE chargée de vérifier les dires de Martel avait découvert quatre officiers infiltrés par les services de l'Est[{1146}].

L'espionnage de la Guerre froide

Véritables ou non, les révélations de Golitsyn permirent à Angleton de faire pression sur les services français qui cherchaient à s'attaquer aux secrets atomiques américains. Il l'avait appris par Thyraud, qui s'était vu ordonner de participer à ce programme, lors de son dernier passage à Paris, en décembre 1962. Pendant qu'il recrutait l'officier de liaison du SDECE, Angleton lançait Golitsyn contre les colonels Léonard Hounau, directeur de la Recherche, Georges Barazer de Lannurien, chef de cabinet du directeur général, et René Delseny, qui l'avait pourtant débriefé sans éveiller de soupçons... Les deux premiers se virent contraints à la démission suite à des allégations concernant leur passé, qui d'attaché militaire à Prague (1952-1958) et son amitié avec l'industriel gaulliste François Saar (Demichel), qui son passage, à la fin de la guerre, en Tchécoslovaquie et en Hongrie. La DST était à chaque fois à l'initiative des enquêtes, mais l'accusation ne reposait que sur des présomptions. Le doute imposait néanmoins que le SDECE se séparât de ces officiers.

Si les raisons de l'éviction, en décembre 1963, de Hounau restent troubles, Lannurien payait en fait, en mai 1964, d'avoir été chargé, huit mois plus tôt, d'annoncer son rappel à Thyraud. La hiérarchie voulait insister auprès de son officier sur le sens de « liaison », mais n'avait réussi qu'à le pousser à faire

défection auprès de la CIA. Seul François Saar (Demichel) avoua en 1982 à la DST être bien un agent soviétique. Le désordre qui s'en suivit dans les Services français, en pleine crise de l'OAS, s'amplifia après le retrait de la France du commandement militaire unifié de l'Alliance atlantique en mars 1966. Toute initiative du SDECE, comme à l'été 1964 sa proposition de coordonner toutes les relations extérieures de la communauté de renseignement, était vue par la DST comme une volonté des agents de l'Est infiltrés d'entraver son action. Pour sa part, la discrétion politique sur le grand ménage en cours dans les services français amena la CIA à lancer, en avril 1968, une violente campagne de presse anglo-saxonne, dont Thyraud était le héros[1147] (après avoir été celui du livre de Léon Uris, *Topaz*, 1967), et Jacques Foccart, conseiller de l'ombre du président de Gaulle, la cible principale. Cette introduction dans l'espace public d'une affaire d'espionnage gérée confidentiellement par les services français révélait moins la force de la partie adverse que l'incapacité du renseignement occidental à en percer les secrets. Le manque d'information incitait à insinuer...

En fait, le contre-espionnage français (DST et SDECE) n'avait pas attendu les révélations de Golitsyn pour s'occuper des pénétrations des services du bloc de l'Est. Depuis l'évacuation du camp de Beauregard, officiellement chargé de centraliser les candidats au rapatriement vers l'Union soviétique, en fait couvrant l'« activité considérée comme subversive » du colonel Nikolai Filatov[1148], le 17 novembre 1947, les services savaient à quoi s'en tenir quant aux pénétrations du NKVD, notamment par l'entremise du Parti communiste. De 1947 à 1984, 156 officiers de renseignement soviétiques et 16 roumains furent invités à quitter le territoire français. Les tribunaux permanents des Forces armées (1951-1961), le Tribunal militaire spécial (1961-1962), puis la Cour militaire de Justice (1962-1963), enfin la Cour de sûreté de l'État (1963-1981) traitèrent une centaine d'affaires, dont 74 affaires impliquant les services tchécoslovaques (38 %), polonais (23 %), est-allemand (19 %), roumains (11 %), bulgares (7 %) et hongrois (2 %).

Quarante affaires furent traitées entre 1964 et 1968[1149]. Cinq réseaux importants furent démantelés entre 1952 et 1981. Deux étaient politiques, leur objet étant les institutions internationales (Organisation du traité de l'Atlantique nord, jusqu'en 1966 ; Office de coopération et de développement économique) ou ministérielles (Affaires étrangères, Économie et Finances) : Peter Kranick (Bruno) et Hans-Joachim Bammler (Éric) infiltrèrent pendant cinq ans (1961-1966) l'OTAN pour le compte du *Ministerium für Staatssicherheit* (Stasi)[1150] ; Mihail Caraman, conseiller commercial de l'ambassade de Roumanie, monta un réseau politico-économique qui fonctionna dix ans (1958-1969)[1151]. Les trois autres réseaux participaient au pillage technologique au profit de l'Union

soviétique : le premier était une présomptueuse réactivation du réseau Crémet (Rabcors), de la fin des années 1920, à l'arsenal de Toulon (1951-1952) ; le second, animé par Serge Fabiew, était un exemple de francisation d'un réseau du GRU, orienté vers l'aéronautique, dénoncé par un transfuge après onze années (1963-1974) de service ; le dernier était révélé par le transfuge sur place Vladimir Vetrov (Farewell), traité par la DST entre 1981 et 1982 ; il dévoila l'ampleur de l'espionnage industriel et scientifique de l'Union soviétique, non seulement en France, mais dans tout l'Occident. L'affaire était tellement énorme pour le contre-espionnage français que non seulement il se garda d'en parler au président de la République sortant – l'affaire étant en cours, la DST ne tenait pas à la voir instrumentalisée pendant la campagne électorale en cours, notamment pour se dédouaner des diamants de Centrafrique –, mais il lui affubla un nom d'opération anglais, afin de désorienter les Soviétiques, s'ils venaient à soupçonner une fuite[1152].

L'affaire ne s'arrêta pas en France avec la disparition de l'Union soviétique, le 26 décembre 1991, les anciennes pratiques du KGB étant devenues celles des nouveaux services russes de renseignement extérieur, le *Sluzhba Vneshnoi Razvedki* (SVR). La défection du colonel Viktor Otchenko, en juillet 1992, conduisit à l'arrestation, le 14 septembre, d'un ancien ingénieur du Centre d'études atomiques (CEA), Francis Temperville[1153]. Le dernier espion de la Guerre froide fut condamné à neuf ans de prison pour trahison cinq ans plus tard. Cette menace sembla laisser les services, aussi bien français qu'occidentaux, dubitatifs. À la CIA, Angleton crut jusqu'à son renvoi en 1974 au « plan monstrueux » décrit par Golitsyn. À travers la myopie – résultant d'une surestimation de la crainte d'une pénétration soviétique, comme l'avait montré cette chasse aux taupes – avec laquelle ils regardaient la partie adverse, les services français ne parvenaient pas à se faire une idée précise des intentions soviétiques. En cela, ils ne différaient pas des autres aux agences occidentales. Pourtant, ils ajoutaient une inadaptation à ce genre de menace qui, comme leurs homologues occidentaux, les contraignit de se montrer actifs et imaginatifs.

Des intentions soviétiques surestimées

La paranoïa des services occidentaux, c'est-à-dire leur propension à surestimer la menace soviétique faute d'un accès à des informations fiables, était la conséquence de deux phénomènes. Elle trouvait son origine dans la crise des années 1947-1950 engendrée par les démantèlements successifs des réseaux à l'Est. Et elle était amplifiée par les liaisons établies au seul bénéfice de l'Agence

américaine. En Indochine, en Afrique ou directement en France, comme l'OSS n'avait pas hésité à le faire pendant la guerre, la CIA ne se comporta pas en allié loyal du SDECE. Il n'est pas certain que l'affaire des Saphirs ait été explicitement dirigée contre la France, comme le crut de Gaulle, dans la mesure où les révélations touchaient l'ensemble des services occidentaux. Mais rien ne dit qu'elle ne se raccrocha pas à une dérive du renseignement occidental, nourrie simplement par l'angoisse d'une Troisième Guerre mondiale.

La mise en place des structures *stay-behind* à l'échelon européen – c'est-à-dire des embryons de réseaux de résistance, avec armes et moyens de communication, facilitant leur coordination depuis les lieux d'exil prévus pour les décideurs politiques et militaires – répondait de la même interrogation fantasmée des intentions soviétiques. Officiellement créés au sein du SDECE par l'instruction générale du 28 janvier 1947, sur la base d'un texte élaboré par Pierre Fourcaud, ces réseaux passés à la postérité sous le nom de *« Gladio »* (réseau italien) et connus en France sous les appellations « Arc-en-ciel », « Mission 48 » ou « Rose des Vents », trouvaient leur inspiration dans un projet discuté à la fin de la guerre entre le colonel Dewavrin (Passy) et ses homologues du SIS. La cabale intitulée « affaire Passy » le démontrait aisément. L'inspection du poste de Londres par Fourcaud, qui détestait Passy, laissa apparaître que le créateur du SDECE avait fait ouvrir des comptes bancaires dans des établissements de Liverpool et Londres en novembre 1945. Au printemps 1946, cette révélation au grand public n'envoya pas seulement Passy en forteresse, l'amenant à quitter le renseignement. Elle obligea aussi le gouvernement à trouver un financement alternatif pour cette opération *stay-behind* qui était aussi une injonction européenne. Il octroya au SDECE, en 1953, une part sur les réparations dues pour la Première Guerre mondiale, que recommençait à verser l'Allemagne fédérale[{1154}]. Cinq ans plus tard, l'opération *stay-behind* prenait fin dans son volet opérationnel, les postes-émetteurs étant remisés au fort de Noisy, à Romainville, le Service Action (SA) devenant le seul responsable de l'organisation de l'évacuation des principales autorités politiques, militaires et civiles, ainsi que de la mise en place de réseaux de résistance en cas d'invasion soviétique. La détente internationale, mais également, en France, la crainte du pouvoir gaulliste que ces « réseaux indépendants, dotés de moyens techniques importants »[{1155}], pussent être utilisés contre lui, plaidèrent pour cette mise en sommeil de l'opération *stay-behind* en Europe. Toutefois, annuellement, des exercices d'exfiltration continuèrent à être organisés entre alliés jusqu'en 1990 ; Pierre Marion eut l'occasion d'en faire l'expérience lors de sa prise de fonction en juin 1981, passant sans pouvoir dire comment de son bureau parisien au beau milieu de la Méditerranée. Alexandre de Marenches tenta par deux fois, au début

de son mandat (opération Parsifal), puis au lendemain des élections législatives de 1978, de recréer une structure clandestine dans l'esprit *stay-behind*, la première fois par crainte d'une offensive soviétique, la seconde fois en prévision d'une victoire de la coalition d'union de la Gauche, alliant socialites et communistes. Pour cela, il constitua un service de renseignement parallèle, armé par son ancien chef du service « renseignement (R2) », Jean Deuve, opportunément mis en retraite à l'été 1978[1156].

L'affaire Passy emporta également la liaison prévue entre le SDECE et le SIS. Le 19 avril 1946, un ancien agent français du SOE, Henri Déricourt, avait été traduit par les douanes britanniques devant le tribunal de Croydon pour exportation frauduleuse d'or, de platine et de monnaie, ainsi que détention d'une douzaine de passeports à différents noms. Son avocat, le prestigieux Derek Curtis-Bennett, fit valoir les glorieux états de service de son client, soulignant qu'il essayait à présent « de soutenir un mouvement patriotique encore en mesure de protéger la démocratie en Europe ». Le 23 avril, au lieu des cinq années de prison et 16 500 £ d'amende prévues, Déricourt fut condamné à 500 £, qu'une des « relations privées » paya pour lui[1157]. Le Français jouit peu de sa liberté car, une fois rentré en France, il dut rentre compte à la DST de son activité durant la guerre. En novembre, il était accusé d'intelligence avec l'ennemi, sur la foi de documents allemands transmis par les Soviétiques, et incarcéré. Mais, le 3 juin 1948, le conseil de guerre ne put que l'acquitter, faute de preuve. Surtout, le SIS retint soigneusement les témoins allemands potentiels et envoya un de ses officiers, Nicholas Bodington, témoigner en faveur de Déricourt. De son côté, le SDECE envoya un des siens, Robert Maloubier. L'homme ainsi protégé était l'un des premiers agents du *Stay Behind* français[1158]. Mais la médiatisation de son procès français (son épisode judiciaire britannique resta inconnu du grand public des deux côtés de la Manche) imposait aux services de s'en séparer, pour d'évidentes questions de sécurité.

La raison d'être de cette « réserve de résistance » clandestine était de faire face à l'expansion de l'Union soviétique, considérée par tous, à cette époque, comme inéluctable. Cette croyance se fondait sur une lecture pessimiste issue de l'analyse et de l'expérience du général de corps d'armée Augustin Guillaume. Cet officier de renseignement colonial (1919-1924), arabophone et russophone, avait été désigné attaché militaire à Moscou, en octobre 1945, par le général de Gaulle, en raison de ses « utopies slaves » de jeunesse. Elles avaient été fugitives. Affecté brièvement à la mission du général Joseph Émile Mangin en Russie méridionale (décembre 1918-février 1919), il avait rejoint la SR/SCR de Mayence en 1924 pour un « stage d'initiation à l'issue duquel [il avait] souhait[é] être nommé dans un poste aussi proche que possible de l'URSS » : ce

fut la Yougoslavie, en tant qu'attaché militaire adjoint, une fonction qu'il partagea entre le renseignement et la préparation au concours de l'École de Guerre (1924-1926). Ces expériences semblaient lointaines à Guillaume, mais étaient suffisantes pour de Gaulle. Après tout, ce dernier désirait seulement savoir comment les Russes s'étaient battus et pourquoi ils avaient gagné[1159]. Pour cela, il ne dépendrait pas de l'ambassadeur, Catroux, ni ne logerait à l'ambassade.

La tâche fut remplie au-delà des espérances. Rentré en septembre 1947, Guillaume publia l'année suivante un essai répondant à la demande de l'ancien président du Conseil[1160]. Le travail n'avait pas été aisé, tant il lui avait été difficile d'accéder à une documentation originale, en langue russe ou allemande. Seul le chapitre d'avant-guerre était réellement documenté[1161]. Mais ce livre dressait un tableau monstrueux de l'Union soviétique en guerre : ses entreprises de production de guerre étaient intactes, intelligemment mises à l'abri dans l'hinterland russe. Il dévoilait aussi la raison de la défaite d'Hitler : la sous-estimation des Soviétiques. La portée de cet ouvrage n'était donc pas uniquement historique, mais bien prospective. Walter Bedell Smith, ambassadeur des États-Unis à Moscou (1946-1949) ne s'y était pas trompé. Il avait encouragé Guillaume dans son travail pendant leur séjour commun dans la capitale soviétique. Il lui accorda une préface pour l'édition anglaise, reprise également dans l'allemande en 1949[1162].

Il fallut attendre juillet 1957, en pleine détente instaurée par Khrouchtchev, pour que le lieutenant-colonel de l'Air Louis Guibaud pût sortir de l'ambassade et embarquer dans le mythique Transsibérien. Son voyage à travers la Russie méridionale et la Sibérie permit de renouveler les observations de Guillaume, cette fois dans un sens moins menaçant[1163]. Jusque-là, l'opinion des décideurs politiques et militaires, comme des officiers des services de renseignement occidentaux, avait pu se résumer dans celle de Bedell Smith, devenu DCI :

« Nous sommes contraints à une lutte continue pour un mode de vie libre qui peut s'étendre sur plusieurs années. Nous ne devons nous permettre aucun faux sentiment de sécurité. Il faut nous attendre à une tactique soviétique usante, exaspérante, à la recherche de nos points faibles. Nous devons nous montrer fermes et patients à un degré que nous n'avons jamais connu auparavant[1164]. »

En découlaient les surestimations systématiques du SDECE des intentions soviétiques, comme le montraient les crises combinées de Suez et de Budapest de 1956 : alors que le 2e Bureau de l'EMFA conclut rapidement à une « intervention (...) simplement indirecte ou diplomatique » aux côtés de l'Égypte[1165], le SDECE signala des survols soviétiques de la Turquie lors de l'intervention sur Port Saïd, sans pouvoir établir la direction des mouvements de

troupes au sol (vers l'Égypte ou vers la Hongrie)[{1166}], accroissant ainsi l'incertitude des autorités françaises et britanniques quant au sort de l'opération. Cet état d'esprit des années 1948-1958 expliquait les motifs de mise sur pied de structures clandestines, embryon d'une résistance future à l'invasion soviétique du continent européen. Les réseaux *Stay Behind* voulaient corriger les erreurs de 1940 face à l'Allemagne nazie. Ils devaient permettre d'organiser la continuation du combat, la recherche de renseignement tactique et la mise en œuvre des filières d'évasion par lesquelles seraient exfiltrées les autorités primordiales, le tout en liaison avec un état-major projeté en sécurité. Fortement inspiré des expériences du SOE, de l'OSS et du BCRA, le *Stay Behind* français prolongeait ainsi au niveau national ce que le SDECE faisait avec le GCMA indochinois, les contre-maquis algériens ou Minos. Administrativement, les services 29 et 25/4 coordonnaient ces opérations et les réservistes affectés au *Stay Behind* étaient choisis à partir des mêmes fichiers que ceux du 11e Choc. Seuls les critères étaient différents[{1167}].

Une inadaptation du renseignement français

Les conditions prévalant à la mise en place de ces « réserves de résistance » clandestines résultaient donc d'une mésestimation des intentions de la partie adverse. Cette situation dura en fait jusqu'au début des années 1960. La mise en place du mur de Berlin, dans la nuit du 12 au 13 août 1961, ne fut donc pas une surprise. Les structures de renseignement françaises en Allemagne et les liaisons avec les services alliés avaient déjà rapporté qu'un plan de « mesures drastiques » visant au verrouillage de Berlin-Ouest était à l'étude. L'étonnement vint seulement de la rapidité de son exécution ! Les années 1960 marquaient également un tournant dans l'adaptation des services français à la menace soviétique. Les premiers spécialistes de langue russe étaient pleinement en activité, remplaçant les autodidactes venus du contre-espionnage, comme le commandant Dominique Loisiel[{1168}]. Guillaume n'avait pu en citer qu'un à Gaulle, qui l'écarta. S'agissait-il de l'amiral Marius Peltier, qui fut son successeur (1946-1951), et qui était « le seul officier supérieur de la Marine ayant une connaissance parfaite de la langue russe »[{1169}] ? Dans l'ancienne SR/SCR, il n'y avait eu que les commandants André Perruche et Albert Éon à suivre les cours de l'École nationale des langues orientales vivantes (Langues'O), parallèlement à ceux de l'École de Guerre. Conséquence des mutations géopolitiques du monde d'après 1945, les nouveaux officiers du SDECE, des 2es Bureaux, du CER, de la DST et des Renseignements généraux,

comme des agents des Affaires étrangères, prirent le chemin des Langues'O. Ils y suivirent le cycle de trois ans menant au diplôme d'élève breveté dans une langue d'Europe centrale et orientale ou dans un idiome russe.

Mais ce sésame ne valait pas grand-chose face à la logique administrative, autant que de sécurité, caractérisant aussi bien les services civils que les armées. Spécialiste accompli du renseignement depuis 1940 (TR112 bis), russophone d'origine, le capitaine Michel Garder fut néanmoins écarté du SDECE à l'occasion de son second mariage en 1950 : son épouse avait le tort d'être Russe et d'avoir laissé une fille derrière le « rideau de fer », autant de possibles moyens de pression dans ces temps de « Guerre froide ». Depuis son retour de déportation (juin 1945), ses compétences naturelles n'avaient nullement été utilisées. Affecté à l'occupation de l'Allemagne, ouvrant le poste du SDECE à Berlin, il ne put développer son inclination à la soviétologie qu'après huit années de guerre (Indochine, Algérie), non pas dans son service d'origine, mais à la division Renseignement du SGDN (1958-1964). Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Union soviétique{1170}, le chef d'escadron Garder demanda sa retraite anticipée en 1964 pour poursuivre son activité au sein de l'Institut français d'études stratégiques. La même déconvenue arriva au capitaine Jean Pichot-Duclot : à l'issue de ses études de russe et de tchèque aux Langues'O (1968-1971) et d'une année au bureau de l'attaché des forces armées à Prague, il fut envoyé passer deux ans de commandement en régiment. À l'issue de deux nouvelles années au Centre de langues et études étrangères militaires, il obtint, non sans mal, le poste d'attaché militaire adjoint (terre) à Prague{1171}.

Loin d'être atypiques, ces deux exemples de carrière témoignent de la schizophrénie du système administratif du renseignement à l'époque de la Guerre froide. D'un côté, il avait besoin de linguistes compétents pour ses services de recueil de données. De l'autre, il se méfiait des officiers qui pouvaient avoir des contacts avec des ressortissants d'un pays d'Europe de l'Est aux Langues'O, suspectées d'être un nid d'espions ; ils étaient « étudiants » polonais, répétiteur de tchèque ou fonctionnaire d'ambassade, à moins qu'ils ne fissent partie de la famille des officiers concernés. Ces relents de paranoïa ne s'estompèrent jamais réellement, notamment dans les bureaux de la Sécurité militaire ou du contre-espionnage, au point qu'après 1976, il semble que les futurs attachés militaires en Union soviétique furent orientés vers l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge, à Meudon ; ce haut lieu de l'émigration blanche, fondé en 1925, venait d'être reconnu par l'Académie de Paris comme établissement d'enseignement supérieur. Le commandant Patrick Ferrand promis à une célébrité relative pour son rôle dans l'affaire Farewell, suivit ainsi les cours de Xénia Koulomzine, tout en étant dûment chapitré par la DST. Ce qui

devait faciliter des contacts ultérieurs[1172]...

Ils étaient aussi révélateurs de la myopie dans laquelle se mouvaient les services et qui les amenait à grossir la menace ; c'était aussi une logique de travail de ces « chasseurs d'espion » qui faisait leur succès. Privés de leur liberté de mouvement dans les postes d'Europe de l'Est jusqu'à la fin des années 1950[1173] (il n'y avait aucun attaché militaire en Roumanie de 1950 à 1958, après l'évacuation du pays par l'armée soviétique) et hautement surveillés ensuite[1174], quand ils n'étaient pas contraints de ne s'y livrer qu'au seul renseignement ouvert comme en Union soviétique[1175] (production des différents services de l'ambassade, sources imprimées, contacts avec les attachés militaires des pays alliés), ils étaient souvent obligés de rechercher leurs informations à partir des disponibilités militaires et diplomatiques en Allemagne, sinon auprès des ressortissants d'Europe de l'Est habitant en France, la DST étant particulièrement bien implantée au sein des communautés polonaise et albanaise[1176].

Cette particularité se retrouvait dans les fonctionnements respectifs des postes SDECE et attachés des forces des armées dans les pays du Bloc soviétique. Entre 1945 et 1972, il apparaît que les deux organes de renseignement furent redondants plutôt que complémentaires. En effet, leurs rapports réguliers (hebdomadaires, mensuels, annuels) se résumaient aux mêmes séries de vignettes politiques, économiques, militaires, culturelles et sociales plutôt qu'à de véritables synthèses. L'information était plutôt bonne et répondait aux objectifs fixés par les plans de recherches des trois maisons, le SDECE et les deux états-majors généraux (forces armées et Défense nationale – devenu SGDN en 1962)[1177]. Certes, le SDECE avait plus facilement accès à de l'information relative aux infrastructures routières, ferroviaires et aériennes grâce à l'utilisation d'agents insoupçonnables, car temporaires (étudiants, journalistes, hommes d'affaires), nantis de questionnaires[1178].

D'un autre côté, l'attaché militaire offrait une protection diplomatique et permettait parfois de confirmer des informations recueillies sur le terrain. Ainsi, le déploiement d'unités soviétiques, noté par des agents aux alentours de Berlin (Fürstenberg, Vogelsang) de l'automne 1958 à la fin de l'été 1959, fut longtemps expliqué par le poste de Moscou comme des manœuvres ; personne n'était pourtant dupe, des camions de matériels de construction marqués « Atom » circulant dans cette zone avaient également attiré l'attention des services américains, britanniques et allemands[1179]. À partir de 1968, l'état-major des armées affina comme ses homologues étrangers ses besoins en demandant des « indicateurs d'alertes », fondés sur les mouvements et la mobilisation des troupes, l'observation des transports, des transmissions radio, des changements

de codes et des contre-mesures électroniques[1180]...

Il en découlait un triple constat. D'une part, le renseignement français disposait de moins de données sur l'Armée rouge qu'il avait pu en avoir par le passé sur la Wehrmacht[1181]. Les sources humaines manquaient, spécialement à Moscou – la réalité était différente dans les autres pays du bloc de l'Est, notamment en Yougoslavie –, préférant se tourner vers des valeurs reconnues comme la CIA ou le MI-6. Spécialiste de la diplomatie militaire plutôt que du renseignement, le général de brigade Claude de La Ruelle jugeait assez sévèrement le rôle du SDECE à Moscou. Certes il se référait explicitement à l'affaire d'Oleg Penkovsky (HERO), mais la gestion d'agents lui était inconnue, puisqu'elle était interdite aux attachés des forces armées. Aussi dépendait-il pour étayer son propos de ce que la presse moscovite avait révélé de ce colonel du GRU, qui avait fait défection sur place à la demande du SIS et de la CIA, lors d'une entrevue londonienne en 1961. Autrement dit, il ne savait rien lorsqu'il affirmait dans son rapport final : « Si la CIA peut recruter des agents, on ne voit pas pourquoi le SDECE en écarte les occasions ». Tel était peut-être le cas à Moscou, mais il ne s'agissait pas d'une généralité dans le bloc soviétique. Le SDECE disposait ainsi d'une « personnalité yougoslave bien placée dans les cercles gouvernementaux et politiques, mais dont la sincérité et l'objectivité [pouvait] être mise en doute », selon le Centre d'exploitation du renseignement (CER)[1182]. Mais la CIA, comme les États-Unis d'ailleurs, avait d'autres méthodes de traitement et un autre attrait pour les transfuges.

Une veille communautaire

En outre, il apparaît que le SDECE opérait selon une méthode plus communautaire. Selon une pratique commune aux États-Unis entre la CIA et la FBI (mais interdite en Grande-Bretagne), le SDECE laissait la DST mener des opérations de contre-espionnage offensif. La DST n'était véritablement entrée en Guerre froide qu'à l'occasion de la défection du capitaine polonais Władysław Mróz, du *Departament I Ministerstwa Spraw Wewnętrznych* (MSW, Ministère de l'Intérieur) en 1959. Ses révélations avaient permis de démanteler durablement le réseau polonais, ainsi qu'une taupe au sein de l'appareil de contre-espionnage. Celle-ci, connue sous le nom de Goryachev, avertit Varsovie d'une fuite ; par d'habiles recoupements, le MSW détecta la trahison de Mróz et le fit éliminer dans son refuge d'Épinay-sur-Seine, le 27 octobre 1960[1183].

La DST n'eut guère plus de chance avec František Vojtašek, attaché militaire adjoint tchécoslovaque à Paris, en août 1968 ; il était surtout le résident du

Zpravodajská sluzba Generálního stábu (Renseignement de l'état-major, Zs/Gs), gérant cinq Français. Le SDECE n'avait pas donné suite à son offre de service ! Pendant dix ans, jusqu'à son arrestation par le Zs/Gs à Paris, le 3 février 1978, l'officier transmit du renseignement militaire à la DST. Lorsqu'il retourna à Prague, en 1972, il prétendit avoir retourné un officier français, Pierre B., permettant ainsi de conserver une liaison avec le contre-espionnage français ; le Zs/Gs lui fournit ainsi un émetteur et des codes de cryptage. Quatre ans plus tard, il fut renvoyé à Paris, comme attaché militaire cette fois. Dans ses bagages, il emmenait une épouse agent du KGB qui provoqua sa chute{1184}.

Il fallut attendre 1980 pour que la DST connût enfin un succès, savamment médiatisé à partir de 1986 par les autorités policières{1185} autant que politiques, avec Farewell, la disparition de Vetrov ne lui incombant nullement. En revanche, lui incombèrent les excès entourant l'exploitation des données relatives au dévoilement de l'espionnage industriel soviétique. Si Pierre Bourdiol, ingénieur intervenant sur le programme spatial Ariane arrêté en 1984, était bien un agent soviétique, tel ne fut pas le cas des sept qui furent présentés par la presse de 1987 comme les « espions d'Ariane », où la DST se fit la complice d'un « roman », et aucunement d'une affaire, d'espionnage : « une belle comme appât, un mariage rapide et le chantage du KGB auprès du nouveau mari, sommé de donner des renseignements. Du roman, en effet, juste du roman »{1186}.

L'entrée du « compte rendu intégral de la conférence des représentants des partis communistes qui s'est tenue à Moscou du 10 novembre au 1er décembre 1960{1187} » montrait une liaison entre le SDECE et les Renseignements généraux. Jusqu'en 1973, ces derniers avaient la charge de la Police aux frontières. Comme ils n'étaient présents que dans une minorité de points de passage obligés (146 sur 916), le directeur Jean-Émile Vié obtint de son homologue des Douanes, Philippe Waldruche de Montrémy, que ses fonctionnaires participassent aux contrôles d'identité, là où les Renseignements généraux étaient absents ; les Renseignements généraux se réservèrent les aéroports et en firent profiter le SDECE, qui ne pouvait opérer sur le territoire national. Ils retenaient les valises diplomatiques soviétiques intéressantes pour le renseignement extérieur et les laissaient ouvrir, précautionneusement, par un spécialiste du service VII. Moyennant quoi ils recevaient les documents, photocopiés, concernant la politique intérieure, tandis que le SDECE emportait ceux touchant à la politique extérieure{1188}. Assurément, ce fut par ce biais que fut connu en France, dès le début d'avril 1956, le rapport secret de Khrouchtchev du 24 février, devant le XXe congrès du Parti communiste d'Union soviétique{1189}. Cette piste semblait confirmée par le circuit du MI-6 : le journaliste Anthony Cavendish, ancien officier du SIS resté en contact avec son

ancienne maison, en obtint une copie auprès de l'ambassade de Pologne à Paris avant le 18 avril ; il était présent en France pour la *British United Press* afin de couvrir le mariage de Grace Kelly avec le prince de Monaco, célébré les 18 et 19 avril[1190]. La CIA, qui l'obtint à la même époque, le tenait d'une autre filière, mais également polonaise[1191].

Enfin, la Pologne semblait la principale zone d'intérêt du SDECE, abstraction faite des pays liés à la question algérienne, par leur soutien actif (Bulgarie) ou diplomatique (Yougoslavie), ou du poste d'observation de la Russie (Roumanie) ; l'Albanie et la Tchécoslovaquie semblaient laissées aux attachés des forces armées. Pour la période 1945-1963, le SDECE produisait 64 % de l'information sur la Pologne, ce qui en faisait le troisième pays après l'Union soviétique (88 %) et la Roumanie (80 %), cette dernière étant sans représentant militaire près de la moitié du temps. Cet intérêt pour la Pologne pouvait s'expliquer par les liens du service avec les milieux pontificaux. Certes, le cardinal Tisserant semblait plutôt avoir mis ses réseaux yougoslaves (62 %) au service du SDECE, puis du MI-6, à partir de 1950[1192]. Mais ce haut dignitaire de l'Église catholique n'était pas le seul levier que le SDECE pouvait actionner. Il bénéficiait d'autres entrées, par l'intermédiaire de deux honorables correspondants, l'industriel Alexandre de Marenches (Pervenche) et l'avocat Jean Violet. Tous deux étaient officiers de réserve et disposaient d'un carnet d'adresses bien rempli, notamment ecclésiastique. Ces hommes d'influence cultivaient des relations, l'un avec l'abbé général des Prémontrés, le père Norbert Calmels, l'autre avec un père dominicain de Paris, Yves-Marc Dubois, ancien aumônier en chef de la Force 136, l'abbé Marmier, à Fribourg, et un *monsignore* de la Secrétairerie d'État du Saint-Siège, Alberto Giovannetti. En outre, les deux honorables correspondants étaient proches des mouvances aux franges de l'Église, comme la Fraternité Saint-Pie-X et l'Opus Dei.

Par l'intermédiaire de Violet, le SDECE allait se lancer dans une bataille intellectuelle au service de « l'Église persécutée » par le communisme. L'avocat, le Dominicain, l'abbé et le *monsignore* étaient en effet membres fondateurs d'une commission *ad hoc*, créée à Fribourg le 26 septembre 1954. Deux ans plus tard commençait l'opération Pax, associant le SDECE, le *Bundesnachrichtendienst* (service fédéral de renseignement, BND) et la commission. Sous le pseudonyme du père jésuite Albert Galter, Mgr Giovannetti était chargé de rédiger un *Livre rouge de l'Église persécutée*. En mai 1956, il était publié en italien, en français et en espagnol ; l'anglais, l'allemand, le flamand et même le portugais s'ajoutèrent dans les deux années qui suivirent. L'objectif était donc d'alerter le monde catholique des persécutions subies par l'Église dans le monde communiste. Mais des exemplaires furent aussi

acheminés par le service VII en Europe de l'Est par la Pologne. Le succès éditorial, donc du SDECE, était complet.

La contrepartie de cette implication du SDECE était l'affaire algérienne. La France avait besoin d'un soutien aux Nations unies, où cette question avait été inscrite à l'ordre du jour de la session annuelle de l'Assemblée générale de septembre 1955. *Pax Romana*, à laquelle concourait Dubois depuis près de vingt ans, bénéficiait d'un « statut consultatif » aux Nations unies depuis leur création. Cette association internationale des professionnels et intellectuels catholiques était donc en mesure de concourir à cet exercice de diplomatie publique. Mais, pour qu'elle mobilisât ses réseaux en faveur de la France, il avait fallu lui donner envie de s'entremettre. La partie new-yorkaise de l'opération Pax était menée par le lieutenant-colonel Jacques de Lavillois, vice-consul de France. Par trois fois, en 1955, 1958 et 1959, l'action clandestine de *Pax Romana*, ainsi que de l'Opus Dei, évita à la France une condamnation internationale.

Dix ans plus tard, alors que le Quai d'Orsay avait pris en main la diplomatie publique, une opération similaire était montée par le SDECE. La cible était à nouveau le monde soviétique, avec pour point d'entrée la Pologne, mais sans le secours du Saint-Siège. Un an après avoir quitté ses fonctions au SGDN, Michel Garder publiait un ouvrage commencé en 1961[{1193}], *L'agonie du régime en Russie soviétique*[{1194}]. Il y prophétisait la crise interne du système politique d'Union soviétique par l'effet conjugué du passage au pouvoir de Khrouchtchev (1956-1964) et de la montée en puissance d'une jeunesse dépolitisée. Il en déduisait une future vacance du pouvoir et prédisait un pourrissement de la situation pour 1970. Tout juste sous-estimait-il la montée de la corruption et de la mafia, qui prolongea de vingt années encore l'agonie, et la « trahison » du KGB, qui précipita la fin.

Ne pouvant prévoir cet avenir, l'ouvrage de l'ancien officier de renseignement n'était pourtant pas un simple coup de librairie. Ses trois éditions étrangères montraient qu'il s'agissait d'une opération d'influence, comme l'avait été le *Livre rouge...* Ainsi fut-il édité en polonais par l'Instytut Literacki de Paris, en italien par Giovanni Volpe, un éditeur de droite, et en allemand par Verlag Ullstein de Berlin. Il s'agissait donc d'un livre de combat qui, à la différence des publications précédentes de Garder, ne fut pas traduit en anglais. La réponse soviétique n'était pas plus mesurable que pour le *Livre rouge...*, tout juste pouvait-on noter que la version polonaise fut opportunément rééditée en 1984, à Varsovie cette fois, par une maison d'édition proche de *Solidarność* (solidarité). Fondée quatre ans plus tôt, cette coalition de syndicats polonais entrée en résistance contre le pouvoir polonais communiste devait permettre à l'alliance nouée par le SDECE et *Pax Romana* de se reformer[{1195}]. Entre autres, elle

permit aux services d'avertir le Saint-Siège, dès juin 1979, via Dom Calmels il est vrai, d'un risque d'attentat contre Jean-Paul II[1196].

Avec ce syndicat polonais, il ne s'agissait plus de diplomatie publique, mais d'« action invisible », le service Action actionnant une filière d'évasion au profit des activistes polonais en danger. Par ailleurs, la coordination était assurée par la CIA. C'était également l'époque où la DST analysait avec l'Agence américaine la riche documentation fournie par Farewell. Ainsi, les services français n'avaient jamais quitté les premières lignes de la Guerre froide. Bien sûr, il ne s'agissait pas d'action profonde, comme purent en mener la CIA et le KGB. Mais cette action fut à la mesure des intérêts et des ambitions de la France dans ce conflit hors-norme, où sa politique ne visait qu'à être une « troisième voie » entre Washington et Moscou. Les révélations des affaires de pénétrations n'en étaient, finalement, que la démonstration de cette implication française dans le Grand Jeu qui se joua entre 1947 et 1989. Un contre-espion du SDECE aimait à dire que « la présence de taupes est signe d'un bon terreau ! »

Chapitre 11
Un renseignement à la mesure des intérêts de la France

1962-....

Retour d'expérience ou illusions politiques ?

La gestion distante des guerres coloniales par l'autorité politique avait pu laisser l'impression d'une communauté de renseignement se développant entre les mains de spécialistes. Sans compter les dérives de la guerre d'Algérie (13 mai 1958 et 24-26 avril 1961), les révélations concomitantes des pénétrations soviétiques jusqu'au plus haut niveau imposaient, entre 1960 et 1981, un retour d'expérience. Mais la nouvelle Ve République entendait aussi rétablir les organes de coordination que le régime précédent et failli avait laissés en déshérence. En outre, l'appareil de renseignement devait s'adapter à ses nouvelles conditions d'emploi. Cette entreprise de modernisation se réalisa dans un climat largement inédit, alternant le désintérêt politico-médiatique et l'exploitation partisane des supposées dérives. Le tout sous l'œil du bloc soviétique...

Depuis 1945, la communauté du renseignement avait bien été éprouvée. Les différentes épurations politiques, depuis la chasse des collaborateurs au sein de ces administrations jusqu'à celle des partisans de l'Algérie française, comme les conditions de la décolonisation et du changement de régime au printemps 1958

avaient conduit à un relâchement des liens entre ses membres. Profitant des restructurations imposées par le redéploiement des effectifs, notamment policiers, après la perte de l'Indochine, puis de l'Afrique du Nord, enfin de l'Afrique subsaharienne, chaque administration avait cherché à tirer les leçons de ces retours d'expérience. Dans le même temps, le concept de Défense nationale s'était mis en place. En cours depuis le décret du 1er avril 1950, la transformation progressive (11 ans) de l'EMDN en SGDN visait à « assister le président du Conseil dans l'exercice de ses fonctions de coordination interministérielle ». Le renseignement n'était pas au centre de cette démarche, qui trouva finalement son achèvement dans l'ordonnance du 7 janvier 1959. Pivot civilo-militaire, l'EMDN devenait le pendant du secrétariat général du gouvernement pour les questions de défense. De ce fait, grâce à ses deux Centres d'exploitation du renseignement (général et technique), il était chargé de l'élaboration du plan de renseignement, dont le premier sembla être celui du 8 décembre 1952{1197}.

Sept ans plus tard, deux nouveaux organismes étaient créés : le Comité interministériel du renseignement (CIR){1198}, réunissant le Premier ministre et les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Armées et des Finances, et le comité permanent du renseignement (CPR), composé de leurs directeurs de cabinet. D'essence plus politique et s'inspirant de l'initiative de Marx Dormoy (1936), ce dernier était chargé d'élaborer un plan de renseignement gouvernemental, véritable catalogue de sujets d'intérêt plutôt que traduction opérationnelle de préoccupations stratégiques nationales. Cette augmentation de la curiosité de l'État s'accompagnait de mutations dans le fonctionnement des cabinets. La nouveauté de la Ve République se trouvait dans la promotion constitutionnelle du Président en chef des armées. En plus du chef d'état-major particulier (appelé secrétaire général militaire de l'Élysée avant 1958), un conseiller se chargeait des liaisons avec les services spéciaux. Il était nommé au *Journal officiel*, mais sans périmètre d'action particulier au début{1199}. Poursuivant une pratique apparemment instaurée par Edgar Faure, non plus au niveau d'un ministre délégué assurant la coordination de la Défense nationale (1955-1956){1200}, mais d'un conseiller comme sous Félix Gaillard (novembre 1957-avril 1958) et Charles de Gaulle (juin 1958-juin 1959){1201}, le nouveau Premier ministre affectait des conseillers, un civil et un militaire (1959-1968){1202}, à la liaison avec les services. L'importance de leur mission déclina après la fin de la guerre d'Algérie, l'attention du chef du gouvernement étant requise par la modernisation de la nation. Pourtant héros de la Résistance, Jacques Chaban-Delmas se montra particulièrement absorbé par sa « nouvelle société », au point de refuser d'approfondir le contact que le DCI, William Colby (1973-1976), lui

avait proposé lors de sa visite à Langley ! Toutefois, un autre membre du cabinet, au plus haut niveau le plus souvent, gardait la main sur les écoutes extrajudiciaires{1203}.

En plus du bureau des affaires réservées, chargé de faire la liaison avec le SDECE, les ministres intéressés à la Défense nationale se dotèrent également de structures d'analyse propres. Se juxtaposant à des services préexistants, elles furent souvent mal acceptées et perçues comme des concurrentes, quand elles n'étaient pas considérées comme inutiles. Le 27 février 1964, Pierre Messmer, ministre de la Défense, prenait un arrêté créant un Centre de prospective et d'évaluation. Fondé sur le concept élaboré en 1957 par Gaston Berger, cet institut de recherche non classifiée trouvait ses modèles dans le Centre d'étude de politique étrangère (1936) et les Bureaux d'études (1940-1944) du Quai d'Orsay, mais surtout dans le *Policy Planning Staff* (1947) de l'*US Department of State*. Il utilisait le renseignement pour bâtir un « inventaire de toutes les figures de l'avenir concevable ». Cet avatar du 2e Bureau répondait à l'impératif gouvernemental de modernisation de l'armée, et particulièrement de sa stratégie, au sortir de la guerre d'Algérie et à la veille de quitter les structures intégrées de l'Alliance Atlantique (1966){1204}. Il accoucha du concept de dissuasion du faible au fort, qui devint l'épine dorsale de la politique militaire française (*Livre blanc sur la Défense*, 1972) pour les quarante années suivantes et au-delà, puis connut un désintérêt politique{1205}. Ironiquement, quelques mois plus tard, les mêmes ambitions prospectives animèrent Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères. En juillet 1973, il réussit à imposer à son administration l'installation d'un Centre d'analyse et de prévision (CAP), qui devait « effectuer des analyses des problèmes internationaux ». Fort de son accès privilégié au ministre et, au-delà, au secrétariat général de l'Élysée, pendant la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, la grande réussite de ce retour du Quai d'Orsay dans le domaine de l'analyse fut d'ancrer la dissuasion dans son environnement européen{1206}.

L'EMGFA connut également des modifications structurelles. Après la transformation de l'EMDN en SGDN (18 juillet 1962), il était redevenu l'État-major des Armées (EMA). À partir de 1954, il avait été invité à revoir son mode d'exploitation du renseignement. Pour améliorer le fonctionnement de sa division Renseignement (EMFA/2), les Services de renseignements opérationnels de théâtre avaient été remplacés par des centres de renseignement avancé (CRA), créés par la décision interministérielle du 25 novembre 1954. Recevant toujours les informations des postes du SDECE et des attachés militaires, ils n'étaient plus créés pour la durée du conflit en cours, mais recevaient une responsabilité régionale{1207}. Dans une certaine mesure, il s'agissait d'une recréation de l'esprit des postes de la SR/SCR. Il s'agissait

néanmoins d'une nouveauté, comme le souligna le chef d'état-major général, Paul Ély : elle avait pour but « d'éviter une centralisation excessive et lente par l'EMFA/2 qui, en général, écrit l'histoire au passé{1208} ». Au nombre de dix, se juxtaposant aux bases françaises en Allemagne (Landau et Baden-Oos), en Asie et en Océanie (Saigon et Nouméa), en Afrique du Nord (Rabat et Sahara) et les quatre « zones d'outre-mer » (Dakar, Brazzaville, Madagascar, Abidjan), les CRA se mirent en place en fonction des besoins opérationnels du moment ; en Asie comme en Afrique, ils étaient les témoins de l'effacement colonial de la France et, à l'exception de celui de Landau, ils disparurent en décembre 1964 « glissant [...] de l'EMFA à l'EMGDN *(sic)*{1209} » et renforçant les capacités du CER.

Dans la foulée du premier *Livre blanc sur la Défense* (1972), l'EMA se décida à revoir ses structures d'exploitation du renseignement. Il s'agissait d'un véritable retour d'expérience des conflits indochinois et algérien. Entre 1973 et 1977, les généraux d'armée François Maurin (Air), puis Guy Méry (Terre), chefs d'état-major des armées, entreprirent de purger les armées du concept de guerre subversive qui empoisonnait le renseignement depuis bientôt vingt ans. La première étape fut la recréation en 1974 d'un Centre de formation interarmées du renseignement (CFIAR), après un premier essai d'avril à novembre 1942{1210}. Il remplaçait les cours annuels organisés pour les officiers des 2es Bureaux à l'EMA et, depuis 1964, dans les grandes unités{1211}. Dans les années qui suivirent, l'offre de formation se renforça de deux nouveaux Centres, l'un à l'échelle de l'armée de l'Air, chargé de l'instruction du renseignement et d'interprétation photographique, et l'autre à l'initiative de l'état-major des Armées, chargé de l'information sur le renseignement électromagnétique. Ces innovations allaient dans le sens de la modernisation des armées voulue par le *Livre blanc*. Une seconde mutation intervint en mars 1977, avec la fusion du CRA-CER dans un Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM). Comme pour les initiatives ministérielles importées du *Policy Planning Staff*, cette nouvelle structure eut du mal à se trouver une place, entre un SGDN et des 2es Bureaux d'Armée qui répugnaient à perdre leur personnel spécialisé, tout en souhaitant conserver une autonomie certaine, même si cela devait se faire au détriment du chef d'état-major des Armées. Les armées et le gouvernement montraient à cette occasion un étrange déni de cohérence dans la mise en œuvre comme dans l'animation d'un cycle du renseignement rationnel et fonctionnel adapté aux ambitions de la France au lendemain de la décolonisation et face à la reprise de la Guerre froide.

Une réponse : la modernisation

Le défi des années 1962-1981 était donc celui de la modernisation du renseignement à tous les niveaux. La question de la sécurité des communications trouvait son épilogue par l'adoption de solutions de chiffrement électronique propre à ses différents utilisateurs. L'EMA et le Quai d'Orsay abandonnaient ainsi leurs machines Enigma et leurs solutions manuelles. Les Affaires étrangères obtenaient ainsi des liaisons indépendantes des Armées, l'EMDN les ayant assurées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette mutation mettait également fin, temporairement toutefois, aux écoutes étrangères des câbles diplomatiques français. En raison des révélations de Golitsyn, le MI-5 *(Stockade Operation)* et le FBI entreprirent de placer les télex et téléphones des ambassades de France à Londres et Washington sous surveillance électromagnétique. Mais les Britanniques recueillirent surtout de l'information diplomatique relative aux négociations d'entrée de leur pays dans la Communauté économique européenne (CEE) et au développement de la force de frappe française. La fuite dura trois longues années (1960-1963), jusqu'à ce qu'une inspection de sécurité de routine du SDECE – les fameuses missions « aspiro », révélées par leur déclenchement en Pologne en novembre 1973{1212} – décida de mieux protéger les pièces du chiffre des ambassades. Contrairement à d'autres révélations depuis 1954{1213}, elle révélait un renforcement des procédures relatives au secret, dont le SGDN était désormais responsable. Il généralisa notamment l'installation de « chambre sourde », rendant impossible les écoutes, dans les postes diplomatiques. Mais la mise en pratique fut longue et Moscou ne fut équipé qu'après 1965{1214}.

Pour le *Secretary of State for the Home Department*, le très conservateur Henry Brooke,

> « cette possibilité de lire les transmissions des “Frogs” [les Français] rivalisait avec la victoire d'Azincourt, l'incendie de Calais et toutes les autres baffes infligées à ces traîtres de Français.{1215} »

La France connut également une Bérézina. Entre 1945 et 1982, le KGB traita quelque neuf chiffreurs au sein des Affaires étrangères, au Quai aussi bien qu'en ambassade. L'un d'entre eux, dont on ne connaît que le nom de code soviétique Zhur (Jour), avait été recruté à 23 ans, à la Libération. À l'origine du recrutement d'au moins six autres chiffreurs, il était aussi responsable de la plus importante fuite d'informations à destination de la partie adverse. La première intervint à l'occasion de la crise des missiles de Cuba, qui plaça le monde au bord de la guerre nucléaire ; pendant ces treize jours d'octobre 1962, le

renseignement soviétique dépendit largement de l'espionnage du trafic diplomatique du Quai d'Orsay avec ses postes de Washington et Moscou. Entre 1968 et 1973, Zhur confia à ses commettants les codes des machines chiffrantes françaises et de l'OTAN, avant de permettre, entre octobre 1976 et février 1977, de piéger les nouveaux télex de l'ambassade, opportunément laissés sans surveillance pendant quarante-huit heures en gare de Moscou. La panne d'une de ces machines, le 11 janvier 1983, permit de découvrir l'intrusion soviétique, déclenchant une mission « aspiro » à Moscou et une enquête à Paris. Si l'identité de Zhur fut bien découverte, son décès opportun en 1982 empêcha toute poursuite{1216}.

Cela dit, les instances françaises d'interception, réunies le 28 mars 1960 au sein du Groupement interministériel de contrôle (GIC), mais restant sous la houlette du SDECE (service IX), n'étaient pas en reste concernant l'espionnage diplomatique. D'une utilité relative – même si les télégrammes français avaient pu amener les Soviétiques à la modération à Cuba, les Britanniques ne purent empêcher que de Gaulle refusât l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE –, il permettait de briser l'incertitude des relations internationales. Au moment de la crise de Berlin de 1948, le bureau du chiffre des Affaires étrangères ou du SDECE intercepta un télégramme américain reproduisant un câble de l'ambassade de France à Moscou du 1er décembre, évoquant des ouvertures indirectes soviétiques vers la France au sujet du statut de l'Allemagne. Réalisant que les Américains, et certainement les Soviétiques, interceptaient ses communications, le Quai d'Orsay décida de transmettre à son ambassadeur à Moscou une ferme affirmation de la résolution française à se ranger derrière les États-Unis dans la crise, ce qui n'était évidemment pas tout à fait le cas. Mais elle permettait de passer le message aux Américains... et pourquoi pas aux Soviétiques{1217}.

Ces mutations étaient rendues nécessaires par l'augmentation des données nécessaires à l'information de l'État. L'entreprise de modernisation du pays, largement commencée par la IVe République, et l'intégration européenne imposaient une meilleure coordination à tous les échelons de l'action gouvernementale. Les innovations de 1960-1962 (GIC, CIR, CPR, SGDN, adoption de la prospective) répondaient toutes à une volonté de meilleure coordination d'une communauté française appelée à s'ouvrir. Les guerres coloniales et la compétition américano-soviétique ne pouvaient résumer son activité. Sortie ruinée de la guerre, la France commençait à profiter pleinement de l'effet des Trente Glorieuses (1945-1975) et la politique économique du président de Gaulle induisait « des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile

aux acteurs économiques »[1218]. L'heure était encore à l'expansion économique, comme le soulignait la réforme du statut des personnels du Centre national du commerce extérieur, qui datait de 1943, par le décret du 4 mai 1960[1219]. Le nombre de conseillers était ainsi porté de 128 à 170. Les agences financières, établies par le Trésor dans les ambassades, étaient également renforcées, afin de répondre à la demande des organisations financières internationales à laquelle la France avait adhéré.

L'adhésion au processus de construction européenne imposait d'être renseigné sur toutes les questions relatives aux relations avec les trois communautés (charbon et acier de 1950, économique et atomique de 1957). Les décrets des 25 juin 1948 et 3 avril 1958 avaient légué au nouveau régime un organe de renseignement rattaché à la présidence du Conseil, le Secrétariat général du Comité interministériel (SGCI) pour les questions de coopération économique européenne. Par une note du 18 mars 1959, le Premier ministre Michel Debré rappela aux différents ministères et secrétariats d'État que « toutes les communications avec les instances communautaires [devaient] se faire sous son autorité, par l'intermédiaire du SGCI » ; ce dernier recevait ainsi le monopole de l'information, de l'expertise, de la réflexion sur les domaines couverts par les traités communautaires, les affaires dites hors traité relevant d'autres administrations, la Coopération politique européenne du Quai d'Orsay[1220], mais aussi le SDECE. Au printemps 1959, il s'était vu instruit d'obtenir des renseignements industriels et scientifiques (opération Big Ben). À l'été 1962, une section, orientée vers le nucléaire, fut ouverte au consulat de New York, sous la direction du chef de station, le colonel Jacques Hervé.

L'opération Big Ben tourna rapidement court par un enchaînement de maladresses. Elles tenaient à la fois au manque de connaissance des dirigeants politiques et économiques français qu'au manque d'habitude d'un renseignement qui en était toujours resté, guerres coloniales obligent, à sa dimension militaire. Question compétence, le SDECE se heurta à un refus généralisé des administrations (Industrie, Commissariat à l'énergie atomique) et des grands corps (Mines, Polytechnique) de se commettre avec des « barbouzes ». Lorsqu'ils voulaient bien mettre un ingénieur ou un technicien à disposition, les Affaires étrangères s'arrangeaient pour l'attacher à un poste visible d'adjoint, indiquant son affiliation au SDECE, et de préférence loin du service industriel ou scientifique. Néanmoins, lorsque l'information n'était pas spécifique, c'est-à-dire nécessitant une connaissance scientifique ou technologique, le service réussissait ses missions. Ce fut notamment le cas dans le cadre du projet de char franco-allemand, lancé en 1956. Constatant des blocages au cours des relations bilatérales de travail, il fut demandé au service d'enquêter plus avant en

prévision d'une rencontre des ministres de la Défense des deux pays, Franz-Josef Strauss et Pierre Messmer, les 16 et 17 mai 1961. À début de l'année, un officier du poste de Bonn obtint d'une secrétaire de la commission de la Défense du Bundestag un rapport de décembre précédent montrant que la représentation nationale allemande était hostile à ce projet. Des explications furent demandées sur le décalage de position entre le Parlement et le gouvernement allemand et, dans l'échauffement des esprits, il fut fait mention au rapport. Une enquête du BND laissa rapidement apparaître l'origine de la fuite{1221}...

L'implication du SDECE dans les enjeux économiques de l'époque répondait avant tout à la volonté du gouvernement d'abandonner le « rôle d'observateur » que la France avait tenu jusque-là{1222}, accaparée par ses problèmes internes et extérieurs. Dorénavant, « le renouveau du prestige de la France »{1223} devenant une posture, le service devait revoir son positionnement international. Le Quai d'Orsay renâclant pour lui fournir des couvertures sécurisées, notamment en Europe de l'Est, et les Armées entendant qu'il renonçât aux « méthodes de facilités qui sont les siennes [...] (couvertures militaires transparentes) »{1224}, le SDECE devait aussi revoir ses méthodes.

Après avoir mis le service en ordre de bataille pour l'action clandestine contre le FLN, à son arrivée en septembre 1957, le général Grossin fut invité à mettre en œuvre le redéploiement « tous azimuts » voulu par le président Gaulle à partir d'août 1958. En observant l'état de la correspondance des attachés des forces armées entre 1945 et 1972{1225}, à défaut d'avoir accès aux données du service, on peut deviner la tendance géographique de la signification « tous azimuts ». Précisons avant tout les limites de cette tendance : l'absence de données du SDECE dans les papiers par pays ne signifiait pas que le service était inactif. Ainsi, le Vatican et la Pologne semblent délaissés entre 1957 et 1963, alors que justement se déroulaient des opérations secrètes... De même, la disparition de ces informations n'indiquait pas plus la fin de la collaboration entre le SDECE et les armées ; elle se poursuivait même activement, par exemple en Allemagne pour observer le bloc soviétique.

Cela dit, 51 postes existaient à travers le monde en 1958, et 24 s'y ajoutèrent dans la décennie suivante. Toutefois, les différentes crises internes à partir de 1955 auraient conduit à une baisse de ces postes de l'ordre de 62 %. En 1973, il n'en resterait plus que 19, dont 48 % en Afrique et 37 % en Asie. Ces chiffres sembleraient incroyables s'ils n'étaient corrélés par une baisse de 85 % des effectifs extérieurs depuis 1959, tandis que l'ensemble des personnels augmentaient de 8,9 %, passant de 1 652 à 1 800. À noter, la proportion de civils tombait de 62 % à quelque 40 %{1226}. Ces mouvements se ressentirent évidemment sur les missions à accomplir, tant pendant la guerre d'Algérie

qu'après. D'autant qu'entre 1974 et 1978 il fut demandé au directeur de la recherche (R2), le lieutenant-colonel Jean Deuve, de mettre fin à la collaboration des « honorables correspondants » les moins performants ; ainsi le service se passa-t-il du concours d'un polytechnicien prometteur, Pierre Marion, officier de réserve recruté par Grossin et rencontré par Deuve à Tokyo, utilisant sa couverture de délégué général d'Air France en Asie de l'Est et dans le Pacifique (1963-1967) pour faire du renseignement économique. L'avocat proche du Saint-Siège, Jean Violet, fut également écarté.

Inévitablement, un nouvel organigramme marquait cette volonté de faire du SDECE un outil impliqué dans les guerres froide et d'Algérie, tout en soutenant les objectifs mondiaux du nouveau régime. L'action de Grossin fut déterminante. En bon patron des services, à défaut d'en être un spécialiste comme Rivet, il clarifia les différentes entités sous son autorité (renseignement, contre-espionnage et action) et leurs rôles. Il mit également en place un service d'instruction des cadres. Après son départ, en janvier 1962, atteint par la limite d'âge de son grade, le service action fut réorganisé en décembre 1963, avec la suppression du 11e Choc, dont des éléments avaient pris part au putsch d'Alger deux ans plus tôt. Un réservoir de troupes ne lui fut à nouveau affecté qu'après le rattachement du SDECE au ministère des Armées, le 19 janvier 1966[{1227}].

Au printemps 1971, accompagnant une restructuration autour de deux pôles (infrastructure/moyens et renseignement), consécutive à la nomination d'Alexandre de Marenches à la tête du SDECE, des éléments des 13e régiment de Dragons parachutistes, 1er régiment parachutiste d'Infanterie de marine, 9e régiment de Chasseurs parachutistes et 35e régiment d'Artillerie parachutiste furent mis à disposition du service action (R1). En février 1971, R1 quittait la direction du renseignement pour la direction générale. Cette centralisation autour de la personne de Marenches généra des tensions internes supplémentaires, notamment entre civils et militaires. Un temps, le président Giscard d'Estaing souhaita améliorer la coordination des services de sécurité et de renseignements, en replaçant le SDECE sous son contrôle direct, ou au moins celui du chef du gouvernement[{1228}]. Mais il n'y donna pas suite, laissant empirer la crise interne du service. De juillet 1976 à septembre 1980, trois directeurs du renseignement se succédèrent à un rythme d'un tous les 16 mois, tranchant avec la surprenante longévité décennale du directeur général.

Le long malaise politico-médiatique

Nommé par le président Pompidou, Marenches s'était attendu à être remercié

par Valéry Giscard d'Estaing, aussi bien lors de son élection en 1974 qu'au lendemain des législatives de 1978. Mais sa position était différente de ses lointains prédécesseurs, comme Dupont ou Rivet, et même Grossin. Il n'était pas un professionnel des services. Ses relations avec le haut commandement américain, hérité de son père et de la Première Guerre mondiale, en avaient fait un « honorable correspondant » (Pervenche). De ce point de vue, il ressemblait plutôt à son éphémère successeur, Pierre Marion. La longévité de Marenches ne s'expliquait aucunement par des impératifs d'unité du commandement entre le temps de paix et celui de guerre. Il ne faisait qu'illustrer le manque d'intérêt politique pour le SDECE, comme cela avait été le cas pour ses deux prédécesseurs, les généraux de division Paul Jacquier (Air, 1962-1966) et Eugène Guibaud (Terre, 1966-1970). Le premier avait été sous-chef d'état-major du *Supreme Headquarters Allied Powers in Europe* (Commandement suprême des forces alliées en Europe, SHAPE), alors que le second était un pur officier colonial.

Au contraire, la longévité d'Yves Bertrand à la tête des Renseignements généraux s'expliquait par un intérêt trop marqué des politiques. Non que les renseignements s'intéressassent plus à la météorologie politique – encore que ! –, mais certainement parce que ce professionnel du renseignement intérieur, entré en 1970 aux RG, gravissant les échelons jusqu'à devenir directeur adjoint en 1987-1988, puis de 1990 à 1992, avant de présider aux destinées du service jusqu'en janvier 2004, était un fin politique. Nommé par la gauche, il traversa la seconde cohabitation grâce à l'intercession de son ancien « patron », Philippe Massoni (1986-1988), éphémère directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur (1993), mais conseiller à l'Élysée pour les questions de terrorisme (1995-2007). Si ce tandem fonctionna parfaitement pour résoudre la menace terroriste (Action directe, terroristes corses, basques, islamistes), l'homme se montra, au choix, le « démineur de la République », comme il aimait à se définir, « un fonctionnaire de valeur exceptionnel » pour Massoni, « un amateur de basse police » pour Lionel Jospin, le « Fouché de Chirac » pour Charles Pasqua ou « le dernier "concierge" de la République » pour ces journalistes qu'il méprisait tant qu'il ne pouvait se passer de les fréquenter. Son nom fut en effet accolé à toutes les affaires touchant les gouvernants de droite de 1995 à 2004 (financement occulte du Rassemblement Pour la République, affaire Clearstream). Il aurait aussi été très actif au cours des campagnes présidentielles de 1995 et 2002. Toujours est-il qu'il se complaisait à fouiller les « poubelles de la République » que sa mission lui imposait, afin d'être informé des travers privés des dirigeants politiques, lui permettant enfin d'anticiper les conséquences d'un éventuel scandale. Il observa dans ses confessions à un journaliste que les intéressés craignaient davantage les

informations qu'il détenait sur les circuits de financement occulte des partis politiques et autres campagnes électorales. Aussi le laissèrent-ils à son poste{1229}.

Ce critère d'incompétence qui semblait présider à la nomination de ces chefs était une décision assumée au plus haut niveau de l'État. Concernant Guibaud, le ministre des Armées qui le nomma, Pierre Messmer, reconnut en Conseil des ministres qu'il avait « l'avantage de n'avoir jamais servi dans les services spéciaux{1230}. Quant au Premier ministre, Georges Pompidou, s'il affichait une totale confiance envers Messmer{1231}, il n'en était pas moins au courant de l'action de ses services. Lors de l'affaire Ben Barka{1232}, dans des circonstances rappelant la disparition du général Kutepov en 1930, Pompidou nota que « les chefs de service ne [semblaient] pas avoir couvert le moins du monde leurs subordonnés ; ni le préfet de Police Papon, ni le général Jacquier qui n'étaient pas au courant eux-mêmes ». Toutefois, il pointa l'absence de « coopération entre les services. Les polices{1233} se détest[aient] ensemble elles détest[aient] les services spéciaux, et ce monde détest[aient] la justice »{1234}. Cette analyse, qui ne montrait aucune méfiance envers le SDECE, révélait au contraire une bonne connaissance du fonctionnement de la communauté du renseignement, comme un profond mépris pour les services. Par un décret non publié du 26 août 1963, n'avait-il pas tenté de délimiter, une nouvelle fois (après les décrets des 1er mai 1899 et 10 février 1939), les rapports du SDECE et de la DST en matière de contre-espionnage ? Trois ans plus tard, l'affaire Ben Barka était l'illustration de son échec ! Voilà pourquoi Pompidou préférait la discrétion bancaire à la trivialité des services.

Si le Premier ministre disposa d'une bonne connaissance des services, sans en éprouver une passion, il en alla différemment du président Gaulle. D'une manière générale, il ne savait du renseignement « que ce qui [était] nécessaire à l'homme de troupe »{1235}. Alors qu'il n'était pas encore aux affaires, il avait jugé « non convenable (...), subalterne et mal conduite » l'opération qui avait mené au suicide du procureur général suisse Dubois{1236}. Cela dit, et malgré ses rodomontades contre « l'indépendance du SDECE » (19 janvier 1966), Gaulle était parfaitement informé par ses propres réseaux parallèles, au point que l'on put parler de nouveau « secret du roi » à propos de l'Algérie{1237}. La mollesse du SDECE à identifier les membres de l'OAS – dont seule l'exploitation de l'affaire Ben Barka permit d'expurger le service de cette influence –, autant qu'une certaine collusion du Premier ministre Michel Debré avec les partisans de l'Algérie française, poussèrent de même le chef de l'État à privilégier la Sécurité militaire.

Le 5 avril 1961, le Service de sécurité de la Défense nationale et des forces

armées était réformé en une Direction de la sécurité militaire (DSM), service interarmées adapté aux différents échelons de commandement et non plus indépendant. Il se voyait en outre confier, « au titre de la Défense, des missions de sécurité qui lui sont attribuées par des instructions particulières »{1238}, qui l'amenaient à poursuivre sa collaboration avec les forces du ministère de l'Intérieur (Renseignements généraux, DST). Œuvrant à la protection des entreprises civiles travaillant pour la Défense nationale autant qu'à la lutte contre l'infiltration « gauchiste » au sein des forces armées, la DSM devenait l'instrument du ministre des Armées (jusqu'en 1974, puis de la Défense) dans la vie politique. Cela était très clair dans sa lutte contre l'OAS et dans ses négociations avec la Confédération générale du travail, pendant la crise de mai-juin 1968. Alors qu'elle n'avait pas été mobilisée pendant les grèves insurrectionnelles de 1947, contrairement au service action du SDECE, ce fut tout naturellement que la DSM siégea, le 6 juin 1968, au Bureau de liaison créé par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin, aux côtés des Renseignements généraux, de la DST, de la police judiciaire, de la Préfecture de Police de Paris et du SDECE{1239}.

Cette proximité du pouvoir politique était similaire à celle des Renseignements généraux, qui changeaient depuis 1958 de directeur général{1240} à chaque changement de Premier ministre (seul Jacques Chirac conserva celui nommé par son prédécesseur Pierre Messmer en avril 1974). Et comme les Renseignements généraux, la DSM était aussi un véritable « office de météorologie politique », dont les huit titulaires{1241} dépendaient toutefois des seuls ministres des Armées ; quatre furent ainsi nommés par Pierre Messmer (1960-1969) et trois par Yvon Bourges (1975-1980). Il en allait différemment pour la DST, où la nécessité d'une continuité des affaires du fait de la guerre en Algérie, puis de tourner la page du putsch d'avril 1961 s'imposa pour gérer la succession de Roger Wybot, remercié le 15 décembre 1958. Après le court intérim d'un « chargé de mission » propre à rompre la fidélité du corps pour leur ancien chef{1242}, sept directeurs généraux se succédèrent selon la logique réglant les nominations de ces hauts fonctionnaires d'État que sont les préfets. La Ve République gaullienne (1958-1975) ne modifia donc pas les pratiques héritées depuis 1945, ni le principe d'incompétence, pour ses sept directeurs{1243}. Seul Giscard d'Estaing nomma un commissaire issu des rangs à la tête de la DST, Marcel Chalet, qui survécut même à l'alternance politique de 1981.

Cet intérêt pour le renseignement intérieur était une constante pour tous les hommes politiques qui accédaient aux plus hautes responsabilités de l'État. Il en allait ainsi pour tous les régimes qui se succédèrent en France depuis les origines de ces services, un siècle auparavant. Les Renseignements généraux

contribuaient par leur information « à l’action gouvernementale en faisant connaître leur opinion sur les mesures à prendre pour accélérer une évolution favorable ou freiner une évolution défavorable ». En avril 1947, ils avertirent ainsi le président du Conseil Paul Ramadier qu’il pouvait se séparer de ses ministres communistes. En décembre 1955, ils se surprirent par l’ampleur de leur prévision de la marée poujadiste – mouvement protestataire syndical de défense des commerçants et des artisans, face au danger du développement des grandes surfaces dans la France de l’après-guerre, et condamnant l’inefficacité du parlementarisme de la Quatrième République –, qu’ils refusèrent de croire et corrélèrent avec les données préfectorales qui sous-estimaient pourtant la menace. Cette politisation du renseignement, qui consistait à donner au décideur final l’information qu’il souhaitait, ne fut plus de mise à partir de la fin de l’hiver 1968 et ainsi les renseignements purent-ils annoncer la victoire du « non » au référendum sur la création de régions et à la rénovation du Sénat du 27 avril 1969.

Depuis leur origine, les Renseignements généraux pratiquaient l’entrisme dans les organisations qu’ils désiraient surveiller. La surveillance du parti communiste et de ses réseaux syndical, associatif et médiatique mobilisa une grande partie de son activité, aussi leur noyautage fut-il conséquent, quelques-uns de leurs informateurs devinrent même secrétaires départementaux. Avec le développement de la rébellion algérienne et les indépendances africaines, l’immigration du sud-méditerranéen devint une de leurs préoccupations majeures. Mais ils durent la mener de conserve avec leur surveillance traditionnelle des partis subversifs, d’extrême-gauche comme d’extrême-droite, et traditionnels, tout en pénétrant les milieux syndicaux, salariés aussi bien que patronaux. Le plus formidable succès de cette politique d’entrisme fut certainement de placer un jeune et brillant commissaire, transfuge en 1959 de la DST, à la surveillance du Grand Orient de France ; Michel Baroin s’adapta tant et si bien à sa double mission qu’il en devint même le grand maître de 1977 à 1979, bien après avoir quitté les Renseignements généraux en 1963 pour une carrière préfectorale. Une section économique et financière assurait la même « météorologie », mais pour les difficultés possibles dans ce domaine particulier et leurs répercussions vraisemblables sur la vie sociale, tandis qu’une autre suivait les activités des médias.

Mais le plus gros de l’effort de recherche d’information incombait à la sous-direction à l’information (SDI). Elle décidait des plans de recherche aussi bien qu’elle répondait à la demande ministérielle. Lorsqu’il s’agissait d’une prévision rapide, relative à une manifestation, à un attentat..., elle se trouvait mise en concurrence avec les médias. Ce phénomène alla en s’aggravant au fur et à

mesure que la France entrait dans la société de l'information. La SDI s'y adapta aisément, n'hésitant pas à adopter à partir de 1961 des cartes professionnelles de complaisances pour procéder à des sondages – le premier porta sur les réactions des Français sur la condamnation du commandant de l'OAS, Raoul Salan – ; pour ce faire, elle fonda même un institut maison, l'Office central des sondages et des statistiques, qui procéda à 671 enquêtes, de manière ponctuelle, en période électorale, jusqu'à sa suppression par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, en fin novembre 1997. Ces investigations à caractère scientifique de l'état de l'opinion publique acquirent ses lettres de noblesse en prévoyant la mise en ballottage du président Charles de Gaulle par François Mitterrand, en décembre 1959, puis la victoire de ce dernier en mai 1981, face au président sortant Valéry Giscard d'Estaing, et le retournement de l'opinion lors des municipales du printemps 1983. À chaque fois, le ministre de l'Intérieur modifia les données des Renseignements généraux pour les rendre plus acceptables au chef de l'État. Cependant, il ne faudrait pas se laisser illusionner par cette apparente phase avec l'opinion. Les Renseignements généraux furent surpris par les événements de mai 1968, puis par l'agitation des sidérurgistes lorrains en décembre 1978, ou encore par l'abstention record lors des cantonales de l'automne 1988, puis par les émeutes urbaines de l'automne 2005[1244]. Cette moindre réussite s'expliquait à la fois par le caractère « non organisé avec l'émergence dans le temps et l'espace » d'un événement médiatisé, mais restant socialement « sans leader et sans proposition de programme », d'autant plus qu'« aucune manipulation n'[avait] été décelée permettant d'accréditer la thèse d'un [mouvement] généralisé et organisé »[1245]. Tout autre fut le soulèvement breton de l'automne 2013. Évidemment la sous-direction à l'information générale (SDIG, nouveau nom de la SDI depuis cinq ans) de Rennes n'avait pas plus anticipé la fronde anti-taxe de la filière agroalimentaire, mais elle en connaissait les ressorts. En pointant la responsabilité de la mouvance identitaire, régionalisante, d'extrême-gauche autant que d'extrême-droite, le SDIG prévint que le mouvement de protestation pouvait s'étendre à d'autres régions françaises, comme l'Alsace, le Pays basque ou Nice. Des régions à l'identité très prononcée, où des groupes étaient déjà en train de coordonner leurs manifestations. Ces « signaux faibles » eurent évidemment une part à jouer dans la décision du gouvernement de rapporter sa mesure fiscale[1246].

Entre 1961 et 1973, les Renseignements généraux durent également faire face à une flambée « gauchiste », nourrie par les soubresauts des guerres coloniales, l'engagement américain au Vietnam et le délitement du parti communiste ; qualifiée de *Maladie infantile du communisme* par Lénine dès avril 1920[1247],

elle regroupait en fait des tendances aussi diverses que le mouvement anarchiste, le courant trotskiste, le maoïsme et le christianisme de gauche[1248]. De confidentielle, hormis quelques coups d'éclat à Paris, cette flambée devait prendre les services au dépourvu en mai 1968 sous la forme d'une guérilla urbaine. D'autant qu'elle connaissait de larges échos à l'étranger (Belgique, Italie, Espagne, Allemagne fédérale) ! Le 14 mai, Pompidou stigmatisa les agitateurs d'« individus déterminés, munis de moyens financiers importants, de matériels adaptés au combat de rue, dépendants à l'évidence d'une organisation internationale ». L'information était celle de la DST, qui y voyait la main de la Tricontinentale, une créature des services cubains, encouragés par le KGB ; le SDECE fut invité à renforcer son poste cubain, sous couverture du Bureau de développement et de production agricole.

Manquant d'information sur les milieux d'extrême gauche, les services se mirent à la recherche de liens entre ces mouvements et les services du Bloc soviétique, notamment le KGB, le StB et le Nhà Tình báo Trung ương. Cette filière fit long feu. Qu'importe, la Brigade opérationnelle centrale des Renseignements généraux disposait désormais de fiches alimentées par les rapports de leurs indicateurs, les écoutes téléphoniques et les micros installés dans les locaux des organisations gauchistes. Elles alimentèrent l'argumentaire politique conduisant au vote de la loi du 9 juin 1970, tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance, dite « loi anticasseurs ». En retour, les Renseignements généraux virent leurs effectifs passer de 2 400 personnels en 1965 à 3 500 six ans plus tard, soit une augmentation de 21 %.

La menace gauchiste n'était pas l'unique raison de l'intérêt des politiques pour le renseignement intérieur, incitant les services à entrer en concurrence. Giscard d'Estaing était fasciné par ce « réseau d'information non structurée qui permet[tait] au président de la République d'être, sans doute, la personne la mieux renseignée du pays »[1249]. La communauté du renseignement formait un petit groupe partagé entre Paris et la province, avec lequel la classe politique, largement issue de la Résistance, entretenait des relations. En mai 1968, les directeurs des Renseignements généraux et de la DSM, Henri Boucoiran et le général Thozet, ainsi que le syndicaliste communiste Georges Séguy partageaient le même compagnonnage de déportation à Mauthausen. Ce qui leur permit de s'entendre en défaveur des mouvements gauchistes[1250]. Il fallait savoir finir une révolution !

De même, il fallait tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle flambée de violence insurrectionnelle. Dans la foulée du *Livre blanc de la Défense nationale* de 1972 qui estimait que « les formes d'agression concevables [s'étaient] largement diversifiées et [allaient] (...) du conflit nucléaire à la guerre

économique, en passant par l'intimidation et la subversion », des groupements régionaux anti-subversion furent installés dans les préfectures. Il s'agissait ni plus, ni moins d'une régionalisation du comité de liaison mis en œuvre au ministère de l'Intérieur en mai 1968{1251}. Les mêmes services (RG, DST, DSM) étaient appelés à surveiller, au niveau local, les mouvances antinucléaires – la France entamait à cette époque une accélération spectaculaire de son programme électronucléaire (IVe Plan, 1971-1975){1252}, tandis que l'Union soviétique manipulait les mouvements pacifistes occidentaux pour qu'ils demandent un désarmement nucléaire unilatéral (1977-1983){1253} – et antimilitaristes{1254}. S'ajoutaient encore les soubresauts de 1968, dans l'éducation nationale (1974, 1975-1976){1255} et dans les hôpitaux{1256}. Naturellement, ces groupements régionaux furent démantelés, progressivement toutefois, lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, en mai 1981.

À l'autre bout du spectre, les hommes de la base parisienne « Bison » du SDECE, dont la mission était la liaison avec les « honorables correspondants » africains de passage à Paris, pouvaient être instrumentalisés par des compagnonnages similaires, avec Louis Vallon et René Capitant, pour déstabiliser Georges Pompidou le 1er octobre 1968{1257}. Comme l'opération destinée à ruiner en 1919 la carrière de Joseph Caillaux dont elle s'inspirait, cette dérive du renseignement se nourrit pareillement de l'emballement médiatique. D'autant qu'elle arrivait dans un climat favorable au scandale. Depuis les épurations de l'après-guerre et l'affaire Passy (1946), les services n'avaient pas cessé de faire la Une des médias : les faux complots (1947-1949), les fuites (1949-1954), la torture coloniale (1954-1962), l'OAS (1961-1968), les Saphirs (1968-1972), les affaires Ben Barka (1965-1966), Markovic (1968-1969), Rousseau (1969-1971), Beaumont (1971), les micros du *Canard enchaîné* (1973)...

À chaque fois, des mesures individuelles étaient prises en interne pour éliminer les hommes et les femmes qui avaient (ou étaient supposées avoir) manqué d'intégrité. De nombreuses carrières se brisèrent sur de simples suppositions, à commencer par celle de Roger Wybot, qui dut quitter la DST alors que montaient dans l'espace public des accusations de torture perpétrée sous son autorité{1258}. Si ce départ ne désorganisa pas les opérations, ni les structures de ce service, guerre d'Algérie oblige, il n'en alla pas de même au SDECE. L'espionnite engendrée par les révélations de Golitsyn s'était transformée en chasse aux sorcières à mesure que les scandales étaient révélés. Une simple suspicion envers un officier imposait qu'il quittât le service. Quatre purges successives intervinrent entre 1963 et 1976, certaines évictions donnant

lieu à des contestations devant le tribunal administratif et le Conseil d'État.

L'image des services n'était pas reluisante pour une opinion publique largement influencée par les puissants relais dont Moscou disposait dans le pays, actifs particulièrement dans le champ culturel et médiatique. Le KGB entretenait des agents d'influence dans les principaux médias français, de gauche comme de droite. Les plus connus étaient *La Tribune des Nations* (École, 1946-1970) d'André Ullmann (Yuri, puis Durant), « agent secret déguisé en agent secret »[1259], le Centre d'information scientifique, économique et politique (1961-1979) et *Synthèsis* (Cactus, 1976-1979) de Pierre-Charles Pathé (Pecherin, puis Mason) ; seul ce dernier fut identifié et arrêté par la DST... le 5 juillet 1979 et condamné le 23 mai suivant à cinq ans de réclusion criminelle. Au milieu des années 1970, 6 des 11 meilleurs agents du KGB à Paris étaient des journalistes, certains étant même des familiers du président Georges Pompidou et de son Premier ministre Pierre Messmer. *Le Monde* abritait également deux journalistes et de nombreux contributeurs stipendiés par Moscou. Entre 1956 et 1980, ils étaient huit à l'Agence France-Presse. En 1961, ces agents écrivirent 230 articles et 11 livres favorables aux objectifs de politique étrangère soviétique ; ils étaient encore à l'origine de 188 autres en 1979[1260].

L'objectif de la partie adverse de la Guerre froide était d'endommager les relations franco-américaines, notamment en éloignant la France de l'OTAN, et de favoriser un rapprochement franco-soviétique. Naturellement, bien malin qui dira si le KGB exerça une influence sur le retrait du commandement intégré de l'Alliance atlantique, en mars 1966, et sur la décision du président Gaulle de se rendre à Moscou en juin 1967. La portée de ces opérations d'information était difficilement mesurable sur des individus, d'autant que le message s'adressait à des masses indistinctes. Ainsi, la manipulation tchécoslovaque autour de l'affaire Ben Barka visait notamment à « compromettre autant que possible la police et le gouvernement français, voire Charles de Gaulle en personne »[1261]. Pourtant, la « manière totalement tendancieuse » dont fut informée la presse française le dut aux « avocats de la partie civile, qui constitu[aient] en fait le comité politique du principal candidat de l'opposition à la présidence, M. Mitterrand »[1262]. En octobre 1972, sur ordre personnel du ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, la DST sonorisa les appartements en réfection du premier secrétaire socialiste, avant de réaliser la même chose dans les nouveaux locaux de l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné*. Sans se douter que les Renseignements généraux les écoutaient, le 3 décembre 1973, quatre officiers de police furent surpris en plein travail par un journaliste[1263]. En janvier, ils furent convoqués chez le juge d'instruction, tandis que le 27 février, le ministre démissionnait et le 1er avril, le directeur de la DST était remplacé...

Les services tentèrent de contrebalancer ces manipulations, en essayant d'influencer à leur tour les médias. Dès 1963, une opération d'influence fut montée par la DST afin de présenter au grand public la réalité d'une nébuleuse du renseignement de la Seconde Guerre mondiale, réunissant antifascistes sincères et fonctionnaires des services soviétiques. Appelée par la Gestapo *Rote Kapelle* (Orchestre rouge), elle avait opéré entre 1941 et 1943 entre le Nord de la France et la Belgique. Éditeur chez Fayard, l'ancien coordinateur du renseignement au cabinet du Premier ministre Michel Debré (1959-1962), Constantin Melnik, avait pu compulser une documentation inédite dans les archives de la DST. Entre de bonnes mains, elle pouvait faire un document historique – au sens éditorial du terme – et servir la cause de l'anticommunisme. Tout auréolé de sa gloire pour *Le Secret du jour J*, l'ancien avocat devenu journaliste de l'hebdomadaire gaulliste *Nouveau Candide*, Jacques Peyroles (Gilles Perrault) fut choisi. Seulement, l'opération tourna court lorsque l'auteur rendit un manuscrit à la gloire de la résistance communiste. La colère de la DST et de Melnik fut à la hauteur du succès du livre, qui lança la carrière de Perrault et marqua son passage à gauche{1264}, comme le montrèrent ses prises de position au cours de deux affaires d'espionnage, l'une impliquant l'agent du *Hauptverwaltung Aufklärung est-allemand* (Direction principale du renseignement, HVA) Hans Voelkner (1969-1970){1265}, l'autre un adjudant-chef du SDECE, Eugène Rousseau, dont la fille était tombée entre les mains de l'*Uprava državne bezbednosti* yougoslave (Département de la sécurité d'État, UDBA){1266}.

Ainsi échaudée, la DST préféra désormais s'en remettre à des auteurs plus sûrs, comme les journalistes Pierre de Villemarest, ancien du SDECE (1945-1950) et gendre du docteur Martin{1267}, et Thierry Wolton{1268}. Lors de l'affaire Jacques Beaumont, ancien directeur de la recherche, commencée comme une affaire de trafic de drogue, en avril 1971, le SDECE se montra plus audacieux. Marenches envoya un de ses prédécesseurs, le général Grossin, s'exprimer à l'émission politique de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF), « L'actualité en question », le 25 novembre 1971. Le message que cet ancien patron délivra fut lapidaire :

« La sottise est contagieuse, se faire une image du SDECE au travers de quelques trafiquants besogneux ou d'affabulateurs est puéril. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte pour dire que le SDECE est un service qui a ses faiblesses mais aussi ses grandeurs{1269}. »

Quarante-deux ans plus tard, la DGSE se souvint de cette prise de position de l'ancien directeur général. En butte à des critiques politiques et médiatiques sur sa prétendue cécité à propos de la surprise provoquée par l'écroulement de

l'équilibre maghrébin (2011), elle autorisa un de ses anciens cadres supérieurs, Alain Chouet, à publier, *in extenso* (1) ou en extrait (4), des notes qu'il avait écrites, débarrassées de ses « éléments de renseignement », à savoir sa « présentation formelle [...] soumise à classification ». Si cet auteur se contenta d'avouer qu'il s'en remettait pour cela à sa seule « mémoire sans craindre de se tromper », un ancien ambassadeur en Tunisie (2002-2005), Yves Aubin de La Messuzière publia deux « correspondances diplomatiques » avec l'accord du ministère des Affaires étrangères, dans un ouvrage publié à la demande d'un éditeur tunisien{1270}.

Les services de la politique étrangère de la France

Pour autant, l'action des services de renseignement ne se limitait pas à la seule lutte contre l'espionnage. Elle était avant tout au service des différentes politiques (étrangères, militaires, économiques...) de la France. Pour cela, elle imposait aux services de mener une véritable politique étrangère parallèle, mais non contradictoire, accompagnant celle de l'État. Les relations avec les services alliés étaient une nécessité dans le contexte de Guerre froide et n'étaient que le volet extérieur des rapports communautaires qui existaient à l'intérieur. On peut parler d'un fonctionnement communautaire des services, d'abord entre nationaux, puis entre alliés, enfin entre agences. Si la Guerre froide ne dégénéra pas en un troisième conflit mondial, c'est bien parce que les services eurent un rôle « pacificateur ». Rapporté au rôle de la France, puissance moyenne, malgré la dialectique gaullienne, depuis 1945, le SDECE et la DST devinrent les ambassadeurs d'une politique étrangère largement ancrée dans le camp occidental. Parfois aiguillons de la diplomatie officielle, ils répondirent souvent aux sollicitations des gouvernants qu'ils servaient et qui les comprenaient si mal. La mise en place de « secrets du roi » et de *missi dominici* n'incomba pas aux services, mais était une pratique héritée de la Résistance et érigée en mode de gouvernement par les décideurs politiques. Mais elle s'adaptait mal aux réalités de la politique étrangère des services, surtout quand elle discréditait leur action, comme en Afrique. Elle était même problématique lorsque la menace terroriste s'abattit sur la France à la fin des années 1960.

En France, la somme des services de renseignement au sens strict, c'est-à-dire SDECE, DST, RG et DSM, auxquels se joignait le CER/CERM, formait une communauté. Elle était liée par le secret opérationnel, véritable discipline de travail et culture, qui se différenciait du secret d'État par son intangibilité{1271}. Le « besoin d'en connaître » était le seul sésame permettant de s'en affranchir au

sein de la communauté. Le produit de son activité était le renseignement, destiné à ses seuls clients, les plus hautes autorités politiques, militaires et économiques de l'État. Mais cette communauté s'insérait aussi dans deux autres, l'une liée au contexte de Guerre froide (occidentale), l'autre mondiale, avec lesquelles certains de ses membres étaient en interaction. Historiquement, deux services avaient noué des relations avec certains de leurs homologues étrangers, le renseignement extérieur et le contre-espionnage. Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale avaient fait que seul le SDECE était autorisé à nouer des liaisons avec les services étrangers. La défaite de 1940 et la Guerre froide avaient mis un terme à ses relations d'avant-guerre avec les services d'Europe centrale et orientale. Mais ce contexte avait renforcé ses liens avec les communautés britanniques et, après le *National Security Act* du 26 juillet 1947, américaines.

Préalable à l'envoi d'un officier de liaison à Washington (1951), un accord bilatéral fut signé le 30 juin 1948 en matière cryptographique[1272]. Contrairement au plan Marshall, dont l'Assemblée débattait à la même époque, il s'agissait d'un soutien des structures d'interception françaises aux États-Unis, ce qui faisait de la France une « tierce partie » en regard de l'accord bilatéral sur le renseignement d'interception du 5 mars 1946 entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et les États du Commonwealth (BRUSA) et avant que l'Alliance atlantique fût également considérée comme telle[1273]. À l'origine de cette liaison se trouva le colonel Gustave Bertrand, l'homme qui avait doté avant la guerre la France de l'*Enigma* allemande ; il poursuivait sa collaboration d'avant-guerre avec Dunderdale, que le SIS avait chargé de négocier l'accord BRUSA avec les Américains[1274], et disposait d'un contact à la direction de la CIA, le jeune et brillant Angleton. Directeur adjoint du SDECE (1948-1950), Bertrand fut un de ces « bricoleurs conviviaux des services européens »[1275]. Il fut encore l'instigateur d'une autre liaison majeure avec le général Reinhard Gehlen[1276], par l'entremise des services suisses. Même si elle ne fut pas à la hauteur de la légende[1277], elle fut très utile lorsque BRUSA rompit ses relations avec le SDECE. En juin 1964, le *Government Communications Headquarters* (GCHQ) britannique découvrit que son homologue français, le GIC, avait placé sur écoute le système ultramoderne de communication installé par la *National Security Agency* (NSA) entre Washington, Paris et Londres[1278]. Cette rupture poussa le SDECE à développer son propre réseau d'interception électromagnétique à partir des ressources de son Service technique de recherche et avec l'aide du BND[1279].

La sortie de la France de BRUSA, préalablement à celui des structures militaires intégrées (politiques) de l'Alliance atlantique (1966-1995), ne rompit

pas les liens de sa communauté du renseignement avec les services anglo-saxons. Le SDECE se trouvait disqualifié par les révélations de Golitsyn et la trahison de Vosjoli et ce climat perdura jusqu'à l'arrivée d'Alexandre de Marenches à la direction générale (1970). Il en allait des relations entre services à l'étranger comme en France, se nouant et se dénouant « naturellement, au gré des facilités linguistiques des uns et des autres, des compatibilités d'humeur, des hasards aussi »[1280].

Mais le CERM continua à profiter du renseignement OTAN sur l'Europe de l'Est. Et la DST profita de l'occasion pour intervenir à l'étranger, comme le montrait la création, à cette époque, d'un nouveau service, appelé « bureau des liaisons ». Initiée à nouveau par Angleton, une liaison commença avec cet autre « bricoleur » que fut le sous-directeur Chalet. Encore une fois, elle se doubla d'une relation, tout aussi personnelle, avec Peter Wright, *Assistant Director* du MI-5. Chargé du contre-espionnage, celui-ci permit en 1965 à la DST d'accéder au secret des décryptages Venona, ces messages soviétiques interceptés par les Américains (1942-1945) en cours de décryptage. Ce cadeau était un hommage allié à l'homme qui avait brillamment mené l'affaire Georges Pâques[1281]. Cette collaboration initiale facilita les rapports ultérieurs de la CIA avec le contre-espionnage français, notamment lorsqu'elle apporta son soutien technique dans le traitement de l'Affaire Farewell, alors que le SDECE/DGSE était tenue à l'écart pour les mêmes préventions de l'époque d'Angleton[1282].

La DST profitait aussi des relations nouées avec ses équivalents étrangers : MI-5, *Bundesamtes für Verfassungsschutz* (Allemagne fédérale), Sûreté de l'État (Belgique), *Bundespolizei* (Suisse), *Binnenlandse Veiligheidsdienst* (Pays-Bas), *Segunda Bis* (Espagne). Ces liaisons restèrent informelles jusqu'à ce que le décret du 22 décembre 1982 autorisât la DST à « assurer les liaisons nécessaires avec les autres services ou organismes concernés, nationaux ou étrangers »[1283]. À partir de cette date, la DST pouvait ouvrir des antennes au sein des ambassades, à l'instar du service de renseignement extérieur.

S'il fallait compter sur les hasards pour nouer des relations interservices, qui restaient toujours asymétriques, il ne fallait pas minimiser la part des compatibilités d'humeur. Les origines de la relation avec les services israéliens le démontraient clairement. Les RG et la DST l'établirent à l'occasion des opérations de l'*Aliya Beth* (émigration clandestine) de l'été 1947. Des agents des deux services ouvrirent les filières d'évasion d'Allemagne et d'Autriche vers l'Amérique du Sud, les détournant pour le besoin vers la Palestine[1284], tandis que Roger Wybot permit à un émetteur clandestin du *Mossad Le'aliyah Bet* (Institut pour l'émigration B), armé par la *Haganah* (force paramilitaire juive de Palestine), de continuer à émettre en échange d'une copie des messages,

adressée aux RG[1285]. Qu'ils aient agi par idéal ou par amitié, tous voyaient dans leur action une poursuite de leur activité au sein de la Résistance ; Wybot n'oubliait pas le rôle joué dans sa nomination à la tête de la DST par André Blumel, membre du cabinet du ministre de l'Intérieur en 1944-1946 et militant sioniste connu[1286]. De cette préhistoire (1947-1948) datait la liaison qui s'établit informellement par la volonté des ministres de l'Intérieur successifs Édouard Depreux (1946-1947) et Jules Moch (1947-1950). Et tout naturellement, la DST fit-elle part au *Mossad* des révélations de Mróz qui permirent de confondre Lucjan Levi, agent de pénétration polonais du MSW au sein du *Shin Bet*, le service israélien de renseignement intérieur.

Une seconde liaison se développa à partir d'août 1953[1287]. Elle était liée à la recherche de marchés pour l'industrie militaire française. Cette fonction relevait de l'EMGDN/SGDN, avec comme représentants les attachés de défense. Inévitablement, destinataire de leurs rapports, le Centre d'exploitation du renseignement (CER) fut mis en relation avec la section de renseignement de l'armée israélienne (*Agaf HaModi'in*, Aman), à laquelle appartenait le chef de la mission d'achat israélienne, Yosef Nahmias. Lorsque le Quai d'Orsay s'opposa à toute vente de matériel français en faveur d'Israël, pour préserver les marchés syrien et égyptien, en juin 1955, le président du Conseil Edgar Faure ordonna la fin des ventes à la Syrie et à l'Égypte et encouragea à répondre aux attentes israéliennes[1288].

Dorénavant, seul habilité à opérer des opérations clandestines et dépendant du chef du gouvernement, le SDECE fut désigné pour mener les relations avec l'Aman. Le 6 mai 1956, son directeur général, Pierre Boursicot, rencontra l'officier de liaison israélien, Yehoshafat Harkaby ; peu habitué à ce genre de rencontre, malgré six ans à la tête du renseignement extérieur, l'ancien directeur général de la Sûreté nationale (1946-1949) croyait avoir affaire à un représentant du service de contre-espionnage intérieur ! Dix-neuf ans plus tôt, l'expérimenté Rivet avait fait la même erreur avec l'officier de liaison britannique, le colonel Stewart Menzies[1289]... Cette première réunion avec le chef de l'Aman ayant permis de dissiper les malentendus, les deux hommes se retrouvèrent du 22 au 24 juin 1956 lors d'une réunion décisive autant pour l'achat de matériels militaires que pour l'échange et l'évaluation d'informations, et l'échange de technologies[1290]. Le *Mossad*, seul habilité à mener de telles liaisons, en fut courroucé. D'origine politique, cette nouvelle liaison fut étrennée lors des opérations indirectes contre l'Égypte pendant la guerre d'Algérie (reconnaissance aérienne pendant l'opération française Mousquetaire à l'automne 1956) ; elle achoppa tout aussi politiquement avec la guerre des Six Jours entre 1967 et 1969, lorsque Gaulle imposa un embargo sur les armes.

Encore que le comportement des RG, et même du SDECE, dans le départ des vedettes de Cherbourg, à Noël 1969, pût laisser croire à l'inverse. Sinon, comment interpréter l'intérêt soudain du renseignement extérieur pour une indiscrétion du *Daily Telegraph*, qui évoquait le 17 décembre 1969 le prochain départ des navires pour Israël ? D'autant que, trois jours plus tard, les RG de Cherbourg, chargés de la vérification, confirmèrent la « vente fictive à un pays de l'Europe du Nord » préalable à l'arrivée des vedettes en Méditerranée. Avant d'annoncer leur départ, « le 25 décembre 1969, sous pavillon norvégien ». Les rapports suivant, jusqu'à la mi-janvier 1970 ne s'attardèrent véritablement, quant à eux, que sur la présence des différents médias[1291].

Ce cas israélien restait atypique. En général, comme dans le cas de la CIA, le SDECE faisait profiter, en matière de contre-espionnage, la DST de ses liaisons interservices. Cette dernière n'y avait aucune autre raison, la coopération policière internationale y pourvoyant au travers de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol, 1956). L'intérêt pour le SDECE était double. À court terme, on le voit bien avec les services israéliens dans le cadre de l'Égypte, il s'agissait, faute de pénétrations, d'agir en périphérie des objectifs français. Cette façon de sous-traiter des activités de surveillance, du Bloc soviétique, du Proche-Orient comme de l'Afrique, correspondait bien à la logique de fermeture des postes des années 1959-1973 ; après 1968, il n'y eut plus de poste SDECE à Moscou jusqu'en 1982 ! D'ailleurs, avant son départ, en janvier 1962, le général Grossin avait demandé d'élargir la base des liaisons du SDECE au lieutenant-colonel Mercier, l'homme de la Main Rouge à l'origine du suicide du procureur général Dubois ; outre le Mossad, elle se limitait en 1957 aux seuls CIA, MI-6, BND, SIFAR et Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) belge. Dans la quinzaine d'années qui suivit, Mercier ajouta les services danois[1292], turcs[1293] et grecs[1294], mais aussi iraniens[1295]. Il profitait de la dynamique gaulliste qui postulait un « renouveau du Prestige de la France »[1296] et de l'entregent de Marenches auprès de certains dirigeants étrangers, notamment à la CIA. Toutefois, la logique de Guerre froide était évidente, ces services encadrant le Bloc soviétique sur ses flancs européen, méditerranéen et asiatique.

Ces liaisons démontraient également leur origine militaire. En effet, chacune était doublée d'une liaison avec le CER, dont il était difficile de dire si elle était exploratrice ou consécutive. Une réunion pilotée par la division Renseignement du SGDN eut ainsi lieu fin octobre 1958 à Téhéran et en février 1962 à Athènes[1297]. La liste des destinataires de la note d'information du CER du 26 août 1959, relative aux échanges franco-espagnols permettait peut-être d'en déduire une logique[1298]. Dans l'ordre d'apparition, le SDECE s'intercalait entre

le ministère de l'Intérieur et le Quai d'Orsay. Un fonctionnement communautaire apparaissait alors. En outre, la DST était liée au *Servicios de Información del Ejército de Tierra, la Armada y el Ejército del Aire* (Segunda Bis) depuis 1950 pour des opérations dans le pays basque ; cinq ans auparavant, la DGER avait reçu de Gaulle l'autorisation de mener des activités de déstabilisation contre le régime franquiste{1299} ! Quant au Quai d'Orsay, s'il regardait le renseignement de haut, il n'en restait pas moins l'organisme de représentation à l'étranger ; l'ambassadeur de France à Téhéran, Henri Roux, fit donc une communication lors de la réunion de 1958. Pour établir ces liaisons, le SDECE privilégiait aussi l'Alliance atlantique, où il était représenté par le colonel Antoine Bonnemaison (1957-1963), sous la couverture d'un expert de la guerre et de l'action psychologique{1300}. Les organisations internationales s'étant développées après la Seconde Guerre mondiale, les services avaient appris, au début des années 1960, à se servir des ressources qu'elles offraient. Ainsi, en termes de renseignement économique, le SDECE se rapprocha du *Coordinating Committee for East West Trade Policy* (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest, Cocom), au début des années 1970.

Le pré carré colonial

Cette politique étrangère des services différait de celle qu'ils avaient pu mener dans l'entre-deux-guerres par sa nature. Dans la période 1962-1981, il s'agissait bien évidemment d'intégrer les conditions inhérentes à la Guerre froide. Seule la relation avec le SIS s'inscrivait dans un temps plus long. Mais il fallait aussi compenser la perte de l'Empire colonial, dans laquelle les services, pourtant alliés en Europe avec le SDECE, avaient joué un rôle. Le climat d'insécurité que connurent les agents de la CIA à Saigon au premier semestre 1955, par l'explosion intempestive de leurs véhicules ou de leurs bureaux, sans jamais faire de victimes, en était l'indice ; le commandant Albert-Charles Meyer, chef de l'antenne aéroportée de renseignement opérationnel auprès du Général commandant en chef en Indochine, leur faisait ainsi payer leur attitude favorable au Việt Minh{1301}. Plus sérieusement, jusqu'en 1964, fonctionna un CRA, recueillant du renseignement ouvert, alors que le poste du SDECE avait compétence sur la recherche secrète{1302} ; son chef se livrait aussi à une bourse aux échanges de renseignement (Totem) sur la Chine avec la CIA. Après le départ définitif des services français d'Indochine, et la translation du poste SDECE au Japon, elle se poursuivit, ouverte au SIS, à Taiwan, puis Hong-Kong. Avant 1945, cette bourse se trouvait à Amsterdam... Elle rendait logique les

demandes de liaison de services asiatiques, comme le *Naikaku Joho Chosashitsu* (Bureau de renseignement et de recherche du Cabinet, Naicho) japonais, dès le fin des années 1960, puis le *Directorate for Inter-Services Intelligence* pakistanais, en novembre 1980. Le SDECE resta lié à la destinée de l'ex-Indochine, protégeant le souverain du Cambodge, Norodom Sihanouk, des coups d'État (1959, 1970) et lui fournissant une assistance militaire pour reconquérir son pays (1984, 1986)[1303].

Ce changement de la géopolitique mondiale se retrouvait en Afrique. En Afrique du Nord, de nouveaux venus menaçaient le pré carré français. Profitant de la guerre d'Algérie, le Mossad s'était implanté au Maroc, réduisant les efforts français de continuité en matière de renseignement à la portion congrue[1304]. Le BND avait agi similairement en Tunisie, n'hésitant pas à dénoncer à la Sûreté nationale de Tunis, le 10 février 1959, le réseau « Magenta », chargé depuis 1947 des écoutes en direction de la Libye et de l'Égypte, mais aussi du FLN, du pouvoir tunisien et des ambassades étrangères ; il est vrai que le directeur du contre-espionnage de la Sûreté nationale, Ali M'Rad, était un agent (ALT3) de Richard Christmann, chef de poste allemand depuis trois ans[1305]. Toute possibilité de transition était impossible pour les services français dans cet espace maghrébin.

L'Afrique subsaharienne offrait un profil différent. Cet ensemble de territoires s'était émancipé, Cameroun exclu, relativement pacifiquement. Cas unique pour les services français, ils avaient pu anticiper l'évolution à venir, aussi bien la Communauté française d'Afrique, remplaçant le système colonial, que le retrait britannique. La décision interministérielle du 25 novembre 1954 avait été décisive en plaçant trois des six CRA dans la zone stratégique de l'Afrique centrale, depuis Djibouti, au débouché méridional de la mer Rouge, jusqu'à Dakar et Brazzaville. L'évolution des possessions anglaises et portugaises était ainsi bien surveillée, grâce aux liaisons établies avec les attachés militaires et des consuls de ces régions[1306]. Jusqu'en 1964, les CRA relevaient de la Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer[1307], puis passèrent, pour la recherche du renseignement, sous la coupe des trois « zones d'outre-mer », créées sur le continent après l'échec de l'organisation communautaire des États africains (1960-1961), et pour l'orientation, sous celle de l'EMGDN[1308]. La disparition des « zones d'outre-mer » au printemps 1965 donna la pleine responsabilité des CRA au CER.

Parallèlement, au 1er août 1959, à la formation du commandement en chef de l'Afrique centrale, l'EMGDN avait intégré au CER les 14 Bureaux d'études territoriaux, tandis que le SDECE intégrait dans ses effectifs les hommes des 14 Services militaires de renseignement (SMR)[1309]. Si ces derniers n'étaient pas

« des *services* de renseignement », comme l'avait annoté et souligné le général chef d'état-major général Paul Ély sur un courrier de Grossin du 14 mars, ils le devinrent lorsqu'ils furent transformés en Postes de liaison et de renseignement (PLR)[{1310}]. Avec un effectif total de 107 officiers et sous-officiers, les PLR occupaient un tiers des personnels affectés à l'étranger et représentaient 58 % des postes d'Afrique subsaharienne. Dès janvier 1961, le SDECE faisait connaître des « difficultés (...) au point de vue du budget et du personnel technique »[{1311}]. La même observation prudente de l'état de la correspondance des attachés des forces armées entre 1945 et 1972[{1312}] permet de déduire une fermeture de 8 PLR entre 1966 et 1970 (dont Brazzaville en 1964, Bangui en 1965, Fort-Lamy en 1967 et Niamey en 1968), auxquels s'ajoutaient 8 autres postes africains : les PLR continuaient de représenter 67 % des stations du SDECE sur le continent en 1972, mais la formule avait vécu. Dans le même temps, les personnels affectés à l'étranger se réduisaient de 43 %.

Travaillant en liaison avec les CRA de leurs ressorts, les PLR ne dépendaient que de la Centrale parisienne, au même titre que les autres postes du SDECE répartis dans le monde[{1313}]. Comme leur nom l'indiquait, leur mission était double. La première devait apporter au service une partie de sa mauvaise réputation qui devait s'ajouter aux sulfureuses affaires des Saphirs et Ben Barka ; comme celles-ci, elle était pour beaucoup surévaluée. En fait, les liaisons avec les nouveaux services des quatorze pays africains se limitaient uniquement à une activité de formation, à Paris, et une aide technique sur le terrain. Cette mission était d'autant plus aisée que nombre des stagiaires qui suivirent les cours du centre école de la caserne Mortier, trois à dix par an à compter de 1961, étaient d'anciens élèves des écoles françaises d'officiers et de sous-officiers. Nombre était aussi acquis aux préceptes de la guerre révolutionnaire qui, avant de faire florès en Algérie et en Amérique du Sud, avait été importée d'Indochine en Afrique subsaharienne par l'entremise des SMR. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la transition fût douloureuse au Cameroun (1955-1960), ni que la torture fût une méthode d'interrogatoire pour les polices de tout le continent africain. Mais, encore une fois, le SDECE n'était pas responsable de cette école française[{1314}]. D'une manière générale, ainsi qu'il en fut décidé en septembre 1959, les organismes français cessèrent de se préoccuper de renseignement interne aux nouveaux États[{1315}].

Le SDECE avait fait remarquer aux armées, gendarmerie comprise, que ses conditions de travail étaient différentes des SMR lorsqu'il s'agît d'intégrer leur personnel pour armer les PLR[{1316}]. La seconde activité de ces dernières n'était pas d'influer sur la vie des États mais, comme pour n'importe quel poste à travers le monde, de signaler les influences en cours, notamment extérieures.

Aussi, le ballet des coups d'États qui se joua en Afrique (26 entre 1960 et 1989, 13 entre 1990 et 2010) n'entrait pas dans ses compétences. Tout juste les officiers des PLR envoyaient-ils à Paris les détails sur les préparatifs des complots, quand ils parvenaient à être au courant et sans jamais y prendre part, sauf si les intérêts français étaient menacés, par exemple au Togo (assassinat de Sylvanus Olympio, président du Togo, 13 janvier 1963) et en Centrafrique (*Barracuda*, 20 septembre 1979). De la même façon constataient-ils l'apparition de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et de la Chine dans la région.

Le service action (SA) était aussi amené à monter des opérations de déstabilisation, soutenant les oppositions en Guinée (1960-1967, 1970-1973) et en Libye (1975-1979), soutenant la sécession biafraise (1967-1969), livrant des armes aux rebelles angolais (1975). Dans le premier cas, l'asphyxie du Franc guinéen (opération Persil, 1960-1967) visait à punir ce jeune État africain du « non » opposé par son chef d'État, Ahmed Sekou Touré, à la Communauté française voulue par le général de Gaulle, et son conseiller pour l'Afrique, Jacques Foccart ; la tentative de monter un maquis, directement comme au camp du Fouta-Djalon (1960), ou indirectement en employant les ressources de la *Polícia Internacional e de Defesa do Estado* (Police Internationale et de défense de l'État, PIDE) et de la *Direcção Geral de Segurança* (Direction Générale de Sécurité), intervenant de Guinée-Bissau (opérations *Mar Verde*, 1970, et *Safira*, 1973), dans la plus pure tradition du BCRA, cette tentative entendait empêcher le rapprochement de Touré avec l'Union soviétique : chacune connut l'échec, pour des raisons internes et externes (révolution des Œillets au Portugal, 1974) [1317]. Dans le second cas, les ambitions au Niger et au Tchad du colonel Mu'ammar al-Kadhafi, qui avait accédé au pouvoir en 1969, le mettaient en confrontation trop pressante avec les intérêts français au Sud du Sahara ; elles furent contrées par de vaines tentatives d'assassinat et d'insurrection en Libye même et par une implication de plus en plus militaire au Tchad. Sans désespérer de se débarrasser de lui, le SDECE/DGSE affronta ensuite Kadhafi comme aspirant conspirationniste en Tunisie (1980), puis comme soutien du terrorisme international (1981-2007), étape au cours de laquelle le bouillant colonel s'attira la vindicte des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Puis le service fourbit ses moyens aux avant-postes de l'opération Harmattan (mars-octobre 2011), menée par la France dans le cadre de l'intervention mutualisée de l'OTAN *Unified Protector*. On transporta des personnalités libyennes hors du pays, livra des armes aux rebelles, notamment en les parachutant dans le djebel Nefoussa, et déjoua plusieurs projets d'assassinat de membres du Conseil national de transition libyen. Les enseignements tirés de ces opérations amenèrent au printemps 2013 la DGSE et ses homologues du renseignement intérieur et

militaire à confronter leur cartographie des groupes de rebelles syriens. Leurs sources étant forcément différentes, chacun disposait d'une vision différente de la guerre civile syrienne qui se poursuivait dans le désintérêt international général depuis le 15 mars 2011. Comme le président François Hollande entendait à son tour armer les insurgés contre Bachar al-Assad – depuis l'été 2012, des cadres du SA se trouvaient en Turquie, à Chamagh, où ils contribuaient, avec leurs homologues américains, britanniques et turcs, à la formation des groupes armés syriens –, il importait que les armes ne servissent pas à prolonger le conflit inter-syrien une fois l'adversaire commun tombé{1318}.

Les engagements du service au Biafra et en Angola répondaient à une logique moins franco-française. Les visées étaient plus géopolitiques. Dans le premier cas, il s'agissait de miner les positions de la Grande-Bretagne, en portant l'influence au cœur du Nigéria à travers cette porte que représentait le Biafra ; l'argument pétrolifère n'émanait pas des bureaux du SDECE. Coordonnés par le PLR d'Abidjan, le SA se borna à conseiller le leader de la rébellion, le lieutenant-colonel Odumegwu Ojukwu{1319}. À Paris, les relais du service dans les médias propageaient la notion de « génocide » pour qualifier la situation dans cette zone ; l'ORTF, sous contrôle gouvernemental, et l'hebdomadaire *Paris-Match* diffusèrent les images et *Le Monde* mit en mots l'opération d'information du SDECE, puisque l'objectif final recherché était un engagement direct de la France. Toutefois, le général de Gaulle ne suivit pas, la mobilisation médiatique n'ayant pu susciter de mouvement de l'opinion publique{1320}. Tout autre fut l'engagement du SDECE aux côtés de l'*União Nacional para a Independência Total de Angola* (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, UNITA) de Jonas Malheiro Savimbi. Alexandre de Marenches chargea le SA d'une opération de soutien et d'assistance aux maquis angolais (armements, encadrement, conseil politique...). Cette fois, il ne s'agissait pas d'entraver l'influence d'une ancienne puissance coloniale, mais d'assumer la part revenant au SDECE dans la Guerre froide, qui en était à une nouvelle étape de raidissement (1975-1985). Mais l'opération ne reçut pas le soutien du président Giscard d'Estaing, qui ne croyait pas en l'utilité de se brouiller avec l'Union soviétique dans une affaire lointaine des intérêts de la France. L'aide clandestine française à l'UNITA s'essouffla rapidement sur injonction présidentielle ; elle fut reprise à profit par la CIA{1321}.

Plus largement, le service de renseignement extérieur tenta d'anticiper les transitions qui pouvaient survenir dans ce Sud méditerranéen qui constituait ce « pré carré colonial ». En Afrique subsaharienne, le paisible climat des transitions, exception faite au Cameroun, permit aux services d'anticiper à partir de l'été 1959 les indépendances en créant les services des nouveaux États.

Puisque le SDECE se vit interdire de procéder à du renseignement intérieur, l'objectif fut de prolonger l'action des Renseignements généraux des anciens gouvernements généraux coloniaux. La coordination de ce processus incomba au chef du PLR de Dakar, le commandant Maurice Robert, qui recruta d'anciens cadres français ou formés par les Français. Ainsi Alfred Delarue (Charles Cantier), dépêché – sinon exfiltré en raison de son rôle aux Renseignements généraux de la Préfecture de police de Paris dans le scandale des fuites (1954) qui visait à éliminer politiquement François Mitterrand – à Brazzaville après les émeutes sanglantes de février 1959 pour monter le Bureau de documentation économique et sociale de la nouvelle république du Congo. De même, Georges Conan, un inspecteur de la police coloniale au Cameroun (1955-1960) appelé à réformer la police gabonaise, créa en 1963 le Centre de documentation, avant de laisser la main quatre ans plus tard à son ancien collaborateur, Pierre Tramini, puis à un ancien inspecteur de la DST, André Casimir. La reprise en main du Cameroun fut confiée à un inspecteur adjoint de Yaoundé, Jean Fochivé, devenu commissaire après un passage à l'École supérieure de police de Dakar (1959) et un stage parisien au siège du SDECE (1960) ; en janvier 1961, il prit la direction du Service d'études et de documentation. Au Tchad, un autre commissaire africain formé à Dakar, Békoutou, fonda le bureau de documentation de la présidence, avant d'être supplanté par un ancien officier colonial d'origine indochinoise, le capitaine Camille Gourvennec, chef du Bureau central de coordination[{1322}].

Poursuivant la distinction administrative prévalant du temps des anciennes Afrique occidentale et équatoriale, les services des « zones d'outre-mer » n° 2 furent coordonnés éphémèrement (1961-1965) par des bureaux de coordination et de synthèse des renseignements, rattachés à un Bureau central de coordination dépendant de l'état-major du général commandant supérieur[{1323}]. Avec l'entrée de l'Afrique subsaharienne dans la Guerre froide, au courant de la décennie 1970, et l'affirmation administrative de ces jeunes régimes issus de la décolonisation qui, en ex-Afrique équatoriale, englobèrent les bureaux de coordination à leur appareil interne de sécurité, ces services africains se dotèrent de services de contre-espionnage, généralement indépendants des « hautes polices » que formaient les Bureaux de documentation. À cela s'ajoutaient les différentes Gendarmeries nationales issues de la décolonisation mais toujours dirigées, jusqu'aux années 1970 du moins, par certains de leurs officiers français. La présence française continua ensuite de participer à l'encadrement de ces gendarmeries africaines au titre de la coopération. Par ce moyen, du renseignement intérieur continuait à remonter vers les postes du SDECE.

La paternité des services français vis-à-vis de leurs homologues africains ne

doit pas laisser croire que leurs relations se fondèrent sur une quelconque subordination. Dès 1960, le Togo ferma le poste PLR en expulsant son chef ; ce dernier ne revint qu'à la faveur du coup d'État de janvier 1963. Entre 1964 et octobre 1967, le Tchad fit de même, conduisant le SDECE à fermer purement et simplement son poste de liaison et à confier à celui de Yaoudé la couverture du pays. Ce PLR couvrait également la Centrafrique, d'où le SDECE avait dû liquider ses installations au 31 décembre 1964. À chaque fois, l'attaché militaire et son adjoint, accrédités diplomatiquement dans ces pays, mais dépendant statutairement du 2e Bureau de l'armée de Terre, reprirent la mission au profit du service. La conclusion de l'affaire tchadienne amena toutefois la direction du SDECE, et en premier lieu le chef du sous-secteur Afrique à la Centrale parisienne, le colonel Maurice Robert, à imaginer une nouvelle organisation pour remplacer les PLR[1324]. D'autant qu'ils ne furent pas toujours au fait des évolutions internes des nouveaux États dans lesquels ils étaient installés. Ainsi, la tentative de coup d'État gabonais des 18-19 février 1964 surprit ainsi le responsable du PLR, qui fut benoîtement fait prisonnier. Dans la nuit précédente, seule une information verbale d'un officier au colonel Roger Vivet, chef de la mission militaire française, rapportée à l'ambassadeur Paul Cousseran, permit d'actionner une riposte française, qui vint des forces de la « zone d'outre-mer » no 2, prépositionnée à Brazzaville sous le commandement du général Louis Kergaravat[1325].

À l'orée des années 1970, le pré carré africain du SDECE était sérieusement mité, soit pour des raisons politiques, soit en raison de restrictions budgétaires. D'autres méthodes de travail s'imposaient, d'autant que la pénétration soviétique du continent devenait plus forte. Il fut décidé de traiter les pays d'Afrique comme n'importe quel État, avec des postes sous couverture diplomatique ou commerciale, et des postes clandestins. De plus, pour remplir ses missions de renseignement, le SDECE agit dorénavant de conserve avec des services étrangers, comme le *Gihaz al Mukhabārāt al 'Āmah* (Renseignements généraux égyptiens, GMA), très actifs en Afrique dans les années 1970, la PIDE portugaise préoccupée par la guérilla angolaise, le *South African Bureau of State Security* (BOSS), le SIFAR ou la CIA. Le 1er septembre 1976, Marenches décida de mettre en commun les liaisons du service intéressées à l'Afrique. Tenu par la règle du « tiers parti », il se reposa sur son carnet d'adresses, qui lui ouvrait certaines portes de chefs d'État conservateurs de la région. Ainsi naquit l'*African Safari*, une sorte de club des responsables des services rassemblant le *Maslahat al Istikhbārāt al 'Āmah* saoudien (Service général de renseignement), la SAVAK, le GMA et la Direction générale des études et de la documentation marocaine (DGED), tous bien décidés à combattre la subversion communiste. Le

SDECE put ainsi obtenir les plans complets du missile Sam-7, qui était à l'époque une menace constante pour les troupes françaises engagées au Tchad ; un de ces missiles, récupéré intact par les Omanais lors de la guerre du Dhofar (1962-1975) aux confins du communiste Yémen du sud, fut remis par les Saoudiens. De 1977 à 1981, cette structure maillée par un réseau particulier de transmission permit également de monter un certain nombre d'« opérations » en Afrique et au Proche-Orient sans que la France ne fût impliquée. Il s'agissait aussi bien d'endiguer le communisme que d'affronter les ingérences de services avec lesquels le SDECE était en liaison en Europe (Mossad, BND) ou en Afrique même (CIA).

La Service devait aussi faire face aux décisions, parfois contradictoires, de deux autres acteurs français, qui n'appartenaient pas à la communauté du renseignement : l'état-major des armées et les « réseaux Foccart ». Après 1965, le premier était présent à travers trois points d'appui encadrant l'Afrique centrale (Dakar, Abidjan et Djibouti), qui lui permettaient de mener des opérations (7 entre 1960 et 1980, 19 entre 1981 et 2010) décidées par le pouvoir politique, rarement sur la base de renseignements fournis par le SDECE. La plus célèbre, sur Kolwezi (opération Bonite, 18 mai 1978), n'eut apparemment pas à en souffrir. Il en alla autrement pour la plus importante depuis la guerre d'Algérie, menée au Tchad (Manta, 1983-1986). Troisième déploiement de troupes françaises depuis 1969 (Limousin, 1969-1971),

« la montée en puissance de la fonction renseignement s'[avéra] problématique et subi[t] les aléas d'un manque de coordination aux plus hauts échelons. (...) Le manque de spécialistes dans ce domaine – en particulier de ceux qui possèdent la maîtrise des langues locales – constitu[a] une faiblesse significative du dispositif français. »

Quatorze ans plus tard, il manquait encore, « dès le déclenchement de l'opération, des moyens diversifiés d'acquisition du renseignement dans la profondeur (renseignement d'origine humaine ROHUM et renseignement d'origine électromagnétique ROEM)[1326] ». Ils auraient encore manqué à l'opération suivante (Épervier, depuis 1986) si elle n'avait pas simplement pris la suite de Manta.

Il en allait autrement des « barbouzes » actionnées, depuis le Gabon, par Jacques Foccart, secrétaire général de la Communauté[1327]. Ce dernier disposa même, entre le 7 décembre 1959 et le 14 décembre 1961, de son propre organe, le Service de la sécurité extérieure de la communauté (SSEC). Composé de policiers, dont le commissaire principal Jean-Paul Mauriat, qui devaient mener des missions de « contre-espionnage offensif » et de liaison « avec les services de police des États membres », il était dirigé par le préfet Jean Poitevin[1328].

Mais il y a peu de chance que ce « fonctionnaire d'élite, d'un loyalisme absolu »[1329] se laissât manœuvrer par Foccart pour collaborer à ses réseaux africains. Secrétaire particulier du ministre radical de l'Intérieur Jean Berthoin, résistant au sein du réseau Jade Amicol de Bordeaux, tout le différenciait du *condottiere* du BCRA, qui avait intrigué auprès de l'EMGDN pour créer le SSEC. Le décès prématuré de Poitevin, le 30 novembre 1960, sembla même avoir sonné le glas de ce service autant que l'échec concomitant de l'idée de Communauté. Le 14 décembre 1961, Mauriat obtint qu'un arrêté entérinât, ce que tout le monde savait à Paris depuis au moins deux mois[1330], sa transformation en Service de coopération technique internationale de police (SCTIP)[1331]. La responsabilité politique passait du Premier ministre au ministre de l'Intérieur, qui gagnait au passage un service de renseignement spécialisé sur l'Afrique. La nouvelle orientation ainsi prise le fit cependant sortir de l'orbite de Foccart, pour le faire entrer dans celle de Wybot, ou au moins de la DST. Le SCTIP, qui héritait des « contacts étroits avec les polices des différents États » et des moyens de communications du SSEC[1332], impulsa l'évolution des polices africaines vers le contre-espionnage ainsi que la surveillance du territoire, et non plus des hommes comme jusque-là. Foccart y perdait un moyen d'action, comme il échoua à placer son candidat, le colonel (SA) Henri Jacquier, à la tête du SDECE, après le départ du général Grossin. Mais il réussit, en octobre 1962, à se maintenir dans la communauté du renseignement, pour dix ans supplémentaires, en obtenant d'assister de plein droit au CIR.

Cela dit, ses réseaux remontaient au début des années 1950 et se passaient des services officiels. Sa participation au « secret du roi » gaullien utilisait certes les canaux du colonel Maurice Robert (1959-1973), et de ses collègues réservistes du SA, comme le lieutenant-colonel Henri Fille-Lambie (Jacques Morlanne). Cette possibilité s'affaiblit au cours des années 1960, notamment en raison de l'implication du SA dans les opérations en Algérie, puis dans les événements qui amenèrent la dissolution de la 11e demi-brigade parachutiste de Choc le 30 décembre 1963. Elle disparut après la démission de Robert du SDECE et son passage chez Elf[1333]. Signe évident de la « défoccartisation » en cours dans le service de renseignement extérieur, elle n'entrava pas le système Foccart qui reposait plus sûrement sur des contacts individuels qu'institutionnels, et survécut jusqu'au milieu des années 1990. Le conseiller du général de Gaulle, de Pompidou et de Chirac avait un accès auprès de la majorité des chefs d'État africains liés à la France. Il connaissait aussi tous les Français expatriés qui comptaient, comme l'inspecteur Cesari à Abidjan (1956-1957) ou le capitaine de gendarmerie mobile Louis Dargelos aux Antilles (1952-1954) puis en Afrique du Nord (1955-1958), des correspondants situés dans « une situation intermédiaire

dans un domaine professionnel “sensible” (armée, police, diplomatie, administration préfectorale, médias, négoce international et colonial...) »{1334}. Ses hommes pullulaient dans les entourages des principaux responsables des services africains, comme les ambassadeurs au Gabon Maurice Delauney (1975-1979), puis Maurice Robert (1979-1981). Il pouvait aussi compter sur la « cellule » Protection et sécurité administrative (PSA) du pétrolier Elf-Aquitaine (créée du temps de l’Union générale des pétroles, en 1965, par Guy Ponsaillé, auquel succédèrent Maurice Robert, puis Jean Tropel).

Quant au service action de Foccart, il consista dès lors dans l’utilisation de mercenaires, introduits dans le jeu africain au moment de la sécession du Katanga en 1961 ; il fallut une opération montée par la DGSE pour mettre fin à leur périple qui, depuis le Zaïre, les mena aux Comores, le 10 décembre 1989 (Oside). Ces « affreux » apparurent dans le jeu français à l’occasion de la reprise en main du SDECE en raison de l’affaire algérienne. Le recrutement de Robert Denard par Maurice Robert, fin 1962 comme « honorable correspondant », puis en 1970 comme agent, témoignait de cette évolution. L’ancien mécanicien de la Marine nationale (1945-1952), devenu inspecteur des Renseignements généraux marocains (1953-1956), avant d’être emprisonné pour terrorisme en faveur de la véritable « Main rouge » (1957), avait d’abord été remarqué par le « réseau Foccart » (1958). Sa prise en main initiale par Robert était à la fois un gage à Foccart qu’un moyen d’assurer au SDECE un canal d’information sur le Congo, où Denard commandait une section de gendarmes katangais (1961-1963). L’approfondissement de la relation entre les deux hommes permit au chef du sous-secteur Afrique de conserver des moyens d’action que le service ne disposait plus depuis la réforme du SA. Mais Denard ne se montra pas d’une exclusivité totale, travaillant aussi pour le MI-6 à partir de 1963. De plus, la présidence Giscard d’Estaing fut marquée par une reprise de l’interventionnisme de l’armée française en Afrique (à partir de l’opération Lamantin, en Mauritanie, 1977-1980) qui tolérait mal l’emploi de mercenaires. L’échec du coup d’État au Bénin (opération Crevette), en janvier 1977, qui plus est sur la scène médiatique{1335}, marquait la fin de la collaboration du SDECE avec les mercenaires en général, et Denard en particulier.

Le contre-terrorisme

Cette forme de privatisation du renseignement nourrissait une méfiance du monde politique, aussi bien gaulliste que des périodes suivantes, envers les services et une tradition républicaine d’émissaires privés. L’Afrique était une

chasse gardée de la Présidence, au même titre que les orientations de la politique étrangère. Cette façon de procéder se révéla tragique lorsque la France dut faire face au terrorisme international. L'Algérie et l'OAS avaient fait vivre au pays une première vague d'attentats (1954-1966). Mais elle était sans commune mesure avec celle qui gagna la métropole à partir de 1972. La menace était multiforme, connue dans ses grandes lignes depuis 1968, et était déjà médiatisée. Alors que le SDECE accumulait les scandales et l'opprobre, les RG et la DST accumulaient les informations sur les « mouvements révolutionnaires », du nom de la nouvelle section des RG (juin 1971) ; à la DST, se mettait en place un service centralisation de la surveillance et de l'infiltration des milieux gauchistes, la SUBAC. Le retour à la normale de ces services, depuis la fin de la parenthèse coloniale, était marqué par un retour à leur traditionnel anticommunisme et à la surveillance des mouvances trotskistes, maoïstes et anarchistes. Tirant l'expérience des erreurs de la lutte contre le FLN, qui avait visé à stigmatiser toute une population plutôt que ses activistes[{1336}], le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, décidait de remettre en œuvre, dès novembre 1968[{1337}], l'ancien Bureau de liaison : le renseignement incombait logiquement aux RG, avec le soutien d'une unité spécialisée des RGPP et de la DST, alors que la répression allait à la 6e section de la police judiciaire (qui devint en 1986 la Division nationale antiterroriste), renforcée, à partir de 1973, de l'ancienne police des chemins de fer, rebaptisée Police de l'air et des frontières (PAF) et détachée des Renseignements généraux[{1338}]. Le 22 juin 1976, le Bureau de liaison devenait un Comité permanent de coordination se réunissant tous les quinze jours. Dès lors, aux côtés des trois traditionnels pôles de renseignements (extérieur, contre-espionnage, politique) s'en ajoutait un quatrième, de sécurité intérieure.

Cette organisation correspondait bien aux traditionnelles menaces identifiées : irrédentistes (corses, bretons, basques) et gauchistes. Entre 1970 et 1981, elles représentaient 85 % des actions terroristes contre les biens et 61 % de celles contre des personnes. Pour lutter contre elles, RG et DST recouraient aux méthodes classiques issues de la « haute police » comme du contre-espionnage : fichage, écoute téléphonique, pénétration. À partir du massacre de onze athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich (6 septembre 1972) par des activistes palestiniens, la France découvrit les affres du terrorisme international, amenant un changement dans la lutte contre le terrorisme. Certes, l'irrédentisme basque n'était que le volet français d'un conflit qui se jouait en Espagne, d'abord contre le Franquisme (1959-1974), puis autonomiste (1975-2011), qui créa une « filiale » outre-Pyrénées (*Iparretarak* – « les nordistes », 1973). Mais il ne mobilisa que les liens de la DST avec la *Segunda Bis*, devenu *Servicio Central*

de Documentación le 22 janvier 1972, après l'assassinat de l'amiral Luis Carrero Blanco ; le dernier acte fut joué par les services techniques de la DST et des RG, en collaboration avec ceux de la *Guardia Civil*, qui cassèrent les clés de cryptage en langue basque de l'organisation militaire indépendantiste et marxisante *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA, « Pays basque et liberté », 1959), conduisant à l'affaiblissement de ses capacités opérationnelles, entraînant son rejet de la violence politique le 7 février 2011[{1339}]. Après Munich, elle monta en toute hâte une section spécialisée dans le terrorisme arabe qui s'était mise à surveiller la mouvance palestinienne parisienne, notamment l'association France-Pays arabes, de l'ancienne « barbouze » Lucien Bitterlin. À ce moment-là, il ne s'agissait que de renseignement de documentation en relation avec la menace gauchiste, la France semblant protégée de cette contagion terroriste. Une série d'assassinats ciblés de responsables palestiniens par le Mossad (1972-1973) et l'arrestation d'un activiste japonais de leurs alliés par la DST (juillet 1974) allaient changer la donne.

Des bombes contre des journaux parisiens (été 1974) et la prise en otage du personnel de l'ambassade de France à La Haye pour obtenir la libération du Japonais (13 septembre 1974) précipitèrent la France dans le terrorisme international. Avec 37 morts et 147 blessés, il allait représenter 54 % des tués et 47 % des mutilés dans des attentats entre 1970 et 1981[{1340}]. Il allait aussi révéler l'impréparation du dispositif français à cette nouvelle menace, comme le démontra l'assassinat de deux officiers de la DST, le 27 juin 1975, par celui qui devint pour les ministres successifs de l'Intérieur l'ennemi public n° 1, le Vénézuélien Ilich Ramírez Sánchez (Carlos). Il ne fut remis à la DST que dix-neuf ans plus tard, après un délicat exercice de diplomatie interservices. La « preuve irréfutable » de son séjour au Soudan que fournit la CIA venait de l'*Idarat al-Mukhabarat al-Jawiyya* (Service de renseignement de l'armée de l'Air) syrien ; elle confirmait une vidéo livrée à la DST par le *Gihaz al Mukhabārāt al 'Āmah* égyptien. Alors que le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua (1993-1995), négociait avec les autorités gouvernementales à l'été 1994, DST et DGSE recevaient leurs homologues soudanais, l'*Al Amn al-Dakhili* et l'*Al Amn al-Kharaji*[{1341}].

Le terroriste résumait à lui seul la complexité de cette nouvelle menace : détecté par le KGB, il était au service des Palestiniens, qui luttaient pour une cause nationale, et était allié des mouvements gauchistes occidentaux. Il montrait aussi combien son activité suscitait la collaboration des services occidentaux et combien ceux liés au bloc de l'Est au Moyen-Orient et en Afrique se détournèrent de lui une fois la Guerre froide achevée. Entre 1982 et 1984, les services alliés à Moscou (Stasi, MSW, AVH, *Komitet za darzhavna sigurnost* –

Comité pour la sécurité d'État bulgare) soutenant jusque-là le terrorisme coupèrent tous leurs liens avec ces groupuscules. Cet arrière-plan constituait une limite infranchissable jusqu'à l'été 1991 pour toutes les enquêtes du contre-terrorisme français du fait du manque de postes du renseignement extérieur dans ces pays et de l'absence de collaboration avec la partie adverse ; nombre de pistes s'ouvrirent lorsque, pendant une courte période de deux ans avant de craindre « d'être rattrapés par l'Histoire », les services de l'Est cherchèrent à « convaincre l'Ouest de leur bonne volonté et donner des gages de leur sincérité »{1342}.

Évidemment, avec les services alliés, également confrontés à cette menace, « la collaboration fonctionn[ait] très bien »{1343}. Elle était même à l'origine de la création, en 1971, à Berne, d'une structure informelle d'échange entre les principaux responsables des services de renseignements et de sécurité d'Europe occidentale et septentrionale, sous patronage des États-Unis. En juin 1976, à Luxembourg, elle fut reprise au niveau politique de l'Europe en construction, sous la forme d'un groupe informel sur le terrorisme, le radicalisme, l'extrémisme et la violence internationale (TREVI){1344}. Au niveau des ministres de l'Intérieur et de la Justice, il trouvait son origine dans l'absence de prise en compte par Interpol de la lutte antiterroriste. Ce groupe a joué un rôle essentiel en matière de sécurité intérieure dans le sens où il en fit une préoccupation commune. À noter que la seconde réunion politique n'eut lieu qu'en septembre 1986, suite aux attentats parisiens ; mais les responsables des services ne l'avaient pas attendu pour reprendre la voie interalliée transatlantique (groupe Kilowatt, 1977). En mars 1979, après l'assassinat de l'ambassadeur britannique aux Pays-Bas, Sir Richard Dykes, un *Police Working Group on Terrorism* s'était également mis en place{1345}.

La participation de la France s'expliquait par le fait qu'elle était devenue une cible privilégiée du terrorisme international. Avec 254 attentats entre 1970 et 1981, cette vague baissa avec seulement 71 attaques entre 1982 et 2000. Loin d'être constante, elle connut des pôles d'intensité forte (1975-1976, 1981-1982) et moyenne (1977-1980, 1984-1986, 1992). Avec 1 138 victimes, le terrorisme international ne représentait que 19 % des actes terroristes touchant la France, avec des résultats plus (1982-1983, 1986, 1995-1996, soit 77 %) ou moins (1974, 1979-1981, 1984-1985, soit 22 %) lourds. Cette différence entre l'intensité des actes et leurs résultats tenait à la nature du message que les terroristes entendaient faire passer. L'attaque irrédentiste et extrémiste (gauche comme droite) s'accommodait de dégâts matériels, alors que la menace internationale entendait marquer les esprits. Elle cherchait à faire le plus de victimes, notamment des blessés (40 %, 1970-1981 ; 77 % 1982-2000), et jouait

avec le potentiel médiatique de ses attaques, comme les attentats parisiens de la rue Copernic (3 octobre 1980) ou contre le métro (juillet 1995, décembre 1996).

Cette menace était la plus difficile à identifier par les services de sécurité, d'autant que les autorités politiques avaient souvent beaucoup de présupposés idéologiques. L'attentat d'octobre 1980 passa longtemps pour une action raciste, sans le moindre indice ; les statistiques prirent en compte cette menace depuis 1978, qui resta aussi constante que résiduelle (4,5 %, 1970-2000). Il fallut l'implication du SDECE pour faire apparaître, sans équivoque, qu'il était le fait d'une organisation palestinienne et la chute du mur de Berlin pour que les archives de la Stasi livrassent les noms des auteurs. Les autorités politiques interféraient également en actionnant leurs propres réseaux, un peu à la manière dont de Gaulle géra les affaires africaines à travers Foccart. Ainsi, le ministre des Relations extérieures Claude Cheysson (1981-1984), le chef du bureau des Affaires réservées du ministère de la Défense, le commandant Jean Heinrich (1979-1983), le conseiller du président François Mitterrand, François de Grossouvre (1981-1984), Jean-Charles Marchiani, ancien officier du SDECE renvoyé après l'affaire Markovic et devenu conseiller de Jacques Chirac (1986-1988), et même Bitterlin (1987-1990) cherchèrent tous à faire jouer leurs contacts dans la mouvance terroriste. Naturellement, les services, pas plus que les Affaires étrangères d'ailleurs, hormis le cabinet du ministre, n'étaient au courant. Ces interférences ne prémunirent en rien la France contre les attentats, comme en 1982-1983, sur le territoire national, mais aussi à Beyrouth (56 parachutistes assassinés le 23 octobre 1983 dans l'explosion de leur poste Drakkar).

Le développement de la puissance médiatique faisait qu'une attaque contre la France à n'importe quel endroit du monde était dorénavant rapidement connue à Paris. Elle permettait d'autant mieux cet étrange dialogue entre mouvances terroristes et les États que signifiait le terrorisme. Le passage à l'acte devenait un message signifiant que ces deux parties ne parvenaient plus à communiquer sereinement. La politique libanaise semblait avoir inauguré cette nouvelle tendance. Le 4 septembre 1981, les Syriens faisaient assassiner l'ambassadeur Louis Delamarre[1346]. La situation de guerre civile régnant au Pays du Cèdre depuis 1975 permit à un troisième acteur de jouer sa partition contre la France, l'Iran. Cette fois, il s'agissait moins de soutenir la faction chiite que de lui faire accomplir ses basses besognes. Avec la complicité syrienne, divers groupuscules gravitant dans l'orbite du *Vezarat-e Ettela'at va Amniyat-e Keshvar* (ministère du Renseignement et de la Sécurité nationale, Vevak) iranien prirent en otages des Occidentaux, dont douze Français entre février 1984 et février 1986. Le régime des Mollahs tentait d'amener le gouvernement français à respecter les

termes du contrat passé avec le gouvernement du Shah, en décembre 1974, relatif au prêt d'un milliard de dollars contre un accès à 10 % de l'uranium enrichi produit dans le cadre du projet Eurodif *(European Gaseous Diffusion Uranium Enrichissement Consortium)*. Les prises d'otages au Liban et les explosions en France de 1985-1986 suivaient les péripéties des négociations entre les deux pays. Chaque raidissement français se traduisait par une rétorsion du Vevak, chaque avancée par une libération[{1347}].

La méconnaissance des activités parallèles des *missi dominici* politiques n'avait pas permis aux services d'anticiper les différents contentieux, et donc de proposer des mesures de précaution, de protection et éventuellement de dissuasion préventive. Elle força trop souvent les services à improviser, comme après l'attaque du poste Drakkar. Le bureau des affaires réservées du ministère de la Défense demanda à la DGSE d'organiser un attentat contre la représentation iranienne à Beyrouth. Une jeep bourrée d'explosif fut placée à ses portes. Las ! Elle n'explosa pas et la Vevak n'eut guère de problème pour identifier la « signature française »[{1348}]. Les services ne pouvaient pas plus anticiper les erreurs de leurs adversaires : fin décembre 1987, un vieux sardinier, le *Silco*, disparut en Méditerranée, l'équipage réapparaissant, début janvier 1988, à Beyrouth, otage d'une organisation palestinienne. Deux ans plus tard, ils étaient tous libérés grâce à l'intervention du *rais* libyen, Mu'ammar Al-Kadhafi, qui cherchait à se refaire une réputation internationale après une série d'attentats contre des avions américains et français (1986 et 1989). L'absence de revendication laissa croire à une méprise des *Istikhbarat Askarya* (services de renseignement militaire) libyens qui auraient intercepté le *Silco* au sud de Malte, le prenant pour un bateau espion. Après vérification de l'identité de l'équipage, pour ne pas avoir à gérer un incident diplomatique avec la France et la Belgique, ils les auraient remis aux Palestiniens.

Identifier la nature du message, mais aussi remonter les filières, tant internes qu'externes, identifier les chaînes de commandement pour proposer au gouvernement des contre-mesures, allant de la négociation aux représailles, consistait en un travail de renseignement en matière de contre-terrorisme. Comme dans le cas de la lutte contre les services de renseignement adverses, il faut « subvertir, ruiner, désorienter les terroristes »[{1349}]. Cette technique avait été utilisée avec succès par le SDECE à Alger, sous l'appellation de « bleuite » : le principe de retourner les lieutenants du FLN contre leurs chefs, non en les achetant mais en dévalorisant leurs supérieurs, en montrant qu'ils ne possédaient pas les vertus qu'ils prétendaient porter, participait du contre-terrorisme. Mais cette nature échappait souvent aux services de sécurité comme la DST, qui faisaient de l'antiterroriste, dont l'objectif était de justicier leurs auteurs. À

nouveau, comme dans le contre-espionnage, les services de renseignement et de sécurité{1350} se trouvaient opposés quant à leurs méthodes de travail, alors que les hommes avaient l'habitude de travailler ensemble, dans les limites du « besoin d'en connaître ». De fait, le contre-terrorisme devenait l'apanage d'un « kaléidoscope militaropolicier »{1351} difficile à coordonner.

L'offensive terroriste internationale montrait les limites de la diplomatie de renseignement. Les différences de méthodes de travail entre les services, leur absence de travail commun, comptaient certainement moins que le double jeu des politiques. Certes, ils disposaient de la légitimité du suffrage universel pour décider des grandes orientations, tant intérieures qu'étrangères, du pays. Mais la mise en place de véritables « secrets du roi », aussi bien pour les affaires africaines que moyen-orientales, comme s'il s'agissait d'un héritage colonial, désorganisait la première ligne de défense que représentaient les services. Lorsqu'il ne s'agissait que de position politique, comme en Afrique subsaharienne, le dommage n'était pas bien important. Lorsqu'il mettait en péril des vies françaises innocentes, comme dans le cadre du terrorisme international, il en allait évidemment autrement. Fort heureusement, l'expertise des services dans ce genre de communication particulière qu'était le passage de « messages » par la violence était suffisamment éprouvée depuis la fin des années 1960 pour éviter les initiatives parallèles des politiques. À nouveau, la politisation des services faisait son apparition.

La singularité du renseignement extérieur

Un service de renseignement ne se conçoit pas uniquement à travers ses succès et ses échecs. Il est aussi tributaire du fonctionnement communautaire, non seulement entre ses membres, mais surtout avec ses mandants. Après quarante années de fonctionnement, sous deux régimes, le SDECE révélait, au moment de l'alternance politique de 1981, une crise symptomatique de la culture française du renseignement. Si la classe politique unanime avait vu dans les services « un mal nécessaire », le SDECE/DGSE apparaissait comme une administration hors norme. Le départ en retraite des classes d'âge issue de la Résistance révéla une crise sociale qui déborda rapidement sur l'espace public. Cette médiatisation particulière correspondait aussi à l'avènement de nouvelles technologies de l'information et de la communication, imposant une adaptation radicale des services au nouveau monde. À l'orée des années 1980, le SDECE présentait plus l'aspect d'une citadelle oubliée, minée par une longue crise interne, que d'un service de renseignement. Depuis 1948, le pouvoir politique

l'avait relégué aux confins de Paris, boulevard Mortier. Bien loin des boulevard Saint-Germain, 75 rue de l'Université, 2 bis rue de Tourville et boulevard Suchet – peut-être parce que trop près de la rue de Passy, qui rappelait trop au socialiste Robière le nom de guerre de son prédécesseur – de ses origines, jamais le service de renseignement extérieur n'avait été situé si loin du cœur de décision français, dans l'axe Élysée-Matignon-Quai d'Orsay ; cet ostracisme était même inédit dans la communauté française du renseignement, ses autres membres n'ayant jamais quitté leurs sièges historiques, rue des Saussaies (DST et RG) ou rue Saint-Dominique (CERM). Cela n'était toutefois pas sans avantage, comme le contre-espionnage en fit l'expérience lors de ses déménagements successifs. Lorsqu'il fut délocalisé à 300 mètres de l'historique rue des Saussaies, ce fut pour s'installer dans hôtel particulier de la rue d'Argenson, en face de la Black Sea and Baltic General Insurance Company, qui servait de couverture aux services spéciaux soviétiques. Ce voisinage obligea les fonctionnaires de la DST à se méfier des interceptions électromagnétiques... Plus cocasse fut toutefois le transfert de leurs activités en 1987 rue Nélaton, à deux pas du Vel d'Hiv, alors qu'ils quittaient leur siège historique, où s'était installée également la Gestapo ![1352]

Tout autre était l'ostracisme touchant le renseignement extérieur. Il avait pris toute sa réalité sous le septennat de Georges Pompidou (1969-1974) et s'était renforcé sous celui de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981). Ce dernier préféra s'en remettre à son secrétaire général (1976-1978), puis ministre des Affaires étrangères (1978-1981), l'ancien diplomate Jean François-Poncet ; celui-ci rédigea pour le président des notes hebdomadaires, « parfois de petits chefs-d'œuvre »[1353] au regard des surabondantes pages journalières du SDECE. François Mitterrand (1981-1995) jugea tout aussi sévèrement la production de la nouvelle Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)[1354]. En novembre 1987, dans un entretien radiophonique, puis en novembre 1988, lors de son entrevue avec son Premier ministre, Michel Rocard (1988-1990), il qualifia la production du service ayant succédé au SDECE de « rumeurs », insuffisamment détaillées, souvent floues et peu précises[1355].

Cet éloignement du pouvoir politique expliquait les dérapages successifs, depuis cette opération mal montée et mal menée du service Action en Nouvelle-Zélande contre le *Rainbow Warrior*, vaisseau amiral de l'organisation écologiste Greenpeace (Satanic, juillet 1985) jusqu'à l'affaire *Clearstream* (Reflux, janvier-mai 2003 ; 2001-2011 dans les médias). Il était aussi la raison de ce déficit culturel des élites françaises vis-à-vis de l'objet renseignement, bien résumé dans la surprenante question de Pierre Joxe (janvier 1991) : « la DGSE, qu'est-ce que c'est ? ». Enfin, il justifiait l'utilisation de *missi dominici* dans ce domaine,

ainsi que le souligna l'institution d'un conseiller pour le renseignement et les opérations spéciales (CROS, 1997-2005) auprès du ministre de la Défense. Le fait que la même personne occupa ces deux fonctions était à relever. Le général Philippe Rondot fut en effet le conseiller occulte de Joxe, de 1991 à 1993, auprès de qui très peu de gens le connaissaient et savaient ce qu'il faisait réellement, avant de devenir CROS et de traverser l'alternance politique de 2002. Il profita ainsi, de par ce positionnement privilégié au sein du cabinet du ministre, des moyens de la Défense pour poursuivre ses dossiers personnels, avant de devenir la victime d'un escroc au renseignement dans le cadre de l'affaire *Clearstream*. Suite à une visite du Premier ministre Jacques Chirac (1974-1976) boulevard Mortier, celui qui représentait le SDECE à Matignon, Michel Roussin, comprit que pour les politiques « le service du renseignement [était] un mal nécessaire dont on attend[ait] surtout qu'il ne [fît] pas de vagues »[{1356}].

La singularité du service de renseignement extérieur était encore renforcée par le fait qu'il n'appartenait pas à la communauté administrative nationale. Alors que s'appliquaient pour les services du ministère de l'Intérieur les différents statuts de la fonction publique (1941 et 1946, modifiés 1959 et 1983) et pour ceux de celui des Armées/Défense les règles spécifiques à chaque arme et à chaque niveau d'emploi (officier, sous-officier, officier marinier) avant l'adoption du statut général des militaires (1972), les personnels titulaires du SDECE se singularisaient. L'article 2 de la loi du 3 février 1953 avait soustrait ses fonctionnaires des règles générales de la fonction publique[{1357}]. Il en allait de leurs carrières (interdiction de se syndiquer et de faire grève), soumises à l'arbitraire de la « confiance », comme de leur recrutement, une forme de népotisme hérité de la Résistance mâtiné d'un culte du secret exacerbé[{1358}]. Chacun des multiples scandales qui émaillèrent les trente dernières années avait brisé les carrières d'hommes certainement compétents, mais qui avaient eu le tort de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment. Ainsi l'équipage de la base parisienne Bison (service 6) du SDECE, spécialisé dans la surveillance du personnel diplomatique étranger et de ses relations avec les milieux politiques nationaux, fut emporté dans les miasmes de l'affaire Markovic (1968-1969), complice ou non de la diffusion des photos compromettantes censées représenter l'épouse de l'ancien Premier ministre candidat déclaré à la magistrature suprême. Comme le service du Chiffre diplomatique d'avant 1914[{1359}], cela donna lieu à quelques dynasties identifiables, père/fils comme les Rondot (Pierre et Philippe) ou les Imbot (René et Thierry), voire oncle/neveu tel les Juillet (Pierre et Alain).

Mais cette particularité, qui visait à créer un corps homogène d'officiers de renseignement –civils et militaires –, engendra une hydre se nourrissant

d'information secrète et fortement fragmenté politiquement. Ces caractéristiques n'étaient pas totalement exclusives du SDECE, puisqu'elles se retrouvaient, à un degré plus ou moins fort, dans tous les services, à commencer par la CIA et le KGB. Ils avaient tous en commun une méfiance affirmée envers tout officier de renseignement qui s'intégrait mal à leur organisation. Même les tentatives de prise de contrôle par Foccart, en marge de l'affaire Ben Barka (1966), et Deferre, suite à la victoire socialiste (1981-1982), comme l'éloignement de Michel Garder (1950) n'étaient pas propres aux seuls services français. De ce point de vue, ne différait pas plus l'usage restrictif fait du concours, exception réservée aux appelés du contingent, jusqu'à la suspension du service national (1996), repérés pour leur cursus et compétences particuliers. Ce moyen fut utilisé lorsque le SDECE chercha à réactiver ses réseaux au Moyen-Orient, sous Marenches. Diplômé en Science politique et des Langues orientales (arabe), Alain Chouet fut ainsi invité en juillet 1972 à passer le concours de délégué du ministère de la Défense et, « l'ayant apparemment réussi », il fut recruté{1360}. Jusqu'au milieu des années 1990, la règle pour développer de nouvelles compétences (renseignement financier par exemple) restait pourtant la contractualisation, la grande majorité des personnels du SDECE étant détachés de leur administration d'origine, ou le jeu des relations.

Un malaise social

Ainsi s'expliquait la précarité de l'emploi des officiers de renseignement entre 1947 et 1982, où plus d'un tiers d'entre eux avait vu leur carrière interrompue simplement parce qu'ils étaient devenus moins sûrs aux yeux de leur hiérarchie. Les raisons n'avaient jamais manqué, depuis le simple soupçon de collusion avec un service étranger jusqu'au changement des orientations politiques. Aucun service n'était théoriquement à l'abri, mais les syndicats policiers limitaient l'arbitraire. Il suffit d'une menace de grève aux Renseignements généraux de Marseille pour que le plan d'allégement des effectifs programmé par Philippe Massoni, à la demande du gouvernement en 1986, fût suspendu{1361}. Alors que ce service ne fut touché qu'à partir de 1994, la succession de nouvelles affaires médiatico-politiques à la DGSE depuis 1981, comme l'affaire du compte japonais (2002) du président Jacques Chirac (1995-2007), fit des victimes, comme elle en avait fait dans la période précédente. Recruté grâce à ses amis corses au cours de l'une d'elle (1962), à l'issue de son service national, Jean-Charles Marchiani s'était vu financer ses études (1962-1967) par le SDECE. Nommé délégué, il avait été affecté à la Base Bison de Paris (1967-1970), où les

conséquences de l'affaire Markovic l'avaient emporté[1362]. La carrière d'Alain Chouet, devenu directeur du service de renseignement de sécurité (l'ancien contre-espionnage à compter d'octobre 2000), comme celle de deux autres membres de l'état-major de la DGSE, se termina elle suite à l'enquête interne, piloté par le CROS Philippe Rondot, entre septembre 2001 et juillet 2002[1363]. Huit s'étaient réglées devant le Conseil d'État entre 1967 et 2010, dont la moitié pour des faits s'étant déroulés depuis 1988.

Ce mauvais climat social avait évidemment des conséquences sur le travail de renseignement du SDECE, comme le montraient les épanchements de grands anciens (Grossin, Le Roy-Finville notamment) auprès de journalistes comme Roger Faligot ou Pascal Krop au début des années 1980. Les services étrangers n'en avaient pas été complètement inconscients. Lors de sa tournée de présentation, le nouveau directeur général Pierre Marion (1981-1982) entendit ses interlocuteurs de la CIA qualifier la DGSE de « service mineur, sauf pour l'Afrique »[1364]. Les Soviétiques ne se cachèrent pas derrière de tels euphémismes : « Sans aucun doute, le renseignement français était le plus faible et le plus gaspilleur des services secrets auquel [ils devaient] faire face »[1365]. Dans le climat d'espionnage lié à la Guerre froide, seule la DST était regardée plus positivement en regard de ses résultats (mais aussi de la qualité de sa pénétration par le KGB). Les trois décennies suivantes n'arrangèrent pas les choses pour le SDECE/DGSE.

Au contraire, elles ajoutèrent un autre motif de crise interne : la mise en retraite de la génération de la Résistance dans les années 1980-1985, au moment même où l'idéologie résistante était revenue au pouvoir dans les fourgons de l'alternance politique[1366]. Mais, comme le montra le destin de François de Grossouvre, ancien « honorable correspondant » promu conseiller pour les questions de sécurité et de renseignement du président François Mitterrand, il ne s'agissait que des derniers feux : Grossouvre fut marginalisé par un jeune conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République, puis directeur de cabinet adjoint (1982-1988), Gilles Ménage. Bien que le même processus fût en cours dans toutes les administrations, provoquant l'atténuation de l'idéologie anticommuniste qui les caractérisait depuis un demi-siècle, il était synonyme de nouvelles dissensions internes pour le SDECE/DGSE. Ce traumatisme était à la base de l'activité de mémoire du colonel Paillole en 1985 et de sa décision, trois ans plus tard, d'ouvrir l'amicale des anciens des Services de sécurité militaire et des réseaux TR aux anciens du SDECE et de la Sécurité militaire, rebaptisée Direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD). En cherchant à prolonger la geste de la Seconde Guerre mondiale, Paillole entendait rappeler qu'il existait « un groupe d'influence ou (...) une

confrérie (...) qui préfère agir dans l'ombre et régler, entre initiés, les difficultés qui surviennent »[1367], l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale.

Cette mutation faisait écho à celle en cours au sein de la communauté du renseignement en raison du rajeunissement des cadres à l'œuvre depuis les années 1980, sous le double effet du remplacement des partants et de la politique d'embauche des pouvoirs publics. La période 1981-2001 avait en effet été marquée par une poursuite des recrutements. Les renseignements extérieur et intérieur avaient connu une hausse de leurs effectifs, respectivement, de quelque 61 % (4 611 personnels en 2001) et 7 % (3 800 fonctionnaires). La permanence de la menace terroriste classique (extrême-gauche, régionaliste, internationale) – les années 1980 étaient sous le signe de l'euroterrorisme, c'est-à-dire d'une transnationalisation de la menace apparue dans divers pays européens dans la décennie précédente[1368] – expliquait largement cette évolution. *A contrario*, la Guerre froide finissant de s'achever sous les effets des transformations internes de l'Union soviétique sous l'action de Mikhail Sergeyevich Gorbachev (1985-1991), le contre-espionnage voyait ses effectifs amputés de 12 % (1 419 officiers de police).

Cette mutation de l'équilibre interne du personnel au sein de la DGSE, avec une nouvelle inversion du rapport militaires/civils après 1989 (40/60 %), ne manqua pas de poser la question du statut des personnels. Certes, la majorité des civils (69 % en 2003, 53 % en 2007) étaient des personnels subalternes (catégorie C, 48 %, puis 44 %) ou d'exécution (catégorie B, 25 % constamment), plutôt que de commandement (catégorie A, 27 %, puis 31 %). Mais ils se retrouvaient tous dans la même revendication d'évolution de carrière, au moment où les pouvoirs publics revalorisaient celles des autres exclus du statut du fonctionnaire (télécoms, sécurité sociale).

Syndicat et communication

D'abord imperceptible sous le successeur immédiat de Marion, l'amiral Pierre Lacoste (1982-1985), la revendication prit un tour nouveau après le déclenchement de l'affaire Greenpeace. Quittant la tête de l'état-major de l'armée de Terre, le nouveau directeur, le général d'armée René Imbot (1985-1987), proposa bien une refonte des différents statuts sur le modèle de celui de la fonction publique. Mais il ne put la mener à terme, évincé en raison d'un changement de majorité politique. Son remplaçant, le général de corps d'armée aérienne François Mermet (1987-1989), ne resta pas assez longtemps pour s'en

préoccuper. Le préfet Claude Silberzahn (1989-1993), premier civil depuis 1982, et premier Alsacien depuis Sandherr (1887-1895), reprit la réflexion. Sans remettre en cause le détachement, le concours devint la règle pour le recrutement à compter de 1990. Six niveaux d'emploi (trois de conception et trois d'exécution) furent créés, afin d'offrir des perspectives de carrière plus attrayantes aux civils. Mais ce ne fut qu'en septembre 2011 que les personnels subalternes furent assimilés au cadre C de l'administration d'État, après que ceux de direction, de conception et d'encadrement supérieur l'aient été aux chefs de service, aux directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales d'État[1369].

Silberzahn avait également transformé, le 1er juin 1992, le rôle du Cercle d'entraide sociale et culturelle (CESC). Créé le 20 juin 1957 pour « resserrer les liens entre ses membres », même s'il avait joué les défenseurs de salariés en mai 1962[1370], il était devenu un syndicat[1371], le seul qui puisse exister au sein de la DGSE. Pour autant, le droit de grève ne lui était pas reconnu. Sinon, les années 1990 auraient été des plus chaudes, malgré la pratique, héritée du SDECE, de l'achat d'une paix sociale par de substantielles indemnités financières. En effet, Silberzahn ne put lui non plus mener à terme sa réforme sociale et nombre de ses textes « n'en fini[r]ent pas d'aboutir »[1372] sous le mandat du préfet Jacques Dewatre (1993-1999), le plus long depuis celui de Marenches. Le climat social se tendit tellement, débordant dans les médias[1373], que le gouvernement se résolut, fin 1997 et début 1998, à réformer finalement les statuts de certaines catégories du personnel. En mai 2002, Jean-Claude Cousseran (1999-2002), premier diplomate nommé à la tête du service, instaura, par l'instruction générale nº 46, une « cellule de médiation », auprès de l'inspection générale de la DGSE. Elle donna corps en novembre 2010 au « comité du dialogue social », véritable comité d'entreprise élu. Sans se substituer à la direction, ces instances devaient être à l'écoute du personnel et pouvaient être saisies de certains litiges pour éviter une contestation selon des procédures administratives plus formelles.

Sans toucher toutefois au décret du 27 novembre 1967, toujours en vigueur à ce jour, ces mesures étaient nécessaires pour le recrutement d'officiers de haut niveau. Avec Cousseran s'ouvrait la première étape d'un plan-média présentant la DGSE au grand public dans le seul but d'attirer de nouveaux profils. Une première étape fut franchie en janvier 2003, avec un long article dans la revue du ministère de la Défense, *Armée d'aujourd'hui*. La médiatisation de la DGSE prit un tout autre aspect après 2008, le renseignement ayant été une nouvelle fois mis à l'honneur dans le troisième *Livre blanc de la Défense*, publié le 17 juin. Cette fois, les « hommes de l'ombre » avaient apporté leur participation à la définition du chapitre « connaître et anticiper ». Le chapitre consacré à la nouvelle

« fonction stratégique » correspondait, dans son principe, à leurs attentes en termes d'orientation et de coordination des services, aussi bien qu'en matière de statut des personnels comme d'encadrement législatif et juridique de leurs missions et de leurs personnels. Ils l'avaient fait à la demande du nouveau président de la République Nicolas Sarkozy, « qui est le premier chef de l'État à s'intéresser à une discipline que tous ses prédécesseurs [avaient] considéré comme mineure ou malsaine ». Ils furent donc autorisés, encouragés même, à intervenir sur la scène médiatique{1374}.

Cette double nouveauté était notable : les 28 mars et 2 avril 1985, la médiatisation de l'affaire Farewell, dans *Le Monde* et sur TF1, par le directeur de la DST, Yves Bonnet, avait signé la disgrâce du fonctionnaire. Il avait pourtant agi avec l'aval de son ministre, Pierre Joxe, qui l'avait mis en contact avec le journaliste Edwy Plenel en février et mars 1985. Joxe joua une drôle de partition cette année-là. Non seulement il semble avoir autorisé l'ancien préfet de la Nièvre, Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale (1983-1987) à jouer les « gorges profondes » dans le cadre de l'affaire *Rainbow Warrior*, mais il laissa un inspecteur de la DST fuiter une copie du rapport confidentiel du coordinateur de la lutte antiterroriste, le contrôleur général François Le Mouël{1375}. Neuf ans plus tard, le deuxième *Livre blanc de la Défense* avait fait du renseignement une « fonction essentielle » sans avoir dans son comité de rédaction d'hommes du métier. À l'été 2010, la DGSE se dota ainsi d'un site Internet, hébergé sur celui du ministère de la Défense, comme les trois autres armées, et d'un logo identifiable. Surtout, elle se dota d'un chargé de communication, Nicolas Wuest-Famose, venant du Quai d'Orsay. Sa mission était aussi bien institutionnelle (donc tournée vers l'extérieur) qu'interne (auprès du personnel). À charge pour lui de gérer cette contradiction, comparée à la médiatisation de la DST, voulant qu'on ne parlât que des échecs de la DGSE, là où on ne louait que les succès des « cousins ».

Finir la Guerre froide

Malgré cette différence de visibilité, qui nourrissait « le spleen des agents secrets français », comme le titrait *Le Monde* du 2 juin 1995, les services avaient continué leur mission. La lente fin de la Guerre froide avait laissé apparaître le déséquilibre stratégique entre la superpuissance soviétique, perçue depuis un demi-siècle comme l'*hostis* (ennemi collectif) dont parle Carl Schmitt, et la puissance moyenne qu'était devenue la France. Néanmoins, l'adaptation de cette dernière à la mondialisation naissante imposait une mutation des services dans

leurs missions au plus grand bénéfice du fonctionnement communautaire. Pierre Marion avait remis le SDECE/DGSE dans la course de la Guerre froide, rouvrant des postes et relançant des opérations en Europe de l'Est ; l'absence du service à Moscou avait été pour beaucoup dans le succès de l'opération Farewell de la DST. À son arrivée, il avait été frappé part le fait que les postes extérieurs de la DGSE étaient « tous à l'Ouest, à l'exception d'un homme caché dans un pays secondaire », certainement la Bulgarie, héritage des opérations menées pendant la guerre d'Algérie. Ce pays d'Europe balkanique offrit même, à partir de 1984, un transfuge sur place au service français, le colonel « Ivanov ». Illégal du *Duržavna Sigurnost* (Sécurité d'État bulgare, DS) infiltré en France en mars 1966, il avait été appréhendé dans le cadre d'une banale affaire d'escroquerie liée à son entreprise commerciale. Craignant l'emprisonnement plus que tout, il avait dévoilé son identité au juge d'instruction ; celui-ci en avait informé la DGSE qui le traita jusqu'à la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. À cette date, il permit à la DGSE de nouer des relations directes avec le DS[1376], qu'une longue présence dans le pays pouvait aussi avoir préparé. D'autant que Marion avait semblé privilégier l'ancienne filière passant par la Hongrie et la Tchécoslovaquie pour pénétrer en Pologne, placée en état de siège le 13 décembre 1981. Seulement, contrairement à la période 1945-1963, il n'avait pas uniquement utilisé les réseaux du Saint-Siège, mais avait introduit une dizaine d'officiers du SA dans les convois montés par les syndicats et les associations caritatives françaises pour « observer la situation ».

La DGSE utilisa la même technique en Afghanistan, après le départ des Soviétiques de ce pays, en février 1989. Depuis trois ans, le service français ne ménageait pas ses efforts, avec des moyens certes limités, pour soutenir la résistance. Dès la fin 1985, des Afghans avaient été accueillis en France. En décembre, pour trois mois, dix étudiants, dont un certain Hamid Karzai, avaient été accueillis à l'École supérieure de journalisme de Lille ; une fuite dans le quotidien communiste *L'Humanité* mit fin à l'expérience, qui aurait dû se poursuivre à Peshawar. En 1986, une douzaine de combattants furent dirigés vers le camp de Cercottes pour recevoir une formation aux armements du bloc de l'Est, provenant de la saisie d'une livraison libyenne à destination des nationalistes nord-irlandais. Cette décision tranchait avec la prudence affichée jusque-là par les directeurs généraux. Marion s'était limité à une collaboration avec le BND et un soutien financier, qu'avait poursuivi Lacoste.

Ancien résistant, ayant servi en Indochine et apprécié de la CIA, Imbot avait le cadre mental, l'intention et la liberté politique, après l'échec de Satanic, pour orienter la DGSE vers l'Afghanistan. Si ce théâtre n'appartenait pas aux zones traditionnelles d'opération du SDECE, participant de la stratégie d'information

collatérale mise en œuvre par Marenches, il trouva, au milieu des années 1980, une importance avec les ramifications que les combattants d'Afghanistan pouvaient avoir avec le terrorisme touchant la France. Ce n'était pas la centaine de recrues de la *Maktab Khadamāt al-Mujāhidīn al-'Arab* (MAK, Bureau des services), créée en 1984, qui inquiétait le renseignement français à l'époque, ni la présence à sa tête du financier saoudien 'Usāmah bin Muhammad bin 'Awad ben Laden. Il était déjà connu de la DGSE qui l'avait repéré en Lybie, tentant vainement de lever un maquis contre Kadhafi quelques années auparavant. Les activités de Ben Laden furent suivies jusqu'en 1989 par la DGSE (comme les autres services de renseignement internationaux), puis elles sortirent, comme l'Afghanistan d'ailleurs, des centres d'intérêt du renseignement français. Elles y revinrent en raison de l'importance des organisations non-gouvernementales françaises opérant dans la région et, surtout, de la modification de la nature de la menace terroriste contre la France.

Les enquêtes sur la vague d'attentats, du 11 juillet 1995 au 3 décembre 1996, mise sur le compte de l'algérienne *Jama'ah al-Islamiyah al-Musallaha* (Groupement islamique armé, GIA), avaient fait apparaître deux éléments distincts qui menaient à Ben Laden et à l'Afghanistan. Le premier était lié, à partir de 1992, à l'irruption d'une nouvelle guerre civile en Europe, entre les républiques composant la Yougoslavie. Le conflit s'était rapidement cristallisé en Bosnie, où Croates et Serbes tentèrent d'éliminer les Musulmans, la troisième nationalité constitutive de cette entité multiculturelle. D'anciens « Afghans » n'avaient pas tardé à rejoindre cette nouvelle bataille, au nom de la solidarité islamique. Ils amenaient avec eux de nouvelles recrues, embrigadées dans les couches populaires du monde arabe, mais aussi dans les banlieues françaises. La DST et les RG avaient vu, dans la communauté algérienne de France, réapparaître des structures clandestines logistiques, non plus au service du FLN, comme dans les années 1960, mais des factions islamistes (affaires Boutrif et Chalabi, 1994, *Al takfir w'al Hijra* – anathème et exil –, 1995-1998, Benyettou 2004), irriguant la violence aussi bien en Algérie qu'en Bosnie et, à partir de 1995, en France, avant de gagner les États-Unis (affaires Ressam, 2000, Moussaoui, 2001).

Rapidement, les services de renseignement et de sécurité découvrirent que ces nouvelles actions terroristes participaient d'une stratégie plus large. Le partage d'informations au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), créée en 1984 au cabinet du ministre de l'Intérieur sur les bases de l'ancien Comité permanent de coordination (1976-1982) et du Bureau de liaison antiterroriste (1982-1984), montra clairement dès mars 1998 l'implication de Ben Laden ; pour la deuxième fois de sa carrière, il avait été observé, par la DST

et au Soudan cette fois, grâce à ses liens avec les services de ce pays. Si elle remit au gouvernement la première biographie du personnage à une époque où il avait quitté l'Afrique pour l'Afghanistan (1996), il n'en restait pas moins que le fondateur d'*Al Qāʿidah* (Al Qaeda, la Base) n'était qu'un des animateurs de la mouvance islamiste parmi d'autres. De plus, malgré son identification, cette nouvelle menace présentait une différence avec le terrorisme des années 1980 : cette fois, il n'y avait pas de message à faire passer, du moins pas pour les États occidentaux, dont la France[1377] !

Cette réalité apparut aux services de renseignement intérieur au printemps 2012. Dans la région toulousaine, une vague d'attentats, les 11, 15 et 19 mars 2012, sema le trouble médiatique dans la communauté du renseignement. Malgré la rapidité de l'enquête, compte tenu des différences de culture entre la police judiciaire et la nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), créée en juin 2008 du rapprochement de la DST et des RG, l'interpellation prit l'allure d'un siège retransmis par tous les médias français, commencé dans la nuit du 20 au 21 mars pour s'achever plus de trente heures plus tard par la mort du tueur, un certain Mohammed Merah. À partir de ce moment, la suite des événements échappa aux services pour être instrumentalisé médiatiquement et politiquement. La question de la compétence de la DCRI fut mise en avant lorsqu'il apparut que Merah, au profil de petit criminel, était un terroriste se revendiquant d'*Al Qāʿidah*. Il était même identifié par les RG toulousains depuis octobre 2006 comme un « membre de la mouvance islamiste, radicale, susceptible de voyager et de fournir une assistance logistique à des militants intégristes ». Ce qui ne l'empêcha pas de parcourir le Proche-Orient (de Turquie en Égypte) du 25 juillet au 18 octobre 2010, puis de se rendre en Afghanistan du 29 octobre au 3 décembre suivant, enfin au Pakistan et en Afghanistan du 19 août au 19 octobre 2011, à chaque fois muni d'un visa touristique établit en bonne et due forme. En Israël, au Pakistan et en Afghanistan, il attira l'attention de la police frontière israélienne, de l'*Inter-Services Intelligence* pakistanaise et de la *National Security Agency* américaine. Son « potentiel de dangerosité » fut à chaque fois noté, comme le releva la DCRI au cours de ses enquêtes, de janvier à août 2011. Mais Merah était devenu prudent au contact des activistes afghans, appliquant la *taqiya*, cet « art de la dissimulation, [...] considérée comme un art de la guerre [...] et [devenu], à partir de la seconde moitié des années 90, un critère de sélection de ceux qui se virent confier des actions terroristes, en particulier aux États-Unis et en Europe, à l'issue de leur formation dans les camps » d'*Al Qāʿidah*.

Les différents interrogatoires que Merah put avoir avec la DCRI, notamment le 14 novembre 2011, après son deuxième retour du Pakistan, ne révélèrent pas

qu'il suivait la voie d'un « Jihad individuel »{1378}. Ce fut donc une « surprise stratégique »{1379} pour le renseignement français, comme en avaient connu les États-Unis le 11 septembre 2001, la Tunisie le 11 avril 2002, le Maroc le 16 mai 2003, l'Espagne le 11 mars 2004, la Grande-Bretagne le 7 juillet 2005, l'Inde du 26 au 29 novembre 2008, puis à nouveau le Maroc le 28 mai 2011. En aucun cas, il ne s'agissait d'une faillite, comme témoignèrent les conclusions du rapport de l'Inspection générale de la police nationale du 19 octobre 2012. Il ne faisait que pointer des « défaillances objectives » et une « conjonction d'omissions et d'erreurs d'appréciation, à des problèmes de pilotage et d'organisation des services et à des cloisonnements encore très présents entre renseignement intérieur, police judiciaire et sécurité publique »{1380}.

Cette surprise et ces dysfonctionnements rappelant étrangement ceux pointés par l'inspecteur général de la CIA après les attentats du 11 septembre 2001{1381}, s'expliquaient d'autant mieux que le terrorisme n'était qu'une préoccupation parmi d'autres des services de renseignement et de sécurité. D'un point de vue administratif, il leur échappait totalement, puisqu'il était une chasse gardée de la police judiciaire (UCLAT{1382} et Division nationale antiterroriste – DNAT), ce qui conduisait parfois à de l'omission ou à de la précipitation. Ainsi, dans le cadre des réseaux de soutien de Roubaix (1996), le service régional de police judiciaire de Lille commit, aux dires du juge Bruguière, une « erreur d'appréciation »{1383} ; elle n'était pas sans rappeler celles commises face à Carlos (1975) et à Action Directe (1980, 1983){1384}. La police judiciaire travaillait de conserve avec la justice, dont les prérogatives avaient été renforcées par les lois adoptées depuis 1986, définissant le terrorisme (9 septembre 1986) et initiant le volet préventif de l'antiterrorisme français par la création de l'infraction spécifique d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » (22 juillet 1996), auxquels s'ajoutèrent quelques « ajustements » législatifs présentés comme ordinaires et nécessaires au regard de la situation (15 novembre 2001, 18 mars 2003, 9 mars 2004 et 23 janvier 2006). La 14e section antiterroriste du parquet de Paris (ou Service central de la lutte anti-terroriste, SCLAT) disposait des possibilités des articles 421-1 et 421-2 du Code pénal, lui permettant de mener « une véritable prévention, de faire pression sur des sujets susceptibles de passer à l'acte en leur transmettant un message dissuasif (...). C'est une spécificité française (...). C'est sans doute en grande partie à ce double travail des Renseignements généraux et des magistrats (...) antiterroriste que [la France] doit d'avoir été relativement épargnée sur son sol par la vague de violence terroriste de la décennie 2000 ». De 1999 à 2005, 331 terroristes purent ainsi être neutralisés, dont seulement 85 (26 %) furent condamnés dans le cadre de quinze informations judiciaires, pour des faits

commis en France ou touchant des Français à l'étranger (Maroc 2002-2003, Pakistan 2002, Algérie 2004, Irak 2004, Afghanistan 2003-2004, États-Unis 2002-2005)[1385].

D'un point de vue politique, le terrorisme était traité comme l'espionnage depuis 1936, par une double coordination au niveau du Premier ministre, puis du président de la République à compter de 2002, et de son collègue de l'Intérieur. Un Conseil de sécurité intérieure (CSI) fut placé en avril 1986 sous l'autorité du premier. Il regroupa les ministres de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, des Départements et Territoires d'Outre-mer et de la Défense pour analyser la menace terroriste et les moyens devant lui être opposés. Récréé en novembre 1997, « le ministre chargé des douanes » fut substitué à ceux des Affaires étrangères et de l'Outre-mer[1386]. En mai 2002, sa coordination passa au Président, tandis que les responsables de l'Économie et finances, de l'Outre-mer et du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) rejoignaient ses membres[1387]. Suite au *Livre blanc de la Défense* de 2008 définissant le concept de sécurité nationale, il fut transformé en Conseil de défense et de sécurité nationale, le SGDN adoptant les mêmes termes ; le ministre de la Justice en sortit, tandis que celui des Affaires étrangères y revenait. À la lutte contre le terrorisme, ainsi que les programmations militaire et de sécurité intérieure et le renseignement, ajoutés en 2002, s'ajoutèrent la dissuasion, la conduite des opérations extérieures, la planification des réponses aux crises majeures, la sécurité économique et énergétique[1388].

Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, un Comité interministériel de liaison antiterroriste (CILAT) fut chargé de coordonner les différentes administrations concernées pour l'adoption des mesures antiterroristes au niveau des directeurs de cabinet de l'exécutif, des responsables policiers (UCLAT, DNAT, DST et RG), de la gendarmerie et de la DGSE[1389]. D'un point de vue pratique, les services abordaient la problématique selon des angles différents, générant l'éclosion de nouvelles spécialités. D'abord parce que le terrorisme pouvait accélérer les sempiternelles incompatibilités de caractères entre les directeurs des différents services. Entre DGSE et DST, ce fut le cas entre le général Imbot ou Jacques Dewatre (1993-1999), et leurs homologues Bernard Gérard (1986-1990) ou Jean-Jacques Pascal (1997-2002), dans le cadre du terrorisme moyen-oriental (affaire Abdallah, 1987) et algérien (détournement de l'Airbus d'Air France à la Noël 1994, assassinat des moines de Tibhérine, 1996).

Ces questions n'étaient pas uniquement débattues entre services français, mais concernaient ceux des autres pays visés par cette menace. Pour remplacer la disparition du *Safari Club*, autant suite à la révolution iranienne qu'en raison du départ de Marenches, le nouveau directeur du SISMI italien, le général de corps

d'armée Ninetto Lugaresi, avait convié à Rome, début 1982, ses homologues. Outre le français Pierre Marion, étaient présents le général Emilio Alonso Manglano, pour le *Centro Superior de Información de la Defensa* espagnol, le général Ahmed Dlimi, pour la DGED marocaine, et Ahmed Bennour, pour la Sécurité nationale tunisienne. L'objectif de ce Midi-Club était d'établir une bourse aux renseignements concernant la lutte contre le terrorisme, notamment libyen, et le crime organisé. Pour la DGSE, il permit de renforcer ses liens avec l'Organisation de libération de la Palestine. L'exfiltration de son chef de Beyrouth par le SA, en août 1982, s'acheva dans un refuge en Tunisie. Cette affaire illustrait combien le terrorisme n'était qu'une préoccupation parmi d'autres pour les services de renseignement extérieur.

Entre 2002 et 2009, la DGSE participa à un autre « club » contre-terroriste, à l'initiative de la CIA aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001 contre New York et Washington, la Base Alliance, installée dans les locaux de l'École militaire à Paris. Il s'agissait d'un système permanent d'échanges d'informations et de coordination entre les services disposant de connaissances particulières sur le terrorisme islamiste (BND, MI5, MI6, *Australian Secret Intelligence Service* – ASIS – et Service canadien du renseignement de sécurité). Le service français contribuait aussi, depuis sa création en 2004, à la cellule de renseignements du Centre de situation de l'Union européenne, qui permettait à cette association *sui generis* de vingt-sept États de disposer d'un instrument civilo-militaire permanent de veille, d'analyse et de réaction. En outre, des officiers français participaient à la division Renseignement de l'État-major de l'Union européenne. La DST participait quant à elle au Groupe antiterroriste mis en œuvre sur recommandation de l'Union européenne par le club de Berne après les attentats américains de 2001.

La mutation des missions

Toutefois, le terrorisme était suivi par les services de façon marginale. Il participait de la prétendue « menace du Sud », fondée sur cette logique de Guerre froide qui consistait à rechercher « à tout prix un ennemi identifiable. (...) Comme si la réalité ne suffisait pas, nous nous sommes inventé d'autres fléaux »[1390]. Ainsi, la DGSE suivait-elle la prolifération des armes de destruction massive, qui devint un risque majeur après la disparition de l'Union soviétique, les technologies permettant cette prolifération et les circuits financiers clandestins. Ces derniers allant en s'amplifiant, une cellule dédiée au renseignement ouvert fut donc constituée en 1990 au ministère de l'Économie et

des Finances pour suivre spécifiquement ces questions, ainsi que le blanchiment de l'argent. Baptisée Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin) et devenue service à compétence nationale en 2006, cette cellule marquait autant l'entrée des services du Trésor dans la communauté du renseignement économique, qui devenait un souci particulier à l'orée des années 1990, qu'il révélait un manque de spécialistes de ces matières, et donc de sources, au sein de la DGSE. Il existait pourtant un Département économie, sciences et technologie, rattaché à la direction des opérations, monté au début des années 1990 à partir de la structure initiée dix ans plus tôt par Pierre Marion.

Mais sa montée en puissance tout au long de la décennie ne lui permit que de nouer des correspondances au sein des grands groupes actifs à l'étranger, notamment dans les domaines les plus stratégiques (ressources minérales, armements, télécoms, haute technologie). Son caractère prioritaire ne fut reconnu qu'à l'occasion de la refonte des missions de la DGSE en décembre 2012, qui transforma le Département en Service de sécurité économique{1391}. Les autres services n'étaient pas mieux lotis. Les notes économiques des RG ressemblaient à s'y méprendre au cahier saumon du *Figaro*, au point que personne ne les lisait plus, comme le constata le directeur central Jacques Fournet (1988-1990) lorsqu'il les supprima{1392}. Aussi les services étaient-ils condamnés à travailler avec Tracfin, en attendant que leurs structures financières internes fussent opérationnelles, contre cette « menace essentielle, celle de l'argent que l'on peut qualifier de “sauvage” »{1393}.

Pareillement, les services entretenaient des relations avec les grands groupes français, comme Elf, Matra et Thomson. Depuis les années 1970, le SDECE assurait une sorte d'« intelligence économique » au profit de certaines entreprises liées à la Défense nationale. L'aéronautique était une ancienne préoccupation, comme le soulignait la mission du commandant André Sérot, du Bureau des communications militaires de Belfort, sur les lieux du *crash* du Messerschmitt ME 110, 974, à Villers-sous-Chalamont, en mai 1939. La récupération d'un des moteurs Daimler Benz DB 601 B-1 aurait constitué « une avance d'un an pour notre technique de fabrication de moteurs » si la guerre n'avait éclaté{1394}. Trente et un ans plus tard, le SDECE opéra une opération similaire à Goussainville. Le 3 juin 1973, l'avion supersonique civil soviétique Tupolev Tu-144, surnommé par les spécialistes « Concordov », tant il ressemblait à l'aéronef français, s'écrasa lors d'une démonstration lors du trentième salon du Bourget. Des officiers en stage de formation, dont Alain Chouet, furent envoyés en urgence ramasser des morceaux de l'épave. En fait, « tout ce que Paris comptait d'officiers de renseignement de toutes nationalités,

toutes obédiences et toutes couleurs affluaient comme des fourmis sur un pot de miel ; et repartaient avec leur butin en colonnes ininterrompues ». Les Français rapportèrent un morceau du train d'atterrissage qui, à l'analyse, révéla que son alliage était exactement identique à celui utilisé par l'usine Snecma de Bois-Colombes, laquelle fabriquait le Concorde{1395} !

Mais la DGSE ne se dota d'une structure de renseignement économique, intégrée à sa direction du renseignement, qu'avec la décision du directeur général issu du monde de l'aéronautique, Pierre Marion, en août 1981. Il orienta sur la concurrence entre Américains, Russes et Français en Inde autour d'un marché d'avions de combat. Le cambriolage du ministère indien de la Défense à New Delhi permit de mettre la main sur la proposition soviétique. Aussi étrange que cela pût paraître, l'avionneur Dassault, pourtant intervenant sur le marché militaire international, ne disposait pas de structure de renseignement en interne, pas plus qu'il n'avait recherché une liaison avec le service. Il semblait se reposer sur un effet de marque faisant encore que ses matériels se vendaient partout dans le monde ! Pour lui permettre de s'implanter sur le marché indien en octobre 1982, la DGSE utilisa donc les services de Hugues de l'Estoile, ancien ingénieur général de l'armement parti « pantoufler » en 1977 chez l'avionneur et occupant le poste de directeur des affaires internationales{1396}. Trois ans plus tard, le contrat saoudien lui échappa au profit d'un concurrent, en l'occurrence l'Européen Panavia Tornado. À l'image de nombre d'industriels français, Dassault ne perçut pas l'évolution de la concurrence dans son secteur d'activité, ni compris l'avantage stratégique qu'offrait le renseignement. Ce fut pourquoi « une division d'espionnage économique » vit le jour à la DGSE. Utilisée à l'origine pour limiter les spéculations contre le Franc, fort malmené entre octobre 1981 et juin 1982, elle cibla rapidement le marché américain de la haute technologie. Elle apporta également l'appui du renseignement électromagnétique aux terre-neuvas qui affrontaient la concurrence industrielle des pêcheurs japonais à la morue et qui écoutaient les communications françaises. Toutefois, depuis 1967, les écoutes du GIC permettaient de recueillir des données sur le trafic commercial des entreprises allemandes.

Mais, aux États-Unis, le service de renseignement extérieur infiltra des fleurons industriels comme Texas instruments, Boeing, IBM ou Hugues, faisant appel à des sociétés de services, utilisant les capacités offertes par Air France. Ce petit marché français rencontra périodiquement l'entrave du FBI, occasionnant des campagnes de presse et des expulsions d'agents (1990, 1993...){1397}. La CIA rencontrait les mêmes déconvenues en France, comme lorsqu'elle tenta d'approcher un conseiller d'État, promis à servir à Matignon à la veille des élections législatives de 1993, Henri Plagnol, ou un ingénieur de l'armement,

Thierry Miléo, proche du ministre de la Communication. L'objectif américain était de connaître la position française à la veille de négociations capitales sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (*General Agreement on Tariffs and Trade*, Gatt). Une petite opération d'intoxication fut montée par la DST afin de permettre de ne rien dévoiler de la position française. Là encore, l'affaire se solda par l'expulsion de sept personnels de l'ambassade des États-Unis, dont le chef de poste de la CIA en février 1995. Treize ans plus tard, la DGSE découvrit que l'appartement de fonction de son directeur général, Pierre Brochand, avait été sonorisé{1398}. Ces précédents expliquaient que les coordinateurs américain et français du renseignement, Dennis Blair et Bernard Bajolet, décidassent de négocier une *« special relationship »*, à l'image de celui liant les États-Unis et la Grande-Bretagne, au printemps 2010. Au terme de cet accord de coopération, la France devait réintégrer le système sécurisé d'échange d'informations liant la CIA et le MI6 quitté en 1964. En outre, les deux pays acceptaient de cesser leurs opérations d'espionnage sur le territoire « allié », alors qu'ils ne le faisaient pas en Grande-Bretagne par exemple. Un raidissement de dernière minute de la Maison Blanche fit que le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'Alliance Atlantique ne fut pas prolongé d'une normalisation au niveau du renseignement. Plusieurs explications à cela. À Washington, la crainte de voir un gouvernement moins bien disposé à l'égard des États-Unis s'installer un jour en France, à moins que Blair n'ait outrepassé – comme souvent, disaient ses détracteurs, et comme le soulignait son renvoi après seulement seize mois de service le 20 mai 2010 – sa marge de manœuvre. Était aussi évoquée la fuite, dans *Le Canard enchaîné* du 15 avril 2009, d'un extrait d'une note « confidentiel Défense » du directeur des affaires politiques et de sécurité au Quai, Gérard Araud, relatant son entretien avec le spécialiste des sanctions contre l'Iran au département du Trésor, Stuart Levey{1399}.

Le SDECE/DGSE, comme d'ailleurs le SGDN dans sa mission d'animation et de coordination du renseignement{1400}, suivait aussi les disponibilités des minéraux rares et de pétrole dans le monde. Cette information était destinée en premier lieu au ministère de l'Industrie et à la Délégation générale de l'armement. Lorsque l'« intelligence économique » devint une injonction gouvernementale, à partir du rapport du commissariat au Plan, piloté par Henri Martre{1401}, des officiers de la DGSE quittèrent le service actif pour se reconvertir dans ce créneau qui devait permettre de poursuivre leur action, auparavant visant à entraver les intérêts politiques des adversaires de la France, cette fois en ciblant les concurrents de l'économie française. Un des premiers à franchir le pas fut, en 1997, un homme du SA, Stéphane Gérardin, qui fonda Geos, une société experte dans le « management du risque » et spécialisée dans

le recrutement d'anciens fonctionnaires de la DGSE (Jean Heinrich, Gérard Royal...), de la DST (Louis Caprioli...), du Quai d'Orsay. Même sa filiale de renseignement était dirigée par un ancien policier de l'office central pour la répression de la grande délinquance financière. Cet engouement, rappelant celui de Desvernine au début du XXe siècle, était plus ironique cette fois. En effet, ils apportaient leur expertise à un concept, l'« intelligence économique », qui tirait son nom de l'opposition des éléments les plus trotskistes du commissariat au Plan à entendre parler de renseignement économique. Si nombre de ces sociétés d'« intelligence économique » fondées par des anciens des services ne purent survivre, comme celle de Philippe Legorjus, ancien chef du GIGN, faute de marché français suffisamment mature, Geos devint rapidement un acteur essentiel de l'affrontement économique entre la France et les États-Unis. Moins pour ses missions d'« intelligence économique » il est vrai, que pour son action comme société militaire privée, notamment en Afrique, en soutien de l'armée française ou à la demande des États[1402].

Même l'État fit le choix d'un ancien du SA (1962-1967), passé par le privé (1967-2002) avant de devenir un bref directeur du renseignement de la DGSE, Alain Juillet, pour devenir haut responsable pour l'intelligence économique (2004-2009), au sein du SGDN. Comme Gérardin dans le privé, il déploya à ce poste une activité débordante. Parallèlement à des interventions dans la presse, il tint des conférences de sensibilisation à travers le pays, où il intervint sur un marché déjà encombré des interventions de la DST/DCRI, du ministère des Finances et, même, de la Gendarmerie – où elle démontra une réelle expertise dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité –, puis l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – créée par décret le 7 juillet 2009 au SGDN, où elle remplaçait la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information, elle-même créée par le décret du 31 juillet 2001, pour faire face aux multiples menaces informatiques auxquelles la France était désormais exposée. Juillet anima régulièrement des réunions interministérielles afin de sensibiliser la haute administration au concept d'« intelligence économique ». Il tenta également d'organiser la profession à travers une Fédération des professionnels de l'intelligence économique et lança des fonds d'investissement stratégiques. Surtout, il intervint en coulisses sur toute une série de dossiers sensibles. Au début de 2005, il fut alerté par un rapport des Renseignements généraux du Pas-de-Calais ; ces policiers avaient appris que des Chinois cherchaient à récupérer des métiers à tisser Leavers, servant à la fabrication de la dentelle de Calais, pour les démonter. Face au danger de contrefaçon, si ce savoir-faire partait en Asie, il imagina un procédé jusque-là appliqué à des objets présentant un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science

ou de la technique. Il fit appliquer aux machines un classement au titre de mobilier historique. À partir de l'automne 2006, plus moyen de les céder, de les démonter ou de les déplacer. Ce classement permit de sauver des petites entreprises qui faisaient vivre quelque 1 300 familles dans la région de Calais[{1403}]. Son action se heurta toutefois aux réticences de la DST et de sa sous-direction de la Protection du patrimoine, aux rigidités de la haute administration et à l'absence de soutien politique. Le manque de culture du renseignement des élites politiques, militaires et économiques était de ce point de vue flagrant. Aussi la responsabilité de l'intelligence économique passa-t-elle au ministère de l'Économie et des Finances, sous l'apparente volonté de mieux coordonner la politique publique. Nommé le 30 septembre 2009, le nouveau délégué interministériel à l'Intelligence économique (D2IE) Olivier Buquen fut choisi dans le monde économique, où avait fait toute sa carrière (1988-2009)[{1404}]. Le 29 mai 2013, une énarque, professeur et conseil en influence normative internationale, directrice de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement, Claude Revel, le remplaçait. Elle avait mené quelque mois plus tôt une étude sur le développement de la présence internationale et du positionnement de la France en matière de normes. « La bataille économique, c'est aussi la bataille normative », avait souligné la ministre du commerce extérieur, Nicole Bricq, lors de la remise du rapport Revel, le 31 janvier 2013.

Toutefois, comme dans le cas de l'« action invisible », le manque de pratique économique – tout au plus l'ouverture de quelques valises d'hommes d'affaires passant par les aéroports d'Orly, de Roissy et de Nice, ou fréquentant les palaces parisiens et de la Côte d'Azur[{1405}] – et la trop grande proximité avec certaines sources pouvaient entraîner la communauté du renseignement dans des aventures délicates et générer de longues crises franco-françaises industrialo-politiques. Les années 1970 et 1980 le montrèrent pour le secteur pétrolier. Une explication des tropismes biafrais et angolais du SDECE tenait aux ambitions d'Elf-Erap dans ces régions ; l'un des directeurs adjoints de la filiale congolaise de l'opérateur pétrolier, José Auguste Tchioufou, était un des dirigeants du *Frente de liberacao do enclave de cabinda* (Front de libération de l'enclave du Cabinda), un mouvement autonomiste angolais soutenu par le SDECE et Foccart, mais aussi par les services portugais. Avant que Marenches ne se prît de passion pour Jonas Savimbi, sur injonction du président sénégalais Léopold Sédar Senghor, en mai 1977, Tchioufou représenta la carte que le SDECE manipula pour obtenir la sécession du Cabinda aux intérêts... d'Elf-Erap[{1406}]. En 2002-2003, la DGSE tenta d'alerter les décideurs politiques des dangers que représentait, à la tête de l'entreprise française de fabrication de cartes à puce Gemplus, le fonds de capital-risque créé par la CIA, In-Q-Tel. Par cet

investissement, l'agence américaine confirmait sa volonté de contrôler l'ensemble de la filière cryptologique (brevets, transfert de technologie).

Depuis le début des années 1990, au cœur de cette affaire opposant Matra (devenu en 2000 *European Aeronautic Defence and Space company*, EADS) et Thomson-CSF (Thalès depuis 2000), se trouvaient Jean-Louis Gergolin, vice-président de la première, mais surtout ancien directeur du CAP (1973-1984), et de Philippe Rondot, qui servit au CAP (1979-1983) avant de passer à la DST et de devenir CROS. La presse eut tout loisir de gloser sur ces relations et sur les implications politiques (affaire *Clearstream*) qu'eurent la DGSE et la DST de cette lutte d'influence industrielle{1407}. Si elle n'impliquait pas ces services, mais d'anciens membres pantouflant dans le privé, l'affaire d'espionnage chez le constructeur automobile Renault, du 3 janvier au 14 mars 2011, participait de la même logique. Découverte en octobre précédent par le service de la protection et de la sécurité, dont le directeur, Rémi Pagnie, fut chef du poste de la DGSE à Tokyo, elle fit l'objet d'une enquête de la Direction centrale du renseignement intérieur, qui avait succédé à la DST et au RG en 2008. Cette dernière établit rapidement qu'il ne s'agissait que d'une banale affaire d'escroquerie. Là encore, la presse, comme Pagnie d'ailleurs, s'était emballée autour de rumeurs d'espionnage, faisant montre d'un évident manque de culture du renseignement qui traversait toutes les strates du tissu économico-médiatique français.

Cette prise en compte de l'affrontement économique international découlait de l'affaire Farewell. Elle en avait révélé un aspect ignoré jusque-là de la Guerre froide, celui du pillage technologique. Les principales arrestations opérées par la DST dans les dernières années de l'ère soviétique (1983-1991) concernaient exclusivement des agents de l'Est liés à cette activité. Pour partie, il ne s'agissait que du résultat de l'exploitation des informations de Vetrov, comme dans le cas de Bourdiol. D'autres apparurent à la suite de défections d'officiers de renseignement de l'Est. En janvier 1979, l'interpellation du physicien Rolf Dobbertin (Sperber), un Allemand de l'Est infiltré au Centre national de la recherche scientifique à l'occasion de sa thèse de doctorat, vingt ans plus tôt, faisait suite à la défection de son officier traitant Werner Stiller, du MfS, qui le gérait depuis 1961{1408}. En septembre 1992, un autre physicien, Francis Temperville, du Commissariat à l'énergie atomique, était la dernière victime de la Guerre froide.

Pendant cette période, la DST dut également lutter contre des activités de renseignement technologique nouvelles. Elle orienta ainsi la gendarmerie et la douane vers la surveillance des camionneurs venant de l'Est, notamment bulgares, qui viendraient à s'éloigner de leur route ou à circuler à proximité d'emprises militaires ou protégées. La DGSE avait également identifié au volant

de ces camions des officiers *Spetsnaz*, ces commandos du GRU spécialisés dans le sabotage derrière les lignes ennemies. Mais les services se heurtèrent à la résistance du Quai d'Orsay à voir mettre en péril les conventions de circulations entre les deux pays, conclues en mars 1969{1409}. Néanmoins, il semblerait que les Affaires étrangères fissent moins de difficultés à introduire, sous couverture de son Service de coopération culturelle et technique, dans les établissements d'enseignement soviétiques, des agents. Tout au moins, le KGB le croyait ! Au sein de l'OTAN, malgré le départ de la France des structures politiques intégrées, les officiers du CERM accrédités en étaient aussi réduits à regarder passer les véhicules en provenance de l'Est, militaires ceux-là. Le CRA de Baden animait ainsi un groupe logistique, réunissant tous les pays-membres, s'efforçant d'établir l'ordre de bataille soviétique à partir de subtils comptages de tous les matériels circulant en Allemagne de l'Est{1410}.

Face aux mutations du monde

D'une façon plus générale, à partir de 1981, le double effet de la nouvelle direction du SDECE/DGSE et de l'évolution de la situation internationale, dans une atmosphère de fin de Guerre froide et de terrorisme international, influa sur le déploiement des postes à l'étranger. Du point de vue de Marion, celui de la DGSE « ne correspond[ait] à aucune priorité ou stratégie et relev[ait] surtout de la convenance personnelle des agents »{1411} en Europe occidentale et en Afrique. S'il convient de ne pas prendre au pied de la lettre ce jugement, il est juste de noter que le Proche-Orient avait été une « région du monde [de] peu d'intérêt » pendant le mandat de Marenches{1412}, bien que le SDECE disposât de postes en Égypte, au Liban, en Jordanie. Avec le déclenchement de la guerre entre l'Iran et l'Irak (1980-1988), la DGSE avait transféré son poste du premier pays au second et ouvert une antenne en Arabie Saoudite. Avec la menace terroriste, et les implications libyenne, syrienne et iranienne, Beyrouth devint à partir de 1981 un poste majeur. Pour preuve, les assassinats d'un honorable correspondant, l'ingénieur Richard Gimpel, le 11 novembre 1987, puis de son officier traitant, le lieutenant de l'armée de l'air Jean-Pierre Maranzana (Jacques Merrin/Meurant), le 2 février suivant. Ces deux hommes payaient, comme d'autres, l'engagement de la France contre le terrorisme.

Les dernières crises de la Guerre froide (invasion du Koweït, août 1990, et lente explosion de la Yougoslavie, décembre 1990-avril 1992) amenèrent la DGSE à ouvrir de nouvelles antennes, pour renforcer sa présence en péninsule arabique dans un cas, pour prendre acte de la nouvelle donne géopolitique dans

le second. Ouvert en 1992, le poste de Sarajevo devait ainsi être fermé fin 2011, alors que les moyens de la DGSE se renforçaient au Kosovo et en Macédoine ; un poste fut ouvert en Jordanie, proche du camp de réfugiés syrien d'al Zaatari, ce qui permit à la France d'annoncer dès juin 2013 que des armes chimiques étaient utilisées dans la guerre civile qui se jouait de l'autre côté de la frontière jordanienne{1413}. Plus rapide, la dislocation de l'Union soviétique entraîna un développement de la présence du service sur des terres qui lui avaient été jusque-là fermées pendant un demi-siècle : l'Ukraine, puis la Géorgie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Tadjikistan. Fin 1985, le service répondait positivement à une demande de liaison avec le ministère chinois de la Sécurité de l'État (*Guójiā Ānquánbù*, MSE). Cette ouverture asiatique était à mettre en relation avec la politique afghane de la DGSE (1996-2001).

En 2009, le service disposait de quelque 67 postes, soit 40 de plus qu'au début des années 1980. Ils étaient traditionnellement répartis en Europe et en Afrique (28 %), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie (20 %). L'Amérique du Nord, avec une ouverture sur celle du Sud, chasse gardée de la CIA, depuis le Mexique (4 %), représentait une nécessité stratégique, du fait des liaisons avec les services des États-Unis et des objectifs de renseignement économique, mais cet hémisphère était resté largement marginal dans la politique française. Sous Marenches, le cône sud était couvert par le poste brésilien, avant que Lacoste en ajoutât un nouveau au Venezuela. Mais les deux avaient été finalement fermés par Silberzahn ou Dewatre{1414}. Pareillement, l'Océanie ne semblait pas être une priorité, la liaison avec l'ASIS ayant été laissée à l'antenne néocalédonienne de la DST.

En fait, les ouvertures et fermetures de postes dépendaient à la fois des moyens accordés à la DGSE et de sa lecture du « futur en gestation ». Cette dernière n'était pas commandée par le désordre médiatisé des nations, mais par la détection des « chaudières », des « incendies » et des « feux de brousse » intéressant la France, tout en maintenant un renseignement de crise{1415}. Pour gérer les urgences et participer au traitement des crises, comme en août 2008 en Géorgie, la vieille salle opérationnelle du temps de Marenches fut transformée en Centre de situation, véritable outil de pilotage de la DGSE, en octobre 2000. Le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'état-major des armées ne fut créé que trois ans plus tard et il fallut attendre 2008 pour que le Quai d'Orsay se dotât à son tour d'un Centre de crise.

Le peu d'intérêt de la DGSE pour certaines régions expliquait pour partie, en juillet 2005, certains de ses échecs. Ainsi, l'opération montée conjointement avec le Quai d'Orsay pour libérer Ingrid Bettancourt, otage franco-colombienne retenue dans la jungle amazonienne par la *Fuerzas Armadas Revolucionarias de*

Colombia-Ejército del Pueblo (Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple, FARC)[1416]. Le SA fut mobilisé en urgence, car le commanditaire était pressé et voulait agir de la façon la plus discrète possible au plan national, poursuivant un objectif tout à fait personnel. Ce faisant, il négligea l'aspect intergouvernemental de ce genre d'opération, conduisant le SA à un ratage évident. Outre que ce genre d'exercice restait délicat, nécessitant une parfaite coordination au sein du service entre les directions du renseignement et des opérations comme au-delà avec les Affaires étrangères et la Défense, ce genre d'action comportait une évidente politisation (dans ce cas, la volonté du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, de venir en aide à une amie).

À une autre échelle, s'expliquaient pareillement la jeep qui n'explosa pas à Beyrouth, en novembre 1983, le dommage collatéral de la mission Satanic, en juillet 1985, ou la tentative ratée de libérer l'otage Michel Germaneau, retenu au Niger, en juillet 2010 : dans chaque cas, des délais trop courts, le manque de renseignement certain et l'impréparation du SA – un mois d'entraînement commun avec les forces spéciales nigériennes ne changea rien – conduisirent, à chaque fois, au même échec. Contrairement au vœu des politiques, la reconstitution furtive du 11e Choc (1985-1993) ne changea rien à l'affaire. L'« action invisible » était une pratique subtile et délicate, qui ne permettait aucune improvisation. Les auteurs de l'attentat du 8 mai 2002 à Karachi se souviennent ainsi de la visite du SA, quelques mois plus tard, et cessent par la suite leur chantage ; il était lié au contrat de fourniture de trois sous-marins de classe Agosta au Pakistan, signé en septembre 1994 et interrompu par décision du président Jacques Chirac[1417].

Pour autant, même les opérations les mieux préparées n'étaient pas exemptes d'impondérable. Ainsi la tentative de libération de « Denis Allex », un officier sous couverture du SA. Affecté au Centre parachutiste d'instruction spécialisée de Perpignan, il faisait partie de la mission envoyée en Somalie pour former la garde présidentielle du *Dowladda federaalka kumeelgaark* (Gouvernement fédéral provisoire), installé par la communauté internationale (2004-2012). Le 14 juillet 2009, il était enlevé, en compagnie d'un de ses collègues du SA, « Marc Aubrière », par les miliciens censés assurer leur sécurité. Alors qu'« Aubrière » réussissait à fausser compagnie à ses ravisseurs dans la nuit du 25 au 26 août suivant, « Allex » devait connaître trois années de détention, aux mains d'une milice, Hizbul Islam, puis un groupe terroriste islamiste Al-Shabaab[1418]. Si leur appartenance à la DGSE semble avoir été révélée par les médias, l'enlèvement se justifiait par le rôle joué par la France dans la lutte contre la piraterie somalienne, déjà à l'origine d'une prise d'otage en avril 2008

contre un navire de plaisance de luxe français, *Le Ponant*, croisant dans le golfe d'Aden. L'issue favorable de cette prise d'otages, comme de celle qui suivit en avril 2009 avec le voilier *Tanit*, était permise par la longue pratique de cette région par l'armée française, depuis la DRM jusqu'aux fusiliers marins commandos, en passant par les troupes affectées au protocole de contrôle naval volontaire, établi en décembre 2001 entre la Marine nationale et les armateurs croisant du Nord de l'océan Indien jusqu'à la mer de Chine. Les moyens de la DGSE, de renseignement et d'action, étaient également opérationnels, permettant des règlements rapides des prises d'otages. S'ajoutaient également ceux des alliés de la France, notamment la CIA, bien implantée en Somalie.

Les ravisseurs d'« Allex » et « Aubrière » entendaient les échanger contre les pirates arrêtés dans le cadre des précédents enlèvements. Avec l'évasion d'« Aubrière » et la reprise d'« Allex » par Al-Shabaab, l'inscription dans la durée de cet enlèvement compliqua les opérations de libération. Le renseignement prit le pas sur l'action, à l'inverse des affaires du *Ponant* et du *Tanit*. Il fallait identifier et localiser les preneurs d'otages, s'assurer ensuite de la position d'« Allex ». À partir d'octobre 2012, la DGSE eut une idée assez précise de ces éléments pour engager une procédure opérationnelle. Elle commença à travailler avec le Commandement des opérations spéciales et le CPCO. Le SA entreprit aussi de s'entraîner dans cette optique. Las, le déroulement imprévu d'une mission d'entraînement, entre Roumanie et Bulgarie, fit la Une de la presse internationale{1419}. Pendant que les médias ergotaient sur la bagarre qui opposa cinq agents surentraînés et trois paysans bulgares armés, le motif de leur entraînement resta secret. Rien ne filtra non plus de l'opération qui fut conduite dans la nuit du 11 au 12 janvier 2013, avec des méthodes et des moyens du même niveau que ceux employés par les forces spéciales américaines en Afghanistan. Rien ne laissait préjuger qu'elle n'atteindrait pas son but et qu'« Allex » y laisserait la vie, dans une case somalienne de Bulo Marer. Pas plus que le renseignement, l'action n'est une science exacte !

Il en allait de même pour l'intervention des services sur la scène diplomatique. Pierre Marion en savait quelque chose, d'autant que son action fut certainement la plus politique de tous les directeurs généraux du service extérieur. Pour être en concordance avec les nouvelles orientations du président socialiste élu le 10 mai 1981, ce qui pouvait se comprendre éthiquement mais qui était une erreur stratégique, il suspendit les relations de la DGSE avec son homologue sud-africain ; elles reprirent après la fin du régime d'apartheid, mais la relation était forcément différente. Marion reçut également de la présidence la mission d'aider la *Junta de Gobierno de Reconstrucción Nacional* (junte de gouvernement de

reconstruction nationale) nicaraguayenne. Les informations que recueillirent les agents français dépêchés à Managua montrèrent un noyautage communiste des administrations, ce qui entraîna un changement de cap de la politique française[1420]. D'autres, comme l'ancien du BCRA et de la DGER, Jean Rousseau-Portalis, le 6 avril 1982 à Tegucigalpa, tombèrent, victimes des pratiques des services de sécurité argentins ou honduriens, dans leurs combats contre toutes les formes de séditions.

La DGSE réussit mieux ce genre d'opérations dans ses zones traditionnelles d'action. Claude Silberzahn le comprit bien lorsqu'il inaugura, en Afrique subsaharienne, une politique de stabilisation dans divers pays, autrement dit de démocratisation ; il ne faut pas oublier que le préfet était breveté de l'École nationale de la France d'Outre-Mer (1956). Elle faisait écho au discours de la Baule (21 juin 1990), par lequel le président Mitterrand dénonça les pratiques autoritaires de certains régimes alliés de la France. Pour le service, cette « paix secrète » constituait un rempart aux empiétements des services adverses ou alliés, mais concurrents dans cette région du monde. Un coup d'État raté au Cameroun en 1984 avait fait le lit, deux ans plus tard, du Mossad. Les diverses crises, comme au Tchad (1990-1992) ou au Rwanda (1994), révélaient l'action opposée, dans un cas, des services libyens et dans l'autre de la CIA. La DGSE connut aussi des succès, comme la stabilisation de la région désertique du Sahel, en opérant une médiation entre le Sénégal et la Mauritanie, en pleine guerre du Golfe (1990-1991), puis entre le Niger et ses populations touaregs[1421].

À la fin de l'année 2000, souhaitant normaliser ses relations avec l'Occident, la Libye utilisa le canal de la DGSE. Fort de sa liaison établie avec Musa Kusa, chef de la *Mukhabarat al-Jamahiriya*, le service entreprit d'établir des filtres, d'identifier les futurs interlocuteurs des dirigeants politiques, mais aussi économiques (Dassault, Thalès) français. La même proposition faite aux Britanniques se traduisit par une mission commerciale aéronautique britannique BAE, cornaquée par le MI-6. Pourtant, au terme de négociation sur l'indemnisation des victimes des différents attentats commandités par la Libye, Kusa aurait amené dans le débat la question de l'abandon du programme libyen d'armes de destruction massive. À l'époque, les Américains commençaient à monter une coalition contre l'Irak sur le même sujet. Seulement, l'offre de médiation libyenne arriva le 22 avril 2002, au lendemain du premier tour de la présidentielle qui plaça le président sortant Jacques Chirac en ballottage défavorable. La DGSE n'estima pas le gouvernement socialiste sortant en mesure de mener à bien cette ouverture ; elle n'entendait pas que cette opportunité sécuritaire servît d'enjeu politique. Et de passer le contact au MI-6, qui mena le leader libyen à un accord en décembre 2003[1422]. Huit ans plus tard,

toujours en contact avec Kusa, la DGSE le fit quitter discrètement la Libye à la veille du déclenchement de l'opération Harmattan.

La DST chercha à concurrencer ses « cousins », comme on appelle la DGSE dans l'argot du contre-espionnage, sur ce même terrain, s'affranchissant du décret du 22 décembre 1982, fixant ses attributions et l'autorisant à « assurer les liaisons nécessaires »{1423}. Elle profita en cela de l'effet Farewell dans la communauté internationale du renseignement, comme le montre le débauchage du SGDN, le 4 juin 1984, du général Jean Guyaux pour coordonner l'exploitation scientifique et technique des documents soviétiques. L'officier fut ensuite l'animateur du comité consultatif scientifique et technique, créé en 1986 et qui atteignit un prestige tel que la DGSE, le SGDN et même la DPSD tinrent à y participer dans les années 1990{1424}. Les ministres de l'Intérieur, comme Pierre Joxe (1988-1991) ou Charles Pasqua (1993-1995), les y incitaient également. Mais cette ouverture accompagnait également la mutation du service de contre-espionnage vers un concept plus large de contre-ingérence. Dorénavant, il s'agissait de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité nationale, résultant des activités de services de renseignement de pays adverses, d'organisations ou d'individus qui se livraient, ou étaient susceptibles de se livrer, à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou à des activités en rapport avec le crime organisé ou autres activités criminelles.

La contre-ingérence imposait un changement culturel après une Guerre froide caractérisée par le seul contre-espionnage politique. Sachant la communauté chinoise installée en France largement infiltrée par le MSE, la DST ne pouvait se restreindre aux seules arrestations pour espionnage en faveur de la Chine. Elle venait d'appréhender Bernard Boursicot à Paris le 30 juin 1983. Cet agent contractuel des Affaires étrangères avait été en poste en Chine et en Mongolie dans les années 1960 et 1970, où le MSE l'avait recruté. L'ampleur de la faille de sécurité ainsi révélée amena le service de contre-espionnage à s'interroger sur les motivations chinoises. Un fonctionnaire d'origine chinoise fut chargé de trouver un contact, en passant par l'attaché militaire chinois. Et, ainsi, Líng Yún, ministre chinois de la Sécurité de l'État se rendit-il à Paris en grand secret à l'été 1984. Au menu des discussions, terrorisme et Union soviétique.

D'autres liaisons furent nouées avec le *National Intelligence Service* sud-coréen, avec le ministère iranien des Renseignements et de la Sécurité nationale *(Vezarat-e Ettela'at Jomhouri-ye Eslami-ye Iran)*, à la veille de la campagne d'attentats de 1986, et avec le *Ri'āsat Al-Istikhbārāt Al-'Āmah* saoudien, au moment des négociations autour du contrat « Sawari II », portant sur la fourniture par la France à l'Arabie saoudite de trois frégates de classe La Fayette, en 1994. La DST apparut aussi dans le pré carré africain de la DGSE,

profitant du désintérêt du SCTIP pour cette région à partir de la fin de la Guerre froide. Cette autonomisation de l'action de la DST en Afrique amena, suite à la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 induisant une autorité opérationnelle du ministre de l'Intérieur sur la gendarmerie, une remise à plat des missions du SCTIP. Elle prit forme sous sa transformation en une nouvelle direction active de police, chargée de la coopération internationale. Un arrêté du 27 août 2010{1425} détaillait ses nouvelles missions. Elle n'était plus chargée que d'animer et de coordonner « la coopération opérationnelle par le recueil et l'analyse des informations intéressant la sécurité de la France », mais surtout les coopérations technique et institutionnelle de la police et de la gendarmerie nationales, en liaison avec les Affaires étrangères, à l'exception des questions relevant exclusivement des services de renseignements. Mais, aussi bien en Algérie (1983) qu'au Togo (1987), pour ne s'en tenir qu'aux exemples connus, comme dans les pays du Proche-Orient, la DST ne réussit qu'à entretenir des liens personnels aléatoires{1426}. Là où elle réussit à s'implanter, notamment en Côte d'Ivoire, à Djibouti et au Gabon, elle profitait d'une longue implantation sous couverture d'une délégation du SCTIP et de ses attachés de police{1427}. Le renforcement des moyens de l'antiterrorisme, après les attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington, pas plus que la fusion de la DST et des RG en une seule entité, sept ans plus tard, ne permirent de meilleurs résultats. Le 18 juillet 2012, suite à l'attentat anti-israélien qui venait de se produire à Bourgas, le directeur central du renseignement intérieur, Patrick Calvar, eut toutes les peines du monde à obtenir des données de sa délégation en Bulgarie{1428}.

Cette politique étrangère de la DST n'était pourtant pas récente, mais elle impliquait un rapprochement avec la DGSE qui, s'il était encouragé à haut niveau, se tendait dans les échelons intermédiaires autour du cœur de métier – le contre-espionnage en l'espèce – en raison d'un manque évident de culture de collaboration entre deux services voués au secret durant la Guerre froide. Heureusement, elle n'empêcha pas dans ces années de fin de Guerre froide, pas plus qu'elle ne les avait empêchés auparavant, les échanges aux échelons subalternes. Ainsi, les « cousins » se retrouvèrent unis à Moscou, en juin 1991, pour évoquer avec leurs homologues russes les questions induites par la nouvelle situation, le terrorisme et le crime organisé international. Ils évoquèrent également la question des archives spoliées, du 2e Bureau et de la Sûreté. Elles furent rapatriées en 1993 et en 2000{1429}. Puis les fonctionnaires de la DST et les officiers de la DGSE s'en retournèrent partager à Paris leur désarroi quant à la disparition de leur ennemi commun.

La situation troublée en Afrique du Nord, notamment en raison de la montée

de la contestation islamiste en Algérie, rappela à la vigilance ces « cousins », mais aussi des directions concernées des Affaires étrangères et de leur Centre d'analyse et de prévision. Les émeutes et manifestations, sous forme d'une contestation pacifique ou violente, furent autant d'indices suivis depuis les années 1970. La Première Guerre du Golfe (décembre 1990-mars 1991) amena une fermentation de l'opinion publique arabe, comme le rappelèrent des chefs de poste de la DGSE, comme Alain Gros, au Caire, ou Alain Chouet, à Beyrouth, puis Damas. La collusion entre les Saoudiens et les Frères musulmans apparut dès cette époque. Les contacts des services dans la région faisaient régulièrement écho à une dégradation sourde de la situation. L'état-major des Armées répondit donc favorablement à la demande sécuritaire du nouveau régime tunisien, issu du renversement thérapeutique du père de l'indépendance, Habib Bourguiba, par Zine el-Abidine Ben Ali ; la DPSD fut invitée à mettre en place une « École de renseignement », sous l'œil goguenard des représentants locaux de la DGSE qui savaient qu'il s'agissait en fait d'une « École de contre-insurrection ». Régulièrement depuis la fin des années 1990, des notes d'alertes faisant état de l'ébullition en cours étaient rédigées à l'intention des décideurs politiques et militaires français. La situation en Tunisie commença réellement à inquiéter la DGSE à l'été 1998, en raison de la prédation sur les richesses nationales de la famille et de la belle-famille de Ben Ali. Mais les diplomates en poste dans les pays d'Afrique du Nord furent invités à oublier de maintenir « des contacts suivis avec toutes les composantes de la société civile et notamment les associations agissant dans le domaine des libertés publiques et des droits de l'Homme ». Ce qui permit à leurs homologues des États-Unis, à partir du printemps 2008, d'y trouver des soutiens pour corriger l'image de leur pays dégradée par les guerres en Irak et en Afghanistan. Mais

« Tunis, au même titre que Rabat et Alger, [était] une destination familière des dirigeants politiques français, le chef de l'État, les principaux ministres, les parlementaires, les responsables de collectivités locales{1430} »

et les avertissements des différents services d'information de la République furent oubliés. Jusqu'à ce que les protestations tunisiennes (17 décembre 2010-14 janvier 2011), puis égyptiennes (25 janvier-11 février 2011) fissent la Une des médias. Ce fut ensuite la Libye, où la France décida de s'engager...

Enfin, ce furent les premières élections libres qui, en Tunisie (23 octobre 2011), puis en Égypte (28 novembre 2011-10 janvier 2012), virent la protestation sociale porter les mouvements islamistes au pouvoir{1431}. Face aux critiques venant des médias et de la Présidence de la République accusant les services et les diplomates de n'avoir rien vu venir, deux hauts fonctionnaires en

retraite, l’un de la DGSE, avec une fine connaissance des sociétés musulmanes, l’autre du Quai d’Orsay, tout aussi arabisant, obtinrent de leurs anciennes administrations respectives de publier des extraits ou la totalité de notes qu’ils avaient pu écrire, « non par narcissisme, mais parce que la plupart de ces notes étaient classifiées pour des raisons évidentes ». Alain Chouet le fit pour dénoncer la « pure mauvaise foi » des « médias et surtout [des] politiques qui cherch[aient] à dissimuler leur aveuglement inconscient ou volontaire ». Quant à Yves Aubin de La Messuzière, il entendait souligner qu’« aucune chancellerie ne pouvait prévoir le point de rupture dans le système » des autocrates arabes{1432}. Ils le firent d’autant plus que les déclassifications sauvages des documents diplomatiques américains, en novembre et décembre 2010, par le site WikiLeaks, avaient montré que leurs homologues nord-américains n’avaient pas été, ni plus, ni moins, clairvoyants qu’eux ; sauf que leurs médias et leurs décideurs ne les avaient pas mis en cause comme en France.

Épilogue

La fin d'un cycle

L'adaptation des services à un monde fragmenté et leur tournant médiatique marquait certainement la fin d'une conception du renseignement en marge de la société politique. Des peurs idéologiques au sein de la communauté ouvrant la période, à la mise en place d'une communauté renouvelée caractérisant les temps nouveaux, une réflexion dépolitisée semblait avoir été à l'œuvre. La fin de la guerre des services tenait aussi à l'arrivée de nouvelles générations d'officiers de renseignement, qui n'appartenaient à aucune coterie d'anciens combattants d'une guerre franco-française ou d'une autre. Le consensus au plus haut de l'État laissait néanmoins la porte ouverte aux lobbys, dont les militaires et les policiers surent tirer avantage. Encore une fois, les nuages s'amoncelaient au-dessus d'une DGSE renouvelée, mais toujours fragilisée par le manque de culture des élites.

Les mutations des temps nouveaux

La fin de la menace soviétique figurait, pour les services français, comme le cinquième après-guerre depuis 1940. Si les quatre premiers (1940, 1945, 1954, 1962) s'étaient produits dans les vingt-deux premières années, enfouissant l'ennemi traditionnel allemand sous une rancœur induite par les conflits coloniaux perdus, ce cinquième eut pour conséquence de révéler toutes les

fêlures induites par la débâcle de 1940. Cela était surtout vrai au sein des rangs de la DGSE, qui étaient restés fracturés par les querelles des origines entre hommes de Vichy, de Londres et des Alliés, et amplifia le malaise social inhérent à la sclérose administrative. La DST et, plus encore, les RG se trouvaient renvoyés à des pratiques plus anciennes encore, qu'illustrèrent, pour la première, les accusations d'usage de la torture en 1995 contre des suspects algériens de terrorisme{1433} et, pour les seconds, les faux pas autour de la disparition du pasteur Joseph Doucé (1990) et de la sonorisation d'un conseil national du Parti socialiste (1994). À la différence de la DGSE, le ministère de l'Intérieur n'avait pas son pareil pour étouffer ce genre d'affaires, qu'elles fussent vraies ou qu'il pût subsister un doute, par l'intervention de l'Inspection générale des services. Ainsi en alla-t-il pour la révélation des deux premières affaires, qui se soldèrent par la nomination hors-cadre du responsable de la DNAT de l'époque, le commissaire de la police judiciaire Roger Marion (1990-1999), promu entre-temps préfet (2002-2006), et la révocation de l'inspecteur des RG Jean-Marc Dufourg (1990){1434}. Elles mettaient pourtant en cause les méthodes brutales du renseignement de sécurité. La justice ne pouvait l'ignorer lorsqu'elle utilisa, dans le cadre du procès de l'organisateur des attentats de 1995, Rachid Ramda, les informations issues de la torture, tant en France qu'en Algérie ; c'était la DST qui était destinatrice des procès-verbaux de ces auditions particulières.

La médiatisation de l'affaire de sonorisation du Parti socialiste correspondait au contraire à une volonté politique de changer les structures administratives des services. Tous les gouvernements furent partisans d'une « régulation (...) par les scandales, les règlements de comptes et les dénonciations »{1435}, parce que les RG formaient un outil jugé irremplaçable pour prendre le pouls du pays jusque dans les bourgs les plus reculés. Cette affaire correspondait même à la dernière étape d'un processus entamé en 1981, à la suite de la victoire socialiste de l'élection présidentielle. L'alternance avait engendré une grande peur au sein des organismes visés par le « programme commun » de la gauche, rendu public le 27 juin 1972. Beaucoup craignirent les disparitions promises du SDECE et des RG, ainsi que l'abandon des pratiques barbouzardes. Mais, en neuf années, le Parti socialiste avait eu le temps de prendre ses distances, là comme ailleurs, sur l'accord de gouvernement avec son allié communiste. Notamment, un ancien officier du SDECE, Louis Mouchon, et un ancien patron de la DSM, le général de division André Thozet, dont Marenches avait obtenu le remplacement, permirent la mutation socialiste. Pour cela, Mouchon recourut à l'un de ses honorables correspondants, recruté en 1948, François de Grossouvre (Leduc), animateur de la Convention pour une armée nouvelle. Le 15 septembre 1977,

Mouchon lui remit ses « Réflexions sur le SDECE », sous la forme de quatre feuillets tapés à la machine[1436]. Il y rappelait que sa « structure (...) n'a, en profondeur, jamais changé ; les mini-réformes ont consisté à muter quelques cadres et à modifier les numéros se rapportant au codage des différents services. Un second rapport pointa quant à lui la trop grande part des militaires dans les principaux postes de responsabilité et présentait le SA comme un « centre de formation d'hommes de main et de mercenaires » au service de l'État gaulliste.

De ces critiques de la gestion Marenches, il ne resta plus, au lendemain de l'alternance gouvernementale qu'une mini-réforme. Elle fut initiée par Pierre Marion à la faveur des démissions de cadres ne voulant servir un gouvernement où siégeaient des communistes. Même chose à l'Intérieur, où aucun ministre ne souhaita modifier le recueil d'informations politiques colportées par les RG. Au contraire, ils renforcèrent leurs capacités, pour « l'accomplissement exclusif de sa mission de lutte contre le terrorisme et les troubles à l'ordre public », « à collecter, conserver et traiter des informations nominatives qui font apparaître l'origine ethnique en tant qu'élément de signalement, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes majeures, pour l'accomplissement exclusif de leurs missions de recherche et de centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique nécessaires à l'information du Gouvernement »[1437]. Parce qu'elles violaient la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces dispositions furent retirées et modifiées dans un sens plus restrictif, mais toujours aussi large en 1990[1438]. Il fallut la révélation des écoutes du congrès socialiste par le *Canard enchaîné* du 6 juillet 1994 pour qu'un arrêté fixât l'organisation et les missions des RG[1439]. Une page d'histoire était tournée puisque les RG se virent ôter tout suivi interne des partis de gouvernement. Il est vrai que la médiatisation croissante de la vie publique la rendait inutile pour un service de renseignement officiel, quoiqu'il travaillât à partir de sources ouvertes.

Les autres avaient vu leurs nouveaux statuts fixés dès 1981-1982. Même la DST qui, auréolée de son succès contre les Soviétiques (Farewell), avait échappé aux critiques du nouveau pouvoir. En poste depuis 1975, son directeur, Marcel Chalet, fut ainsi autorisé à finir sa carrière à la tête du service où il l'avait commencée. Seul le général de brigade Michel Jorant connut la même faveur, mais c'était pour préparer la mutation de la DSM en DPSD[1440]. De fait, les changements apportés depuis 1981 se limitèrent à apporter l'onction du nouveau pouvoir aux services, tout en faisant montre d'une parfaite continuité. Ainsi, une des sources communes aux nouveaux textes organisant la DPSD, la DGSE et la DST[1441] – mais pas les RG[1442], le GIC[1443], ni les services proprement

militaires – était un des derniers décrets pris par le gouvernement sortant, le 12 mai 1981, organisant la protection des secrets, qui posait les limites de la communauté du renseignement{1444}. Seuls étaient concernés par ce texte les ministres de la Défense et de l'Intérieur.

En matière de contre-terrorisme, « en liaison avec le ministre d'État chargé de l'Intérieur [Gaston Deferre] et le secrétaire d'État à la sécurité publique [Joseph Franceschi], une mission de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme sera confiée au chef d'escadron de la gendarmerie, [Christian] Prouteau »{1445}, commandant du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et déjà chargé à la présidence d'organiser la sécurité du chef de l'État. Instituée le 28 août 1982, cette mission, rapidement transformée en « cellule élyséenne » revenait à court-circuiter au plus haut niveau les services traditionnels. D'autant que nombre de ses personnels étaient des officiers de renseignement, anciennement révoqués ou nouvellement détachés (DGSE, DST, RG, GIC) ! Marion y vit « une erreur organique » et une raison supplémentaire de démissionner de son poste, en novembre 1982 ; une première dans l'histoire des services{1446}. Il supportait déjà mal les velléités de prise de contrôle de la DGSE par le ministre de l'Intérieur, dont les manœuvres et les intrigues durèrent jusqu'aux premiers mois du mandat de Lacoste.

La « cellule de l'Élysée » devint un enjeu politique suite à sa médiatisation en 1993{1447}. Mais cette dérive du renseignement, sous des couleurs « barbouzardes » rappelant les heures les plus sombres de la guerre d'Algérie, avait pris fin bien avant, en fait avec la nomination de Pierre Joxe au ministère de l'Intérieur (1984-1986). Ce député sortait de la 36e session nationale de l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN, 1983-1984). Il y avait côtoyé le lieutenant-colonel Rondot, qui venait d'intégrer la DST ; après avoir été renvoyé du SDECE, suite à une perte de confiance liée à sa mission en Roumanie en 1975{1448}, il rongea son frein au Centre d'études de politique étrangère (1977), puis au Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie (1982), attendant vainement d'être réintégré. D'où cette tentation par la suite à s'occuper d'affaires particulières – la poursuite du terroriste international Carlos, puis des criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie.

Le « printemps du renseignement »

La véritable première mutation d'ampleur dans la communauté du renseignement n'intervint qu'en mai 1991. Elle concernait le renseignement militaire, oublié depuis dix ans et qui venait de faire montre de son insuffisance

au cours du dernier conflit de la Guerre froide, déclenchée au nom du droit international contre l'Irak. En fait, les services s'étaient trop bien adaptés, depuis la fin de la guerre de Corée, aux frimas des relations avec leurs homologues soviétiques, mais aussi au défaut d'orientation (et donc de projet) politique qui caractérisait la position française depuis la chute du mur de Berlin. Une prise de conscience datait bien de l'offensive terroriste de l'été 1986. Le Premier ministre Jacques Chirac (1986-1988) n'était pas satisfait de la production des services et réfléchissait à une nouvelle organisation. « Faut-il supprimer la Piscine (surnom journalistique de la Boîte, comme les officiers de renseignement appellent entre eux leur service) ? », s'interrogeait le magazine *L'Express* du 12 juin 1987. Au ministère du Budget, Alain Juppé avait reçu le 14 avril les membres du groupe « prospective et action », chargé de réaliser un audit de la Douane en vue de la réalisation du grand marché unique de 1992. Parmi les propositions faites, il y avait celle de « créer une Direction du Renseignement au niveau national, indépendante de la Direction Nationale des Enquêtes Douanières [DNED], les deux Directions étant regroupées sous une même autorité ». La nomination d'un des membres du groupe, Jean-Henri Hoguet, à la tête de la DNED (1987-1991), permit sa réalisation. La visite du *HM Customs and Excise National Investigation Service*, à Londres, de la *Guardia di finanza*, à Rome, du général de brigade Jean Heinrich, à la direction des opérations de la DGSE (1987-1991) et du Conseil de coopération douanière, à Bruxelles, lui permirent d'inaugurer une direction du renseignement le 1er mars 1988. Un effort d'encadrement au sein de la nouvelle DNRED et l'obtention de la qualité d'officier de police judiciaire (1988-2001, OPJ) permirent à la Douane de se doter de sa propre DST. L'institution nouvellement créée renouait avec l'histoire lointaine du Service de répression des fraudes douanières, où des OPJ étaient seulement détachés et des douaniers syndicalistes montaient des opérations spéciales ; mais à cette époque il s'agissait d'aider l'Espagne républicaine. D'autant que les choses n'avaient guère changé depuis cette époque lointaine, comme l'avait montré l'envoi de matériel militaire du Groupement des industries françaises aérospatiales, dirigé par le frère du président, le général Jacques Mitterrand, à l'Argentine, sous couverture d'exportation de matériel agricole, malgré l'embargo décidé depuis le 11 avril 1982 par la Communauté européenne en raison de la guerre qui l'opposait à la Grande-Bretagne. L'exportation se fit cette fois par le Luxembourg, via le poste d'Audun-le-Tiche, par l'entreprise d'une compagnie aérienne uruguayenne, *Aero Uruguay*, opérant avec un DC 8-63 CF appartenant à *Cargolux*. Le 24 mai 1982, le quotidien de Johannesburg, *The Star*, mit à jour ce trafic[1449] et le contrat de *leasing* fut ramené le 12 juin suivant. Deux jours plus tard, le conflit prenait fin. La DNRED obtint la compétence nationale en

2007[1450]. Dans la mesure de ses moyens et de ses missions, elle travailla de conserve avec la DGSE, notamment dans le cadre des filières d'émigration clandestine kurdes, par la Syrie, entre 2001 et 2008[1451].

Pareillement, les Renseignements généraux connurent une modernisation majeure. Le ministre de l'Intérieur, Philippe Marchand, prit le 28 février 1991 une circulaire redéfinissant leurs missions. Le contexte était ici important à noter : la décision ministérielle intervenait au cœur d'une série d'émeutes qui commencèrent à Vaulx-en-Velin, en octobre 1990, pour s'achever entre mars et juillet 1991 dans la banlieue parisienne. Certes, le service de renseignement intérieur conservait sa mission de prévision et de mesure de l'opinion publique. Mais il se voyait dépossédé de sa fonction de surveillance des partis politiques non-extrémistes, mission qui était unanimement méprisée par les policiers chargés de la remplir, pour se recentrer sur l'examen attentif de l'expression des revendications sociales et l'étude approfondie des tensions et des évolutions au sein de la société civile. Depuis une note de service du 19 mars 1976, les Renseignements s'étaient déjà réorientés vers le « terrorisme interne », c'est-à-dire que ne mettaient « pas en œuvre des agents d'État étranger mais dépassant le cadre national ». Cette fois, leur attention devait se porter sur les violences urbaines, facilitant les menées terroristes internationales, comme le souligna en 1995 Khaled Kelkal, principal responsable de la vague d'attentats commise en France à l'été 1995 et originaire de Vaulx-en-Velin, et la prolifération sectaire. En moins de deux ans, ils mirent au point une « échelle d'évaluation de la violence urbaine »[1452] mesurant les tensions surgissant entre les jeunes et les représentants de l'État – pompiers, policiers. Le même travail fut réalisé sur le problème des sectes, avec une échelle d'évaluation déterminant le caractère plus ou moins sectaire des associations à but philosophique ou religieux. Ces outils d'appréciation, accompagnés de statistiques sur l'évolution des violences urbaines, constituèrent dès lors le principal point d'appui d'une nouvelle expertise policière. Enfin, les Renseignements généraux furent chargés d'intervenir de façon accrue dans les secteurs économiques, notamment en détectant les opérations frauduleuses et le blanchiment d'argent sale. Leur première mission fut de produire de l'information sur l'affaire de délit d'initié au profit du parti socialiste au pouvoir du rachat de la société américaine Triangle par Pechiney en novembre 1988.

Ces nouvelles missions amenèrent les Renseignements généraux à communiquer plus ouvertement, lors de colloques, donnant des interviews dans la presse, des articles publiés dans des revues « grand public » ou para-universitaires et des ouvrages publiés chez des éditeurs ordinaires, parfois même dans des collections universitaires. Encore fallait-il se débarrasser des dernières

scories qui dataient de l'après-guerre et n'étaient plus adaptées. Une grande réflexion agitait le ministère de l'Intérieur visant à définir les domaines où l'intérêt supérieur de l'État était concerné. Promu tête de liste aux élections européennes, le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, était au centre d'une polémique à l'Assemblée nationale depuis que *Le Quotidien de Paris* du 26 juin 1991 avait révélé qu'il avait utilisé les ressources de l'Office central des sondages et des statistiques, détournant les moyens de l'État pour son bénéfice personnel{1453}. Il fallut encore six ans pour que l'idée se fît que les partis politiques n'avaient qu'à prendre sur leur financement public pour réaliser des sondages et que le gouvernement, pour son information politique, disposait du réseau des préfets. Estimant, après tout, que les ministres devaient sentir l'opinion publique et être capables d'interpréter ses évolutions, sans avoir besoin d'un service spécialisé de la police nationale, le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement décida de mettre fin aux sondages des Renseignements généraux. Désormais, ces derniers se recentrèrent sur la défense des institutions contre le terrorisme, les conflits sociaux, et la prévention des violences urbaines. Toutefois, les veilles d'échéances majeures, comme les présidentielles, ils furent invités à reprendre du service électoral{1454}.

Ces mutations du « printemps du renseignement » amenèrent néanmoins à réfléchir sur d'autres évolutions. Certes, Claude Guéant, directeur général de la police (1994-1998), s'opposa à la création d'un « monstre », c'est-à-dire à la fusion des RG et de la DST. Mais la question de l'adéquation des missions des services aux intérêts fondamentaux de l'État était posée, comme le souligna, dans *Libération* du 17 avril 1997, Jacques Fournet, ancien directeur des Renseignements généraux (août 1988-mai 1990), puis la Direction de la surveillance du territoire (juin 1990-octobre 1993). L'action de Michel Rocard amenait à repenser le renseignement pour ne plus vivre sur des schémas des années 1950. L'idée d'un nouveau service de renseignements intérieur avec deux fonctions essentielles – la protection des institutions pour rechercher ceux qui représentent un danger pour la démocratie (mouvements politiques extrémistes, néonazis, fascistes ou violents) et la lutte contre les ingérences étrangères (contre-espionnage, antiterrorismes, intégrismes, la prolifération nucléaire, bactériologique et chimique, intelligence économique) – fit son chemin. Il faudrait aussi nécessairement poser la question d'un contrôle, d'une articulation entre le législatif et l'exécutif dans ce domaine.

À la même époque, les mêmes réflexions animaient l'état-major des armées. Mais leur portée était moins large tant les décideurs militaires étaient hostiles à toute remise en cause de l'organisation existante, comme le constata amèrement le général Mermet en 1991, alors que les défaillances du renseignement militaire

avaient été constatées tout au long de la guerre du Golfe. Dès septembre 1986, il avait procédé au regroupement, au sein de l'École interarmées du renseignement et de l'étude des langues (EIREL), à Strasbourg, du CFIAR et de ses organismes associés (renseignements photographique et électromagnétique) avec les différents Centres d'enseignement des langues des armées de Terre, de l'Air et de la Prévôté des forces françaises en Allemagne. Certes, il ne s'agissait pas d'une remise en cause des orientations fondamentales du renseignement militaire, ni d'une amélioration de ses capacités. D'autant que la véritable alternative portait autour d'une remise à plat des pratiques et des institutions, pour former un système réellement autonome, et de la construction au sein de la DGSE d'une branche « renseignement militaire », en absorbant l'appareil existant au sein d'une communauté unique de renseignement extérieur. D'un point de vue technique, l'état-major des armées penchait pour la première solution, tandis que la DGSE préférait la seconde. C'était sans compter avec le lobby militaire et ses entrées dans le monde politique.

En mai 1989, deux mois à peine avoir quitté ses fonctions de directeur général de la sécurité extérieure, atteint par la limite d'âge, le général d'armée aérienne François Mermet se vit donc chargé d'une « mission sur le renseignement militaire et ses perspectives d'évolution au cours de la prochaine décennie ». Comme Hoguet, il entama une tournée auprès des responsables du renseignement militaire des principaux pays l'OTAN[1455]. En septembre, il remit un rapport proposant l'autonomisation et l'interarmisation, provoquant la circonspection des autorités militaires et politiques. Il fallut le désenchantement de la campagne d'Irak et l'arrivée au ministère de la Défense de Pierre Joxe pour que le rapport Mermet refît surface. Un comité de la 43e session de l'IHEDN (1990-1991), le colonel Rondot, du cabinet du ministre, et le général Heinrich, de la DGSE, furent mis à contribution pour réfléchir à la mise en œuvre d'un outil de « renseignement d'intérêt militaire ». Sur la base de leurs conclusions, remises en mai 1991, Joxe retira en septembre Heinrich de la DGSE pour lui confier l'élaboration, pour le printemps suivant, d'une Direction du renseignement militaire (DRM). Il s'agissait de lui donner une structure opérationnelle, ainsi qu'un cadre administratif, réglementaire et financier.

Le 16 juin 1992, la DRM, dont Heinrich prenait la tête[1456], recevait une « une fonction d'animation et de coordination » et de mise « en œuvre [des] orientations en matière de renseignement d'intérêt militaire ». Pour cela, elle disposait « du concours de l'ensemble des organismes contribuant au renseignement d'intérêt militaire, notamment de ceux qui relèvent de la gendarmerie nationale et de la délégation générale pour l'armement ». Il s'agissait du CERM, des 2es bureaux des trois armées, des unités de formation et

d'imagerie, mais surtout, à partir de juillet 1995, du centre satellitaire Hélios-France[1457]. Cette création intervenait, et ce n'était pas un hasard, huit jours avant celle du Commandement des opérations spéciales (COS)[1458].

Cette double constitution n'était pas du goût de la DGSE, ni des états-majors des trois armées. Ces derniers recréèrent de nouveaux 2e Bureaux, appelés Centres de renseignement dans chaque Armée – centre d'exploitation du renseignement terrestre, centre de renseignement air, centre de renseignement de force navale, puis de la marine (2005) – qui sont autant de moyens de traitement et d'exploitation[1459]. Ces créations participaient d'une chasse aux effectifs de la part de la DRM. Elle s'en satisfit parce que ces reconstitutions lui permettaient de faire sous-traiter par les armées des tâches que les contraintes budgétaires et d'effectifs l'empêchaient de réaliser par elle-même. Avec bien entendu le risque inhérent de voir les armées se reconstituer en propre des capacités d'exploitation du renseignement. Mesuré comme faible de la part de la DRM, eu égard aux contraintes d'effectifs subies par les armées elles-mêmes, et qui ne leur permettaient pas de se disperser dans tous les azimuts, le risque se concrétisa souvent au gré des multiples opérations extérieures auxquelles la France participa (ex-Yougoslavie, Afrique de l'Ouest et centrale, Liban, Asie centrale, Libye, Somalie...).

Mieux, en 1993, l'armée de Terre obtint du pouvoir politique la création d'une Brigade de renseignement, à Metz, regroupant ses propres moyens régimentaires en la matière. Puis, en 2002, sous couvert d'un « vaste mouvement d'évolution et d'optimisation du fonctionnement de la composante terre du renseignement », elle mit sur pied le Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT). L'armée de Terre semblait là répondre à un inexpugnable réflexe obsidional qui lui imposait de réorganiser ses moyens pour ne pas les perdre, ou pire, voir la DRM les absorber d'une façon ou d'une autre. Comme chaque armée reste maîtresse de sa ressource humaine, ces nouvelles structures permirent que les meilleurs éléments furent mutés en interne et non en interarmées, sauf dans les postes d'état-major « prestigieux » qui relevaient de la planification et de la conduite des opérations, tremplins interarmées vers les grades de généraux. Directeur du renseignement militaire, le général Michel Masson ne pouvait que se désespérer du fait que « notre histoire militaire [faisait] la preuve que le renseignement a toujours été délaissé en France au profit d'une importance plus immédiate donnée à la force militaire comme facteur de puissance »[1460]. Entre 2005 et 2006, un protocole DRM/armée de Terre permit le transfert progressif au profit du CEERAT des soutiens de l'École interarmées de renseignement et d'étude des langues (EIREL), afin de gagner des postes en organisation au profit de la DRM, mesure s'inscrivant dans le plan

de montée en puissance d'une « DRM-NG 2008 ». L'école strasbourgeoise, redevenue CFIAR au 1er juillet 2006, se recentrait uniquement sur la formation interarmées et les langues opérationnelles, c'est-à-dire utiles dans le cadre des opérations extérieures.

Quant à la DRM, elle souffrit des mêmes manques que la DGSE en moyens humains et financiers[1461]. Le colonel Fidel le résumait opportunément dès sa création :

« Rien n'interdira les esprits chagrins ou critiques d'affirmer qu'il est plus aisé de prendre un décret sous la pression des événements qu'attribuer opportunément les moyens nécessaires. La possession d'engins perfectionnés, ordinateurs et satellites d'observation, l'existence de réseaux de transmissions sûrs et diffus, et surtout la fascination qu'exercent de tels systèmes, ne sauraient suffire, sans les qualités des agents destinés à ordonner leur recours, diligenter leur emploi et assurer leur fonctionnement[1462]. »

D'autant que s'ajoutaient les inévitables concurrences, sinon doublons, qui n'étaient pas sans rappeler celles existant périodiquement entre la DGSE et ses « cousins » de la police.

La DGSE elle-même était indisposée par la création d'une DRM. Non seulement, elle lui ôtait sa spécificité initiale, héritée de la Seconde Guerre mondiale et renforcée depuis les années Marenches ; il n'était pas innocent que trois militaires se succédèrent à sa tête entre 1982 et 1989 ! En outre, la volonté du lobby militaire d'accaparer le SA pour l'inclure dans le COS montrait la méconnaissance des particularités des opérations spéciales, dont la doctrine était importée des États-Unis, et de l'« action invisible ». Les cas de Bob Denard aux Comores, en novembre 1989, du président libanais, Michel Aoun, assiégé dans son palais de Baabda, en août 1991, ou du général Manaf Tlass, numéro trois de la Garde républicaine syrienne, qui fit défection en juillet 2012, en étaient pourtant l'illustration parfaite. Dans un cas, il s'agissait d'une exfiltration clandestine, mission-type pour le SA. Dans les deux autres, il s'agissait simplement de rapatriement, fruit d'un accord officiel entre les parties en cause, que seules des forces spéciales pouvaient réaliser[1463]. Ces subtilités administrativo-opérationnelles ne furent plus de mise face à la multiplication des opérations (poursuite de criminels de guerre, libération d'otages français) sur des théâtres aussi divers que l'ex-Yougoslavie à partir de 1995, l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie ou l'Afrique sahélienne depuis 2004. D'autant que la mutualisation était rendue nécessaire par la modestie des moyens du COS autant que du SA, malgré une concurrence du GIGN et de la DST, notamment en ex-Yougoslavie.

L'avènement de la DRM amplifiait les duplications et les causes de chamailleries au sein de la communauté du renseignement. La DGSE voyait ses nouveaux « cousins » lui contester l'usage des moyens de renseignement

électromagnétiques et d'imagerie spatiale. Formation, interprétation et exploitation revenaient à la DRM, générant une querelle entre les patrons des deux services, les généraux Heinrich et Élie, pour la DRM, et les préfets Silberzahn et Dewatre, pour la DGSE. Un moment, elle laissa croire à la création d'un nouveau service, indépendant des deux autres, comme l'avait été le GIC en 1960. La DGSE entendait simplement garder une autorité en tant que « chef de file national », notamment vis-à-vis des services étrangers partenaires. Surtout, elle cherchait à maintenir ses capacités autonomes d'interprétation, craignant de voir celles-ci placées sous les ordres des militaires. Le risque était grand dans le domaine de l'imagerie, sachant que ses interprètes étaient tous des militaires formés par la DRM ! En période de restrictions budgétaires, la tendance était aux « synergies », aux fusions qui alimentaient de telles craintes. Finalement, en novembre 1994, une charte, dite « de non-agression », permettant une coopération des deux services{1464}. Pour éviter toute mauvaise surprise, il fut institutionnalisé un CROS, en la personne du général de brigade Rondot. Mais ce dernier se montra souvent « impatient ou désireux de multiplier les fers au feu », attisant la concurrence entre les différents services du ministère de la Défense plutôt que jouant leur complémentarité. Avec tout ce que cela représente de mauvaise volonté administrative{1465} ! Aussi, cette question fut rouverte le 31 janvier 2013, à l'occasion de la présentation d'une contribution pour le futur nouveau *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale*. Le Centre d'étude et de prospective stratégique, un *think-tank* indépendant fondé en 1985, dont l'objectif était de cerner, d'analyser et de mettre en perspective les grands facteurs d'évolution du monde contemporain, proposait de créer une nouvelle agence de renseignement technique issue de la mutualisation des capacités des deux services de renseignement{1466}. Ce principe avait été formellement rejeté par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian lors de son déplacement au siège de la DGSE le 15 octobre 2012. En effet, l'accord entre la DRM et la DGSE évita à la France, en février 2003, de se joindre, comme à l'été 1990, à la coalition réunie par les États-Unis contre l'Irak. L'indépendance de l'interprétation satellite et de l'analyse politique de ces deux services permit, cette fois, de contrebalancer la politisation du renseignement américain{1467}. De la même façon, l'autonomie d'appréciation, de décision et d'action ainsi permise offrit de monter en nation cadre les opérations Harmattan, contre la Libye (mars-octobre 2011), et Serval (depuis janvier 2013), pour libérer le Nord-Mali occupé par les islamistes.

Cette question des périmètres d'activité de chaque membre de la communauté était d'autant plus prégnante pour la DGSE qu'elle ne disposait pas de relais au niveau politique. Les travers dénoncés par Mouchon avaient ainsi été légitimés

au sein d'une DGSE qui apparaissait de fait comme un SDECE relooké. Depuis 1981, neuf directeurs généraux s'étaient succédé à sa tête{1468}, au rythme des revirements de majorité soudains (1986, 1993, 1997). Cette instabilité, pourtant légitime, engendra quelque cinq « mini-réformes » touchant l'organigramme du service sans véritablement apporter plus de lisibilité dans les structures et les missions{1469}. Toutefois, dans la lignée de ce qui s'était fait à la Défense (1964) et aux Affaires étrangères (1973), le renseignement extérieur s'était doté en juillet 1981 d'une subdivision « plan, prospective et évaluation », transformée en octobre 1989 en Direction de la stratégie{1470}. Celle-ci était destinée initialement à construire une vision sur le long et le moyen terme pour le service afin de se prémunir contre toute surprise, et Silberzahn en avait fait une véritable interface entre les décideurs ministériels et la DGSE. Les diplomates qui l'armèrent étaient aussi des relais de la spécificité africaine de la France, ayant pour la moitié une expérience de ce continent au Quai d'Orsay, en Ambassade, voire à l'Élysée préalable ou successive à leur passage à la DGSE.

Silberzahn trouva le soutien du Premier ministre Michel Rocard (1988-1990), profitant d'une brève période de stabilité politique. Son successeur, Jacques Dewatre, n'en bénéficia pas avec Édouard Balladur (1993-1995), qui ne s'intéressait pas particulièrement au renseignement et qu'une règle tacite avec la Présidence empêchait de s'occuper des questions extérieures de la France{1471}. Au contraire, Rocard avait cherché à redynamiser le renseignement. Entouré à son cabinet du préfet Rémy Pautrat, éphémère directeur de la DST (1985-1986), il entendit renforcer le processus de coordination ; Pautrat prolongea cette ambition jusqu'en 1996 au SGDN, en tant que secrétaire général adjoint. La coordination était d'une demande constante des différents responsables du renseignement extérieur qui laissèrent des témoignages, exception faite de Pierre Marion. À l'image de Marenches, tous avaient pu constater qu'« un certain nombre de ministères ou de services (...) n['étaient] pas des modèles de jeux d'équipe ». Cinq ans après avoir quitté le SDECE, il proposait « un directeur général pour le Renseignement extérieur et un directeur général du contre-espionnage. À ce moment-là, la coordination pourrait s'effectuer »{1472}. À son tour, Silberzahn lui fit écho par un « Conseil national de sécurité » ressemblant au « Conseil de sécurité et de police extérieure » de son prédécesseur{1473}. Quant à Pautrat, il songeait à « un organisme comparable au Conseil national de sécurité américain ou au *Joint Intelligence Comittee* britannique »{1474}.

Mais Rocard s'en tint toutefois à un modèle plus modeste, ressuscitant le CIR de 1962{1475} et rappelant à ses ministres l'importance d'une révision annuelle du plan triennal de renseignement gouvernemental, les deux étant tombés en désuétude depuis vingt ans. Il ne donna pas plus de crédit aux demandes de

contrôle parlementaire qui se faisaient périodiquement jour dans les rangs parlementaires, au prétexte qu'elles émanaient du groupe communiste. Tout juste rappela-t-il que « la défense des intérêts nationaux de la France [était] aussi décisive sur le plan commercial, technologique ou financier que dans le domaine militaire ou en matière de terrorisme ». Le Premier ministre s'exprimait devant les personnels de la DGSE le 20 décembre 1988. Il était le second chef du gouvernement à témoigner ainsi de son intérêt pour le service, après Jacques Chirac en 1975.

Mais là où le premier y trouva l'énergie pour moderniser le service, le second, pourtant dévoré par l'ambition, resta « un sceptique qui ne fera pas grand-chose pour que le service se développe »[1476]. Chirac fut néanmoins le seul chef de l'État à se rendre caserne Mortier, le 24 juin 2003 ! Le futur président de la République était en outre resté courroucé de la publication, dans *Le Nouvel Observateur* du 11 mars 1974, de la fiche que la DST avait établie sur lui en mars 1965 ; la fuite venait du contre-espionnage, en pleine affaire des micros du *Canard enchaîné*, après que Chirac, à l'époque ministre de l'Intérieur, avait évoqué sa possible dissolution[1477]. La fusion de la DST avec les différents RG devint ainsi une constante dans la pensée du gaulliste ; quand il fut de retour au pouvoir en mars 1986, cette question réapparut dans le débat public. Le Parti socialiste s'y rallia au printemps 1997, dans un rapport sur la sécurité rédigé par le préfet Jacques Fournet, qui avait dirigé les deux services consécutivement. Un lointain prédécesseur, Pierre Boursicot, passé lui de la Sûreté au SDECE, avait proposé en 1951 de ramener le contre-espionnage dans le giron du renseignement extérieur[1478].

Rocard n'était pas dans les mêmes dispositions. De son point de vue, la technostructure communautaire devait être maintenue. À ses yeux, il était « nécessaire de conserver des moyens d'information et de renseignement indépendants »[1479]. Il est aussi vrai qu'il ne disposait pas de la dimension politique nécessaire pour intégrer enfin institutionnellement le « renseignement extérieur dans le dispositif décisionnel de la nation »[1480]. Elle réussit cependant là où le président Giscard d'Estaing et son prédécesseur Pierre Mauroy (1981-1984) avaient échoué : le vote d'une loi encadrant les écoutes judiciaires et de sécurité ; pour ces dernières, ne furent habilités que les services des ministères de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que les douanes. Toutes les autres étaient illégales ! Il s'agissait surtout de mettre un point final à la question des écoutes opérées par la cellule de l'Élysée. Dans la plus grande illégalité, sur injonction de Gilles Ménage, directeur de cabinet adjoint de la présidence de la République, la cellule antiterroriste du chef d'escadron Prouteau demanda l'enregistrement de quelque 3 000 conversations concernant 150 personnes entre janvier 1983 et

mars 1986. Si cette activité visa avant tout à protéger divers éléments de la vie personnelle de François Mitterrand (fille et cancer cachés), elle répondit aussi à ce que le tribunal correctionnel de Paris, dans son jugement du 9 novembre 2005, qualifia de « motifs obscurs » ; parmi ceux-ci se trouvait la publication, dans *Le Monde* des 28 mars et 2 avril 1985, de documents classifiés liés à l'affaire « Farewell », à la veille d'une importante négociation franco-soviétique. La panique fut telle à l'Élysée que le journaliste Edwy Plenel fut mis sur écoute à compter du 16 avril 1985. En les croisant avec celles provenant des Renseignements généraux, les données ainsi réunies laissèrent apparaître que Plenel était à la croisée de plusieurs affaires médiatiques impliquant la sécurité nationale (Irlandais de Vincennes, 12 avril 1984 ; Rainbow Warrior, 15 septembre 1985) ; un réseau informel apparut entre Plenel, son collègue du *Canard enchaîné*, Georges Marion, qui suivait les questions de police, et certains juges. François Mitterrand ne fut pas loin de croire que Plenel, pourtant trotskiste dans ses années de jeunesse, était l'« agent d'une puissance étrangère », en l'occurrence la CIA qui était déjà derrière la divulgation, dans *The New York Times* du 4 avril 1983, d'un éditorial dévoilant l'expulsion, le lendemain, des diplomates soviétiques suspectés d'espionnage. Celle-la même qui fit l'objet du premier article de Plenel[{1481}]...

La communauté française du renseignement

Le « printemps du renseignement » suscita un emballement culturel autour de ces thématiques. La fin de la Guerre froide libéra la parole de certains patrons de services, comme Pierre Marion, Pierre Lacoste, Claude Silberzahn, ou encore Jean Rochet, Jean-Émile Vié et Marcel Chalet, et même Jean-Henri Hoguet. Le CIR relaya les inquiétudes sur le « nouveau monde » qui s'ouvrait. La révélation de quelques affaires franco-américaines d'espionnage économique contribua également à prendre la mesure des temps nouveaux. Le CIR imposa aux services le tournant de l'informatisation, balbutiante depuis le début des années 1980, et des technologiques de la communication, encore innovantes. Sous cet effet, changeait également l'environnement informationnel des services, qui étaient confrontés à une augmentation exponentielle des sources ouvertes. Pour pouvoir traiter toute cette masse de données, les services étaient condamnés à s'ouvrir aux mondes de l'entreprise et de l'université, démontrant une nouvelle fois que le secret n'était pas tant dans leur existence que dans certaines de leurs pratiques.

Les exemples des initiatives de Lacoste, en faveur de l'édification, au moyen d'un séminaire sur la culture du renseignement, de certains fonctionnaires et

responsables politiques, à Marne-la-Vallée (1995-1998), et de Pautrat, en faveur de l'intelligence économique et de la sécurité des entreprises (1997-2004), contribuèrent à élargir les frontières de la communauté du renseignement. Et quel chemin devait être parcouru ! En 1986, le général de corps aérien Alain Suguet constatait encore que les établissements Dassault, pourtant liés aux marchés de la Défense nationale, ne disposaient pas de structures de renseignement{1482}. En janvier 2003, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin demandait au député Bernard Carayon de « dresser un état des lieux sur la façon dont notre pays intègre la fonction d'intelligence économique dans son système éducatif et de formation, dans son action publique et au sein du monde des entreprises » et de formuler des recommandations visant à valoriser cette fonction. Depuis la fin des années 1990, un marché s'était développé en France, donnant une seconde jeunesse aux agences de détectives privés, avant que l'arrivée de groupes anglo-saxons et l'avènement des sociétés montées par d'anciens des services ne les concurrencent. Or, la « culture française du renseignement » n'étant pas celle des pays anglo-saxons, ces évolutions apparaissaient comme un grand désordre. Le ministère de l'Enseignement supérieur se trouvait ainsi dans l'impossibilité de fournir la liste des diplômes en intelligence économique, et encore moins un référentiel des enseignements donnés ! Il fut réalisé par le Haut responsable pour l'intelligence économique en 2005.

Au-delà des postures, il manquait une volonté politique affirmée. Elle seule pouvait mettre fin à ce que d'aucuns nommèrent la « guerre des polices », à savoir cette sempiternelle querelle d'ego entre chefs des services. Dans le contexte de lutte contre-terroriste consécutive aux attentats américains du 11 septembre 2001, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy (2002-2004, 2005-2007) prit la mesure de ces éléments et se saisit du vieux projet chiraquien. Ce chantier ne fut concrétisé qu'une fois son initiateur élu à la magistrature suprême (depuis 2007). Derrière le regroupement de la DST et d'une partie des RG – seule la sous-direction de l'information générale (1 300 fonctionnaires, soit un bon tiers des effectifs des RG !) ne fut pas intégrée, mais rejoignit la Direction centrale de la sécurité publique – dans une même entité, en juin 2008, appelée Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI){1483}, apparaissait la prise en compte de la notion de sécurité intérieure au niveau politique{1484}.

La nouvelle entité était ainsi réunie dans de nouveaux locaux à Levallois-Perret, où la rejoignait l'UCLAT. L'instantanéité des technologies de l'information et de la communication permettait à présent l'éloignement géographique des centres de décision de l'État. Elle avait déjà permis l'installation de la DRM à Paris, auprès de l'état-major des armées, et à Creil, où

se trouvait le pôle renseignement, avec ses organismes techniques. De la même manière avait été stoppé le projet de déménagement « Fort 2000 », formulé par Silberzahn en 1992 et abandonné en 1996 faute de financement, la DGSE continuant de se partager entre le Centre administratif des Tourelles, boulevard Mortier, et Romainville où se trouvait son SA.

Pourtant, assimilé à un « FBI à la française », la constitution de la DCRI n'avait pas été suivie d'une réunion de la DRM et de la DGSE, évoquée depuis 1986 dans les sphères politiques. Elle avait été combattue par le lobby militaire, comme il avait battu en brèche l'idée de *National Security Council* à la française » l'année précédente. La « rationalité » d'un regroupement de la DGSE et de la DRM n'était pas évidente, autrement que dans un souci d'organiser le renseignement extérieur de façon symétrique à ce qui venait d'être décidé pour l'intérieur. Outre la question des missions et des objectifs de cette nouvelle structure, se posait la question du commandement. Devait-on en revenir au SDECE, où le service extérieur se chargeait aussi du renseignement d'intérêt militaire ? Ou bien le chef d'état-major des Armées deviendrait-il le responsable de l'ensemble du renseignement extérieur ? Et si le ministre de la Défense récupérait la responsabilité directe du renseignement d'intérêt militaire, qu'adviendrait-il du chef d'état-major des Armées ? Reviendrait-on aux ministères de la Guerre du XIXe siècle concernant la chaîne opérationnelle liant le chef des Armées, c'est-à-dire le président de la République, à son chef d'état-major des Armées ? Selon les termes du décret de 1992 qui fonde la DRM, la mission première de ce service était l'appui renseignement aux opérations. Or, il était peu probable que la DGSE acceptât de prendre en compte « la recherche et l'exploitation du renseignement d'intérêt militaire ». Cette réforme du renseignement intérieur apparaissait néanmoins comme un concept élargi de la notion de défense. L'ordonnance du 7 janvier 1959 avait ainsi été abrogée le 24 avril 2007[1485] et le *Livre blanc* de 2008 associait défense et sécurité intérieure.

Dans cette nouvelle architecture, le renseignement, compris dans son ensemble, tenait une place particulière et il convenait d'adapter les services intérieurs à la fonction « connaissance anticipation » que remplissait déjà la DGSE, pendant que sa question sociale était résolue par une application des cadres de la fonction publique d'État (2010-2011). Dès l'été 2007, le Parlement s'emparait du projet de création d'une délégation parlementaire au renseignement, présenté en conseil des ministres en mars 2006. Pour la première fois en France, une commission paritaire de douze membres issus de l'Assemblée nationale et du Sénat était chargée de suivre l'activité générale et les moyens des services. À cet effet, elle pouvait entendre le Premier ministre,

les ministres concernés, le secrétaire général de la Défense nationale et les directeurs de ces services. Ses travaux étaient couverts par le secret de la Défense nationale. Chaque année, elle devait établir un rapport public dressant le bilan de ses activités et pouvait au besoin adresser des recommandations et des observations au président de la République et au Premier ministre{1486}. Cette mesure arrivait après la Grande-Bretagne (1994), l'Allemagne (1978), les États-Unis (1976)...

En plus de la DCRI et de la réforme structurelle de la DGSE, la mutualisation du renseignement toucha tous les ministères. L'Économie et les Finances furent chargés de l'animation de l'intelligence économique nationale et se dotèrent d'un coordonnateur ministériel (CMIE) en mai 2007. En octobre, la DNRED devint un service à compétence nationale{1487}. En mars 2011, Tracfin était sommé de se rapprocher de la DCRI. En mars 2009, les Affaires étrangères créèrent la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), regroupant coopérations militaire, de sécurité intérieure et de sécurité civile. En septembre 2010, l'Intérieur se dota d'une direction de la coopération internationale (DCI), formée à partir du SCTIP et de la sous-direction de la coopération internationale (SDCI) de la gendarmerie, suite à son fusionnement avec la police. En juin, un décret relatif à la protection du secret de la défense nationale fut pris, actualisant le précédent, daté de juillet 2001. En juillet, le Premier ministre se dota d'un service à compétence nationale dénommé « Académie du renseignement », chargée de « la formation du personnel des services de renseignement placés sous l'autorité des ministres chargés de la sécurité intérieure, de la défense, de l'économie et du budget, au renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement ainsi qu'à la diffusion de la culture du renseignement ». Fin 2012, plus de 700 fonctionnaires avaient suivi ses cours et commençaient à diffuser une culture commune de renseignement dans leurs services{1488}.

Au sommet de cet édifice prit place le Conseil national du renseignement (CNR), qui remplaçait le CIR. En apparence, il s'agissait d'une marque politique en direction d'une véritable coordination de ces activités. Mais à y regarder de plus près, tant du point de vue de ses membres{1489} que de ses missions, cette « formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale » semblait réinventer le CIR. Pourtant, en lieu et place d'une institution très formelle, pesante, voire inexistante pendant longtemps comme le fut l'institution gaullienne, le CNR s'avéra plus réactif et plus efficient. Il fondait véritablement une « communauté du renseignement » au sens opérationnel, en faisant se rencontrer sur de vrais sujets les directeurs, avec un intérêt direct de la Présidence à laquelle était rattaché le coordinateur, donc du chef des Armées,

responsable en même temps du « domaine réservé » qu'étaient la politique extérieure de la France et la dissuasion nucléaire. Seuls quelques rares participants ayant vu fonctionner le CIR avant de participer au CNR pouvaient témoigner de la réalité du changement qualitatif réalisé{1490}. Il achevait la marginalisation du Premier ministre en la matière, qui avait semblé marquer le « printemps du renseignement », et en revenait à des pratiques plus conformes aux époques gaullienne et mitterrandienne. Toutefois, l'instrument ainsi créé restait, plus que jamais, lié au politique. Mais il restait incomplet, puisque la question de la subordination de la DSGE au ministère de la Défense n'était pas remise en cause.

Quant à la coordination du renseignement, même si les moyens étaient sans commune mesure par rapport à ceux précédant la réforme de 2008, elle reposait sur une triple illusion. La première était de croire qu'elle se décrétait, alors qu'elle n'était réellement possible qu'au moment de graves crises internationales (guerres, subversion, ingérence). L'habitude de travailler ensemble ne suffit pas à éviter les luttes d'influence et les mesquineries ; la surprise de l'affaire Merah en est le plus parfait exemple. La seconde illusion était de croire dans les vertus d'une gestion au plus haut niveau. Les élites françaises restaient toujours aussi peu réceptives. Sur les quatre derniers présidents de la Ve république, seul Nicolas Sarkozy sembla vouloir prendre les décisions susceptibles de permettre aux services de travailler dans le nouvel environnement géopolitique.

Enfin, la dernière illusion pouvait laisser paraître une trop forte personnalisation pour ne pas s'interroger sur l'avenir. Le mandat du Président de la république était limité constitutionnellement dans le temps. Celui du coordinateur du renseignement l'était simplement politiquement, puisque « point d'entrée auprès du président de la République ». Deux événements le soulignaient clairement. Au printemps 2009, un ancien chef de la doctrine « renseignement » du Centre de doctrine d'emploi des forces plaidait dans une revue de l'état-major de l'armée de Terre « pour une arme du renseignement »{1491}. Cette proposition était étonnante pour une double raison : cette « arme » existait avec la Brigade Renseignement, fondée en 1993, conçue comme une concession aux atermoiements de l'armée de Terre face à la constitution de la DRM. Ensuite, le remplacement du premier coordinateur, le diplomate Bernard Bajolet (2008-2011), par l'ancien chef du groupe d'intervention de la police nationale (RAID), Ange Mancini, à la veille de la présidentielle de 2012, laissait supposer un changement d'orientation de la sécurité extérieure vers l'intérieur. Il aurait été judicieux d'y voir l'abandon de la part de la cellule du coordinateur de certaines responsabilités et tâches incluses dans la lettre de mission initiale, en particulier ce qui concernait les budgets, les

équipements, le dispositif juridique, qui n'avaient pas suffisamment été suivies. La composition de la cellule n'était pas à la hauteur de ses missions. Malgré tout, l'inscription institutionnelle de la réforme de 2008 lui donna une légitimité politique suffisante pour être préservée. À charge pour le successeur de Nicolas Sarkozy de renforcer le coordinateur dans sa mission. D'autant que son titulaire, âgé de 68 ans au printemps 2013, avait déjà dépassé la limite d'âge de trois ans. Il fut remplacé le 19 juin 2013 par le préfet Alain Zabulon, plus spécialiste des banlieues difficiles que du renseignement, mais jouissant de la confiance du président de la République, dont il était le directeur adjoint de cabinet depuis le 16 mai 2012.

Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, les anciens patrons de la DGSE, Claude Silberzahn et Jean-Claude Cousseran, et des anciens services composant la DCRI, Jean-François Clair et Jean-Jacques Pascal, se retrouvèrent à l'Assemblée nationale, fin janvier 2011. Ils répondaient, parmi une vingtaine d'experts, à l'invitation du député Jean-Jacques Urvoas, secrétaire national du Parti socialiste chargé des dossiers de sécurité, pour se prononcer sur la nécessité de « Réformer les services : efficacité et impératifs démocratiques ». Encore une fois, la réflexion semblait marginaliser la DGSE au profit de la DRM, de la DCRI et du CNR ! Pourtant comme en 1981, un ancien du service, en l'occurrence le général Dominique Champtiaux, ancien directeur de cabinet de Cousseran et de Pierre Brochand, participa aux travaux de réflexion en la matière du candidat socialiste. Mais, le seul renvoi opéré par le nouveau chef de l'État, François Hollande, dans les premiers jours de son mandat, n'était pas de ce point de vue édifiant. Payant entre autres le prix de la médiatisation par le Parti socialiste de l'affaire Merah, au printemps, le directeur central du renseignement intérieur fut remplacé par son ancien directeur adjoint (2007-2009), qui était passé par la DGSE (2009-2012), Patrick Calvar ; il fut aussi victime du principe selon lequel un nouveau gouvernement devait pouvoir compter sur la loyauté partisane des fonctionnaires, et donc remplacer ceux qui étaient en place par des fidèles (système des dépouilles très en vogue aux États-Unis et très courant dans l'économie politique des services en France). Ainsi, le directeur du renseignement extérieur, donné maintes fois comme partant, restait en poste. La continuité opérationnelle, notamment l'opération de libération du membre du service retenu en otage en Somalie, justifiait ce maintien. Et son échec ne signifia pas pour autant la faillite du service ou de son directeur général. Tout juste le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian jugea-t-il opportun de revoir l'arrêté du 4 décembre 2002 portant organisation de la direction générale de la sécurité extérieure par un nouveau, daté du 12 décembre 2012. Sa seule nouveauté était de lister les quatre services composant la

direction du renseignement, donnant un aperçu du « futur en gestation » : contre-prolifération, contre-terrorisme, sécurité économique, renseignement géopolitique et de contre-espionnage{1492}. Cet arrêté signifiait aussi la fin de l'audit de l'Élysée sur les structures de la DGSE. Dès lors, le moment semblait venu d'accéder à la demande d'Érard Corbin de Mangoux de retrouver une préfecture, après quatre ans et demi (2008-2013) de crises lourdes (Afghanistan, Libye, Syrie, Sahel, Côte d'Ivoire, piraterie au large de la Somalie) et de dossiers délicats, comme celui des otages (Afghanistan, Sahel). Il se vit donc confier, lors du conseil des ministres du 10 avril 2013, la préfecture des Yvelines, où il avait été secrétaire général (2004-2006), tandis que la DGSE était offerte à l'ambassadeur en Afghanistan, Bernard Bajolet, premier non-néophyte depuis le général Rivet à diriger le renseignement extérieur, puisqu'il en avait été le premier coordinateur national (2008-2011){1493}.

En fait, loin d'être anecdotiques, les premières mesures de la nouvelle présidence laissaient apparaître une volonté de s'inscrire dans la continuité des réformes engagées depuis 2008. Certes, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, renonçait mi-novembre 2012 à recréer une direction autonome et à refonder la sous-direction de l'information générale (SDIG) ; depuis sa séparation de son corps d'origine – Renseignements généraux –, elle ne disposait toujours pas de doctrine d'emploi, semblant travailler par défaut, comme l'avait révélé l'affaire Merah, au printemps précédent. Elle se chargeait de ce que la DCRI ne faisait pas, le renseignement dit « en milieu ouvert » : mouvements sociaux, ordre public, religion (hors radicaux), violences urbaines et bandes... Ainsi, en matière d'islamisme radical, le SDIG était chargé de surveiller les mosquées, mais dès qu'un individu était soupçonné d'activisme, la DCRI héritait du dossier. La même chose se constatait dans le domaine de la subversion violente. En outre, le SDIG devait se plier à la fusion opérer au sein du ministère de l'Intérieur et accepter que certains de ses services zonaux les plus ruraux pussent être dirigés par le commandant de groupement de gendarmerie. Un *casus belli* pour beaucoup de policiers, qui considèrent que le renseignement est une prérogative policière et qui craignent de se faire manger par les gendarmes ! Dans le même temps, la direction générale de la police nationale accélérait le renforcement des liens avec la DCRI. Le 1er décembre suivant, un « groupe de liaison doté de huit à dix personnels de la DCRI, dont un commissaire » fut détaché au côté du sous-directeur de l'information générale, Christian Hirsoil, ainsi qu'une équipe de trois à quatre fonctionnaires de la DCRI, soit quarantaine de policiers, auprès de chaque service zonal du SDIG. Le plan d'adaptation de la DCRI, présenté le 17 juin 2013, censé corriger les failles perçues par la mission parlementaire d'information sur le cadre juridique du renseignement, dont le rapport avait été

présenté le 13 mai précédent, entérina cette évolution.

Il se montra toutefois plus ambitieux en reprenant le credo qui avait présidé à la fusion de 2008, à savoir de créer un « FBI à la française ». Le plan de 2013 entendait transformer l'imparfaite DCRI en une Direction générale de la sécurité intérieure plus adaptable à l'évolution des menaces. En outre, le renseignement intérieur, libéré de la tutelle de la Direction générale de la police nationale et rattachée directement au ministre, devait trouver une plus large autonomie au sein du ministère de l'Intérieur, un peu comme la DGSE au sein de la Défense. Toutefois, pas plus qu'en 2008, il n'était mis fin à l'incongruité d'une duplication à la Préfecture de Police des structures de renseignement, compétente uniquement pour la capitale et la proche banlieue. Mais toutes ces entités composant le renseignement intérieur étaient enjointes de mieux collaborer.

Cette injonction valait pour toute la communauté du renseignement. Le président de la République, François Hollande, l'avait signifié en septembre 2012 dans sa lettre de mission à la commission du nouveau *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale donnant* la priorité « au renseignement et aux capacités d'action spécialisées », sujets pour lesquels il n'avait jusque-là jamais manifesté d'intérêt public. Mais les contraintes budgétaires infligées à la comptabilité publique devaient peser suffisamment lourd dans la définition des priorités stratégiques pour que cette question fût débattue. Cette injonction concernait particulièrement le groupe de travail n » 4, chargé du renseignement. Conduit par le président de la commission lui-même, Jean-Marie Guéhenno, et animé par Arnaud de Pellegars (Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale), il réunissait pour la première fois les patrons des principaux services – Érard Corbin de Mangoux (DGSE), Patrick Calvar (DCRI), les généraux Didier Bolelli (DRM) et Antoine Creux, puis Jean-Pierre Bosser (DPSD). Pour animer la communauté française du renseignement – soit 12 000 fonctionnaires et un budget de 1,2 milliard d'euros en 2012 –, l'une des pistes explorées conduisait à doter d'un cabinet plus étoffé le coordinateur national du renseignement, qui resterait attaché au chef de l'État. L'objectif était de lui donner les moyens de superviser effectivement les services, leurs budgets et leur politique de ressources humaines, afin de mieux les encadrer, malgré leur hétérogénéité évidente[1494]. Le 10 juin 2013, la Présidence de la République fit également savoir qu'elle suivait les recommandations de la mission parlementaire de créer un véritable contrôle parlementaire et, reprenant une idée caressée en octobre 1932 par le général Weygand et réalisée deux années de suite (1932 et 1933) par le colonel Lainey, une inspection générale du renseignement. À la demande de François Hollande, Jean-Yves Le Drian

renforçait de son côté sa tutelle sur les activités clandestines extérieures.

Le chef d'état-major des armées, l'amiral Édouard Guillaud, estimait possible d'associer plus encore services civils et militaires en opérations extérieures au moyen de « plateformes renseignement », rappel des « cellules inter-agences » développées par le Commandement des opérations spéciales en Afghanistan. Le retour d'expérience de la guerre en Libye l'amenait également à demander « une accélération du cycle du renseignement, de son acquisition à son exploitation », pour renforcer l'intégration des capteurs (drones, satellites, sous-marins d'attaque...). Mais cette proposition était la plus coûteuse. Or, les crédits 2011-2013 du programme d'écoute et de détection *Ceres* avaient déjà été amputés de moitié, et le programme européen d'observation *Musis* était en panne[1495]. Au fond, hier comme aujourd'hui, et même demain, les seules limites au renseignement, en France comme dans le reste du monde, étaient les ambitions de puissance et d'influence des décideurs politiques, militaires et économiques !

Il était ainsi notable que les responsables du renseignement français, qui avaient montré leur préoccupation pour une communauté européenne du renseignement au début des années 2000, n'en parlaient plus quelque douze ans plus tard. Peut-être un effet de la crise de l'idéal européen depuis que le continent est entré en crise en 2008 ? Pourtant, depuis 1993, ce secteur n'avait cessé de monter en puissance et la France y avait joué le rôle d'aiguillon. Il en alla ainsi du Centre satellitaire, installé sur la basse aérienne espagnole de Torrejón de Ardoz, la France, l'Italie et l'Espagne fournissant le satellite (Hélios). Ce premier centre européen de renseignement, inauguré en 1993 par l'Union de l'Europe occidentale et intégré à l'architecture de sécurité et de défense de l'Union européenne en 2002, semblait marquer le souci des décideurs politiques et militaires européens de faire émerger une communauté européenne du renseignement. Les services français, notamment la DRM de l'amiral Yves de Kersauson (1998-2001), apportèrent au processus leur expertise en cours. Tour à tour, parallèlement à son effort d'intégration, l'Union européenne se dota d'un office de police criminelle intergouvernemental (Europol, 1999), d'un Centre de situation conjoint (traité d'Amsterdam, 1997) et d'une Division du renseignement de l'État-major européen (conseil européen de Cologne, 1999). Deux ans plus tard, le traité de Nice en 2001 mit véritablement en place une structure de renseignement, composé du Centre de situation conjoint et du centre de crise de la Commission européenne. Ce noyau, disposant notamment d'une cellule d'analyse et de recueil du renseignement, fut peu à peu intégré au nouveau Service européen d'action extérieure (traité de Lisbonne, 2007) à partir de décembre 2010. Cette structure était placée sous contrôle parlementaire.

Le Centre de situation de l'Union européenne jouait un rôle de leader en

matière de « synthèse » du renseignement, mais l'Union européenne ne disposait pas, par elle-même, de la capacité de « générer » du renseignement. Les informations dont elle bénéficiait provenaient des États membres, au premier rang desquels se trouvait la France, « l'une des rares nations à disposer aujourd'hui de l'ensemble des capacités qui fondent un système de renseignement global et cohérent, même si celles-ci restent assorties de quelques lacunes »[{1496}]. Mais, contrairement à l'État-major européen qui fut mis en place par un directeur général français, le général Jean-Pierre Perruche (2004-2007), ce pays ne parvint pas à assurer la nomination du candidat français, le diplomate Patrice Bergamini, à la tête du Centre de situation, alors qu'il en était désigné préfigurateur depuis la fin juillet 2010. Ce conseiller des Affaires étrangères du cadre d'Orient était à Bruxelles depuis 2001, où il couvrit les affaires les plus difficiles, Balkans, Proche-Orient et Afrique, du Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, avant d'en devenir son secrétaire de cabinet. Faute de détermination politique, le centre de renseignements de l'Union lui échappa. Il ne lui manqua pas parce qu'il n'était pas issu des services mais du Quai d'Orsay. Il fut écarté parce que les Britanniques, qui ne pouvaient avoir le poste puisqu'ils occupaient celui de haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, ne pouvaient pardonner l'engagement de Bergamini contre la guerre en Irak. Aussi la direction du Centre de situation échut à un Finlandais, ce qui revenait à le stériliser, les services français, britannique ou allemand n'ayant guère de lien de confiance avec la Finlande dont la diplomatie était tout entière tournée vers la Russie. Or, le Service européen d'action extérieure ne pouvait fonctionner efficacement que si les grands services européens, dont la DGSE, la DCRI et la DRM françaises, acceptaient de partager leurs renseignements...

Remerciements

Ce travail est tiré de notre mémoire de recherche du dossier d'habilitation à diriger des recherches, *Renseignement. La dimension manquante de l'histoire contemporaine de la France*, 532 p. Il a été préparé sous la garantie de sa qualité scientifique de Laurent Césari, professeur d'histoire contemporaine de l'Université d'Artois, à Arras. Ce dossier a été présenté, le 6 décembre 2012, devant un jury composé de Mmes Chantal Metzger, présidente du jury, Laurence Badel, et MM. Wolfgang Krieger, Michel Bergès, tous deux rapporteurs, Michel-Pierre Chélini et Laurent Césari. Nous tenons à remercier Mesdames et Messieurs les membres de ce Jury d'habilitation pour l'intérêt qu'ils ont voulu témoigner à un thème de recherche aussi novateur. Notre profonde reconnaissance est adressée en premier lieu à Laurent Césari qui nous a accompagné lors de ces trois années de plongée dans les tréfonds de notre histoire contemporaine, vue par cet angle si particulier des relations internationales. Le professionnalisme de son encadrement nous a permis de bien comprendre les enjeux du métier d'historien et de la rigueur scientifique. Notre gratitude va également à Wolfgang Krieger, spécialiste européen reconnu de l'histoire du renseignement, pour l'amitié qu'il a bien voulu nous faire en nous apportant sa caution internationale. Tout aussi grandes sont nos obligations intellectuelles envers Chantal Metzger, Laurence Badel, Michel Bergès et Michel-Pierre Chélini. L'intérêt bienveillant qu'ils ont bien voulu nous témoigner est une dette que l'approfondissement de nos recherches saura, nous l'espérons, acquitter. Nous sommes également redevable de l'amitié faite par notre préfacier, M. le général de corps aérien (2e S.) Michel Masson.

Nous sommes également reconnaissant de la confiance de chaque instant qu'à

bien voulu avoir en nous Éric Denécé, notre mentor dans ce monde du renseignement avant de devenir un ami. Il a su nous mettre en relation avec ces acteurs de l'ombre qui nous ont offert leurs confidences pour suppléer à notre manque de documentation quand nous abordions ces cinquante dernières années. Nous n'oublions pas plus tous les chercheurs et responsables de fonds d'archives, européens ou méditerranéens, qui nous ont témoigné leur sympathie en nous permettant de comprendre les enjeux de l'engagement des services français de renseignement à diverses époques de notre histoire partagée. Nous pensons spécialement à Vladimir Claude Fišera, à Béchir Yazidi, à Étienne Verhoeyen et à Jean-Claude Petermann. Tous m'auront surtout contraint à de nouveaux longs mois d'errances de bénédictins, sur les routes de France, d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne, de Suisse, aussi bien que dans la solitude de notre bureau. Nous n'oublions pas non plus Charles Barthel, qui, avant Laurent Césari, a bien voulu placer sa confiance en nous. La thématique était similaire, la période plus courte, mais elles nous ont ramené de loin...

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans le soutien constant de ma famille depuis vingt ans. Particulièrement, ma compagne, Laurence, et mes enfants qui ont été une fois de plus lésés par notre longue absence. Qu'ils y trouvent ici la marque de mon affection, car sans leur amour, cette longue plongée dans l'histoire du renseignement n'aurait certainement pas été possible.

CNRS Éditions

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions
sur notre site www.cnrseditions.fr

{1} *Œuvres* de Montesquieu, contenant *L'Esprit des lois*, livres I-XXII, Paris, Belin, 1817, livre XII, chapitre XXIII, p. 173.

{2} « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité Globale*, no 4, été 2008, p. 17.

{3} Cité par Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 217.

{4} *Sécurité Globale*, *op. cit.*, p. 9.

{5} Propos du commandant Ignace de Robien, chef de la section Allemagne du contre-espionnage militaire en novembre 1935, cité par Paul Paillole, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975, p. 28.

{6} Olivier Lahaie, *Renseignements et services de renseignements en France pendant la guerre de 1914-1918 (2e et 5e bureau de l'EMA ; 2e bureau du GQG. Section de renseignement/Section de centralisation du renseignement). Évolutions et adaptations*, Doctorat, Histoire, Paris IV, 2006, p. 850-851.

{7} Cf. Charles de Gaulle, *Le fil de l'épée*, Paris, 1932, recueil de trois conférences prononcées par le commandant à l'École Supérieure de Guerre en 1927, alors qu'il est la « plume » du Maréchal Pétain.

{8} Olivier Forcade, « Le temps des choix et des épreuves », Louis Rivet, *Carnets du chef des services secrets. 1936-1944*, Nouveau Monde, 2010, p. 41.

{9} Louis Rivet, *op. cit.*

{10} La réforme imposée aux armées par Pierre Joxe qui refonda le renseignement militaire – et l'organisation opérationnelle des armées (panification et conduite des opérations) – sur les enseignements de la première Guerre du Golfe en 1992.

{11} Cf. Michel Rocard, *Si ça vous amuse. Chronique de mes faits et méfaits*, Paris, Flammarion, 2010, à propos du « Printemps du renseignement », p. 182, sans oublier l'action volontariste de Pierre Joxe.

{12} Cf. Michel Foucher, *La bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*, Paris, Bourin, 2011.

{13} Jules Lewal, *Études de guerre. Tactiques des renseignements*, 1, Paris, Dumaine, 1881, p. 1.

{14} À l'exception peut-être d'Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, et d'Isaac Ben-Israël, *Philosophie du renseignement : logique et morale de l'espionnage*, Nîmes, Éd. de l'Éclat, 2004 [1999].

{15} Isaac Ben-Israël, *op. cit.*, p. 15 et p. 17.

{16} Service historique de la Défense/Département de l'armée de terre, 1 M 2037.

{17} Maurice Vaïsse, *« Il n'est point de secrets que le temps ne révèle ». Études sur l'histoire du renseignement*, Panazol, Lavauzelle, 1998.

{18} Septembre-octobre 1856, 5, p. 222-229.

{19} Cecil Woodham Smith, *The Reason Why. The Story of the Fatal Charge of the Light Brigade*, Londres, Constable,1953, p. 235

{20} *Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne*, Paris, Imp. nationale, 1884, p. 117-118.

{21} Les années 1804-1815 avaient déjà contribué à formaliser certaines pratiques, notamment des reconnaissances. Cf. Gérald Arboit, « Introduction à l'étude de l'espionnage sous le Premier Empire », *Renseignement et opérations spéciales*, no 4, 2000, p. 39-80.

{22} Paris, Dumaine, 1845, p. 275.

{23} Sur cette question, cf. Gérald Arboit, « Napoléon et le renseignement », *Revue de l'Institut Napoléon*, no 199, 2009/2, p. 73-88.

{24} Athanase Henri Joseph Bonjouan de Lavarenne, *Des positions militaires, des reconnaissances militaires et des découvertes*, Paris, Dumaine, 1845, p. 46.

{25} Joël Cornette, « La révolution militaire et l'État moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 41-4, octobre-décembre 1994, p. 696-709 et Laurent Henninger, « La « révolution militaire ». Quelques éléments historiographiques », *Mots. Les langages du politique*, no 73, 2003, p. 87-94.

{26} Jean-François Pernot, « Aux origines du renseignement français, l'époque moderne XVe-XVIIIe siècles », Pierre Lacoste (dir), *Le renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998, p. 101-125.

{27} Cf. William Serman, *La Vie professionnelle des officiers français au milieu du XIXe siècle*, Paris, Christian, 1994, p. 97-98.

{28} Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 1999, p. 82.

{29} Paris, Berger-Levrault, 1942, p. 83-84, 106.
{30} Paris, Dumaine, 1861, p. 63.
{31} Jacques Frémaux, *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993, p. 33-37.
{32} Léon Chavanne, *Historique du Service des Affaires indigènes de Tunisie (1880-1930)*, Bourg, Berthod, 1931 ; Abraham Lahnite, *La politique berbère du protectorat français au Maroc, 1912-1956*, 1, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 227.
{33} Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), A, Tanger, 324, Directions pour le service des renseignements de la zone frontière du 30 septembre 1909.
{34} *Ibid.*, Direction des affaires indigènes, 387-474, Fiches et notices des tribus, *passim*.
{35} Cf. Walter Görlitz, *Kleine Geschichte des deutschen Generalstabs*, Berlin, Haude & Spener, 1977.
{36} Ministère de la guerre, *Annuaire officiel de l'armée française*, Paris, Levrault, 1833, p. 27-43.
{37} Étienne Alexandre Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, II, Paris, Corréard, 1842, p. 1866.
{38} Philippe Brunot de Rouvre, *Aide-mémoire de l'officier d'état-major. Principalement en ce qui concerne le service en campagne*, Paris, Dumaine, 1859, p. 11.
{39} James Charles, *A New and Enlarged Military Dictionary (...)*, Londres, Egerton, 1802, [p. 747].
{40} Alain de Marolles, « La tradition française de l'action invisible », Pierre Lacoste (dir.), *Le renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998, p. 347-354.
{41} Pour un exemple sur la façon dont il faut entendre ces deux notions à l'époque du pouvoir urbain médiéval, on se reportera utilement à Benoît Léthenet, *Comme l'on se doit gouverner. La guerre, la ville et le pouvoir. Mâcon (vers 1380-vers 1422)*, Doctorat, Histoire, Strasbourg, 2012, p. 167-216 et 562-618.
{42} Alexandre Dumas, *Les grands hommes en robe de chambre : Henri IV, Louis XVIII et Richelieu*, 1, Paris, Michel Lévy frères, 1866, p. 229-231.
{43} Jean-François Pernot, *op. cit.*, p. 123. Cf. aussi AMAE, MD France, 814, rapports d'agents secrets des Affaires étrangères, 1635.
{44} Lucien Bély, *Les secrets de Louis XIV. Mystères d'État et pouvoir absolu*, Paris, Tallandier, 2013, p. 279-318, 451-568 et « L'apprentissage du secret : le jeune Louis XIV », Olivier Christin, Bernard Hours (dir.), *Enfance, assistance et religion. Hommage à Jean-Pierre Gutton*, Documents et Mémoires n° 4, [Lyon], Chrétiens et Sociétés, 2006, p. 49-61.
{45} Lucien Bély, *Les Relations internationales en Europe (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. 590-594.
{46} Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 61.
{47} Karl von Martens, *Manuel diplomatique ou Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques, suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique*, Paris, Bossange, 1822, p. 15-16.
{48} Le terme est resté dans les mondes anglo-saxon *(Agency)* et russe *(Agentura)* pour qualifier les services permanents de renseignement (cf. *Central Intelligence Agency*, *Zagranichnaya Agentura*...).
{49} Émile-Claude Gaudin, *Du soulèvement des nations chrétiennes dans la Turquie européenne*, Paris, Trouvé, 1822, p. 92.
{50} AMAE, CP Grèce, 2, et Adolphe Robert, Edgar Bourloton, Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*, 3, Paris, Bourloton, 1891, p. 132.
{51} *Ibid.*, Note de Codrikas du 23 février 1825. Cf. Jean Dimakis, *P. Codrika et la question d'Orient sous l'Empire français et la Restauration*, Paris, Maisonneuve, 1986.
{52} *Ibid.*, 2, lettres de Jourdain à Codrikas des 30 juin, 18 juillet et 8 novembre 1823, lettres de Dienne à Codrikas des 25 et 26 janvier 1824, notes de Codrikas, s.d. [fin janvier 1824] et copie de la lettre de Rauzan à Jourdain du 20 février 1824.
{53} Gérald Arboit, *Aux sources de la politique arabe de la France. Le Second Empire au Machrek*, Paris, L'Harmattan, 2000, *passim*, et « Un jésuite au service de la France du Second Empire : les missions du père

Cohen dans les déserts de Syrie et d'Arabie », *Revue d'Histoire ecclésiastique* (Louvain-la-Neuve, Belgique), vol. 96, nº 1-2, 2001, p. 88-100.

{54} Laurent Bussière, « Les consuls de la Marine et le renseignement naval français à Gênes au XVIIe siècle », *Renseignement et opérations spéciales*, nº 12, novembre 2002, p. 19-38.

{55} Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Consulats, Instructions, 3, f. 319.

{56} *Ibid.*, Correspondance consulaire et commerciale (CCC), Civitavecchia, 8, *passim* (le rapport est daté du 19 juin 1841), Georges Dethan, « Un rapport inédit de Stendhal consul : Le "Tableau du Commerce de Rome et de Civitavecchia" (1841) », *Stendhal Club*, vol. 4, nº 14, 15 janvier 1962, p. 131-144, et René Servoise, « Stendhal diplomate », *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et comptes rendus de ses séances*, CXXVIII, nº 2, 1975, p. 463-474, et « Stendhal et la Carrière », *La Revue des Deux Mondes*, septembre 1975, p. 603-620.

{57} Lettre de Stendhal à son ami Adolphe de Mareste du 26 avril 1831, Adolphe Paupe/Paul-Arthur Cheramy (éd.), *Correspondance de Stendhal*, III, *Le fonctionnaire et le romancier, 1830-1842*, Paris, Bosse, 1908, p. 51.

{58} AMAE, Correspondance politique (CP), Russie, 191, lettre de Prosper de Barante à Victor de Broglie du 12 janvier 1836.

{59} *Ibid.*, Papiers d'agent, Saint-Aulaire, diverses lettres de Louis de Saint-Aulaire à son fils.

{60} Guillaume Bertier de Sauvigny, *Metternich et la France* après le Congrès de Vienne, III, *Au temps de Charles X*, Paris, Hachette, 1971, p. 1319-1322.

{61} Cf. Michel Lesure, « La France et le Caucase à l'époque de Chamil », *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1978, vol. 19, nº 1, p. 5-65.

{62} *Journal militaire officiel*, nº 5, 1818, p. 357-364.

{63} AMAE, Série administrative (C), 1.

{64} Cf. les rapports des commandants à la mer (Antilles, Chili et Pérou, Uruguay, Mexique, Argentine, Brésil, États-Unis, Bermudes, Allemagne, Turquie, Grèce, Angleterre, Russie, Italie, Espagne, Suède, Portugal, Autriche, Hollande, Danemark, Afrique, Chine, Japon, Indochine, Océanie), [Service historique de la Défense (SHD), Département de la Marine (DM), Vincennes, BB4].

{65} Emil von Conrardy, *Leben und Wirken des Generals der Infanterie und kommandierenden Generals des V. Armeekorps Carl von Grolman*, III, *1815-1843*, Berlin, E.S. Mittler, 1896, p. 29.

{66} Ministère de la guerre, *Annuaire officiel de l'armée française*, Paris, Levrault, 1833, p. 27-43.

{67} SHD, département de l'armée de Terre, 1 M 1649.

{68} *Ibid.*, 2 Yb 2337, dossier personnel.

{69} David Paul Nickles, *Under the Wire. How the Telegraph Changed Diplomacy*, Harvard University Press, 2009, p. 160.

{70} Séance du 27 juillet 1789 [*Archives parlementaires*, VIII, Paris, Paul Dupont, 1875, p. 284].

{71} Eugène Vaillé, *Le Cabinet noir*, Paris, PUF, 1950, p. 46-54 et 273-276.

{72} Maxime Du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle*, I, Paris, Hachette, 1869, p. 60.

{73} Sur cette question, cf. Alain Dewerpe, *op. cit.*, 1994, p. 90-116.

{74} « Gazette du village » (1823), *Chefs-d'œuvre de Paul-Louis Courier*, Paris, Librairie de la Bibliothèque nationale, 1879, p. 407.

{75} Louis-Philippe Brun d'Aubignosc, *La Haute Police, ou Police d'État sous le régime constitutionnel (...)*, Paris, Ferra, 1832, p. 43-44.

{76} Victor Dalloz, *Jurisprudence générale. Répertoire méthodique et alphabétique de législation de doctrine et de jurisprudence*, VIII, Paris, Bureau de la Jurisprudence générale, 1847, p. 548.

{77} *Ibid.*, p. 54.

{78} François-René de Chateaubriand, *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse de Berry*, Berlin, Schlesinger, 1833, p. 44.

{79} Archives nationales (AN), F7 12172, correspondances du ministère de l'Intérieur avec le commissaire spécial Joly (août-novembre 1832) et F7 12173, rapports au roi (mai-juin 1832), dépêches télégraphiques

(novembre 1832) et notes de Deutz (copie d'un cahier, s.d. [1832]).
{80} *L'ami de la Religion* du 21 mars 1833.
{81} Honoré Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes, et des moyens de les rendre meilleures*, Paris, Baillière, 1840. Cf. aussi Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin, rééd. 2002.
{82} « La préfecture de Paris sous le Second Empire. Les agents secrets », *La Revue politique et littéraire*, 2e série, vol. 4, 3e année, juillet 1873-janvier 1874, Paris, Baillière, 1873, p. 158-163.
{83} *Bulletin des lois de l'Empire français*, nº 189, p. 1611-1612 et décret du 30 avril 1855, *Ibid.*, nº 293, p. 906-910.
{84} *Ibid.*, nº 152, 1854, p. 695-834.
{85} Cf. Stéphanie Sauget, « Surveiller les gares parisiennes au XIXe siècle : police et modernité », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, nº 29, 2004, p. 71-87.
{86} *Bulletin des lois*, nº 345, 1855, p. 701-702 et 703.
{87} *Ibid.*, nº 917, 1861, p. 406-410.
{88} Lettre de L.-N. Bonaparte à Maupas du 22 janvier 1852, *op. cit.*
{89} Cf. Archives de la préfecture de police de Paris, BA 1332.
{90} Cf. SHD/DAT, 1 M 1541, note de la gendarmerie de Bouzonville du 7 juin 1867 et 1 K 189/1, lettre du commissaire spécial des chemins de fer de l'Est au préfet du Bas-Rhin du 9 octobre et note du commissaire central de la police de Strasbourg du 20 octobre 1867.
{91} Archives de la Préfecture de police de Paris (APP), EA 90.
{92} Dominique Kalifa, *Naissance de la police privée*, Paris, Plon, 2000, p. 10 et Barthélemy Maurice, *Vidocq. Vie et aventures*, Paris, J. Laisné, 1858, p. 201-285.
{93} Cf. Gérald Arboit, *Aux sources de la politique arabe de la France. Le Second Empire et le Machrek*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 95-108.
{94} Service historique de la Défense, Département de l'armée de Terre (SHD/DAT), 1 M 1993 (C, 4, D), Berthaut, « Notes sur l'importance militaire des principales découvertes modernes, les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe électrique, la photographie et les armes de précision » du 10 avril 1861.
{95} Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Correspondance politique (CP) Turquie, 317, lettre de Drouin de Lhuys à Baraguey d'Hilliers du 13 décembre 1853.
{96} *Ibid.*, Correspondance politique des consuls (CPC) Russie, Consulats divers, 4, *passim*.
{97} *Ibid.*, CPC Turquie, Erzeroum, 4, lettre du 4 juin 1854.
{98} *Ibid.*, CP Turquie, 316, instructions secrètes du 30 octobre 1853.
{99} *Ibid.*, *op. cit.*, 318, et SHD/DAT, G1, 4, instructions secrètes du 7 juillet 1854.
{100} Cf. ses rapports des 14, 24, 25 et 26 juillet 1854 dans SHD/DAT, 1 M 1496.
{101} Cf. ses rapports des 18 juin et 24 juillet 1854 dans *Ibid.* et 1 M 1621.
{102} SHD, DM, BB4, 699, instructions du 3 juillet 1854.
{103} AMAE, Mémoires et documents (MD) Turquie, 47, Edmond de Barrère, « Trois notes sur le Caucase » de juillet 1854 (de Damas, l'ancien consul à Tiflis évoquait faussement une liaison anglaise avec Chamil) et CPC Turquie, Erzorum, 4, lettre de Gaspard Castagne à Drouin de Lhuys du 27 mars 1855.
{104} SHD/DM, G1, 4, lettres de Saint-Arnaud à Vaillant du 27 juillet 1854 et 1 M 1496, Desaint de Marthille, « Considérations sur la possibilité d'une diversion par la Mingrélie ou la vallée du Kouban, contre l'armée russe en Géorgie » et carte des mouvements projetés, s.d [juillet 1854].
{105} *Ibid.*, 1 M 1495, « Armée russe : renseignements sur son organisation générale », du 23 septembre 1850.
{106} *Ibid.*, 1 M 1495, « Compte-rendu de l'Académie impériale militaire de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1851 », 2 mémoires sur l'armée russe, 1852, « Considérations sur la politique extérieure de la Russie » et « Organisation du ministère de la guerre en Russie » du 22 décembre 1852, « Récapitulation des divisions... » composant l'armée russe extrait d'un ouvrage imprimé en 1853 et Notes sur l'armée russe du 18 janvier 1853.
{107} *Ibid.*, 1 M 1496 et 1 M 1620.

{108} AMAE, CPC Turquie, Erzeroum, 4.
{109} SHD/DAT, 1 M 1496.
{110} Michel Lesure, « La France et le Caucase à l'époque de Chamil », *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1978, vol. 19, n° 1, p. 63 n. 150.
{111} SHD/DAT, 1 M 2293, lettre de Pélissier à Vaillant du 17 novembre 1855.
{112} Cf. son témoignage dans *Révolution militaire du 2 décembre 1851*, Paris, A. Delahays, 1852, p. 17-37.
{113} SHD/DAT, G^1, 5, lettre de Saint-Arnaud à Vaillant du 29 août 1854.
{114} *Ibid.*, G^1, 6, lettre de Benedetti à Saint-Arnaud du 12 septembre 1854 et copie de la recommandation de Drouyn de Lhuys du 5 juin 1854.
{115} *Ibid.*, G^1, 4, lettre de Saint-Arnaud à Mauduit du 7 juillet 1854 et 5, lettre de Vaillant à Saint-Arnaud du 16 septembre 1854.
{116} *Ibid.*, 1 M 1620 « Itinéraire[s] à l'appui d'un levé à la boussole exécuté sur la Dobrutcha, la Bulgarie et la Roumélie » et « (...) exécuté dans les principautés danubiennes » (Valachie et Moldavie) du 15 mars 1849 et AMAE, CP Turquie, vol. 301, lettre d'Aupick à Drouyn de Lhuys du 19 mars 1849.
{117} « The War. The British Expedition », *The London Times* du 11 mai 1854.
{118} Edmond d'Alton Shée, *Mes mémoires (1826-1848)*, I, Paris, Lacroix, Vaerbeckhoeven, 1869, p. 281.
{119} Cf. François Robichon, André Rouillé (éd.) [Jean-Charles Langlois], *La photographie, la peinture, la guerre : correspondance inédite de Crimée (1855-1856)*, Paris, Jacqueline Chambon, 1992, p. 75, 78.
{120} AMAE, CPC Turquie, Erzeroum, 4, lettre de Challaye à Drouyn de Lhuys du 4 juin 1854.
{121} SHD/DAT, 1 M 2037, Tanski, « Mémoire sur la création d'un service central de renseignements militaires et d'un corps spécial de guides d'état-major » du 15 janvier 1856.
{122} *L'ami de la Religion* du 27 juillet 1854.
{123} SHD/DAT, 1 M 2037.
{124} Pierre Lehautcourt, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, II, Paris, Berger-Levrault, 1902, p. 82.
{125} SHD, DAT, 7 Yd 1490, et Gérald Arboit, « Les capacités de renseignement des armées au XXIe siècle : l'exemple de l'expédition de Syrie de 1860 », août 2007, www.cf2r.org/fr/article/article-capacites-de-renseignement-des-armees-au-XIXe-siecle-exemple-de-expedition-de-Syrie-de-1860-5-5.php.
{126} Septembre-octobre 1856, t. 5, p. 222-229.
{127} SHD/DAT, G^7, 98, lettre d'Osmont à Éloin du 22 janvier 1866.
{128} *Ibid.*, 2 M 6, Note sur le Dépôt général de la Guerre, 1836 et AMAE, Statistique extérieures, 7, « Organisation militaire des principales puissances de l'Europe de 1829 ».
{129} Sébastien Laurent, *Politique de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 165.
{130} SHD/DAT, 2 M 6, Note sur le travail de la Deuxième section du Dépôt de la Guerre pendant l'année 1853.
{131} *Ibid.*, 1 V 300, Nicollas, *Histoire du service des places étrangères* du 16 octobre 1823.
{132} *Ibid.*, 1 M 1325-1700, Pays étrangers, *passim*.
{133} *Ibid.*, 2 M 6, Rapport sur l'organisation du Dépôt de la Guerre remis au ministre de la Guerre le 14 septembre 1869.
{134} *Ibid.*, Note sur le travail de la Deuxième section du Dépôt de la Guerre pendant l'année 1853. Cf. aussi Étienne Alexandre Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, II, Paris, Corréard, 1842, p. 1866.
{135} *Ibid.*, 3 M 240, lettre de Rulhière à Pellet, directeur du Dépôt, du 27 décembre 1848 ; 3 M 273, Pellet, « Tableau sommaire des bulletins de la situation militaire et politique de l'Europe », s.d. [fin décembre 1848, début janvier 1849].
{136} *Ibid.*, 3 M 273, Note de Michel à Morin du 6 juillet 1852.
{137} Michel Cotte, *De l'espionnage industriel à la veille technologique*, Belfort, Presses universitaires de Franche-Comté/Pôle éditorial UTBM, 2005, p. 120-150.
{138} SHD/DM, 6 DD^1 30, lettre de Pigeard à Hamelin du 26 novembre 1856. Cf. aussi Alexandre Sheldon-Duplaix, « Un marin du Second Empire au service du renseignement : le capitaine de vaisseau Pigeard et les

programmes navals anglais et américains (1856-1869) » *Revue historique des armées*, nº 247, 2007, p. 13-30.
{139} SHD/DAT, 3 M 273, Pellet, « Tableau sommaire des bulletins..., *op. cit.*
{140} *Bulletin officiel de la Marine*, 1862, nº 1, Règlement concernant les archives du ministère de la Marine et des Colonies du 25 mai 1832, art. 7, p. 497-502.
{141} SHD/DAT, 1 M 1993 (C, 4, D).
{142} *Ibid.*, 1 M 1681, Mission militaire en Amérique : rapport du colonel de Chanal sur l'armée américaine. À la demande du ministre de la Guerre, François de Chanal remania en 1872 ses notes afin de les destiner à un plus large public, sous le titre de *L'armée américaine pendant la Guerre de Sécession*, Paris, Librairie du Dictionnaire des arts et manufactures.
{143} Cf. SHD/DM, BB4 1040, lettre du commandant du *Catinat* à l'amiral commandant la division navale de Terre-Neuve du 16 janvier 1862.
{144} *Ibid.*, BB4 1041, lettres de Pigeard à Chasseloup Laubat des 22 janvier, 27 janvier, 9 février, 5 mars et rapport de mission du 2 juillet 1864.
{145} SHD/DAT, 1 M 1538 lettre de Randon à Stoffel du 2 août 1860.
{146} Cf. les lettres de Colson à Stoffel des 14 mai 1868 et 1er octobre 1869 [*Ibid.*].
{147} Une version française fut publiée à Genève et Paris, chez Joël Cherbuliez, dans la même période...
{148} SHD/DAT, 1 M 1539, Loqueyssie, « Rapport sur les différentes places de guerre dans les pays voisins du Rhin » du 28 avril 1867.
{149} *Ibid.*, Samuel, « Mémoire » et correspondance de l'ambassadeur Benedetti.
{150} *Ibid.*, Andlau, « Notes sur un séjour dans la vallée du Rhin » du 18 août 1867.
{151} *Ibid.*, 1 M 1577, « Note au ministre au sujet des reconnaissances à exécuter du terrain compris entre la frontière nord-est de la France et la rive gauche du Rhin entre Lauterbourg et Ruhrort. »
{152} *Ibid.*, 1 M 1579, Borson, 18 février 1868 et 1 M 1541.
{153} Cf. les comptes-rendus in *Ibid.*, 1 M 1540-1542 et 1577, *passim*.
{154} *Ibid.*, 10 Yd 490.
{155} *Ibid.*, Fonds privé du général Ducrot, 1 K 189/1, lettre d'Outrelaine à Ducrot du 17 juin 1867 [reprod. Auguste Ducrot, *La vie militaire du général Ducrot d'après sa correspondance (1839-1871)*, II, Paris, Plon, 1895, p. 173].
{156} *Ibid.* et 1 M 1541, rapports militaire et politique de Ducrot du 22 avril 1868 [reprod. Auguste Ducrot, *op. cit.*, p. 221-237].
{157} *Ibid.*, 1 M 1577, note de Jarras à Niel du 20 août 1868.
{158} *Ibid.*, 1 M 1540, Lewal, « Note pour monsieur le général de division directeur » du 27 mars 1869.
{159} CADN, Correspondance interministérielle, 310, lettre de Lewal à Gramont du 22 juillet 1870 et *Ibid.*, Paris, Personnel, 2e série, 1070.
{160} SHD/DAT, Fonds privé du général Iung, 1 K 732/1, situation militaire du capitaine Iung lors de la guerre de 1870.
{161} *Ibid.*, Fonds privé du général Billot, 1 K 10/5, Barry, *Souvenirs de l'aide-de-camp du général de Palikao* [manuscrit], s.l.n.d., p. 23 et Charles Fay, *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, Bruxelles, Muquardt, 1871, p. 22-23.
{162} Cf. Gérald Arboit, « Une ligne de renseignement dans le Pays-Haut Mosellan en 1870 », *Revue internationale d'histoire militaire*, nº 81, 2001, p. 189-204.
{163} Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, seuil, 1990, p. 11.
{164} Norbert Merjagnan, « En quête d'identité. Les outils d'identification dans une société de contrôle », *Autre temps*, nº 52, hiver 1996-1997, p. 70.
{165} Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Hachette, 1992, p. 116.
{166} Bruno Jubert, « De la nécessaire incohérence de l'action étatique », B. Théret (dir.), *L'État, la finance et le social*, Paris, La Découverte, 1995, p. 223.
{167} Cf. la lettre de L.-N. Bonaparte à Maupas du 22 janvier 1852, *Moniteur universel*, nº 31, 31 janvier

1852, p. 1.
{168} Réapprovisionnement de la cavalerie en chevaux et mulets.
{169} Cf. John Field, « La police politique en Angleterre au XIXe siècle », Philippe Vigier, *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Creaphis, 1987, p. 137-150 et Clive Emsley, « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 50-1, janvier-mars 2003, p. 5-12.
{170} Cf. la *Revue extraordinaire ou archives secrètes du dernier gouvernement 1830-1848*, 1848, no 27-30, p. 419-426, 439-444, 451-460, 469-479, 483-493 et Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 95-108.
{171} Louis Andrieux, *Souvenirs d'un préfet de police*, II, Paris, Rouff, 1885, chap. 1er.
{172} René Le Mée, « La statistique démographique officielle de 1815 à 1870 en France », *Cahiers des annales de démographie historique*, no 1, 1999, p. 69-90.
{173} Cf. AMAE, Statistiques extérieures, 7-155.
{174} Franz-Josef Mone, Emile Tandel, *Théorie de la statistique*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1834, p. XVIII, 4-6.
{175} Jules Lewal, *op. cit.*, p. 12 et 2.
{176} Nous ne l'avons pas retrouvé.
{177} « Des principes de l'administration en temps de guerre » et « Études sur la marche d'un corps d'armée », *Revue militaire française*, no 2, 1870, p. 162 et 164. La seconde a été publiée in extenso dans la *Revue militaire* de janvier 1870.
{178} Jules Lewal, *op. cit.*, p. 26-31.
{179} *Mémoires du maréchal Randon*, II, Paris, Lahure, 1877, p. 49.
{180} *Ibid.*, lettres de Merlin à Niel du 20 juin 1867 [1 M 1604], de Stoffel à Randon du 2 décembre 1863 [1 M 1538] et questionnaire de Clermont-Tonnerre dans *Mémoires du maréchal Randon*, *op. cit.*, p. 136-138.
{181} *Journal militaire officiel*, 1er semestre 1871, no 8bis, p. 22 et 6.
{182} Pierre-François-Armand Jusselain, *De la reproduction des cartes topographiques pendant la guerre en province, 1870-1871*, Paris, Dumaine, 1872.
{183} Procédé d'imprimerie du début du XIXe siècle permettant de transposer sur une pierre lithographique des dessins réalisés sur un papier spécial avec une encre grasse, évitant ainsi de passer par la gravure.
{184} SHD/DAT, La 36, Note de Cuvinot du 13 décembre 1870.
{185} Charles de Freycinet, *Souvenirs 1848-1878*, I, Paris, Delagrave, 1912, p. 158-159.
{186} AMAE, PA 79, 26, lettre de Gambetta aux préfets du 24 octobre 1870, reprod. Charles de Freycinet, *La Guerre en province pendant le siège de Paris 1870-1871. Précis historique*, Paris, Leyy/Librairie Nouvelle, 1872, p. 382-383.
{187} Étienne-Lucien Odoul, « Une page d'histoire de la guerre de 1870-1871 », *Revue alsacienne*, no 60, 1909, p. 51.
{188} Cf. la « clef avec les conducteurs des Ponts et Chaussées » [SHD/DAT, *op. cit.*].
{189} Wilhelm J.C.E. Steiber, *Les mémoires inédits en France du chef des services secrets prussiens 1818-1882. Espion de Bismarck*, Paris, Pygmalion, 1985, p. 131-132.
{190} SHD/DAT, *op. cit.*, Note du 13 décembre et lettre de Feycinet aux généraux du 15 décembre 1870, reprod. Charles de Freycinet, *op. cit.*, p. 416-417.
{191} *Ibid.*, Note de Cuvinot du 6 janvier 1870.
{192} Ladislas Mickiewcz, *Adam Mickiewicz, sa vie et son œuvre*, Paris, Savine, 1858, p. 360.
{193} SHD/DAT, *op. cit.*, « Aperçu sommaire des opérations entreprises pendant la période du 18 octobre 1870 au 7 février 1871 ».
{194} Gustave Rothan, *La politique française en 1866*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 3-4.
{195} Auguste Froment, *L'espionnage militaire et les fonds secrets de la guerre en France et à l'étranger*, Paris, Juven, 1897, p. 27.
{196} Théodore Iung, *La vérité sur le Masque de fer (les empoisonneurs) : d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts publics (1664-1703)*, Paris, Plon, 1873. Cf. Nicole Salat, Thierry Sarmant (dir.), *Lettres de Louvois à Louis XIV. Politique, guerre et fortification au Grand Siècle*, Paris,

Librairie Droz, 2007, p. XVIII-XXIII.
{197} *Almanach National* 1871-1872, p. 133.
{198} SHD/DAT, Fonds privé du général Iung, 1 K 732/1, situation militaire du capitaine Iung lors de la guerre de 1870.
{199} Bibliothèque nationale, NAF 20642, Correspondance et papiers d'Adolphe Thiers, XLII, Armée.
{200} *Bulletin de la Réunion des officiers*, nº 1, 21 septembre 1871, p. 1.
{201} Cf. Théodore Fix, *Souvenirs d'un officier d'état-major (1846-1890)*, II, Paris, Juven, 1898, p. 109-129.
{202} *Bulletin de la Réunion des officiers*, nº 3, 5 octobre 1871, p. 3.
{203} SHD/DAT, 1 M 2372, Note de Vanson du 10 décembre 1873 et lettre de Cissey aux généraux du 10 juin 1872 (copie 7 N 664).
{204} SHD/DAT, 1 M 2253-2254.
{205} *Ibid.*, 5 N 4, Instruction sur l'organisation du service des renseignements en temps de guerre, 10 janvier 1887. *Journal militaire officiel*, nº 1, 1874, p. 230.
{206} SHD/DAT, Fonds privé du colonel Sandherr, 1 K 171 et 5 Y^{f} 97842, dossier personnel.
{207} *Annuaire de l'armée française*, Paris, Berger-Levrault, 1880, p. 4.
{208} *Ibid.*, p. 80.
{209} SHD/DAT, 7 N 11, compte-rendu d'installation du 17 septembre 1872.
{210} APP, B^{A} 1332, lettre de Samuel au préfet de Police de Paris du 5 avril 1872.
{211} Centre des archives contemporaines (CAC), 19940493, 60/911, État détaillé des archives du commissariat spécial d'Audun-le-Roman du 29 décembre 1875 et AN, F7 12641, lettre de Vincent à Schnæbelé du 28 juin 1882.
{212} Cf. APP, B^{A} 311 (questions d'armement et de mobilisation) et 312 (questions politiques).
{213} Environ 4 120 euros.
{214} Environ 709 563 euros.
{215} APP, B^{A} 311, lettre du 7 juillet 1873.
{216} SHD/DAT, 6 Y^{f} 41489, ordre de mission du 10 août 1871.
{217} APP, B^{A} 311, lettre de Hambourg du 1er juin 1874.
{218} *Ibid.*, lettre de S.C., à Paris, du 13 mars 1875, à propos des agents à Rome.
{219} SHD/DAT, 2 H 1, Mission Sandherr.
{220} André Bach, *L'armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, p. 498.
{221} Cf. Jean-Frédéric Grimaux, *L'Armée et l'instauration de la troisième République : une coexistence ambiguë (1870-1889)*, Doctorat, Droit, Paris II, 1984.
{222} AAP, B^{A} 916 et 10 Yd 237.
{223} Cf. François Bédérida, « L'Armée et la République. Les opinions politiques des officiers français en 1876-1878 », *Revue historique*, nº 232, juillet-septembre 1964, p. 119-164.
{224} AAP, B^{A} 1274, note d'information du 28 octobre 1871 et AN, F^{18} 435, lettre de Renault à Beulé du 7 août 1873.
{225} *Ibid.*, B ^{A} 946, extrait du *XXe siècle* du 28 mai 1877.
{226} *Le Figaro* du 5 septembre 1877.
{227} Cf. l'analyse de Thierry Truel, « Entreprendre la victoire : le ministre Fortou et le renseignement politique en 1877 », Sébastien Laurent, *Politiques du renseignement*, Bordeaux, Presses universitaires, 2009, p. 81.
{228} Marcel Morabito, *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, Montchrestien, 2004, p. 310.
{229} Cf. l'analyse du « service spécial de surveillance politique » par Thierry Truel, *op. cit.*, p. 83-92.
{230} AMAE, CP Angleterre, 757, lettres de Gavard et Broglie à Rémusat des 18 et 28 août 1878 et APP, B^{A} 427. Cf. aussi Renaud Morieux, « La prison de l'exil. Les réfugiés de la Commune entre les polices françaises et anglaises (1871-1880) », Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet,

Vincent Milliot (dir.), *Police et Migrants. France 1667-1939*, Rennes, Presses universitaires, 2001, p. 145-147.
{231} Cf. APP, BA 320, 318 et 332.
{232} AN, F7 14605, Note sur les polices étrangères en France du 19 juin 1914.
{233} Stefania Ruggeri, « Fonti per la storia del movimento operaio in Italia presenti nell'Archivio Storico Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri. Il fondo "Polizia Internazionale" », Fabio Grassi, Gianni Dollo (dir.), *Il movimento socialista e popolare in Puglia dalle origini alla costituzione (1874-1946)*, Bari, 1985, p. 153-157 ; « Rita T. Kronenbitter », « Paris Okhrana 1885-1905 », *Studies in Intelligence*, vol. 10, no 3, 1967, p. 55-66.
{234} Pour les sources et la bibliographie, cf. Gérald Arboit, « Renseignement et diplomatie au XIXe siècle : aux origines du rapprochement franco-russe en 1887 », *Revue d'histoire diplomatique*, 2009/1, p. 4-20.
{235} APP, BA 312, rapport de Bruxelles du 9 juillet 1887, transmis par Sandherr à la préfecture de police le 13 juillet 1887 sous le no 1246.
{236} Haute-cour de justice, *Affaire Boulanger, Dillon, Rochefort*, 2, *Procédure. Déposition des témoins*, Paris, Mouillot, 1889, p. 118 et SHD/DAT, 5 Yf 73952.
{237} SHD/DAT, 9 Yd 438.
{238} *Ibid.*, 8 Yf 5893.
{239} CAC, 19940477, 87/8217, Hippolyte Tissot.
{240} AN, F7 12641, lettre de Vincent à Schnæbelé du 24 octobre 1882.
{241} Archives départementales des Vosges, 8bis M 30, lettres de Kempf à Wallet et à Vincent des 19 janvier et 13 février 1885.
{242} SHD/DAT, 1 M 2037, s.d.
{243} SHD/DAT, 9 N 19. Cf. aussi 7 N 674, circulaires de Boulanger aux comandants de corps des 14 août et 22 décembre 1886.
{244} André Bach, *L'armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, p. 546.
{245} SHD/DAT, 1 M 2197, lettre de Goblet aux préfets du 9 février 1887.
{246} *Ibid.*, 2 I 323, rapport du 1er corps d'armée sur le service territorial de renseignements, 1887. Sur l'histoire des services territoriaux de corps d'armée, cf. Sébastien Laurent, « Aux origines de la "guerre des polices" : militaires et policiers du renseignement dans la République (1870-1914) », *Revue historique*, 2005, 606, no 4, p. 779-783 [article republié dans Frédéric Guelton, Abdil Bicer (dirs.), *Naissance et évolution du renseignement dans l'espace européen (1870-1940). Entre démocratie et totalitarisme*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2006, p. 28-31].
{247} *Ibid.*, 5 N 4.
{248} Sébastien Laurent les place dans les choix inverses dans l'Affaire Dreyfus [*op. cit.*, p. 788].
{249} Ministère des Affaires étrangères, *Actes de la conférence de Bruxelles de 1874 sur le projet d'une convention internationale concernant la guerre*, Paris, Wittersheim,1874, p. 5, 10-11, 16, 42, 51-52, 56, 59, 61.
{250} *Journal officiel*, 1er semestre 1886, p. 1812.
{251} AN, F7 12581.
{252} APP, BA 71 et 1332 ; SHD/DAT, 1 M 2197, lettre du lieutenant Vezain au commandant de la compagnie de Saône-et-Loire du 7 mars 1876 et 2 I 323, « Julius Laubé » 5 avril 1888.
{253} AN, BB18, 6080-6082, Espionnage 1888-1898.
{254} SHD/DAT, 7 N 674.
{255} *Ibid.*, note de Sandherr au 1er bureau du 16 mai 1888 et instruction non-datée de Freycinet aux commandants de corps d'armée. Cf. la classique étude de Jean-Jacques Becker, *Le carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973, et Louis Panel, *Gendarmerie et contre-espionnage (1914-1918)*, Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2004.
{256} SHD/DAT, 7 N 674, lettres de Freycinet à Floquet du 6 juin 1888, de Ribot aux préfets du 31 janvier 1893, notes au sujet des mesures à prendre contre les étrangers et les suspects de décembre 1893 et de

Sandherr au 1er bureau du 26 juin 1894.
{257} Cf. Allan Mitchell, « La mentalité xénophobe : le contre-espionnage et les racines de l’affaire Dreyfus », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1982, t. 29, n° 3, p. 489-499 [traduction française de « The Xenophobic Style : French Counterespionage and the Emergence of the Dreyfus Affair », *The Journal of Modern History*, septembre, 1980, vol. 52, n° 3, p. 414-425].
{258} André Bach, *L’armée de Dreyfus. Une histoire politique de l’armée française de Charles X à « l’Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, p. 303-333.
{259} APP, B^{A} 1133, note du 17 mai 1884, et AN, F^{7} 12641, lettre de Schnæbelé à Wallet du 7 mars 1885.
{260} AN, F^{7} 12641, lettres de Gerber et Vincent à Schnæbelé des 12 février et 29 avril 1886.
{261} CAC, 19940457, 130/11148.
{262} AN, BB^{18} 6080, notes de Sandherr des 10 avril et 4 juin 1889.
{263} SHD/DAT, 4 J 118, pièces 365-370.
{264} Bibliothèque nationale, NAF 20642, note du 16 septembre 1872.
{265} Paul Cambon, *Correspondance*, *II*, Paris, Grasset, 1940, p. 222.
{266} SHD/DAT, 5 Ye 84423.
{267} Cf. les ajournements réguliers de la question sur l’« organisation du service des renseignements » au Conseil supérieur de la Guerre depuis sa création en 1872 [SHD/DAT, 1 N 1].
{268} Manuel Baudouin, *L’affaire Dreyfus. La révision du procès de Rennes 15 juin 1906-juillet 1906*, Paris, Ligue français pour la défense des droits de l’homme et du citoyen, 1907, p. 590.
{269} Joseph Reinach, *Histoire de l’Affaire Dreyfus*, I, 1894, Paris, La Revue blanche, 1901, p. 243-251. Cf. aussi le dossier Dreyfus aux AMAE, CPC, Allemagne, NS 53-59.
{270} Maurice Paléologue, *Au Quai d’Orsay à la veille de la tourmente. Journal, 1913-1914*, Paris, Plon, 1947, p. 185-186.
{271} AMAE, C, 180 et CADN, Correspondance interministérielle, correspondance échangée avec le ministère de la Guerre, 312. Cf. aussi Maurice Paléologue, *Journal de l’affaire Dreyfus 1894-1899. L’affaire Dreyfus et le quai d’Orsay*, Paris, Plon, 1953, p. 176-177.
{272} Bertrand Joly, « L’affaire Dreyfus comme conflit entre administration », Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclerc, *Serviteur de l’État. Une histoire politique de l’administration française 1875-1940*, Paris, La Découverte, 2000, p. 229.
{273} AN, F^{7} 12475, 14709, 15946 et BB^{18} 6083.
{274} CAC, 19940457, 281/23668 et AN, BB^{18} 6080.
{275} *Bulletin officiel du ministère de l’Intérieur*, 1899, n° 9, p. 153-154.
{276} Lettre confidentielle de Dupuy aux préfets, citée par Sébastien Laurent, *Politiques de l’ombre*, *op. cit.*, p. 392.
{277} SHD/DAT, 9 N non coté, note du général de Lacroix du 6 octobre 1899.
{278} AN, F7 12925, dossier Maréchal, Czernuski, Wassel.
{279} Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 299-300.
{280} *La Réforme de l’armée*, Paris, Dumaine, 1871, p. 471.
{281} *Tactique des renseignements*, I, Paris, Baudouin, 1881, p. 11-17.
{282} *Stratégie et grande tactique d’après l’expérience des dernières guerres*, 4 vol., Paris, Baudouin, 1887-1896.
{283} *L’Espionnage militaire et les fonds secrets de la guerre en France et à l’étranger*, Paris, Juven, 1897.
{284} SHD/DAT, 1 M 2256, E. Vanson, « Résumé des idées et des faits sur lesquelles sont basées les propositions soumises au général chef d’état-major », juillet 1875.
{285} Propos du général de Cointet, cités par Henri Morin, *Service secret. À l’écoute devant Verdun*, Paris, Denoël, 1938, p. 7.
{286} SHD/DAT, Xs non coté, H. Colard, « Note au sujet de l’emploi du personnel du 2e bureau... », 5 juillet 1896.
{287} *Ibid.*, 7 N 664, note de service d’Abraham Samuel du 23 février 1880 et Xs non coté, note du 23 mai 1896.

{288} *Ibid.*, 1 M 2254 et 2256, états du personnel de Vanson des 12 juin 1876 et 29 novembre 1877 et Xs non coté, comparaison des effectifs 1876-1880 ; *Annuaire de l'armée française*, Paris, Berger-Levrault, 1874-1914.
{289} Henri Brisson, *Souvenirs*, Paris, Cornély, 1908, p. 143-144.
{290} Louis André, *Cinq ans de ministère*, Paris, Michaud, 1907, p. 26-33. Cf. aussi Serge Doessant, *Le général André. De l'affaire Dreyfus à l'affaire des fiches*, Paris, Glyphe, 2009.
{291} *L'Affaire Dreyfus. Le procès Dautriche : compte rendu sténographique in extenso*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 302.
{292} SHD/DAT, Fonds privé du général Dupont, 1 KT 526, *Mémoires du général Dupont*, p. 27. Cf. aussi 9 Yd 778 et AN, LH 855/10.
{293} SHD/DAT, 7 N 25 et 672, Instruction générale sur l'organisation et le fonctionnement des secteurs de renseignement territoriaux du 1er février 1909. Sur leur mise en œuvre en Lorraine, cf. Gérald Sawicki, *Les services de renseignements à la frontière franco-allemande (1871-1914)*, Doctorat, Histoire, Nancy II, 2006, vol. II, p. 447-453.
{294} SHD/DAT, 7 N 667.
{295} *Ibid.*, 7 N 668 et 669 ; *Revue militaire des armées étrangères*, no 879-914, février 1901-janvier 1904. Pour le premier, cf. SHD/DAT, 9 Yd 473 et Jay Stone, Erwin A. Schmidl, *The Boer war and military reforms*, Lanham, University Press of America, 1988, p. 222-228. Pour le second, cf. Roger Raoul-Duval, *Au Transvaal et dans le Sud-Africain avec les attachés militaires*, Paris, Delagave, 1902, p. 30.
{296} SHD/DAT, 7 N 1516-1520.
{297} *Ibid.*, 7 N 671 ; son dossier n'a pu être retrouvé. Cf. aussi Raoul Villetard de Laguérie, *Trois mois avec le maréchal Oyama. Les causes de la victoire*, Paris, Hachette, 1905, p. 170.
{298} SHD/DAT, 1 KT 526, *op. cit.*
{299} *Ibid.*, 7 N 1756, note de Lambling du 12 avril 1904.
{300} *Ibid.*, 7 N 1756 et Maurice Paléologue, « Un prélude à l'invasion de la Belgique. Le Plan Schlieffen, 1904 », *Revue des deux mondes*, 1er octobre 1932, p. 110-113.
{301} Henry Contamine, *La revanche 1871-1974*, Paris, Berger-Levrault, 1957, p. 104, 202.
{302} SHD/DAT, 7 N 665, Sancy, « Projet d'opérations contre le Maroc » du 30 décembre 1892.
{303} *Ibid.*, 7 N 668.
{304} *Ibid.*, 7 N 667. Sur son expédition, cf. *Voyages au Maroc (1899-1901)*, Paris, Armand Colin, 1903.
{305} *Ibid.*, 2 H 1, mission Sandherr et AMAE, CP Tunisie, 59, dépêche de Roustan à Choiseul-Praslin du 20 juin 1881.
{306} *Ibid.*, 5 Ye 84423, notations de juillet 1883 et de février 1884.
{307} CADN, Tunisie, 1er versement, 1382, et Chavanne, *op. cit.*, p. 41.
{308} Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des épées 1830-1930. Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Vincennes, SHAT, 1995, p. 28, 34-36, 46, 138 ; Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 368.
{309} Élisabeth Mouilleau, *Fonctionnaires de la République et artisans de l'empire. Le cas des Contrôleurs Civils en Tunisie (1881-1956)*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 51-55.
{310} Cf. Magali Chappert, *Pénétration française et rivalités européennes au Maroc sous le règne de Moulay Hassan (1877-1894). Rôle des officiers, ingénieurs, médecins au service du makhzen*, Doctorat, Histoire, Paris IV, 1984, p. 501.
{311} Selon l'expression de Bertrand Joly, « L'affaire Dreyfus comme conflit entre administrations », Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert, *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1940*, Paris, La Découverte, 2000, p. 229-243.
{312} SHD/DAT, 7 N 662 et 7 N 1335, lettre de Freycinet à Boulanger du 22 juin 1886.
{313} Cf. AMAE, C, 3, 7 et 9.
{314} *Ibid.*, 7, lettre de Noailles à Delcassé du 17 mars 1901.
{315} AN, BB19 79, dos. 4, lettre d'André à Delcassé du 28 janvier 1904.
{316} AMAE, ADP Allemagne, 30, lettre de Sancy à Boulanger du 2 mars 1886.
{317} *Ibid.*, CP, Allemagne, 77, lettre d'Herbette à Flourens du 19 juin 1887.

{318} Maurice Paléologue, *Journal de l'affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 97 et 126.
{319} AN, BB18 6083 et Archives départementales des Alpes-Maritimes, 4 M 1338.
{320} AMAE, C, 1.
{321} Cf. Gérald Arboit, *Les réseaux du fer, Information, renseignement économique et sidérurgie luxembourgeoise entre France et Belgique 1911-1940*, Luxembourg, Bourse de formation-recherche BFR 07/125, 2009, p. 141.
{322} Hubert Bonin, « L'invention de l'analyse des risques dans les banques françaises dans les années 1860-1940 », Sébastien Laurent (dir.), *Entre l'État et le marché. L'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 243-262.
{323} Laurence Badel, « L'information économique extérieure en France au XXe siècle. Redistribution des rôles entre les acteurs étatiques et privés », *Ibid.*, p. 205-213.
{324} Philippe Lacombrade, *La Chambre de commerce, Paris et le capitalisme français (1890-1914)*, Doctorat, Histoire, Paris X, 2002, p. 251-258.
{325} Cf. Madeleine Barbier-Decrozes (dir.), *Du protectionnisme à la mondialisation. 1898-1998. Histoire des conseillers du commerce extérieur de la France*, Paris, CEE Com., 1999.
{326} Jean Cruppi, *Pour l'expansion économique de la France. Dix-neuf mois au ministère du Commerce et de l'Industrie*, Paris, Stock, 1910.
{327} AMAE, C, 1.
{328} *Ibid.*, lettres de Peletan à Delcassé des 20 février 1903 et 26 février 1904.
{329} *Ibid.*, Personnel, 2e série, 1154 et SHD, DAT, 5 Ye 118940.
{330} Cf. son « Rapport au Président de la république », *Journal officiel* du 3 mai 1907, p. 3265.
{331} Laurence Badel, « Les acteurs de la diplomatie économique de la France au XXe siècle : les mutations du corps des attachés commerciaux (1919-1950) », *Relations internationales*, 114, 2003, p. 191
{332} AMAE, Personnel, 2e série, 1188.
{333} *Bulletin du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture*, mai 1908.
{334} Bruno Ricard, « Des consuls aux attachés commerciaux ; la crise économique de 1882 et le ministère des Affaires étrangères », *Revue d'histoire diplomatique*, 1992/4, p. 361-365.
{335} Christopher Andrew, « Déchiffrement et diplomatie : le cabinet noir du Quai d'Orsay sous la IIIe République », *Relations internationales*, no 5, 1976, p. 37-64 et AN, F7 12930, dossier de télégrammes japonais déchiffrés par la Sûreté générale pendant la guerre russo-japonaise.
{336} AMAE, C, 179, lettre de Waldeck-Rousseau à Delcassé du 10 janvier 1900.
{337} AAP, BA 1693, lettre de Clemenceau à Lépine du 16 février 1909 et AMAE, C, 273, lettre de Tommaso Tittoni, ambassadeur d'Italie, à Poincaré du 19 décembre 1912.
{338} *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 1899, no 9, p. 153-154.
{339} Les deux hommes s'exprimaient dans le cadre du procès Dautriche, le 2 novembre 1904 [*L'affaire Dreyfus. Le procès Dautriche : compte rendu sténographique in extenso*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 525 et 508].
{340} Déclaration du 27 décembre 1898 [*L'Affaire Dreyfus : la révision du procès de Rennes : Enquête de la chambre criminelle de la Cour de cassation (5 mars 1904-10 novembre 1904)*, Paris, Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen, 1905, p. 302-303].
{341} AN, F7 12925, note [de Tomps] du 21 décembre 1900. Il reprit le même argument le 2 novembre 1904 [*L'affaire Dreyfus. Le procès Dautriche*, *op. cit.*, p. 566].
{342} Une instruction interministérielle du 1er avril 1903 est citée dans une note de la Section de renseignement du 17 mars 1909 [SHD/DAT, 7 N 676], mais elle n'a pas pu être retrouvée [Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre*, *op. cit.*, p. 404 n3].
{343} SHD/DAT, 7 N 676, lettre de Brun aux gouverneurs militaires et aux généraux de corps d'armée du 25 novembre 1909.
{344} *Ibid.*, Fonds privé du colonel Jourdy, 1 K 664, *Mémoires* manuscrites, s.d., p. 743.
{345} *Souvenirs de commandement 1914-1916*, Paris, Payot, 1935, p. 289.
{346} SHD/DAT, 6 Yf 56759.

{347} *Le Service de renseignements militaires en temps de paix et en temps de guerre*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1908, p. 23.
{348} *Mémoires du maréchal Joffre. 1910-1917*, I, Paris, Plon, 1932, p. 20.
{349} Maurice Mathieu, « le rôle politique des commissaires spéciaux de la police des chemins de fer dans la Vienne entre 1874 et 1914 », Philippe Vigier (dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p. 159.
{350} *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 1899, no 9, p. 153-154.
{351} D'après l'expression de Francis de Pressensé, Émile Pouget, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la *Revue blanche*, 1899.
{352} APP, Dossier personnel, 182895.
{353} Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1993, p. 104.
{354} AN, F7 12708, rapport de Cazelles à Constans du 30 juin 1880.
{355} *Ibid.*, F7 15946[1].
{356} « Rapport au Président de la République, annexé au décret du 28 mars 1934 », *Journal officiel* du 6 mai 1934.
{357} Cf. Marc Gateau Leblanc, « Renseignement, quadrillage du territoire et lutte contre l'espionnage. L'exemple de la Meurthe-et-Moselle à la veille de la Grande Guerre », *Stratégiques*, no 73, 1999-1, p. 147-16 7et Marc Ortolani, « La frontière des Alpes-Maritimes dans le cadre des relations franco-italiennes 1870-1914 », *Recherches Régionales*, no 190, avril-juin 2008, p. 45-64.
{358} *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 1907, no 1, p. 22. Sur ce personnage, cf. Jean-Marc Berlière, « La carrière exceptionnelle d'un commissaire spécial sous la Troisième République : Célestin Hennion », D. Kalifa, P. Karila-Cohen (dir.), *Le commissaire de police au XIXe siècle*, Paris, Pub. de la Sorbonne, 2008, p. 173-191.
{359} *Journal officiel* du 24 janvier 1908. Cf. Jean-Marc Berlière, « La seule police qu'une démocratie puisse avouer ? Retour sur un mythe : les brigades du Tigre », M.-O. Baruch, V. Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 311-323.
{360} Décret du 31 août 1911 relatif à la police mobile instituée par le décret du 30 décembre 1907, *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 1911, no 9, p. 377-378.
{361} AN, F7 12847, instruction sur le contre-espionnage et la surveillance des frontières terrestres, des frontières maritimes et des établissements de la Guerre et de la Marine du 30 juin 1913.
{362} SHD/DAT, 9 N 19 et 1 M 2197.
{363} *Ibid.*, 1 M 2197.
{364} *Journal officiel* du 28 octobre 1888, p. 4489.
{365} Louis Panel, « La gendarmerie dans l'affaire Dreyfus. De la dégradation à la réhabilitation », *Le Trèfle*, no 109 et 109, septembre et décembre 2006, p. 30-40 et 21-30.
{366} *Journal officiel* du 19 juillet 1903, p. 4599-4617.
{367} Jean-Noël Luc, *Gendarmerie, État et société au XIXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 47.
{368} SHD/DAT, 7 N 21 et 676, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), 4 M 278, Instruction sur le service des renseignements à la frontière et sur le concours prêté aux officiers de ce service par les commissaires spéciaux de la police des chemins de fer du 1er novembre 1912.
{369} SHD/DAT, 5 Ye 78146.
{370} *Ibid.*, 6 Yf 57300 (Lauth) et 56759 (Rollin).
{371} Cf. les dépositions d'Hennion et de Cavard le 2 novembre 1904 in *L'affaire Dreyfus. Le procès Dautriche*, *op. cit.*, p. 525 et 508.
{372} SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires du général Dupont*, p. 26.
{373} *Ibid.*, 5 Ye 73944.
{374} Du capitaine Henri Mollin, secrétaire d'André, aux 400 loges qui recueillirent des données sur près de

20 000 des 25 000 officiers, en passant par le secrétaire général maçon, Narcisse Vadécard, qui centralisait les informations.

{375} François Vindé, *L'Affaire des Fiches (1900-1904). Chronique d'un scandale*, Paris, Éd. univ., 1989, p. 217-237.

{376} *L'affaire Dreyfus. Le procès Dautriche*, *op. cit.*, p. 444.

{377} SHD/DAT, 9 Yd 778 et 1 KT 526, *Mémoires du général Dupont*, p. 27. Cf. Joseph Reinach, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, 6, *La Révision*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1908, p. 105.

{378} SHD/DM, BB7 12, décrets des 3 février 1882 et 27 février 1883 ; Alexandre Sheldon-Duplaix, « Le renseignement naval français des années 1850 à la Deuxième Guerre mondiale », *Revue historique des armées*, no 4, 2001, p. 50.

{379} Auguste Kerckhoffs, « La cryptographie militaire », *Journal des sciences militaires*, vol. IX, janvier 1883, p. 10.

{380} SHD/DAT, 9 Yd 484.

{381} Cf. Gérald Arboit, « La fin d'un monde : le bureau du chiffre du quai d'Orsay en 1904 », janvier 2008, http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/la-fin-un-monde-le-bureau-du-chiffre-du-quai-orsay-en-1904.php

{382} SHD/DAT, Fonds privé du général Givierge, 1 K 842, Marcel Givierge, *Étude historique sur la section du chiffre des origines à 1921*, s.l.n.d. [1921], p. 9.

{383} Notes « secrète sur l'organisation de la correspondance chiffrée dans l'armée » du 29 novembre 1912 [SHD/DAT, 7 N 10, édition du 11 mars 1914], « pour l'état-major général de l'Armée et les directions du ministère de la Guerre relative aux attributions de la section du chiffre » du 12 janvier 1914 [*Ibid.*, 5 N 7] et « secrète sur l'organisation de la correspondance chiffrée dans l'armée » du 11 mars 1914.

{384} Kriegsarchiv (KA) Vienna, Nachlass Ronge, B-58, Memorandum vom FML der Reserve August von Urbanski, octobre 1924.

{385} SHD/DAT, 7 N 1940, Protocole no 6 du 4 octobre 1911 entre la France et la Russie.

{386} Le 14 novembre 1911, sa direction fut confiée au sous-chef de cabinet du ministre, auquel était adjoint le commandant Cartier [*Ibid.*, Annexe au protocole].

{387} SHD/DAT, 16 N 1483, instruction interministérielle du 24 février 1906.

{388} AN, F7 12930, dossier de télégrammes japonais déchiffrés par la Sûreté générale pendant la guerre russo-japonaise.

{389} *Ibid.*, 12829, rapport de Jacques Haverna du 27 décembre 1909, et 14605, Note sur l'organisation et le fonctionnement du service cryptographique de la Sûreté générale du 7 septembre 1917, p. 3-6.

{390} Alexandre Ollier, *La cryptographie dans l'armée française 1881-1814*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 20-24.

{391} *Ibid.*, 1 K T 526, *op. cit.*, p. 35.

{392} SHD/DAT, 1 V 300, lettres de Cavaignac et Billot au général présidant le comité technique du Génie des 24 décembre 1894 et 24 juillet 1896.

{393} Cf. Marc Martin « Les grands reporters français durant la guerre russo-japonaise », *Le Temps des médias*, no 4, 2005/1, p. 22-33.

{394} Cf. le point de vue du général en chef de l'expédition de Chine, Émile Jean-François Régis Voyron, *Rapport sur l'expédition de Chine (1900-1901)*, Paris, Lavauzelle, 1902, p. 74.

{395} Cf. SHD/DAT, 11 H 9, 10, 33, 36, 37, 45 et 7 N 677.

{396} Cf. 11 H 37, 38, 45 et Ministère des affaires étrangères, *Chine, 1900-1901*, Paris, Impr. nationale, 1901.

{397} Cf. *Ibid.*, 11 H 2, 19, 24, 45 et 7 N 677, ainsi que la relation du caporal de l'infanterie de marine, en Chine, Joseph Simon Galliéni Silbermann, *Souvenirs de campagne*, Paris, Plon, 1919, p. 239.

{398} Cf. *Ibid.*, 11 H 10, 36, 45 et 7 N 668.

{399} Cf. la note du commissaire spécial de Nice au préfet des Alpes-Maritimes du 9 octobre 1901, citée par Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 395.

{400} En 1915, la 1re Section de l'État-major général de la Marine se dota à son tour d'un service de renseignement.

{401} Cf. Virginie Paroutian, « L'attaché naval à Washington et le renseignement naval français aux États-Unis (1899-1939) », *Revue historique des armées*, nº 221-4, décembre 2000, p. 13-16.
{402} SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires du général Dupont*, p. 28.
{403} *Ibid.*, 7 N 676, note du 2e Bureau pour le 1er Bureau du 4 novembre 1909 et lettre de Noulens à Lanrezac du 5 février 1914.
{404} *Ibid.*, 1 KT 526, *op. cit.*, p. 27.
{405} ADV, 8bis M 54, circulaire relative aux frais des fonctionnaires dépendant de la Sûreté générale du 15 avril 1905.
{406} CAC, 19940493, 59/905, lettres de Clemenceau au préfet de Meurthe-et-Moselle du 4 avril, de Picquart à Clemenceau du 17 juillet et de Hennion à Picquart du 3 août 1907.
{407} Note du commissaire spécial de Nice au préfet des Alpes-Maritimes, *op. cit.*, citée par Marc Ortolani, *op. cit.*, p. 59 n. 84.
{408} SHD/DAT, 7 N 21 et 676, ADMM, 4 M 278, Instruction sur le service des renseignements à la frontière..., *op. cit.*
{409} Cf. Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 658-662.
{410} AMAE, C, 372, lettres de Manneville, Millerand et P. Cambon à Poincaré des 21 août, 10 septembre et 3 octobre 1912.
{411} Marc Ortolani, *op. cit.*, p. 49-52.
{412} Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 194.
{413} SHD/DAT, Fonds privé du colonel Andlauer, 1 K 173, conférence d'Andlauer du 24 octobre 1925.
{414} Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 186-187 et AN, LH 268249 et 2525/46.
{415} SHD/DAT, 7 N^{2} 1129/1387, Direction de la Sûreté générale, « Note à propos du contre-espionnage à l'étranger avant le 2 août 1914 ».
{416} Cf. le réseau de Louis-Othon Fischer, commissaire spécial à Igney-Avricourt de 1887 à 1914, présenté par Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 274-300.
{417} Gérald Arboit, « "Rien que pour vos yeux". Un rapport de renseignement opérationnel luxembourgeois de 1911 », *Hémecht*, 2007, nº 3, p. 545-550. Dans cette publication, l'implication de Fournelle constituait la « dimension manquante »...
{418} Pour reprendre les éléments résumés par l'acronyme américain MICE : *money* (argent), *ideology* (adhésion à une cause), *compromission* (chantage sexuel notamment), *ego* (frustrations personnelles).
{419} Archives nationales du Luxembourg (ANLux), AE 568, lettre du Ministre d'État luxembourgeois à Charles Fournelle du 21 août 1919.
{420} Cf. AMAE, C, 180, 273 et CADN, Berlin, 53, dossiers Herb et Duponthel.
{421} SHD/DAT, 1 K 413, Fonds privé du capitaine Duruy, note manuscrite secrète de juin 1909.
{422} AMAE, C, 273, et CADN, Berlin, 53, lettre du consul général à Hambourg à Poincaré du 26 mars 1912.
{423} Cf. la lettre du baron Rudolf von Konig du 22 mai 1907, citée par Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 499.
{424} AN, BB^{18} 6081, rapport s.d..
{425} Déposition du colonel Faurie du 29 octobre 1904 in *L'affaire Dreyfus. Le procès Dautriche*, *op. cit.*, p. 306.
{426} SHD/DAT, 1 M 2211, Traduction de la relation du Grand État-major allemand, p. 85.
{427} *Ibid.*.
{428} *Journal officiel* du 30 juillet 1881, art. 24, p. 4203.
{429} SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 34.
{430} Jules Richard, « L'espionnage », *Le Figaro* du 2 septembre 1886.
{431} « Notre programme », *La Défense Nationale* du 3 avril 1886. Cf. aussi AN, F^{7} 12566, lettre de Flourens à Fallières du 2 juillet 1887 et SHD/DAT, 5 Yf 73652, note de Saint-Germain du 4 octobre 1889.
{432} *Le procès Zola, devant la Cour d'assises de la Seine et la Cour de cassation (7 février-23 février, 31 mars-2 avril 1898) Compte-rendu sténographique In-extenso et documents annexes*, 2, Paris, Le Siècle/Stock, 1898, p. 164-165 et APP, B^{A} 71, note du 22 décembre 1891.

{433} Cité par Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 594.
{434} *Journal officiel* du 12 mars 1899, p. 795.
{435} *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*, 1er semestre 1893, Instruction ministérielle du 6 mai 1893, p. 384-433.
{436} AN, BB^{19} 68, lettre de Freycinet à Zurlinden du 15 novembre 1898, et 79, lettre d'André à Delcassé du 28 janvier 1904. Cf. aussi AMAE, Personnel, 2e série, 1154, lettre de Delcassé à Paléologue du 7 janvier 1899.
{437} Cour de cassation, arrêt de rejet du 24 septembre 1891, affaire Triponé et Turpin, *Dalloz Recueil périodique et critique mensuelle*, 1892, 1re partie, p. 473, et arrêt du 23 juillet 1891, affaire Theisen, *Ibid.*, 1891, 1re partie, p. 493.
{438} SHD/DAT, 7 N 674, lettre confidentielle de Cavaignac aux gouverneurs militaires et généraux de corps d'armée du 10 mars 1896.
{439} *Ibid.*, 1 M 2197, Instruction secrète au sujet de la répression de l'espionnage et de la surveillance de la frontière du 6 mai 1897.
{440} *Ibid.*, 7 N 676, lettre de Brun aux gouverneurs militaires et généraux de corps d'armée du 9 mai 1910.
{441} APP, B^{A} 1333, lettre de Miribel à Lozé du 13 février 1893.
{442} *Ibid.*, B^{A} 881 et SHD/DAT, Fonds privé du général Brugère, 1 K 160, *Mes Mémoires*, V, p. 2641. Cf. aussi *Le Matin* du 7 décembre 1887.
{443} AN, BB^{24} 899.
{444} *Ibid.*, BB^{18} 6084, « Martin ».
{445} AN, BB^{18} 6083-6086, Espionnage 1899-1914.
{446} *Ibid.*, « Ingold ».
{447} SHD/DAT, 7 N 676, notes d'André et de Berteaux des 20 mai 1901 et 13 février 1905.
{448} *Ibid.*, lettre de Brun aux gouverneurs militaires et généraux de corps d'armée du 29 octobre 1910 ; AN, BB^{18} 6084, lettre d'Étienne à Chaumié du 13 décembre 1905.
{449} AN, BB^{18} 6083-6086.
{450} ADMM, 4 M 278, rapport de Nay du 26 janvier 1907. Cf. aussi Angelo Galanti, *L'espionnage à la frontière franco-allemande et le brigandage impuni en Alsace (contribution au procès Dreyfus)* s.l.n.d. [1896].
{451} Walter Nicolai, *Geheime Mächte : Internationale Spionage und ihre Bekämpfung im Weltkrieg und heute*, Leipzig, Köhler, 1923, p. 149.
{452} AMAE, C, 22, notes de Renault des 10 janvier et 24 octobre 1895.
{453} *Ibid.*, 276, lettre de Millerand à Poincaré du 17 février 1912 et AN, F^{7} 13966, lettre de Pujalet à Graziani du 2 décembre 1913.
{454} AN, BB^{18} 6081.
{455} SHD/DAT, 7 N 676, note de Berteaux du 16 mai 1905 et APP, B^{A} 1333, rapport d'audition du 15 août 1906.
{456} Gérald Arboit, « Desvernine, simple flic ? L'histoire d'un contre-espion français méconnu », juillet 2012, http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/desvernine-simple-flic-histoire-un-contre-espion-francais-meconnu.php
{457} Dominique Kalifa, *Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherche en France. 1832-1942*, Paris, Plon, 2000, p. 223.
{458} Cf. Reydellet d'Avallon de Saint-Paul (Louis Tétaz), *Le Code du renseignement, guide juridique à l'usage des commerçants, industriels et particuliers, dans leurs rapports directs ou indirects avec les agences de renseignements*, Paris, Bremenson, 1908.
{459} *Bulletin mensuel du Comité du commerce extérieur*, 1er décembre 1907, n° 20, p. 50.
{460} Léon Daudet, *L'avant-guerre. Études et documents sur l'espionnage juif-allemand en France depuis l'affaire Dreyfus*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1918, p. 24.
{461} Hubert Bonin, *Histoire de la Société générale*, 1, *1864-1890. La naissance d'une banque moderne*, Paris, Droz, 2006, p. 349.

[462] On trouva un contrat-type d'abonnement de 1912 in *Archives historiques du département de la Gironde*, 52, Paris/Bordeaux, Picard/Feret, 1918, p. 211-214.
[463] *La Gazette du palais*, 2e semestre 1909, p. 573-575 et 1er semestre 1911, p. 601-602.
[464] 9, 11, 17, 20 et 21 juillet 1913. La diatribe nationaliste de Daudet reprend les arguments de Mareuilles.
[465] Jean Vassogne, *Les agences de renseignement commercial*, Doctorat, Droit, Poitier, 1942, p. 163.
[466] *L'Action française* des 9 janvier, 17 et 20 février, 18, 24, 30 et 31 mars 1913.
[467] *Comment ont échoué les manœuvres pour la destruction des Sociétés Maggi et Kub, soit par la violence, soit par les moyens juridiques, août 1914 à fin 1920*, Paris, Impr. centrale de la Bourse, 1921.
[468] SHD/Département de l'armée de l'Air (DAA), 1 A 24, plan de renseignement de mars 1914.
[469] SHD/DAT, 7 N 668, Note de la section du nord, novembre 1901.
[470] Leur apparition n'était pas datée, mais on en trouve dès février 1892 dans la procédure Dreyfus [AN, BB19 84/2], attestant une origine plus précoce. Toutefois, plusieurs bulletins étaient rédigés par jour, comme le 6 novembre 1899 où quelque neuf éditions furent dactylographiées [SHD/DAT, 7 N 674]. Néanmoins, on peut raisonnablement estimer que cette pratique apparut en 1891.
[471] « Le haut commandement en Allemagne et en France », *Le Gaulois* du 21 août 1911.
[472] SHD/DAT, Fonds privé du général Jourdy, 1 K 664, *Mémoires*, s.d., p. 743.
[473] *Souvenirs de commandement 1914-1916*, Paris, Payot, 1935, p. 289.
[474] *Mémoires du maréchal Joffre. 1910-1917*, I, Paris, Plon, 1932, p. 20.
[475] *Ibid.*, 1 N 10.
[476] *Ibid.*, 7 N 1760.
[477] *Ibid.*, 7 N 658.
[478] *Ibid.*, 7 N 436 suppl.
[479] *Ibid.*, 7 N 1766.
[480] *Ibid.*, 1 N 10 et Alexandre Percin, *1914, Les Erreurs du haut commandement*, Paris, Albin Michel, 1919, p. 38.
[481] Archives nationales de Luxembourg (ANLux), Affaires étrangères, Chemins de fer, AE-02112.
[482] Archives départementales du Territoire de Belfort (ADTB), 1 M 377, note du commissaire spécial des 4 février et 25 novembre 1911 ; AMAE, C, 275, lettre de Brun à Pichon du 5 janvier 1911 et CADN, Berlin, 53, « Lux » ; SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 29-47.
[483] Alain Dewerpe, *Espion, une anthropologie du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 190.
[484] SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 46.
[485] AMAE, Personnel, 2e série, 1132, lettre de Noailles à Delcassé du 1er mars 1901.
[486] SHD/DAT, 7 N 673, Aide-mémoire de l'officier du 2e bureau dans un état-major d'armée, février 1914.
[487] Cité par Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 447.
[488] SHD/DAT, 1 KT 526, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 85.
[489] ADTB, *op. cit.*, lettre du commissaire spécial du 1er avril 1911.
[490] SHD/DAT, Papiers personnels du colonel Andlauer, 1 K 173, conférence du 24 octobre 1925.
[491] *Ibid.*, 7 N 326 suppl., « Projet de destruction de voies ferrées par des détachements allemands » du 12 septembre 1907 ; 7 N 676, Note pour le 1er Bureau du 19 avril 1913. Cf. aussi Gérald Sawicki, « Aux origines lointaines du "service action" : sabotages et opérations spéciales en cas de mobilisation et de guerre (1871-1914) », *Revue historique des armées*, no 268, 2012, p. 12-22 et Rudolph von Borries, « L'espionnage allemand d'avant-guerre à l'Ouest », *L'espionnage et le contre-espionnage pendant la Guerre Mondiale d'après les archives militaires du Reich*, Paris, Payot, 1934, p. 20-21.
[492] *Ibid.*, 7 N 1158, lettres de Génie à Dupont du 21 janvier et 25 mai 1914 ; 1 KT 526, *Mémoires*, *op. cit.*
[493] Pascal Krop, *Les secrets de l'espionnage français de 1870 à nos jours*, Paris, Lattès, 1993, p. 123.
[494] *Les Pourparlers diplomatiques (17 mars 1913-4 septembre 1914)*, X, *Le Livre jaune français*, Paris, Berger-Levrault, 1916, p. 13-17.

{495} Cf. Laurent Mignon, *Les services belges d'espionnage et de contre-espionnage (juin 1910-avril 1915)*, Licence, Histoire, Université de Liège, 2001.
{496} SHD/DAT, 7 N 1771 et 1782-1783.
{497} ADMM, 4 M 20, rapport de Fischer du 9 septembre 1910.
{498} ADTB, 1 M 385, lettres du conservateur des Eaux et forêts de Besançon à l'inspecteur de la police spéciale de Belfort du 13 décembre 1912 et de Millerand à Bonneau du 22 janvier 1913 ; SHD/DAT, 7 N^{2} 1129/1387, Direction de la Sûreté générale, « Note à propos du contre-espionnage à l'étranger avant le 2 août 1914 ».
{499} *Ibid.*, Lettre d'Hennion à l'administrateur du Territoire de Belfort du 19 décembre 1912 ; cf. aussi la note de Zopff du 1er avril 1913.
{500} SHD/DAT, Papiers personnels du colonel Andlauer, 1 K 173, conférence du 24 octobre 1925.
{501} ADV, 8bis M 54, lettre du commissaire spécial d'Épinal à François du 12 novembre 1913.
{502} Adolphe Messimy, *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1937, p. 134.
{503} ADMM, 1 M 603, cabinet du préfet, ordre de repli ; Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 492-494.
{504} SHD/DAT, 7 N^{2} 1129/1387, *op. cit.*, et 1 K 173, *op. cit.*
{505} Cf. Robert T. Foley, « Easy Target or Invicible Enemy ? German Intelligence Assessments of France before the Great War », *The Journal of Intelligence History*, 2005, vol. 5, n° 2, p. 1-24.
{506} Thomas Boghardt, *Spies of the Kaiser : German Covert Operations in Great Britain during the First World War Era*, Londres, Palgrave Macmillan, 2005, p. 94, 149-165.
{507} Gérald Sawicki, *op. cit.*, p. 483-486, 495 ; Gaston Brosse, « Étude sur l'activité de la gendarmerie d'un arrondissement frontière en juillet-août 1914 », *Revue de la Gendarmerie*, n° 5, 1929, p. 516-534, SHG/DAA, *op. cit.*, et BundesArchiv-MilitärArchiv, Freiburg-im-Breisgau (BA-MA), RW 5/654, *Geheimer Nachrichtendienst und Spionageabwehr des Heeres* [Gempp], I, 1928, p. 201
{508} *Mémoires du maréchal Joffre*, *op. cit.*, p. 271 et 249-250.
{509} SHD/Département de l'armée de l'Air (DAA), 1 A 131, Étude sur l'organisation des états-majors de mars 1919 ; SHD/DAT, 7 N 23, Décision présidentielle du 30 juillet 1896 réglant le statut des policiers spéciaux aux armées ; 7 N 25, Instruction générale sur l'organisation et le fonctionnement des secteurs de renseignements territoriaux du 1er février 1909, Indications générales sur le service de renseignements en temps de guerre du 6 février 1909 et 7 N 1954, notes des 16 juin 1882 et 24 mars 1887 ; 7 N^{2} 1129/1387, Direction de la Sûreté générale, « Note à propos du contre-espionnage à l'étranger avant le 2 août 1914 » ; CAC, 19940493, 123/1908, Note d'Hirschauer du 13 novembre 1885.
{510} Nicolas Rollin, *op. cit.*, p. 134-135.
{511} AN, F^{7} 12643.
{512} AMAE, Guerre 1914-1918, Espagne, 485, lettre de Geoffray à Malvy du 29 juin 1915 ; SHD/DAT, 7 N 1201, lettre de Denvignes à un ami, printemps 1917 ; SHD/DM, SS E^{a} 203, lettre d'Augagneur à Millerand du 21 février 1915 et *Ibid.*/DAT, 7 N 1201, rapport de Tillion du 9 septembre 1915 ; AMAE, *op. cit.*, lettre de Galliéni à Briand du 23 décembre 1915.
{513} AMAE, Guerre 1914-1918, Espagne, 485, note pour le ministre du 29 novembre 1915.
{514} SHD/DAT, 7 N 1201, Denvignes au Bureau TOE du 10 février 1917 et *Ibid.*/DM, SS X^{c} 5, Rapport de Petit-Thouars à Chaumet du 1er octobre 1917. Cf. Eduardo Gonzàles Calleja, « "nidos de espías" : los servicios de información franceses en España durante la primera guerra mundial », *Revista de Historia Militar*, n^{o} spécial, 2005, p. 179-226 et « El Servicio de Información de la Marina francese en España durante la Gran Guerra (1914-1918) », Xavier Huetz de Lemps, Jean-Philippe Luis (dirs.), *Sortir du labyrinthe : études d'histoire contemporaine de l'Espagne. Hommage à Gérard Chastagnaret*, Madrid, Casa de Velázquez, 2012, p. 431-450.
{515} SHD/DM, SS E^{a} 203, Rapport au chef d'état-major général sur le Service de renseignement de l'état-major général de la marine, décembre 1915, Instruction du 24 octobre 1916 sur l'organisation et le fonctionnement des Bureaux maritimes de renseignements en France, en Algérie et en Tunisie et Rapport au ministre du 4 mai 1918. Cf. Alexandre Sheldon-Duplaix, « Le renseignement naval français et la Grande Guerre », Frédéric Guelton, Abdil Bicer, *Naissance et évolution du renseignement dans l'espace européen*

(1870-1940). Entre démocratie et totalitarisme, Vincennes, SHD, 2006, p. 137-155.

{516} Julien Cain, *Le bureau français d'étude de presse étrangère et ses publications*, Paris, Cerf, 1922 ; et Jean-Louis Maurain, *Combattre et informer. L'armée française et les médias pendant la première guerre mondiale*, Talmont Saint-Hilaire, Codex, 2009 ; AMAE, Information, presse, propagande, Y, 1, Note sur les Services de Propagande de la rue François 1er, et PA 10, Berthelot, 1915-1917 ; SHD/DAT, 5 N 363, Note sur la centralisation des services d'information, de presse et de propagande et lettre de Briand à Gallieni du 15 décembre 1915, réponse du 19 décembre.

{517} SHD/DAT, 7 N 884, note du bureau des théâtres extérieurs, « La question du Blocus » du 26 février 1917. Cf. Rémy Porte, « Mobilisation industrielle et guerre totale : 1916, année charnière », et Emmanuelle Braud, « Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916. Impératifs stratégiques et économie de guerre », *Revue historique des armées*, no 242, 2006, p. 26-35 et 84-93.

{518} AN, F12 8105, note historique du 15 novembre 1918 et déclaration d'Adolphe Landry à la Chambre en mars 1918 [*Journal officiel*, 15 mars 1918, p. 945]. Cf. Marc Trachtenberg, « "A New Economic Order" : Etienne Clementel and French Economic Diplomacy during the First World War », *French Historical Studies*, vol. 10, no 2, automne 1977, p. 315-341.

{519} Olivier Lahaie, *Renseignements et services de renseignements en France pendant la guerre de 1914-1918 (2e et 5e bureau de l'EMA ; 2e bureau du GQG. Section de renseignement/Section de centralisation du renseignement). Évolutions et adaptations*, Doctorat, Histoire, Paris IV, 2006, p. 840-843.

{520} SHD/DAT, 7 N 884, rapport de Graziani du 2 décembre 1915 et Instruction s.d. de Gallieni pour l'application de l'arrêté ministériel relatif à la création d'une section des questions économiques au sous-secrétariat d'État.

{521} *Ibid.*, Note du colonel Goubet relatif au fusionnement des 2e et 5e Bureaux.

{522} Olivier Lahaie, *op. cit.*, p. 850-851.

{523} SHD/DAT, 7 N 890, Plan d'organisation pour la conduite de la Guerre économique du 11 décembre 1915.

{524} 167 officiers appartinrent au 2e Bureau et aux Sections de statistique et de renseignement entre 1874-1914, contre 366 pour la période 1914-1919.

{525} Cf. Michaël Bourlet, *Les officiers français des 2e et 5e bureaux de l'EMA (août 1914-juin 1919). Contribution à l'histoire du renseignement pendant la Première Guerre mondiale*, Doctorat, Histoire, Paris IV, 2009.

{526} Jim Beach, « Intelligent civilians in uniform : The British expeditionary force's intelligence corps officers, 1914-1918 », *War & Society*, vol. 27 (1), 2008, p. 1-22.

{527} Paul Morand, *Journal d'un attaché d'ambassade*, Paris, Gallimard, 1963, p. 38.

{528} Gisèle Loth, *Un Rêve de France. Pierre Bucher, une passion française au cœur de l'Alsace allemande, 1869-1921*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2000, p. 179-272.

{529} SHD/DAT, Papiers personnels du colonel Andlauer, 1 K 173, conférence du 7 février 1926.

{530} Jean de Pierrefeu, *GQG Secteur 1. Trois ans au Grand Quartier Général par le rédacteur du « communiqué »*, 1, Paris, L'édition française illustrée, 1920, p. 179.

{531} SHD/DAT, 7 N 25, Indications générales sur le service de renseignements en temps de guerre du 6 février 1909.

{532} *Ibid.*, 7 N 887, note de Tannery du 4 juillet 1916 et lettre du directeur de l'agence Leblanc à Tannery de juin 1916.

{533} Cf. Jonathan Bailey, « The First World War and the Birth of Modern Warfare », MacGregor Knox et Williamson Murray, *The Dynamics of Military Revolution, 1300-2050*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 132-153 ; Colin Gray, *Strategy for Chaos : Revolutions in Military Affairs and the Evidence of History*, Londres, Frank Cass, 2002, p. 170-221.

{534} Sur le premier, cf. *L'Aérophile. Revue technique et pratique de la locomotion aérienne*, vol. 43, 1935, p. 249 ; sur le second, cf. Marie-Catherine Villatoux, « L'escadrille espionne. Le secret du capitaine Weiller », Bruno Fuligni (dir.), *Dans les archives inédites des services secrets*, Paris, L'iconoclaste, 2010, p. 66-71.

{535} Walter Nicolai, *op. cit.*, p. 130.
{536} Henri Morin, Pierre Andrieu, *Service secret. À l'écoute devant Verdun*, Paris, Durassié, 1959, et Olivier Lahaie, « L'équipement spécifique des espions français membres de la "Section de renseignements" et de la "Section de centralisation des renseignements" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2008/4, nº 232, p. 87-103.
{537} SHD/DAT, 16 N 1571 ; Arsène Marchal, *Après mon vol au-dessus de Berlin*, Paris, Taillandier, 1919,, Jean-Jacques Waltz et Ernest Tonnelat, *À travers les lignes ennemies. Trois années d'offensive contre le moral allemand*, Paris, Payot, 1922 et Édouard Blanc, *Toute l'aviation*, Paris, Société parisienne d'édition, 1930.
{538} Cf. Jacques Mortane, *Douaniers en mission*, Paris, Baudinière, 1933.
{539} Walter Nicolai, *op. cit.*, p. 177-178.
{540} SHD/DAT, 7 N² 648.
{541} Charles Lucieto, *En missions spéciales. Mémoires d'un agent des services secrets de l'Entente*, Paris, Berger-Levrault, 1926 ; Joseph Crozier, *Mes missions secrètes, 1915-1918*, Paris, Payot, 1933 ; Henri Navarre, *Le service de renseignements, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978, p. 20-21 ; Walter Nicolai, *op. cit.*, p. 122-123.
{542} Cf. Gérald Arboit, « Dans les soubresauts de la Grande Guerre : Bombardements, renseignement et affairisme au Luxembourg », Charles Barthel/Josée Kirps, *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, 1, Luxembourg, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman/Archives nationales de Luxembourg, 2009, p. 96-123.
{543} TNA, WO 106/45, Lieutenant colonel Reginald Drake, *History of 1(b) GHQ 1917-18. Part I. The Secret Service*, 5 mai 1919.
{544} Bibliothèque de l'Institut, Fonds Buat, Ms 5390, cahier 1, *Souvenir d'Edmond Buat*, 17-22 septembre 1914.
{545} Jean Desfemmes, « Le radiogramme de la victoire, 2 juin 1918 », *Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne. Mémoires*, X, 1964, p. 28-37 ; David Kahn, *The Codebreakers. The Story of Secret Writing*, New York, Macmillan, 1967, p. 340-347.
{546} AN, F⁷ 12847, *op. cit.*
{547} SHD/DAT, 16 N 1538, circulaire du 1er septembre 1915 et décret du 2 septembre 1915. Olivier Lahaye, *op. cit.*, p. 840-843.
{548} Cf. *Ibid.*, 7 N² 2516, Instructions communes Intérieur, Guerre, Marine en vue d'unifier la police de contre-espionnage en France et à l'étranger pendant la durée de la guerre du 26 janvier 1916.
{549} Cf. Colonel Allemand, « "Les services spéciaux français" pendant la Première Guerre mondiale (2) », *Bulletin de l'amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale*, nº 128, janvier 1987, www.aassdn.org/xldd11284.htm, Gérald Arboit, « Desvernine, simple flic ?..., *op. cit.* » ; Christopher Andrew, *Secret Service. The Making of the British Intelligence Community*, Londres, William Heinemann Ltd, 1985, p. 148-153 et Walter Nicolai, *op. cit.*, p. 20 ; SHD/DAT, 7 N 1593, rapport de Pageot du 18 juillet 1918.
{550} John Horne, Alan Kramer, *1914, les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005 ; BA-MA, RW 5/43-47, Gempp, 7, 1939, p. 168 ; 4, 1927, p. 160-161 ; 8b, 1941, p. 220 ; 4, 1927, p. 131.
{551} Édouard Clunet, *Journal de droit international*, 41-46, Paris, Marchal & Godde, 1914-1919.
{552} TNA, WO 106/45, Lieutenant colonel Reginald Drake, History of 1(b) GHQ 1917-18. Part I. The Secret Service, 05.05.1919 ; Michael Occleshaw, Armour against fate : British military intelligence in the First World War, Londres, Columbus Books, 1989, p. 148-149.
{553} Cf. pour le réseau Hansen au Luxembourg, Janet Morgan, *The Secret of* Rue *St Roch. Hope and Heroism Behind Enemy Lines in the First World*, Londres, Penguin, 2005, pour la Belgique, Emmanuel Debruyne, « Les services de renseignements et leurs agents en Belgique occupée 1914-1918 », Laurence van Ypersele, Emmanuel Debruyne, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 15-86, et pour la Hollande, Henry Landau, *All's fair : the story of the British secret service behind the German lines*, Londres, G. P. Putnam's Sons, 1934, p. 47.

{554} SHD/DAT, 7 N 1344, lettre de Millerand à Gouraud du 19 avril 1915. Cf. Abdel Bicer, « La genèse des services de renseignements français en mer Égée et dans la péninsule grecque en 1915-1916 », Frédéric Guelton, Abdel Bicer (dir.), *Naissance et évolution du renseignement dans l'espace européen (1870-1940)*, Vincennes, SHD, 2006, p. 157-187.
{555} Cf. Henry Maunoury, *Police de guerre*, Paris, Nouvelle revue critique, 1937, p. 171.
{556} Jean-Yves Le Naour, *L'affaire Malvy : le Dreyfus de la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 2007.
{557} AN, BB^{18} 6089.
{558} APP, B^{A} 2130 et 1683 ; AN, 313 AP 139/3-4, 334 AP/1-7, BB^{18} 2595, 6089, F^{7} 15934, 15949, 13969, 15970 ; SHT, 6 N 3, 6 N 53, 7 N 1588, 7 N 1593, 7 N^{2} 2320, 7 N^{2} 2431, 7 N^{2} 2750 ; AMAE, PA 36/V-VI ; Politisches Archiv, Auswertiges Amtes (Bonn), R 15047, 15049 et 15051. Cf. aussi Jacques Grunewald, *L'Allemagne et les problèmes de la paix pendant la première guerre mondiale. Documents extraits des archives de l'Office allemand des affaires étrangères*, 1, Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 78-81, Alfred Kupfermann, « les débuts de l'offensive morale contre la France (déc. 1914-déc. 1915) », *Revue historique*, janvier-mars 1973, p. 91-114, et « Les campagnes défaitistes en France et en Italie (1914-1917) », *La France et l'Italie pendant la Première Guerre mondiale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976, p. 246-257.
{559} Archives privées, *Mémoires* de captivité d'Henri Bellon, déposition de Desvernine le 8 août 1916, p. 44 et Gérald Arboit, « Desvernine, simple flic ? L'histoire d'un contre-espion français méconnu », juillet 2012, http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/desvernine-simple-flic-histoire-un-contre-espion-francais-meconnu.php
{560} BA-MA, RW 5/48, Gemppp, 8A, 1940, p. 90-135.
{561} André Bach, « La gestion des mutineries par le commandement militaire », André Loez, Nicolas Mariot, *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, p. 204-206, 211-212.
{562} SHD/DAT, 6 Ye 41707, dossier personnel Bouvard, note de 1917.
{563} Jean-Charles Bernis, « Étude sur le renseignement à la guerre », *Revue militaire française*, n° 147, septembre 1933, p. 285.
{564} *Ibid.*, 7 N 2488, mobilisation du 5e bureau des 4 mai 1925, 31 janvier et 23 mars 1931 ; Louis Rivet, *Carnets du chef des services secrets 1936-1944*, Paris, Nouveau monde, 2010, p. 59 et Olivier Forcade, *La République secrète*, Paris, Nouveau monde, 2008, p. 101-125.
{565} *Ibid.*, DM, 1 CC 217, Note sur le fonctionnement du 2e Bureau de mai 1922. Cf. aussi Alexandre Sheldon-Duplaix, *op. cit.*, *Revue historique des armées*, p. 55-58.
{566} SHD/DAT, 7 N 2495, compte-rendu d'une liaison avec la Marine du 17 mai 1932.
{567} *Ibid.*, DM, 1 BB^{2} 63.
{568} *Ibid.*, 223 GG^{2}, Fonds Fernet, projet de note de novembre 1926.
{569} *Ibid.*, DAT, 7 N 2495, note du 28 octobre 1928 sur les conséquences de la création du ministère de l'Air sur l'organisation et le fonctionnement du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée.
{570} Pascal Gallien, *L'État-major de l'armée de l'Air. Histoire administrative, 1934-2005*, Vincennes, Service historique de la défense, 2007, p. 91.
{571} SHD/DAA, 2 B 43.
{572} Jean-Marc Berlière, « Police et renseignement », P. Lacoste (dir.), *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998, p. 17.
{573} *Les dessous de l'espionnage anglais*, Paris, Henry Étienne, 1926, et *Les dessous de l'Intelligence Service*, Paris, Les Éditions documentaires, 1937.
{574} Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1, *L'Appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1954, p. 162.
{575} Instruction du maréchal commandant en chef les armées d'occupation du 8 janvier 1919, *Bulletin de l'Armée d'occupation du Palatinat* du 2 février 1919, p. 79 et Paul Tirard, *La France sur le Rhin*, Paris, Plon, 1930, p. 101.
{576} 7 N 2720, lettre de Sérot Alméras-Latour à la SAE et compte-rendu de renseignement du 5 mai 1922.
{577} SHD/DAT, 7 N 2485 et 6 Ye 45329 ; Centre des archives du monde du travail, Roubaix, 120 AQ 609, 120 AQ 655 et 162 AQ 3.

{578} SHD/DAT, 6 Ye 51322, dossier personnel Béliard, note du 2 décembre 1926 ; AGR, Police des étrangers, 564248.
{579} SHD/DAT, 2 N 11, séance du 8 novembre, projet et instruction des 25 octobre et 18 décembre 1928.
{580} *Journal officiel* du 4 mai 1919. Cf. aussi Stanislas Jeannesson, « La sous-direction des relations commerciales du Quai d'Orsay et la reconstruction économique de l'Europe », L. Badel, S. Jeannesson et N.P. Ludlow (dirs.), *Les administrations nationales et la construction européenne. Une approche historique (1919-1975)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, p. 37-56.
{581} AMAE, Relations commerciales, C, Luxembourg, 34, lettre de Mollard à Poincaré du 15 mai 1923.
{582} AN, F^{12} 7657, Services de guerre. Service de l'information économique, mars 1918.
{583} Cf. Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, 2, Paris, Payot, 1969, p. 166.
{584} Bruno Ricard, *L'État et l'expansion commerciale de la France. L'information économique extérieure des consuls aux attachés commerciaux (1681-1939)*, Doctorat, École des Chartes, 1992, p. 34.
{585} D'après Durand, ministre du Commerce (1931-1933) redevenu député et rapporteur du budget de son ancien poste en 1935, cité par Jean Caumartin, *Les principales sources de documentation statistique*, Paris, Dunod, 1935, p. 7. Cf. SHD/DAT, 2 N 51, procès-verbal de la réunion interministérielle au Conseil supérieur de la Défense nationale du 13 décembre 1938.
{586} Cf. Laurence Badel, *Un milieu libéral et européen. Le grand commerce français 1925-1948*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, p. 113-119.
{587} Nicolas Roussellier, *Du gouvernement de guerre au gouvernement de la Défaite. Les transformations du pouvoir exécutif en France (1913-1940)*, HDR, Sciences Po Paris, 2006, p. 198-204.
{588} SHD/DAT, 2 N 51.
{589} *Ibid.*, 7 N^{2} 2782, compte-rendu de la réunion interministérielle sur la sécurité nationale du 4 février 1937.
{590} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 155-160. Cf. Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 571-581.
{591} SHD/DAT, 7 N^{2} 2693, résumé de l'intervention de Laurent à la réunion des chefs de poste des 16-18 décembre 1931.
{592} SHD/DAT, 7 N^{2} 2151, note (anonyme) au sujet de l'activité du service de renseignements après l'armistice du 8 novembre 1918.
{593} *Ibid.*, 7 N 2484, Rôle, fonctionnement, organisation du 2e Bureau du 31 janvier 1927.
{594} *Ibid.*, Xs, document secret sur le 2e Bureau du 23 mai 1896.
{595} *Ibid.*, 7 N^{2} 2101, ordre de réorganisation du service de renseignement sur la frontière italienne du 16 novembre 1928.
{596} Sur cet apport universitaire au processus de renseignement, cf. Corine Defrance, *Sentinelle ou Pont sur le Rhin ? Le Centre d'études germaniques et l'apprentissage de l'Allemagne en France 1921-2001*, Paris, CNRS Éditions, 2008.
{597} SHD/DAT, $7N^{2}$ 2151, notes au sujet de l'activité de la SR après l'armistice du 8 novembre 1918 (anonyme) et sur la répartition du travail entre les SR du 10 novembre 1918 ; 7 N 2486, notes sur l'organisation et le fonctionnement au GQG des SR du Rhin du 24 juin 1919 et de Degoutte à Guillaumat du 23 décembre 1920.
{598} Cf. AN, AJ^{9} 3857.
{599} *Ibid.*, AJ^{9} 5420 et 5421, fiches sur les personnalités politiques allemandes établies à partir de 1922-1923.
{600} Cf. *Ibid.*, AJ^{9} 3282, 3858, 5268.
{601} *Ibid.*, 7 N^{2} 2101, note du 8 juin et compte-rendu de mission du 27 novembre 1925 de Lainey.
{602} Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire : service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 185-288.
{603} SHD/DAT, 7 N 2496, note d'organisation d'un service de renseignement en Afrique du nord du 20 août 1925.
{604} *Ibid.*, 7 N^{2} 2151, instructions du 22 juin 1925 au sujet de la réorganisation du SR de la Légion en Algérie et du 1er mars 1926 réglant son organisation, fonctionnement et attributions, note du 29 janvier

1932. Cf. aussi Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 401-409.
{605} *Ibid.*, 7 N2 2151, instruction du 17 février 1932.
{606} *Ibid.*, note de Painlevé à Leygues et tableau de l'organisation des postes du 1er février 1927, compte-rendu d'une liaison avec la Marine du 17 mai 1932.
{607} *Ibid.*, 7 N2 2693, note pour le capitaine Lacape du 5 novembre 1926. Cf. aussi les comptes-rendus des réunions du 3 décembre 1930 (7 N 2485), du 16 décembre 1931 (7 N2 2693), des 18-20 janvier 1937 (7 N2 2502), de janvier 1938 et des 11-13 janvier 1939 (7 N2 2463).
{608} Cf. Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 165-170.
{609} Frédéric Guelton, *Le « Journal » du général Weygand 1929-1935*, Montpellier, UMR 5609 du CNRS, 1998, p. 88-93.
{610} *Essai sur le renseignement à la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1934.
{611} SHD/DAT, 7 N 2485, rapports de Lainey du 19 octobre 1932 et d'octobre 1933 ; compte-rendu de Laurent du 1er décembre 1933.
{612} *Ibid.*, 7 N2 2499, notes de Dumont et Leygues à Maginot et Daladier des 13 mai 1931 et 4 août 1933.
{613} *Ibid.*, 7 N 2485, rapport de Lainey d'octobre 1933 ; 7 N2 2502, rapport sur le fonctionnement du poste de Belgrade (1937). Le poste créé en 1924 n'avait émis aucun rapport depuis !
{614} *Ibid.*, 7 N2 2626, lettre de Nollet à Barthou du 20 août 1921.
{615} *Ibid.*, 7 N 497, conférence de Givierge sur le Chiffre en 1926.
{616} *Ibid.*, 7 N2 2498, notes du 9 janvier 1926 et du 25 mai 1935.
{617} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 57-60.
{618} Pascal Griset, « L'État et les télécommunications internationales au début du XXe siècle : un monopole stérile », *Histoire, économie et société*, 1987, no 6-2, p. 181-207.
{619} Jean-David Mizrahi, *op. cit.*, p. 274-276.
{620} SHD/DAT, 7 N2 2151, note (anonyme) au sujet de l'activité du service de renseignements après l'armistice du 8 novembre 1918.
{621} Sur le fonctionnement des missions militaires, cf. Jean-Noël Grandhomme, *Le général Berthelot et l'action de la France en Roumanie et en Russie méridionale (1916-1918)*, Vincennes, SHAT, 1999.
{622} SHD/DAT, 4 N 94, modalités des relations entre les commissions de contrôle et le Comité militaire allié de Versailles du 13 janvier 1920.
{623} *Ibid.*, 4 N 94, procès-verbal de la Conférence des ambassadeurs du 1er août 1919.
{624} *Les Principes de la guerre. Conférences faites à l'École supérieure de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1903, p. 115.
{625} Cf. les chapitres XXIV-XXVI et XXVIII-XXXVIIII de ses *Mémoires*, *op. cit.* [*Ibid.*, 1 KT 256].
{626} *Ibid.*, lettre de Rivet à Faucher du 27 janvier 1938.
{627} *Ibid.*, Fournier, note aux bureaux de l'état-major de l'armée du 11 décembre 1919.
{628} *Ibid.*, 7 N 2100, télégramme chiffré du 2e Bureau « Intérieur » aux attachés militaires de Petrograd, Bucarest, Sofia, Athènes, Niš, Rome, Berne du 4 juin 1915.
{629} *Ibid.*, 2 N 201.
{630} SHD/DAT., 7 N 2495 et AMAE, C, 2.
{631} *Ibid.*, 7 N 2519 notes des Affaires étrangères et de la SAE du 7 février 1920 ; 7 N 2495, note des Affaires étrangères d'avril 1929 et du 19 février 1931. Cf. AMAE, C, 2.
{632} Raymond Poidevin, Jacques Bariéty, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 240-257.
{633} SHD/DAT, 6 Ye 12151, Pendaries ; AMAE, Z, Allemagne, 35/8 et Suisse, 812/2 ; AA, Po 15, Frankreich, 5.
{634} *Ibid.*, 4 N 93 et 7 N 3094, lettre de Foch à Mittelhausser du 5 juin 1923.
{635} *Ibid.*, lettre de Pellé à Clemenceau du 7 avril 1919.
{636} AMAE, Z, Tchécoslovaquie, 864/12 et Jean-Armand Puig, *La SR/SCR et la Tchécoslovaquie entre 1918 et 1937*, Maîtrise, Histoire, Paris IV-Sorbonne, 2000, p. 84-104.
{637} SHD/DAT, 7 N2 3103, note du chef de poste de Prague du 16 novembre 1937 et 7 N2 3107, note de la

SAE du 27 juillet 1938.

{638} SHD/DAT, 7 N 3001, rapport du général Musse du 29 septembre 1938.

{639} *Ibid.*, 7 N^{2} 3058, compte-rendu de la SCR sur les relations polono-tchèques du 6 février 1936.

{640} Peter Jackson, « La politisation du renseignement français, 1933-1939 », Georges-Henri Soutou, Jacques Frémeaux, Olivier Forcade, dir., *L'exploitation du renseignement*, Paris, Economica, 2001, p. 67-69.

{641} Dominique de Corta, *Le rôle de l'attaché militaire français pendant la guerre civile espagnole*, Maîtrise, histoire, Paris I, 1981, Anne-Aurore Inquimbert, *Étude des relations entre haut commandement, société militaire et pouvoir politique à travers la carrière d'Henri Morel (1919-1944)*, Doctorat, Histoire, Paris IV-Sorbonne, 2008 – *Un officier français dans la guerre d'Espagne. Carrière et écrits d'Henri Morel (1919-1944)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Service Historique de la Défense, 2009 – et son article « Les premiers mois de la guerre civile espagnole vus par le lieutenant-colonel Henri Morel, attaché militaire auprès de l'ambassade de France en Espagne », *Revue historique des armées*, nº 233, 2003/4, p. 97-106. Cf. aussi Jean-Paul Eyrard, « Attaché naval en Espagne pendant la guerre civile : l'itinéraire du lieutenant de vaisseau Raymond Moullec » *Revue historique des armées*, nº 251, 2008, p. 104-111.

{642} Louis Ribadeau Dumas, « Essai d'historique du Chiffre de l'armée de Terre », *Association des réservistes du chiffre*, NS, nº 3, 1975, p. 30.

{643} AMAE, Z, Espagne, 240-1, rapport de Gorostarzu du 11 août 1937.

{644} Tom Buchanan, *The Impact of the Spanish Civil War on Britain. War, Loss And Memory*, Eastbourne, Sussex Academic Press, 2007, p. 32 et Hervé Desplanches, « Le capitaine Robert Monnier (1888-1939) patriote et Don Quichotte », André Martel, Jean-Charles Jauffret, *Les Armes et la toge. Mélanges offerts à André Martel*, Montpellier, Presses universitaires de Montpellier, 1997, p. 401-426.

{645} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 57-341, *passim*. *Le Matin* du 26 septembre 1937 et Christian Bernadac, *Carnets secrets de la Cagoule*, Paris, France Empire, 1977, p. 401.

{646} Cité par Anne-Aurore Inquimbert, « "Monsieur Blum... un roi de France ferait la guerre" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/3 nº 215, p. 35.

{647} Jérémy Léger, *Les relations franco-espagnoles pendant le gouvernement Blum et la non-intervention*, master 1, Histoire, Paris IV-Sorbonne, juin 2012.

{648} AN, F^{7} 14676 et 14677. Cf. Mikel Rodríguez, *Espías vascos* (Espions basques), Tafalla, Txalaparta, 2004, p. 60-64.

{649} *Ibid.*, F^{7} 14684 (1937-1939).

{650} *Ibid.*, F^{7} 16024^{2} et 16025^{1}.

{651} *Ibid.*, F^{7} 14722

{652} Georges Loustaunau-Lacau, *Mémoires d'un Français rebelle*, Paris, Robert Laffont, 1948, p. 85-108 et Simon Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la collaboration, antisémites dans la Résistance*, Paris, Albin Michel, 2008, p. 399-402.

{653} Pedro Barruso Barés, « El servicio secreto republicano en el Sudoeste de Francia 1936-1939 », *Cuadernos Republicanos*, nº 49, printemps/été 2002, http://www.ciere.org/CUADERNOS/Art%2049/servicio.htm ; Arboit Gérald, « Un "obsédé du renseignement" : le docteur Henri Martin », avril 2009, http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/un-obsede-du-renseignement-le-docteur-henri-martin.php

{654} Témoignages de Gaston Cusin, dans René Rémond, Pierre Renouvin (dir.), Léon Blum chef de gouvernement : 1936-1937, Paris, FNSP, 1967, p. 291-295 ; Daniel Blumé (dir.), « Contribution à l'histoire de la politique de la non-intervention », *Cahiers Léon Blum*, nº 2-3, décembre 1977-mars 1978, p. 83 ; Dominique Grisoni, Gilles Hertzog, *Les Brigades de la mer*, Paris, 1979, p. 105-112.

{655} Daniel Kowalsky, *Stalin and the Spanish Civil War*, New York, Columbia University Press, 2004, p. 29-30, 50.

{656} Invention du *Military Intelligence Department* britannique au printemps 1903 [The National Archives, Kew (TNA), HD 3/124, Memorandum on secret service in event of a European war, vers mai 1903].

{657} SHD/DAT, 7 N^{2} 2151, note de la SCR à Sausey du 1er janvier 1928 et 7 N^{2} 3103, compte-rendu de

Gauché sur sa mission de liaison à Prague du 16 novembre 1937 ; 7 N^{2} 2502, rapport sur le fonctionnement du poste de Belgrade, décembre 1936.

{658} Keith Jeffery, *MI6. The History of the Secret Intelligence Service 1909-1949*, Londres, Bloomsbury, 2010, p. 284-285.

{659} SHD/DAT, 7 N^{2} 2701, compte-rendu de la visite du colonel Menzies.

{660} Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 170 et SHD/DAT, 7 N 2613, résumé d'une conversation entre le colonel Fournier et le colonel Arthur J. McGrath, directeur du renseignement militaire britannique, le 8 novembre 1923.

{661} SHD/DAT, 7 N 2724, note de Chardigny à Painlevé du 28 mars 1929.

{662} CEGES, AA 1423, 7/1/615, compte rendu de la SR/SCR du 31 janvier 1934.

{663} *Ibid.*, Note de la SR/SCR du 7 juillet 1939. Cf. Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 197 et 301.

{664} SHD/DAT, 7 N^{2} 2248, lettres de Menzies à Lainey du 9 mars 1925. Toute une correspondance s'établit ensuite, sur différents dossiers (*Ibid.*, 7 N^{2} 2351, 7 N^{2} 2298...), avant que des rencontres fussent organisées, dont on ne trouve des traces qu'à partir de juillet 1935 (*Ibid.*, 7 N^{2} 2298, 7 N^{2} 2701, Louis Rivet, *op. cit.*, p. 76, 261. Cf. aussi Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 200-226).

{665} TNA, WO 106/5392, Order of Priority of Foreign Countries from SIS Point of View, s.d. [1935 ou 1936].

{666} Alastair G. Denniston, « The Government Code and Cypher School Between the Wars », *Intelligence and National Security*, 1986/1, p. 55.

{667} SHD/DAT, 7 N 2593, notes de Renondeau des 22, 23, 30 mars, 5 avril 1932 et 7 avril 1938. Cf. aussi 7 N 2962, note de Lespinasse Fonsegrive du 22 juillet 1932.

{668} AMAE, Z, Grande-Bretagne, 284-4, lettre d'Eden à Corbin du 1er avril 1936.

{669} AN, 351 AP 3, note de Schweisguth du 25 février 1936.

{670} 7 N 2791, note d'Archen du 30 octobre 1931.

{671} Selon Fustier, à propos de ses relations avec la Belgique en 1937 [SHD/DAT, 7 N^{2} 2463, compte-rendu de la réunion des chefs de poste, fin janvier 1938].

{672} *Ibid.*, 7 N 2731, lettres de Laurent à Gauché du 17 février 1939 et Roger Keyes, *Outrageous fortune : the tragedy of Leopold III of the Belgians, 1901-1941*, Londres, Secker & Warburg, 1984, p. 126-127.

{673} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 324 (31 mai 1939).

{674} Ne subsistent que les plans de recherche de renseignements sur l'Allemagne, l'Italie (1924, 1930-1931, 1933, 1938) et l'Europe orientale et du Nord (1934-1935) [*Ibid.*, 7 N 2530] ou quelques plans particuliers pour l'Allemagne (1921, 1922, 1928, 1929, 1930), l'Italie (1929, 1940) l'Espagne, les pays baltes et la Grande-Bretagne (1934-1935, 1937) [7 N 2611, 2612, 2618, 2619, 2620, 2759, 2769, 2822, 2928, 2950]. Cf. aussi, pour le 2e Bureau Marine, la note d'Odend'hal à Violette du 21 novembre 1934 [*Ibid.*, DM, 1 BB^{8} 22].

{675} *Ibid.*, plan général de renseignement de la SAE du 19 décembre 1924.

{676} Cf. SHD/DAT, 7 N^{2} 2470, note du 19 avril 1930 sur les mesures prises en vue de l'évacuation française par le ministère de l'Intérieur de Hesse. Henri Navarre, *Le Service de renseignements, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978, p. 53.

{677} Cf. Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 297-300, 339-340, 344-345 et 364, 397-399, 388-390 et SHD/DAT, 7 N^{2} 2041 et 2463, 7 N 2731 et 3148.

{678} SHD/DAT, 7 N 2724, lettre de Chardigny à Lainey du 29 août 1929 et entretien téléphonique Laurent-Rivet du 9 février 1938, citée in Louis Rivet, *op. cit.*, p. 191.

{679} SHD/DAT, 7 N^{2} 2151, note de Stevens du 9 mai 1939.

{680} *Ibid.*, 7 N^{2} 2726, note de la SER du 25 juin 1938.

{681} AMAE, Z, Allemagne, 35-1, télégrammes chiffrés de François-Poncet à Delbos du 7 novembre 1937.

{682} Henri Koch-Kent, *Doudot, figure légendaire du CE français*, Paris, Casterman, 1976, p. 56-58.

{683} SHD/DAT, 7 N 2530, notes de Roux et Rivet, septembre 1935 et octobre 1936, du 3e Bureau du 15 décembre 1936 et de Girodias du 17 décembre 1936 ; 7 N^{2} 2726, note du BREM du 9 juin 1938.

{684} André Martel, « La doctrine française de contre-offensive », *Relations internationales*, n° 35, 1983,

p. 337-357.

{685} SHD/DAT, 7 N 3267 et 7 N 3285 et 3287.

{686} *Ibid.*, 7 N 2592, note de Renondeau du 3 octobre 1933 et 7 N 2913 notes de Parisot des 4, 5, 17 octobre 1938.

{687} SHD/DAT, 7 N2 2502, compte-rendu de Schlesser sur sa liaison à Londres du 1er février 1939. Cf. aussi NA, WO 106/5392, *op. cit.*.

{688} Jean Danis, *Les espions de l'armée de l'Air française*, I, *1935-1940*, Chemillé-sur-Indrois, De Chivré, 2010, p. 30, 33 ; Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 323. Cf. les documents de mission sur la ligne Siegfried et le col du Brenner dans les papiers personnels de Frederick Sidney Cotton [Research Centre, Australian War Memorial (Camberra), 3DRL/6423, 1/11].

{689} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 198.

{690} Paul Paillole, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 98-104, 124-134, Marcel Gauché, *Le 2e Bureau au travail (1935-1940)*, Paris, Amiot-Dumont, 1954, p. 36-49, Gustave Bertrand, *Enigma ou la plus grande énigme de la guerre 1939-1945*, Paris, Plon, 1973, p. 23-55, Louis Rivet, *op. cit.*, p. 143 ; Gilbert Bloch, « La contribution française à la reconstitution et au décryptement de l'*Enigma* militaire allemande en 1931-1932 », *Revue historique des Armées*, nº 4, 1995, p. 17-25. L'auteur y résume le chapitre 3 de son manuscrit inédit *Enigma avant Ultra (1930-1940)* de septembre 1988. Cf. aussi TNA, HW 25/12 et 16, qui servirent de base à Francis H. Hinsley, *British Intelligence in the Second World War*, 1 et 3/2, Londres, HMSO, 1979 et 1988, p. 488 et 950.

{691} Louis Puibaraud, *La police à Paris, son organisation, son fonctionnement, par un rédacteur du Temps*, Paris, Librairie du Temps, 1887, p. 46.

{692} Rapport au président de la République, annexé au décret du 28 avril 1934, *Journal officiel* du 6 mai 1934.

{693} Léon Ameline, *Ce qu'il faut connaître de la police et de ses mystères*, Paris, Boivin, 1926, p. 93.

{694} Richard Deacon, *The French Secret Service*, Londres, Grafton Paperback, 1990, p. 108.

{695} Georges-André Euloge, *Histoire de la police. Des origines à 1940*, Paris, Plon, 1985, p. 313.

{696} *Recueil des arrêts du Conseil d'État* (Sirey), 1926, t. 96, p. 994 et *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, vol. 44, 1926, p. 491-493.

{697} Guy Schlesser, « Le contre-espionnage en 1936 et 1940 », *Bulletin de l'amicale des anciens membres des Services de Sécurité militaire et des réseaux TR*, nº 9, janvier 1956, p. 13. SHD/DAT, 7 N2 2020, instruction du 8 juillet 1916, 7 N2, rectification du 21 juillet 1933, et instruction du 1er novembre 1911, modifiée le 23 juin 1925, *Bulletin officiel de la gendarmerie*, 1925, p. 1573.

{698} Rapport au président de la République, *op. cit.*

{699} AN, BB18 6473, rapports du procureur général de Douai au ministre de la Justice des 5 mars et 12 mai 1937 et SHD/DAT, 7 N2 2782, compte-rendu de Rivet sur la commission interministérielle d'information du 22 avril 1937.

{700} CAC, 19790846/265, Dossier personnel Mondanel, « Note sur l'attentat de Marseille » (1982).

{701} *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 1937, p. 102.

{702} Cf. SHD/DAT, 7 N 3198, AMAE, Z, Yougoslavie, 751-4 (185) et AN, F7 14753.

{703} AMAE, Z, Yougoslavie, 744-3 s/d 2 bis, note du 30 octobre 1934.

{704} AN, F7 15926-15928 et BB18 6473.

{705} AN, F7 14684.

{706} AN, F7 15927[1].

{707} Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 595-600.

{708} SHD/DAT, 7 N2 2466, notes de Schlesser du 15 juin 1937 et 7 N2 2486, dossier sur les activités du CSAR, février 1938.

{709} *Ibid.*, 7 N2 2293.

{710} Emil Draitser, *Stalin's Romeo Spy. The Remarkable Rise and Fall of the KGB's Most Daring Operative. The True Life of Dmitri Bystrolëtov*, Evanston, Northwestern University Press, 2010, p. 123-125 et 338n3 ; Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *The Sword and the Shield. The Mitrokhin archive and the*

Secret History of the KGB, New York, Basic Books, 1999, p. 47 et Gustave Betrand, *op. cit.*, p. 56.
{711} William E. Duff, *A Time for Spies : Theodore Stephanovich Mally and the Era of the Great Illegals*, Nashville, Vanderbilt University Press, 1999, p. 62-64. Cf. aussi Louis Rivet, *op. cit.*, p. 181, 227.
{712} AN, F^7 15975^1.
{713} *Poslednie novosti* (Dernières nouvelles) du 12 octobre 1930.
{714} Roger Faligot, Pascal Krop, *DST. Police secrète*, Paris, Flammarion, 1999, p. 35-38.
{715} AN, F^7 15976^1 et APP, G^A S10.
{716} SHD/DAT, 7 N^2 2782, compte-rendu de Rivet du 4 octobre 1937 et APP, B^A 2273, note de la préfecture de police de mars 1935. Sur la remise en œuvre du Carnet B, cf. CAC, 19940500, instruction du 1er novembre 1912, révisé le 12 décembre 1922, APP, B^A 2273, note sur la révision du carnet B (s.d.), circulaires du ministère de l'Intérieur des 10 et 15 février 1922, 25 janvier 1933 ; B^A 1774, rectificatif à l'instruction de 1912 du 16 juillet 1938.
{717} *Ibid.*, 7 N^2 2798, note de la SER à la SCR du 11 mars 1933.
{718} Présidence du Conseil, *Statistique générale de la France. Annuaire statistique*, Paris, 1919-1935, *passim* et AN, BB^{18} 6092, rapports d'intelligence avec l'ennemi dans le ressort de Douai, 1923-1924.
{719} Archives départementales du Bas-Rhin, 121 AL 855, rapport de Muthmann du 13 janvier 1921 et CAC, 199405031221351, compte-rendu d'audition de Beck, s. d. [1920].
{720} SHD/DAT, 6 N 471, 7 N^2 2270 et AN, C 14687, 14963 et 15131.
{721} *Ibid.*, 7 N^2 2570 et AN, BB^{18} 2811/A. Cf. Alexandre Courban, « Une autre façon d'être lecteur de *L'Humanité* durant l'Entre-deux-guerres : "Rabcors" et "CDH" au service du quotidien communiste », *Le Temps des médias*, n° 7, hiver 2006-2007, p. 205-217 et Gérald Arboit, *Les réseaux du fer*, *op. cit.*, pour une affaire similaire détectée en 1928 par la Brigade de Sûreté générale de Thionville.
{722} Frédéric Dessberg, Frédéric Thébault, *Sécurité européenne. Frontières, glacis et zones d'influence : de l'Europe des alliances à l'Europe des blocs, fin XIXe siècle-milieu XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 148 et SHD/DAT, 7 N^2 2230.
{723} Cf. l'avis de Gaston Germer-Durand, procureur de la République près le tribunal de première Instance de Metz, du 22 avril 1936 [Archives départementales de Moselle, 340 M 338].
{724} SHD/DAT, 7 N^2 2175, note du 4 août 1933. Cf. Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 468-477.
{725} SHD/DAT, 7 N^2 2623.
{726} *Ibid.*, 7 N^2 2137, note de la Section de contrôle du renseignement du 30 janvier 1924 et Archives du service public fédéral des Affaires étrangères (Bruxelles), B1, lettre d'Adrien Nieuwenhuys à Paul Hymans du 22 novembre 1933.
{727} *Ibid.*, 7 N^2 2382, notes de la SEL des 4 janvier et 21 mars 1934 ; 7 N^2 2394, note de 1931 ; 7 N^2 2534, notes du 2e Bureau de novembre 1935 et de la SEL d'avril et mai 1937.
{728} *Ibid.*, 7 N^2 2714, procès-verbal de la réunion SCR du 10 novembre 1937 et 7 N^2 2137, note de Schlesser du 12 janvier 1938.
{729} *Ibid.*, 7 N^2 2248, lettre de Menzies à Lainey du 9 mars 1925.
{730} *Ibid.*, 7 N^2 2175, note de la SR/SCR du 13 août 1939. Cf. Paul Paillole, *Notre espion...*, *op. cit.*, p. 40-41.
{731} *Ibid.*, 6 N 471.
{732} *Ibid.*, 7 N^2 2270, note secrète de la section de contention de la justice militaire et de la gendarmerie du 11 février 1936 et compte-rendu de l'entretien Brun-Castaing du 8 octobre 1937.
{733} SHD/DAT, 13 J 1497.
{734} Paul Paillole, *Services Spéciaux*, *op. cit.*, 118-127 et TNA, KV 2/356, SIS à Cooke du 19 octobre 1938, copié de Dunderdale à SIS du 15 octobre 1938.
{735} AN, BB^{18} 6091, Préparation et application des décrets-lois du 17 juin 1938 et du 29 juillet 1939 et 7 N^2 2761. *Cf.* aussi la contribution de la SR, SHD/DAT, 7 N^2 2021.
{736} Jean Merson, « Témoignage », *Bulletin de l'amicale des anciens membres des services spéciaux de la Défense nationale*, n° 52, 1996, p. 4.
{737} AMAE, A, Paix, 359, Plénipotentiaires allemands : télégrammes interceptés, avril-décembre 1919 et

Alan Sharp, « “Quelqu’un nous écoute” : French interception of German telegraphic and telephonic communications during the Paris peace conference, 1919 : A note », *Intelligence and National Security*, juillet 1988, vol. 3/4, p. 124-127.

{738} Martin S. Alexander, « Did the Deuxième Bureau Work ? The Role of Intelligence in French Defense Policy and Strategy, 1919-39 », *Intelligence and National Security*, avril 1991, vol. 6/2, p. 293-333, Peter Jackson, *France and the Nazi Menace. Intelligence and Policy Making*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

{739} Cf. le « Dossier pour Monsieur Tardieu » de 1932 [SHD/DAT, 7 N 2651].

{740} Cf. le dossier remis au rapporteur des budgets de la guerre (1929-1932) à l’Assemblée, Maurice Bouilloux-Lafont [*Ibid.*, 7 N 2652].

{741} AMAE, Z, Autriche, 75/6 (1920-1926), Belgique, 120/11 (1918-1925), Bulgarie, 162/6 (1918-1939), Danemark, 198/5 (1918-1924), Espagne, 236/5 (1918-1929), Finlande, 663/2 (1918-1939), Grande-Bretagne, 276/11 (1918-1940), Italie, 367/10 et s/d (1918-1940), Norvège, 459/5 (1936-1939), Pays-Bas, 491/7 (1918-1939), Pologne, 695/4 (1918-1926), Portugal, 531/12 (1918-1923), Rhin, 959/30 s/d (1936-1939), Roumanie, 569/11 (1918-1927), Suède, 782/5 (1918-1935), Suisse, 818/8 (1918-1940), Tchécoslovaquie, 858/7 (1919-1932) Yougoslavie, 746/7 (1918-1935), Union soviétique, 610/4 (1919-1940).

{742} *Ibid.*, Z, Allemagne, 23/1-10, 24/1-4, 25/1-4, 26/1-2.

{743} SHD/DAT, 7 N 3529, note relative à la préparation de la conférence du désarmement du 22 décembre 1930.

{744} *Ibid.*, note pour les Deuxième et Troisième Bureaux de l’EMA du 29 janvier 1936. Sur la SR/SCR et la SDN, cf. Julien Florent, *Coopération et espionnage à la Société des Nations : le renseignement à l’épreuve de la* New Diplomacy, Master, Histoire, Paris IV, 2010.

{745} AMAE, Z, Italie, 367/10, lettre de Bargeton à Schweiguth du 12 juillet 1937 ; Etienne de Crouy-Chanel, *Alexis Léger, ou l’autre visage de Saint-John Perse*, Paris, Picollec, 1989, p. 179 et Louis Rivet, *op. cit.*, p. 97 et 124.

{746} Jean de Lattre, *Ne pas subir*, Paris, Plon, 1984, citant une lettre personnelle de l’attaché militaire Mendras de septembre 1933 ; SHD/DAT, 7 N 3143, note d’Armengaud et Malraison d’avril 1935.

{747} 25 aux Affaires étrangères, 22 à la Guerre, 21 à la présidence du Conseil.

{748} Élisabeth du Réau, « Le renseignement et l’élaboration de la décision diplomatique et militaire : le cas de la France (1933-1940) », *Relations internationales*, nº 78, été 1994, p. 252, et Louis Rivet, *op. cit.*, 17 et 18 mars 1938, p. 200-201.

{749} Alexis Leger, avril 1940, cité par Colette Barbier, Henri Hoppenot, *Henri Hoppenot diplomate (25 octobre 1891-10 août 1977)*, Paris, Impr. nationale, 1999, p. 160. Cf. la note de Darlan du 12 novembre 1937 [SHD/DM, 1 BB[2] 208/12]. *Ibid.*, DAT, 7 N 2907, rapports de Parisot des 20, 30 juin, 16 et 17 juillet 1936 et Archivio storico diplomatico (Rome), Archivio di Gabinetto, Ufficio di coordinamento, 9, 44/2, accordo Canaris-Roatta du 26 août 1936. *Ibid.*, 2 N 51, lettre de Bonnet à Daladier du 16 juin 1939.

{750} *Ibid.*, 7 N 3437, note de Gamelin du 11 mars 1936 et 1 N 43, Bulletin de renseignement du 11 mars 1936.

{751} Patrice Facon, « La visite du général Vuillemin en Allemagne (16-21 août 1938) », *Recueil d’articles et d’études (1981-1983)*, Vincennes, Service historique de l’armée de l’Air, 1987, p. 221-262 et Peter Jackson, *France and the Nazi menace. Intelligence and policy making, 1933-1939*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 277-278.

{752} SHD/DAA, fonds privé du général Vuillemin, Z 11272, 2 septembre 1938, MAE, Cabinet Bonnet, 1, note de François-Poncet du 3 septembre 1938 et SHD/DAT, 5 N 579, dossier d’octobre-novembre 1938 annoté par Daladier. Cf. aussi TNA, FO 371, 21710, conversation de Vitrolles avec Colyer du 25 août 1938.

{753} Paul Stehlin, *Témoignages pour l’histoire*, Paris, Laffont, 1964, p. 81-93.

{754} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 337 et 340-345 (13 août-2 septembre 1940). SHD/DAT, 7 N 2683, Note de renseignement des Affaires étrangères du 14 août 1939.

{755} AN, 351 AP 3, fonds privé du général Schweisguth, notes du 8 mars 1936.

{756} AN, F^{7} 14811-14814 ; CAC, 19960325/4, études sur le PCF après sa dissolution (1939-1940), 19940497, 1, application de la loi de déchéance, 19940498, 4-7, activité des communistes 1939-1940 ; Louis Rivet, *op. cit.*, p. 369. Cf. aussi les activités des commissariats spéciaux (CAC, 20030223/2, Rouen ; 20030504/8-12, Thionville ; 20030507/2, Metz).

{757} *Ibid.*, BB^{18} 6437, rejet de la demande de révision du procès Roos ; F^{7} 15888, autonomistes en France en février 1939 ; autonomismes alsacien (F^{7} 13985) et breton (F^{7} 15144) ; SHD/DAT, 7 N^{2} 2536, nationalisme breton (1938-1940) et corse (1937-1942) ; 7 N^{2} 2031, marabout sénégalais Alioune Mamadou Kane ; 7 N^{2} 3110, panislamisme et nationalisme en Afrique du Nord et au Proche-Orient, bulletins de renseignement (juin 1933-mars 1940). *Journal officiel* des 12 février 1936, 27 janvier 1937 et 20 mars 1939, p. 522, 1077 et 3646.

{758} SHD/DAT, 7 N 2485-2488 (métropole), 2490-2493 (Afrique du Nord et Levant) ; 7 N 978 (5e Bureau) ; Louis Rivet, *op. cit.*, p. 345-346, 350-354, 358, 360-364, 370-383 ; Didier Georgakakis, « Le Commissariat général à l'information et la drôle de guerre », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1996, n° 108-1, p. 39-54.

{759} TNA, HW 14/2, lettre de Denniston à Spencer du 24 novembre 1939.

{760} Jean Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais, 1940-1944 : Réseau F, marine, famille-Interallié, Réseau F2, étoile, PSW-Afrique, Enigma-équipe300, Suisse 3*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 176 ; Louis Rivet, *op. cit.*, p. 370 et 372 et TNA, HW 11/2, GCCS official history, « War in the West 1940-41 », p 8-9.

{761} Paul Paillole, *Services spéciaux. 1939-1945*, Paris, Laffont, 1975, p. 96-97 et AN, F^{60} 1577 ; SHD/DAT, 27 N 154, Georges, Instruction pour la recherche du renseignement n° 8 de mars 1940 ; 5 N 154, note de Barril du 3 avril 1940 ; 27 N 55, Bulletins de renseignement du 2e Bureau GQG, avril et mai 1940. SHD/Département de l'innovation technologique et des entrées par voie extraordinaire (DITEEX), 1 KT 271, Madeleine Richou-Bihet, *Mémoires*, s.l.n.d. [1953] et TNA, WO 208/4347, « Interrogation of Brig Gen E Lahousen » du 13 décembre 1946 ; Roger Faligot, Rémy Kauffer, *Histoire mondiale du renseignement*, 1, *1870-1939*, Paris, Robert Laffont, 1993, p. 403, 406 et Hans Magnus Enzensberger, *Hammerstein oder Der Eigensinn. Eine deutsche Geschichte*, Francfort, Suhrkamp, 2008, p. 239-242.

{762} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 404, 406, 410 ; AN, 72 AJ 82/I, Paul Paillole, *Résumé de l'action des services de contre-espionnage militaire français de juillet 1940 à novembre 1944*, octobre 1946, p. 7-8. SHD/DAT, 3 P 102, note au sujet du service de renseignements du 26 juillet 1940 et 7 N^{2} 2761, directives particulières pour la recherche de renseignement de juillet 1941.

{763} SHD/DAA, Z 29739, Papiers Bergeret, *L'armée de Vichy a libéré la France*, s.d..

{764} AN, 72 AJ 35/VI, témoignage d'Antoine Mondanel du 6 juillet 1950. Robert Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, Paris, Fayard, 2006, p. 199, 201, Émeline Vanthuyne, *Le colonel Georges-André Groussard, un vichysto-résistant ?*, maîtrise, Histoire, Nanterre, 2003, p. 41-60.

{765} *Ibid.*, 72 AJ 66/VII, Rapport du lieutenant-colonel Dullin sur les groupes d'auto-défense, précurseurs de l'ORA, s.d..

{766} SHD/DM, 199 GG^{2}, fonds privé du capitaine de vaisseau du Pontavice, Section d'études économiques.

{767} AN, 72 AJ 63/IX, témoignage d'Édouard Blouet du 21 juin 1948.

{768} Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *op. cit.*, p. 102 et 151-152.

{769} François Delalez, *Le Service des menées antinationales 1940-1942*, maîtrise, Histoire, Saint-Cyr/Paris IV, 1998, p. 119-120. Cf. aussi les dossiers individuels des membres du Parti communistes (1942-1945), CAC, 19890464, 19910695 et 19920032.

{770} AN, F^{7} 14900. Cf. aussi Lucien Sabah, *Une police politique de Vichy. Le Service des sociétés secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996).

{771} *Ibid.*, 72 AJ 57/III et VIII, témoignages d'Alfred Argelot et Albert Bourgeon des 5 et 3 avril 1946 ; 72 AJ 63/IX, *op. cit.* Denis Peschanski, « La répression anticommuniste dans le département de la Seine (1940-1942) », Angelo Tasca, Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Quaderni e documenti inediti di Angelo Tasca*, Milan, Feltrinelli, 1986, p. 116.

{772} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 347, note du 13 septembre 1939.
{773} Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique de 1940 à nos jours*, Paris, Payot, 2007, p. 71 et 147 ; Oskar Reile, *Treff Lutetia Paris*, Munich, Welsermühl, 1973, p. 55 ; CAC, 19940500, rapport de Wiegand du 8 juillet 1940 ; AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, Z, Allemagne, 102, note d'Arnal du 27 juillet 1940, liste des caisses capturées du 5 novembre 1940 et Papiers 1940, supplément 4, « Traduction de documents saisis à la Charité-sur-Loire » ; GARF, Fonds 5325, *opis* 2s, *delo* 2269, rapport d'activité du 30 novembre 1946 et instructions du 22 mars 1947 et *opis* 20, *delo* 1663, rapports sur les fonds et synthèses des fichiers conservés aux Archives centrales de la révolution d'Octobre (TsGOA) du 18 mars 1956 ; Auswärtiges Amt (AA), *Weisbüch Nr. 6 : Die Geheimakten des französischen Generalstabes* (Berlin, Deutscher Verlag, 1941) et SHD/DAT, 7 N2 2438. On trouve les réactions internationales dans AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, Z, Allemagne, 102, *passim* ; Papiers 1940, Charles-Roux, 10, note du 8 août et télégramme à Rochat du 4 octobre 1940.
{774} Information fournie par l'inspecteur spécial Philippe Pflugfelder, anciennement de Thionville, à son ancien agent, le commis du Parquet luxembourgeois Alphonse Kremmer, sd (fin 1941-début 1942) [ANLux, AE-GtEx-064].
{775} Simon Kitson, *Vichy et la chasse aux espions nazis. 1940-1942. Complexités de la politique de collaboration*, Paris, Autrement, 2005, p. 182-183. Cf. SHD/DAT, 7 N2 2311 renseignements sur les individus en relations avec la Gestapo à Vichy et ses représentants (1940-1942).
{776} AN, 3 W 104, Journal intime du général Bridoux, 11 avril 1942 et 72 AJ 35/VI, attestation d'Henry Rollin du 5 janvier 1949 ; AN, 72 AJ 82/I, Paillole, *Résumé...*, *op. cit.* ; 72 AJ 1911, note de Rollin sur le fonctionnement du service de renseignement de la Sûreté nationale du 2 mai 1941. Cf. SHD/DAT, 7 N2 2465, organisation des SR allemands de Casablanca et Tanger, 15 décembre 1941 ; 7 N2 2679, affaire Devillers, 7 N2 3251, affaire Grangier-Devillers et AN, 2 AG 524, registre des grâces, rejet du 12 juin 1942 ; CAC, 19990306, 20020081, 20030297 et 20050136. François Delalez, *op. cit.*
{777} AN, 72 AJ 82/I, Aufzeichnung 1. Gliederung des französischen Nachrichtendienstes, 2. Französischer Ueberwachungsdienst "B.M.A." (Bureau Menée Antinationales), 3. Französische Gegenspionage "C.E" (Contre-Espionnage) du 28 mai 1942 et Franzoesischen Nachrichtendienstes du 22 octobre 1942.
{778} *Ibid.*, 72 AJ 35/VI, témoignage d'Antoine Mondanel du 6 juillet 1950 ; F7 14715, note de Mondanel du 26 janvier 1939. Cf. aussi APP, GA, B8, dossier Boemelburg des renseignements généraux de la Préfecture de police de Paris.
{779} *Journal officiel de l'État français*, 6 mai 1941, p. 1917-1918 ; Louis Rivet, *op. cit.*, p. 471, note du 21 juillet 1941. Jean-Marc Berlière, Laurent Chabrun, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2001, Frédéric Couderc, *Les R.G. sous l'Occupation. Quand la police française traquait les résistants*, Paris, Olivier Orban, 1992.
{780} Jean-Marc Berlière, « Les polices de l'État français : genèse et construction d'un appareil répressif », Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien (dir.), *La répression en France, 1940-1945*, Caen, CRHQ, 2007, p. 539-562. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 471-472, 476-478, 410 et 441, 413, 444-447.
{781} CAC, 19790846/265, dossier personnel Mondanel et Louis Rivet, *op. cit.*, p. 467-528 (juillet 1941-septembre 1942).
{782} Oskar Reile, *op. cit.*, p. 198-200 et Louis Rivet, *op. cit.*, p. 531-534. Sur le déploiement opérationnel de la *Funk-Uberwachungs-Kompanie 16.* (16e compagnie de radio-surveillance) de la Wehrmacht, cf. AN, 3 AG 2, câble de Rex (Moulin) *via* EEL (Chevigné) s.d. (arrivé le 4 novembre 1942), Gustave Bertrand, *op. cit.*, p. 130-140, Jean Danis, *Les espions de l'armée de l'Air française*, II, *(1940-1942). Le SR 1940*, Chemillé-sur-Indrois, de Chivré, 2010, p. 516-517.
{783} Rivet, *op. cit.*, 26 novembre 1941 et 4 novembre 1942, p. 484 et 537.
{784} SHD/DITEEX, 1 K 331, fonds du général Revers, compte-rendu de Revers du 7 janvier 1943 ; Louis Rivet, *op. cit.*, p. 571-614.
{785} AN, 3 AG2 1 et 72 AJ 232/I, *Livre blanc du BCRA*, mémorandum du 28 avril, notes de Passy des 22 juillet et 10 octobre 1941 ; SHD/DAT, 40 LN 1060, note de Passy du 21 décembre 1941 ; AN, 3 AG2 7, notes sur la (ré)organisation de Manuel et Brossolette des 21 et 30 mai 1942, et note de Passy du 5 août

1942.
{786} Cf. Sébastien Albertelli, *Les services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009, p. 93-96 et 127-135.
{787} AN, 3 AG^{2} 1, lettre de Passy à de Gaulle du 24 juillet 1940 ; TNA, KV 4/45, MI5, *History of the French Section* du 28 mai 1945.
{788} *Ibid.*, 72 AJ 1912, témoignage de Warin, 1947 ; Philippe Bernert, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975, p. 54-79, et Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 117-120.
{789} Cf. Rémy, *Mémoires d'un agent secret de la France libre*, II, Paris, France-Empire, 1960, p. 14.
{790} *Ibid.*, 3 AG^{2} 10, note de Manuel du 16 décembre 1941.
{791} André Manuel, « Le BCRA de 1940 à 1944 », *Les Armées françaises pendant la Seconde Guerre mondiale 1939-1945*, Paris, FEDN, 1986, p. 198.
{792} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 651.
{793} AN, 72 AJ 438, lettres de Cochet à Gaulle des 30 avril et 28 juin 1943 ; 3 AG^{2} 437, Instruction sur l'organisation du Commandement des Forces françaises libres du 10 mai 1943.
{794} SHD/DITEEX, 1 K 545, fonds du colonel Paillole, lettre de démission de Rivet à Giraud du 24 juin 1943.
{795} Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 131-135, 301-302. AN, 3 AG^{2} 375, projet de décret du 19 juillet 1943 ; 72 AJ 440, Passy, Note d'organisation de la DSRA, septembre 1943 ; 3 AG^{2} 223, décrets créant un Comité d'action en France et fixant l'organisation des Services de renseignements et d'action du 4 octobre 1943 ; 3 AG^{1} 266, télégramme de Manuel à Passy du 28 octobre 1943 ; 72 AJ 440, lettres de Cochet à de Gaulle des 8, 12 et 16 novembre 1943 et 72 AJ 439, Agendas 1943 du général Cochet, 17 novembre 1943. Sur Cochet, cf. Sébastien Albertelli, Johanna Barasz, « Un résistant atypique : le général Cochet, entre vichysme et gaullisme », *Histoire@Politique*, 2/2008, n° 05.
{796} AN, 3 AG^{2} 70, lettre de Passy à Massigli du 16 juillet 1943.
{797} Cf. ses « remarques sur le décret... », s.d. [7 octobre 1943] et sa note sur les services spéciaux, s.d. [13 octobre 1943] [*Ibid.*, 72 AJ 1902]. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 644 et 646.
{798} *Ibid.*, 3 AG^{2} 8, décret du 19 novembre 1943.
{799} *Ibid.*, 72 AJ 2026, lettre de Soustelle à Frenay du 14 janvier 1944 ; 72 AJ 1902, décret portant organisation des services de la présidence du CFLN.
{800} Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 302-321.
{801} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 443, 455-522 (Vichy), 597, 605-616 (Alger).
{802} AN, 3 AG^{2} 7, Manuel, État d'application du décret du 20 novembre 1943 au 1er février 1944, du 31 janvier 1944 ; 3 AG^{2} 227, officiers délégués militaires et Officiers chefs de zone des opérations du 25 août 1943 ; 3 AG^{1} 266, lettre de Rivet à Soustelle du 8 février 1944. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 659-713.
{803} Cf. aussi Pierre Ordioni, *La fracture. De Londres 1941 à Sétif 1945*, Paris, N^{lles} Éditions latines, 1995, p. 359n3 et Bénédicte Vergez-Chaignon, *Les vichysto-résistants. De 1940 à nos jours*, Paris, Perrin, 2008.
{804} Louis Rivet, *op. cit.*, 2 août 1943, p. 632 ; AN, F^{1a} 3711, télégramme de Passy à Manuel du 24 décembre 1943 ; 72 AJ 1902, brouillon de note d'Astier du 14 mars 1944 ; Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 408-426.
{805} National Archives and Records Administration, College Park, MD (NARA), RG 226, M 1642, Roll 50, décret du 26 octobre 1944.
{806} Maurice Pasquelot, *Les dossiers secrets de la marine. Londres-Vichy 1940-1944*, Paris, N^{lles} Éditions Latines, 1977, p. 280-283.
{807} Paillole, *op. cit.*, p. 564, Rapport au général de Gaulle du 8 octobre 1944.
{808} *Ibid.*, p. 565
{809} AN, 3 AG^{2} 3, *Livre blanc du BCRA*, partie V, chapitres IX et X ; SHD/DAT, 6 P 1, relevé des projets de lois et de décrets adoptés au conseil des ministres du 28 décembre 1945.
{810} Jean Chauvel, *Commentaires*, I, *de Vienne à Alger*, Paris, Fayard, 1971, p. 151.
{811} TNA, HW 14/5, Denniston à Bertrand des 23 et 25 juin 1940, « Messages to and from Bertrand » du 25 juin 1940, 26 et 28 juin 1940.

{812} *Ibid.*, HW 14/8, brouillon et note sur la liaison française des 15 et 25 novembre 1940 ; HW 14/9, note pour Denniston du 30 décembre 1940 ; HW 14/12, Victor à GCCS des 11 et 20 février 1941 ; HW 14/13, Bertrand à Denniston du 2 mars 1941. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 436 et Gustave Bertrand, *op. cit.*, p. 110-111, 129-130.
{813} Lettre de Menzies à Hopkinson du 2 avril 1941, citée *in* Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 394.
{814} AN, 3 W 96, déposition de Berroeta du 18 janvier 1945 ; Frederick William Winterbotham, *Secret and personal*, Londres, Kimber, 1969, p. 138 et Jean Danis, *op. cit.*, II, p. 311-312.
{815} AN, 72 AJ 58/XIII, témoignage d'André Poniatowski de 1948, 1949 et 1950.
{816} *Ibid.*, État français, 231, circulaires aux attachés militaires du 27 novembre 1942 ; AN, 72 AJ 63/X, témoignage de Suzanne Borel du 27 décembre 1948 ; Viktoria Müller, « L'action d'André Hallier en Hongrie en faveur des évadés français. Souvenirs d'un attaché militaire (1942-1945) », Cécile Vrain, Bruno Hamard, *IRERIE e-Papers. An open access tribute to the Science*, printemps 2009, p. 3-12 ; Peter Harclerode, Brendan Pittaway, *The lost masters. World War II and the looting of Europe's treasurehouses*, New York, Welcome Rain Publishers, 2000, p. 161.
{817} AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, URSS, 30, lettre de Labonne à Beaudouin du 6 juillet 1940.
{818} *Ibid.*, 816, lettre de Flandin à Huntzinger du 14 janvier 1941 ; 384, lettre de Perruche à Rochat du 20 septembre 1940. Cf. aussi Louis Rivet, *op. cit.*, 2 novembre 1940, 11 janvier et 19 avril 1941 p. 444, 449 et 458.
{819} Colonel Passy, *Souvenirs*, I, *2e Bureau Londres*, Monte Carlo, Raoul Solar, 1947, p. 54-55.
{820} Francis H. Hinsley, *op. cit.*, 1, p. 156 et Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 348.
{821} AN, 3 AG^{1} 330, Observations sur les documents ayant entraîné l'arrestation du vice-amiral Muselier du 7 janvier ; TNA, Home Defense (Security) Executive, Volunteers for the Free French Forces du 26 mai ; AN, 3 AG^{2} 7, lettre de Passy à Dansey du 20 juin 1941.
{822} AN, 3 AG^{2} 7, lettre de Petit à Dansey du 9 juillet ; 3 AG^{2} 24, lettre de Passy à Dansey du 7 juillet ; 3 AG^{2} 25, lettre de Petit à Dansey du 11 juillet 1941. AN, 3 AG^{2} 17, lettre de Gubbins à Cochet et de Manuel à Gubbins des 10 octobre et 16 décembre ; 72 AJ 440(B), lettre de Cochet à Gubbins du 16 décembre 1943.
{823} AN, 3 AG^{2} 25, lettre de Passy à Westmacott du 28 février ; 3 AG^{2} 16, lettre de Passy à Billotte du 30 juillet ; TNA, HS 6/312, lettre de De Gaulle à Eden du 5 août ; AN, 3 AG^{2} 175, lettre de Hambro à Passy du 24 août 1942.
{824} TNA, HS 6/311, Nelson, « SO2 and the de Gaulle Intelligence Organisation » du 25 décembre 1940 et lettre de Gubbins à Nelson du 9 janvier 1941.
{825} *Ibid.*, lettres de De Gaulle à Eden et d'Eden à de Gaulle des 22 décembre 1941 et 20 janvier 1942.
{826} Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 221-223, 364-366, 386-388.
{827} TNA, HS 6/312, lettre de Keswick à Hambro du 5 septembre 1942.
{828} *Ibid.*, HS 6/311, Nelson, « SO2 and the de Gaulle... » *op. cit.*
{829} *Ibid.*, HO 215/505, Minutes des réunions du *Committee on Royal Patriotic School* des 5 juin et 25 juillet 1941.
{830} NARA, RG 226, E 190, B 297, compte-rendu d'O'Brien à Maddox du 1er novembre 1943.
{831} Déclaration d'Abtey Jacques, Capitaine au Corps Franc d'Afrique du 24 juillet 1943, pub. dans Bruno Fuligni (dir.), *Dans les archives inédites des services secrets*, Paris, L'Iconoclaste, 2010, p. 335-336. Cette version diffère largement de celle qu'Abtey livra au grand public dès 1948 (*La Guerre secrète de Joséphine Baker*, Paris, Siboney) et de celle de Paillole, *Résumé*, *op. cit.* [AN, 72 AJ 82/I], qui servit de base à son ouvrage, *Services secrets*, *op. cit.*
{832} Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 83-84, 109 ; SHD/DM, TTC 39, lettre de Luizet à de Gaulle du 18 août 1940 ; AN, 3 AG^{2} 429, André, Note particulière pour le général de Gaulle et Situation personnelle. Propositions faites à Vichy des 2 décembre 1940 et 10 février 1941, Stork à Passy des 25 mars et 29 juillet, Passy à Stork des 8 avril, 12 mai, 28 juin 1941. AN, 3 AG^{2} 428, lettre de Passy à Crane du 25 juillet 1940 ; 72 AJ 82/IV, Chronologie de l'activité du 5e Bureau de l'Armée (1940-1944), s.d. [1950], p. 18-24 et F^{1a} 4565, rapport de Ginolhac à Darlan du 14 août 1942, « Évasion du Capitaine Fourcaud de l'hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand ».

{833} SHD/DM, CC7 4e moderne 910/7 et Maurice Pasquelot, *op. cit.*, p. 201-208.
{834} AN, 72 AJ 82/I, Paillole, *Résumé...*, *op. cit.*, Marie Gatard (s.d.), *Livre d'Or du Mémorial de Ramatuelle*, Paris, AASSDN, 2005, et Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 146 et 400.
{835} AMAE, Œuvres, Brésil, 84, SOFE, note secrète sur les exportations de livres français à l'étranger du 10 mars 1941 ; *Ibid.*, 110, Didier, note sur la question des exportations de livres français dans les Amériques du 23 juin et lettre de Monod à Baraduc du 24 juin 1942. Maurice Pasquelot, *op. cit.*, p. 140-146 et Hugo Rogelio Suppo, *La politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, Doctorat, Histoire, Paris III, 1999, p. 504-516.
{836} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 461, 605. SHD/DAT, 7 N2 2933, note d'Yves à 1500 du 15 juin 1941 et 7 N2 2961, Dépôts clandestins de matériel de guerre (octobre 1940-septembre 1941). Philibert de Loisy, *La première résistance, le camouflage des armes : les secrets du réseau CDM, 1940-1944 - Les secrets du réseau CDM, 1940-1944*, Sceaux, L'Esprit du Livre, 2010, Robert Carmille, *Les Services statistiques français pendant l'Occupation*, Saint-Cloud, 2000, et Xavier Jacquey, *De la statistique au camouflage. Une administration résistante*, s.l., 2001.
{837} AN, 72 AJ 66, Rapport du lieutenant-colonel Dullin, *op. cit.*. SHD/DAT, 7 N 3057, lettres des attachés militaire à Budapest du 22 septembre 1939, militaire et naval à Belgrade des 4 avril 1940 et 31 octobre 1939, de l'amirauté française du 10 mars 1940 et lettres et notes des 2e et 4e Bureaux (1939-1940), Lemaigre-Dubreuil, *Le Problème roumain, économie roumaine et politique pétrolifère de la France en Roumanie*, d'avril 1940. Patrice Mianney, *Dictionnaire des agents doubles de la résistance*, Paris, Le Cherche-Midi, 2005, p. 408.
{838} NARA, RG 226, E 97, B 33, Hyde, *Relation with Others Intelligences Services*, s.d. [1943] ; INT-12FR-810, Daru, major Bruno du 10 mai 1944. William D. Leahy, *I was there : the personal story of the Chief of Staff to Presidents Roosevelt and Truman, based on his notes and diaries made at the time*, New York, Whittlesey House, 1950, p. 143.
{839} *Ibid.*, RG 226, E 6, B 3, rapports de Thompson du 29 octobre 1944 et de Hyde du 3 février 1945
{840} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 475, 537-538 ; AN, 72 AJ 76/III et 77/IV ; Paul Paillole, *op. cit.*, p. 280-281.
{841} SHD/DAT, 7 N2 2645. Paul Paillole, *op. cit.*, p. 259. NARA, RG 226, E 210, B 263, rapport de Dulles au *captain* Henry R. Macy du 8 janvier 1945.
{842} Cf. ADMM, W 1051/7 et Cab 189, notes et rapports relatives au camp d'Errouville et à l'usine souterraine de Thil (mars-juillet 1944).
{843} Jean-Louis Laubry, « L'étatisation de la police dans les régions de Limoges et d'Orléans », Jean-Marc Berlière, Denis Peschanski, *La police française (1930-1950). Entre bouleversements et permanences*, Paris, La Documentation Française, 2000, p. 75-87. Cf. les 4 préfets de région et les 10 préfets arrêtés le 14 mai 1944 [AN, F1b I 1044, Bonnefoy, Jacques Félix].
{844} SHD/DAT, 7 N2 3060, Affaire Loustaunau-Lacau, alias Navarre (mars 1933-août 1942) ; CAC, 19980411 ; Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 361.
{845} AN, 72 AJ 46/II, témoignage de Paillole du 12 décembre 1955. Cf. les dossiers d'enquête et du procès du mouvement Combat (19 au 26 octobre 1942) [CAC, 19980411 et Archives départementales du Rhône, 3 U 2011, 1942-1943] et Henri Frenay, *La nuit finira. Mémoire de résistance, 1940-1945*, Paris, Laffont, 1975, p. 158.
{846} *Ibid.*, 72 AJ 52/I, copie du rapport de Léonard à Rivalland du 31 octobre 1941. Cf. aussi les courriers polémiques de T. Jekiel, Toussaint Raffini et Pierre Henneguier au colonel Paillole des 3 décembre 1976, 1er février 1977, 20 décembre 1976, 21 avril 1977 et 10 avril 1977 [*Ibid.*, 72 AJ 82/III].
{847} *Ibid.*, 3 W 104, Journal intime du général Bridoux.
{848} SHD/DAT, 7 N2 2761 et Olivier Zajec, *Travaux ruraux : le contre-espionnage militaire en France sous l'Occupation 1940-1942*, Maîtrise, Histoire, Paris IV, 1999, p. 138-140. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 397, 445 et 467.
{849} *Ibid.*/DITEEX, 1 K 545, fonds du colonel Paillole, lettre de Rivet à Giraud du 19 juin 1943.
{850} Paul Paillole, *Notre agent...*, p. 284-285.
{851} AN, 72 AJ 82/IV, compte-rendu de la réunion des chefs de la section VI (contre-espionnage allemand)

à Paris, les 17 et 18 juillet 1943.
{852} L'expression est de Sébastien Albertelli, « Le BCRA, service de renseignement de la France libre », *Revue historique des armées*, nº 247, 2007, p. 57 à partir d'*Ibid.*, 3 AG2 19 Courriers expédiés (d.1/3) et télégrammes expédiés de France (d.1/5).
{853} TNA, HS 6/311, lettre de Sporborg à Nelson du 1er janvier 1942 et NA, RG 226, E 210 B 73, Rapports d'activités de l'OSS-SI London. NA, RG 226, M1642 Roll 21 frame 45-60, Donovan à Stettinius du 6 avril 1945.
{854} Passy, *op. cit.*, p. 54-60.
{855} Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 434-435.
{856} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 633, 635, 638, 713.
{857} Avant 1937, l'essentiel des archives est resté dans les pays constitués à l'indépendance. Pour l'Afrique occidentale française, les séries 10 D1, 11 D1-3 et 21 G, des Archives nationales du Sénégal, à Dakar, sont utiles, malgré de nombreuses lacunes avant 1940 (avant 1902, 1927-1930) et leur caractère souvent fragmentaire (correspondance administrative avec les autorités coloniales sur place ou à Paris) et parfois difficile d'accès (absence de classement, retenues par les services de sécurité). On consultera aussi avec profit le Fond AOF du CADN.
{858} SHD/DAT, 1 K mi10, fonds du général Pichot-Duclos, *Souvenirs*, f. 233-236.
{859} *Journal officiel de la République française*, décrets portant création du Gouvernement général d'Indochine, d'Afrique occidentale (16 juin 1895), de Madagascar (31 juillet 1897) et d'Afrique équatoriale françaises, *passim*.
{860} *Annuaire général de l'Indo-Chine française*, Hanoi, 1914, p. 4.
{861} *Guide-annuaire de Madagascar et dépendances*, Tananarive, 1905, p. 77.
{862} Rapport du capitaine André sur la Question musulmane au Niger de septembre 1923, cité par Maïkorema Zakari, *L'islam dans l'espace nigérien. De 1960 aux années 2000*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 150.
{863} ANOM, INDO, AFFPOL 3152, rapport Saurin du 24 octobre 1916.
{864} Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 28.
{865} CADN, 2mi 101, 1, f. 2-3 ; Louis Chauvot, *Le Haut comité méditerranéen et les organismes de politique musulmane*, Paris, Librairie technique et économique, 1938, p. 126. Pascal Le Pautremat, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam. Espoirs, réussites, échecs*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 42-356.
{866} ANOM, 1 AFFPOL/3407, 1SLOTFOM, 1, note du 13 septembre 1924.
{867} *Ibid.*, INDO, GGI, F 64410.
{868} *Ibid.*, 4, Benoit, Rapport au ministre des colonies du 12 décembre 1923.
{869} Cf. ANS, 11 D1 0313. Les derniers bureaux furent fermés en 1951 [ANOM, 1 AFFPOL/3407, 14SLOTFOM, 2].
{870} ANOM, INDO, HCI, CM, 1222, 2e bureau des Troupes d'Indochine, Instructions sur l'organisation et le fonctionnement du service d'informations spéciales en Indochine, mai 1938. SHD/DAT, 7 N2 2101, note de Daladier du 16 juin 1939. Louis Rivet, *op. cit.*, p. 320, 327 et 331. Cf. Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 192-193.
{871} AN, 351 AP 2, notes de Schweisguth du 24 février 1936.
{872} SHD/DAT, 7 N2 2281, lettres de Colson à Billotte et de Billotte à Colson des 26 mars et 1er avril 1936. Cf. aussi *Ibid.*, 7 N 4194, rapport sur la création du service de renseignements colonial, s.d. [1937].
{873} *Ibid.*, 7 N 3290, note sur le service de renseignement intercolonial du 10 février 1938.
{874} *Ibid.*, 7 N 2507, bulletins de renseignements mensuels de l'état-major des Colonies, janvier 1937-juillet 1939. Cf. Alexis de Roffignac, *Le service de renseignement intercolonial*, maîtrise, Histoire, Saint-Cyr/Paris IV, 1998.
{875} Sophie Dulucq, « Étrangers et migrants en AOF de 1939 à 1942. L'ère du soupçon », Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg, Issiaka Mandé, Faranirina Rajaonah (éds), *Être étranger et migrant en*

Afrique au XXe siècle : Enjeux identitaires et modes d'insertion, I, Politiques migratoires et construction des identités, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 343-357.
{876} Décision ministérielle no 2844/CAB du 23 août 1948, circulaire ministérielle no 107/CAB/MIL/S du 2 octobre 1950 et décision ministérielle no 125/AMP du 27 février 1954.
{877} AN, F60 3035, Rapport Morlière du 12 décembre 1946, annexe P 12.
{878} SHD/DAT, 7 N2 2281, lettre de Colson à Billotte du 26 mars 1936 et AMAE, E, Indochine française, 549, lettre du 2e Bureau de l'Armée à la direction politique des Affaires étrangères du 18 avril 1932.
{879} AMAE, E, Indochine française, 52, télégramme de Naggiar à Bonnet du 5 juillet, note pour M. Léger du 30 juillet 1938, lettre de Hoppenot à Naggiar du 4 août 1938, lettre de Knobel du 2 mars et télégramme de Willoquet du 3 octobre 1939 à Bonnet ; SHD/DM, télégramme de la Force navale d'Extrême orient au 2e Bureau Guerre du 19 décembre 1938 ; ANOM, FM, 1TEL, 680, télégrammes de Brévié à Mandel des 3 janvier et 7 mars 1939.
{880} AMAE, E, Chine, 83, lettre de Charvériat à Cosme du 31 décembre 1939, télégramme de Cosme à Daladier du 12 mars, lettres de Bonnet à Mandel et de Mandel à Bonnet des 14 et 18 mars, télégramme de Chauvel à Charvériat du 18 mars 1940 ; SHD/DAT, 7 N 3292, lettre d'Yvon à SAE du 15 avril 1940.
{881} SHD/DAT, 7 N 3319-3321, bulletins trimestriels et comptes-rendus de renseignement, 1932-1939 (nombreuses lacunes) [*Ibid.*, 7 N 2970, 3334 et 3361, 3366, copies aux attachés militaires aux Pays-Bas, au Japon et aux États-Unis].
{882} *Ibid.*, 7 N 3326, lettre de Mast à SAE du 7 février 1934
{883} *Ibid.*, 7 N2 2248, différents rapports à ce sujet (6 mars et 25 novembre 1922, 19 février 1929, 22 février 1936) et 7 N 3322-3323 (*passim* 1920-1922), 3324 (2, 13, 26 avril et 7 mai 1931 ; 10 mars, 4 et 26 août 1932), 7 N 3329 (2 mars et 22 février 1936).
{884} *Ibid.*, 7 N 3324 (15 février 1930 et 25 avril 1932), 3325 (12 octobre, 16 et 21 novembre 1933), 3326 (12 avril, 1er août et 7 novembre 1934), 3327 (2 mars 1935), 7 N2 2151, plan de recherche de la SAE du 17 avril 1934 et 7 N 2509, lettre de Mast du 23 juillet et fiche hebdomadaire de renseignement de la SAE du 8 septembre 1934.
{885} *Ibid.*, 7 N 3329, lettre de Mast à la SAE du 2 mars 1935.
{886} *Ibid.*, 7 N 3326, lettre de Mast à la SAE du 7 février 1934 et 7 N 4194, rapport de la section d'Afrique de juin, avis du 2e Bureau du 22 juillet et du Comité consultatif du 29 juillet 1937, révision du plan de défense du 13 avril et procès-verbal du Comité consultatif du 26 avril 1938.
{887} Richard Aldrich, *Intelligence and the War against Japan. Britain, America and the Politics of Secret Service*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 20-23.
{888} ANOM, 1 AFFPOL/3407, 2SLOTFOM, 2, rapport de Bosc aux services politiques à Hanoi du 8 février 1922.
{889} *Ibid.*, 3SLOTFOM, 6, note de la Préfecture de Police du 23 janvier 1929.
{890} *Ibid.*, INDO, GGI, F 64168, note sur l'activité des intrigues politiques pendant le mois de juillet 1940.
{891} *Ibid.*, INDO, GGI, F 64925, Compte-rendu de P[aul] Arnoux du 18 juin 1930 et AMAE, États associés, II, A, 3, 22, [Paul Arnoux], « Note sur les activités subversives, 1940-1945 », s.d., parvenu à Paris le 20 mai 1945. Cf. aussi, *Ibid.*, INDO, HCI, SPCE, 353, Arnoux, « déclaration faite par Nguyen Van No », frère de Nguyễn Thái Học, du 20 mars 1930.
{892} *Ibid.*, INDO, GGI, F 64168, note sur l'activité des intrigues politiques pendant le mois de juillet 1940, et HCI, CONSPOL, 161, rapport de la Sûreté du 10 janvier 1945.
{893} SHD, DAT, lettres de Sabattier à SAE des 28 janvier [7 N 3289] et 16 octobre 1937 [7 N 3294] et de Thiébaut du 16 novembre 1937 [7 N 3330]. Cf. aussi *Ibid.*, 7 N 3296, Compte rendu d'un entretien de Gauché avec Tang-Ché, attaché militaire à Paris, du 17 février 1939 et AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, E, Japon, 261, télégramme d'Henry à du 22 janvier 1941.
{894} *Ibid.*, 11 H 62 et 10 H 78, « Rapport sur les activités de la Résistance française en Indochine au profit de la cause alliée », s.d. [octobre 1945].
{895} *Ibid.*, 7 N 3329, lettre de Thiébaut à Brévié et de Brévié à Thiébaut des 15 et 28 décembre 1937 (cf. aussi 7 N 3334) ; ANOM, FM, 1TEL, télégrammes de Brévié à Moutet du 30 novembre 1937 [666], de

Mandel à Brévié du 22 juillet [672] et de Brévié à Mandel des 12 et 23 juin, 2 juillet et 15 octobre 1938 [678], des 5, 9 et 21 janvier 1939 [680] ; INDO, GGI, B 222, 107, lettre de Brévié à Mandel du 7 juillet 1938 ; AMAE, E, Indochine française, 29, lettre de Pichon à Martin du 2 mars 1938.

{896} State Department documents, *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States-Japan, 1931-1941*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1943, Appendix III, nº 1019.

{897} ANOM, 1 AFFPOL/3407, 3SLOTFOM, 59, notes d'avril à septembre 1938 et Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, 1908-1940,* Paris, L'Harmattan, 1990, p. 249. Cf. aussi, ANOM, INDO, HCI, SPCE, 359, rapports de Sogny du 20 novembre 1923 et du 30 septembre 1946.

{898} SHD/DAT, 10 H 80, rapport d'Aymé du 4 octobre 1945 ; ANOM, FP, 14 PA 1 et SHD/DAT, 10 H 4195, lettre de Ngo Dinh Thuc du 21 août 1944. Edward Miller, « Vision, Power and Agency : The Ascent of Ngô Đình Diêm, 1945-54 », *Journal of Southeast Asian Studies*, 2004, vol. 35, nº 3, p. 436.

{899} Cf. les notices mensuelles sur l'activité des intrigues politiques de tendances subversives dans les milieux indigènes de la Cochinchine du SIS [ANOM, INDO, CGI F 65490, 1941 et F 64161, 1944].

{900} Eugène Mordant, *Au service de la France en Indochine, (1941-1945)*, Saigon, Impr. fr. d'outre-mer, 1950, p. 43.

{901} SHD/DAT, 1 P 118, État-major des Colonies, Bulletin mensuel de renseignements nº 3, décembre 1940-février 1941 et 1 K 401, fonds privé du général Boucher de Crèvecœur, 1, Martin, « Note sur le conflit Franco-Thaïlandais », s.d. [juin 1941] ; Julien Joseph Legrand, *L'Indochine à l'heure japonaise. La vérité sur le coup de force, la résistance en Nouvelle-Calédonie*, Cannes, Impr. Aegitna, 1963, p. 53 ; TNA, FO 371/22207, lettre de Crosby au Foreign Office du 30 août 1938 ; AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, E, 37, Ravet « Indochine 1940. Relations avec le Siam et le Japon » du 30 mai 1945.

{902} François Charles-Roux, *Cinq mois tragiques aux Affaires étrangères (21 mai-1er novembre 1940)*, Paris, Plon, 1949, p. 265. Cf. Fabienne Mercier-Bernadet, « Le conflit franco-thaïlandais (juin 1940-mai 1941), une manipulation japonaise ? », *Revue historique des armées*, nº 223, 2001, p. 31-40. Cf. aussi les dépêches japonaises interceptées par les services britanniques à Singapour, en décembre 1940 [TNA, WO 208/1901, lettres de Saigon au Chef de l'Intelligence Staff (COIS) de Singapour du 24 avril 1941 et de Halifax à Crosby, via le COIS, du 15 décembre 1940 (2 lettres nº 58 et 59)].

{903} AMAE, Guerre 1939-1945, Vichy, E, 31, « Politique française en Extrême-Orient » du 29 juillet 1943. Richard Aldrich, « A Question of Expediency : Britain, the United States and Thailand, 1941-42 », *Journal of Southeast Asian Studies*, 1988, vol. 19, nº 2, p. 209-244.

{904} TNA, HS 1/94, projet de rapport du SOE, « Indo-China » du 16 mai 1941 ; SHD/DAT, 10 H 78, « Rapport sur les activités de la Résistance française en Indochine au profit de la cause alliée », s.d.. Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 575-576.

{905} Georges Catroux, *Deux actes du drame indochinois. Hanoï : juin 1940. Dien Bien Phu : mars-mai 1954*, Paris, Plon, 1959, p. 38. Cf. aussi son débriefing par Menzies, en préparation de l'opération contre la base navale de la baie de Cam Ranh [TNA, WO 193/603].

{906} Note inédite rédigée par le commandant Tutenges, « France combattante (Période du 6 septembre 1941 au 13 août 1943) », citée par Thierry Dahan, *La Ve République et le Vietnam, 1959-1976*, Doctorat, Droit, Nice, 1998, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999, p. 73-74 n281. AMAE, Guerre 1939-1945, Londres, 70, Tutenges, « Rapport sur la situation générale en Extrême Orient » du 25 février et rapport à Thierry d'Argenlieu du 23 mars 1942. Sur les relations entre l'OSS et le BCRA au printemps 1942, cf. Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 230-233.

{907} TNA, FO 371/31771, lettres de Mack et du War Office au Far Eastern Dept. des 17 et 24 janvier, et d'Halifax à Clarke-Kerr (Chungking) du 26 février 1942. Martin Thomas, « Free France, the British Government and the Future of French Indo-China, 1940-45 », *Journal of Southeast Asian Studies*, 1997, vol. 28, nº 1, p. 145. TNA, FO 371/31771, lettres de Wawell au War Office et de Seymour à Eden des 16 et 25 avril 1942, et minutes du Committee on Foreign (Allied) Resistance meeting du 30 avril 1942.

{908} SHD/DAT, 10 H 78, « Rapport sur les activités de la Résistance française en Indochine au profit de la cause alliée », s.d., « Rapport du Capitaine Soclet sur les activités touchant à la Résistance en Indochine dans la période antérieure au 9 mars 1945 », et « Rapport du Capitaine Soclet du B.S.M », s.d. ; 10 H 18,

Taix, « Activités des services secrets pour la cause alliée » du 10 novembre 1945. Claude Hesse d'Alzon, *La présence militaire française en Indochine. 1940-1945*, Vincennes, SHAT, 1985, p. 145-148 ;

{909} NARA, RG 226, E 139, B 268, f. 3955, Miles, « Note on meeting held at to a.m., May 7th [1943] at Colonel Eddy's HQ, Algiers », *Ibid.*, f. 3939, lettre de Miles à Donovan du 7 mai 1943 ; Milton E. Miles, *A Different Kind of War. The Little-known Story of the Combined Guerrilla Forces Created in China by the U.S. Navy and the Chinese during World War II*, Garden City, Doubleday, 1967, p. 184-188.

{910} Cf. le rapport de recherche de l'OSS du 24 janvier 1944, cite in Bert Cooper, John William Killigrew, Norman A. LaCharité (dir.), *Case studies in insurgency and revolutionary warfare : Vietnam, 1941-1954*, Washington, Special Operations Research Office, American University, 1964, p. 106.

{911} Kathryn E. Brown, « The Interplay of Information and Mind in Decision-Making : Signals Intelligence and Franklin D. Roosevelt's Policy-Shift on Indochina », *Intelligence and National Security*, 1998, vol. 13, nº 1, p. 115. Richard Aldrich, *Intelligence and the War...*, *op. cit.*, p. 4.

{912} TNA, CAB 119/50, Political Warfare (Japan) Committe, « Plan for French Indo-China » du 6 mars 1943.

{913} ANOM, 14 PA 1, rapport de Sabattier du 2 mai 1945. Cf. aussi les craintes du Joint Intelligence Committee [TNA, FO 371/35921, lettre d'Auchinleck à War Office du 12 septembre 1943 et minutes du JIC par Ashley Clarke du 20 septembre 1943]. NARA, RG 226, E 154, B 202, f. 3426, rapport d'Helliwell à Whitacker du 29 mars 1945.

{914} NARA, RG 226, E 140, B 52, f. 416, Political information report, French Indo-China du 17 octobre 1945. Charles Fenn, *Ho Chi Minh : A Biographical Introduction*, New York, 1973, p. 71-81 et Archimedes L. Patti, *Why Viet-Nam ? Prelude to America's Albatros*, Berkeley, Univ of California Press, 1980, p. 29-51, 129 ; Richard Aldrich, « Britain's Secret Intelligence Service..., *op. cit.*, p. 211-214. Yu Maochun, *The Dragon's War. Allied Operations and the Fate of China, 1937-1947*, Annapolis, Naval Institute Press, 2006. Ralph B. Smith, « The Japanese Period in Indochina and the Coup of 9 March 1945 », *Journal of Southeast Asian Studies*, 1978, vol. 9, nº 2, p. 268-301 ; Kiyoko Kurusu Nitz, « Japanese Military Policy Towards French Indochina during the Second World War : The Road to the "Meigo Sakusen" (9 March 1945) », *Ibid.*, 1983, vol. 14, nº 2, p. 328-353 ; Kiyoko Kurusu Nitz, « Independence without Nationalists ? The Japanese and Vietnamese Nationalism during the Japanese Period, 1940-45 », *Journal of Southeast Asian Studies*, 1984, vol. 15, nº 1, p. 108-133. Jean Decoux, *À la barre de l'Indochine. Histoire de mon gouvernement général (1940-1945)*, Paris, Plon, 1949, p. 305-325.

{915} Christopher E. Goscha, « Intelligence in a time of decolonization : The case of the Democratic Republic of Vietnam at war (1945-50) », *Intelligence and National Security*, 2007, vol. 22, nº 1, p. 100-138 et Christopher E. Goscha, David Marr, Merle Pribbenow, « The creation of a Vietnamese intelligence service, 1945-50 », R. Gerald Hughes, Peter Jackson, Léonard Victor Scott (dir.), *Exploring intelligence archives : enquiries into the secret state*, Oxon, Routledge, 2008, p. 103-122.

{916} TNA, CAB 119/50, Political Warfare (Japan) Committe, « Plan for French Indo-China » du 6 mars 1943. Cf. le rapport de Blaizot du 12 mai 1943 [AMAE, Guerre 1939-1945, Londres, E, Indochine, 331], la Note sur les délibérations du Comité militaire permanent du 21 juillet 1943 [SHD/DAT, 10 H 82] et Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel (1940-1942)*, Paris, Plon, 1954, p. 285.

{917} Richard Aldrich, « Britain's Secret Intelligence Service in Asia during the Second World War », *Modern Asian Studies*, 1998, vol. 32, nº 1, p. 185-186, 188-189.

{918} AMAE, Guerre 1939-1945, Londres, E, Indochine, 331 et TNA, FO 371/41719, Commissariat aux Affaires étrangères, « La situation actuelle de l'Indochine française » du 6 décembre 1943 ; AMAE, États associés, II, A, 3, 22 et 135, rapports de Ramoin du 19 juillet, de Siguret de juillet 1944 et de Caille [Paul Mur], s.d., arrivé le 28 mars 1945 ; SHD/DAT, 10 H 84, rapport de la FICS, « Situation en Indochine-15 Avril 1945 » et 1 K 401, dossier « Belief II » de juillet 1944, rapport de Badaux du 14 septembre 1945. AMAE, *Ibid.*, 20 et 22, lettres de Royère à Pechkoff et de Pechkoff à Pleven des 1er mai et 11 juillet, 8 mai et 24 juillet 1944.

{919} SHD/DAT, 1 K 401, fonds privé du général de Crèvecœur, Mission Militaire Française en Chine, Bulletin de renseignements du 19 mars 1944 et « Histoire succinct de la création et de l'activité du

détachement français des Indes » du 5 mai 1945. Martin Thomas, « Silent Partners : SOE's French Indo-China Section, 1943-1945 », *Modern Asian Studies*, 2000, vol. 34, nº 4, p. 943-976.

{920} SHD/DAT, 10 H 82, Note de présentation des Forces expéditionnaires d'Extrême-Orient du 18 décembre et *Ibid.*, 4 D 55, minutes du Comité de défense nationale du 23 décembre 1944.

{921} Cf. Jean Deuve, *Guérilla an Laos*, Paris, L'Harmattan, 1997 [1re édition Presses de la Cité, 1966, sous le pseudonyme de Michel Caply], p. 82-83, 116-118.

{922} David G. Marr, *Vietnam 1945 : the Quest for Power*, University of California Press, 1997, p. 304.

{923} SHD/DAT, 4 Q 78-3, télégramme de De Gaulle à Sabattier du 8 avril 1945.

{924} *Ibid.*, 10 H 84, fiche sur la première action militaire en Indochine du 23 août 1945.

{925} *Ibid.*, DM, UU-FT-1 et SHD/DAT, 10 H 484 et 2267.

{926} *Ibid.*, DAT, 10 H 85, note de Louyot du 15 octobre 1945. Le SOE fut liquidé le 15 janvier suivant.

{927} Ferhat Abbas, *La nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, p. 182.

{928} SHD/DAT, 4 Q 1-3, *Ibid.*, DM, TT A 220 et *Journal officiel de la République française* des 22 février 1945 et 9 janvier 1947, p. 933 et 218, décrets des 21 février 1945 et 8 janvier 1947.

{929} AMAÉ, Asie Océanie, 162/1-1, SDECE, rapport du 18 juillet 1946 et « Notice technique de contre-ingérence politique » du 28 novembre 1946 ; SHD/DITEEX, 3 K 60, témoignage oral d'Aussaresses du 3 juillet 2000, X (12 AV 431). Roger Faligot, Pascal Krop, *La piscine*, *op. cit.*, p. 107 et Claude Faure, *op. cit.*, p. 224.

{930} ANOM, 28 PA 7, Papiers Moutet, SDECE, « Notice technique de contre-ingérence économique » du 9 janvier 1947. Cf. aussi *Ibid.*, INDO, HCI, CONSPOL/SUP, 7, rapport de Pignon du 23 novembre 1946 et SHD/DAT, 10H532, Bulletin de renseignements du 3 mars 1947.

{931} Cf. Jacques Despuech, *Le trafic des piastres*, Paris, Deux rives, 1953.

{932} Alfred McCoy, *The Politics of Heroin in Southeast Asia*, New York, Harper & Row, 1972, p. 133-135. Il se fonde sur le témoignage du général Belleux, réalisé le 23 mars 1971.

{933} ANOM, INDO, HCI, CONSPOL, 225, Directeur de la Police et de la Sûreté fédérales, « Note sur "Nguyen Binh" chef d'état-major de la résistance en Cochinchine » et *Ibid.*, INDO, HCI, SPCE, 379, 1947, trad. de l'« Ordre dactylographié de Nguyen Binh aux divers groupes » du 17 décembre 1946.

{934} SHD/DAT, 10H534, Bulletin de renseignements du 7 août 1947, « au sujet de l'assassinat d'Imfeld » et Christopher E. Goscha, « "La guerre par d'autres moyens" : réflexions sur la guerre du Viêt Minh dans le Sud-Vietnam de 1945 à 1951 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/2, p. 43.

{935} SHD/DAT, 10 R n.c., Protocole nº 159 du 25 Février 1947.

{936} Cité par Pascal Krop, *op. cit.*, p. 365.

{937} SHD/DAT, 10 R n.c., T.O. nº 20045 et 20046.

{938} *Ibid.*, 10 H 266 et 4 Q 78-4, projet de Valluy du 6 novembre 1946.

{939} *Ibid.*, note de Service nº 999/EMIFT/I, s. d. [1951]. Suite à la révélation du trafic d'opium au printemps 1953, la note de Service nº 3228/EMIFT/13394 du 2 décembre 1953 les transforma en Groupe mixte d'intervention. Cf. aussi *Ibid.*, 3 K 56, témoignage oral de Muelle du 7 décembre 1999, IV (12 AV 401).

{940} François Gérin-Roze, « La vietnamisation : la participation des autochtones à la guerre d'Indochine (1945-1954) », Maurice Vaïsse, Alain Bizard (dir.), *L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954)*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 137-149 et Michel David, *Guerre secrète en Indochine. Les maquis autochtones face au Vietminh*, Paris, Lavauzelle, 2002.

{941} *Ibid.*, 10 H 157, Instruction de Lattre du 6 janvier 1951 et note du secrétariat permanent de la défense nationale du 28 octobre 1952 concernant son organisation et son fonctionnement.

{942} Philippe Franchini, *Les guerres d'Indochine*, Paris, Pygmalion, 1988, p. 185.

{943} Cf. l'analyse des bulletins des deux services dans Stein Tønnesson, *1946. Déclenchement de la guerre d'Indochine : les vêpres tonkinoises du 19 décembre*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 157-168.

{944} Cf. SHD/DAT, 10 H 173, Note et synthèse des 24 mars 1951 et 7 juillet 1952 ; *Ibid.*, 10 H 2581, « Le Vietminh et la Chine à la date du 15 octobre 1950 ».

{945} Cf. ANOM, INDO, HCI, SPCE, DGER, Centre Orientation et Liaisons, Bulletin de renseignements

SLMA, Section politique du 3 janvier 1946 et *Ibid.*, INDO, HCI, CONSPOL, 258, SDECE, « Renseignements : Mission au Siam du leader Viet Minh cochinchinois » du 6 octobre 1949.
ANOM, INDO, HCI, CD, 108, synthèse BFD, « Agents Viet Minh au Siam » du 11 avril 1947 ; AMAE, AO, IC, « Renseignements au sujet des agents V.M. au Siam » s.d. [1947] ; SHD/DAA, 4 C 838, BTLC, « Approvisionnement en matériel de guerre du Viet Minh par l'extérieur » du 21 août 1950, « Approvisionnement en matériel de guerre du Viet Minh par le Siam, les Philipines et la Birmanie » du 23 septembre 1950 ; SHD/DAT, 10 H 608, BTLC, « Approvisionnement en matériel de guerre du Viet Minh par l'extérieur » du 24 août 1950

{946} Cf. SHD/DAA, 4 C 836, Bulletins de renseignements du SDECE pour les pays étrangers.

{947} Cf. le rapport du Netherlands East Indies Forces Intelligence Service nº 5630 de mai 1948 (et non Centrale Militaire Inlichtingen Dienst, créé seulement le 18 septembre), in Pramoedya Ananta Toer, Koesalah Soebagyo Toer, Ediati Kamil, *Kronik revolusi Indonesia*, 4, Djakarta, Kepustakaan Populer Gramedia, 1999, p. 160.

{948} SHD/DAT, 1 Q 38-3, « Note à l'attention de Monsieur le général Cogny ».

{949} Richard Aldrich, *The Hidden Hand. Britain, America, and Cold War secret intelligence*, New York, Overlook Press, 2002, p. 299.

{950} Cf. SHD/DAA, 4 C 824-827 et *Ibid.*, DAT, 4 Q 80-2 (1951-1952), 6 Q 87-1 (1953) et 9 Q^4 16*, 18, 20-29.

{951} *Ibid.*, DAT, 10 R n.c., « Coût et rendement des organismes de recherches de renseignement 1951-1953 » et « Études sur les écoutes Vietminh, leur rendement, leurs conséquences, les mesures à prendre pour y parer » du 9 février 1952.

{952} SHD/DAA, 4 C 901, Radiogoniométrie sur avion du 11 avril 1948.

{953} Clément Ruat, « La France et le conflit franco-Viet minh », *Bulletin de l'amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale*, nº 151-152, 1992, p. 34 ; SHD/DAT, 10 H 158.

{954} *Ibid.*, 10 H 525, lettres d'Allard à Gracieux et de Gracieux à Allard des 23 novembre et 7 décembre 1951 ; Jean-Marc Le Page, « Le Tonkin, laboratoire de la “pacification” en Indochine ? », *Revue historique des armées*, nº 248, 2007, p. 116-125. Cf. aussi *Ibid.*, *Les services de renseignement français pendant la guerre d'Indochine (1945-1954)*, Doctorat, Histoire, IEP, Paris, mai 2010.

{955} SHD/DAT, 10 H 611.

{956} Initiée contre l'Allemagne par le capitaine André Sérot depuis 1931 pour la SR/SCR [Louis Rivet, *op. cit.*, p. 60, 110, 118, 123].

{957} SHD/DAA, 4 C 660, lettre de Chassin à Salan du 28 novembre 1951.

{958} Catroux, « Rapport concernant la conduite des opérations sous la conduite du général Navarre », in Georgette Elgey, *Histoire de la* IVe *République. La République des contradictions, 1951-1954*, Paris, Fayard, 1993, p. 641-722.

{959} Alexander Zervoudakis, « L'adaptation des services de renseignement », Maurice Vaïsse, Alain Bizard (dir.), *L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954)*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 199-231.

{960} ANOM, ALG, GGA, 9 H 53, Rapport de la Commission d'enquête administrative sur les événements qui se sont déroulés du 3 au 8 août 1934 dans la ville et le département de Constantine. Charles-Robert Ageron, « Une émeute anti-juive à Constantine (août 1934) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1973, vol. 13, nº 13-14, p. 23-40.

{961} SHD/DAT, 4 Q 119*, Rapport sur le mouvement insurrectionnel, subdivision de Sétif, du 8 mai 1945. Charles-Robert Ageron, « Les Troubles du Nord Constantinois en mai 1945 : une tentative insurrectionnelle ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 4, octobre 1984, p. 23-38.

{962} SHD/DAT, 1 K 437, fond privé du général Arfouilloux, circulaire de Naegelen du 29 août 1950

{963} *Ibid.*, rapport de Schoen du 14 août 1954. Maurice Faivre, « Le colonel Paul Schœn du SLNA au comité Parodi », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, nº 208, 2002, p. 69-89.

{964} ANOM, 93/1308, lettre à Costes du 17 octobre 1949.

{965} SHD/DAT, 1 H 1729, rapport mensuel d'avril 1946.

{966} ANOM, 93/1106 et 1101 ; SHD/DAT, 1 H 2857, rapport de Jagoulet et Bouderenc à Bouhé-Lahorgue de juillet 1947.
{967} SHD/DAT, 1 H 2850, rapport mensuel des RG de Constantinople de novembre 1949 et mars 1950 ; 1 H 2856, synthèse de renseignement du 2e Bureau de la Xe région militaire du 15 juin 1950.
{968} Cf. son procès-verbal d'audition du 12 mai 1950 in Benyoucef Ben Khedda, *Les origines du 1er novembre 1954*, Alger, Dahlab, 1989, p. 305-316.
{969} Cf. APP, GA M4, « Activités de Messali Hadj, nationaliste algérien » du 23 août 1946 et ANOM, 81F/1099, SLNA, *Bulletin politique mensuel* du 31 mars 1949.
{970} CADN, Tunisie, 2e versement, 2797, note de Mast à Blum du 19 janvier 1947.
{971} Cf. ANOM, FM, 81 F/773 et SHD/DAT, 1 H 3400, Bulletin de renseignement du 2e bureau de la division d'Alger de mars 1952.
{972} SHD/DAT, 1 H 3400.
{973} *Ibid.*, 1 H 1202 et ANOM, FM, 81F/1099, SLNA, *Bulletin politique mensuel* de mars et septembre 1954 ; Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 444 ; Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 152-156.
{974} Roger Casemajor, *L'Action nationaliste en Tunisie. Du pacte fondamental à la mort de Moncef Bey. 1857-1948*, Tunis, Sud-Édition, 2009.
{975} ANOM, FM, 81 F/1449, comptes-rendus des séances des 22 juillet 1952 et 6 mars 1954 ; *Ibid.*, 81F/1447 ; SHD/DAT, 1 R 246/12*, lettre de Mitterrand à Léonard du 12 décembre 1954 ; *Ibid.*, 1 H 1480 et Maurice Faivre, *Le renseignement dans la guerre d'Algérie*, Paris, Lavauzelle, 2006, p. 94.
{976} Jean Vaujour, *op. cit.*, p. 152.
{977} Yves Courrière, *La guerre d'Algérie. Les fils de la Toussaint*, Paris, Fayard, 1968, p. 319.
{978} *Ibid.*, p. 184.
{979} Rapport Nicolaÿ du 3 novembre, présenté à Mendes-France le 11 novembre 1954, cité par Jean-Pierre Peyroulou, « Rétablir et maintenir l'ordre colonial : la police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 », M. Harbi, B. Stora, *La guerre d'Algérie*, Paris, Laffont, 2004, rééd. Fayard, 2010, p. 168.
{980} Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 36.
{981} SHD/DAT, 1 H 1094.
{982} Andrée Viollis, *SOS Indochine*, Paris, Gallimard, 1935.
{983} Jacques Tronchon, *L'insurrection malgache de 1947. Essai d'interprétation historique*, Paris, Karthala, 1986 ; Raphaëlle Branche, « La torture pendant la guerre d'Algérie », M. Harbi, B. Stora, *op. cit.*, p. 551.
{984} ANOM, ALG, GGA, 9 H 27, rapport Schœn de mai 1942.
{985} *Ibid.*, FM, 81F/1099, SLNA, *Bulletin politique mensuel* d'avril 1955 ; Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État. Textes publiés par le comité Maurice Audin*, Paris, Minuit, 1962, p. 97 et 74.
{986} SHD/DAT, 1 H 2750, lettre d'Allard aux commandants de corps d'armée d'Alger du 20 avril 1957 ; Marie-Catherine Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre d'Algérie : le cas des camps de détention », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002, no 208, p. 45-54.
{987} *Ibid.*, 1 H 1467, instruction de Challe du 3 janvier 1959 ; Sébastien Duquenne, *Le centre de coordination interarmées en Algérie (1956-1961). Organisme de recherche du renseignement opérationnel*, maîtrise, Histoire, Saint-Cyr/Paris IV, 1999.
{988} *Ibid.*, 1 R 7/4*, instruction ministérielle du 3 mars 1956.
{989} *Ibid.*, 1 H 1466*, note de service du général Dulac du 10 janvier 1958.
{990} *Ibid.*, rapports de Simoneau et de Salan des 21 juillet et 21 août 1958. Cf. Maurice Faivre, « L'affaire K, comme Kabyle (1956) », *Guerres mondiales et contemporaines*, no 191, 1998, p. 37-59 et Paul Villatoux, « Les opérations de guerre psychologique pendant la guerre d'Algérie », *Renseignement & opérations spéciales*, no 5, 2000, p. 71-95.
{991} Note de service no 346, cité par Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 139.
{992} Jean-Raymond Tournoux, *Secrets d'États*, Paris, Plon 1960, p. 130-144.

{993} AMAE, Secrétariat d'État aux Affaires algériennes (SEAA), 17, SDECE, « Importance des ressources du FLN » du 7 août 1958 ; *Ibid.*, 12, SDECE, « Les dépenses du FLN à l'extérieur de l'Algérie » du 2 mai 1960.
{994} SHD/DM, VVA, nº 25 ; AMAE, SEAA, 17, SDECE, dépêches des 27 novembre 1956, 27 février, 7 novembre 1957, 20 février, 3 avril 1959 ; Jean Kessler, « La surveillance des frontières maritimes de l'Algérie, 1954-1962 », *Revue historique des armées* nº 2, 1992, p. 94-101 ; Jean Guillon, « La contrebande des armes pendant la guerre d'Algérie », *Revue Historique des Armées*, nº 3, 1995, p. 105-118 ; Mattea-Paola Battaglia, *Les questions de renseignement et de surveillance des trafics en direction de l'ALN, 1954-1962*, DEA, Paris I, 1999, Romain Choron, *Le trafic d'armes pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, DEA, Paris IV, 2001.
{995} AMAE, SEAA, 12, note de la direction générale de la Sûreté nationale à la direction de l'Algérie.
{996} Archives fédérales suisses, Berne (AFS), E 5802(-)1987/59/2, lettre secrète de Dick à Feldmann du 28 mars 1957. Cf. aussi *Ibid.*, E 4320B(-)1992/132/58.
{997} AMAE, Mission de liaison pour les affaires algériennes, 11, note de la direction générale des Affaires politiques pour le cabinet de novembre 1958.
{998} Mattea-Paola Battaglia, *op. cit.*, p. 25-26. SHD/DAT, 14 S 97, note du 2e Bureau à Jullien du 14 juin 1958 et notes de Jullien à Petit du 5 juin 1959 et du 10 juillet 1958.
{999} Roger Faligot, *Markus. Espion allemand*, Paris, Temps actuels, 1984, p. 189-199.
{1000} Matthias Ritzi, Erich Schmidt-Eenboom, *Im Schatten des Dritten Reiches : der BND und sein Agent Richard Christmann*, Berlin, Ch. Links Verlag, 2011, p. 185-186.
{1001} Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes der ehemaligen Deutschen Demokratischen Republik, Neubrandenburg, Abteilung II (Spionageabwehr), 355 Bd. 1, Formblatt nº 37018 du 26 septembre 1959.
{1002} Archives privées, Richard Christmann, « Programm der Sabotageaktionen der ALN/FLN », 2 pages, Francfort-sur-le-Main, sans date. Le journaliste Roger Faligot a recueilli les souvenirs et les archives de Christmann. Il a notamment utilisé, seul ou avec son collègue Rémy Kauffer, dans deux ouvrages – *Markus*, *op. cit.*, et *Le croissant et la croix gammée*, p. 213 – le « programme de sabotage » sus-mentionné sans jamais citer le passage relatif à l'attentat dans le Sud de la France, ni parler de Malpasset.
{1003} *Recueil des décisions du Conseil d'État...*, 1971, p. 419.
{1004} Prisca Thivaud, « Malpasset : "Rien dans les archives de la Stasi", selon un ancien de la DST », *Nice Matin* du 30 janvier 2013.
{1005} *Der Spiegel* du 12 septembre 1962 ; Michael Mueller, Erich Schmidt-Eenboom, *Histoire des services secrets allemands*, Paris, Nouveau Monde, 2009, p. 212.
{1006} « Gehlen liefert Algerier ans Messer », *Neues Deutschland* du 18 novembre 1961.
{1007} Michael Mueller, Erich Schmidt-Eenboom, *op. cit.*, p. 214-215 ; Michel Dacier, *L'affaire Argoud*, Paris, Éditions du Fuseau, 1964, p. 83, 126, 163-165 et 184 ; *L'Express* du 14 mars 1963.
{1008} AMAE, Mission de liaison pour les affaires algériennes, 11, note de la direction générale des Affaires politiques pour le cabinet de novembre 1958 et rapport confidentiel de Bousquet du 26 décembre 1958.
{1009} François Lenoir, *Un espion très ordinaire. L'histoire vue du SDECE*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 131.
{1010} Témoignage de Meyer du 19 décembre 1994.
{1011} SHD/DAT, 2 H 134, 154 et 241.
{1012} Interviews de Christian Durieux dans *The Daily Mail* du 27 janvier 1959 et *Der Spiegel* du 21 février 1960.
{1013} *Paris Presse* du 23 avril 1960.
{1014} SHD/DAT, 1 K 744*, fonds privé Messmer, rapport Hacq du 6 avril 1961. Les deux livres de Constantin Melnik, *Un espion dans le siècle*, Paris, Plon, 1994, et d'Antoine Melero, *La Main rouge*, Monte-Carlo, Rocher, 1997, plus ou moins romancés ne sont pas fiables.
{1015} Note du service action du 14 mars 1961, citée par Maurice Faivre, *Les archives inédites de la politique algérienne. 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 412-415. Cf. Maurice Faivre, « Services

secrets et "troisième force" : le FAAD 1960-1962 », Maurice Vaïsse (dir.), *« Il n'est point de secrets que le temps ne révèle » : études sur l'histoire du renseignement*, Paris, Lavauzelle, 1998, p. 203-224.
{1016} Maurice Faivre, *Les archives...*, *op. cit.*, p. 27.
{1017} Yves Courrière, *La guerre d'Algérie. Les Feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1971, p. 217-230. Cf. la note de Debré à Delouvrier du 25 février 1961, citée par Olivier Forcade, « Les fins politiques du renseignement », S. Berstein, P. Milza, J.F. Sirinelli, *Michel Debré, premier ministre, 1959-1962*, Paris, PUF, 2005, p. 504 [rééd. dans « Michel Debré et les fins politiques du renseignement », C. Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 22].
{1018} SHD/DAT, 1 K 744*.
{1019} *Ibid.*, 1 Q 30* ; note d'Olié à Debré du 30 juin 1961 sur la réorganisation du CCI, citée par Olivier Forcade, *op. cit.*, p. 502 et 20.
{1020} *Ibid.*, 1 H 1474.
{1021} ANOM, 84F/1, circulaire de Bourgès-Maunoury du 5 août 1955. Sur leur fonctionnement, Cf. Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 137-143.
{1022} Cf. Laure Pitti « Renault, la "forteresse ouvrière" à l'épreuve de la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 83, 2004, p. 131-143.
{1023} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 131
{1024} APP, Ha 47*, SCINA, réunion du 29 janvier 1959, f. 6.
{1025} Cf. Linda Amiri, « La répression policière en France vue par les archives », M. Harbi, B. Stora, *op. cit.*, p. 590-598.
{1026} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 106.
{1027} André Passeron, « Les services de renseignements face à l'OAS », *Le Monde* du 14 août 1962.
{1028} APP, Ha 47*, SCINA, réunion du 27 août 1958, f. 13-14.
{1029} Roger Faligot, Pascal Krop, *DST...*, *op. cit.*, p. 186-195.
{1030} Jean-Pierre Reyroulou, *op. cit.*, p. 180.
{1031} SHD/DAT, 1 H 1257, OCCAJ, Essai sur la lutte anti-OAS en Algérie, 10 novembre 1961.
{1032} Lucien Bitterlin, *Histoire des « barbouzes »*, Paris, Éd. du palais Royal, 1972.
{1033} SHD/DAT, 6 P 1, relevé des projets de lois et de décrets adoptés au conseil des ministres du 28 décembre 1945.
{1034} Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine. Les services secrets français, 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, p. 58.
{1035} CAC, 19910697, circulaire du 15 novembre 1944.
{1036} *Ibid.*, arrêté du 22 novembre 1944.
{1037} *Ibid.*, arrêté du 30 novembre 1944, repris dans le décret du 17 novembre 1951.
{1038} Philippe Massoni, *Histoires secrètes de la République. Au cœur des Renseignements généraux 1962-2007*, Paris, La Martinière, 2012, p. 50-68.
{1039} ANOM, 93/5 Q 125, décision du 28 juin 1945 réglant les attributions de l'EMDN en matière de renseignements.
{1040} Bernard Chantebout, *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967, p. 217, 290. Philippe Vial, « La genèse du poste de chef d'état-major des armées. Entre nécessité et inquiétude, de la veille de la Première Guerre mondiale à la fin de la guerre d'Indochine », *Revue historique des armées*, 2007, nº 248, p. 29-41.
{1041} Hervé Alphand, *L'étonnement d'être. Journal 1939-1973*, Paris, Fayard, 1939, p. 30. Centre des archives économiques et financières (Savigny-le-Temple), B 60 268, décret du 1er septembre 1941. AN, F60 341, loi nº 524 du 27 septembre 1943 portant création du Centre national du commerce extérieur (cf. *Journal officiel de l'État français* du 2 octobre 1943 p. 2573-2574). *Journal officiel* du 22 avril 1950 page 4292-4294. Guy Carron de la Carrière, *La diplomatie économique. Le diplomate et le marché*, Paris, Economica, 1998, p. 28.
{1042} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 208-209, 218, 252. Georges-Henri Soutou, « La mécanisation du Chiffre au

Quai d'Orsay, ou les aléas d'un système technique (1948-1958) », M. Merger, D. Barjot (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs XIXe-XXe siècles*, Paris, PUPS, 1998, p. 697-710.

{1043} Hervé Alphand, *op. cit.*, p. 250, Alfred Grosser, *La IVe République et sa politique extérieure*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 74 et Laurence Badel, « La direction des relations économiques extérieures (DREE). Origines, culture, logique (1920-1970) », L. Badel, S. Jeannesson et N. Piers Ludlow, *op. cit.*, p. 169-206. Cf. Anne-Laure Dalloz, *Le poste d'expansion économique de Londres 1945-1970*, Maîtrise, Histoire, Paris I, 2000, p. 143. Laurence Badel, « L'information économique en France... », *op. cit.*, p. 221-229.

{1044} Témoignage de Pichot-Duclos du 22 février 2011.

{1045} Georgette Elgey, *Histoire de la IVe République. La République des illusions 1945-1951*, Paris, Fayard, 1993, p. 79-129. Cf. aussi *Le Monde* des 7, 8, 10 mai, 25 juillet, 30 et 31 août, 8-9, 14 septembre, 19 décembre 1946 ; *Libération* du 10 septembre 1946. L'attaque était menée par la presse communiste, *France d'abord* en tête ; *L'Humanité* consacra à l'affaire six articles entre le 17 et le 23 septembre. La presse socialiste, comme *Le Populaire*, et chrétienne-démocrate, comme *L'Aube*, ne fut pas en reste.

{1046} Décret no 47-2234, *Journal officiel de la République française* du 22 novembre 1947, p. 11535.

{1047} Archives de Paris, Cour d'Assise de la Seine, Correspondance du procureur, 1808 W 23, Direction de la Surveillance du territoire, *La livraison du rapport Revers. L'affaire, complications et complicités*, Paris, Ministère de l'Intérieur, 15 avril 1950) [cf. aussi AN, C 15445 et CAC, 19990008/3], Procureur de la République, Rapport d'ensemble sur la procédure ouverte depuis le 13 mars 1950, du 7 mai 1953. Cf. aussi TNA, FO 371/89172, rapport de l'attaché militaire britannique du 19 janvier 1950, Sébastien Albertelli, *op. cit.*, p. 117-118, Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 261-274.

{1048} TNA, HS 6/314, lettre de Gouin du 12 avril 1944.

{1049} André Wurmser, *De Gaulle et les siens*, Paris, Raisons d'être, 1947, p. 57.

{1050} Serge Arné, *Le Président du Conseil des ministres sous la IVe République*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, p. 137.

{1051} Claude Guy, *En écoutant de Gaulle. Journal 1946-1949*, Paris, Grasset, 1996, p. 68-69.

{1052} AN, C 15447, t. VIII, annexe 10795, rapport du 28 juillet 1950.

{1053} Claude Faure, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004, p. 251.

{1054} SHD/DITEEX, 1 K 545, fonds du colonel Paillole.

{1055} Jean-Émile Vie, *Mémoires d'un directeur des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 116 et Roger Faligot, Pascal Krop, *DST police secrète*, Paris, Flammarion, 1999, p. 138.

{1056} CAC, 19990008/4 et Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 340-349. Cf. Paul Marcus, *La République trahie. De l'affaire des généraux à l'affaire des fuites*, Paris, Le Cherche Midi, 2006.

{1057} Claude Faure, *op. cit.*, p. 299, Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 178-180 et Georgette Elgey, *Histoire de la IVe République. La république des tourmentes*, Paris, Fayard, 2008, p. 802. Cf. Christophe Nick, *Résurrection. Naissance de la Ve République : un coup d'État démocratique*, Paris, Fayard, 1998, et la mise au point de Brigitte Gaïti, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *Politix*, vol. 12, no 47, 1999, p. 27-62.

{1058} De ce point de vue, la notice nécrologique rédigée par Paul Paillole [« Roger Wybot », *Bulletin de l'amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale*, no 175, 1999, p. 34-35] contredit en effet le témoignage de Wybot [Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 15].

{1059} Roger Wybot (1944-1958), Guy Lamassoure (1958-1959), Jean-Gabriel Ériau (1959-1961), Daniel Doustin (1961-1964).

{1060} Germain Vidal (1944-1951), Max Moulins (1951-1955), Jean-Émile Vié (1955-1961), Jules Plettner (1961-1963).

{1061} André Dewavrin (1945-1946), Henri-Alexis Ribière (1946-1950), Pierre Boursicot (1951-1957), Paul Grossin (1957-1962).

{1062} Jean-Pax Mefret, *Le vol des bijoux de la Bégum. Les dessous de l'affaire*, Paris, Pygmalion, 2010). Cf. les points de vue des témoins, Jeanne Valantin, *L'affaire des bijoux de la Bégum Aga Khan*, Paris, Les

presses continentales, 1955 et Pierre Bertaux, *Mémoires interrompus*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2000, p. 163.
{1063} Alain Dewerpe, *op. cit.*, p. 113.
{1064} CAC, 19910697.
{1065} Jean-Émile Vié, *Mémoires d'un directeur des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 85-86 ; Jean-Pierre Arrighi, Bernard Asso, *La Police nationale. Missions et structures*, Paris, Éd. de la Revue Moderne, 1979, p. 281-282 ; Bertrand Warusfel, *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Paris, Lavauzelle, 2000, p. 44-45, 67 ; Pierre Péan, *Secret d'État. La France des secrets, les secrets de la France*, Paris, Fayard, 1986, p. 95.
{1066} Michel Poniatowski, *Mémoires*, 1, Paris, Plon, 1997, p. 284.
{1067} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 169-170 ; *Libération* des 29, 30 avril, 4, 10, 11 mai, 7 décembre 1961.
{1068} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 639 (17 septembre 1943).
{1069} *Ibid.*, p. 56-58.
{1070} Attribué à Jules Moch, ministre de l'Intérieur (1947-1949).
{1071} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 80-81.
{1072} Décision no 1E [Bertrand Warufsel, *op. cit.*, p. 444-445]. Cf. aussi John Kerber, *Une vie de loupet*, Paris, Société des Écrivains, 2008, p. 15.
{1073} Alain Dewerpe, *op. cit.*, p. 113.
{1074} Fabrizio Calvi, *OSS, la guerre secrète en France. Les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo 1942-1945*, Paris, Hachette, 1990 ; Arthur Layton Funk, *Hidden Ally. The French Resistance, Special Operations and the Landings in Southern France, 1944*, Westport, Greenwood Press, 1995 ; Will Irwin, *The Jedburghs : The Secret History of the Allied Special Forces, France 1944*, New York, PublicAffairs, 2005 [Trad. fr. *Les Jedburghs. L'histoire secrète des Forces spéciales alliées en France en 1944*, Paris, Perrin, 2008], Anne-Aurore Inquimbert, *Les Équipes Jedburgh. Juin 1944-décembre 1944*, Paris, Lavauzelle, 2006.
{1075} Charles de Gaulle, discours prononcé à l'Hôtel de ville de Paris, 25 août 1944, *Discours et messages*, 1, *Pendant la guerre. Juin 1940-janvier 1946*, Paris, Plon, 1970, p. 440.
{1076} Cf. la définition (fascination) du colonel Alain de Marolles, « La tradition française de l'action invisible », Pierre Lacoste (dir.), *Le renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998, p. 335-354.
{1077} SHD/DITEEX, 3 K 60, témoignage oral d'Aussaresses des 11 avril, V-IX (12 AV 426-432), du 3 juillet 2000, IX (12 AV 430) ; 3 K 71, témoignage oral de Maloubier du 19 octobre 2000, X-XI (12 AV 455-456). Paul Aussaresses, *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France : entretiens avec Jean-Charles Deniau*, Monaco, Rocher, 2008, p. 33.
{1078} Selon Aussaresses, cité par Jacques Foccart, Philippe Gaillard, *Foccart parle*, II, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 19. Cf. aussi SHD/DITEEX, 3 K 56, témoignage oral de Muelle du 8 février 2000, VI (12 AV 408).
{1079} Arboit Gérald, « Un "obsédé du renseignement" : le docteur Henri Martin », avril 2009, http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/un-obsede-du-renseignement-le-docteur-henri-martin.php et NARA, RG 226, E 6, B 3, rapports du *captain* Thompson du 29 octobre 1944 et de Henry Hyde du 3 février 1945.
{1080} Cf. Georges L'Hôte, « J'ai été officier SM », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, Série VI, tome IV, 1991, p. 163-168.
{1081} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 87.
{1082} Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC, Nanterre), F delta res 888.
{1083} Instructions aux agents sur la nature des renseignements à rechercher, la manière de les classer et de les transmettre, citée par Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine...*, *op. cit.*, p. 30-31.
{1084} Cf. l'action du réseau de renseignement RPA, à Montpellier, d'octobre 1944 à mai 1945 [Archives départementales de l'Hérault, 79 J 7-8].
{1085} Cf. Philippe Buton, *Le Parti communiste français à la Libération. Stratégie et implantation*, Doctorat, Paris I, 1988.

{1086} Patrice Mianney, *op. cit.*, p. 10.
{1087} Jean Esmein, « Le juge Henri Bernard au procès de Tokyô », *XXe Siècle. Revue d'histoire*, 1998, vol. 59, n° 59, p. 3-4.
{1088} Armand Lanoux, « Philippe de Coninck et son mythe », *Œuvres libres*, n° 183, 1961, p. 161-196 ; Jean-François Deniau, *Un héros très discret*, Paris, Olivier Orban, 1989 ; Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 163-164.
{1089} Pierre Joffroy, *L'Espion de Dieu. La passion de Kurt Gerstein*, Paris, Laffont, 1969, p. 357.
{1090} SHD/DAT, 3 P 103, rapport de Chabanier du 31 août 1942.
{1091} *Ibid.*, 10 R 1214*, rapports des 27 juillet, 20 août 1943 et 3 août 1944 ; 10 R 1223*, rapport s.d. [1943].
{1092} Cf. David Bankier (dir.), *Les services secrets et la Shoah*, Paris, Nouveau monde, 2007, notamment la contribution de Sébastien Laurent, « Les services secrets militaires français et le génocide 1940-1945 : omission, aveuglement ou échec ? », p. 229-246.
{1093} Cf. le fichier des membres français d'*Il Fascio*, AN, F^{7} 15766-15923.
{1094} AN, 3 W 347-358.
{1095} SHD/DAA, 4 D 51-53.
{1096} Cf. Sophie Cœuré, *op. cit.*, p. 108-109, 132-134.
{1097} GARF, Fonds 5325, *opis* 10, *delo* 2023, lettre de Kruglov à Jdanov du 15 mai 1946.
{1098} Christine Ockrent, Alexandre de Marenches, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986, p.139-141. Sur la polémique entre Marenches et l'AASSDN, cf. Paul Bernard, « Les archives saisies à la Libération », *Bulletin de l'AASSDN*, n° 132, 1988/4, p. 21-28. Cf. aussi Sonia Combe, *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 190-191.
{1099} Uki Goñi, *The Real Odessa : Smuggling the Nazis to Perón's Argentina*, Londres, Granta, 2003, p. 96-98.
{1100} Mark Aarons, John Loftus, *Ratlines : How the Vatican's Nazi Networks Betrayed Western Intelligence to the Soviets*, Londres, Heinemann, 1991 [trad. fr. *Des Nazis au Vatican*, Paris, Orban, 1991] et Gerald Steinacher, *Nazis on the Run. How Hitler's Henchmen Fled Justice*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
{1101} AMAE, Z, 1944-1960, Autriche, 127, lettre de Juin à Bidault du 8 mai 1947. Cf. SHD/DAT, 4 Q 29*, 99* et 109*.
{1102} Corine Defrance, « La mission du CNRS en Allemagne (1945-1950) », *Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 5, novembre 2001, p. 54-65.
{1103} SHD/DAT, 9 Q^{1} 11/2*, note de Koenig du 3 novembre 1953.
{1104} Cf. Saar, Journal de marche, s.d. [mai 1945], publié dans Pascal Krop, *op. cit.*, p. 697-721 et TNA, HS 6/20, télégrammes de Bill Matthey (SOE Berne), Major de Michel & Calvaire Mission du 31 mars 1945 et de Michel, Mission Calvaire du 9 avril 1945.
{1105} Cf. BDIC, F delta rés 849, Cheyron, Rapport d'activité de la mission, s.d. [septembre 1945] et NARA, RG 226, E 212 et 213, B. 6 et 1, rapports de la SCI Unit Z (Contre-espionnage de l'OSS), Gênes, « Mission Rossignol » des 23 et 30 novembre 1945.
{1106} NARA, RG 226, E 212, B. 43, rapports de la SCI Unit Z, Rome des 6 août et 28 novembre 1945.
{1107} Foreign Broadcast Information Branch à Galloway (CIA), PRAVDA Report of US Spy Group in USSR Zone of Occupied Germany du 30 mars 1948, publié par Kevin C. Ruffner (éd.), *Forging and Intelligence Partnership : CIA and the Origins of the BND, 1945-49*, II, Langley, CIA History Staff, Center for the Study of Intelligence ; European Division, Directorate of Operations, 1999, p. 7.
{1108} Susanne Meinl, « Friedrich Wilhelm Heinz. Verschwörer gegen Hitler und Spionagechef im Dienste Bonns », Dieter Krüger, Armin Wagner, *Konspiration als Beruf : deutsche Geheimdienstchefs im Kalten Krieg*, Berlin, Ch. Links Verlag, 2003, p. 61-83.
{1109} NARA, RG 319, E 134B, B 617, XE 000882 et « Intermezzo in Salzburg », *Der Spiegel* du 22 avril 1953, p. 15-18.
{1110} *Ibid.*, B 693, XE 232094.

{1111} *Ibid.*, RG 59, 111.20a/4-1048, note du 10 février 1947, inséré dans le mémorandum de Rome à Washington du 10 avril 1948.
{1112} Étienne Santiard, « Les diplomates français en 1946 : le problème soviétique au cœur de la déchirure », *Revue d'histoire diplomatique*, nº 2, 1996, p. 141-156. Cf. aussi François Fejtö, « Un pont qui n'a pu être construit : le projet de traité franco-tchécoslovaque », *Politique étrangère*, nº 1, 1976, p. 5-19 et Christophe Laforest, « Arrière-pensées et illusions : les tentatives de renouvellement de l'alliance franco-polonaise, 1945-1947 », *Revue des études slaves*, 1999, vol. 71, nº 71-2, p. 263-278
{1113} SHD/DAT, 10 T 241 et AMAE, Z, 1944-1949, Albanie, vol. 8-9 ; CIA FOIA, OBOPUS/BGFIEND, vol. 15 (BGFIEND OPERATIONS), 0007, mémorandum de Galloway à Wisner du 25 janvier 1950.
{1114} AN, 457 AP 151, note du SDECE de mars 1948 ; Pacner Karel, *Československo ve zvláštních službách : pohledy do historie československých výzvědných služeb 1914-1989* (Services spéciaux tchécoslovaques. En regardant dans l'histoire du renseignement tchécoslovaque 1914-1989), 3, *1945-1961*, Prague, Themis, 2002, p. 250-322 et Zora Dvořáková, *Politikové na útěku* (Les hommes politiques en fuite), Prague, Epocha, 2004, p. 102-117 ; Prokop Tomek, *On the Cold War Front. Czechoslovakia 1948-1956. Exhibition on the occasion of the 60th anniversary of the commencement of anti-Communist resistance abroad*, Prague, The Institute for the Study of Totalitarian Regimes, 2009, p. 29-30.
{1115} Philippe Broussard, « "Opération Strasbourg", 1957. Les secrets d'une bombe », *L'Express* du 9 mars 2006 et Petr Zidek, « Nenápadní atentátníci z Jižáku [assassins discrets du Sud] », *Lidové Noviny* du 18 mars 2006.
{1116} AMAE, Z, 1944-1960, Pologne, 60.
{1117} Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine*, *op. cit.*, p. 80.
{1118} Alsaciens et Mosellans enrôlés de force dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale et détenus dans les geôles soviétiques au moins jusqu'en juin 1955. Cf. Gaël Moullec, « Alliés ou ennemis ? Le GUPVI-NKVD, le Komintern et les "malgré-nous" », *Cahiers du monde russe*, 42/2-4, 2001, p. 667-678.
{1119} *Ibid.*, Z, 1944-1960, Moscou, 271, lettres de Dejean à Zorine des 7 janvier et 27 février 1958. J.-P. Serbet, *Polit-isolator*, Paris, Laffont, 1961, p. 8.
{1120} *Ibid.*, 280, lettre de Gouazé à Manac'h du 7 juin 1958. Il demandait aussi un emploi au Quai d'Orsay, qui lui fut naturellement refusé [*Ibid.*, lettre de Liencourt à Manac'h du 30 juin 1958].
{1121} *Ibid.*, 279, lettre de Dejean à Couve de Murville du 24 février 1960 et Thomas Gomart, *Double détente. Les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Pub. de la Sorbonne, 2003, p. 447.
{1122} Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, « Paryż-Warszawa w apogeum zimnej wojny 1948-1953 » (Paris-Varsovie à l'apogée de la guerre froide, 1948-1953), *Wiadomości Historyczne*, mars-avril 2001, nº 2, p. 67-78 et Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 95.
{1123} Alina Ilinca, Liviu Marius Bejenaru, « Aventurile unui ataşat militar francez în România populară (Aventures d'un attaché militaire français en Roumanie populaire) », *Studii şi Materiale de Istorie Contemporană*, serie nouă, vol. IV, 2005, pp. 103-124. SHD/DITEEX, 3 K 10, témoignage oral de Parisot du 4 mars 1997, II - (12 AV 88).
{1124} *Ibid.*, 49, note roumaine du 1er novembre 1950.
{1125} AMAE, Z, 1944-1960, Hongrie, 56, note tchécoslovaque du 4 juin 1950.
{1126} *Le Monde* du 9 janvier 1951 et Vincent Auriol, *Journal du septennat, 1947-1954*, 7, *1953-1954*, édition établie par Jacques Ozouf, Paris, Colin, 1971, p. 703.
{1127} Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *op. cit.*, p. 130.
{1128} AMAE, Z, 1944-1960, Roumanie, 46, télégramme de Charpentier du 19 avril, et 49, notes de Charpentier des 31 mai et 19 octobre 1950.
{1129} Stephen Dorril, *MI6. Fifty Years of Special Operations*, Londres, Fourth Estate, 2000, p. 363-403 et Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 712-716.
{1130} CIA FOIA, OBOPUS/BGFIEND, vol. 15 (BGFIEND OPERATIONS), 0001 et 0007, notes de Galloway à Wisner du 3 et 25 janvier 1950 ; 0003, brouillon du 4 janvier 1950.
{1131} *Ibid.*, 0018, 0024 et 0022.

{1132} SHD/DITEEX, 3 K 71, témoignage oral de Maloubier du 19 octobre 2000, XI (12 AV 456) et Alain Guérin, *Les commandos de la Guerre froide*, Paris, Julliard, 1969.
{1133} Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *op. cit.*, p. 138.
{1134} Sylvaine Guinle-Lorinet, « De Vichy à la fin de la Guerre froide, La correspondance Tisserant-d'Ormesson (1940-1971) », *Cahier d'histoire immédiate*, nº 18, automne 2000, p. 87-118, Renée Bédarida, François Bédarida, *Témoignage chrétien, 1941-1944. Les armes de l'esprit*, Paris, Éd. ouvrières, 1977, p. 191 et Claude Faure, *op. cit.*, p. 311.
{1135} Pierre de Villemarest, *L'Espionnage soviétique en France, 1944-1969*, Paris, Nlles Éd. Latines, 1969, p. 171-172, Jean Cocteau, *Le passé défini*, 4, *1955*, Paris, Gallimard, 2006, p. 155.
{1136} Un renforcement des restrictions en France eut lieu entre septembre 1957 et juillet 1958 [AMAE, Z, 1956-1960, URSS, 211, note du service d'Europe centrale du 26 avril 1958]. Cf la carte des zones interdites aux étrangers en Union soviétique [AMAE, *Ibid.*, 1961-1965, 1896].
{1137} *Ibid.*, 274, lettre des Affaires étrangères à l'Intérieur du 30 juin 1960.
{1138} *Ibid.*, 1936, lettre de l'Intérieur aux Affaires étrangères du 10 mars et note de la DST du 18 juin 1964.
{1139} *Enquête parlementaire sur l'existence en Belgique d'un réseau de renseignements clandestin international, commission d'enquêtes Erdman-Hasquin*, du 1er octobre 1991 (nº 1117-4), p. 18-22 et Gérald Arboit, « Retour sur les réseaux *Stay Behind* en Europe : le cas de l'organisation luxembourgeoise », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, nº 235, 2009/3, p. 145-158.
{1140} Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 677-679, Claude Faure, *op. cit.*, p. 217 et Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine*, *op. cit.*, p. 278.
{1141} Gérald Arboit, *James Angleton. Le contre-espion de la CIA*, Paris, Nouveau Monde, 2007, p. 97-105 et 119-142.
{1142} TNA, CAB 158/3, JIC(48)5, Security Aspects of Possible Staff Talks with France du 24 février 1948.
{1143} Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *The Sword and the Shield*, *op. cit.*, p. 460 et Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 117n1.
{1144} Thierry Wolton, *Le KGB en France*, Paris, Grasset, 1986, p. 153-162 ; Nigel West, *The Circus. MI5 operations 1945-1972*, Londres, Stein and Day, 1984, p. 207-208 et *Le Monde* du 4 février 1964.
{1145} AN, 5 W 623*, Dossier de procédure de la Cour de sûreté de l'État contre Georges Pâques.
{1146} Claude Faure, *op. cit.*, p. 376. Entré en 1972 au SDECE, Faure fut notamment chargé du dossier Martel.
{1147} « The French Spy Scandal », *Life* du 26 avril 1968.
{1148} AMAE, Z Europe, 1944-1960, URSS, 44, note des Affaires étrangères aux ambassades de Moscou et de Londres du 5 décembre 1947.
{1149} Intendant Maitre Demange, « Réflexions sur nos législations de défense », *Revue de défense nationale*, vol. 24, nº 2, mai 1968, p. 692 et Thierry Wolton, *op. cit.*, p.77.
{1150} *Le Figaro* des 27 et 28 avril ; *Le Monde* du 29 avril 1967.
{1151} *Le Figaro* des 31 octobre, 2 et 20 novembre ; *Le Monde* des 1er et 21 novembre 1969.
{1152} Thierry Wolton, *op. cit.*, p. 241-261 et Raymond Nart, Jacky Debain, *L'Affaire Farewell vue de l'Intérieur*, Paris, Nouveau Monde, 2013. Cf. aussi, avec les précautions d'usage pour ce genre de littérature, Sergueï Kostine, *Bonjour Farewell. La vérité sur la taupe française du KGB*, Paris, Laffont, 1997 et Sergueï Kostine, Éric Raynaud, *Adieu Farewell*, Paris, Laffont, 2009.
{1153} Hervé Cosquer, *Abus et détournements du secret-défense*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 31-37.
{1154} AFP Infos Françaises, 10 novembre 2006, d'après une note de Rondot du 9 septembre 2002.
{1155} Philippe Bernert, *S.D.E.C.E. Service 7. L'extraordinaire aventure du colonel Le Roy-Finville et de ses clandestins*, Paris, Presses de la Cité, 1980, p. 66.
{1156} *Ibid.*, p. 61-66 ; témoignage de Marion le 18 mars 1995 ; Claude Faure, *op. cit.*, p. 654.
{1157} E. H. Cookridge, *Inside S.O.E.. The Story of Special Operations in Western Europe, 1940-45*, Londres, Barker, 1966, p. 224.
{1158} SHD/DITEEX, 3 K 71, *op. cit.*, 13 septembre 2000, V (12 AV 448) ; TNA, HS 9/421-425 et KV 2/1131-1132 ; Michael R.D. Foot, *Des Anglais dans la résistance. Le SOE en France*, Paris, Tallandier,

2011, p. 410-428 ; James Rusbridger, « Between Bluff, Deceit and Treachery : The Story of Henri Dericourt & and SOE Disaster in France », *Encounter*, vol. 66, 1986, p. 5-13.
{1159} Augustin Guillaume, *Homme de guerre*, Paris, France Empire, 1977, p. 190.
{1160} SHD/DAT, 10 T 463 et *Pourquoi l'Armée rouge a vaincu*, Paris, Julliard, 1948.
{1161} Cf. SHD/DAT, 10 T 458-460, 468-470 et 475.
{1162} *Soviet Arms and Soviet Power. The Secrets of Russia's Might*, Washington, Infantry Journal Press, 1949. La même année, cette édition fut traduite en allemand, par la *Verlag für Kunst und Wissenschaft* de Baden-Baden *(Warum siegte die Rote Armee !)*.
{1163} SHD/DAT, 10 T 444.
{1164} Walter Bedell Smith, *My Three Years in Moscow*, Philadelphia, Lippincott, 1950, p. 334.
{1165} SHD/DAT, 10 T 791, note du 26 septembre 1956 contenue dans le *Rapport sur l'opération d'Égypte*, II.
{1166} *Ibid.*, 233 K 48, Fonds Ély, note du chef de la 2e division de l'EMFA du 10 novembre 1956.
{1167} Sur cette question, on préférera Claude Faure, *op. cit.*, p. 629-656 aux ouvrages de Jean-François Brozzu-Gentile, *L'affaire Gladio. Les réseaux secrets américains au cœur du terrorisme en Europe*, Paris, Albin Michel, 1994 et Daniele Ganser, *Nato's Secret Armies : Operation Gladio and Terrorism in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 2004.
{1168} Cf. ses mémoires posthumes (1943-1950) *J'étais le Commandant X. Souvenirs d'un agent secret*, Paris, Fayard, 1970.
{1169} SHD/DM, 3BB^{2} Cab, 19, lettre de Joannès Dupraz à Paul Ramadier du 8 février 1949.
{1170} *L'Histoire de l'Armée soviétique*, Paris, Plon, 1959, *Mao Tsé-toung*, Paris, Table Ronde, 1960, et *Une guerre pas comme les autres (la guerre germano-soviétique)*, Paris, Table Ronde, 1962.
{1171} Témoignage de Pichot-Duclos du 22 février 2011 et *Les avatars de la fonction liaison-renseignement ou trente-cinq ans de souvenirs personnels* (2003), http://www.anolir.org/spip/IMG/pdf/General_Jean_PICHOT-DUCLOS_souvenirs.pdf.
{1172} Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 107.
{1173} Le SDECE était présent dans tous les pays, les attachés des forces armées uniquement dans ceux où la France avait une ambassade, donc sauf en République démocratique allemande.
{1174} SHD/DAT, 14 S 212, message de Vigan-Braquet du 6 avril 1957 ; AMAE, Z, 1944-1960, URSS, 210, télégramme de Dejean du 24 août 1959. Cela valait pour tout le bloc de l'Est. Le 22 mars 1984, l'adjudant-chef Philippe Mariotti, de la mission militaire française de Potsdam, fut tué à proximité de Halle dans un accident de la route provoqué par la Stasi, avec le concours de la *Nationale Volksarmee* (Armée nationale populaire).
{1175} SHD/DAT, 14 S 202, rapport de fin de mission de La Ruelle du 3 décembre 1965.
{1176} *Ibid.*, 9 Q^{3} 29* et 9 Q^{3} 72/4*. Eric Merlen, Frédéric Ploquin, *Carnets intimes de la DST. 30 ans au cœur du contre-espionnage français*, Paris, Fayard, 2003, p. 146-147.
{1177} *Ibid.*, 10 T 241 (Albanie), 294-297 (Bulgarie), 354-357 (Hongrie), 379-387 (Pologne), 402-405 (Roumanie), 423-430 (Tchécoslovaquie), 439-477 (URSS), 480-487 (Yougoslavie). Cf. la très bonne analyse de Georges-Henri Soutou, « French intellligence about the East, 1945-1970 », *Aquillon. Bulletin de liaison de l'Association des Internationalistes*, n° 4, avril 2011, p. 18-26.
{1178} Cf. l'album photo des rives et du cours du Danube roumain en 1960 [*Ibid.*, 10 T 402].
{1179} *Ibid.*, 10 T 455 ; BundesArchiv Koblenz, B 206/114, Bl. 8, Meldung von Narzisse, septembre 1959. Cf. aussi Matthias Uhl, *Krieg um Berlin ? Die sowjetische Militär- und Sicherheitspolitik in der zweiten Berlin-Krise 1958 bis 1962 ; Veröffentlichungen zur SBZ-/DDR-Forschung im Institut für Zeitgeschichte*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2008, p. 102.
{1180} *Ibid.*, 9 Q^{3} 67/4*, note de la division renseignement du 6 mai 1968.
{1181} SHD/DAT, 9 Q^{3} 67/3*, État-major des forces armées, *Forces soviétiques en Europe occupée* de janvier 1952.
{1182} *Ibid.*, 3 Q^{3} 72/4*, notes du SDECE et du CER des 2 et 11 juin 1959.
{1183} Leszek Pawlikowicz, *Tajny front zimnej wojny. Uciekinierzy z polskich służb specjalnych, 1956-1964*

(Secret de la Guerre froide. Les réfugiés des services spéciaux polonais), Varsovie, Oficyna Wydawnicza Rytm, 2004, p. 164-175.
{1184} Éric Merlen, Frédéric Ploquin, *op. cit.*, p. 135-137 et *Libération* du 22 août 2005.
{1185} Thierry Wolton, *Le KGB en France*, Paris, Grasset, 1986, p. 239-281.
{1186} *L'Express* du 21 juin 2007.
{1187} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 118 et AMAE, Z, 1961-1965, URSS, 1927.
{1188} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 56-57, 118 et témoignage de Vié à Thomas Gomart, « Contribution à une histoire du renseignement à travers quelques exemples franco-soviétiques (1958-1964) », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 6, automne 1998, p. 91-95.
{1189} SHD/DAT, 9 Q^3 49/2*, note de la CER du 21 avril 1956.
{1190} Anthony Cavendish, *Inside intelligence*, Cambridge, Granta, 1989, p. 83.
{1191} Gérald Arboit, *op. cit.*, p. 82-83.
{1192} Étienne Fouilloux, *Eugène cardinal Tisserant. 1884-1972. Une biographie*, Paris, Desclée de Brower, 2011, p. 483.
{1193} SHD/DAT, 3 R 544, autorisation de publication d'un ouvrage intitulé « Le parti communiste soviétique au pouvoir » (1961).
{1194} Paris, La Table ronde, 1965.
{1195} Peter Schweizer, *Victory. The Reagan Administration's Secret Strategy That Hastened the Collapse of the Soviet Union*, New York, Atlantic Monthly Press, 1996, p. 75.
{1196} Tribunale di Roma, G.I. Rosario Priore, *L'Attentato al Papa*, Milan, Kaos, 2002, p. 152-155.
{1197} SHD/DAT, 9 Q^1 1* et AMAE, Pactes, 235.
{1198} Décret du 17 octobre 1962, *Journal Officiel* du 19 octobre 1962, p. 10204
{1199} Jacques Foccart (1958-1969), Anne-Marie Dupuis/Pierre Juillet (1969-1974), Victor Chapot (1974-1981), François de Grossouvre (1981-1982), Gilles Ménage (1982-1992), Pierre Chassigneux (1992-1995).
{1200} Gaston Palewski (février-octobre 1955), puis Pierre July (octobre 1955-février 1956). En 1946, Pierre Sudreau avait été chargé de cette mission comme directeur de cabinet du secrétaire d'État à la présidence du Conseil.
{1201} Général Albert Buchalet (1957-1958), puis Pierre Lefranc et Jacques Foccart (1958-1959).
{1202} Constantin Melnick/colonel Édouard Mathon (1959-1962), Jacques Patault/colonel Maret (1962-1968), Maret/capitaine Michel Roussin (1969-1972), Pierre Pascal (1972-1974), Philippe Massoni/Roussin (1972-1974 et 1974-1976), Philippe Massoni (1976-1980), Daniel Doustin/Pierre Juillet (1976-1981).
{1203} Sébastien Laurent, « Politisations et politiques du renseignement sous la Ve République », S. Laurent, *Politiques du renseignement*, Bordeaux, Presses univ. de Bordeaux, 2009, p. 301-302.
{1204} L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) ou Alliance Atlantique a été conclu le 4 avril 1949, entre les cinq signataires européens du traité de Bruxelles (France, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) avec les États-Unis, le Canada et cinq autres pays d'Europe occidentale invités (Danemark, Italie, Islande, Norvège, Portugal). Alliance permanente, elle est dotée d'un organe politico-militaire de sécurité européenne.
{1205} Lucien Poirier, *Le chantier stratégique. Entretiens avec Gérard Chaliand*, Paris, Pluriel, 1997, p. 257-265.
{1206} Centre d'Analyse et de Prévision, *Le débat de politique étrangère française, 1974-2004*, 9 juillet 2004, p. 44.
{1207} SHD/DAT, 1 R 7/3* et 9 Q^1 11/2*.
{1208} *Ibid.*, 1 R 246*, annotation manuscrite à une fiche du 27 mars 1956 sur les missions attribuées à la 2e division de l'INS.A.F.N. en tant que centre de renseignements avancé d'Afrique du Nord.
{1209} 9 Q^1 11/2*, projet DN/REN/O/S du 2 décembre 1964.
{1210} Louis Rivet, *op. cit.*, p. 485 (27 novembre 1941), 492 (28 janvier 1942), 494 (9 février), 504 (13 et 14 avril)
{1211} SHD/DAT, 10 T 68-70 (1959-1970).
{1212} *L'Aurore* du 13 novembre 1973.

{1213} Lettre de Marenches à Jobert du 5 janvier 1973, pub. *in* Bruno Fuligni, *op. cit.*, p. 296. Les ambassades de Prague (1970, 1975), Sofia (1976) et La Havane (1986) furent ainsi nettoyées par le SDECE [*op. cit.*, p. 297-303].
{1214} SHD/DAT, 14 S 202, rapport de fin de mission de La Ruelle du 3 décembre 1965.
{1215} Peter Wright, Paul Greengrass, *Spycatcher : the candid autobiography of a senior intelligence officer*, New York, Dell, 1988, p. 138-140.
{1216} Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *The Sword and the Shield*, *op. cit.*, p. 461-463, 466-467, Éric Merlen, Frédéric Ploquin, *op. cit.*, p. 168-170, Aleksandr Fursenko, Timothy Naftali, « Soviet Intelligence and the Cuban Missile Crisis », *Intelligence and National Security*, vol. 13, nº 3, 1998, p. 70-71, Thierry Wolton, *op. cit.*, p. 242-243 et Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 182-183.
{1217} AMAE, Y, 1944-1949, Internationale, 348.
{1218} Commissariat Général du Plan, *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, Paris, La Doc. Fr., 1994, p. 11.
{1219} *Journal officiel* du 5 mai 1960 p. 4075-4078. Cf. aussi Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 197-227.
{1220} Anne Dulphy, Christine Manigand, « Le Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, nº 8, p. 88-102.
{1221} Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 175, Jérôme de Lespinois, *L'armée de terre française. De la défense du sanctuaire à la projection, 1974-1981*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 106 et Maurice Vaïsse, *Armement et Ve République. Fin des années 1950, fin des années 1960*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 158-159.
{1222} Cf. les propos d'Adenauer à Gaulle lors de leur entrevue du 9 décembre 1961 [*Documents diplomatiques français*, 1961, II (1er juillet - 31 décembre), Paris, Imprimerie Nationale, 1998, nº 211, p. 703].
{1223} SHD/DAT, 9 Q5 8*, Fiche 764 DN/REN, réunion de Téhéran des 21/30 octobre 1958.
{1224} *Ibid.*, 9 Q1 17*, lettre de Dio à Ély du 31 mars 1959.
{1225} *Ibid.*, 10 T 137-1125.
{1226} Rapport *au nom de la Commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques*, Sénat, nº 30, 1973-1974, p. 35-36, *Le Monde* du 24 septembre 1977 et Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 179.
{1227} Décret du 29 janvier 1966, *Journal officiel* du 23 janvier 1966, p. 645. Le même jour, le général de division Eugène Marie Paul Régis Guibaud remplaçait Jacquier, atteint par la limite d'âge de son grade.
{1228} Claude Faure, *op. cit.*, p. 434.
{1229} Cf. Yves Bertrand, *Je ne sais rien... mais je dirai (presque) tout*, Paris, Plon, 2007 et *Yves Bertrand, ce que je n'ai pas dit dans mes carnets. Entretiens avec Frédéric Ploquin*, Paris, Fayard, 2009. Philippe Massoni, *op. cit.*, p. 124, 155.
{1230} Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, 3, Paris, Fayard, 2000, p. 46.
{1231} En témoignait la lettre du 11 juin 1970 que Messmer, président de l'association Présence du Gaullisme, adressa au président Pompidou pour lui conseiller de nommer Marenches à la tête du SDECE [AN, 5 AG 2/57*].
{1232} Cette affaire impliquant les services marocains se télescopa aux réalités de la Guerre froide. Ben Barka était en effet un agent tchécoslovaque. Cf. Petr Zídek, Karel Sieber, *Československo a Blízký východ v letech 1948-1989* (La Tchécoslovaquie et le Moyen-Orient en 1948-1989), Prague, Ústav mezinárodních vztahů, 2009, p. 222-225. Sur l'implication des services marocains, cf. Maurice Buttin, *Hassan II, De Gaulle, Ben Barka : Ce que je sais d'eux*, Karthala, Paris, 2010.
{1233} Police judiciaire, DST, RG, Préfecture de Police de Paris.
{1234} Alain Peyrefitte, *op. cit.*, p. 43.
{1235} Pierre Messmer, Alain Larcan, *Les écrits militaires de Charles de Gaulle*, Paris, Presses

universitaires de France, 1985, p. 372-373.
{1236} *Le Temps* du 29 mars 2007.
{1237} Gaulle disposait d'une liaison avec le FLN grâce à Abderrahmane Farès, contact que lui avait confié Guy Mollet et dont Louis Joxe, pourtant en charge de l'Algérie, ignorait l'existence [Alain Peyrefitte, *op. cit.*, 1, p. 80-81].
{1238} *Journal officiel* du 6 avril 1961, p. 3346.
{1239} Raymond Marcellin, *L'importante vérité*, Paris, Plon, 1978, p. 16 et Claude Faure, *op. cit.*, p. 387-394.
{1240} Jules Plettner (1961-1963), Henri Boucoiran (1963-1968), Jacques Lenoir (1968-1971), Louis Morel (1971-1972), Eugène Camata (1972-1974), Marc Buchet (1974-1977), Raymond Cham (1977-1981).
{1241} Les généraux Charles Feuvrier (1961-1963), Sylvain Enfru (1963-1965), André Lavergne (1965-1967), Maurice Routier (1967-1970), André Thozet (1970-1975), Gérard Morens (1975-1978), André Pons (1978-1980), Michel Jorant (1980-1982).
{1242} Philippe Bernert, *op. cit.*, p. XI.
{1243} Tony Roche (1964-1967), Jean Rochet (1967-1972), Henri Biard (1972-1974), Jacques Chartron (1974-1975).
{1244} Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 60-68, 126-128, 75-76 ; Dominique Carré, Roger Delbarre, *Sondages d'opinion : La fin d'une époque. De l'aide à la décision au marketing politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 38-40. Cf. aussi Anne Fulda, *François Baroin. Le faux discret*, Paris, Lattès, 2012.
{1245} Rapport des Renseignements généraux du 23 novembre 2005, cité par *Le Parisien* du 7 décembre 2005.
{1246} Note de la SDIG, cité par *Le Figaro* du 28 octobre 2013.
{1247} Moscou, Éd. du Progrès, 1979.
{1248} Philippe Artières, « Les cent visages du gauchisme », P. Artières/M. Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective [1962-1981]*, Paris, La Découverte, 2008, p. 350-357.
{1249} Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie*, 1, *La Rencontre*, Paris, Cie 12, 1988, p. 163.
{1250} Claude Faure, *op. cit.*, p. 383-396.
{1251} ADM, 1396 W 65*.
{1252} *Ibid.*, 1396 W 67*, Cattenom, 1973-1981.
{1253} *Ibid.*, 1396 W 71-72*, 1974-1976 et 1982-1983.
{1254} *Ibid.*, 1396 W 73 et 76, 1975-1980 et 1975-1976.
{1255} *Ibid.*, 1396 W 83, 1968-1979.
{1256} *Ibid.*, 1396 W 82, 1974-1976.
{1257} Jean-Pax Méfret, *Une sale affaire : Markovic, Marcantoni, Delon, Pompidou et les autres...*, Paris, Pygmalion, 2007.
{1258} Cf. *La Gangrène*, Paris, Éd. de minuit, 1959.
{1259} Annie Kriegel, citée par Thierry Wolton, *La France sous influence*, Paris, Grasset, janvier 1997, p. 70. Cf. Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *op. cit.*, p. 462-463, 471, qui précise que le support fut financé par le KGB jusqu'en 1979.
{1260} Christopher Andrew, Vasili Mitrokhin, *op. cit.*, p. 464-466, 470-471, Thierry Wolton, *Le KGB*, *op. cit.*, p. 221-228.
{1261} Note de la StB du 12 novembre 1965, citée par *L'Express* du 16 juillet 2007.
{1262} Pompidou, lors du conseil des ministres du 19 janvier 1966, cité par Alain Peyrefitte, *op. cit.*, 3, p. 43.
{1263} « Ceux qui ont fait le coup », I-II, *Le Canard enchaîné*, 12 et 19 décembre 1973.
{1264} Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 259-262, Constantin Melnik, *de Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 172-180, Didier Daeninckx, *Le goût de la vérité. Réponse à Gilles Perrault*, Rieux-en-Val, Verdier, 1997) et Guillaume Bourgeois, « Nouvelles recherches sur les réseaux communistes de l'Orchestre rouge », S. Laurent (dir.), *Politiques du renseignement*, *op. cit.*, p. 173-206.

{1265} Gilles Perrault, « Le meilleur des héritiers », *Le Monde* du 11 février 1970.
{1266} *Ibid.*, *L'erreur*, Paris, Fayard, 1971.
{1267} *L'Espionnage soviétique en France 1944-1969*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1969.
{1268} *Le KGB en France*, Paris, Bernard Grasset, 1986.
{1269} http://www.ina.fr/video/CAF88037800/les-activites-de-la-sdece.fr.html
{1270} Alain Chouet, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, Paris, La Découverte, 2011, p. 306, 270 ; Yves Aubin de La Messuzière, *Mes années Ben Ali. Un ambassadeur de France en Tunisie*, Tunis, Cérès éditions, 2011, p. 10.
{1271} Cf. la définition de Raymond Nart, *in* Éric Merlen, Frédéric Ploquin, *Carnets intimes de la DST*, *op. cit.*, p. 325-326.
{1272} AMAE, Y 1944-1949, vol. 230.
{1273} National Security Agency FOIA, PR07-042, British-U.S. Communication Intelligence Agreement, 5 March 1946. Cf. *Ibid.*, 2957880 A2665521, Appendix P, COMINT Relations with Third Parties Affecting BRUSA Relationships, 14 Feb 1952 et Comint arrangements for Saceur, 19 March 1953.
{1274} Gustave Bertrand, *Enigma*, *op. cit.*, p. 254-255 et Keith Jeffery, *op. cit.*, p. 717.
{1275} Alain Chouet, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, Paris, La Découverte, 2011, p. 60.
{1276} Reinhard Gehlen, *The service. The memoirs of General Reinhard Gehlen*, Londres, Collins, 1972, p. 258
{1277} Grossin, *in* Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine*, *op. cit.*, p. 182.
{1278} TNA, PREM 11/4460, lettre de Zulueta à Bundy du 14 juin 1963.
{1279} Roger Faligot, « France, Sigint and the Cold War », *Intelligence and National Security*, vol. 16-1, 2001, p. 177-208. Sur ce sujet, cf. aussi Hugues Canuel, « French aspirations and Anglo-Saxon suspicions : France, signals intelligence and the UKUSA agreement at the dawn of the Cold War », *Journal of Intelligence History*, vol. 12, nº 1, p. 76-92.
{1280} Éric Merlen, Frédéric Ploquin, *op. cit.*, p. 286.
{1281} Tom Mangold, *Cold warrior : James Jesus Angleton. The CIA's master spy hunter*, New-York, Simon & Schuster, 1991, p. 343 et Peter Wright, Paul Greengrass, *op. cit.*, p. 240-241.
{1282} Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 126-131.
{1283} *Journal officiel* du 26 décembre 1982, p. 3864.
{1284} Les passagers de l'*Exodus* étaient ainsi porteurs de vrais-faux passeports colombiens, établis par le consul de ce pays à Marseille, à la demande de la Direction de la réglementation et des étrangers du Quai d'Orsay.
{1285} Philippe Bernert, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, *op. cit.*, p. 153-154.
{1286} Frédérique Schillo va un peu vite en besogne en faisant de Blumel un agent des services de renseignement israélien, par analogie de leur nom avec le service d'information national (*Sherut ha'Yediot ha'Artzit*, Shay) de la *Haganah* [« La décision française dans l'affaire de l'Exodus », *Relations internationales*, nº 142, 2/2010, p. 37-51] ; ce *Mossad* ne fut créé que le 2 mars 1951.
{1287} AMAE, Levant, Israël 1953-1959, 577, note du 27 août 1953.
{1288} *Ibid.*, Généralités 1953-1959, 722, notes du 29 août et du 2 décembre 1955.
{1289} SHD/DAT, 7 N2 2701, compte-rendu de la visite du colonel Menzies des 19 et 20 octobre 1937.
{1290} Frédérique Schillo, « Genèse de la "collusion". Les fondements stratégiques de l'alliance franco-israélienne de 1956 », *Revue d'histoire diplomatique*, 2007/4, p. 305-321 ; Miriam Rosman, *La France et Israël, 1947-1970. De la création de l'État d'Israël au départ des Vedettes de Cherbourg*, Paris, Champion, 2009, p. 107 ; Mordechai Bar-On, *The Gates of Gaza. Israel's Road to Suez and Back, 1955-1957*, New-York, Palgrave Macmillan, 1995, p. 168-169 ; Ian Black, Benny Morris, *Israel's Secret Wars. À History of Israel's Intelligence Services*, New-York, Grove Press, 1992, p. 171-173.
{1291} Archives départementales de la Manche, 1004 W 13, rapports des RG des 20, 26, 31 décembre 1969, 10 et 13 janvier 1970 ; Pascal Krop, *Les secrets...*, *op. cit.*, p. 560-563 et les rapports des RG, p. 826-828 Justin Lecarpentier, *Rapt à Cherbourg. L'affaire des vedettes israéliennes*, Louviers, L'Ancre de marine,

2010, p. 150-153 et Miriam Rosman, *op. cit.*, p. 247-252.
{1292} *Politiets Efterretningstjeneste* (Service de renseignement de la police) et *Forsvarets Efterretningstjeneste* (Service de renseignement militaire)
{1293} *Millî Emniyet Hizmeti* (Service national de sécurité, MAH), devenu *Millî İstihbarat Teşkilatı* (Organisation du renseignement national, MİT) en juillet 1965.
{1294} *Kentrikì Ypiresia Pliroforiòn* (Service central d'informations, KYP).
{1295} *Sāzmān-e Ettelā'āt va Amniyat-e Keshvar* (Organisation pour le renseignement et la sécurité nationale, SAVAK).
{1296} SHD/DAT, 9 Q^5 8*, Fiche nº 764 EMGDN/REN/CER s.d. [septembre 1958].
{1297} *Ibid.*, 9 Q^2 50/4*, rapport de Chevallier-Chantepie du 2 mars 1962.
{1298} *Ibid.*, 9 Q^1 24/3*, note d'information du 26 août 1959.
{1299} Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine*, *op. cit.*, p. 77-79 et *DST*, *op. cit.*, p. 150-153.
{1300} Giles Scott-Smith, « Not a Nato responsibility ? Psychological warfare, the Berlin crisis, and the formation of Interdoc », A. Wenger, C. Nuenlist, A. Locher (dir.), *Transforming NATO in the Cold War. Challenges beyond deterrence in the 1960s*, Londres, Taylor & Francis, 2007, p. 41-42.
{1301} Témoignage de Meyer du 19 décembre 1994.
{1302} SHD/DAT, 9 Q^1 11/2*, Ély, Instruction relative à l'organisation du renseignement en Indochine du 18 février 1955.
{1303} Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, Paris, La Découverte, 2012, p. 491-492.
{1304} Cf. les différences de projets entre la lettre de Grison à Rougemont du 22 juin 1961 et celle de Rougemont à État-major interarmées du 23 août 1961 [SHD/DAT, 9 Q^1 11/2*].
{1305} *Le Monde* du 12 février 1959 ; Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine*, *op. cit.*, p. 215-217 ; Témoignage d'Abdallah Ben Saïd (en arabe) du 16 février 2002 [merci à Béchir Yazidi, responsable de l'unité d'histoire orale et de documentation audiovisuelle de l'Institut supérieur d'histoire du mouvement national, de l'Université de la Manouba (Tunis), de m'avoir signalé ce document].
{1306} SHD/DAT, 9 Q^1 11/2*, Additifs à la décision ministérielle du 25 novembre 1954, des 21 février 1955 et 6 mai 1956.
{1307} *Ibid.*, Instructions de la Section de coordination et de l'EMFA des 5 et 11 mai 1955.
{1308} *Ibid.*, Projet de la Division Renseignement de l'EMGDN du 2 décembre 1964.
{1309} *Ibid.*, 9 Q^1 17*.
{1310} *Ibid.*, Directive SDECE nº 1700/3 du 7 juillet et note de service de la Zone d'outre-mer nº 1 (Dakar) du 24 juillet 1959.
{1311} *Ibid.*, Conférence de renseignement d'Afrique, Reggane, janvier 1961.
{1312} *Ibid.*, série 10 T 634-722.
{1313} *Ibid.*, 9 Q^5 99*, lettre d'Ély aux CRA du 7 janvier 1960.
{1314} Cf. Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort. L'école française*, Paris, La Découverte, 2004, pour son exportation en Amérique latine.
{1315} SHD/DAT, 9 Q^1 17*, lettre de Cogny à Le Puloch du 11 septembre 1959.
{1316} *Ibid.*, lettre de Grossin à Le Puloch du 22 juin 1959.
{1317} André Lewin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984), président de la Guinée*, IV, *1960-1962*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 83-106 ; Paula Serra, *DINFO. Historias secretas do serviço de informaçoes militares*, Lisbonne, Dom Quixote, 1998, p. 205-206.
{1318} *Le Figaro* du 28 mars 2013.
{1319} AN, 90 AJ* 29, 31, 36, comptes rendus d'entretien du colonel Petit avec Ojukwu, 1967-1970.
{1320} Maurice Robert, *« Ministre » de l'Afrique*, entretiens avec André Renault, Paris, Seuil, 2004, p. 180.
{1321} Alexandre de Marenches, *op. cit.*, p. 181-194 ; Pierre Léthier, *Argent secret, l'espion de l'affaire Elf parle*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 85-116.
{1322} Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard/Folio Histoire, 2012, p. 188-189, 206-211, 223-225.

{1323} SHD/DAT, 9 Q[1] 11/2*, Fiche sur le renseignement en ZOM nº 2 du 21 juin 1960.
{1324} Maurice Robert, *op. cit.*, p. 121-128.
{1325} Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 208-209, 273-275.
{1326} Centre de doctrine et d’emploi des forces, *Répertoire typologique des opérations extérieures*, 2, *Afrique*, s.n.l.d. [Paris, 2003], p. 20 et 56.
{1327} Éric Denécé, *Les services secrets français sont-ils nuls ?*, Paris, Ellipses, 2012, p. 166-170.
{1328} SHD/DAT, 9 Q[1] 17*, compte-rendu du groupe de travail de l’EMGDN du 27 novembre 1958 ; *Ibid.*, 9 Q[1] 27/1*, présentation de Le Puloch à Brazzaville en décembre 1959 ; AN, 5 AG FPR 102, Communauté, organisation, fonctionnement 1958-1960 et Décision du 14 mai 1959, *Journal officiel* du 23 mai 1959, p. 5236. Cf. Jean-Pierre Bat, « Jean Poitevin et le SSEC : protéger les frontières de la Communauté. Le cas du Ghana », S. Laurent (dir.), *Les espions français parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets français*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 169-196.
{1329} CAC, 19800035/0336/45330, Proposition de Légion d’honneur signée par Jean Berthoin le 3 janvier 1959.
{1330} *Journal officiel... Débats parlementaires* du 30 octobre 1961, p. 3640 et 3659 et Jean-Pierre Bat, « 1961 : la naissance du SCTIP », http://www.sfhp.fr/index.php ?post/2011/11/17/1961-%3A-LA-NAISSANCE-DU-SCTIP.
{1331} Jean Parsi (1961-1968), Alfred Diefenbacher (1968-1975), Jean Capiod (1975-1979), Alain Montarras (1979-1982), François Zuccarelli (1982-1986), Jacques Delebois (1986-1987), Pierre Richard (1987-1988), Jacques Franquet (1988-1993), Jean-Louis Ottavi (1993-1997), Henri Hurand (1997-1999), Ange Mancini (1997-1999), René Querry (1999-2003), Jacques Franquet (2003-2005), Jean-Christian Cady (2005-2008), Emile Pérez (depuis 2008).
{1332} *Journal officiel... Débats parlementaires* du 19 novembre 1960, p. 1722 ; SHD/DAT, 9 Q[1] 27/1*, présentation de Le Puloch, *op. cit.*
{1333} Eric Denécé, *op. cit.*, p. 170-171.
{1334} François Audigier, « Les “Réseaux Foccart” en Outre-mer à la fin de la IVe République. Une étude de cas : le capitaine de gendarmerie mobile Dargelos », *Outre-mers*, 2008, vol. 96, nº 358-59, p. 86. Cf. aussi Frédéric Turpin, « Jacques Foccart et le RPF en Afrique noire, sous la IVe république », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, no 30, 2002, p. 77-86 et « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, no 8, mai-août 2009, 13 p..
{1335} « Publication des archives oubliées des mercenaires de Bob Denard sur l’opération de janvier 1977 au Bénin voulue par Journiac », *Afrique Asie*, nº 138 du 27 juin 1977.
{1336} Cf. Jean-Émile Vié, « La direction des renseignements généraux contre le FLN en métropole », *La Revue administrative*, nº 289, janvier-février 1996, p. 50-55 [repub. in *Un préfet au XXe siècle*, Paris, L’Harmattan, 2002, p. 126-135].
{1337} Raymond Marcellin, *Exposé de M. Raymond Marcellin, ministre de l’Intérieur, sur le maintien de l’ordre pour la présentation du budget 1969 à l’Assemblée Nationale le 14 novembre 1968*, Paris, Préfecture de police, 1968.
{1338} Note du Directeur général de la Police nationale du 19 mars 1976, citée *in* Paul Masson, *Rapport du 17 mai 1984, Sénat, Commission de contrôle des conditions de fonctionnement, d’intervention et de coordination des services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme*, p. 122.
{1339} *Intelligence Online*, nº 635 du 17 février 2011.
{1340} Statistique établie à partir des données de la base Global Terrorism Database du National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism (START) et du « Bilan des actions terroristes depuis 1975 », *in* Paul Masson, *op. cit.*, p. 217.
{1341} John Follain, *Jackal. The complete story of the legendary terrorist, Carlos the Jackal*, New York, Arcade Publishing, 1998, p. 205-219.
{1342} Jean-Louis Bruguière, Jean-Marie Pontaut, *Ce que je n’ai pas pu dire*, Paris, Laffont, 2009, p. 146.
{1343} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 59.

{1344} Assemblée nationale, fiche d'actualité, « L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme », décembre 1985, http://www.assemblee-nationale.fr/europe/fiches-actualite/terrorisme.asp
{1345} Cf. Paul Wilkinson, « International terrorism : the changing threat and the EU's response », *Cahier de Chaillot*, nº 84, octobre 2005, http://www.iss.europa.eu/uploads/media/cp084.pdf
{1346} Cf. Sébastien Spitzer, *Raisons d'État. Contre-enquête sur le juge Bruguière. Justice ou politique ?*, Paris, Privé, 2007.
{1347} Cf. Dominique Lorentz, *Secret atomique, La bombe iranienne ou la véritable histoire des otages français au Liban*, Paris, Les Arènes, 2002. Nous ne la suivons pas lorsqu'elle opère un lien entre les assassinats d'Action Directe en 1986 et les objectifs de l'Iran, qui relève de la théorie du complot [*Ibid.*, p.137].
{1348} Paul Barril, *Guerres secrètes à l'Élysée 1981-1995*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 159-160 et Pierre Marion, *Mémoires de l'ombre. Un homme dans les secrets de l'État*, Paris, Flammarion, 1999, p. 236.
{1349} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 51.
{1350} La différence entre un service de sécurité (DST) et un de renseignement (DGSE, RG) tient à la place du renseignement dans leur activité. Il est un moyen pour le premier alors qu'il est une finalité pour le second.
{1351} Paul Masson, *op. cit.*, p. 119.
{1352} Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 85-86 et Jean Guyaux, *L'espion des sciences*, Paris, Flammarion, 2002, p. 143.
{1353} Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie*, 1, *La Rencontre*, Paris, Cie 12, 1988, p. 207.
{1354} *Journal officiel* du 4 avril 1982, décret nº 82-306 du 2 avril 1982, p. 1034-1035.
{1355} *Le Monde* du 18 novembre 1987 et Claude Faure, *op. cit.*, p. 551.
{1356} *Le gendarme de Chirac*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 74.
{1357} *Journal officiel* du 4 février 1953, p. 1011, et « règlement d'administration publique » (décret en Conseil d'État) du 1er septembre 1954, modifié par les décrets des 23 mai 1960 et 27 novembre 1967 [non publiés].
{1358} *Recueil des décisions du Conseil d'État statuant au contentieux et du Tribunal des conflits et des jugements des Tribunaux administratifs*, 3, Paris, Sirey, 1962, p. 304 et Conseil d'État, *Études et documents*, 16, Paris, Imprimerie nationale, 1962, p. 154.
{1359} Gérald Arboit, « La fin d'un monde : le bureau du Chiffre du Quai d'Orsay en 1904 », *Note historique*, 10, CF2R http://www.cf2r.org/fr/notes-historiques/la-fin-un-monde-le-bureau-du-chiffre-du-quai-orsay-en-1904.php
{1360} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 9-12.
{1361} Philippe Massoni, *op. cit.*, p. 124.
{1362} Éric Lemasson, *Marchiani. L'agent politique*, Paris, Seuil, 2000, p. 43-77.
{1363} Pierre Siramy, *25 ans dans les services secrets*, Paris, Flammarion, 2010, p. 253-260, 285-298.
{1364} Pierre Marion, *op. cit.*, p. 173.
{1365} Oleg Kalugin, *Spymaster. My 32 Years in Intelligence and Espionage Against the West*, New York, Basic Books, 2009, p. 193.
{1366} Cf. Roger Faligot, Rémy Kauffer, *Les Résistants. De la guerre de l'ombre aux allées du pouvoir*, Paris, Fayard, 1989.
{1367} *Le Monde* du 27 juillet 1988.
{1368} Cf. Alain Hamon, *Action directe. Du terrorisme français à l'euroterrorisme*, Paris, Seuil, 1986.
{1369} *Journal officiel* des 11 septembre 2011 et 30 décembre 2010.
{1370} *Recueil des décisions du Conseil d'État*, *op. cit.*
{1371} Registre du commerce, Paris.
{1372} *L'Échauguette*, revue du CESC, mai 1996.
{1373} *Le Monde* des 2 juin 1995, 14 juin 1996, 9 mai 1998, 8 mai 2001 et 21 mai 2002.
{1374} *Défense et sécurité nationale. Le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 133-150, Éric Denécé, « Le renseignement plus que jamais une priorité nationale », *Le Figaro* du 11 juillet 2008, Claude

Silberzahn, *Au cœur du secret*, Paris, Fayard, 1995, p. 312 et Gérald Arboit, « la médiatisation du renseignement et ses dérives depuis le 11 septembre 2001 », E. Denécé (dir.), *Renseignement, médias et démocratie*, Paris, Ellipses, 2009, p. 19-30.

{1375} Pierre Péan, Philippe Cohen, *La face cachée du* Monde*. Du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*, Paris, Mille et une nuits, 2003, p. 90-124 ; Floran Vadillo, « Comment la troisième équipe de la DGSE a-t-elle pu faire couler... autant d'encre ? Le dénouement de l'affaire du *Rainbow Warrior* entre "fuites" et journalisme "d'investigation" », *Le Temps des médias*, 2011/1, nº 16, p. 104-105, et son entretien avec Rémy Pautrat, S. Laurent (dir.), *Les espions français parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets français*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 486-494.

{1376} Jean-Louis Bruguière, *op. cit.*, p. 134-139.

{1377} Jean-Louis Bruguière, *op. cit.*, p. 316-378, Jean-Christophe Nottin, *op. cit.*, p. 334-604, Alain Chouet, *op. cit.*, p. 57, Gérald Arboit, « La crise yougoslave vue du monde arabo-musulman. La Bosnie-Herzégovine, l'islam et les musulmans », *Histoire & Anthropologie*, nº 8, juillet-septembre 1994, p. 35-43 et « Réalité de la pénétration islamique », *Confluence Méditerranée*, nº 13, hiver 1994-1995, p. 89-98.

{1378} Delphine Byrka, *Affaire Merah, la contre-enquête. Itinéraire secret d'un djihadiste français*, Paris, Filipacchi, 2012 ; Franck Hériot, Jean-Manuel Escarnot, *Vous aimez la vie, j'aime la mort. Enquête sur la dérive de Mohammed Merah*, Paris, Jacob-Duvernet, 2012 ; Éric Pelletier, Jean-Marie Pontaut, *Affaire Merah : l'enquête*, Paris, Michel Lafon, 2012 ; Marc Trévidic, *Terroristes. Les 7 piliers de la déraison*, Paris, Lattès, 2013.

{1379} Sur cette notion encore trop peu débattue en langue française, cf. Gregory F. Treverton, *Reshaping Intelligence for an Age of Information*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, et Melvin A. Goodman, « Pearl Harbor Redux : the Warning Failure », *Foreign Policy In Focus*, vol. 5, nº 36, 26 octobre 2001.

{1380} http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiques/Le-rapport-de-retour-d-experience-sur-la-lutte-anti-terroriste-rendu-public.

{1381} Cf. Gérald Arboit, *Au cœur des services secrets. Idées reçues sur le renseignement*, Paris, Cavalier bleu, 2013, p. 71-76.

{1382} François Le Mouël (1984-1987), Jacques Franquet (1987-1989), René-Georges Querry (1989-1990), Dikran (Jean) Tchividjian (1990-1993), Jacques Poinas (1993-2002), Gilles Leclair (2002-2005), Christophe Chaboud (2005-2009), Loïc Garnier (depuis 2009). Seuls Tchividjian, venant de la 6e DPJ, et Chaboud, de la DST, avaient une réelle expérience du sujet.

{1383} Jean-Louis Bruguière, *op. cit.*, p. 344.

{1384} Serge Savoie, *RG. La traque d'Action directe*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 118-119, 157-163 et 180-182.

{1385} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 139-140, Nathalie Cettina, « France : inventaire des procédures judiciaires ouvertes à l'encontre de terroristes islamistes (1999-2006) », *Notes d'actualité*, 51, 20 septembre 2006, http://www.cf2r.org/fr/notes-actualite/france-inventaire-des-procedures-judiciaires-ouvertes-a-encontre-de-terroristes-islamistes-1999.php.

{1386} *Journal officiel* du 19 novembre 1997, décret du 18 novembre 1997, p. 16736.

{1387} *Ibid.* du 16 mai 2002, décret du 15 mai 2002, p. 9246.

{1388} *Ibid.* du 29 décembre 2009, décret du 24 décembre 2009, p. 22561.

{1389} Nathalie Cettina, « Antiterrorisme : une fragile coordination », *Note de réflexion*, 9, 10 avril 2011, www.cf2r.org/fr/notes-de-reflexion/antiterrorisme-une-fragile-coordination.php.

{1390} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 255.

{1391} *Journal officiel* du 11 janvier 2013, arrêté du 21 décembre 2012.

{1392} Floran Vadillo, entretien avec Fournet, S. Laurent, *op. cit.*, p. 449.

{1393} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 256.

{1394} SHD/DAT, 7 N 2525, compte-rendu de liaison hebdomadaire au Quai d'Orsay du 1er juin 1939 ; André Badot, « Un drame dans le ciel Franc-Comtois, énigme à résoudre », Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon et de Franche-Comté, *Procès verbaux et mémoires*, vol. 200, 2011, p. 211-230.

{1395} Alain Chouet, 24 octobre 2010, http://www.bakchich.info/Des-espions-pas-tres-Chouet,12214.html
{1396} Pierre Marion, *op. cit.*, p. 200 et Pascal Krop, *op. cit.*, p. 586.
{1397} Pierre Marion, *op. cit.*, p. 178, 168-169 ; Peter Schweitzer, *Les nouveaux espions. Le pillage technologique des États-Unis par leurs alliés*, Paris, Grasset, 1993, p. 103, 11-12.
{1398} Éric Merlen, Frédéric Ploquin, *op. cit.*, p. 399-406 ; Franck Renaud, *op. cit.*, p. 300.
{1399} *The New York Times* du 21 mai et *Le Monde* du 25 mai 2010.
{1400} SHD/DAT, 9 Q[1] 60/5*, diverses notes d'information, 1967-1974.
{1401} Cf. Henri Martre, Philippe Clerc, Christian Harbulot, *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, Paris, La Documentation française, 1994.
{1402} « Stéphane Gerardin, de la DGSE à l'intelligence économique », *La Croix* du 3 avril 2008 et « Petits arrangements privés », *Le Monde* du 27 juin 2008.
{1403} « Menace chinoise », *Le Point* du 17 août 2006.
{1404} *Journal officiel* du 18 septembre 2009, décret du 17 septembre 2009, p. 15229 et *La Tribune* du 30 septembre 2009.
{1405} Cf. Philippe Bernert, *S.D.E.C.E. Service 7. L'extraordinaire aventure du colonel Le Roy-Finville et de ses clandestins*, Paris, Presses de la Cité, 1980, p. 85-166 et 301-310 et Jean-Émile Vié, *op. cit.*, p. 118.
{1406} Alban Monday Kouango, *Cabinda un Koweït africain. Drame sur un baril de brut*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 74 ; Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 338-340.
{1407} Pierre Siramy, *op. cit.*, p. 197-218.
{1408} Werner Stiller, *Beyond the wall. Memoirs of an East and West German spy*, New York, Brassey's Inc., 1992, p. 75-78 et *Der Agent. Mein Leben in drei Geheimdiensten*, Berlin, Ch. Links Verlag, 2010, p. 46, 134, 147, 159, 234.
{1409} *Journal Officiel, Assemblée nationale*, du 5 mars 1984, question de Jean-Pierre Daillat du 5 décembre 1983 et réponse de Gaston Deferre, p. 1035-1036.
{1410} Maurice Faivre, « Le renseignement militaire français (1980-1985) dans le cadre de l'OTAN », P. Lacoste (dir.), *Le Renseignement à la française*, *op. cit.*, p. 203.
{1411} Pierre Marion, *Mémoires de l'ombre. Un homme dans les secrets de l'État*, Paris, Flammarion, 1999, p. 198, 162, 178.
{1412} Alain Chouet, *op. cit.*
{1413} Agence France-Presse, 4 juin 2013, et *Le Monde* du 2 septembre 2013. Cf. la *Synthèse nationale de renseignement déclassifié. Programme chimique syrien. Cas d'emploi passés d'agents chimiques par le régime. Attaque chimique conduite par le régime le 21 août 2013*, publié par le gouvernement français le 2 septembre 2013, http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/syrie_synthese_nationale_de_renseignement_
{1414} Jean-Pierre Bat, entretien avec Pierre Latanne, S. Laurent, *op. cit.*, p. 421-422.
{1415} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 250-251, 253.
{1416} Axel Gyldèn, « Quand Paris voulait doubler Bogota », *L'Express*, 22 février 2007.
{1417} Guillaume Dasquié, « La vengeance clandestine de la DGSE », *Libération*, 20 juin 2009
{1418} Jean-Jacques Cécile, *Pirates en eaux somaliennes*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 41-42.
{1419} « Чуждестранни парашутисти простреляни и бити край Плевен. Нощно сбиване между петима съмнителни чужденци и трима българи поставя много въпросителни пред МВР (Parachutistes étrangers tirés et battus près de Pleven. La bagarre nocturne entre cinq étrangers suspects et trois Bulgares soulève de nombreuses questions pour le ministère de l'Intérieur) », Blitz, 20 octobre 2012 et « Френски туристи са пострадали при инцидент в Плевенско (Des touristes français ont été blessés dans l'incident à Pleven) », Agence Focus, 20 octobre 2012.
{1420} Pierre Marion, *op. cit.*, p. 208.
{1421} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 203-234.
{1422} *Le Point* du 2 janvier 2004. Cf. Alain Chouet, *Au cœur des services spéciaux...*, *op. cit.*, p. 187-193.
{1423} *Journal officiel* du 26 décembre 1982, p. 3864.
{1424} Jean Guyaux, *op. cit.*, p. 33-39, 257-296.

{1425} *Journal officiel* n° 200 du 29 août 2010, texte n° 13.
{1426} Franck Renaud, *Les diplomates. Derrière les façades des ambassades de France*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 330-331, Roger Faligot/Pascal Krop, *DST*, *op. cit.*, p. 365-393, Éric Merlen/Frédéric Ploquin, *op. cit.*, 268-277 et Raymond Nart, Jacky Debain, *op. cit.*, p. 117.
{1427} Cf. Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « La coopération policière française à l'épreuve de la concurrence : des atouts qui n'en sont plus », *Observatoire permanent de la coopération française, Rapport 2001*, Paris, Karthala, 2002, p. 215-230.
{1428} *Le Canard enchaîné* du 19 septembre 2012.
{1429} Claire Sibille, « Les archives du 2e Bureau SR/SCR récupérées de Russie », G.-H. Soutou, J. Frémeaux, O. Forcade, *L'exploitation du renseignement en Europe et aux États-Unis des années 1930 aux années 1960*, Paris, Economica, 2001, p. 27-47, et Sophie Cœuré, *op. cit.*, p. 191, 209-210.
{1430} Yves Aubin de La Messuzière, *Mes années Ben Ali. Un ambassadeur de France en Tunisie*, Tunis, Cérès éditions, 2011, p. 143.
{1431} *Ibid.*, p. 174-175 ; Alain Chouet, *op. cit.*, p. 270-280 ; Gérald Arboit, « L'arc de crise internationale et les médias : une lecture médiatique du printemps arabe », Éric Denécé (dir.), *La face cachée des révolutions arabes*, Paris, Ellipses, 2012, p. 425-451.
{1432} Alain Chouet, *op. cit.*, p. 269 et Yves Aubain de La Messuzière, *op. cit.*, p. 195.
{1433} Olivia Recasens, Jean-Michel Décugis, Christophe Labbé, *Place Beauvau. La face cachée de la police*, Paris, Laffont, 2006, p. 370-378.
{1434} Cf. Jean-Marc Dufourg, *Section Manipulation. De l'antiterrorisme à l'affaire Doucé*, Paris, Laffont, 1991.
{1435} Patricia Tourancheau, « "Des schémas des années 50". L'ancien patron [Jacques Fournet] des RG juge indispensable une refonte du service », *Libération* du 17 avril 1997.
{1436} Entretien avec François de Grossouvre, 9 février 1994 et Roger Faligot/Pascal Krop, *op. cit.*, p. 415-418.
{1437} *Journal officiel* du 1er mars 1990, p. 2575.
{1438} *Ibid.*, des 4 mars 1990 et 15 octobre 1991, p. 2721 et 13498-13499.
{1439} *Ibid.* du 8 novembre 1995, p. 16367.
{1440} Général de division Michel Jorant (1981-1982), général de brigade Armand Wautrin (1982-1984), général de brigade Jean-Louis Deiber (1985-1987), général de division Pierre Devemy (1987-1989), général de division Antonio Jérôme (1989-1990), général de corps d'armée Roland Guillaume (1990-1997), général de corps d'armée Claude Ascensi (1997-2000), contrôleur général des armées Dominique Conort (2000-2002), général de corps d'armée Michel Barro (2002-2005), général de corps d'armée Denis Serpollet (2005-2008), général de corps d'armée Didier Bolelli (2008-2010), général de corps aérien Antoine Creux (2010-2012), général de division Jean-Pierre Bosser (depuis le 28 novembre 2012).
{1441} Yves Bonnet (1982-1985), Rémy Pautrat (1985-1986), Bernard Gérard (1986-1990), Jacques Fournet (1990-1993), Philippe Parant (1993-1997), Jean-Jacques Pascal (1997-2002), Pierre de Bousquet de Florian (2002-2007), Bernard Squarcini (2007-2008).
{1442} Paul Roux (1981-1983), Pierre Chassigneux (1983-1986), Philippe Massoni (1986-1988), Jacques Fournet (1988-1990), Jean-Jacques Pascal (1990-1992), Yves Bertrand (1992-2004), Pascal Mailhos (2004-2006), Joël Bouchité (2006-2008).
{1443} Général de brigade Pierre Eugène Charroy (1982-1999), capitaine de vaisseau Jean Le Balc'h (1999-2003), général de brigade (2S) Jean-Luc Épis (2004-2007), général de brigade aérienne (2S) Claude Baillet (2008-2012), contre-amiral (2S) Bruno Durteste (depuis le 1er août 2012).
{1444} *Journal officiel* des 15 mai et 24 novembre 1981, 4 avril et 26 décembre 1982, p. 1427, 3191, 1034, 3864.
{1445} http://discours.vie-publique.fr/notices/827103200.html, Interview de François Mitterrand, Président de la République, au journal télévisé de TF1 du 17 août 1982.
{1446} Pierre Marion, *op. cit.*, p. 215. Il n'existe pas d'étude sérieuse sur cette cellule élyséenne.
{1447} *Le Canard enchaîné* du 10 mars et *Libération* du 2 avril 1993.

{1448} Pierre Siramy, *op. cit.*, p. 220-225.
{1449} James Sanders, *Apartheid's friends. The rise and fall of South Africa's secret service*, Londres, John Murray, 2006, p. 165.
{1450} Jean-Henri Hoguet, *Au service de l'Etat à travers la Douane, 1954-1996*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 218, 225, 228-230, 232-236. Arrêté du 29 octobre 2007, *Journal officiel* nº 270 du 21 novembre 2007.
{1451} Pierre Siramy, *op. cit.*, p. 269-282.
{1452} Lucienne Bui Trong, « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 1993, nº 14, p. 257.
{1453} Assemblée nationale, nº 59, *Compte rendu intégral. 1ere séance du mercredi 26 juin 1991*, Paris, 1991, p. 3674-3675.
{1454} Dominique Carré, Roger Delbarre, *op. cit.*, p. 40.
{1455} Cf. Georges Lemoine, *Renseignement européen : les nouveaux défis – Réponse au rapport annuel du Conseil, Union de l'Europe occidentale*, doc. À/1775, 4 juin 2002.
{1456} Général de corps d'armée Jean Heinrich (1992-1995), général de division Bruno Élie (1995-1998), vice-amiral d'escadre Yves de Kersauson de Pennendreff (1998-2001), général de corps d'armée André Ranson (2001-2005), général de corps aérien Michel Masson (2005-2008), général de corps d'armée Benoît Puga (2008-2010), général de corps d'armée Didier Bolelli (depuis 2010).
{1457} Programme de satellite de reconnaissance militaire lancé en 1985 et dont la première version du système, élaborée en collaboration avec l'Espagne (7 %) et l'Italie (14 %), fut mise en orbite entre 1995 et 1999. La seconde version devait originellement être franco-allemande, mais fut élaborée avec la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie (2,5 % chacune) ; lancée en 1998, elle compte deux satellites lancés en 2004 et 2009.
{1458} Décret nº 92-523 du 16 juin 1992 portant création de la Direction du renseignement militaire et Arrêté du 24 juin 1992 portant création du commandement des opérations spéciales, *Journal officiel* des 17 juin et 9 juillet 1992, p. 7900 et 9193.
{1459} Jacques Isnard, « Après la disparition de leurs deuxièmes bureaux, les armées recréent des "cellules" de renseignement », *Le Monde* du 26 juillet 1992.
{1460} Michel Masson, « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité Globale*, nº 4, été 2008, p. 16.
{1461} Gérald Arboit, « La direction du renseignement militaire a quinze ans. Les moyens d'une ambition ratée », *Note de réflexion*, 7, 15 décembre 2007, http://www.cf2r.org/fr/notes-de-reflexion/la-direction-du-renseignement-militaire-a-quinze-ans-les-moyens-dune-ambition-r.php
{1462} *Objectif Défense*, nº 55, mars-avril 1996.
{1463} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 191 et Georges Malbrunot, « Le général syrien Manaf Tlass a été exfiltré par la France du Liban », L'orient indiscret du 4 septembre 2012, http://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2012/09/le-general-syrien-manaf-tlass.html.
{1464} *Le Monde* du 27 novembre 1994.
{1465} Pierre Siramy, *op. cit.*, p. 230, 274-276.
{1466} *La Défense sans fard*, 2013.
{1467} Gérald Arboit, « Affaires militaires, médias et déclenchement des guerres », M. Mathien/G. Arboit (dir.), *Les médias de masse et les causes de conflits majeurs. L'information dans le cas de "la guerre en Irak »*, Bruxelles, Éd. Bruylant, 2006, pp. 29-46.
{1468} Pierre Marion (1981-1982), amiral Pierre Lacoste (1982-1985), général d'armée René Imbot (1985-1987), général de corps d'armée aérienne François Mermet (1987-1989), Claude Silberzahn (1989-1993), Jacques Dewatre (1993-1999), Jean-Claude Cousseran (1999-2002), Pierre Brochand (2002-2008), Érard Corbin de Mangoux (2008-2013), Bernard Bajolet (depuis 2013).
{1469} Pour celle du 4 décembre 2002, *Journal officiel* du 7 décembre 2002, p. 20219.
{1470} Jean-Claude Cousseran (1989-1992), Patrick Gautrat (1992-1993), Guy Azaïs (1993-1997), Bruno Joubert (1997-2001), Francois-Xavier Deniau (2001-2005), Pascal Teixeira da Silva (2005-2010), Rémi Maréchaux (depuis 2010). Seuls Gautrat, Deniau et Teixeira da Silva n'ont pas d'expérience africaine.
{1471} Claude Faure, *op. cit.*, p. 560.

{1472} Christine Ockrent, Alexandre de Marenches, *Dans le secret des Princes*, Paris, Stock, 1986, p. 307-308.
{1473} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 315.
{1474} « Le renseignement aujourd'hui » Entretien avec Rémy Pautrat, *Le Débat*, 1992/1, nº 68, p. 135.
{1475} Décret nº 89-258 du 20 avril 1989, *Journal officiel* du 23 avril 1989, p. 5229.
{1476} Claude Faure, *op. cit.*, p. 546 et Michel Roussin, *op. cit.*, p. 91.
{1477} Roger Faligot/Pascal Krop, *DST*, *op. cit.*, p. 312-315, 603.
{1478} Bertrand Warusfel, *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Paris, Lavauzelle, 2000, p. 60.
{1479} Michel Rocard, *Mes idées pour demain*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 79
{1480} Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 314.
{1481} Cf. Jean-Marie Pontaut/Jérôme Dupuis, *Les Oreilles du Président*, Paris, Fayard, 1996, et Yves Bonnet/Pascal Krop, *Les grandes oreilles du Président*, Paris, Presses de la Cité, 2004.
{1482} SHD/DAA, 721, témoignage oral du 16 avril 1994 (Bde 4/1).
{1483} Bernard Squarcini (2008-2012), Patrick Calvar (depuis le 31 mai 2012).
{1484} *Journal officiel* du 28 juin 2008, décret du 27 juin 2008.
{1485} *Ibid.* du 24 avril 2007, p. 39003.
{1486} *Ibid.* du 10 octobre 2007, loi du 9 octobre 2007, p. 11306 et 16558.
{1487} *Ibid.* des 10 mai et 21 novembre 2007, circulaire du 21 mars et arrêté du 29 octobre 2007.
{1488} *Ibid.* des 23 juin et 16 juillet 2010, décrets des 21 juin et 13 juillet 2010 ; Assemblée nationale, Commission de la Défense nationale et des forces armées, *Compte rendu nº 47. Audition de M. le préfet Ange Mancini...*, 5 février 2013, p. 4.
{1489} *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, *op. cit.*, p. 139-140.
{1490} *Journal officiel* des 6 août 2008 et 15 janvier 2010, et des 25 février et 9 juin 2011.
{1491} Jean-Claude Bréjot, « Pour une arme du renseignement », *Doctrine*, nº 14, juin 2009, p. 93-97.
{1492} *Journal officiel* nº 9 du 11 janvier 2013.
{1493} *Ibid.* nº 86 du 12 avril 2013.
{1494} *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale 2013*, Paris, La Documentation française, 2013, p. 70-75 et 137.
{1495} *Intelligence online*, nº 676 du 15 novembre 2012.
{1496} Michel Masson, *op. cit.*, p. 13.